

J CANADA. PARL. SENAT. COM.
103 PERM. DE L'IMMIG. ET DU
H72 TRAVAIL.
1946
I5 Délibérations ...

A42

NAME - NOM

J

103

H 72

1946

I 5

A 42

1946

SÉNAT DU CANADA



DÉLIBÉRATIONS

du

COMITÉ PERMANENT

de

L'IMMIGRATION ET DU TRAVAIL

sur le fonctionnement et l'application de
la Loi de l'immigration, etc.

Fascicule n° 1

SÉANCE DU MARDI 21 MAI 1946

L'hon. James Murdock, C.P., Président

TÉMOIN

M. A. L. Jolliffe, directeur de l'immigration au ministère des Mines et
ressources.

APPENDICE

Déclaration et instructions du président Truman, du 22 décembre 1946,
concernant les personnes déplacées et les réfugiés.

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER, C.M.G., B.A., L.Ph.,
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE

1946

COMITÉ PERMANENT DE L'IMMIGRATION ET DU TRAVAIL

Président, l'honorable JAMES MURDOCK, C.P.

Les honorables sénateurs

Aseltine	Donnelly	McGeer
Blais	Dupuis	Molloy
Bouchard	Euler	Murdock
Bourque	Ferland	Pirie
Buchanan	Haig	Robertson
Burchill	Hardy	Robinson
Calder	Horner	Roebuck
Campbell	Hushion	Taylor
Crerar	Lesage	Vaillancourt
Daigle	Macdonald (<i>Cardigan</i>)	Veniot
David	McDonald (<i>Shediac</i>)	Wilson

ORDRE DE RENVOI

EXTRAIT DES DÉBATS du Sénat du mercredi 8 mai 1946.

“Que le Comité permanent de l'immigration et du travail reçoive instruction et autorisation de s'enquérir de la *Loi de l'immigration* (S.R.C. Chapitre 93 et ses modifications), de son opération et de son application, ainsi que des circonstances et conditions qui s'y rapportent, comprenant: a) l'avantage d'admettre des immigrants au Canada; b) le type d'immigrants qui devraient avoir la préférence, avec mention de l'origine, de l'éducation et d'autres caractéristiques; c) la disponibilité de pareils immigrants à admettre; d) les facilités, les ressources et la capacité du Canada à absorber, à employer et à garder ces immigrants; et e) les termes et conditions convenables pour l'admission de tels immigrants.

Et que ledit Comité fasse rapport de ses conclusions à cette Chambre;

Et que ledit Comité ait pouvoir de faire comparaître des personnes et de faire produire des documents.”

Le greffier du Sénat,

L. C. MAYER.

PROCÈS-VERBAL

Le MARDI 21 mai 1946.

Sur convocation, le Comité permanent de l'immigration et du travail se réunit aujourd'hui à 10 h. 30 du matin.

Présents: Les honorables sénateurs Murdock, président; Blais, Buchanan, Crerar, Ferland, Hay, McGeer, Molloy, Robertson, Roebuck et Veniot—11.

Le Comité examine l'ordre de renvoi du 8 mai 1946, lui ordonnant de s'enquérir du fonctionnement de la Loi de l'immigration, etc.

Les sténographes officiels du Sénat sont aussi présents.

M. A. L. Jolliffe, directeur de l'immigration au ministère des Mines et Ressources, témoigne; il donne un aperçu du fonctionnement de la division de l'Immigration en ce qui concerne les immigrants admis au Canada, et de l'organisation du service en dehors du Canada pour ce qui a trait à l'examen des immigrants éventuels.

A la demande de l'honorable sénateur Crerar, M. Jolliffe s'engage à déposer, pour l'information du Comité, un état de l'immigration aux États-Unis depuis l'année 1850.

L'honorable sénateur Roebuck dépose copie d'une déclaration et directive du président Truman, du 22 décembre 1945, concernant les personnes déplacées et les réfugiés, et le Comité ordonne que cette pièce soit annexée en appendice au compte rendu des délibérations.

Sur la proposition de l'honorable sénateur Roebuck, il est résolu de présenter le rapport suivant:

Relativement à l'ordre de renvoi du 8 mai 1946, ordonnant au Comité d'étudier le fonctionnement et l'application de la Loi de l'immigration, etc., le Comité recommande qu'il soit autorisé à faire imprimer au jour le jour 1,000 exemplaires en langue anglaise et 200 exemplaires en langue française de ses délibérations, et que l'article 100 du Règlement soit suspendu en ce qui concerne lesdites impressions.

A midi 35 minutes, le Comité s'ajourne jusqu'au mercredi 29 mai 1946, à 10 h. 30 du matin.

Certifié conforme.

Le secrétaire du Comité,

H. ARMSTRONG.

TÉMOIGNAGES

SÉNAT, le mardi 21 mai 1946.

Le Comité permanent de l'immigration et du travail, chargé de procéder à l'examen de la Loi de l'immigration, se réunit ce jour à 10 h. 30 du matin, sous la présidence de l'hon. M. Murdock.

Témoin: M. A. L. Jolliffe, directeur de l'Immigration, ministère des Mines et Ressources, à Ottawa.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, le directeur de l'Immigration, M. Jolliffe, nous adressera la parole ce matin. Je suppose que le Comité lui signalera, à l'occasion, le genre de renseignements qu'il désire.

L'hon. M. ROEBUCK: Monsieur Jolliffe, vous êtes directeur de l'Immigration, à la division fédérale de l'Immigration du ministère des Mines et ressources?

M. JOLLIFFE: Oui, Monsieur.

L'hon. M. ROEBUCK: Nous pourrions peut-être commencer, de façon ordonnée, par vous demander de nous donner un exposé de l'organisation de votre service en ce qui concerne le travail de l'immigration au Canada.

M. JOLLIFFE: Monsieur le président, messieurs, je me ferai un plaisir de vous fournir tous les renseignements possibles afin de vous aider dans vos études sur l'immigration. La division de l'Immigration est l'une des quatre ou cinq divisions du ministère des Mines et ressources; elle fonctionne sous l'autorité d'un directeur, qui est comptable envers le sous-ministre et le ministre. Pour les fins de l'administration, la division comprend trois services: le service central, le service extérieur au Canada et le service extérieur outre-mer. Le service central règle toutes les questions d'ordre administratif. Il est composé de diverses sections, comme le bureau central de la correspondance, la section des manifestes chargée de l'enregistrement des entrées, une section de la statistique, une section chargée de régler les cas des jeunes immigrants, une section du personnel, et une section générale qui s'occupe particulièrement de l'application de la loi au Canada, sous la direction d'un commissaire.

Le deuxième service est le service extérieur et d'inspection au Canada et, pour les fins de l'administration, il se compose de quatre bureaux régionaux: la région de l'Atlantique, qui comprend la province de Québec et les provinces Maritimes; la région de l'Est qui s'étend, dans l'Ontario, de la ligne de démarcation de la province de Québec à Port-Arthur, mais sans comprendre cette ville; la région de l'Ouest qui va, vers l'ouest, de Port-Arthur à Kingsgate, Colombie-Britannique, y compris cette dernière ville; la région du Pacifique qui couvre tout le territoire à l'ouest de Kingsgate, y compris le territoire du Yukon. Chacune de ces régions est dirigée par un surintendant et ses employés, au bureau régional. Le bureau des régions de l'Atlantique et de l'Est se trouve à Ottawa, celui de la région de l'Ouest, à Winnipeg et celui de la région du Pacifique, à Vancouver. Dans les régions, il y a les ports d'entrée, ports situés sur la frontière et ports océaniques, ainsi que quelques bureaux à l'intérieur du pays. Les ports sont dirigés par un inspecteur en chef. Certains ports comptent jusqu'à cinquante inspecteurs, et à Windsor et Niagara-Falls il y en a même plus. Les bureaux de l'intérieur du pays sont chargés de faire enquête à l'intérieur du Canada. Le service d'outre-mer fonctionne en Europe et son bureau central, à Londres, relève d'un commissaire. Normalement, il y a des bureaux au Royaume-Uni et des postes d'inspection en Europe continentale. Tou-

tefois, à l'heure actuelle, il n'y a pas de postes d'inspection ni de bureaux outre-mer, sauf le bureau de Londres et je parlerai de cette question dans quelques instants.

En temps normal, il y a aussi un poste d'inspection à Hong-Kong, dirigé par un fonctionnaire spécial de l'immigration et chargé de la partie de notre travail qui a trait à l'immigration chinoise. Ce bureau ne fonctionne pas dans le moment.

Il y a 40 postes d'inspection aux ports de mer du Canada et 203 ports situés sur la frontière internationale. Il y a deux ans, les fonctionnaires du ministère ont examiné, à la frontière internationale, plus de 21 millions de personnes entrant au Canada. Cela ne signifie pas que 21 millions de personnes différentes ont été examinées, mais que 21 millions de personnes sont passées à l'inspection. Voici ce que je veux dire: à Windsor par exemple, un grand nombre de personnes s'y rendent pour y travailler; elles viennent de Détroit et y retournent une ou deux fois par semaine, ou même tous les jours. Cependant, le nombre effectif de personnes qui sont passées à l'inspection à la frontière internationale au cours de l'année se terminant en mars 1945 a dépassé 21 millions. Je mentionne ce chiffre pour indiquer le volume du travail d'inspection accompli par le service.

Les ports d'entrée s'occupent principalement de l'inspection des immigrants au Canada. Il faut examiner chaque personne afin de s'assurer qu'elle est acceptable aux termes de la loi. Si elle ne l'est pas, elle est refusée et a le droit d'en appeler au ministre. Le refus et l'appel entraînent souvent des enquêtes à l'intérieur du Canada. C'est une des raisons pour lesquelles nous avons des bureaux à l'intérieur, où des fonctionnaires peuvent faire une enquête rapide et empêcher ainsi qu'on retienne longtemps et inutilement à la frontière les personnes qui n'ont pas été admises. Notre service d'inspection outre-mer fonctionne de la même façon que celui des ports situés sur la frontière internationale. Un inspecteur est préposé à ce service et l'immigrant européen doit obtenir un visa d'immigration au port afin d'établir qu'il est admissible au Canada. En temps ordinaire, nous avons des postes d'inspection à Paris, Anvers, Rotterdam, Hambourg—qui comprend Brême—Dantzig, Gdynia et Riga. A ces endroits, il y a aussi des médecins qui sont tenus d'examiner toutes les personnes venant de l'Europe continentale au Canada.

L'hon. M. ROEBUCK: En avez-vous en Italie et dans les contrées méridionales?

M. JOLLIFFE: Non, tous les immigrants passent par ces ports.

L'hon. M. ROEBUCK: Les ports que vous avez mentionnés?

M. JOLLIFFE: Oui. Normalement, nous avons aussi un personnel de médecins au Royaume-Uni. Ces médecins se trouvaient à Liverpool, Glasgow et Belfast, de sorte que tous les immigrants britanniques se rendant au Canada passaient la visite médicale outre-mer.

On a adopté cette méthode vers 1921 ou 1922; elle avait pour objet d'empêcher que des immigrants se rendent au Canada pour être ensuite jugés inadmissibles pour des motifs de santé ou autres. Dans ces cas, ceux qui devaient retourner dans leur pays se trouvaient dans une situation embarrassante du fait qu'ils avaient déjà vendu leurs maisons, acheté leurs billets, et ainsi de suite.

Comme ces postes d'inspection au Royaume-Uni ne suffisaient pas, on a nommé des médecins qui font partie de ce que nous appelons le service canadien. Le ministère de la Santé nationale en a choisi environ cinq cents et leur a donné les instructions visant les exigences spéciales du service d'immigration en vue de faire subir des examens physiques et mentaux appropriés. Actuellement, il n'y en a qu'à Londres.

L'hon. M. ROEBUCK: Monsieur Jolliffe, où se trouvaient ces cinq cents médecins?

M. JOLLIFFE: Un peu partout au Royaume-Uni, c'est-à-dire là où les aspirants immigrants pouvaient facilement se rendre pour subir leur examen médical.

L'hon. M. ROEBUCK: Aucun de ces médecins ne se trouvait sur le continent?

M. JOLLIFFE: Non. Les médecins n'appartiennent pas à la division de l'immigration; c'est le ministère de la Santé nationale et du bien-être social qui les affecte à ce travail.

Le PRÉSIDENT: Pourriez-vous nous dire de quelle façon on procédait avant la création du ministère de la Santé?

M. JOLLIFFE: Ces médecins relèvent du ministère de la Santé depuis qu'on a adopté cette façon de procéder. Ils ne faisaient pas partie du service de l'immigration, mais le service médical, qui était plus au courant que nous de ces questions, nous les affectait. A nos ports océaniques, nous avons également un personnel médical fourni par le ministère de la Santé nationale et du bien-être social.

Voici comment fonctionne ce régime: Il n'y a aucune enquête préliminaire dans le cas d'une personne venant des Etats-Unis; à son arrivée à la frontière, elle est examinée par un fonctionnaire de l'immigration. Cette personne peut venir à titre d'immigrant ou de visiteur, mais le fonctionnaire l'admet immédiatement s'il la juge acceptable. Dans le cas des immigrants, on établit un manifeste que l'on transmet au ministère. Nous possédons donc des renseignements sur tous les immigrants admis au pays depuis le début du siècle; nos archives vont même jusque vers 1880 en ce qui concerne les ports océaniques.

L'hon. M. ROEBUCK: Vous avez aussi un état de ceux qui ont été refusés?

M. JOLLIFFE: Oui. Il nous est cependant impossible de tenir un état des visiteurs car, comme je l'ai signalé il y a un instant, le personnel ordinaire ne peut tenir un état des 21 millions de personnes qui passent la frontière.

Lorsqu'on refuse une personne, on lui remet un ordre de refus indiquant l'article du statut sous l'empire duquel elle est refusée et signalant qu'elle peut interjeter appel auprès du ministre. Cet appel est immédiatement envoyé au surintendant régional afin qu'il le transmette au ministère.

L'examen initial exige parfois des recherches dans d'autres régions du Canada; par exemple, supposons qu'une personne soit refusée à Winnipeg et qu'il soit nécessaire de prendre des renseignements à Edmonton et à Calgary, on transmet immédiatement par poste aérienne ou télégraphe une copie du rapport au fonctionnaire compétent à Edmonton ou Calgary. Celui-ci mène l'enquête nécessaire et soumet son rapport de la même façon au surintendant régional, qui transmet le dossier au ministère où on l'examine. On soumet ensuite un mémoire au ministre, signalant tous les faits et les articles de la loi afin que le ministre décide si l'appel doit être rejeté et s'il y a lieu d'admettre l'intéressé au Canada ou de le refuser. Il faut nécessairement procéder ainsi, par exemple, dans le cas d'un enfant qui arrive seul à un port de la frontière internationale et se rend chez sa tante ou toute autre personne à l'intérieur du pays. Souvent l'enfant n'a que son billet et quelques dollars. Le fonctionnaire n'a aucun moyen de savoir, dans un cas de ce genre, si l'enfant sera pourvu d'un domicile convenable; il faut donc le détenir pendant qu'on fait enquête. Voilà une des raisons qui motivent l'existence d'un personnel à l'intérieur du pays.

Aux ports océaniques, on suit la même ligne de conduite. On examine une personne et, si on la juge acceptable, on l'admet; sinon, on la détient jusqu'à ce qu'on ait mené une enquête approfondie ou qu'on ait rendu une décision sur son appel. Outre-mer, nous ne procédons pas de cette façon. Au Royaume-Uni, on fait immédiatement subir un examen médical aux aspirants immigrants. Ils sont tout près de leur foyer et, au besoin, on soumet leurs cas au

ministère, au Canada, et, après enquête, on fait part de la décision à l'intéressé. Cependant, le refus véritable n'a lieu qu'au port d'entrée. En Europe continentale, lorsqu'une personne n'est pas admissible comme immigrant, le visa d'immigration n'est pas accordé et l'intéressé doit en appeler au ministre, de la même façon. Voilà, en quelques mots, la méthode d'inspection suivie par notre service.

L'hon. M. BUCHANAN: Les médecins dont vous avez parlé, en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis, sont-ils habituellement des Canadiens?

M. JOLLIFFE: Oui.

L'hon. M. BUCHANAN: Mais les cinq cents qui se trouvent en Grande-Bretagne ne sont pas des Canadiens?

M. JOLLIFFE: Non, ce sont des médecins anglais choisis parmi les licenciés au Royaume-Uni et approuvés par notre ministère de la Santé. Nous avons à Londres un médecin-chef qui surveille toutes les visites médicales et voit à ce que ces médecins de service, comme nous les appelons, s'acquittent bien de leurs fonctions.

L'hon. M. ROEBUCK: Vous n'avez pas de ces médecins dans les autres pays d'Europe?

M. JOLLIFFE: Non, monsieur.

L'hon. M. ROEBUCK: Une personne demeurant en Europe continentale doit-elle se rendre en Angleterre en vue de subir son examen médical avant de venir au Canada?

M. JOLLIFFE: Non, monsieur, nous avons des médecins et autres fonctionnaires d'immigration dans les ports que j'ai mentionnés: Paris, Anvers, Hambourg, et ainsi de suite. Par conséquent, avant de vendre un billet de transport à un immigrant étranger venant de l'Europe continentale, les autorités peuvent s'assurer que l'immigrant satisfait aux exigences physiques avant d'arriver au port d'embarquement. S'il passe par la France, il se rendra à Paris, car tous les chemins de fer traversent cette ville; s'il vient des pays de l'Europe septentrionale, il se rendra à Anvers, Rotterdam, Gdynia, Riga ou Brême, où se trouvent nos médecins. En conséquence, tous les immigrants venant de l'Europe doivent passer la visite devant nos médecins.

L'hon. M. ROEBUCK: De quelle façon procède-t-on en ce qui concerne les immigrants de la région méditerranéenne?

M. JOLLIFFE: Ils passent également par Paris.

Les autres fonctions du service d'inspection au Canada se rapportent à l'application de la loi en matière d'expulsion. Je vais m'efforcer de vous expliquer ces fonctions lorsque je parlerai de la loi. Si une personne est passible d'expulsion du Canada, la division peut exercer ces fonctions par tout le Canada. Un habitant du Manitoba passible d'expulsion comparaitra, dans le plus bref délai possible, devant un conseil d'enquête à Winnipeg. S'il est détenu dans une institution pénale ou mentale, un fonctionnaire dûment accrédité se rendra à l'endroit en question. Il existe des conseils d'enquêtes un peu partout au pays et, en outre, certains fonctionnaires peuvent assumer les fonctions d'un conseil d'enquête. Lorsqu'un tel conseil se réunit, on procède de la même façon que s'il s'agissait d'une demande d'admission. On fait subir un interrogatoire à la personne en question et on rend une décision d'après les témoignages. Si le conseil ordonne la déportation, l'intéressé peut en appeler de la décision auprès du ministre. On traite ensuite la demande de la même façon que j'ai décrite en parlant d'une personne qui solliciterait son entrée au Canada. Ces fonctionnaires de l'intérieur s'occupent aussi de s'enquérir des conditions d'établissement de personnes qui demandent l'entrée au pays de sujets britanniques ou étrangers. Par exemple, supposons qu'un citoyen de Brantford, dans Ontario, demande l'entrée au pays de sa femme et de sa fille de Tchécoslovaquie. L'enquêteur de Hamilton

s'occupera du cas. Il prendra d'abord des renseignements sur le statut de celui qui fait la demande au Canada; il s'enquerra de sa profession, en vue de savoir s'il a suffisamment de ressources pour accueillir son épouse et ses enfants et une maison pour les loger. Si l'on juge les conditions favorables, on accédera à la demande. Les aspirants immigrants doivent subir leur examen médical et civil outre-mer, comme je l'ai signalé il y a quelques instants. Voilà un genre d'enquête dont s'occupent ces fonctionnaires de l'intérieur. Il y a également des enquêtes relatives aux demandes d'admission de travailleurs engagés par contrat. Ces fonctionnaires accomplissent tout ce travail et présentent un rapport au surintendant régional qui soumet le cas au bureau central, s'il ne peut le régler lui-même. Monsieur le président, je crois que j'ai expliqué dans les grandes lignes le fonctionnement de ce service.

L'hon. M. ROEBUCK: Combien y a-t-il d'employés dans le service, en général?

M. JOLLIFFE: Le nombre d'employés à travail continu s'élève à 756, et ils sont répartis comme il suit: à Ottawa, il y a 116 employés; 593 fonctionnaires font partie du personnel d'inspection au Canada, y compris les ports et les bureaux à l'intérieur du pays, les bureaux régionaux, et le reste; en outre, le personnel d'outre-mer compte 47 employés. Ces chiffres datent du 1er avril 1946. Depuis lors, nous avons accru d'environ 50 employés notre personnel à la frontière internationale. Il y a beaucoup plus de travail en été qu'en hiver et c'est pourquoi nous employons un plus grand nombre de fonctionnaires au cours de l'été.

L'hon. M. ROEBUCK: Il y a 47 employés outre-mer?

M. JOLLIFFE: Il y en avait 47 le 1er avril. Ce chiffre représente le nombre de fonctionnaires actuellement employés à Londres, mais non le nombre d'employés qui font normalement partie de notre personnel outre-mer.

En outre, il y a au Canada 251 fonctionnaires à travail discontinu. Ce sont des douaniers qui accomplissent le travail d'immigration aux bureaux qui ne sont pas suffisamment occupés pour motiver l'emploi de deux fonctionnaires, un pour la douane et l'autre pour l'immigration. Il existe une collaboration étroite entre les deux services; la douane fait notre travail et nous faisons le sien. Si l'on ajoute 251 à 756 cela donne 1007, soit le nombre total de fonctionnaires employés au travail de l'immigration et à l'application des lois d'immigration.

L'hon. M. ROEBUCK: Ce personnel est en mesure d'accueillir un nombre d'immigrants beaucoup plus élevé que ceux que nous avons admis au cours des dernières années, n'est-ce pas?

M. JOLLIFFE: Oui. Les chiffres que j'ai mentionnés datent du 1er avril 1946. Le personnel était beaucoup moins nombreux il y a dix-huit mois. D'autre part, au cours de l'année qui s'est terminée en mars 1945, le nombre de personnes qui ont passé la frontière internationale a augmenté d'environ 30 p. 100. Cette augmentation s'est produite dans l'espace de quatre mois. En d'autres termes, les gens ont recommencé à voyager après la guerre. J'ai déjà dit que, il y a deux ans, plus de 21 millions de personnes sont passées à l'inspection à la frontière internationale. Cette année, nous prévoyons un chiffre beaucoup plus élevé. Il est déjà arrivé que plus de 30 millions de personnes passent la frontière internationale au cours d'une année financière.

L'hon. M. ROEBUCK: Si nous augmentons le nombre d'immigrants de certains pays européens, y compris l'Angleterre, cela exigerait-il une augmentation sensible du personnel de votre division?

M. JOLLIFFE: Il nous faudrait augmenter le nombre de nos employés outre-mer, car cela entraînerait probablement la réouverture de nos bureaux aux endroits que j'ai mentionnés—Liverpool, Glasgow, Belfast, et peut-être dans certaines autres villes.

L'hon. M. ROEBUCK: A-t-on pris des dispositions afin d'ouvrir ces bureaux depuis la fin de la guerre?

M. JOLLIFFE: La question est à l'étude.

L'hon. M. ROEBUCK: On n'a pris aucune mesure?

M. JOLLIFFE: Non. De fait, toute immigration d'outre-mer est impossible pour quelque temps. Je pourrais peut-être expliquer la situation en disant qu'il y a actuellement au Royaume-Uni un grand nombre de Canadiens qui attendent leur traversée au pays depuis douze mois au moins. Cet état de choses résulte du retour de nos militaires et aussi du transport au pays des personnes à leur charge. Il y avait environ 60,000 personnes à la charge de militaires au Royaume-Uni et en Europe continentale. Il y en a déjà une partie au Canada, mais les autres ne sont pas encore arrivées. Par conséquent, par suite de la guerre, le nombre de places à bord des navires est très restreint. Près de 90 p. 100 des places disponibles sont réservées aux militaires et aux personnes à leur charge, ce qui laisse très peu de places pour les autres.

L'hon. M. ROEBUCK: Savez-vous combien des 60,000 personnes à la charge de militaires sont encore au Royaume-Uni?

M. JOLLIFFE: Le transport de ces personnes d'outre-mer au Canada ne relève pas du service de l'immigration. Nous leur faisons subir un interrogatoire en vue d'établir leur admissibilité au Canada, nous leur faisons passer la visite médicale et, si elles sont acceptables, nous soumettons le cas au ministère de la Défense nationale (armée) qui s'occupe de leur transport au pays. Environ la moitié de ces personnes sont maintenant au Canada. C'est donc dire qu'il y en a encore environ la moitié outre-mer.

L'hon. M. ROEBUCK: Pouvez-vous nous donner une idée de la période de temps requise pour les faire venir au pays?

M. JOLLIFFE: Non, monsieur, je l'ignore.

L'hon. M. ROEBUCK: Le journal de ce matin renfermait la dépêche suivante de la Presse Associée, en date du 20 mai, en provenance de New-York:

Près de 1,000 réfugiés venant des camps de concentration nazis,—la plupart Juifs, victimes de la haine et de la persécution hitlérienne en Allemagne et en Pologne—sont arrivés aujourd'hui aux Etats-Unis à bord du transport de troupes *Marine Flasher*.

C'est le premier groupe amené aux Etats-Unis, et ils font partie du contingent annuel de 39,000 fixé par le président Truman en décembre dernier.

Les gardes du quai ont eu peine à contenir une foule enthousiaste de plus de 1,000 personnes, parents et amis, venues accueillir les réfugiés arrivant de Bremerhaven après un voyage de neuf jours.

Parmi les passagers, outre les réfugiés juifs d'Allemagne et de Pologne, on en comptait de la Russie, de la Hongrie, de la Tchécoslovaquie et des pays baltes.

Comment se fait-il que nous ne pouvons obtenir le transport de personnes de cette catégorie? Sauf erreur, nous n'avons rien fait en vue de les secourir, mais il en arrive un millier aux Etats-Unis.

M. JOLLIFFE: La seule remarque que je puisse faire à cet égard, c'est que, si je ne me trompe, ces personnes sont venues à bord d'un transport de troupes.

L'hon. M. ROEBUCK: C'est ainsi que la chose s'explique?

M. JOLLIFFE: Je le suppose, mais je n'en suis pas certain.

L'hon. M. ROEBUCK: C'est le Gouvernement qui les a fait venir aux Etats-Unis?

M. JOLLIFFE: Probablement. D'après cette dépêche, elles sont venues à bord d'un transport de troupes.

L'hon. M. ROEBUCK: Je suppose que nous avons aussi des transports de trou-pes. Quoi qu'il en soit, vous ne pouvez répondre à cette question?

M. JOLLIFFE: Non.

L'hon. M. ROEBUCK: Avez-vous lu la déclaration faite par le président Truman, à Washington, le 22 décembre 1945, à l'égard du transport des personnes déplacées et des réfugiés?

M. JOLLIFFE: Oui, j'en ai lu un résumé.

L'hon. M. ROEBUCK: Il affirme qu'il est du devoir des Etats-Unis de soulager la misère en Europe?

M. JOLLIFFE: Oui.

L'hon. M. ROEBUCK: Et de prendre des dispositions à cette fin. Il a fait cette déclaration en décembre dernier, alors qu'il a également émis une directive. Monsieur le président, il y aurait peut-être lieu de consigner au procès-verbal la déclaration et la directive du président Truman. Le document est trop long pour que nous en donnions lecture maintenant.

L'hon. M. CRERAR: Il s'agit en l'occurrence d'une question d'ordre administratif pour le Gouvernement. Il y a peut-être lieu de consigner ce document au compte rendu, mais, somme toute, ce qu'il importe de savoir c'est la ligne de conduite que suivra le Gouvernement. Le service d'immigration, dont M. Joliffe est directeur, est chargé d'appliquer la ligne de conduite établie par le Gouvernement. Je ne crois pas, monsieur le sénateur Roebuck, que vous devriez demander à M. Joliffe son opinion sur la sagesse d'une question de politique administrative.

L'hon. M. ROEBUCK: Non, je ne le ferai pas, mais j'aimerais demander à M. Joliffe si l'on fait quelque chose de semblable au Canada. Par exemple, dans les instructions adressées au Secrétaire d'Etat, au Secrétaire de la guerre, au Procureur général, à l'Administrateur de la marine marchande en temps de guerre, au Chirurgien général du service de la Santé publique et au Directeur général de l'UNRRA le président déclare:

Le Secrétaire d'Etat a reçu instruction d'établir le plus tôt possible des organismes consulaires aux centres de rassemblement des personnes déplacées et des réfugiés, ou près de ces centres, dans les zones américaines d'occupation. Ces fonctionnaires consulaires, de concert avec les inspecteurs d'immigration, devront s'assurer le plus rapidement possible de l'admissibilité des personnes qui demandent un visa et leur admission aux Etats-Unis.

A cette fin, le Secrétaire emploiera au besoin les fonds attribués à son département et confiera la besogne à des membres de son personnel, afin de faire exécuter le travail le plus promptement possible. En collaboration avec le Procureur général, il désignera comme vice-consuls temporaires autorisés à délivrer des visas, les fonctionnaires des services d'immigration et de naturalisation qu'il peut affecter à l'exécution de programme.

Cela explique peut-être l'arrivée des 1,000 réfugiés à New-York, le 20 mai?

M. JOLLIFFE: Je crois que oui, du moins en ce qui concerne leur admissibilité. Le mémoire porte sur l'admission de ces gens sous le régime des lois en vigueur aux Etats-Unis. Sauf erreur, il signifie que ces réfugiés font partie du contingent des Etats-Unis.

L'hon. M. ROEBUCK: Il s'appliquerait aux 39,000 personnes.

M. JOLLIFFE: Oui, pour un certain contingent; mais le contingent d'immigration des Etats-Unis est beaucoup plus élevé.

L'hon. H. HAIG: Je me demande si, vu les moyens de transport dont nous disposons, nous mettrons autant de temps à faire venir au pays les femmes et les enfants de nos militaires qui sont encore outre-mer que nous en avons mis à transporter nos militaires depuis la fin de la guerre.

M. JOLLIFFE: Je ne puis répondre à cette question de façon péremptoire, mais je pourrais exprimer une opinion. Pendant les premiers mois qui ont suivi la fin de la guerre, le nombre de personnes à charge transportées au pays a été très restreint. Toutefois, on accélère maintenant les choses et je crois pouvoir dire, sans crainte de me tromper, que le transport des personnes à charge qui sont encore outre-mer prendra moins de temps que depuis la fin de la guerre.

L'hon. M. HAIG: Les militaires sont maintenant revenus au pays, et cela doit sans doute faciliter le problème du transport.

M. JOLLIFFE: C'est exact.

L'hon. M. HAIG: A votre avis, combien de temps mettra-t-on à faire venir au pays toutes les personnes à charge qui sont encore outre-mer?

M. JOLLIFFE: Je me trompe peut-être, mais je crois qu'elles seront au pays d'ici la fin de l'année.

L'hon. M. ROEBUCK: Monsieur Jolliffe, avez-vous dit que tous les militaires étaient revenus?

M. JOLLIFFE: Non, je veux parler des personnes à leur charge.

L'hon. M. ROEBUCK: On a fait cette remarque et je croyais que vous étiez d'accord.

M. JOLLIFFE: Je ne suis pas au courant, mais je crois que la plupart sont revenus.

L'hon. M. HAIG: Pas tous.

M. JOLLIFFE: Non, car certains font partie des forces d'occupation. Bien entendu, cette question ne me regarde pas.

L'hon. M. ROEBUCK: A propos du contingentement, voici ce que dit le président des Etats-Unis:

La plupart de ces personnes sont nées en Europe centrale et orientale ou dans les Balkans. Le contingent d'immigrants de tous ces pays pour une année est d'environ 39,000 dont à peu près les deux tiers viendront d'Allemagne.

Nous n'avons aucun contingentement?

M. JOLLIFFE: Non.

L'hon. M. ROEBUCK: Nous n'avons jamais eu recours à cette méthode?

M. JOLLIFFE: Non.

L'hon. M. ROEBUCK: Autant que vous sachiez, aucune déclaration de ce genre n'a été faite par une personne autorisée en ce qui concerne l'immigration au Canada?

M. JOLLIFFE: Non.

L'hon. M. ROEBUCK: Autant que vous sachiez, on n'a rien fait à ce sujet?

M. JOLLIFFE: Je n'ai pas dit cela.

L'hon. M. ROEBUCK: Je veux dire qu'on n'a adopté aucune ligne de conduite.

M. JOLLIFFE: Comme vous le savez, les Nations Unies étudient actuellement la question des réfugiés. En fait, un comité siège présentement à Londres, je crois. Ce comité a été chargé par le Conseil d'économie et de sécurité des Nations Unies de préparer un rapport sur la question des réfugiés.

L'hon. M. ROEBUCK: Y sommes-nous représentés?

M. JOLLIFFE: Je le crois, mais cette question ne relève pas du service d'immigration, mais bien du ministère des Affaires extérieures.

L'hon. M. ROEBUCK: Savez-vous si ce comité soumettra son rapport prochainement?

M. JOLLIFFE: Je ne suis pas en mesure de vous répondre.

L'hon. M. ROEBUCK: Quelles répercussions ce rapport aura-t-il sur notre pays?

M. JOLLIFFE: Je n'en sais rien.

L'hon. M. HAIG: Vous savez seulement qu'on étudie actuellement la question des réfugiés?

M. JOLLIFFE: Oui.

L'hon. M. CRERAR: Monsieur Jolliffe, l'admission d'immigrants au Canada, sauf ceux qui viennent de Grande-Bretagne, se fait toujours par arrêtés en conseil, n'est-ce pas?

M. JOLLIFFE: Non, monsieur. Voici les catégories d'immigrants admissibles au pays: premièrement, les sujets britanniques; les règlements exigent qu'ils soient en bonne santé physique et mentale, jouissent d'une bonne réputation et possèdent suffisamment de fonds pour leur subsistance en attendant qu'ils s'établissent au Canada. La deuxième catégorie comprend les agriculteurs qui viennent au pays avec suffisamment d'argent pour continuer leur entreprise agricole. La troisième catégorie vise l'épouse et les enfants de moins de dix-huit ans de tout homme domicilié légalement au Canada qui est en mesure de les accueillir et de voir à leur subsistance. La quatrième catégorie s'applique à la fiancée de tout homme domicilié légalement au Canada qui est en mesure de recevoir et de faire vivre une épouse. La cinquième catégorie vise les personnes qui se trouvent au Canada et qui, s'étant engagées dans les forces armées alliées, en ont été honorablement libérées. Voilà, en résumé, les catégories de personnes admissibles. Nous n'admettons par arrêté en conseil que les personnes qui ont des raisons spéciales d'être admises de cette façon. Par exemple, au cours de la guerre, un certain nombre de femmes canadiennes ont épousé au Canada des étrangers inadmissibles. Les aviateurs norvégiens ou les militaires polonais ou hollandais mariés à de jeunes Canadiennes devraient normalement soumettre une demande d'admission permanente au Canada; si on les refuse, ils doivent rentrer dans leur pays, en Hollande ou ailleurs, et leurs épouses les accompagneraient. Règle générale, nous acceptons les personnes jouissant d'une bonne santé et d'une bonne réputation, et en mesure de prendre soin des personnes à leur charge.

L'hon. M. ROEBUCK: Cela s'applique aux personnes mariées, mais non aux fiancés, n'est-ce pas?

M. JOLLIFFE: Cela ne s'applique pas à un fiancé.

L'hon. M. CRERAR: J'aimerais m'assurer d'un point. On me dit qu'un certain nombre de soldats polonais en Grande-Bretagne ont épousé de jeunes Anglaises, et que d'autres ont épousé des Ecossaises. Seraient-ils admissibles au Canada?

M. JOLLIFFE: Non, monsieur.

L'hon. M. CRERAR: Si une telle personne demandait à être admise au Canada, il faudrait procéder par arrêté en conseil?

M. JOLLIFFE: Oui, à condition que cette personne remplisse les conditions requises pour l'admission. Par exemple, si l'intéressé est un agriculteur, ou s'il a épousé une Canadienne,—et plusieurs ont épousé des membres de notre C.F.A.C. outre-mer—, la femme rentrerait au Canada et il faudrait recourir à un arrêté en conseil pour admettre son époux. En somme, cela signifie que l'arrêté en conseil passe outre au règlement prohibant l'entrée de cet homme.

L'hon. M. ROEBUCK: Sauf erreur, monsieur Jolliffe, vous voulez parler de l'arrêté en conseil C.P. 695, consigné à la page 50 de la publication intitulée: "Règlements et Loi de l'immigration", où je trouve ce qui suit:

A compter du 18 mars 1931, et jusqu'à nouvel ordre, l'entrée au Canada d'immigrants de toutes les catégories et professions est prohibée par les présentes, sauf dans les cas suivants:

On a sans doute modifié la ligne de conduite en 1931. L'arrêté en conseil renferme la liste que vous avez donnée.

1. Un sujet britannique venant directement ou indirectement de Grande-Bretagne au Canada.

2. Un citoyen américain qui passe des Etats-Unis au Canada et qui a suffisamment de fonds pour sa subsistance en attendant qu'il se procure un emploi.

3. La femme ou l'enfant célibataire, de moins de dix-huit ans, de toute personne légalement admise et résidant au Canada, qui est en mesure d'accueillir et de voir à l'entretien des personnes à charge.

4. Un agriculteur qui a suffisamment d'argent pour faire de la culture au Canada.

5. La fiancée de tout homme légalement admis et résidant au Canada.

6. Une personne qui, n'étant pas entrée au Canada à titre d'immigrant, s'est engagée dans les forces canadiennes.

Je n'ai pas lu toute la liste, mais ce sont bien les renseignements que vous avez donnés de mémoire?

M. JOLLIFFE: Oui.

L'hon. M. ROEBUCK: A l'heure actuelle, toute immigration au Canada est interdite, à l'exception de ces quelques catégories spéciales et des personnes admises par arrêté en conseil, selon que le ministre le juge à propos. Est-ce exact?

M. JOLLIFFE: Oui, monsieur.

L'hon. M. ROEBUCK: Savez-vous pourquoi on a apporté cette modification à la ligne de conduite?

M. JOLLIFFE: Oui, je vais vous expliquer. A compter d'environ 1923 ou 1924 jusqu'à 1931, les catégories de personnes admissibles étaient plus nombreuses que celles dont il est actuellement question. En plus des catégories que vous avez énumérées, les ouvriers agricoles étaient admissibles, ainsi que les servantes et, pendant quelques années, les fils et filles célibataires de plus de dix-huit ans, les frères et sœurs célibataires et les pères et mères de personnes résidant légalement au Canada. Vers 1931, en raison de la crise, on a retiré des catégories admissibles les cas que j'ai mentionnés. Je crois que cela répond à votre question.

L'hon. M. ROEBUCK: En raison de la crise?

M. JOLLIFFE: Oui.

L'hon. M. ROEBUCK: A-t-on retranché les pères et mères des catégories admissibles?

M. JOLLIFFE: Oui.

L'hon. M. ROEBUCK: La mesure me semble assez rigoureuse, mais je suppose que vous ne voulez pas en parler.

M. JOLLIFFE: Vous vous en rendez compte si vous consultez les chiffres qui figurent à l'état de l'immigration que j'ai préparé. Le total est donné pour chaque période annuelle à compter de 1930-1931.

L'hon. M. ROEBUCK: Auriez-vous l'obligeance de nous indiquer les points importants?

M. JOLLIFFE: En 1930-1931, il y a eu 88,223 immigrants au Canada; en 1931-1932, alors qu'on a effectué le changement, les chiffres ont baissé à 25,752.

L'hon. M. ROEBUCK: Par suite du changement?

M. JOLLIFFE: Oui.

L'hon. M. ROEBUCK: Le changement apporté aux règlements?

M. JOLLIFFE: Oui, dans une large mesure, mais aussi en raison de la crise que traversait le monde. Certaines personnes qui, normalement, seraient sans doute venues au Canada n'avaient pas suffisamment d'argent pour faire le voyage. En 1932-1933, le nombre d'immigrants a été de 19,782 et, au cours des trois années suivantes, il a baissé à 11,103 en 1935-1936.

L'hon. M. ROEBUCK: Les chiffres ont ensuite augmenté graduellement et ont atteint 12,000 en 1936-1937?

M. JOLLIFFE: Oui.

L'hon. M. ROEBUCK: Et en 1937-1938, il y a eu 15,000 immigrants, en 1938-1939, 17,000, en 1939-1940, 16,000.

M. JOLLIFFE: C'est exact; puis, à cause de la guerre, les chiffres ont immédiatement baissé à 7,000 et 8,000.

L'hon. M. ROEBUCK: En 1940-1941, il y en a eu 11,496, en 1941-1942, 8,865, en 1942-1943, 7,445, ce qui est, sauf erreur, le chiffre le plus bas.

M. JOLLIFFE: C'est exact.

L'hon. M. ROEBUCK: En 1943-1944, il a été de 9,000 et, en 1944-1945, il a atteint 15,000. Bien entendu, je donne les chiffres ronds.

M. JOLLIFFE: Je dois dire que le nombre d'immigrants pour la période de 1942-1943, soit 7,445 est le chiffre le plus bas qu'on ait consigné au Canada.

L'hon. M. ROEBUCK: Depuis quand?

M. JOLLIFFE: Depuis que nous tenons nos archives.

L'hon. M. BUCHANAN: Comment expliquez-vous le nombre d'immigrants britanniques en 1944-1945?

M. JOLLIFFE: Ce nombre comprend les personnes à charge.

L'hon. M. HAIG: A la charge des militaires?

M. JOLLIFFE: Oui. Et les chiffres seront beaucoup plus élevés en 1945-1946, car on les fait maintenant venir à un rythme plus rapide.

L'hon. M. ROEBUCK: Vous vous proposiez de parler de la loi, mais, auparavant, je crois qu'il y aurait lieu de vous demander ce qui a été fait ailleurs. On a parlé de l'aide fournie par les Etats-Unis aux réfugiés et personnes déplacées d'Europe. Avez-vous lu un exposé publié, le 18 janvier 1946, par le Bureau d'information du Royaume-Uni au Canada?

M. JOLLIFFE: Oui, monsieur.

L'hon. M. ROEBUCK: Cet exposé est trop long pour le lire en entier, mais j'en citerai un extrait:

On est très à l'étroit en Grande-Bretagne, car on compte 500 personnes par mille carré, tandis qu'il n'y en a que 44 par mille carré aux Etats-Unis. Malgré tout, au cours de la guerre, la Grande-Bretagne a manifesté le désir de faire sa part, à tout prix. On n'a jamais refusé d'admettre un réfugié en Grande-Bretagne, même lorsqu'il n'avait pas de visa. Outre les réfugiés qui arrivaient de la façon ordinaire, on en recevait un grand nombre d'autres venus au pays sous le régime de divers programmes établis en vue de faire face à des circonstances particulières.

Par exemple, après le jour-J, on a pris des mesures en vue d'accueillir 10,000 réfugiés français venant des champs de bataille de Normandie. En mars 1945, on a amené 2,000 enfants hollandais pour une période de vacances de trois mois dans des colonies ou des maisons particulières à travers le pays, afin de les aider à se remettre des horreurs de l'occupation nazie. Plus tard, lorsqu'on a libéré les prisonniers des camps de concentration, on a immédiatement pris des mesures afin d'amener en Angleterre un grand nombre d'enfants abandonnés et misérables qu'on y avait trouvés. On a commencé par faire venir 1,000 enfants de l'affreux camp Theresienstadt, en Tchécoslovaquie. Le premier groupe de trois cents a été envoyé en Grande-Bretagne dans des bombardiers de la R.A.F. et on les a placés dans une colonie de vacances particulière, dans la région du lac English.

Ce sont là les plus récents exemples de la sympathie et de l'aide qui ont caractérisé la Grande-Bretagne depuis l'avènement du nazisme. D'après les données statistiques publiées en 1943, il appert que les associations bénévoles et les particuliers anglais ont donné, en argent ou en nature, environ \$38,000,000 (£9,500,000) pour secourir les réfugiés de l'Europe allemande. En outre, le Gouvernement a prêté son concours, non seulement en mettant tous les moyens possibles à la disposition des organismes bénévoles, mais aussi en fournissant des secours pécuniaires. En 1938, le Gouvernement a consacré la somme de \$20,000,000 (£4,000,000) à l'aide aux réfugiés tchèques. Après la déclaration des hostilités, le Gouvernement a décidé d'accorder des subventions aux organismes particuliers s'occupant d'aider les réfugiés. En premier lieu, il versait la moitié des frais, mais il en a ensuite versé la somme entière. Au mois de mai 1943, le Gouvernement avait affecté plus de \$4,800,000 (£1,200,000) à cette fin, sans compter les sommes dépensées par le ministère de la Santé en vue de secourir les réfugiés.

Un autre alinéa ajoute:

Les victimes du nazisme ont des milliers de proches parents en Angleterre prêts à les accueillir et ils y ont trouvé refuge avant et durant la guerre. Jusqu'en avril 1943 seulement, 150,000 réfugiés sont arrivés en Grande-Bretagne et, en juin 1944, on a déclaré dans les milieux officiels qu'on les admettait encore à raison d'environ 800 par mois. Un grand nombre de ces réfugiés pourront maintenant en sauver d'autres et réunir leur famille.

Pouvez-vous nous renseigner plus en détail sur l'aide fournie en Angleterre?

M. JOLLIFFE: Je n'ai pas lu cet exposé, monsieur.

L'hon. M. CRERAR: De quoi s'agit-il?

L'hon. M. ROEBUCK: Dun exposé publié, le 18 janvier 1946, par le Bureau d'information du Royaume-Uni, à Ottawa. Il semble que l'Angleterre s'efforce de remédier à la situation difficile dans laquelle se trouve l'Europe. Quant à nous, nous avons fait quelque chose, n'est-ce pas, monsieur Jolliffe?

M. JOLLIFFE: Oui, monsieur, Je me proposais justement d'en parler.

L'hon. M. ROEBUCK: Vous seriez bien aimable de nous dire ce que le Canada a fait.

M. JOLLIFFE: Pour ce qui a trait au Royaume-Uni, les renseignements que j'ai obtenus sont renfermés dans une déclaration faite, à la Chambre des communes britannique, sur l'admission de certains réfugiés en Grande-Bretagne. Sauf erreur, c'est le ministre de l'Intérieur qui a fait cette déclaration le 13 novembre dernier. Il y disait qu'on admettrait la femme et les enfants mineurs d'hommes au Royaume-Uni, leur mère et leur grand-mère, à condition qu'elles

soient veuves et qu'elles aient besoin de l'aide de leur fils, ainsi que certains parents étrangers. Ceux qui se rendraient chez des parents domiciliés en permanence au Royaume-Uni seraient admis de façon permanente, alors que les autres seraient acceptés temporairement en attendant qu'ils se rendent ailleurs. C'est la seule déclaration récente que j'aie lue et elle n'est pas d'hier puisqu'elle a été faite en novembre dernier.

Quant au Canada, un certain nombre de réfugiés qui fuyaient la terreur nazie y ont été admis avant la guerre, au temps de Munich. Après la déclaration des hostilités, on y a accueilli, pour la durée de la guerre, plusieurs groupes de réfugiés, parmi lesquels on compte un groupe de Hollandais, un groupe de Belges, quelques Tchèques, ainsi qu'un bon nombre de réfugiés polonais dont la plupart étaient des techniciens et quelques-uns, des hommes de profession. On a aussi admis des réfugiés de l'Extrême-Orient, lorsque les relations avec le Japon ont pris une mauvaise tournure.

L'hon. M. ROEBUCK: Combien?

M. JOLLIFFE: Il y en avait environ 200. Le groupe de Polonais comptait de 700 à 800 cents personnes, en chiffres ronds. On a fait venir deux groupes de réfugiés de la péninsule ibérique et l'on a amené de Tanger, via Lisbonne, certaines personnes qui s'étaient fait prendre le long des frontières.

L'hon. M. ROEBUCK: Combien y en avait-il dans le groupe de Lisbonne?

M. JOLLIFFE: Environ deux cents familles, soit de quatre à cinq cents personnes.

L'hon. M. ROEBUCK: Quel est le nombre total des personnes que vous avez mentionnées?

M. JOLLIFFE: Il y a eu, en outre, un grand nombre de personnes qui ne faisaient pas partie de ces groupes, mais qui sont venues pour la durée de la guerre, à titre de non-immigrants. Il n'y a pas de catégorie de réfugiés du point de vue de la statistique. Je dois ajouter qu'on a admis dans des camps du Royaume-Uni un autre groupe de réfugiés, lorsque l'invasion menaçait. Dans certains territoires, si je ne me trompe, on a recueilli des étrangers dans des camps du Royaume-Uni, pour des fins de défense ou de protection et on en a envoyé un certain nombre au Canada, afin qu'ils y soient en lieu sûr. Après avoir fait enquête, on a libéré environ 950 au Canada. En d'autres termes, ils appartenaient à la catégorie des réfugiés et non à celle des étrangers ennemis, si je puis établir ainsi la distinction. Ils ont été libérés temporairement au Canada pour la durée de la guerre, sous réserve des mesures habituelles de sécurité.

M. le PRÉSIDENT: Monsieur Jolliffe, n'est-il pas vrai que, depuis 1931-1932, environ le tiers ou la moitié du nombre total des immigrants au Canada sont venus des Etats-Unis? Ces chiffres indiqueraient que, en 1931-1932 par exemple, environ la moitié du nombre total d'immigrants venaient des Etats-Unis, alors que, en 1936-1937, environ le tiers des immigrants sont venus de ce même pays.

M. JOLLIFFE: C'est exact.

L'hon. M. CRERAR: M. Jolliffe, pour revenir aux catégories que nous avons admises au cours des années que vous avez mentionnées, pouvez-vous me dire si nous avons maintenant accordé un statut à toutes ces personnes?

M. JOLLIFFE: C'est là où je voulais en venir, monsieur. En octobre dernier, on a décidé d'admettre en permanence les réfugiés qui sont venus au Canada après la déclaration des hostilités, qui se sont bien établis et qui jouissent d'une bonne réputation.

L'hon. M. BUCHANAN: Toutes ces personnes sont-elles encore au pays?

M. JOLLIFFE: Non, monsieur, je ne le crois pas. Il nous est impossible de dire le nombre exact de ces réfugiés qui sont encore au pays, mais nous savons qu'un

certain nombre se sont rendus ailleurs, quelques-uns aux Etats-Unis et d'autres en Amérique du Sud. Plusieurs ont quitté le pays.

L'hon. M. VENIOT: Monsieur Joliffe, savez-vous environ combien de réfugiés médecins on a admis au Canada?

M. JOLLIFFE: Non, monsieur, je l'ignore; toutefois, d'après notre statistique, nous pouvons vous dire le nombre de médecins compris dans le groupe maintenant arrivé au Canada.

L'hon. M. ROEBUCK: Pouvez-vous nous donner une idée du nombre d'immigrants étrangers, autres que des sujets britanniques, qui sont venus au pays par voie des ports océaniques, au cours de la dernière guerre et de l'année suivante?

M. JOLLIFFE: Je ne puis vous donner le chiffre exact, mais au jugé je dirais qu'il y en a eu très peu, car il n'y avait pas de moyens de transport disponibles pour les amener à nos ports.

L'hon. M. ROEBUCK: Pendant la guerre, nous envoyions outre-mer de fortes quantités de matériel, mais nous n'en recevions guère.

M. JOLLIFFE: Mais, règle générale, les navires utilisés à cette fin étaient des cargos qui ne pouvaient transporter de voyageurs.

L'hon. M. HAIG: Toutes les places disponibles à bord des navires étaient réservées aux militaires?

M. JOLLIFFE: Je l'ignore, mais je pourrais me procurer ce renseignement si vous le désirez.

L'hon. M. HAIG: Nous pourrions en faire le calcul, en retranchant les chiffres relatifs aux Etats-Unis et à la Grande-Bretagne. Par exemple, au cours de l'année 1944-1945, alors qu'il y a eu un total de 15,300 immigrants, il en est venu environ 14,200 de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis; il en reste donc environ un millier.

M. le PRÉSIDENT: Ce sont les deux seuls pays dont le nombre dépasse le millier.

L'hon. M. HAIG: Sauf erreur, si l'on soustrait le nombre d'immigrants britanniques et américains pour l'année 1944-1945, il ne reste qu'environ 200 personnes.

L'hon. M. ROEBUCK: C'est juste.

M. JOLLIFFE: Oui, mais ces personnes ne sont pas nécessairement arrivées aux ports océaniques. Certaines d'entre elles étaient déjà au Canada, et non à titre d'immigrants.

L'hon. M. ROEBUCK: Elles avaient pu venir auparavant.

M. JOLLIFFE: Oui.

L'hon. M. HAIG: Il en est de même pour les autres années.

L'hon. M. ROEBUCK: Depuis le début de la guerre, le nombre d'immigrants européens a été pour ainsi dire réduit à néant.

M. JOLLIFFE: C'est exact.

L'hon. M. ROEBUCK: Le même état de choses existe depuis la fin de la guerre?

M. JOLLIFFE: Oui.

L'hon. M. ROEBUCK: Et cela continuera, je suppose, jusqu'à ce qu'il se produise un changement dans la situation du transport maritime?

M. JOLLIFFE: Oui, monsieur.

L'hon. M. CRERAR: Avant la guerre, on a admis au Canada un bon nombre de réfugiés ou de personnes classées dans cette catégorie, mais, si je me souviens bien, ils devaient posséder un certain capital et pouvoir subvenir à leurs

propres besoins. Ces réfugiés ont donc apporté au Canada une somme d'argent assez élevée et plusieurs ont fondé une industrie au pays. Monsieur Joliffe, je crois que cela intéresserait le Comité si vous pouviez nous renseigner à cet égard.

M. JOLLIFFE: Si je ne m'abuse, l'époque de Munich a vu le plus grand nombre d'étrangers quitter l'Allemagne et les territoires qu'elle administrait. Certains de ces malheureux ont réussi à sortir une partie de leur capital de ces pays et ont demandé leur admission au Canada. Après avoir pris les mesures de sécurité habituelles, on les a acceptés par arrêté en conseil et ils sont maintenant dispersés un peu partout au pays. Je ne me souviens d'aucun cas particulier; cependant, je me rappelle qu'un homme s'est dirigé vers la côte du Pacifique où il s'occupe maintenant d'exploitation forestière et emploie de 300 à 500 personnes. J'en connais également un autre qui s'est lancé dans la fabrication des gants, en Ontario.

L'hon. M. HAIG: Il y a aussi l'usine de chaussures, près de Trenton.

M. JOLLIFFE: Oui, exploitée par la société Bata.

L'hon. M. ROEBUCK: Il y a également certains Tchèques, experts-mécaniciens.

M. JOLLIFFE: C'est exact; dans les régions de Toronto et de Hamilton, on compte plusieurs ateliers ouverts par ces réfugiés.

L'hon. M. ROEBUCK: A London, il y a une entreprise de peinture.

L'hon. M. BUCHANAN: A Saskatoon, il existe une grande salaison de porc.

L'hon. M. HAIG: Plusieurs cultivateurs tchèques se sont établis à l'est de Winnipeg de 1937 à 1939; certains m'ont dit qu'ils savaient que nous aurions une guerre. Ils ont donc amassé un peu d'argent et quitté le pays.

M. JOLLIFFE: Il y a des Allemands sudètes dans la région de Weyburn, en Saskatchewan, ainsi qu'en Colombie-Britannique et près de Tupper Creek, dans la région de Rivière-de-la-Paix.

L'hon. M. ROEBUCK: Cela me pousse à vous poser la question suivante, monsieur Joliffe: Si nous acceptions des immigrants, pourrions-nous en obtenir? Savez-vous s'il y a des gens désireux de venir au Canada?

M. JOLLIFFE: Oui, le ministère est littéralement inondé de demandes d'admission d'immigrants venant d'outre-mer. On peut expliquer cet état de choses, dans une certaine mesure, par le fait qu'un grand nombre d'immigrants nous sont venus de l'Europe continentale avant 1930 et que plusieurs d'entre eux étaient mariés et ont laissé leur famille en Europe. Vint la crise et ils ne purent trouver les fonds nécessaires pour faire venir leur famille. Puis vint la guerre qui les empêcha également d'amener leur famille au pays. Un grand nombre de ces Européens désirent maintenant faire venir leur femme et leurs enfants. Il y a aussi les demandes qui se sont accumulées durant ces années où personne ne pouvait venir au pays. Depuis le jour de la victoire en Europe, le ministère reçoit continuellement des demandes de personnes désirant s'établir au Canada. Cela s'applique non seulement à l'Europe continentale, mais également au Royaume-Uni.

L'hon. M. ROEBUCK: J'ai en main un article de la Presse canadienne, publié récemment et qui se lit en partie ainsi qu'il suit:

Le ministère des Affaires extérieures et le Directeur de l'immigration sont submergés par des milliers de demandes d'admission de réfugiés au Canada.

M. JOLLIFFE: C'est exact, il y en a un très grand nombre.

L'hon. M. ROEBUCK: Monsieur Joliffe, ce que vous nous avez dit s'applique aux demandes soumises par des personnes au Canada désireuses de faire venir des gens d'Europe et d'ailleurs. Savez-vous si nous avons reçu des demandes de personnes en dehors du pays?

M. JOLLIFFE: Oui.

L'hon. M. ROEBUCK: De personnes désireuses de venir au Canada?

M. JOLLIFFE: Nous recevons des demandes de renseignements. Quelques-unes nous parviennent directement, d'autres nous sont transmises par notre commissaire à Londres. Il y a aussi des demandes de renseignements faites par des personnes en Europe continentale qui veulent venir au Canada.

L'hon. M. ROEBUCK: Sont-elles nombreuses?

M. JOLLIFFE: Il y en a un grand nombre.

L'hon. M. ROEBUCK: Pouvez-vous nous dire s'il nous arriverait bientôt un grand nombre d'immigrants advenant que nous changions notre ligne de conduite et fournissions des moyens de transport?

M. JOLLIFFE: Voulez-vous dire si nous modifions nos règlements?

L'hon. M. ROEBUCK: Oui.

M. JOLLIFFE: Je le crois.

L'hon. M. ROEBUCK: Nous n'aurions aucune difficulté à trouver des immigrants si nous en voulions?

M. JOLLIFFE: Je devrais peut-être ajouter que cela dépendrait en grande partie des régies monétaires des pays d'où viendraient ces immigrants. Il se pourrait fort bien, par exemple, qu'on ne leur permette pas d'apporter de fonds; cela pourrait aussi dépendre de la valeur comparative de leurs devises avec celles du Canada. En d'autres termes, ils n'auraient peut-être pas les fonds nécessaires.

L'hon. M. ROEBUCK: Et il faudrait aussi, je suppose, que les pays étrangers leur permette de partir?

M. JOLLIFFE: C'est juste.

L'hon. M. ROEBUCK: Tout indique que nous n'éprouverions pas beaucoup de difficulté à trouver des immigrants, ou à en choisir, si nous désirions les admettre.

M. JOLLIFFE: Je crois que nous n'aurions pas de peine à en trouver qui répondraient à ces exigences.

L'hon. M. CRERAR: Si nous revisons notre politique générale d'immigration, croyez-vous que nous aurions de la difficulté à établir en Europe un organisme chargé de faire passer à ces gens la visite médicale requise?

M. JOLLIFFE: Non, monsieur, je ne prévois aucune difficulté. Il faudrait d'abord connaître l'itinéraire des navires et savoir si les compagnies de paquebots doivent desservir les mêmes ports qu'avant la guerre. Nous n'en savons rien et nous ignorons également le nombre de places qui seraient disponibles à bord de ces navires. Plusieurs de ces navires ont été coulés au cours de la guerre et, par suite du retard apporté dans le transport maritime en provenance du Royaume-Uni, il y a très peu de places pour les passagers. Si nous avions le nombre de paquebots dont nous disposions avant la guerre, la situation serait plus favorable qu'elle ne l'est actuellement. Nous avons dû mettre nos navires en cale sèche et transformer nos transports de troupes en paquebots ordinaires. J'ignore combien de temps cela prendra.

L'hon. M. CRERAR: Cela exigera probablement quelque temps?

M. JOLLIFFE: Sans doute.

L'hon. M. CRERAR: Si nous adoptions de nouveau une ligne de conduite active en ce qui concerne l'immigration au Canada, croyez-vous que nous aurions de la difficulté à faire accomplir le travail par un personnel d'inspection compétent?

M. JOLLIFFE: Vous voulez parler de notre personnel d'inspection outre-mer?

L'hon. M. CRERAR: Oui.

M. JOLLIFFE: Non, monsieur, nous pourrions facilement le faire.

L'hon. M. CRERAR: En supposant que nous adoptions une telle ligne de conduite, vous pourriez facilement vérifier les aptitudes physiques et mentales d'un immigrant qui aurait soumis une demande d'admission au Canada. D'autre part, seriez-vous en mesure d'obtenir des détails sur sa personne, surtout du point de vue de sa réputation; par exemple, pourriez-vous découvrir s'il a déjà été condamné à la prison?

M. JOLLIFFE: Nous mettrions sans doute plus de temps à régler les cas particuliers; vu les conditions actuelles, il nous faudrait peut-être prendre des mesures de sécurité. Quoi qu'il en soit, nous pourrions certainement fournir les moyens nécessaires.

L'hon. M. CRERAR: Vous pourriez aussi vous renseigner sur ses aptitudes, savoir s'il s'agit d'un agriculteur ou d'un artisan et, dans le dernier cas, vous enquêter du genre de métier qu'il exerce, maçon, menuisier ou mécanicien?

M. JOLLIFFE: Oui, nous pourrions prendre les dispositions voulues, mais cela prendrait quelque temps.

L'hon. M. CRERAR: De qui proviennent les demandes que vous dites recevoir? Sont-elles soumises par des Suédois, des Norvégiens, des Anglais, des Français, ou d'autres?

M. JOLLIFFE: Nous recevons un grand nombre de demandes de sujets britanniques. Plusieurs de ces demandes sont soumises par des personnes domiciliées au Canada et désireuses de faire venir leurs parents des Iles britanniques.

L'hon. M. CRERAR: A part cette catégorie, quelle est la situation actuelle?

M. JOLLIFFE: Nous ne recevons pas beaucoup de demandes relatives aux pays scandinaves; le plus grand nombre viennent de la Hollande, de la Tchécoslovaquie, de l'Europe centrale, ainsi que l'Europe orientale, Grèce et Hongrie. Je veux parler des demandes faites au Canada en vue de l'admission de personnes venant de ces pays.

L'hon. M. CRERAR: Les demandes sont soumises par leurs parents au Canada?

M. JOLLIFFE: Oui, il s'agit de leurs parents.

L'hon. M. CRERAR: Ces pays apportent-ils des restrictions à la migration de leurs gens?

M. JOLLIFFE: Je ne sais vraiment pas, monsieur. Nous ne disposons d'aucun moyen de le savoir, car nous ne maintenons aucun contact avec ces gens. Leurs réseaux ferroviaires sont dans un état lamentable, les gens ne peuvent se rendre aux ports et il n'existe aucun moyen de transport à destination du Canada. Par conséquent, sans parler de la question de leur admissibilité, nous ne pouvons que déclarer que ces gens ne disposent d'aucun moyen de venir au Canada dans le moment.

L'hon. M. CRERAR: A mon sens, ce qui importe surtout, c'est de savoir quelle ligne de conduite générale le Canada adoptera à l'égard de l'immigration. Je ne demande pas à M. Jolliffe de se prononcer sur ce sujet car je suis d'avis qu'il ne doit pas le faire. Il est fonctionnaire administratif. Cependant, je crois que notre enquête devra englober cette question de plus grande envergure si nous voulons obtenir des résultats.

L'hon. M. ROEBUCK: Et soumettre des faits.

L'hon. M. CRERAR: Je veux dire qu'il nous faudra nous demander s'il y aurait lieu de continuer notre programme d'immigration à peu près dans le même sens qu'avant la guerre.

L'hon. M. HAIG: C'est-à-dire durant la période qui a précédé la crise.

L'hon. M. CRERAR: Oui. Ce rapport du ministère des Mines et ressources renferme des chiffres intéressants. Par exemple, jusqu'en 1914 l'immigration était très intense. Puis la guerre est survenue et le nombre d'immigrants a diminué. Voici les chiffres relatifs à quelques-unes des années qui ont suivi la guerre:

1920-1921.....	138,728	1926-1927.....	143,989
1921-1922.....	82,324	1927-1928.....	151,600
1922-1923.....	67,446	1928-1929.....	167,723
1923-1924.....	145,250	1929-1930.....	163,288
1924-1925.....	111,362	1930-1931.....	88,223
1925-1926.....	96,064		

En 1931-1932, alors qu'on a apporté les restrictions, le nombre d'immigrants a baissé à 25,752 et, depuis lors, il n'a jamais atteint ce chiffre. A vrai dire, ce qu'il importe de savoir c'est la ligne de conduite que nous suivrons relativement à l'immigration. Comme je l'ai dit, cela ne relève pas de M. Jolliffe. Il peut conseiller le Gouvernement quant aux moyens nécessaires et choses semblables, mais la question de porter l'immigration à son niveau d'autrefois relève du Gouvernement et du Parlement.

M. JOLLIFFE: Vous voudriez, monsieur, obtenir des renseignements concernant l'admission d'immigrants aux Etats-Unis durant les quelques dernières années, sous le système du contingentement en vigueur dans ce pays.

L'hon. M. BUCHANAN: Voulez-vous parler des personnes qui quittent le Canada pour aller aux Etats-Unis?

M. JOLLIFFE: Non, monsieur, mais du nombre d'immigrants admis aux Etats-Unis. Ce chiffre montre également le nombre d'immigrants venant du Canada.

L'hon. M. CRERAR: Je pense que cela serait utile.

L'hon. M. BUCHANAN: Je le pense aussi. Avez-vous des chiffres relatifs aux Canadiens qui passent aux Etats-Unis pour s'y fixer en permanence?

M. JOLLIFFE: Non.

L'hon. M. BUCHANAN: Que sont ces chiffres dont vous parlez présentement?

M. JOLLIFFE: Les chiffres de sources américaines sur l'admission d'immigrants venant du Canada.

L'hon. M. BUCHANAN: Avez-vous déjà reçu des communications d'industries du Canada demandant l'entrée d'émigrés de l'Europe continentale? Je fais allusion à l'industrie de la betterave à sucre en particulier.

M. JOLLIFFE: Parfois, nous en recevons.

L'hon. M. BUCHANAN: Dans le sud de l'Alberta, l'industrie de la betterave à sucre comptait sur la main-d'œuvre japonaise et celle des prisonniers de guerre pendant les années d'hostilités. Quand ces deux classes d'individus ne seront plus disponible, il se produira une pénurie de main-d'œuvre, car il ne sera jamais possible d'obtenir la main-d'œuvre dont on disposait avant la guerre. Un bon nombre de Hongrois et autres furent embauchés alors, mais ces derniers achèterent des fermes et exploitent maintenant la betterave à sucre pour leur propre compte. Je dirai que cette industrie dans le sud de l'Alberta sera fort déséparée quand la main-d'œuvre fournie par les prisonniers de guerre et les Japonais ne sera plus disponible. Avez-vous reçu des communications relativement à la possibilité de faire venir des gens d'Europe?

M. JOLLIFFE: Il y eut des demandes surtout des exploitants de betterave à sucre de Chatham, et quelques demandes générales, je crois, du Manitoba sur la possibilité d'admettre des émigrés de l'Europe.

L'hon. M. ROEBUCK: Personnellement, je pense que la Loi de l'immigration elle-même n'est pas de lecture attrayante. Elle tend plutôt à éloigner les

gens qu'à les faire venir et on peut en dire autant de ces décrets du conseil. Peut-être que monsieur Jolliffe aimerait signaler au Comité quelque particularité de la Loi avant l'ajournement?

M. JOLLIFFE: Je n'en connais point, monsieur. Au début, quand je commentai cette Loi, j'avais l'intention d'en expliquer le fonctionnement. La Loi elle-même ne décrit point les catégories de gens admissibles au Canada. Voici ce qu'elle fait. En plus de fournir un moyen d'expulser du Canada des personnes contre lesquelles on a intenté des poursuites, elle détermine quelles sont les personnes admissibles au Canada en vertu d'un droit, définit comment ce droit peut s'acquérir et indique certaines catégories prohibées par statut. Les articles 37 et 38 stipulent que le Gouverneur en conseil peut limiter l'admission de certaines catégories d'immigrants. L'article 38 énonce:—

Le Gouverneur en conseil peut, par proclamation ou arrêté, lorsqu'il le juge nécessaire ou à propos,

- a) interdire le débarquement au Canada, ou le débarquement à certain port d'entrée désigné, au Canada, de tout immigrant qui, du pays dont il est citoyen par naissance ou par naturalisation, est venu au Canada autrement que par voie directe, et avec un billet direct acheté dans ce pays ou payé d'avance en Canada;
- b) interdire le débarquement au Canada de passagers ou voyageurs amenés au Canada par une compagnie de transport qui refuse ou néglige de se conformer à quelque une des dispositions de la présente loi;

Voici l'alinéa important:—

- c) interdire, pendant une période de temps déterminée ou d'une manière permanente, le débarquement au Canada ou le débarquement à tous les ports d'entrée désignés, au Canada, ou limiter le nombre d'immigrants appartenant à quelque nationalité ou race, ou d'immigrants d'une catégorie ou occupation particulière, à cause d'une situation économique, industrielle ou autre régnant temporairement au Canada, ou parce que ces immigrants sont jugés impropres, eu égard aux conditions ou exigences climatiques, industrielles, sociales, éducationnelles, ouvrières ou autres du Canada, ou parce que ces immigrants sont considérés comme non désirables par suite de leurs coutumes, habitudes, modes de vie et méthodes particulières de posséder des biens et vu leur probable inaptitude à s'assimiler facilement ou à assumer les devoirs et les responsabilités du citoyen canadien dans un temps raisonnable après leur arrivée au pays.

Voilà le rouage prévu qui donne de la souplesse au fonctionnement de ladite loi.

L'hon. M. CRERAR: C'est de cet article que les décrets du conseil procèdent.

M. JOLLIFFE: Oui, monsieur. Les catégories interdites d'immigrants sont énumérées à l'article 3.

L'hon. M. ROEBUCK: Je voulais seulement m'assurer si vous aviez quelque chose à soumettre au Comité comme suggestion opportune relativement à la présente loi.

M. JOLLIFFE: Naturellement, la Loi peut avoir besoin d'être modifiée à cette session-ci du Parlement. Si le projet de loi se rapportant à la citoyenneté canadienne est adopté, la loi précitée devra être modifiée pour cadrer avec celle de la citoyenneté.

L'hon. M. CRERAR: Il serait désirable de faire une révision générale de la loi?

M. JOLLIFFE: Oui, la loi pourrait être révisée.

L'hon. M. ROEBUCK: On pourrait en améliorer le texte, n'est-ce pas?

M. JOLLIFFE: Je suppose qu'on pourrait au moins faire cela.

L'hon. M. ROEBUCK: C'est une loi passablement mal rédigée. Considérant le but auquel elle est destinée, sa présentation est piteuse.

Pourriez-vous nous donner un aperçu du nombre des demandes d'admission reçues dans une période récente, soit durant les six derniers mois?

M. JOLLIFFE: Je crains ne pouvoir le faire, monsieur. Je puis dire que dans la division nous recevons approximativement un millier de lettres chaque jour. Je ne veux pas dire que ce sont toutes des demandes, non.

L'hon. M. ROEBUCK: Elles se rapportent toujours à des demandes?

M. JOLLIFFE: Ce serait peut-être aller trop loin si je disais cela. Nous ne pouvons vraiment garder de relevé statistique des demandes qui entrent, parce qu'elles arrivent non seulement au bureau principal, mais aux bureaux des surintendants des districts que j'ai mentionnés auparavant. Le Surintendant régional avisera d'office le postulant des conditions requises et fera connaître si l'immigrant proposé semble admissible d'après les règlements. Nous ne considérons pas de telles demandes dans nos archives à Ottawa. Conserver un relevé de celles-ci, ici, serait nous laisser encombrer de renseignements de très peu de valeur pour nous à l'heure actuelle.

M. le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions? Si non, je dirai à M. Jolliffe que nous lui sommes très reconnaissants de venir ici nous donner ces renseignements. Je suis assuré que nous en savons beaucoup plus concernant l'immigration qu'au début de la séance. Que propose-t-on pour les séances ultérieures?

L'hon. M. BUCHANAN: Monsieur le président, avant d'aborder ce sujet, puis-je poser à M. Jolliffe une autre question? Vous avez dit, il y a quelques instants, monsieur Jolliffe, que vous aviez les chiffres de l'immigration aux Etats-Unis sous le système du contingentement, et que ces chiffres montreraient aussi le nombre de Canadiens admis. Ce renseignement pourrait être produit à une séance subséquente?

M. JOLLIFFE: Oui, je puis en fournir un relevé.

L'hon. M. BUCHANAN: Je pense qu'il serait intéressant de connaître le nombre de personnes des autres pays, autorisées à entrer aux Etats-Unis et qu'il serait tout particulièrement intéressant de savoir le nombre de Canadiens qui ont émigré dans ce pays.

M. JOLLIFFE: Je puis vous donner ce renseignement en quelques instants, si vous y tenez.

L'hon. M. BUCHANAN: Je ne savais pas que vous aviez des renseignements ici. Je pense que cela en vaudrait la peine.

M. JOLLIFFE: La loi du contingentement des Etats-Unis énonce ceci: "Le contingent annuel de toute nationalité est de 2 p. 100 du nombre des individus de ladite nationalité nés à l'étranger et domiciliés aux Etats-Unis, tel que déterminé par le recensement des Etats-Unis de 1890, le contingent minimum de toute nationalité étant de 100". Ce qui veut dire 2 p. 100 des gens qui, domiciliés aux Etats-Unis, sont nés à l'étranger, selon le recensement de 1890. Le contingent annuel des immigrants admissibles aujourd'hui aux Etats-Unis est de 153,774.

L'hon. M. CRERAR: Quand la loi du contingentement entra-t-elle en vigueur?

M. JOLLIFFE: En 1924. Il y a d'autres personnes admissibles aux Etats-Unis désignées par l'expression "immigrants non soumis au contingentement". Ces personnes sont des citoyens des continents américains qui peuvent venir du Canada, de Panama, du Mexique, du Chili et de tout autre pays de l'Amérique du Sud. Il existe aussi pour les Asiatiques une zone interdite par la loi américaine, d'où les immigrants ne sont pas admissibles.

L'hon. M. BUCHANAN: Mais les Canadiens ne relèvent pas de la loi du contingentement?

M. JOLLIFFE: Non, ce sont des immigrants non soumis au contingentement. Permettez que je produise un état des immigrants admis aux Etats-Unis dans les années 1940 à 1945 et des pays d'où ils viennent. Le voici:

IMMIGRANTS ADMIS AUX ÉTATS-UNIS

1940 à 1945

année	d'Europe	d'Asie	du Canada et de Terre-Neuve	de tous autres pays	Immigration totale
1940	50,454	1,913	11,078	7,311	70,756
1941	26,541	1,801	11,473	11,961	51,776
1942	11,153	564	10,599	6,465	28,781
1943	4,920	334	9,761	8,710	23,725
1944	4,509	227	10,143	13,672	28,551
1945	16,084	1,002	20,909	124	38,119

L'hon. M. CRERAR: Monsieur Jolliffe, si le Comité désire poursuivre son enquête un peu plus loin, serait-il difficile d'obtenir le nombre total des immigrants aux Etats-Unis pour chaque année, de 1850 à 1945?

M. JOLLIFFE: Je crois que je puis me procurer ces données si l'on me donne un peu de temps. Il faudra me les procurer de Philadelphie, mais je suis assuré qu'on sera heureux de nous les fournir.

L'hon. M. CRERAR: Les registres sont-ils tenus de façon à indiquer le pays d'origine de l'immigrant?

M. JOLLIFFE: J'ai ici le rapport pour l'année 1944. Il indique le nombre des immigrants aux Etats-Unis de tous les pays, et ensuite ceux d'Europe, d'Asie et de chacun des autres pays. J'ai les chiffres pour jusqu'en 1871, mais non pour chaque année; ils sont donnés par périodes décennales jusqu'à 1940.

L'hon. M. CRERAR: Avec les pays d'origine?

M. JOLLIFFE: Oui, les pays d'origine.

L'hon. M. CRERAR: Si vous avez ces chiffres pour jusqu'en 1940, nous pourrions les avoir par décades.

M. JOLLIFFE: Ils sont indiqués par décades pour les années antérieures à 1940 et pour chaque année de 1940 à 1945.

L'hon. M. CRERAR: Je pense qu'ils répondraient au but que je me propose. J'aimerais obtenir un tableau du mouvement de l'immigration aux Etats-Unis pour la période que j'ai indiquée, laissant voir le total de personnes venant des Iles britanniques, du Canada, des pays européens et ainsi de suite.

M. JOLLIFFE: Les données ici sont par pays et on peut les obtenir par race; mais on ne peut établir de comparaison entre les chiffres par pays et les chiffres par races. Désirez-vous les deux séries de chiffres?

L'hon. M. CRERAR: Nous pourrions supposer, par exemple, qu'à toute fin pratique, les immigrants qui vinrent de la Grande-Bretagne aux Etats-Unis dans une certaine période d'années étaient des Anglais, bien qu'il ait pu se trouver quelques Norvégiens ou Allemands parmi eux.

M. JOLLIFFE: C'est vrai.

L'hon. M. CRERAR: A tout événement, ces chiffres se rapprocheraient de ceux par pays d'origine.

M. JOLLIFFE: J'essaierai d'obtenir un état préparé qui, je pense, vous conviendra.

L'hon. M. ROEBUCK: Je pense qu'un tel état serait très utile.

L'hon. M. CRERAR: J'estime que la politique d'immigration adoptée aux Etats-Unis durant les cent dernières années nous est d'un grand secours dans la considération de la ligne de conduite que nous pourrions recommander.

M. JOLLIFFE: Je serai heureux de préparer un relevé qui pourrait être utile.

Le PRÉSIDENT: Est-ce le désir du Comité de déposer devant le Sénat une requête dans le but d'obtenir un certain nombre d'exemplaires imprimés des délibérations?

L'hon. M. ROEBUCK: Il me ferait plaisir de présenter une motion à cet effet.

Le PRÉSIDENT: La motion se lit comme il suit: "Le Comité permanent de l'immigration et du travail demande la permission de rédiger son deuxième rapport ainsi: Relativement à l'ordre de renvoi du 8 mai 1946, ordonnant au Comité d'étudier le fonctionnement et l'application de la Loi de l'immigration, etc., le Comité recommande qu'il soit autorisé à faire imprimer 1000 exemplaires en langue anglaise et 200 exemplaires en langue française de ses délibérations, et que l'article 100 du règlement soit suspendu en ce qui concerne lesdites impressions."

La motion est adoptée.

L'hon. M. ROEBUCK: Je crois savoir que le Comité désire s'ajourner jusqu'au mercredi 29, et je propose que nous entendions alors les Ukrainiens, mais s'ils ne sont pas disponibles, j'inviterai le représentant de la Pologne.

Le Comité s'ajourne jusqu'au mercredi 29 mai, à dix heures et demie du matin.

APPENDICE

"THE NEW YORK TIMES", DIMANCHE 23 DÉCEMBRE 1945

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT TRUMAN CONCERNANT LES PERSONNES DÉPLACÉES
Par la Presse Associée

WASHINGTON, le 22 décembre—Le texte du communiqué du président Truman sur l'admission dans ce pays des personnes déplacées et des réfugiés en Europe, et ses directives aux agences fédérales sur la question se lisent comme suit:

Déclaration officielle

La guerre a été cause d'une épouvantable dislocation des populations en Europe. Plusieurs organisations humanitaires, y compris la United Nations Relief and the Rehabilitation Administration, s'évertuent à résoudre la multitude des problèmes qui surgissent relativement au déplacement de centaines de milliers de personnes. Tous les efforts sont tentés pour ramener les personnes déplacées et les réfugiés des divers pays de l'Europe dans leurs domiciles d'autrefois. La grande difficulté réside dans le fait qu'un grand nombre de ces personnes ne possèdent plus de foyers où ils puissent retourner. L'immensité de ce problème dépasse toute compréhension.

Un certain nombre de pays européens, y compris la Suisse, la Suède, la France et l'Angleterre, travaillent à la solution de ce problème. Les Etats-Unis partagent cette responsabilité de soulager la souffrance. Dans la mesure où notre présente Loi de l'immigration le permet, tout ce qui est en notre pouvoir doit être fait tout de suite pour faciliter l'entrée aux Etats-Unis d'un certain nombre de ces personnes déplacées et de ces réfugiés.

De cette manière, nous aidons à soulager la misère humaine et donnons un exemple aux autres pays du monde qui sont en mesure de recevoir quelques-unes de ces victimes de la guerre. Il me semble qu'il est très important que nous agissions nous-même en ce sens pour montrer notre bonne foi en demandant aux autres nations d'ouvrir leurs portes à cet effet.

La plupart de ces personnes sont nées en Europe centrale et orientale ou dans les Balkans. Le contingent d'immigrants de tous ces pays pour une année est d'environ 39,000 dont à peu près les deux-tiers viendront d'Allemagne. D'après la loi, le nombre de visas émis dans un mois ne peut excéder 10 p. 100 du contingent annuel. Cela veut dire que, à l'avenir, environ 3,900 visas peuvent être émis chaque mois à des personnes originaires de ces pays.

L'immigration durant les années de guerre

Très peu de personnes de l'Europe ont émigré aux Etats-Unis durant les années de guerre. Au cours de l'année financière 1942, seulement 10 p. 100 des contingents d'immigration furent employés; en 1943, 5 p. 100; en 1944, 6 p. 100; et en 1945, 7 p. 100. Le 30 novembre 1945, à la fin du cinquième mois de la présente année financière, seulement environ 10 p. 100 des contingents accordés aux pays européens avaient été utilisés. Les contingents inutilisés ne s'accumulent pas cependant avec les années, et je n'ai pas l'intention de demander au Congrès de modifier ce règlement.

Les facteurs les plus importants de ce fléchissement de l'immigration furent les restrictions de l'ennemi, les difficultés du transport et l'absence de facilités consulaires. La plupart des Européens admis durant les cinq dernières années étaient des personnes qui avaient quitté l'Europe avant la guerre et par la suite étaient venus de pays non-européens chez nous.

Je considère que les convenances sociales et la solidarité fondamentale qui unit tous les êtres humains demandent que nous fassions ce qui est en notre pouvoir pour que les contingents d'immigration établis servent à réduire la souffrance humaine. Je prends les mesures nécessaires afin que ce but soit atteint aussi tôt que possible.

On espère que la majorité des personnes déplacées et des réfugiés dont on permettra l'entrée aux Etats-Unis d'après ce plan, seront des orphelins. Les dispositions de la loi qui prohibent l'entrée de personnes susceptibles de devenir une charge pour l'état seront strictement observées. Des organisations de bien-être responsables qui maintenant travaillent dans ce champ d'action garantissent que ces enfants ne seront pas à la charge de l'état.

Des garanties similaires ont été ou seront faites en ce qui regarde les adultes. Les rapports de ces organisations de bien-être, pour les dernières années, ont été excellents, et l'on m'informe qu'aucune personne admise sous leur initiative n'a jamais été une charge pour la collectivité. De plus, plusieurs des immigrants auront des liens de famille étroits aux Etats-Unis et recevront l'aide de leurs parents jusqu'à ce qu'ils soient en mesure de pourvoir à leur propre subsistance.

Ces parents ou organisations fourniront aussi l'argent nécessaire pour les frais du visa et le prix du voyage. Dans le cas où les fonds nécessaires pour le prix du passage et les frais du visa ne sont pas défrayés par une organisation de bien-être ou un parent, le postulant doit payer lui-même ces frais. De cette manière, le transport de ces immigrants à travers l'Atlantique ne coûtera pas un seul dollar aux contribuables américains.

Pour entrer aux Etats-Unis, il est nécessaire d'obtenir un visa d'un officier consulaire du Secrétariat d'Etat. Comme chacun le sait, un grand nombre de nos établissements consulaires dans le monde entier ont fermé leurs portes pendant les hostilités et leur fonctionnement a été suspendu quand vint la guerre. Il est matériellement impossible de rouvrir et de reconstituer ceux-ci du jour au lendemain. En conséquence, il est nécessaire de choisir une région où l'on concentrera nos efforts immédiats. C'est une nécessité pénible, car elle nous oblige à faire un choix difficile entre les divers degrés de misère. Mais, si nous nous abstenons de faire un choix sous le prétexte qu'il sera nécessairement arbitraire, aucun choix ne se fera et nous finirons par n'aider personne.

On a donc décidé de faire converger nos efforts immédiats sur les zones de l'Europe occupées par les troupes américaines. L'on ne prétend pas, par là, refuser tout à fait la délivrance du visas à d'autres parties du monde.

Dans nos zones d'occupation en Europe, il se rencontre des citoyens de chacun des principaux pays européens. Les visas délivrés aux personnes déplacées et aux réfugiés seront mis au compte du pays d'origine de ces derniers, conformément à la loi. On distribuera ces visas avec impartialité parmi les personnes de toute foi, croyance et nationalité. On a l'intention, aussitôt que cela sera pratique, de rétablir dans toutes les parties du monde les services consulaires réguliers et de reprendre la méthode habituelle d'enregistrer et de reviser les demandes de visas. Le besoin pressant oblige cependant à agir de façon à produire des résultats immédiats et tangibles. J'espère qu'au début du printemps un nombre suffisant d'organismes consulaires fonctionneront dans nos zones en Europe, afin que le mouvement d'immigration puisse commencer immédiatement avec la disponibilité des vaisseaux.

L'on m'informe que le Congrès délibère sur diverses mesures dont l'objectif est de prohiber ou de réduire considérablement toute immigration. J'espère que de telles lois ne seront pas adoptées. Cette période de détresse humaine inexprimable n'est guère le temps propice pour fermer ou rétrécir nos portes. Je désire, toutefois, appuyer sur le fait que tout effort tendant à améliorer le sort des personnes déplacées et des réfugiés doit et devra rester dans les limites des contingents actuels imposés par la loi.

Décision concernant les réfugiés d'Oswego.

Il existe une question spéciale impliquant un nombre relativement petit d'étrangers. Le président Roosevelt, dans une tentative pour aider à régler la situation des personnes déplacées et des réfugiés durant la guerre et, sur la recommandation du Bureau des réfugiés de guerre, ordonna qu'environ un millier de ces personnes déplacées soient transférées des camps de réfugiés en Italie et établis temporairement dans un camp de rétablissement en temps de guerre près d'Oswego, dans l'Etat de New-York. Peu après, le président Roosevelt informa le Congrès que ces personnes seraient renvoyées dans leur patrie après la guerre.

S'appuyant sur un examen attentif dirigé par le Secrétaire d'Etat et le Service de l'immigration et de la naturalisation, on décida que, si ces personnes demandaient maintenant leur admission aux Etats-Unis, la plupart seraient admissibles en vertu des lois de l'immigration.

Dans les circonstances, il serait inhumain et inutile d'exiger que ces personnes retournent en Europe simplement dans le but d'y obtenir leur visa d'immigration pour ensuite revenir aux Etats-Unis. Plusieurs ont des proches parents, y compris des fils et des filles, qui sont citoyens des Etats-Unis et qui ont servi ou servent honorablement dans les forces armées du pays.

En conséquence, je donne instruction au Secrétaire d'Etat et au Procureur général de régulariser au point de vue de l'immigration le statut des membres de ce camp qui désireraient demeurer au pays, se conformant strictement aux lois et règlements en vigueur à l'heure actuelle.

Le nombre des occupants du camp d'Oswego est, du reste, relativement restreint. Notre tâche principale est de faciliter l'entrée de ces personnes aux Etats-Unis. Pour faire face à ce vaste problème, je charge le Secrétaire d'Etat, le Procureur général, le Secrétaire d'Etat à la Guerre, l'Administrateur de la marine marchande en temps de guerre et le Chirurgien général du Service de la Santé publique de commencer immédiatement à prendre les mesures appropriées pour accélérer l'immigration par contingents de l'Europe aux Etats-Unis de ces personnes déplacées et de ces réfugiés. Des représentants de ces fonctionnaires partiront pour l'Europe très prochainement afin de préparer les plans détaillés qui hâteront l'exécution de ce projet.

Les instructions ci-jointes furent données par moi-même aux autorités responsables du Gouvernement afin qu'elles mettent à exécution cette ligne de conduite. Je désire souligner surtout que ces instructions ne contiennent rien qui puissent priver un seul soldat américain, ou sa femme ou ses enfants d'une cabine, sur un bateau, ou qui retardera leur entrée au pays. C'est une occasion pour l'Amérique de montrer au reste de l'univers, que nous sommes prêts à collaborer à l'adoucissement de la manière humaine.

LES INSTRUCTIONS

Le 22 décembre 1945.

Mémoire au Secrétaire d'Etat, au Secrétaire d'Etat à la Guerre, au Procureur général, à l'Administrateur de la marine marchande en temps de guerre, au Chirurgien général du Service de la Santé publique, au Directeur général de l'UNRRA.

Le sérieux déplacement de populations qui s'est produit en Europe à la suite de la guerre, a été cause de misères humaines que le peuple des Etats-Unis ne peut et ne doit pas méconnaître. Le Gouvernement devrait prendre toutes les mesures possibles pour faciliter toute l'immigration aux Etats-Unis qu'autorisent les lois de contingentement en vigueur à l'heure actuelle.

La guerre a sérieusement entravé le fonctionnement normal de nos organismes consulaires dans plusieurs parties du monde, mais en même temps on réclame de plus en plus leurs services.

Il est donc nécessaire que l'on reprenne l'immigration par contingentement d'abord dans les régions où le besoin se fait le plus sentir. Je charge donc le Secrétaire d'Etat, le Secrétaire d'Etat à la Guerre, le Procureur général, le Chirurgien général du Service de la Santé publique, l'Administrateur de la marine marchande en temps de guerre, et autres fonctionnaires compétents de prendre les mesures suivantes :

Le Secrétaire d'Etat a reçu instruction d'établir le plus tôt possible des organismes consulaires aux centres de rassemblement des personnes déplacées et des réfugiés, ou près de ces centres, dans les zones américaines d'occupation. Ces fonctionnaires consulaires, de concert avec les inspecteurs d'immigration, devront s'assurer le plus rapidement possible de l'admissibilité des personnes qui demandent un visa et leur admission aux Etats-Unis.

A cette fin, le Secrétaire emploiera au besoin les fonds attribués à son département et confiera la besogne à des membres de son personnel, afin de faire exécuter le travail le plus promptement possible. En collaboration avec le Procureur général, il désignera comme vice-consuls temporaires autorisés à délivrer des visas, les fonctionnaires des services d'immigration et de naturalisation qu'il peut affecter à l'exécution de ce programme.

Dans les limites de la discrétion administrative, les fonctionnaires du Secrétariat d'Etat assignés à cette tâche s'efforceront de simplifier et de hâter la marche à suivre dans l'émission des visas. Au besoin, des séries de numéros de visas seront distribués à chacune des agences consulaires établies d'urgence. On n'entend cependant pas interdire complètement l'émission de visas dans les autres parties du monde.

La répartition des visas se fera loyalement entre personne de toute foi, croyance et nationalité. Je désire qu'une attention spéciale soit accordée aux enfants orphelins auxquels la plupart des visas seront délivrés.

Quant à la disposition de la loi voulant que les visas soient refusés à des requérants susceptibles de devenir une charge publique après leur admis-

sion aux Etats-Unis, le Secrétaire d'Etat coopérera avec le Service d'immigration et de naturalisation afin de prendre les dispositions nécessaires avec les organisations de bienfaisance du pays qui peuvent être prêtes à garantir l'aide financière aux postulants agréés. On y arrivera au moyen d'une déclaration collective ou de tout autre jugé approprié et pratique.

Le Secrétaire d'Etat à la Guerre accordera, sous réserve des restrictions apportées par tout le Congrès aux crédits du Ministère de la Guerre, l'aide financière possible en :

- (a) donnant des renseignements aux fonctionnaires consulaires compétents et aux inspecteurs de l'immigration, afin de faciliter le choix des demandeurs de visas; et
- (b) aidant jusqu'à ce que d'autres moyens pourvoient:
 - (1) au transport des immigrants à un port européen;
 - (2) à la subsistance, au logement, aux soins médicaux de ces immigrants jusqu'à leur embarquement; et
- (c) mettant des bureaux, logements, repas et moyens de transport à la disposition du personnel du Secrétariat d'Etat, du ministère de la Justice et de l'UNRRA chargé de ce travail, quand la chose sera possible et n'exigera pas de débours de la part du Ministère de la Guerre et quand on ne disposera pas d'autres moyens.

Le Procureur général, par le Service de l'immigration et de la naturalisation, chargera le personnel affecté aux zones américaines de procéder aux inspections d'immigration, d'aider les officiers consulaires à délivrer les visas et à prendre les moyens voulus pour régler les cas des Alliés actuellement internés à Oswego par l'application des mesures statutaires et administratives appropriées.

Garantie du retour des militaires

L'Administration de la marine marchande en temps de guerre prendra les dispositions voulues pour le transport par mer, du port d'embarquement européen aux Etats-Unis; elle veillera toutefois à ce que le mouvement des immigrants ne gêne aucunement le retour des militaires, de leurs épouses et enfants du théâtre européen de la guerre.

Le Chirurgien général du Service de la Santé publique nommera le personnel nécessaire pour conduire l'examen physique et mental des immigrants en perspective, tel que prescrit par les lois de l'immigration.

Le Directeur général de l'UNRRA sera requis de fournir toute l'aide possible aux autorités américaines dans les préparatifs nécessités pour le transport de ces personnes aux Etats-Unis, de veiller sur celles-ci, surtout sur les enfants et autres personnes qui réclament un soin particulier.

Afin d'assurer l'exécution efficace de ce programme, le Secrétaire d'Etat, le Secrétaire d'Etat à la Guerre, le Procureur général, l'Administrateur de la marine marchande en temps de guerre et le Chirurgien général du Service de la Santé publique nommeront des représentants qui seront membres d'un comité interdépartemental sous la présidence du Commissaire de l'immigration et de la naturalisation.

1946

SÉNAT DU CANADA



DÉLIBÉRATIONS

du

COMITÉ PERMANENT

de

L'IMMIGRATION ET DU TRAVAIL

sur le fonctionnement et l'application de
la Loi de l'immigration, etc.

Fascicule n° 2

SÉANCE DU MERCREDI 29 MAI 1946

L'hon. James Murdock, C.P. Président

TÉMOINS:

- M. A. Hlynka, député
- M. J. R. Solomon, M.L.A., Winnipeg, Manitoba
- Le lieutenant de section B. Panchuk, M.B.E.
- M. John Boychuk, Toronto, Ontario, secrétaire national, Ukrainian Labour-Farmer Temple Association.
- M. Stephen Macievich, Toronto, Ontario, Editeur de la *Ukrainian Life*.
- Le Révérend Père Dr W. Kushner, Winnipeg, Manitoba président du comité canado-ukrainien.
- Le Révérend S. W. Sawchuk, Winnipeg, Manitoba, vice-président du comité canado-ukrainien.

CONTENU:

- Exposé sur l'immigration par le comité canado-ukrainien, Winnipeg, Manitoba.
- Annexe indiquant les immigrants admis aux Etats-Unis, de 1820 à 1945.
- Annexe indiquant l'immigration aux Etats-Unis, du Canada et de Terre-Neuve, de 1820 à 1945.

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER, C.M.G., B.A., L.Ph.,
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE

1947

COMITÉ PERMANENT DE L'IMMIGRATION ET DU TRAVAIL

L'honorable JAMES MURDOCK, C.P., président

Les honorables sénateurs

Aseltine	Donnelly	McGreer
Blais	Dupuis	Molloy
Bouchard	Euler	Murdock
Bourque	Ferland	Pirie
Buchanan	Haig	Robertson
Burchill	Hardy	Robinson
Calder	Horner	Roebuck
Campbell	Hushion	Taylor
Crerar	Lesage	Vaillancourt
Daigle	Macdonald (<i>Cardigan</i>)	Veniot
David	McDonald (<i>Shediac</i>)	Wilson.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des Débats du Sénat du mercredi 8 mai 1946.

“Que le Comité permanent de l'immigration et du travail reçoive instruction et autorisation de s'enquérir de la Loi de l'Immigration (S.R.C. Chapitre 93 et ses modifications), de son opération et de son application, ainsi que des circonstances et conditions qui s'y rapportent; comprenant: (a) l'avantage d'admettre des immigrants au Canada; (b) le type d'immigrants qui devraient avoir la préférence, avec mention de l'origine, de l'éducation et d'autres caractéristiques; (c) la disponibilité de pareils immigrants à admettre; (d) les facilités, les ressources et la capacité du Canada à absorber, à employer et à garder ces immigrants; et (e) les termes et conditions convenables pour l'admission de tels immigrants.

Et que ledit Comité fasse rapport de ses conclusions à cette Chambre; et que ledit Comité ait pouvoir de faire comparaître des personnes et faire produire des documents”.

Le greffier du Sénat,
L. C. MOYER.

PROCÈS-VERBAL

Le MERCREDI 29 mai 1946.

Sur convention, le Comité permanent de l'immigration et du travail se réunit à 10 h. 30 du matin.

Présents: Les honorables sénateurs: Murdock, président; Aseltine, Blais, Buchanan, Campbell, Crerar, David, Haig, Horner, MacDonald (*Cardigan*), McDonald (*Shediac*), McCreer, Molloy, Robertson, Robinson, Roebuck, et Taylor—17.

Les sténographes officiels du Sénat sont présents.

Le Comité reprend l'étude de l'ordre de renvoi du 8 mai 1946, chargeant le Comité de s'enquérir du fonctionnement et de l'application de la Loi de l'immigration, etc.

M. A. Hlynka, député, expose les buts de l'Association des Ukrainiens du Canada.

M. J. R. Solomon, M.L.A., Winnipeg, Manitoba, donne lecture d'un exposé sur l'immigration par le Comité canado-ukrainien.

Le lieutenant de section B. Panchuk, M.B.E., est entendu concernant le problème des réfugiés en Europe, et préconise l'immigration de certains réfugiés européens.

M. John Boychuk, Toronto, Ontario, secrétaire national, Ukrainian Labour-Farmer Temple Association, est entendu.

M. Stephen Macievich, de Toronto, Ontario, éditeur de la *Ukrainian Life*, donne lecture d'un exposé de l'Association des Canadiens ukrainiens, de l'Ukrainian Labour-Farmer Temple Association, l'Association ouvrière de secours mutuel et du journal *Ukrainian Life*.

Le Révérend Père Dr. W. Kushner, Winnipeg, Manitoba, président du Comité canado-ukrainien, est entendu.

Le Révérend S. W. Sawchuk, Winnipeg, Manitoba, vice-président du Comité canado-ukrainien, témoigne.

Sur la motion de l'honorable sénateur Roebuck, il est résolu de soumettre la recommandation suivante:

Que le Comité soit autorisé à faire imprimer 1,000 exemplaires en langue anglaise et 200 exemplaires en langue française de ses délibérations sur le projet de Loi L15 intitulé "Loi modifiant la Loi de l'Assurance-chômage, 1940", et que l'article 100 du Règlement soit suspendu en ce qui concerne lesdites impressions.

Il est ordonné que les états suivants déposés par le Directeur de l'immigration soient consignés au compte rendu:—

Immigrants admis aux Etats-Unis, 1820-1945.

Immigration aux Etats-Unis, du Canada et de Terre-Neuve, 1820-1945.

A 1 h. 10 de l'après-midi, le Comité s'ajourne et se tient à la disposition du président.

Certifié conforme.

Le secrétaire du Comité,
H. ARMSTRONG.

TÉMOIGNAGES

SÉNAT

OTTAWA, le mercredi 29 mai 1946.

Le Comité permanent de l'immigration et du travail, chargé d'examiner la Loi de l'immigration, se réunit à 10 h. 30 du matin sous la présidence de l'honorable M. Murdock.

L'hon. M. ROEBUCK: Monsieur le président, M. Anthony Hlynka, député de Vigreville, est ici à la tête d'une délégation du comité canado-ukrainien dont plusieurs membres sont de Winnipeg et je sais que M. Hlynka désire vous adresser la parole.

M. A. HLYNKA, député: Monsieur le président et honorables membres du Comité: Je considère vraiment comme un privilège d'être chargé de vous présenter la délégation du Comité canado-ukrainien.

Le Comité canado-ukrainien est un organisme de coordination composé de six organismes canadiens qui réunissent environ 80 p. 100 de tous les Canadiens d'origine ukrainienne. Les six organismes en question sont: la Fraternité des Ukrainiens catholiques du Canada, la Ligue indépendante des Ukrainiens, la Fédération nationale des Ukrainiens, l'Organisation des Hetman-unis, la Ligue des Organisations ouvrières ukrainiennes et l'Association des militaires canadiens-ukrainiens qui est composée des Canadiens d'origine ukrainienne, vétérans des deux guerres mondiales.

Le Comité canado-ukrainien fut établi au début de la guerre et ses fondateurs avaient deux objectifs définis en vue:

Le premier: aider le Canada d'une façon plus efficace dans la poursuite de la guerre.

Et le second, de faire comprendre aux Canadiens quels sont les problèmes du peuple ukrainien.

Et maintenant, monsieur le président et messieurs les membres du Comité, j'ai le plaisir de vous présenter le T. R. Père W. Kushner, président du Comité canado-ukrainien et chancelier de l'Eglise ukrainienne grecque catholique du Canada. Le Révérend P. Kushner est récemment revenu d'un voyage de quatre mois en Europe occidentale où il a visité la plupart des camps ukrainiens de personnes déplacées dans les zones britannique et américaine de l'Allemagne et de l'Italie et dans plusieurs autres centres importants.

Ensuite, j'aimerais à vous présenter le Très Révérend capitaine S. W. Sawchuk, vice-président du Comité canado-ukrainien et chef de l'Eglise ukrainienne grecque orthodoxe du Canada. Le Révérend capitaine Sawchuk a servi comme chapelain dans la dernière guerre et est allé outre-mer.

Je désire maintenant vous présenter M. J. R. Solomon, député libéral de la législature manitobaine et membre du Comité canado-ukrainien. M. Solomon est avocat de profession.

L'hon. M. HAIG: Il vient d'une bonne province.

M. A. HLYNKA, député: Ensuite, je veux vous présenter M. Eugène Dowhan, homme d'affaires de Montréal.

Maintenant, j'ai le grand plaisir de présenter le lieutenant de section B. Panchuk qui arrive d'Angleterre. Il a servi dans le Corps d'aviation royal canadien pendant cinq ans et a été quatre ans et neuf mois outre-mer. Son nom

fut cité à l'ordre du jour et on lui décerna la médaille de l'Empire britannique (M.B.E.). Il parcourut l'Europe considérablement. Il a servi dans la division des Renseignements. Je suis assuré que le lieutenant de section Panchuk nous donnera quelques renseignements précieux.

L'hon. M. ROEBUCK: M. Hlynka a négligé la personne la plus importante de la délégation. Il est trop modeste. Je désire présenter Mme Hlynka, épouse du député.

M. A. HLYNKA, député: Ceci montre comme il est bon d'avoir des amis dans le Comité. Je dois remercier M. Roebuck de présenter Mme Hlynka. Je crois que M. Solomon sera le premier à parler, et il présentera le sujet et traitera de l'exposé dont on distribua des copies aux membres du Comité. Je ne sais quelle sera la procédure mais nous espérons pouvoir demander aussi au lieutenant de section Panchuk d'adresser la parole après M. Solomon et vos questions.

M. J. R. SOLOMON, M.L.A. (Manitoba): Monsieur le président et honorables membres du Comité, quand j'arrivai ici, j'éprouvai d'abord quelque méfiance, mais, à la vue des honorables sénateurs du Manitoba, MM. Crerar et Haig, je commençai à me sentir un peu plus à l'aise. Lorsque M. Hlynka me présenta je remarquai qu'un des membres du Comité fit observer que la seule chose contre moi était ma profession d'avocat. Je suis heureux de constater que ce n'est pas l'opinion générale des sénateurs car nous avons parmi nous un sénateur du Manitoba qui est avocat comme moi.

Nous désirons remercier le président et les membres du Comité de nous donner l'occasion d'exposer nos vues sur une question aussi importante que l'immigration. Le temps était plutôt court et, en conséquence, des données détaillées font défaut. Nous avons essayé de donner au Comité un tableau aussi clair que possible dans l'exposé écrit qui vous a été distribué. Je me limiterai à quelques observations touchant ce dernier. La question de l'immigration a toujours été une matière de grande importance pour un pays jeune et prospère comme le Canada, mais jamais elle n'a paru avoir une aussi grande envergure qu'à l'heure présente. L'expérience acquise pendant la dernière guerre a prouvé aux contrées faiblement peuplées combien il est difficile de défendre de vastes territoires avec un capital humain limité. Des pays comme le commonwealth de l'Australie qui vit au milieu d'une masse turbulente d'agresseurs possibles a compris ce principe très promptement et, immédiatement après la cessation des hostilités, il fit connaître sa nouvelle politique en ce sens, et créa une commission pour solliciter des immigrants de l'Europe.

Les principes qui inspirent la ligne de conduite de l'Australie s'appliquent encore plus fortement au Dominion du Canada. Nous sommes plus riches en ressources réelles et potentielles et occupons une position dans le commerce mondial hors de proportion avec notre population. Possesseurs des principales mines d'uranium du monde, nous ne pouvons manquer d'éveiller de plus en plus les convoitises de futurs agresseurs. Par conséquent peu de sécurité et de prospérité pour notre pays sans une augmentation importante de sa population.

Le Canada n'a pas encore fait connaître sa politique d'immigration. Avant la guerre, elle se limitait à quelques réfugiés et parents de citoyens canadiens. Des circonstances nouvelles nées du conflit rendent l'immigration essentielle et nécessaire au pays. La découverte de la bombe atomique a non seulement apporté des changements dans le sort des armes mais elle est susceptible de révolutionner la sphère industrielle. Un pays riche comme le Canada ne peut échapper à sa destinée de nation commerçante de premier plan, pas plus qu'il ne peut diriger sa destinée avec succès avec une faible population. Il a besoin d'une forte population, mais il ne peut guère l'obtenir par le seul accroissement naturel sans recourir à l'immigration.

Trouver de l'espace pour le nouvel immigrant est une question qui ne se pose pas chez nous, car le Canada est l'un des rares pays qui puisse encore

attirer une multitude d'immigrants. La question se résume à savoir si nous tenons à l'immigration et, le cas échéant, quelle sorte d'immigrants nous voulons. A l'heure actuelle, le Canada s'occupe du rétablissement de ses militaires. Personne ne nous reprochera cet objectif louable. Quand nous l'aurons atteint, il restera certainement suffisamment d'espace pour faire venir bien d'autres gens.

Je ne tiens pas à m'étendre trop longuement sur cette question de la nécessité de l'immigration. Je suis assuré qu'il est généralement admis au Canada que nous devrions ouvrir nos portes aux immigrants. La seule objection que j'ai entendu formuler contre l'immigration c'est la crainte du chômage. Cette appréhension est naturellement fondée sur un préjugé erroné, car un accroissement dans la population diversifie les emplois, accroît la consommation et, par là, crée une augmentation de travail plutôt qu'une diminution. Pour établir le bien fondé de cette affirmation, je désire citer l'honorable sénateur Crerar. Il vient de l'Ouest canadien où règne encore la mentalité du défricheur. Il disait :

Par suite de l'immigration au Canada depuis 1889 jusqu'à la déclaration de la première Grande Guerre, le Canada a accumulé, durant cette période, plus de richesses et fait de plus grands progrès industriels qu'à toute autre époque antérieure de son histoire. Pourquoi? Parce que les immigrants, bien que possédant peu de capitaux, travaillèrent ferme et produisirent constamment de nouveaux biens. On établit des chemins de fer, on fonda des villes, ou ouvrit des mines, on exploita les forêts et on mit en culture le sol des Prairies. La vérité, c'est qu'en accroissant notre population et en diversifiant notre activité, nous stimulons notre commerce à bien des égards.

Puis-je ajouter qu'avec nos ressources naturelles encore latentes et une population au moins doublée, le Canada peut facilement égaler, voire surpasser, l'industrialisation et la richesse de nos bons voisins du Sud. L'entretien de nos chemins de fer, routes et autres utilités publiques cesserait de constituer alors pour nous un fardeau et notre niveau de vie s'élèverait en conséquence.

Avec votre indulgence, je veux vous soumettre une autre raison qui milite en faveur de l'immigration.

Si nous voulons éviter les guerres dans l'avenir, débarrassons-nous des causes qui engendrent la guerre. Sur un continent où des centaines de personnes vivent littéralement entassées dans un mille carré de territoire, il y a toujours possibilité de voir des troubles se fomenter à moins qu'on ne remédie à cet encombrement; car, lorsque certains peuples possèdent beaucoup et d'autres trop peu, il ne peut manquer de se produire des conflits. Aucun pays ne manifeste une plus grande bienveillance envers son voisin que celui qui consent à partager ses biens avec d'autres, non comme don gratuit mais comme offre de partager avec lui les mêmes droits de citoyen, avec les avantages et les responsabilités qu'ils entraînent.

Sa Sainteté le pape Pie XII, dans une allocution prononcée à la radio le 1er juin 1941, expose la véritable philosophie de la situation quand il dit :

Notre planète avec ses océans, ses mers et ses lacs, avec ses montagnes et ses plaines couvertes de neige et de glaces éternelles, avec ses déserts et ses terres arides n'est pas, en même temps, sans régions habitables et espaces vitaux qui sont, à l'heure présente abandonnés à la végétation sauvage et, qui cultivés par l'homme, aideraient à satisfaire ses besoins et à donner libre cours aux diverses formes de son activité de citoyen; plus d'une fois, des familles émigrant d'un endroit à un autre se voient contraintes d'aller à l'étranger, à la recherche d'une nouvelle patrie. Alors, conformément à l'enseignement de l'encyclique *Rerum Novarum* le droit de la famille à un espace vital est reconnu. Quand ce

fait se produit, l'émigration atteint son but naturel comme l'expérience le montre souvent; nous voulons parler de la distribution favorable de l'homme sur la surface de la terre que Dieu a créée et préparée pour l'usage de tous. De cette manière, la nation qui donne et celle qui reçoit contribuent à l'accroissement du bien-être de l'homme et au progrès de la culture humaine.

Comme je l'ai dit au début, le Canada doit d'abord, décider quel sera sa politique d'immigration; et, en deuxième lieu, quel genre d'immigrants il acceptera. Je vous ai soumis quelques-uns des arguments en faveur de l'immigration. Je ferai maintenant quelques recommandations concernant le genre d'immigrants qui pourrait convenir au pays. L'honorable sénateur Roebuck, en expliquant sa motion visant à l'institution d'un comité, fit une remarque fort pertinente quand il dit:

Et tout le long du trajet, au nord comme au sud, s'étendent des millions d'acres de terres incultes qui attendent la charrue. Quand on traverse ce long parcours on ne peut s'empêcher de s'émerveiller à songer qu'une population aussi faible puisse défrayer les dépenses qu'entraîne l'entretien d'un vaste réseau de chemins de fer traversant un espace désert. Douze millions d'habitants n'y peuvent arriver et la faute en est à une population trop faible pour actionner les rouages de l'industrie.

Il nous faut coloniser ce territoire immense dont parle le sénateur Roebuck. A cet effet, nous devons tenir compte qu'il nous faut des gens qui voient tout avec des yeux de défricheurs, qui aiment la terre, des gens, dis-je, en mesure d'affronter les difficultés avec un courage inébranlable et un bras décidé. Je vous ferai remarquer que les Ukrainiens qu'on fit venir au pays, au tournant du siècle dernier, ont clairement démontré qu'ils possédaient les qualités nécessaires à l'édification de la structure sociale. Analysons l'apport de ces étrangers pendant les cinquante dernières années.

Le major M. Syrotuck, inspecteur senior ambulant de la Division du bétail et des volailles au ministère de l'Agriculture, qui revient d'Europe où il fit l'office de conseiller agricole auprès du Gouvernement militaire britannique en région occupée, écrit:

Quand on songe que les premiers immigrants venus de l'Ukraine au Canada n'avaient aucune connaissance de la langue, ne possédaient rien dans leurs goussets, si ce n'est l'argent requis pour les droits d'inscription d'un homestead, sans autres biens personnels que le contenu d'un sac porté sur le dos, sans bâtiments, ni clôtures, ni terres en culture, il est rien moins que merveilleux de constater ce qu'ils ont accompli pour eux-mêmes depuis ce temps-là. De nos jours, l'Ouest est parsemé de fermes des plus modernes dont ces immigrants d'autrefois sont les propriétaires. Dans plusieurs régions, des terres jugées impropres à la culture ont été transformées et rendues productives grâce à ces colons persévérants et économes. Sans contredit, ces Ukrainiens ont prouvé qu'ils constituaient un élément constructif au Canada et ont grandement accru la richesse de notre pays.

Dans les premiers temps de l'immigration au Canada, on a beaucoup péroré sur le prétendu manque d'instruction de ces premiers colons. On a cependant tenu peu compte de leur intelligence naturelle. La première fournée d'Ukrainiens se recruta parmi les classes les plus pauvres, les paysans à la recherche de terres qui n'avaient jamais eu la chance de fréquenter l'école. Mais, toutefois, ces paysans étaient très intelligents; ils devaient l'être pour s'en tirer aussi bien qu'ils l'ont fait. On juge de la valeur d'un individu par ce qu'il accomplit avec les moyens à sa disposition; assurément, ces gens réalisèrent beaucoup avec peu. Quoiqu'ils fussent eux-mêmes illettrés, ils étaient assez intelligents pour donner

à leurs enfants une éducation suffisante. On peut citer, aujourd'hui, des centaines d'exemples d'enfants issus de parents soi-disant illettrés qui ont atteint une éducation supérieure fort poussée, et, en plusieurs cas, obtinrent les plus hautes distinctions. Un étudiant ukrainien qui se spécialise n'est pas chose rare de nos jours.

M. F. T. Hawryliuk, surintendant des écoles de la Saskatchewan écrit :

Le rôle qu'ils ont joué dans la carrière de l'enseignements est un témoignage étonnant qui fournit quelque indice du niveau auquel les Ukrainiens de l'Ouest canadien ont porté leur éducation, pendant les quarante dernières années. En 1906 un petit groupe de jeunes gens reçurent la formation d'instituteurs des écoles publiques. En 1936, je fis un relevé détaillé du nombre d'instituteurs diplômés dans les trois provinces de l'Ouest, et, à l'époque, ils se chiffraient à 830. Je n'ai pas de statistiques depuis, mais je suis certain que ce chiffre avait doublé en 1946.

Dans le domaine de l'éducation supérieure, le progrès n'est guère moins remarquable si l'on considère qu'en 1913 seul un Ukrainien, c'était le premier, conquit ses grades à l'université du Manitoba. Dix ans plus tard, en 1923, l'on comptait déjà 25 gradués des universités des trois provinces des Prairies. Au dernier recensement que je fis en 1934, il y en avait 167. Je n'ai pas de chiffres depuis 1934, mais pour l'année académique 1934-1935 seule, 198 étudiants s'inscrivirent aux universités du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta. Cette augmentation constante se maintint même, pendant les années de la dépression économique et jusqu'au début de la seconde guerre mondiale.

Comme on peut s'y attendre, un fort pourcentage de ces gradués d'université se spécialisèrent et embrassèrent des professions telles que la médecine, le droit, l'agriculture et le génie. Plusieurs se distinguèrent et furent nommés professeurs dans les universités, tel M. Pawlichenko, l'un des spécialistes du Canada en mauvaises herbes. Le pourcentage des Ukrainiens qui se dirigent vers l'administration est peu considérable, mais il y a neuf ou dix représentants agricoles, six inspecteurs d'école et un certain nombre de fonctionnaires subalternes répartis dans les différents ministères.

M. Bodnar, fonctionnaire ambulant du ministère de l'Agriculture posté à Dauphin, Manitoba, écrit au sujet d'une famille du nom d'Ogryzlo qui émigra du district de Sifton en 1897. Un des fils de cette famille se maria avec une personne de l'endroit et devint père de six enfants qui furent tous des gradués de l'université du Manitoba.

Le cas de la famille Ogryzlo est un des nombreux exemples que l'on pourrait citer pour illustrer l'avancement économique et intellectuel de nos immigrés. Il se répète un peu partout: ce sont les Potocki, les Kostashe, les Sirnyk, etc. Et dans presque tous les cas ces familles ont débuté dans la vie sans autres ressources que leur intelligence, leur courage et leur bonne volonté. On les recruta parmi les miséreux et les illettrés qui n'avaient jamais possédé plus de deux ou trois acres de terre et qui n'avaient jamais vu l'intérieur d'une salle de classe et cependant, de ces couches prétendues inférieures de la société surgit un type de pionnier dont l'apport à la prospérité de notre pays a dépassé de beaucoup l'attente de ceux qui les ont fait venir.

Dans leur patrie, les Ukrainiens ont toujours été des agriculteurs; au Canada, la majorité de ces gens vivent sur des terres. D'après les chiffres fournis par la statistique de 1941 la population d'origine ukrainienne au Canada était de un tiers de million. Soixante-cinq pour cent étaient Canadiens de naissance, 90 p. 100 étaient sujets britanniques, 48 p. 100 avaient des emplois rénumérés sur des fermes (la moyenne pour le Canada est de 25 p. 100 et 93 p. 100 parlaient soit le français soit l'anglais. L'Ukrainien est un agriculteur de temps immémorial

et il s'est adonné à la culture du sol parce qu'il aime la terre. Ses efforts tendront à n'en point douter vers ce but si on lui permet d'entrer au Canada. La similitude qui existe entre la steppe de l'Ukraine et les prairies du Canada lui permet de s'acclimater plus facilement aux nouvelles conditions de vie, car il n'y aura pour lui qu'un changement de localité mais non de méthode. Pour démontrer comment ce peuple se donne à sa terre, je citerai les paroles de M. T. P. Devlin, directeur adjoint du service de la colonisation et de l'immigration des chemins de fer Nationaux du Canada, qui encourageait le progrès collectif dans l'Ouest canadien :

Les récompenses en argent décernées dans ces concours ont avantageusement servi aux travaux d'amélioration du bétail et des grains de semence; elles ont servi à accorder des bourses aux écoles d'agriculture pour les meilleurs élèves d'origine ukrainienne, à pourvoir à l'embellissement des terrains d'écoles rurales, et encore à faire bénéficier la localité d'autres avantages matériels. Des districts, tels que Willingdon dans l'Alberta, Krydor et Hafford dans la Saskatchewan, Vita, Rossburn et Sifton dans le Manitoba, sont représentés dans ces sortes de concours. Le district de Vita dans le Manitoba, par exemple, se sert de cet argent pour l'amélioration du régime alimentaire et des procédés d'engraissement des volailles; il a réussi de cette façon à se ranger parmi les meilleurs producteurs de volailles de choix de l'Ouest canadien. Le fonds renouvelable est resté intact. Chaque année des centaines de poussins sont achetés avec l'argent et le produit de la vente des volailles, en automne, retourne aux fonds fiduciaires.

Voilà un exemple entre plusieurs; on pourrait en mentionner d'autres. A notre sens, les Ukrainiens ont largement contribué au développement de l'agriculture dans l'Ouest du Canada. Ces gens aiment le progrès et sont désireux de se familiariser avec les meilleurs méthodes de culture; ils emploient en aviculture les procédés modernes d'entretien, d'alimentation et d'exploitation. Ils apprennent l'anglais et sont ainsi en mesure d'assumer leurs responsabilités de citoyens canadiens.

Si l'on veut d'autres témoignages, l'honorable sénateur Crerar qui, plus que tout autre, connaît ce peuple pourrait les fournir. Il a vécu dans une région qui constitue un exemple frappant des progrès réalisés par ces gens. Je ne voudrais guère surcharger le sujet puisque M. le sénateur s'est déjà fait entendre sur la question.

Quand on regarde en arrière et qu'on analyse la situation, l'on ne peut que s'émerveiller. Les progrès les plus notables en agriculture se sont réalisés dans l'Alberta. La culture scientifique a remplacé les méthodes anciennes. M. Skladam, fils d'un pionnier ukrainien, devint le roi mondial de l'avoine et fut détrôné, quelques années plus tard, par un autre Ukrainien, M. Pawlofski. On compte par centaines de milliers des cas similaires où l'Ukrainien s'est adonné à la culture scientifique et a réussi non seulement à rivaliser mais même à exceller très souvent.

Quelle que soit la norme employée, nous ne pouvons concevoir pourquoi il faudrait plus de temps pour faire d'un Ukrainien un bon citoyen que pour tout autre Européen. Il apprend l'anglais aussi rapidement; il fait instruire ses enfants aussi volontiers et montre autant de zèle à faire partie des commissions scolaires et des conseils municipaux et, en ce qui concerne le règlement de ses dettes, il ne le cède à nul autre dans le Dominion.

Sous le rapport du service militaire, on évalue à 35,000 le nombre de jeunes gens et de jeunes filles qui servirent volontairement dans les forces armées. Dans un article caractéristique du *Geographical Journal*, M. Wright fait observer que "proportionnellement à la population, les enrôlements ont été plus nom-

breux chez les Ukrainiens que chez toute autre nationalité en Saskatchewan". Et, concernant l'achat d'obligations de la Victoire et de certificats d'Épargne, les Ukrainiens ne furent certainement pas les derniers.

On se fera une meilleure idée de la façon dont les Ukrainiens s'enrôlèrent à la guerre de 1939-1945, à l'examen des quatre listes qui parurent durant quatre jours consécutifs dans l'un de nos quotidiens de l'Ouest.

Liste n° 1: 10 Ukrainiens sur 36 volontaires:

Adamyk, Krysko, Pawlyk, Maruszczyka, Poburan, Sikorski, Talpash, Zetaruk, Cheknita, Leskiw.

Liste n° 2: 7 Ukrainiens sur 44 volontaires:

Dembicki, Bigoray, Babish, Baran, Sorochan, Skrypnyk, Bilyk.

Liste n° 3: 7 Ukrainiens sur 45 volontaires:

Bayrock, Czech, Dashkevich, Zebeluk, Lozinski, Stroich.

Liste n° 4: 5 Ukrainiens sur 48 volontaires:

Kul, Bahri, Krechenuck, Procyk, Buray.

Ainsi sur 173 volontaires, 29 étaient d'origine ukrainienne, soit une proportion d'environ 11 p. 100 du total pour les jeunes Ukrainiens. Comme la population de l'Alberta se chiffre à environ 750,000 âmes et que les Ukrainiens sont à peu près 71,000, ils forment à peine 6 p. 100 du total. Et cependant, selon les chiffres ci-dessus, leur pourcentage de volontaires, 11 p. 100, est presque le double de leur pourcentage de population; ce qui démontre qu'ils ont fait plus que leur part en service de guerre.

J'aime à croire qu'en général, l'apport des Canadiens d'origine ukrainienne au Canada a été reconnue. Le seul obstacle à cette considération semble reposer sur la fausse interprétation que la race entière doit être mise en accusation pour les agissements de quelques-uns. J'ai ouï dire en maints endroits pendant la guerre que tous les Ukrainiens étaient des *zombies*. La personne qui portait une telle accusation connaissait probablement quelques *zombies* d'origine ukrainienne et tira immédiatement ses propres conclusions. Le crime semblait tout particulièrement donner lieu aux insultes. Si un étranger était accusé de vol, tous les étrangers étaient des voleurs. Si un étranger battait sa femme, tous les aubains étaient des batteurs de femme; si un nouveau Canadien tuait un être humain, il s'ensuivait que tous les nouveaux Canadiens étaient des meurtriers et ainsi de suite à l'infini; le crime d'un seul devenait un indice de la mentalité et de la moralité de la race à laquelle le coupable appartenait.

Edmund Burke a dit un jour: "Je ne sais pas comment m'y prendre pour incriminer tout un peuple. Je pense réellement que pour le sage le procédé n'est pas judicieux, pour le modéré, il n'est pas bienséant; pour l'esprit empreint de sentiments humanitaires, il n'est ni doux ni élément."

Il n'est donc ni doux ni élément ni judicieux d'imputer à tous les Ukrainiens le crime d'un des leurs. Il y a du bon et du mauvais dans toute race, et à tout prendre, l'une n'est ni meilleure ni pire que l'autre. L'étude des statistiques judiciaires et de celles des pénitenciers établit nettement que la criminalité chez les gens qualifiés d'aubains n'est pas pire, dans l'ensemble, que chez les Canadiens de naissance.

Il existe une autre crainte concernant l'immigration, la crainte que nous avons entendu mentionner en maintes occasions, la crainte que les Européens attirés au Canada, immigrants de diverses sources, gens dont la culture a eu pour base, pendant les années, la haine et la méfiance mutuelle des peuples, ne perpétuent leur animosité sur notre continent. Je voudrais dissiper de telles craintes en donnant pour exemple les relations qui existent ici entre les Canadiens d'origine polonaise et ukrainienne. Nul ne peut dire que ces gens s'aiment en Europe. Néanmoins, ils ont démontré sans l'ombre d'un doute, que sur

notre continent ils peuvent vivre dans la concorde et la fraternité. Si l'on consulte les statistiques de mariage, on ne peut s'empêcher d'approuver la situation qui a été créée par leurs relations mutuelles.

Il est bien vrai que l'Europe est un assemblage de races turbulentes, inquiètes, qui diffèrent entre elles sous le rapport linguistique et religieux et chez qui couvent toutes les querelles des temps passés. Il est également vrai que nous avons au Canada une Europe en miniature, mais on ne peut s'empêcher de constater les différences de mentalité de nos citoyens de langues et d'origines diverses à l'égard non seulement de leur pays d'adoption mais aussi des autres races qui contribuent à former notre grande nation. Il doit naturellement exister des différences de tempérament et de caractéristiques, mais elles disparaîtront quand nos citoyens d'origine étrangère se seront accoutumés et adaptés à leur nouveau milieu et quand nous les aurons convaincus avec tact que nous les acceptons à titre d'égaux pour partager les avantages aussi bien que les obligations inhérents à notre citoyenneté.

Si nous nous sommes opposés aux immigrés illettrés il y a un siècle—et comme je viens de vous le démontrer, ils ont bien réussi—qu'elle devra être notre attitude envers les réfugiés instruits d'aujourd'hui? Le continent européen est littéralement inondé d'hommes et de femmes cultivés qui cherchent un refuge. Un grand nombre d'entre eux sont des cultivateurs, des forestiers ou des chefs de coopératives ayant reçu une formation technique,—et nul ne peut affirmer que les coopératives de l'Ukraine occidentale ont été surpassées par aucune autre au monde—des industriels et des hommes de science. Leur seule faute, comme le dit Mlle Elma Birkett, est que:

Aujourd'hui, tous les Ukrainiens, de quelque partie de leur pays qu'ils viennent, sont dans une situation tragique. Individualistes et épousant les idées de l'Ouest de par leur nature, imbus d'un amour fanatique de la liberté personnelle, ils se trouvent géographiquement pressés entre deux gouvernements totalitaires, qu'ils craignent et haïssent.

Maintenant que les canons se sont tus en Europe, l'avenir des Ukrainiens répandus par tout le continent est encore très sombre.

Le problème de ces malheureux est de la plus grande envergure. Leur sort en Europe est l'une des terribles conséquences de cette guerre. Ils ne réclament aucune priorité pour obtenir de l'aide du monde de l'extérieur. Toutefois, pour de simples raisons humanitaires, leur cause ne devrait-elle pas recevoir plus d'attention qu'elle n'en a eu jusqu'à maintenant?

Comme le dit si à propos Mlle Birkett, ce ne sont pas des criminels; ce ne sont pas des pro-Nazis ni des collaborateurs; ce sont des individualistes qui au risque de la vie même ont osé réprouver le régime politique qui régnait dans leur pays natal. Même s'il se trouve ici et là parmi ces réfugiés un collaborateur qui n'aura pas encore été découvert, je ne suis pas chargé de prendre leur défense. J'ai assez confiance dans les tribunaux anglais et américains pour savoir que les hommes qui ont commis des actes de collaboration seront découverts, mis en accusation et traités selon la loi et la justice. Les gens que notre comité représente ici aujourd'hui sont d'innocents réfugiés sans asile—des gens qui savent que chez eux ils ne pourraient adorer Dieu à leur manière, des gens qui savent que différer d'opinion avec le Gouvernement de leur propre pays leur vaudrait d'être bannis ou mis à mort. En pratique, ils ne pouvaient voir du même œil que le Gouvernement qui empêche d'exprimer librement son opinion. En d'autres termes, ils voudraient que leur groupe soit représentatif de la moyenne du peuple canadien en général. Aucun membre de ce comité n'appartient à un groupe communiste. Je suis certain que nul d'entre nous n'approuve les principes communistes d'administration. Néanmoins, nous serions les premiers à élever la voix pour protester si les communistes au

Canada n'étaient pas libres d'exprimer leurs opinions. Si le régime politique qui règne au pays natal des Ukrainiens était mis en vigueur dans notre pays, il n'y aurait plus de place pour ceux qui diffèrent d'opinion avec le Gouvernement au pouvoir.

Ces gens ont préféré la fuite à la contrainte du communisme. Et sous ce rapport ils n'ont nullement agi autrement que ne l'aurait fait un Canadien à leur place. Ils ont préféré errer dans des régions inconnues plutôt que de demeurer parmi les légions de cerfs et d'esclaves abjects, car leur amour de la liberté a surpassé de telles craintes et les a encouragés et leur a inculqués l'espoir qu'un jour, peut-être, ils seraient libérés de corps aussi bien que d'esprit pour travailler, vivre et exercer leur culte en toute sécurité. Ces gens ne sont pas des sympathisants ni des collaborateurs nazis comme nous le laisse entendre la propagande communiste, mais des gens qui aiment véritablement la liberté et tout ce qu'elle représente. Les Ukrainiens ont toujours été un peuple démocratique.

"L'un des plus beaux traits du caractère national des Ukrainiens, écrit William Henry Chamberlain, auteur de *Russia's Iron Age*, c'est l'amour de la liberté". Les héros Ukrainiens des seizième et dix-septième siècles furent les Cosaques, ces guerriers des frontières qui ont secoué le joug des seigneurs polonais ou des propriétaires fonciers russes pour fonder leur collectivité militaire libre et farouche "et au delà des rapides", sur le Bas Dniéper inférieur. Mi-croisés, mi-pillards, ils firent des incursions chez les Turcs et les Tartares, mettant en liberté un grand nombre de chrétiens détenus en esclavage.

Si ces réfugiés aiment la liberté comme nous l'aimons, devons-nous être les premiers à les en blâmer? S'ils choisissent l'exil, voire la mort, plutôt que de retourner à l'esclavage, devons-nous être les premiers à les critiquer?

Le présent mémoire n'est pas un effort fait dans le but de déprécier une race et de réclamer une priorité pour une autre, mais plutôt un appel pour l'obtention d'un traitement équitable pour toutes les races. En fait de concepts raciaux, nous croyons que la guerre a détruit nombre d'idées préconçues, étant donné que les races considérées comme arriérées ont, par leur extraordinaire héroïsme et suprême désir de survivre, acquis le droit d'égalité.

Nous pensons donc que ce serait une contribution de premier ordre au relèvement économique mondial si les pays insuffisamment peuplés comme le Canada admettaient un peu du surplus de la population d'Europe sur leurs rives, créant ainsi un marché local pour nos matières premières qui, autrement, devraient compter sur un commerce extérieur incertain.

Nous ne croyons pas à l'épouvantail créé par ceux qui pensent que chaque immigrant amené au Canada évincera un de ceux qui demeurent déjà au pays. M. David H. Popper, dans le *Survey Graphic* de New-York, réfute cette prétention en disant:

Il a été apparemment inutile jusqu'ici de souligner le fait que chaque immigré est un consommateur aussi bien qu'un producteur; qu'il requiert aliments, vêtement et abri qui lui seront fournis par la main-d'œuvre locale; que l'histoire abonde en exemples de mouvements d'immigration profitables ayant donné naissance à de nouvelles industries, à une habileté d'organisation et à l'esprit d'entreprise dans des pays en pleine croissance ou menacés de marasme ou d'une attaque de l'extérieur.

Nous croyons qu'un bon nombre de ces réfugiés, en raison de leur formation et de leur expérience pourraient s'établir sur la terre et fournir un apport appréciable à l'économie agricole.

Nous croyons qu'une partie de ces réfugiés pourraient être absorbés par les industries où leurs aptitudes particulières apporteraient une contribution marquée.

Nous croyons que ces réfugiés seraient un apport culturel aussi bien qu'économique. Un bon nombre d'entre eux comprennent déjà l'anglais, mais dans le cas contraire, leur connaissance de plusieurs autres langues leur permettrait d'apprendre la nôtre assez rapidement.

Nous croyons que ces réfugiés pourraient appuyer notre propre régime démocratique au lieu de le saper. Les épreuves navrantes qu'ils ont endurées et leur amour naturel de la liberté ne les rendraient pas moins démocrates qu'avant. De fait, leur appréciation de notre mode de vie n'en serait que meilleure.

Nous sommes en tout cas d'avis que ces réfugiés doivent recevoir de l'aide. Nous avons au moins l'obligation morale d'aider à les rétablir ailleurs. Pourquoi enverrions-nous notre argent, nos vivres et notre aide en dehors du pays quand nous pouvons les amener ici pour se nourrir eux-mêmes du produit de leur propre labeur?

Nous croyons que le talent exceptionnel de plusieurs de ces réfugiés aiderait à établir de nouvelles industries dans notre pays, améliorant ainsi notre situation économique.

Nous croyons que ce n'est que grâce à une population accrue que le Canada pourra obtenir une production intensive avec la conséquence naturelle d'un abaissement des prix. Ceci nous aiderait à faire une concurrence plus équitable aux autres pays.

Nous sommes d'avis que les réfugiés ukrainiens d'aujourd'hui sont plus assimilables que ceux d'autrefois en raison de leur instruction supérieure, de leur mentalité plus cosmopolite et de la nécessité qu'ont les nations de se rapprocher les unes des autres. La dernière guerre nous a appris qu'il n'existe ni race supérieure ni race inférieure.

Nous croyons qu'il existe des procédés naturels d'assimilation de l'individu beaucoup plus efficaces que l'emploi arbitraire de la force. Par l'intermariage, nous avons vu s'accomplir sous nos yeux le mélange des races que l'on croyait impossible au Canada. Nous voyons dans cette union une force plus puissante encore qu'une conférence de San-Francisco, de Londres ou de New-York pour rapprocher les peuples de l'univers, car cette union est plus sincère et partant plus stable, n'étant pas gênée par l'opportunisme ou les intrigues politiques.

Nous avons sous les yeux l'image du premier immigrant, pauvre et illettré, mais robuste et déterminé, traçant sa route vers son homestead situé à plusieurs milles de distance de la plus proche ferme, érigeant des clôtures, laboriant, arrachant les broussailles, semant, moissonnant, tout en construisant une hutte habitable, se mariant, élevant une famille, participant aux activités sociales, culturelles et politiques de la collectivité, ses enfants remportant des succès scolaires et des honneurs civiques, passant lui-même de la pauvreté vers le confort, épargnant son revenu, achetant d'autres propriétés, pour terminer finalement une vie longue et utile, abattu par la sinistre faucheuse qui nous emporte tous.

Ce n'est pas le moment d'établir des distinctions, mais bien de coloniser et d'apaiser les esprits. La Charte de l'Atlantique et les Quatre Libertés devraient être plus qu'un simple étalage de panneaux-réclame. La dernière guerre aurait dû être une victoire non seulement sur un ennemi commun mais sur nous-mêmes, une victoire de la raison sur l'intolérance.

Soyons charitables envers tous et sans malice envers personne; donnons suite aux œuvres pour lesquelles nous avons combattu, ou aurions dû combattre. Si nous croyons que les hommes sont créés libres et égaux, tirons, comme l'a dit Franklin D. Roosevelt, "de véritables réalisations de la lie du désastre actuel et, nous rappelant les paroles inscrites sur la statue de la Liberté, ouvrons larges de nouvelles portes d'or et construisons de nouveaux refuges pour ceux qui sont fatigués, pour les pauvres, pour les masses serrées qui aspirent à la liberté".

Le PRÉSIDENT: Voilà un très bel exposé, monsieur Solomon. Puis-je vous demander quelle est la langue parlée généralement par les Ukrainiens qui aimeraient venir au Canada; est-ce le russe ou le polonais?

M. SOLOMON: Les Ukrainiens parlent la langue ukrainienne. Quant à leur citoyenneté, je ne saurais dire quel pourcentage viendrait d'un pays en particulier. Une grande proportion d'entre eux étaient en toute probabilité des citoyens de la Pologne et d'autres auraient pu être des citoyens de la Roumanie ou de la Russie. Je ne possède aucune statistique à cet effet. Je doute fort que l'on pourrait obtenir des statistiques donnant le pourcentage des gens parmi ces réfugiés qui viennent de la Russie, de la Pologne ou d'ailleurs.

Le PRÉSIDENT: Ils parleraient probablement la langue du pays d'où ils viennent?

M. SOLOMON: C'est exact, en plus de la langue ukrainienne.

L'hon. M. HORNER: Je pourrais dire, monsieur le président, vu que je suis de ceux qui connaissent mieux les Ukrainiens de l'Ouest canadien que tout autre membre du comité, que j'ai vécu plus de quarante ans à Blaine-Lake, où la moitié des gens sont des Ukrainiens. Krydor se compose strictement d'Ukrainiens, et il y en a une colonie entière à Redberry. Possédant cette expérience, je puis corroborer tout ce que M. Solomon a dit. Je n'ai jamais été opposé à l'immigration. J'ai toujours pensé que c'était étroitesse d'esprit que de s'y opposer. Je puis dire que les hommes qui ont réellement travaillé, même au cours des soi-disant années de crise, étaient des Ukrainiens. En 1930 ils ne furent jamais oisifs; ils étaient consentants de travailler et purent obtenir de l'ouvrage. Je connais bon nombre de ces Ukrainiens qui ont amplement de ressources pour prendre leur retraite, et les membres de leurs familles ont reçu une bonne instruction; plusieurs d'entre eux sont maintenant des médecins et des avocats, d'autres sont allés outre-mer. A tout compter, nos immigrants ukrainiens se sont montrés des gens utiles pour notre pays. J'aimerais voir le gouvernement prendre dès maintenant des mesures en faveur d'un vigoureux programme d'immigration. Si je comprends bien l'exposé que nous venons d'entendre, ces réfugiés ne désirent pas retourner vivre sous un gouvernement dictateur; ils veulent la liberté. Voilà le genre de personnes dont nous avons besoin dans notre pays. Nos propres jeunes gens ne retournent pas sur les fermes et nous perdons des millions d'acres par manque de culture. A mon point de vue, l'exploitation agricole sur une grande échelle dans l'Ouest devra céder le pas à l'exploitation agricole sur l'ancien système des petites fermes à culture plus intensive. En dépit du fait qu'il faudra peut-être prendre soin de certains immigrants, je suis, comme je l'ai déjà dit, en faveur d'un programme vigoureux d'immigration, car dans notre pays nous avons un besoin urgent d'hommes bien disposés à travailler.

L'hon. M. ROEBUCK: M. Solomon nous a donné un magnifique exposé. L'on me pardonnera peut-être de dire qu'il n'avait pas besoin d'insister sur l'intelligence des Ukrainiens; il l'a démontrée par lui-même.

M. HLYNKA: Le lieutenant de section Panchuk aimerait dire quelques mots aux membres du Comité.

Le PRÉSIDENT: Avant de l'entendre, les honorables sénateurs désirent-ils poser quelques questions à M. Solomon?

L'hon. M. HAIG: Monsieur le président, je voudrais obtenir quelques informations au sujet de ceux qui se présentent devant nous, et j'aimerais poser quelques questions à M. Solomon. Où êtes-vous né?

M. SOLOMON: Dans la région d'Ashville, au Manitoba.

L'hon. J. A. McDONALD: Vos père et mère étaient-ils Ukrainiens?

M. SOLOMON: Oui.

L'hon. M. HAIG: Où avez-vous fait vos études?

M. SOLOMON: Au collège de Dauphin et à l'université du Manitoba.

L'hon. M. HAIG: Diplômé en...

M. SOLOMON: En droit, en 1934.

L'hon. M. HAIG: Quand avez-vous été élu député d'Emerson?

M. SOLOMON: En 1941.

L'hon. M. HAIG: Et vous avez été réélu?

M. SOLOMON: En 1945, tout récemment.

L'hon. M. HAIG: Merci.

L'hon. M. CRERAR: Monsieur le président, je crois que le Comité serait intéressé d'entendre M. Solomon s'il voulait bien dire quelques mots sur l'histoire du peuple ukrainien. L'origine de ce peuple en Europe date de plus de mille ans.

M. SOLOMON: C'est exact. Toutefois, puis-je dire ceci aux membres du Comité: Il me ferait bien plaisir de vous raconter l'histoire du peuple ukrainien, mais je ne voudrais pas prendre tout votre temps à le faire. Je vous promets qu'à mon arrivée à Winnipeg j'adresserai à chacun des membres de ce comité un exemplaire de l'histoire du peuple ukrainien par le professeur de Doroshenko.

L'hon. M. HAIG: J'ai tout juste une autre question à poser à M. Solomon. La législature du Manitoba compte cinquante-cinq membres à part les députés militaires.

M. SOLOMON: C'est exact.

L'hon. M. HAIG: Combien compte-t-elle de députés de nationalité ukrainienne nés au Canada?

M. SOLOMON: Six.

L'hon. M. HAIG: Et l'un d'entre eux est député depuis?

M. SOLOMON: Il est député depuis vingt-sept ou vingt-huit ans.

L'hon. M. CRERAR: Et je pourrais ajouter qu'il a été président suppléant de la législature.

M. SOLOMON: C'est exact.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie bien monsieur Solomon.

Maintenant monsieur Panchuk, voulez-vous commencer?

Le lieutenant de section PANCHUK, M.B.E.: Monsieur le président, honorables sénateurs, mesdames et messieurs, je préfère demeurer debout étant donné qu'il m'a fallu rester debout la plupart du temps au cours des cinq dernières années.

L'hon. M. HAIG: J'aimerais que le témoin nous dise quelque chose de lui. J'aimerais être renseigné sur le compte de la personne qui nous adresse la parole. Où êtes-vous né?

Le lieutenant de section PANCHUK: Je suis né près de Saskatoon, Saskatchewan.

L'hon. M. HAIG: Quand vous êtes-vous enrôlé dans le Corps d'Aviation Royal Canadien?

Le lieutenant de section PANCHUK: En 1940. J'ai subi un entraînement de trois mois à Toronto et je suis parti outre-mer.

L'hon. M. HAIG: Où étiez-vous stationné?

Le lieutenant de section PANCHUK: A Londres, en Angleterre, en Ecosse et en Irlande jusqu'à l'invasion. Le lendemain de l'invasion, je débarquai en Normandie.

L'hon. M. HAIG: Quelles étaient vos fonctions?

Le lieutenant de section PANCHUK: Service de renseignements du C.A.R.C.

L'hon. M. HAIG: Jusqu'à quand avez-vous rempli ces fonctions?

Le lieutenant de section PANCHUK: Jusqu'à il y a trois semaines.

L'hon. M. HAIG: Quand êtes-vous revenu au Canada?

Le lieutenant de section PANCHUK: Je quittai l'Allemagne il y a trois semaines.

L'hon. J. A. McDONALD: Votre père et votre mère étaient-ils Ukrainiens?

Le lieutenant de section PANCHUK: Oui. Je voudrais remercier les sénateurs Roebuck et Crerar pour leur bonnes observations faites au Sénat, et que j'ai lues.

Je n'ai pas l'intention de traiter le sujet d'un programme d'immigration à longue échéance, car ce n'était pas notre intention de recommander un programme à longue échéance au cours de la guerre. Nous sommes bien disposés à laisser la solution de telles questions aux gens qui sont beaucoup plus compétents que nous.

Je veux seulement plaider très brièvement la cause du peuple que j'ai vu, que j'ai connu, et que j'ai quitté il y a à peine trois semaines. La cause est non seulement importante à leur point de vue, non seulement urgente pour eux, mais elle est de la plus haute importance et de la plus grande urgence pour nous au Canada.

Le PRÉSIDENT: Pourriez-vous nous dire le nombre des réfugiés ukrainiens dans les camps?

Le lieutenant de section PANCHUK: On l'a estimé à un chiffre qui varie entre trois cents mille et cinq cents mille. J'ai rencontré les réfugiés ukrainiens pour la première fois sept jours après l'invasion. Je fus assez heureux d'être l'un des premiers officiers du Corps d'aviation sur la plage—ceci comprend la Royal Air Force et le Corps d'Aviation Royal Canadien. J'étais l'un des deux premiers officiers qui débarquèrent sur cette plage. L'autre officier était un camarade de Montréal. Nous fûmes envoyés là pour préparer la base d'où devaient s'envoler nos combattants. Je fus assez heureux de servir dans une escadrille canadienne, l'escadrille 126 qui eut le chiffre le plus élevé d'avions ennemis abattus au cours de la guerre. Les premiers réfugiés que j'ai rencontrés étaient en majorité français et belges, et de tous les genres que vous puissiez imaginer. Je fus des plus étonnés de constater qu'il y avait des Ukrainiens parmi ces gens. C'étaient des gens que les Allemands avaient évacués de force pour les faire travailler dans les fabriques et des bases allemandes dans tous les territoires occupés par les Allemands. Ils avaient déserté à la première occasion pour s'enrôler dans l'armée des Français libres et à la première occasion, ils vinrent nous aider. Plusieurs mois avant notre arrivée, ils nous aidèrent aux préparatifs de débarquement. L'une des unités les plus renommées qui ont servi avec les Français libres fut Taras Shevchenao, qui sert maintenant avec la Légion étrangère française. Les réfugiés furent dispersés; quelques-uns évacués en Angleterre et d'autres absorbés par les armées de terre et de l'air. Encore une fois j'eus la chance de pouvoir parler ukrainien et un peu le français dans mes relations avec les gens. Ces relations furent très étroites. Cela se poursuivit au fur et à mesure que nous avançons à travers la Belgique et la Hollande, et après avoir éventuellement traversé le Rhin, le jour de notre invasion de l'autre côté de ce fleuve. Cela nous fendait le cœur de voir les longues files de gens poussant des charrettes, tirant des petites voitures et transportant leurs objets personnels—mères, maris, épouses et enfants—poursuivant leur exode général vers l'Ouest. Quand nous leur demandions pourquoi ils s'éloignaient, ils essayaient de s'expliquer. Quelques-uns ne le pouvaient pas, et d'autres ne le voulaient pas. Tous étaient d'opinion que s'ils se dirigeaient vers l'Ouest, ils atteindraient la liberté et les privilèges qu'ils rêvaient, et dont on les avait privés. Tous espéraient rencontrer les armées britanniques et les forces américaines, et j'étais fier de les entendre dire que surtout ils voulaient rencontrer

les Canadiens. Le Canada s'est créé une réputation sans égale par tout l'univers. Nulle nation, soit dit avec tout le respect dû à l'Angleterre et aux Etats-Unis—nulle nation n'a encore surpassé le respect et le prestige dont joui le Canada là-bas. Nul soldat ne fut mieux traité n'importe où dans le pays, en France, en Hollande, et même en Allemagne—que le soldat canadien. J'espère que nous les avons traités de même et que nous avons réussi quelque peu à justifier cette préférence. C'est seulement à cause de cela que je vous sou mets leur cause.

J'appuie sur le sujet non pas à titre d'officier canadien, mais à titre de citoyen canadien qui a été absent du Canada durant cinq ans, et à titre de citoyen revenu dans son pays. Je suis né, j'ai été élevé, et je m'attends de mourrir au Canada. J'espère que mes enfants vivront ici. Je voudrais faire tout ce que je peux pour que ce pays de mes enfants soit le meilleur pays au monde.

Lorsque je rencontraï les réfugiés, j'ai vu des hordes s'avançant péniblement le long de la route; bloquant souvent notre passage, et nuisant maintes fois à nos opérations militaires. Nous avions tous un même désir—celui de faire quelque chose pour eux—le désir de les transporter dans les régions incultes du Canada pour les coloniser. Ils sont prêts à travailler. Si l'on pouvait seulement trouver un endroit où les établir suivant la voie de la liberté, cela en vaudrait la peine. J'ai eu le privilège de travailler et de parler avec eux ainsi que d'apprendre ce qu'on pouvait faire et ce qu'on devait faire pour eux.

J'eus également le privilège d'aider le gouvernement militaire et l'A.S.R.N.U. à organiser des camps. J'ai fait ceci en dehors de mon travail lorsque j'étais libre de mes occupations régulières du service. J'avais l'avantage de parler deux langues et de pouvoir parler avec eux. Le premier camp était situé à Wentorf près de Hambourg. A Unterless, il y avait quarante jeunes filles ukrainiennes. J'ai pu leur parler. Le major Hodginson était le commandant militaire de cet emplacement. Nous leur annonçâmes que nous partions pour la Belgique où nous célébrerions la fête de Pâques, chanterions nos cantiques ukrainiens et nous terminerions la célébration par un festin ukrainien. Ils furent étonnés d'apprendre qu'une telle chose était possible et pouvait même exister. Cette histoire se répéta dans tous les camps de la zone britannique et de la zone américaine.

J'aimerais maintenant vous tracer brièvement une image des camps tel qu'ils existent à l'heure actuelle. Le camp à Heidenan, près de Hambourg, renfermait nombre d'Ukrainiens. Dans six mois ils avaient formé quinze groupements dans le camp même. C'est une unité qui se suffit à elle-même. Ils ont construit une église en transformant une grange. Ils ont construit un magnifique théâtre, organisé un jardin d'enfance pour cent vingt enfants. Ils ont une école secondaire et une université pour l'instruction des adultes. Ils sont complètement indépendants et se suffisent entièrement à eux-mêmes. Comme les autorités militaires qui sont en relation avec eux le savent fort bien, ce sont des gens industriels qui ont confiance en eux-mêmes.

Ce n'est pas là seulement mon opinion, mais l'impression d'autres militaires qui ont affaire à eux. Le major Schadwell, de l'armée britannique, était en charge d'un camp à Kiel. L'un de mes plus chers souvenirs de la guerre est une photographie d'une église que l'on a construite à cet endroit. Les gens ne savaient pas combien de temps ils y demeureraient; une semaine, trois semaines, six semaines, un mois ou six mois. La première chose qu'ils firent fut de construire une église. Sur cette église l'on voit une magnifique croix de verre illuminée à l'électricité.

L'hon. J. A. McDONALD: Est-ce une église grecque?

Le lieutenant de section PANCHUK: Oui, une église grecque orthodoxe ukrainienne. Voici la photographie de l'ouverture officielle de l'église.

Un autre de mes plus précieux souvenirs est une petite fiche portant le mot "Ost". On forçait les Ukrainiens en Allemagne à porter ces fiches pour les distinguer des autres ouvriers esclaves parce que, dans l'esprit des Allemands, ils n'étaient pas du même niveau politique.

L'hon. M. ROEBUK: Qu'est-ce que cela signifie?

Le lieutenant de section PANCHUK: Oriental. C'était la seule marque qui les identifiait comme étant de la catégorie "inférieure" et qu'il n'appartenaient pas à la population allemande ordinaire. Ils devaient porter cette fiche partout où ils allaient. Si un Allemand se trouvait dans un restaurant, ils devaient immédiatement se retirer. S'ils étaient dans un restaurant et qu'un Allemand y entraît, ils devaient se lever et s'en aller. Les jeunes filles continuèrent de les porter ne sachant pas qu'elles étaient libres de les enlever. En une occasion, nous leur dîmes qu'il n'était plus nécessaire de les porter, et elles répondirent qu'elles ne comprenaient pas.

Un autre de mes souvenirs très précieux qui vient des camps de Kiel est une photographie d'une église qu'ils ont construite avec des rebuts d'avions ennemis abattus, et pillage de sous-marins. Pour les vêtements de cette église, ils utilisèrent une carpette venant du sous-marin allemand. Pour orner ces vêtements d'une croix, ils utilisèrent les gallons d'or d'un uniforme d'officier. Ils fabriquèrent des calendriers avec des récipients à beurre et à sardines. Ils ont fabriqué tous les objets métalliques de l'église avec des récipients en fer-blanc usagés provenant de l'A.S.R.N.U. Une dame anglaise, la comtesse Antrim, administrait un hôpital mobile près de Hambourg où elle comptait de soixante-dix à quatre-vingt-dix patients ukrainiens. Je pourrais mentionner également le capitaine Black de Montréal qui avait huit jeunes filles ukrainiennes à son emploi dans le mess des officiers. Il est prêt à payer leur passage et à les établir ici au pays, si la chose est possible. Je pourrais mentionner également M. Fuller, un directeur de l'A.S.R.N.U., qui est prêt à amener dix ou quinze personnes au pays. Je pourrais vous lire un extrait d'une lettre reçue d'un Canadien qui fait partie de l'A.S.R.N.U., qui écrit à titre de Canadien d'origine anglaise et qui était en charge du camp comptant deux mille personnes. N'importe quel pays qui aurait l'avantage d'avoir ces gens, dit-il, sera réellement un pays chanceux. Nous savons que nous avons besoin d'ouvriers industriels, agricoles et domestiques, et de gens qui peuvent réellement remplir ces emplois ouverts au Canada. Si nous faisons quelque chose en vue d'aider ces gens à venir au Canada, nous croyons que ce serait un acte méritoire.

Plusieurs des traits dominants de ces gens m'ont frappé ainsi que mes compagnons d'armes du Canada qui ont servi sur le continent, et qui ont rencontré les réfugiés. Une de leurs particularités remarquables c'est que tous adoptaient les idées occidentales. Non seulement cela, mais ils considéraient l'ouest comme étant le seul espoir de leur avenir. Une autre caractéristique que nous avons trouvée des plus touchantes est le fait qu'ils sont profondément religieux. La première chose qu'ils voulaient faire dans chaque camp dès qu'ils s'étaient réunis était d'organiser un service religieux et de tenir leurs propres réunions. Ils pouvaient faire pratiquement tout avec presque rien. Si l'un d'entre nous avait une panne de voiture ou de jeep, comme il arrivait souvent, et qu'il se trouvait forcé d'attendre quelque temps avant d'entrer le véhicule dans un de nos ateliers militaires, il n'avait qu'à le conduire au camp des "personnes déplacées" où, en retour de deux ou trois cigarettes, il pouvait faire faire le travail en quelques heures. Ces gens pouvaient faire presque tout ce qu'on leur demandait. Par exemple, cette église à Kiel que j'ai mentionnée fut construite de leurs propres mains et avec leurs propres contributions. Elle leur a coûté 1,300 marks allemands et 300 cigarettes canadiennes. Ils désirent s'instruire, et dans chaque camp que j'ai visité, ils m'ont demandé de leur obtenir

des livres et des journaux, et de leur rendre d'autres services. Ils me donnaient une liste des livres qu'ils voulaient avoir, traités de tannage, de pêche, d'exploitation forestière, plus de nombreux volumes dont je n'ai jamais entendu parler—et j'étais instituteur avant de m'enrôler. Ils veulent des livres par des écrivains tels que Parker et d'autres qui me sont inconnus. Ils recherchent tout ce qui peut les aider à établir leurs écoles. Même s'ils ne savent pas où ils vont, ils tiennent à apprendre l'anglais d'abord. Si nous avions seulement des manuels à leur passer, nous aurions des gens qui, même avant d'immigrer, parleraient presque couramment l'anglais.

Un point important, c'est que la majorité des gens là-bas est formée de jeunes qui se sont accommodés aux difficultés, et ont survécu; ils appartiennent au groupe qui a subi de nombreuses épreuves, qui a résisté, et a survécu. Ceux qui étaient plus faibles moralement et physiquement sont tombés le long de la route; mais ceux qui ont résisté, et qui le font encore malgré tout ce qui leur est arrivé, sont les forts au moral comme au physique qui peuvent prendre soin d'eux-mêmes.

En plus des gens des classes ouvrière, agricole, industrielle, et domestique, il y a un grand nombre de professionnels. Le professeur Doroshenko qui a déjà fait une tournée au Canada est l'un d'entre eux. Il y a des professeurs d'université, des instituteurs d'écoles secondaires qui vivent dans des camps comme des "personnes déplacées" ordinaires; il y a des dignitaires des deux églises, de l'Eglise grecque orthodoxe ukrainienne, et de l'Eglise grecque catholique ukrainienne qui voyagent d'un camp à l'autre subvenant aux besoins du peuple.

Dans chaque camp les gens sont indépendants. S'ils ont besoin de chaussures, leurs ateliers coopératifs de réparation de chaussures y pourvoient. Si leurs ustensiles ont besoin d'être réparés, ce sont les membres de la poterie coopérative qui s'en chargent. Tous leurs efforts tendent à suppléer aux besoins que nous n'avons pas encore pu combler par l'entremise de l'A.S.R.N.U. ou du gouvernement militaire.

Ils ont commencé de publier leurs propres publications. Ils réussissent à quêter, emprunter—ou même à chiper, comme on le dit dans le service—tout ce qu'il faut pour installer une presse à imprimer. J'ai parmi mes souvenirs un exemplaire de leur journal, imprimé au camp. C'est le numéro de Pâques de *The Echo*, publié dans un camp ukrainien de "personnes déplacées" à Heidenan, Allemagne.

Je ne crois pas pouvoir trop insister sur leur débrouillardise et sur la manière dont ils se suffisent à eux-mêmes et s'administrent. On peut trouver à l'infini la corroboration de ce fait chez n'importe quel représentant de l'A.S.R.N.U. ou dans le personnel du gouvernement militaire qui ont eu affaire à ces gens.

Pour ne pas trop prolonger cet exposé, puis-je en terminant, vous dire brièvement que je suis fortement d'opinion, comme d'ailleurs le sont tous ceux qui ont servi outre-mer, que le Canada a besoin d'un plus grand nombre d'hommes. Certes, notre population est trop peu nombreuse. Toutefois, dans le choix de ces immigrants, il nous faut toujours insister sur la qualité; nous voulons des hommes intègres qui se respectent et respectent les autres. Nous voulons des hommes qui aiment leur foyer et leur famille, qui connaissent leur devoir et s'efforcent de l'accomplir. Je suis sûr que nous sommes tous d'accord sur le genre de personnes qu'il nous faut. Si nous voulons de tels citoyens, ils sont à notre portée; si nous ne les acceptons pas, d'autres le feront. Merci.

L'hon. M. ROEBUCK: Monsieur le président, nous venons d'entendre un exposé, mais le temps s'écoule rapidement. Nous avons une autre délégation à entendre. Les messieurs qui vous ont adressé la parole viennent de Winnipeg; la délégation suivante vient de Toronto.

Monsieur Boychuk, auriez-vous l'obligeance de nous présenter votre porte-parole?

M. BOYCHUK: Monsieur le président, honorables sénateurs. Je voudrais en premier lieu remercier les sénateurs de la courtoisie qu'ils nous ont faite en nous écoutant aujourd'hui. Nous avons ici trois organisations. Toutefois, nous avons décidé qu'un seul d'entre nous vous adresserait la parole au nom de tous. J'ai apporté avec moi un court mémoire sur lequel nous sommes tous d'accord. M. Stephen Macievich est le rédacteur de l'*Ukrainian Life* au Canada; M. Peter Prokop est le secrétaire de l'exécutif national de l'association; M. Krentz est un membre de l'exécutif de Winnipeg; et M. Navis est le représentant d'une compagnie de publication. Je voudrais vous présenter M. Stephen Macievich.

L'hon. M. CRERAR: Puis-je tout d'abord poser une question à M. Boychuk? Etes-vous né au Canada?

M. BOYCHUK: Non.

L'hon. M. CRERAR: De quelle région de l'Ukraine venez-vous?

M. BOYCHUK: De l'Ukraine occidentale.

L'hon. M. CRERAR: Quand êtes-vous venu au Canada?

M. BOYCHUK: En 1913.

M. STEPHEN MACIEVICH: Monsieur le président, honorables sénateurs, notre exposé est très court. Il est présenté au nom de l'Association of Ukrainian Canadians, de l'Ukrainian Labour-Farmer Temple Association, de la Workers' Benevolent Association" et du journal *Ukrainian Life* par Peter Prokop, secrétaire national de l'Association of Ukrainian Canadians, John Boychuk, secrétaire national de l'Ukrainian Labour-Farmer Temple Association, George Krentz, secrétaire national de la Workers' Benevolent Association, et John Navis, gérant de la Canadian Ukrainian Publishing Company, et Stephen Macievich, rédacteur de l'*Ukrainian Life*.

Mémoire soumis au Comité sénatorial de l'immigration, le 29 mai 1946, à Ottawa, au nom de l'Association of Ukrainian Canadians, de la Ukrainian Labor-Farmer Temple Association, de la Workers' Benevolent Association et du journal "Ukrainian Life" par Peter Prokop, secrétaire national de l'Association of Ukrainian Canadians, John Boychuk, secrétaire national de l'Ukrainian Labor-Farmer Temple Association, George Krentz, secrétaire national de la Workers' Benevolent Association, et John Navis, gérant de la Canadian Ukrainian Publishing Company, et Stephen Macievich, rédacteur du journal "Ukrainian Life".

Le Canada est un pays d'immigration. Chaque ère de grand progrès dans notre histoire a été simultanément une période de forte immigration. Il en fut ainsi lorsque les premiers immigrants français colonisèrent les rives du Saint-Laurent quand les United Empire Loyalists peuplèrent les régions incultes de l'Ontario et des provinces Maritimes, quand les flots d'immigrants venant des Iles Britanniques peuplèrent et aidèrent à ériger le vieux Canada de l'Est. Et il en fut ainsi à compter des années 1890, quand des vagues d'immigration venues de nombreux pays—y compris les Ukrainiens que nous représentons—colonisèrent les prairies de l'Ouest et aidèrent à l'établissement et au fonctionnement des industries de notre pays. On trouvait parmi eux les gens que nous représentons, les Ukrainiens, qui jouèrent un rôle notoire.

Nous croyons fermement, qu'avec la prévoyance, la détermination et la préparation voulues, le Canada peut ouvrir la voie à une autre grande époque de croissance, à une nouvelle expansion de nos industries et de l'agriculture, spécialement en mettant en œuvre et en exploitant les grandes ressources natu-

relles de nos vastes territoires du Nord. Non seulement un tel progrès serait favorable à l'immigration, mais il serait impossible sans l'immigration de plusieurs milliers de nouveaux ouvriers et de nouveaux cultivateurs au Canada. Nous formulons l'opinion que les conditions d'une telle période de développement sont: le maintien d'une paix stable dans l'univers; une collaboration amicale entre les nations; un programme diplomatique, commercial, et de crédit canadien qui permettra à notre pays de participer pleinement à la restauration et au relèvement des pays dévastés par la guerre et par la pauvreté; et enfin, un programme domestique, tendant à l'expansion de l'économie canadienne sur une base toujours croissante du niveau de la vie du peuple canadien.

Nous appuyons l'attitude qu'ont prise les unions ouvrières et autres organismes publics au Canada, savoir qu'il ne faut pas encourager un nouveau flot d'immigration pendant que notre peuple, spécialement les hommes et les femmes qui ont servi durant la guerre, ne sont pas encore rétablis dans des emplois et occupations du temps de paix. Nous nous alarmerions de tout projet qui ferait de l'immigration non pas la conséquence et la base de l'expansion économique canadienne, mais un outil servant à créer le chômage et aiguïser la concurrence sur le marché de l'emploi et dans les professions, et dont le seul résultat serait de saper le niveau de vie de notre peuple et de nuire au bien-être de notre pays.

Nous sommes profondément froissés de l'opinion qui veut dans certains milieux que le programme d'immigration canadien repose sur un traitement préférentiel de certains groupes ethniques ou nationaux (par exemple, ceux qui parlent les langues scandinaves). Les personnes d'esprit démocratique ont horreur des distinctions faites en faveur de groupes ethniques ou nationaux. En tant que de tels projets iraient à des intérêts des Ukrainiens, nous voulons souligner les 55 années de contribution profitable apportée par notre nation dans toutes les sphères d'activité au Canada. Des projets qui tendent à des distinctions nationales sont une insulte aux vaillants guerriers canadiens—y compris les dizaines de mille de Canadiens ukrainiens—qui ont combattu durant la guerre pour assurer la sécurité à notre pays et pour débarrasser le monde du "racisme" et des haines nationales.

Outre l'opinion que nous venons d'émettre sur le sujet de l'immigration en général, nous désirons vous soumettre quelques renseignements et notre opinion sur le sujet particulier de l'immigration ukrainienne qui se présente actuellement.

1. Il est peu probable qu'il s'accomplisse une immigration considérable de la République socialiste soviétique ukrainienne vers le Canada, sauf certains cas isolés de gens qui font venir leurs parents pour rester avec eux. Il est plus probable que le contraire se produise au cours des prochains mois et des prochaines années: le retour de certains Ukrainiens du Canada vers l'Ukraine. Des Canadiens ukrainiens ont reçu nombre de lettres de leurs parents qui les exhortent à retourner. Il est vraisemblable qu'un certain nombre d'Ukrainiens venus au Canada dans l'intervalle entre les deux grandes guerres, qui ont laissé leurs familles chez eux et qui ne sont pas devenus sujets canadiens émigreront vers l'Ukraine.

2. L'autre source d'immigration ukrainienne possible se trouve dans les camps de "personnes déplacées", sous les soins de l'A.S.R.N.U., dans diverses régions de l'Allemagne, de l'Autriche et de l'Italie. Ces Ukrainiens se comptent par milliers (14,000 à 15,000 croit-on); ils ont jusqu'ici refusé le rapatriement dans leur terre natale après que des millions d'Ukrainiens, ouvriers esclaves, prisonniers de guerre et réfugiés de guerre sont déjà retournés dans l'Ukraine. Nous prions instamment les autorités canadiennes de rejeter toute proposition tendant à faire considérer une immigration de cette provenance comme offre de "refuge" aux "réfugiés politiques", car elle serait erronée en fait et préjudiciable aux intérêts du Canada.

3. Ce groupe d'Ukrainiens, soit-disant "personnes déplacées" en Europe est formé d'à peu près trois catégories: (1) de criminels de guerre; (2) d'anciens collaborateurs avec les autorités d'occupation allemande dans l'Ukraine; et (3) d'un petit groupe de gens qui ont été induits à croire qu'ils peuvent échapper aux vicissitudes de la restauration de leur pays natal dévasté par la guerre en émigrant au Canada.

4. Ce groupe est également caractérisé par le fait qu'il renferme très peu d'ouvriers ou de cultivateurs—catégories d'immigrants qui conviennent le mieux au Canada. Ce sont presque tous des politiciens professionnels, avocats, médecins, instituteurs et même des prêtres qui ne voudraient pas pratiquer leur profession au Canada, et des hommes d'affaires sans capital, des étudiants qui n'ont pas terminé leurs études. Nous formulons l'opinion que l'immigration de ces classes de gens constituerait tout probablement sous peu un problème sérieux et un fardeau possible pour l'Etat.

5. Nous engageons les autorités canadiennes de ne pas permettre l'entrée au Canada de gens faisant partie des catégories de criminels de guerre et de collaborateurs allemands, gens qui ont servi dans la Gestapo, qui ont organisé la division ukrainienne de S.S. "Galicia" comme partie de l'armée allemande et qui ont servi sous le régime de Hitler contre leur propre nation et contre les Nations Unies. Nous conseillons fortement aux autorités canadiennes de rejeter toute demande à l'effet que ces gens soient traités comme "réfugiés politiques" ayant besoin de "refuge". Nous sommes d'avis que leur permettre de venir au Canada et leur donner l'impression que des ci-devant criminels de guerre et collaborationnistes sont vus d'un bon œil par les autorités, susciterait de la discorde et de l'inimitié dans notre pays en général, et parmi les Canadiens ukrainiens en particulier.

6. Nous proposons que la même règle s'applique aux membres et aux partisans de la prétendue "Armée de rébellion ukrainienne", bande de terroristes encore à l'œuvre le long d'une partie des frontières qui séparent l'Ukraine de la Pologne et de la Tchécoslovaquie, incendiant les villages, pillant et massacrant les habitants paisibles. Nous recommandons fortement que l'on nie péremptoirement l'allégation que cette bande de fascistes de plusieurs nationalités, dirigée par des officiers allemands évadés, soit une armée ukrainienne de "patriotes", et que ses activités "terroristes" sont "justifiables", car on a raison de croire qu'ils entravent la solution amicale et paisible du problème des minorités polonaises et ukrainiennes par l'échange volontaire de populations minoritaires convenue entre ces deux Etats.

7. Nous recommandons également qu'on exerce la plus grande prudence dans la considération des demandes de permis d'immigration par des Ukrainiens, de crainte que des criminels de guerre et des collaborationnistes ne pénètrent au Canada sous de faux prétextes, prête-noms, falsification de documents, ou en revêtant la robe du clergé, etc. Comme exemple d'un tel subterfuge, nous citerons le cas d'un individu—et nous avons les documents à l'appui—qui a soumis une demande de permis d'immigration au Canada à titre de réfugié "politique". Dans l'intervalle, on a reçu des lettres au Canada, venant de trois anciens concitoyens de cet individu, l'accusant d'avoir dressé la liste qui fut cause du massacre de 28 personnes de nationalité polonaise dans cette ville.

8. En étudiant les demandes en faveur d'autres personnes que les criminels de guerre et collaborateurs, nous recommandons que les demandes visaient à faire considérer ces gens comme "réfugiés politiques" soient rejetées, puisque le Gouvernement de l'Ukraine a maintes fois offert l'amnistie à tous, sauf aux personnes inscrites sur la liste des criminels de guerre et qui devraient subir un procès pour leurs crimes.

9. Nous déplorons vivement la propagande qui a été permise dans les camps européens de "personnes déplacées" pour les influencer contre le rapatriement dans leur pays, soit par intimidation, soit par de fausses promesses qu'ils seraient amené dans les "pâturages verdoyants" du Canada et des Etats-Unis, évitant ainsi les vicissitudes de la reconstruction de leur pays natal dévasté par la guerre. Nous estimons aussi que des gens influencés par de telles considérations ne sont guère du calibre requis au Canada.

10. Enfin, nous recommandons fortement d'user de prudence dans l'étude de ces demandes, afin d'éliminer des immigrants qui cherchent à tromper les autorités sur leur profession. Comme exemple, nous citerons un mémoire reçu au Canada de l'un de ces camps, où 73 personnes, comprenant des instituteurs et autres professionnels et leurs familles, se présentent également comme "cultivateurs". Nous sommes d'avis que cette dernière indication fut ajoutée uniquement en vue d'obtenir l'entrée au Canada de gens qui ne remplissent pas les conditions requises et n'ont pas l'intention de se livrer à l'agriculture.

En résumé: Nous sommes fermement d'opinion que l'immigration est désirable et profitable à l'expansion et au développement du Canada; qu'elle devrait être entreprise sans distinction raciale ou nationale, et préparée de telle sorte qu'elle ne nuirait pas à l'embauchage des Canadiens et au rétablissement de nos soldats. Nous croyons de plus que la demande d'admission au Canada de "personnes déplacées" de nationalité ukrainienne comme "réfugiés politiques" devrait être péremptoirement refusée; que l'admission de criminels de guerre et de collaborateurs nazis le devrait être également; et que l'on devrait prendre un soin particulier à ne pas admettre d'indésirables sous des présentations mensongères.

M. le PRÉSIDENT: Qui va séparer le blé de l'ivraie?

M. MACIEVICH: Eh bien, il y a une délégation canadienne auprès du comité des Nations Unies. Je possède quelques coupures démontrant que la délégation canadienne prétend qu'il est très difficile de séparer les brebis d'avec les boucs. Elle recommande aussi que le comité qui étudie le sujet soit très prudent, afin que les criminels de guerre et les collaborateurs nazis ne soient pas pris pour des réfugiés politiques.

L'hon. M. DAVID: Ne croyez-vous pas qu'il serait très difficile pour le gouvernement canadien de faire le choix mentionné par le président sans la collaboration des autorités des pays d'où les immigrants sont sensés venir?

M. MACIEVICH: Je crois qu'il serait impossible au gouvernement canadien de trancher la question à lui seul.

L'hon. M. DAVID: Il nous faudrait donc obtenir la collaboration du pays d'où viennent les immigrants.

M. MACIEVICH: C'est exact.

L'hon. M. ROEBUCK: Vous avez dit qui nous devons refuser. Nous avez-vous donné quelques renseignements sur l'endroit d'où nous devrions obtenir des immigrants, la façon de nous y prendre, et qui ils devraient être?

M. MACIEVICH: Il y a en Europe un bon nombre de personnes qui aimeraient venir au Canada. Nous croyons bien qu'il serait impossible de faire venir des immigrants de l'Ukraine à l'heure actuelle. Il y a un bon nombre d'Ukrainiens qui, ayant quitté leurs épouses et leurs enfants et ne les ayant pas vus depuis quinze ans ou plus, retourneront dans leur pays. Il se pourrait que quelques immigrants viennent de l'Ukraine mais je ne crois pas qu'ils soient nombreux. Il y a, bien entendu, des Français, des Yougoslaves, des Norvégiens, etc., qui viendraient au Canada non pas choisis d'après leur nationalité, mais selon leur désir de venir et à condition qu'ils puissent le faire.

L'hon. M. ROEBUCK: Vous ne croyez pas qu'il y ait grand espoir d'immigration ukrainienne au Canada?

M. MACIEVICH: Non, pas maintenant.

L'hon. M. DAVID: Vous avez mentionné un certain préjugé contre les immigrants qui ne sont pas Scandinaves. Où a-t-on parlé de ce préjugé? C'est une simple demande de renseignement.

M. MACIEVICH: Il a paru quelques articles dans les magazines et les journaux. Il y en avait un dans la *Free Press*. Cet article ne demandait pas spécialement qu'on établisse une distinction au détriment de certaines gens en particulier, mais disait que les Norvégiens, les Danois, les Suédois, etc., devraient être invités à immigrer au Canada parce qu'ils s'assimilent plus facilement à la vie canadienne. Cela se peut, mais comme Ukrainien, j'estime que c'est faire une distinction injuste à mon égard. Les Ukrainiens ont accompli une très grande tâche en aidant au progrès du Canada, particulièrement de l'Ouest, et ils ont travaillé et combattu pour le Canada durant la guerre.

L'hon. M. DAVID: Vous avez dit que l'immigration est nécessaire au développement de nos ressources naturelles. Par cela, voulez-vous parler des mines, des forêts, etc? Vu que la population des villes surpasse la population agricole, ne croyez-vous pas que nos immigrants devraient être des cultivateurs?

M. MACIEVICH: Je crois que l'immigration devrait être tout d'abord pour l'agriculture. Il y a, bien entendu, la région du Nord où on peut mettre un certain nombre d'immigrés à l'exploitation des mines.

Le PRÉSIDENT: Dois-je comprendre que vous et ceux qui vous accompagnent différez presque entièrement d'opinion avec l'exposé que nous ont fait ce matin M. Solomon et le lieutenant de section Panchuk au nom du Comité canado-ukrainien.

M. MACIEVICH: Nous ne différons pas d'opinion sur la question d'immigration au Canada en général. Apparemment nous sommes de la même opinion, savoir que le progrès du Canada requiert des immigrants.

Le PRÉSIDENT: Venant de l'Ukraine?

M. MACIEVICH: L'immigration de l'Ukraine est une question à double aspect. Il ne peut y avoir d'immigration venant de l'Ukraine même, mais seulement de ce qu'on appelle les camps de "personnes déplacées" en Allemagne et en Italie. Quelques trois ou quatre millions de gens, ouvriers en esclavage, ont été chassés vers l'Allemagne par les envahisseurs allemands pour y travailler pendant la guerre. La majorité d'entre eux sont revenus volontiers quand ils furent libérés par les troupes américaines, britanniques et canadiennes. Il y a, dit-on, environ 300,000 Ukrainiens dans ces camps. Je prétends que parmi ces gens il y en a un grand nombre qui se cachent et qui en réalité sont des Ukrainiens qui ont collaboré avec les Allemands durant la guerre. Notre façon de voir nous fait répudier tout plaidoyer en faveur de l'admission de ces gens au Canada—nous répudions leur demande du point de vue de la sécurité du Canada.

Le PRÉSIDENT: L'aviateur qui nous a adressé la parole avant vous est revenu d'Allemagne il y a tout juste trois semaines. Il a décrit une situation plutôt différente des "personnes déplacées" qui avaient été amenées en Allemagne comme ouvriers en esclavage. Vous différez d'opinion avec lui?

M. MACIEVICH: Je ne suis pas d'avis qu'ils étaient des ouvriers en esclavage. Il peut y en avoir eu quelques-uns qui sont allés en Allemagne avant la guerre parce qu'ils immigrèrent en Allemagne à cette époque pour y travailler. Mais ce ne sont pas des ouvriers en esclavage, et depuis lors, ils sont retournés dans leur pays natal.

Le PRÉSIDENT: Cet aviateur qui est revenu d'Allemagne il y a trois semaines seulement n'est pas d'accord avec vous sur ce point. Qui a raison?

M. MACIEVICH: Je dirais qu'il y avait trois millions d'ouvriers en esclavage. Parmi eux, il y avait des réfugiés politiques.

L'hon. M. DAVID: Vous établissez une distinction entre les ouvriers en esclavage et les ouvriers volontaires?

M. MACIEVICH: Absolument, j'établis une distinction entre les ouvriers esclaves qui sont retournés dans l'Ukraine et ceux qui sont allés travailler volontairement en Allemagne où ils collaboraient avec les Allemands durant la guerre. Dans l'ensemble, s'il y a encore 300,000 Ukrainiens en Allemagne, ces gens collaboraient avec les Allemands.

L'hon. M. CRERAR: Le lieutenant de section Panchuk nous a donné une description émouvante et que j'ai crue exacte des conditions qu'il a vues en Allemagne et dans les pays à l'ouest de l'Allemagne dans lesquels se trouvent ces gens qui se déplacent vers l'ouest, qui aiment la liberté, qui ont construit des églises et se sont efforcés de s'instruire. Seriez-vous en faveur d'amener ces gens au Canada?

M. MACIEVICH: Il faut songer que même les collaborateurs allemands vont à l'église et accomplissent toutes sortes de travaux.

L'hon. M. ROEBUCK: En Allemagne, les collaborateurs portaient la marque O.S.T. à leur ceinture.

M. MACIEVICH: Non, les collaborateurs allemands ne portaient pas cet insigne, c'est-à-dire, les gens de l'Est ne la portaient pas. Seuls les ouvriers esclaves, et en premier lieu, ceux qui venaient de l'Ukraine, de la Russie et de la Russie Blanche, portaient cet insigne.

L'hon. M. CRERAR: Etes-vous allé en Europe depuis la guerre?

M. MACIEVICH: Non, je ne suis pas allé en Europe.

Le PRÉSIDENT: Y êtes-vous jamais allé?

M. MACIEVICH: Oui.

Le PRÉSIDENT: Y êtes-vous né?

M. MACIEVICH: Oui, je suis né dans la partie de l'Ukraine qui faisait autrefois partie de l'Allemagne.

Le PRÉSIDENT: Quel âge avez-vous?

M. MACIEVICH: 37 ans.

L'hon. M. CRERAR: Je me dois de vous dire qu'en tant que témoin, je préfère accepter le jugement du lieutenant de section plutôt que le vôtre. Il était présent et a vu les conditions là-bas.

M. MACIEVICH: Je ne voudrais critiquer aucun des membres de l'autre délégation, mais n'est-il pas vrai que des considérations politiques pourraient parfois former la base d'une telle demande.

L'hon. M. CRERAR: Parfois on fait trop valoir certains aspects des considérations politiques.

M. MACIEVICH: C'est juste.

Le PRÉSIDENT: Je voudrais savoir sur quelle considération d'ordre politique vous fondez les vues que vous venez d'exprimer. Il me semble y voir de la politique.

M. MACIEVICH: Pas du tout. Je voudrais dire ceci: L'Ukraine est le pays de mes concitoyens, de mon père et de ma mère. Mon pays, c'est le Canada.

L'hon. M. ROEBUCK: Etes-vous né ici?

M. MACIEVICH: Non, mais le Canada est mon pays. Mon épouse et mes enfants sont nés ici.

L'hon. M. ROEBUCK: Depuis combien de temps êtes-vous ici?

M. MACIEVICH: Depuis 1928. Permettez-moi d'ajouter que l'Ukraine de mes ancêtres a plus souffert de la guerre que tout autre pays au monde.

L'hon. M. CRERAR: Je suis tout à fait d'accord avec vous sur ce point.

M. MACIEVICH: Il est en ruine. Plusieurs millions de personnes ont été chassées vers l'Allemagne. A leur retour, elles ont trouvé leurs foyers et leurs écoles disparus. Je vous citerai un exemple. Voici une reproduction photographique d'une supplique présentée par soixante-treize instituteurs. Leur présence est requise dans leur pays natal, non pas au Canada, parce qu'il n'y a pas d'écoles ukrainiennes au Canada. Ces instituteurs, plutôt que de retourner dans leur propre pays, demandent à grands cris à s'en éloigner. Personnellement, je n'ai aucune sympathie pour des gens qui n'aiment pas leur pays ni leur nation. Voilà de la politique, si vous voulez la considérer comme telle.

L'hon. M. CRERAR: Etes-vous partisan de nos institutions canadiennes, de notre régime politique?

M. MACIEVICH: Je le suis.

Le PRÉSIDENT: Vous représentez l'opinion des Ukrainiens de Toronto?

M. MACIEVICH: Non, je représente l'opinion de l'Association of Ukrainian Canadians, organisme national qui compte 14,000 membres. Notre association travailliste-agricole compte 7,000 membres.

L'hon. M. ROEBUCK: Y en a-t-il d'autres?

M. MACIEVICH: La Workers' Benefit Association qui compte 8,000 membres; *l'Ukrainian Life*, qui compte 15,000 abonnés et *l'Ukrainian Word*, publié à Winnipeg, qui compte 12,000 abonnés.

L'hon. M. ASELTINE: Ces organisations que vous représentez, sont-elles communistes?

M. MACIEVICH: Elles ne sont pas communistes. Ce sont des organisations travaillistes-agricoles, plutôt sympathiques à l'Ukraine, et non hostile comme le sont les opinions de certaines gens au Canada, et comme il s'en trouve en Europe parmi les "personnes déplacées".

L'hon. M. DAVID: Sont-elles anti-capitalistes?

M. MACIEVICH: Nos organisations ne sont pas politiques; elles sont principalement culturelles. Si elles appartiennent à des syndicats ouvriers, j'ignore quel est leur point de vue.

L'hon. M. DAVID: Sont-elles en faveur de l'initiative personnelle par opposition à l'exploitation et à la régie d'Etat?

M. MACIEVICH: Si vous me demandiez cela personnellement, je dirais oui. Si vous me demandez quelle est l'opinion des membres des organisations, je ne le sais pas, parce que ces organisations comprennent toutes sortes de gens.

Le PRÉSIDENT: Depuis combien de temps êtes-vous rédacteur de *l'Ukrainian Life*?

M. MACIEVICH: Depuis 1940.

M. le PRÉSIDENT: Quelle est la politique de *l'Ukrainian Life*?

M. MACIEVICH: La politique de *l'Ukrainian Life* est tout d'abord d'améliorer le sens culturel de nos propres gens. Ensuite, de faire connaître le peuple canadien à nos compatriotes en Ukraine, par l'emploi de livres de lecture, etc. Vous devez comprendre que les immigrants au Canada venaient de la Pologne, de la Roumanie et de la Tchécoslovaquie. L'Ukraine est maintenant unie. Tous ces Etats qui autrefois appartenaient à d'autres pays, ne forment maintenant qu'un Etat, la République socialiste de l'Ukraine.

Le PRÉSIDENT: Qui est en partie russe et en partie polonaise.

M. MACIEVICH: Non. L'Etat de l'Ukraine est exclusivement ukrainien. Il compte maintenant, je dirais, environ 40,000,000 d'habitants. Près de 3,000,000 furent tués au cours de la guerre, et un grand nombre d'autres furent mutilés, mais la population de l'Etat de l'Ukraine est probablement d'environ 40,000,000. C'est une nation importante. C'est un Etat indépendant, allié à la Russie blanche.

L'hon. J. A. McDONALD: Je crois savoir qu'il y a plus de 300,000 Ukrainiens au Canada. Quel pourcentage de ce groupe représentez-vous officiellement, en particulier ou publiquement?

M. MACIEVICH: Je représente les organisations citées dans ce mémoire. L'association des Canadiens ukrainiens qui est une organisation culturelle.

L'hon. J. A. McDONALD: Quel nombre êtes-vous?

M. MACIEVICH: Je ne saurais dire, mais je puis dire qu'environ 60,000 adultes appartiennent à nos groupements ou lisent nos journaux.

Le PRÉSIDENT: Eh bien, mon vieux, je ne sais pas si j'ai l'esprit obtus, mais je ne puis comprendre du tout à quoi vous voulez en venir.

M. MACIEVICH: Je veux en venir d'abord et surtout à ceci, savoir que nul collaborateur nazi ou criminel de guerre ne devrait être admis au Canada sous quelque prétexte que ce soit, bon ou mauvais.

Le PRÉSIDENT: Qui en sera juge?

M. MACIEVICH: Je l'ignore. A mon avis, les autorités canadiennes devraient communiquer avec les pays d'où viennent ces immigrants et établir s'ils ne sont pas des criminels ou des collaborateurs nazis.

Le PRÉSIDENT: Croyez-vous en la conversion et la réforme?

M. MACIEVICH: Oui. Je ne suis pas intolérant, et je ne crois pas que notre organisation le soit, mais j'estime que les criminels de guerre qui ont tué devraient être punis.

L'hon. M. CRERAR: Puis-je vous poser cette question-ci, car le travail du Comité est très important. Avez-vous appuyé l'effort de guerre du Canada au cours des deux premières années du conflit?

M. MACIEVICH: Oui. J'ai le regret d'avoir été malade en 1939 et en 1940, ayant souffert de typhoïde. Je suis membre de l'organisation qui a participé à cet effort.

L'hon. M. CRERAR: Etes-vous membre de l'organisation travailliste-agricole?

M. MACIEVICH: M. Boychuk, le secrétaire national de cette organisation, et M. Prokop vous expliqueront probablement le travail même de l'organisation.

Le PRÉSIDENT: Mais vous avez fait un réquisitoire, si je comprends bien, contre l'admission d'autres Ukrainiens au Canada; est-ce bien cela?

M. MACIEVICH: Ce n'est pas tout à fait exact monsieur. Mon opinion est celle-ci: s'il y a, n'importe où en Europe, des Ukrainiens qui n'ont pas de casier criminel de guerre et qui veulent venir au Canada, mais qui refusent de retourner dans leur pays de naissance, je crois que leur cas devrait être étudié; cependant, je propose qu'on se renseigne à fond sur ceux qui demandent leur entrée au Canada parce que, croyez-le ou non messieurs, des milliers et des milliers d'entre eux ont fait de sales besognes pour les Allemands.

L'hon. M. ASELTINE: Que faites-vous de toutes ces femmes et ces filles dont vous avez parlé?

M. MACIEVICH: Probablement que les familles suivraient.

L'hon. M. ROEBUCK: Et les enfants errants?

M. MACIEVICH: Si le Canada pouvait accueillir des enfants sans leurs parents nous n'aurions aucune objection à cela.

L'hon. M. ROEBUCK: Vous êtes contre cela?

M. MACIEVICH: Non pas. Nous ne nous opposons pas à l'immigration ukrainienne pour que les autorités canadiennes veuillent accepter les enfants, mais nous nous opposons catégoriquement à la venue au Canada des criminels de guerre ou des collaborateurs nazis qui ont causé considérablement de désordre dans leur propre pays, sous le couvert de protestations qu'ils ne sont pas des criminels de guerre ou d'autres.

L'hon. J. A. McDONALD: Votre journal a appuyé le parti ouvrier-progressiste?

M. MACIEVICH: Notre journal a appuyé les unions ouvrières.

L'hon. J. A. McDONALD: Je crois avoir vu dans certains numéros ou entendu dire que vous appuyiez,—je ne dis pas que c'est mal ou bien—mais j'ai l'impression que votre journal a appuyé le parti ouvrier-progressiste.

M. MACIEVICH: Pardon. Nous avons appuyé l'élection du premier ministre King. Nous avons favorisé l'élection d'autres membres—McIvor—et nous étions en faveur de M. Martin dans Windsor. Nous avons bel et bien accordé notre appui au parti C.C.F. et aux unions ouvrières. Nous n'avons pas de préférence de partis, mais pour l'homme qui représentera la circonscription.

Le PRÉSIDENT: En d'autres termes, vous êtes comme le reste de l'humanité, vous virez pour ainsi dire avec le vent?

M. MACIEVICH: Pas précisément. Nous tâchons de faire élire le meilleur homme. Nous avons appuyé l'élection du premier ministre.

L'hon. M. ASELTINE: Vous n'avez pas appuyé le parti progressiste-conservateur?

M. MACIEVICH: Je ne sais pas. Je ne le crois pas.

L'hon. M. DAVID: Comme vous le savez, la Russie insiste pour que tous les Russes, blancs ou autres, qui sont aujourd'hui dans les pays occupés soient renvoyés en Russie et, par conséquent, la Russie réclame le rapatriement des Ukrainiens. Nous savons que l'Ukraine ne permettra pas d'immigration. Quelle est la situation?

M. MACIEVICH: Sur la question de l'Ukraine, nous ne sommes pas très bien fixés. A quelle réponse vous attendiez-vous?

Le PRÉSIDENT: Je vais vous dire quelle réponse nous voulons. Nous voulons connaître le fond de votre pensée et de la pensée de ceux dont vous êtes le porte-parole. Il semble y avoir quelque influence particulière dont le Comité n'a pas été averti, je crois.

M. MACIEVICH: Il me semble que nous avons été très clairs dans notre exposé. Nous avons bien précisé que nous étions contre la venue de criminels et de collaborateurs au Canada, contre l'entrée de gens qui ont travaillé avec les Allemands au détriment des Nations Unies pendant cette guerre-ci.

Le PRÉSIDENT: Vous n'êtes pas d'accord avec le lieutenant de section Panchuk, qui a quitté l'Allemagne il y a à peine trois semaines? Vous ne partagez pas son opinion au sujet des déplacés qu'il a rencontrés en Allemagne?

M. MACIEVICH: Je ne peux pas dire que je ne pense pas comme lui dans certains cas. Nous courons le risque de laisser entrer des propagandistes, des gens qui ont en quelque sorte calomnié leur peuple. Dans ce cas, le lieutenant de section Panchuk est allé et leur a parlé. Il est peu probable qu'ils se seraient avoués criminels ou collaborateurs. Certes, ils ne l'auraient pas fait s'ils cherchaient à entrer au Canada.

L'hon. M. BLAIS: Je vais vous poser une question. Veuillez répondre sincèrement. Je ne veux absolument pas voir entrer au Canada des gens qui ont été des collaborateurs nazis et qui ont trempé dans les crimes des nazis. Nous sommes du même avis à ce sujet. Mais ne croyez-vous pas qu'il y a un nombre

assez considérable d'Ukrainiens en Europe, parmi les déplacés qui ont quitté la Russie pour échapper au régime du gouvernement russe, qu'ils n'aimaient pas? Laisseriez-vous entrer ces gens au Canada?

M. MACIEVICH: Absolument. Nous l'avons affirmé dans notre exposé. Nous nous prononçons seulement contre l'admission de criminels de guerre qui se font un prétexte des vues politiques pour obtenir l'entrée au Canada.

L'hon. M. BLACK: Par conséquent, vous n'aviez pas raison d'affirmer que presque toutes les personnes déplacées étaient des criminels de guerre ou des collaborateurs.

M. MACIEVICH: Nous disons qu'il y a trois catégories de déplacés. Les criminels de guerre, les anciens collaborateurs et les gens qui ont été poussés par des ordres ou par des intimidations à ne pas réintégrer leur terre d'origine. Il y a trois groupes en Europe, et les autorités canadiennes doivent étudier les demandes de ces gens. Elles ne devraient pas permettre aux criminels de guerre d'entrer avec eux.

L'hon. M. CRERAR: Monsieur le président, nous aimerions écouter les révérends pères Kushnir et Sawchuk avant l'ajournement et il est une heure moins vingt-trois minutes.

L'hon. M. J. A. McDONALD: J'aimerais savoir si votre mobile est le dégoût que vous éprouvez pour ces gens ou votre amour du Canada. Quelle est votre réponse précise à cette question?

M. MACIEVICH: Mon amour du Canada.

L'hon. M. BLACK: Croyez-vous que toutes les personnes qui ne veulent pas aller en Ukraine sont des collaborateurs des nazis?

M. MACIEVICH: Je n'ai pas dit cela.

L'hon. M. BLACK: Peut-être que non, mais vous avez laissé cette impression.

M. MACIEVICH: Il y a trois catégories de déplacés—les criminels de guerre, les collaborateurs et ceux qui ont été induits par des ordres ou par des intimidations à ne pas rentrer dans leur patrie.

Le PRÉSIDENT: Vous croyez qu'elles devraient toutes retourner en Ukraine?

M. MACIEVICH: Les criminels de guerre devraient y retourner et répondre de leurs actes.

L'hon. J. A. McDONALD: Vous avez dit que vous représentez les travailleurs. Est-ce ceux de la Fédération américaine du travail ou du Congrès canadien du travail?

M. MACIEVICH: Aucun agent organisé du travail—le travailleur et le cultivateur.

L'hon. M. BUCHANAN: On m'a dit que vous apparteniez soit à la Fédération américaine du travail soit au Congrès canadien du travail.

M. MACIEVICH: Ce n'est pas un syndicat ouvrier.

Le PRÉSIDENT: Père Kushnir, vous venez d'entendre M. Macievich. Qu'avez-vous à dire à ce qu'il a dit?

Le révérend KUSHNIR: Je suis revenu d'Europe le 4 mai seulement. J'ai passé quatre mois outre-mer à voyager dans toute l'Europe. Je suis allé dans les deux zones, l'anglaise et l'américaine. J'ai parcouru tous les camps et j'ai eu de longues discussions avec les gens, de sorte que je sais exactement quelle est leur opinion générale. J'ai rencontré toutes les autorités—anglaises et américaines—et il n'y avait aucune preuve contre ceux qu'on accusait de collaboration.

J'ai pu apprendre quelque chose des Ukrainiens en Allemagne. Les autorités anglaises et américaines, les fonctionnaires de l'ASRNU et les surveillants des camps sont prêts à accueillir ces gens. Je les ai vus personnellement. J'ai passé quatre mois en Europe.

J'ai visité l'Italie, la France et la Belgique—et je ne vois pas de raison—rien qui permette d'accuser ces personnes déplacées de collaboration ou de les désigner comme criminels de guerre nazis. J'ai fait une enquête personnelle sur ces accusations dans bien des cas.

L'hon. M. ROEBUCK: Bien entendu, vous êtes du même avis que le préopinant quand il dit que nous ne voulons pas au Canada de criminels de guerre, mais vous contredisez les faits présentés.

Le Père KUSHNIR: Oui, je n'admets pas les faits. C'est une conclusion tout à fait fausse. Ce n'est pas seulement mon opinion, mais celle de toutes les personnes qui ont une connaissance directe de la situation en Europe.

L'hon. M. BLACK: Quelle est l'attitude du Canada vis-à-vis de la Russie, qui insiste pour que tous les Ukrainiens en dehors de la Russie retournent en Russie et en Ukraine, et vis-à-vis de l'Ukraine, qui refuse d'envoyer les immigrants? Quelle est notre attitude en ce qui concerne les immigrants ukrainiens? Vous savez que la Russie réclame leur retour en Ukraine?

Le Père KUSHNIR: Je sais cela.

L'hon. M. BLACK: Le témoin précédent a dit qu'on ne permettrait pas l'immigration dans notre pays. Quelle va être notre attitude?

Le Père KUSHNIR: A nous du Canada?

L'hon. M. BLACK: Oui, du Canada.

L'hon. M. ROEBUCK: Il a été proposé d'obtenir l'immigration des personnes déplacées.

Le PRÉSIDENT: Que sont les personnes déplacées, d'une façon générale.

Le Père KUSHNIR: Des travailleurs, pour la plupart. Il n'y a pas plus de deux pour cent d'intellectuels dans la zone britannique et dans la zone américaine pas plus de dix pour cent.

Le PRÉSIDENT: Vous n'admettez pas nécessairement qu'ils soient tous des politiciens de profession, des avocats, des médecins, des professeurs, des juges et même des prêtres?

Le Père KUSHNIR: C'est absolument faux. Il n'y a pas plus que 2 p. 100 de personnes instruites dans la zone britannique, ni plus de neuf à 10 p. 100 dans la zone américaine. Dans certains camps, une population de quatre mille âmes aurait un réel besoin de personnes instruites. Je nie catégoriquement cette affirmation.

L'hon. M. ROEBUCK: Vous voulez dire qu'il a été mal renseigné?

Le Père KUSHNIR: Oui, dans la zone britannique il n'y a pas plus que 2 p. 100 d'intellectuels et il y a plus de 10,000 déplacés ukrainiens dans cette zone.

Le PRÉSIDENT: Serait-ce injuste, père Kushnir, pour le président du Comité de vous demander, vu que vous avez eu une longue expérience des questions ukrainiennes, ce qui est la cause fondamentale de la divergence d'opinion ou de vues entre les dépositions faites par les premiers délégués que nous avons entendus et celles de M. Macievich?

Le Père KUSHNIR: A mon avis, la difficulté première est la politique de la Russie officielle, celle du gouvernement soviétique.

Le PRÉSIDENT: D'inspiration communiste.

Le Père KUSHNIR: C'est mon avis.

L'hon. M. DAVID: Elle aurait pour effet de décourager l'immigration?

Le Père KUSHNIR: C'est bien cela. Personne dans les camps d'Europe n'a induit les gens à ne pas émigrer, mais ils ont eu la main forcée par la Mission militaire soviétique.

Le PRÉSIDENT: D'inspiration communiste.

Le Père KUSHNIR: C'est mon avis.

L'hon. M. DAVID: Elle aurait pour effet de décourager l'immigration?

Le Père KUSHNIR: C'est bien cela. Personne dans les camps d'Europe n'a induit les gens à ne pas émigrer, mais ils ont eu la main forcée par la Mission militaire soviétique...

L'hon. M. HORNER: Monsieur le président, puis-je poser une question? Ces gens-là sont-ils d'anciens soldats?

Le Père KUSHNIR: Non pas.

L'hon. M. DAVID: La majorité se composait de travailleurs.

Le Père KUSHNIR: De travailleurs forcés.

Le PRÉSIDENT: Ils ont été forcés de quitter la Russie dans les premiers mois de la guerre.

Le Père KUSHNIR: La plupart de ces personnes ont l'expérience de l'invasion soviétique en 1939, dans l'Ukraine occidentale, et ils ont connu la situation qui existait dans ce temps-là; naturellement, après cette épreuve, elles ont voulu absolument quitter le pays après l'effondrement de l'Allemagne.

L'hon. J. A. McDONALD: Vos chiffres étaient-ils exacts quand vous avez dit que l'autre délégué représente 60,000 personnes et vous le reste des 240,000?

Le Père KUSHNIR: Je ne le crois pas. Nous représentons les deux Eglises et ils n'en représentent aucune.

L'hon. J. A. McDONALD: Quels seraient les chiffres, alors?

Le Père KUSHNIR: C'est assez difficile à dire. Ils sont des abonnés du journal; je crois que le chiffre est doublé.

L'hon. J. A. McDONALD: Je voudrais savoir l'effectif de cet autre mouvement?

Le Père KUSHNIR: C'est très difficile à dire, surtout depuis 1940; après 1940 il y a eu une nouvelle organisation et de nouveaux noms.

L'hon. M. DAVID: A combien fixez-vous le pourcentage de ceux sur qui les deux Eglises exercent une juridiction ou une surveillance?

Le Père KUSHNIR: Je crois que c'est au moins 90 ou 95 p. 100.

L'hon. M. DAVID: Diriez-vous 95 p. 100?

Le Père KUSHNIR: Oui.

L'hon. M. DAVID: Par conséquent, l'autre groupe ne représente que 5 p. 100?

Le Père KUSHNIR: Pas davantage.

Le PRÉSIDENT: Merci bien, Père Kushnir.

L'hon. M. CRERAR: Nous pouvons maintenant passer au révérend Sawchuk.

Le révérend SAWCHUK: Monsieur le président et messieurs les membres du Comité...

L'hon. M. CRERAR: Puis-je vous demander en premier lieu si vous êtes né au Canada?

Le révérend SAWCHUK: Non monsieur, j'ai émigré au Canada à l'âge de trois ans.

Le PRÉSIDENT: Vous êtes pour ainsi dire un Canadien de naissance.

L'hon. M. CRERAR: De quelle partie de l'Ukraine venez-vous?

Le révérend SAWCHUK: De l'Ukraine occidentale, qui faisait partie de la Pologne avant la guerre.

L'hon. M. ROEBUCK: Quelle poste occupez-vous?

Le révérend SAWCHUK: Je suis maintenant administrateur de l'Eglise orthodoxe grecque ukrainienne du Canada.

L'hon. M. CRERAR: Vous avez fait du service de guerre?

Le révérend SAWCHUK: Oui monsieur; j'ai été aumônier pendant quatre ans dont un peu moins d'un an outre-mer.

Je ne crois pas pouvoir ajouter beaucoup à ce qu'ont dit M. Solomon, le lieutenant de section Panchuk et le Père Kushnir. Je crois qu'ils ont très bien traité tous les aspects de la question. J'ai prêté beaucoup d'intérêt aux remarques de la deuxième délégation. J'ai reconnu la voix—bien que le nom fût différent—et il m'a semblé parfois que le fond de la question était, quelle politique inspire les représentations qui ont été faites? Je ne veux pas me compromettre, mais personnellement je crois qu'elles expriment la politique du gouvernement soviétique, qui veut que ceux qui ont déjà été sous la dictature des soviets, avant la guerre ou en 1939, ne doivent pas rester en dehors des frontières soviétiques. La raison de cette attitude saute aux yeux. Un grand nombre de personnes déplacées n'ont jamais été des sujets soviétiques; la plupart, à ce qu'on m'a dit, sont venus de l'Ukraine occidentale et étaient des citoyens polonais, politiquement parlant, avant 1939, et ils ont goûté au régime soviétique en 1939 quand la Pologne a été partagée entre la République soviétique et l'Allemagne.

Pour citer un exemple des raisons pour lesquelles ces gens ne veulent pas retourner, je mentionnerai la question des cultes. Dans l'Ukraine occidentale, la province de Galicie est en majorité du rite grec catholique, celui du révérend P. Kushnir; la partie nord de l'Ukraine occidentale est, du rite grec orthodoxe, mon culte. Depuis que l'Ukraine occidentale est devenue une partie de la République soviétique, l'Eglise grecque catholique a été abolie par un décret soviétique; peut être pas directement mais par certaines méthodes bien établies. Aujourd'hui, l'Eglise grecque catholique ne jouit d'aucune liberté en Ukraine occidentale, le peuple n'est pas libre d'adorer son Dieu comme il le veut, les évêques grecs catholiques ont été appréhendés et expulsés; l'Eglise grecque orthodoxe russe en a pris la place.

Je parle comme ministre orthodoxe, mais aussi comme Canadien et comme partisan de la liberté des cultes; comme citoyen qui, de même que tous les Canadiens, a fait de son mieux pour défendre les principes de la liberté et de la démocratie. Je ne puis pas me soumettre au régime d'un peuple qui doit croire et dire ce qu'on lui commande et adorer Dieu de la manière qui lui est imposée. Je crois que les gens comme le lieutenant de section Panchuk et des milliers de soldats canadiens d'origine ukrainienne partagent cette opinion au sujet des déplacés et de la question ukrainienne dans son ensemble comme l'a exprimée le lieutenant de section Panchuk. De l'avis de certaines personnes, même les citoyens canadiens devraient être regardés comme des collaborateurs. Je ne crois pas devoir aborder cette question car, comme l'a dit M. Solomon dans son exposé, nous condamnons les criminels de guerre et nous n'avons aucune sympathie pour les collaborateurs; nous la réservons aux amis de la liberté qui, pour une raison ou pour une autre, à cause de leur croyance religieuse ou de leur opinion politique, inclinent vers la démocratie. Si ces gens ne veulent pas retourner dans leur pays d'origine, on doit leur fournir l'occasion d'émigrer là où ils pourront trouver un peu de travail, élever leur famille dans la liberté et selon les principes démocratiques.

Le PRÉSIDENT: Vous n'êtes pas d'avis que les déplacés sont presque tous des politiciens de profession, des avocats, des médecins, des instituteurs et même des prêtres?

Le révérend SAWCHUK: Oui, il y a même des prêtres parmi eux.

Le PRÉSIDENT: Mais vous n'êtes pas d'avis que presque tous appartiennent à ces professions?

Le révérend SAWCHUK: Pas du tout; il y a un faible pourcentage d'éducateurs et un faible pourcentage d'intellectuels. En majorité ce sont des cultivateurs et des travailleurs.

Le PRÉSIDENT: Révérend Sawchuk, nous sommes bien reconnaissants envers vous et envers ceux qui sont venus de la ville de Winnipeg pour comparaître devant nous.

M. HLYNKA: Le Comité peut-il accorder une minute au lieutenant de section Panchuk pour expliquer la question des prétendues troupes SS qui auraient servi à la propagande?

Le PRÉSIDENT: Oui, bien entendu.

Le lieutenant de section PANCHUK: A un certain temps nos 126 sections, étaient stationnées à 6 milles seulement du camp de concentration de Belsen. Le lieutenant de section Berger, de Montréal, le chef d'escadrille Field, l'officier préposé à l'équipement de nos sections, et moi-même avons organisé une unité de secours pour Belsen. Nous avons apporté à Belsen des produits pharmaceutiques et pansements et des aliments tirés de colis canadiens destinés à des personnes dont vous avez entendu parler. A ma grande surprise, j'ai trouvé là des choses auxquelles je ne m'attendais pas. Au moins 30 p. 100 des prisonniers de Belsen étaient des Ukrainiens. Kosarenko-Kosarewych, l'écrivain, était prisonnier de guerre à cet endroit et quand je l'ai vu, il ne pesait que quarante livres. Il est un de ceux en faveur de qui je recommanderais l'entrée ici. Il fait maintenant partie du groupe de personnes déplacées à Hambourg. J'ai vu personnellement Kosarenko-Kosarewych dans cette ville et je lui ai laissé tous les colis que j'avais reçus du Canada afin qu'il ait de quoi manger pendant sa convalescence.

Il est une opinion que l'on entend souvent formuler au sujet de la division SS et que je ne partage pas. Cette division n'est en réalité pas une division SS, mais une division de tireurs d'élite ukrainiens. Elle est au camp de Rimini et compte environ dix milliers d'hommes. Ils sont connus des autorités britanniques, du *Foreign Office* britannique, du *War Office* britannique et du corps de prévôté britannique. Ces gens ne sont pas considérés par les Anglais comme des militaires qui se sont rendus à l'ennemi, bien qu'ils aient marché 150 milles pour déposer les armes devant notre gouverneur général actuel. C'est une division qui n'a jamais servi dans le corps de troupes SS, et, chose certaine, c'est que chaque homme qui servait dans les troupes SS de l'armée allemande avait un tatouage sous le bras gauche. Notre service de renseignements et le service américain de contre-espionnage qui, je crois, sont des autorités aussi sûres qu'il est possible de l'être sont renseignés à cet égard. Je crois que le service anglais des renseignements, le corps anglais de prévôté et le corps américain de contre-espionnage font tout autant autorité, sinon plus que les gens du Canada qui ne sont pas allés outre-mer. Cette division n'a jamais fait partie des troupes SS; elle n'a jamais servi avec les troupes SS et si vous désirez des renseignements à ce sujet, les ministères anglais des Affaires étrangères et de la Guerre ont les renseignements voulus. Le gouvernement anglais est généralement renseigné sur ce point.

Le PRÉSIDENT: Vous pouvez nous donner le point de vue du soldat sur cette question. Les déplacés actuellement en Allemagne exercent-ils presque tous les professions de politiciens, d'avocats, de médecins, d'instituteurs—même de prêtres?

Le lieutenant de section PANCHUK: Il y a très peu d'intellectuels en Allemagne à l'heure actuelle. Les gens qui m'ont servi à dîner dans le mess des officiers lavaient aussi les planchers et ils m'ont servi d'ordonnance.

Le PRÉSIDENT: Je comprends qu'ils ont été forcés de se rendre en Allemagne au commencement comme travailleurs esclaves.

M. MACIEVICH: Monsieur le président, il y a deux points à relever. On a posé des questions au sujet des politiciens, avocats, médecins, instituteurs—même des prêtres, et plus tard des hommes d'affaires. Même des étudiants qui n'ont pas terminé leurs études. J'ai ici la reproduction au photostat d'une liste établie dans un seul camp relevant des autorités américaines. Parmi les 73 noms de la liste, il y a un grand nombre d'instituteurs—plus loin des professeurs— instituteurs, hommes d'affaires, teneurs de livres, étudiants, instituteurs—d'un bout à l'autre de la liste. Quatre seulement sont désignés comme cultivateurs. Un grand nombre de ceux qui sont inscrits comme instituteurs et professeurs ont déclaré qu'ils peuvent aussi être tailleurs. Cette liste contient les noms de tous les soixante-treize.

J'ai ici un document relatif à la division des troupes SS de Galicie; on nous dit qu'elle se composait de 15,000 Ukrainiens des troupes SS, division organisée par le Comité ukrainien et commandée par les Allemands. Elle a été démobilisée dans l'Ukraine occidentale, réorganisée plus tard, puis envoyée en Autriche où elle a été capturée. Aujourd'hui, ces hommes sont en Italie. A ce qu'on nous dit, ils sont membres de la division des troupes SS composées d'Ukrainiens. Ce n'est pas nous qui le disons, mais eux-mêmes.

Le PRÉSIDENT: Je tiens à vous remercier, monsieur Macievich, d'avoir bien voulu comparaître devant le Comité.

A 1 h. 10 de l'après-midi, le Comité s'ajourne.

APPENDICE

Exposé sur l'immigration présenté au Comité sénatorial de l'immigration et du travail, par le Comité canado-ukrainien, 701, Immeuble McIntyre, Winnipeg, Manitoba, le 29 mai 1946.

Immigration et sécurité nationale

La perpétuelle question de l'immigration a toujours eu une grande importance pour un jeune pays en pleine expansion comme le Canada, mais elle n'a jamais atteint auparavant l'acuité actuelle.

Les suites de la deuxième Grande Guerre mondiale ont révélé une situation qui n'avait jamais existé dans le passé, du moins pas au même degré. La crainte d'une invasion étrangère court le monde, et les différentes nations cherchent passionnément et même fiévreusement les moyens de s'assurer une plus grande sécurité.

Les pays où il y a de vastes régions inhabitées songent à l'immigration comme solution à ce problème. Le commonwealth de l'Australie n'a pas perdu de temps à annoncer sa politique d'immigration et une commission est déjà à l'œuvre en Europe pour recruter des colons.

Les événements de la deuxième Grande Guerre ont convaincu l'Australie de la folie de vouloir garder et défendre un vaste territoire avec un capital humain restreint. Vivant au milieu d'une masse considérable et agitée d'agresseurs possibles, les nations du Commonwealth britannique, situées aux antipodes croient que leur sécurité dépend de l'accroissement de leurs population.

Les mêmes principes qui sont à la base de la politique australienne s'appliquent encore plus vigoureusement au Dominion du Canada. Nous avons des richesses réelles et potentielles plus considérables et nous occupons dans le commerce mondial un rang hors de toute proportion avec notre population. De plus, comme possesseurs de gisements d'uranium les plus importants au monde nous suscitons de plus en plus l'envie des agresseurs futurs. Pour nous, par conséquent, il ne saurait y avoir la moindre sécurité ou prospérité sans un accroissement très considérable de la population.

Ressources et population du Canada

Jusqu'ici, le Canada n'a pas encore fait connaître sa politique d'immigration. Avant et pendant la dernière guerre, l'immigration dans ce pays était presque nulle. Exception faite d'une poignée de réfugiés, les frontières de notre Dominion ont été hermétiquement fermées aux nouveaux venus. Mais le changement de circonstances né de la récente guerre a rendu l'immigration essentielle et nécessaire à notre pays.

La découverte de la bombe atomique n'a pas seulement amené un bouleversement dans le sort des armes, mais elle doit nécessairement provoquer une révolution dans le domaine industriel. Un grand pays aussi riche que le Canada ne peut pas échapper à sa destinée de nation commerçante de premier plan et il ne peut pas réussir non plus à rester maître de sa destinée si sa population est insuffisante. Le Canada a besoin d'un capital humain plus considérable, mais il ne peut pas l'obtenir du seul accroissement naturel sans recourir à l'apport étranger de l'immigration.

Comme l'Australie, le Canada est l'un des derniers grands pays qui possèdent de vastes terres inoccupées où pourrait s'établir une population bien supérieure à celle qui occupe actuellement ses territoires. Il ne s'agit donc pas tant de trouver de la place pour les futurs colons que d'élaborer une politique.

Jusqu'ici, la politique consistait à restreindre l'immigration au minimum et à concentrer les efforts sur le rétablissement des militaires des deux sexes plutôt que sur l'admission des étrangers. Nul ne s'opposera au dessein louable de favoriser le retour des anciens soldats à des emplois rémunérateurs dans la vie civile; mais quand on aura accompli cette tâche, il restera sûrement assez de place pour un grand nombre d'autres aussi.

Objet de cet exposé—Admission des immigrants ukrainiens

Le présent exposé n'a pas pour objet d'exercer une pression sur le Gouvernement du Canada pour qu'il formule une politique, c'est plutôt une exhortation à laisser entrer un certain élément au pays quand il aura décidé de recourir à une immigration plus intense.

Dans un pays en croissance comme le Canada, le besoin de l'immigration du type colonisateur se fait grandement sentir. L'Ukrainien possède cette qualité à un haut degré. Toute son histoire en est une de colonisation et de recommencements nécessités par les nombreuses invasions tartares et autres. Forcé par les circonstances de s'adapter à de nouvelles occupations, ou encore à reprendre les mêmes tâches dans des milieux différents, cet habitant des steppes a développé son initiative et sa faculté d'adaptation bien au delà de la moyenne. Foncièrement agriculture, il s'est accommodé de la vie urbaine. Laboureur depuis des temps immémoriaux, il a opté pour l'agriculture par amour réel du sol; sans doute, s'il est admis au Canada, il gravitera autour de ce domaine de l'entreprise humaine. La similitude des steppes ukrainiennes et des prairies canadiennes lui permettra de s'acclimater aux conditions locales, car le changement en serait un de lieu et non pas de méthode. Mais en supposant que les choses seraient différentes ici, ce ne serait pas là un inconvénient pour un colon qui a connu toute sa vie la lutte perpétuelle contre des obstacles formidables et qui a réussi à les surmonter.

Le régime Laurier et les immigrants ukrainiens

Quand le régime Laurier a ouvert les frontières du Canada à l'immigration à la fin du dix-neuvième siècle, son intention était d'introduire un aussi grand nombre d'immigrants que le permettraient les conditions canadiennes. Il était tout naturel que la recherche en Europe du type de colon désirable conduise au choix des Ukrainiens comme race qui pourrait s'adapter à la colonisation en terre canadienne.

L'avenir a prouvé et démontré la sagesse du Gouvernement en cette affaire. Car, quelle que soit la base d'appréciation que l'on emploie, on en arrive à la conclusion que l'Ukrainien a non seulement réalisé tous les espoirs, mais qu'en certains cas il a dépassé l'attente.

M. Syrotuck, propagandiste senior, fait une revue des Ukrainiens

"Quand on songe", écrit M. Michael Syrotuck, propagandiste senior, du service des bestiaux et de l'aviculture, au ministère de l'Agriculture, "aux jours où les premiers Ukrainiens sont arrivés au Canada sans la connaissance de la langue, sans plus d'argent dans leurs poches que le prix d'inscription de leur concession ou homestead, sans autres biens personnels que le contenu du havresac qu'ils portaient sur leur dos, sans bâtiments ni clôtures, sans terres en culture, c'est presque merveilleux de constater ce qu'ils ont pu accomplir

depuis lors. Aujourd'hui, l'Ouest est littéralement couvert de fermes des plus modernes appartenant à d'anciens immigrants. Dans bien des parties du pays, des terres qui étaient considérées impropres à la culture ont été rendues productives par ces colons persévérants et économes. Sans contredit, les Ukrainiens se sont révélés un élément des plus pratiques au Canada et ils ont beaucoup enrichi ce pays."

L'auteur du passage ci-dessus est lui-même fils d'immigrant ukrainien, diplômé en agriculture et il a été major dans l'armée canadienne.

Analphabétisme de l'immigrant ukrainien

Aux premiers jours de l'immigration canadienne, on a attaché beaucoup d'importance à la soi-disant ignorance de l'immigrant ukrainien. Son intelligence latente et naturelle n'a guère été remarquée. Le premier groupe d'immigrants ukrainiens venait des classes les plus pauvres; c'étaient des paysans avides de terres, qui n'avaient jamais eu la chance d'aller à l'école. Mais ils étaient quand même des paysans intelligents; ils devaient l'être pour se tirer d'affaire comme ils l'ont fait. Le critère de l'homme c'est ce qu'il peut accomplir avec les moyens à sa disposition et, certes, ces gens ont réalisé beaucoup avec bien peu. Il est possible qu'ils étaient illettrés eux-mêmes, mais ils avaient assez d'intelligence pour assurer une instruction suffisante à leurs enfants. Aujourd'hui, on peut citer des centaines de cas d'enfants dont les parents étaient illettrés, qui ont reçu une instruction supérieure ou se sont distingués hautement. A l'heure actuelle, les étudiants qui se sont spécialisés ne sont plus rares parmi les Ukrainiens; ils sont au contraire nombreux.

M. Hawryluk fait rapport sur l'avancement des Ukrainiens

M. F. T. Hawryluk, B.A., surintendant des écoles, Nipawin, Sask., lui-même fils d'immigré, fait les commentaires suivants sur cette question:

"il n'est pas nécessaire de s'étendre sur le niveau peu élevé d'instruction de ces immigrants à leur arrivée au Canada, sur leur pauvreté, sur les difficultés de langue et sur les rigueurs de la vie de pionnier. Ces faits sont bien connus et appréciés.

"Le trait caractéristique de ces gens c'est la volonté de profiter de tous les moyens de s'instruire qu'offre le Canada et de suppléer aux déficiences par ses propres efforts, très souvent au prix de sacrifices considérables. Par exemple, nous avons dans l'Ouest du Canada un grand nombre d'établissements d'éducation et de maisons d'étudiants, des centaines de salles de réunion, de sociétés littéraires et de centres d'instruction.

"Leur apport au corps professoral est étonnant et indique jusqu'à quel point le niveau général de l'instruction s'est relevé chez les Ukrainiens de l'Ouest en ces quarante dernières années. En 1906, on a formé un petit groupe d'instituteurs pour les écoles publiques. En 1936, j'ai fait un relevé minutieux des instituteurs possédant tous leurs brevets dans les trois provinces de l'Ouest et, à cette époque, ils étaient au nombre de 830. Je n'ai pas compilé d'autres statistiques depuis, mais je suis certain qu'on pourrait doubler ce chiffre en 1946. Dans le domaine de l'éducation supérieure, le degré d'avancement n'est pas moins remarquable quand on songe qu'en 1913 le premier et le seul diplômé ukrainien est sorti de l'Université du Manitoba. Dix ans plus tard, en 1923, il y avait déjà 25 diplômés sortant des trois universités des Prairies. Mon dernier recensement a été fait en 1934, et 167 noms paraissent sur ma liste des diplômés d'université. Je n'ai pas les chiffres postérieurs à 1934, mais pour l'année académique 1934-35 seulement, il y avait 198 étudiants inscrits aux universités du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta. Ce relèvement constant du niveau d'éducation a continué pendant toutes les années de dépression et jusqu'au commencement de la deuxième guerre.

“Comme on peut s’y attendre, un fort pourcentage des diplômés d’universités ont embrassé des carrières et des professions spéciales, comme la médecine, le droit, l’agriculture et le génie. Un grand nombre se sont distingués et ont été nommés professeurs d’université, comme M. Pawlichenko, l’une des meilleures autorités canadiennes en mauvaises herbes. Le pourcentage des fonctionnaires civils est plutôt restreint, mais on compte déjà neuf ou dix représentants agricoles, six inspecteurs d’écoles et un certain nombre de fonctionnaires subalternes dans les différents ministères.”

M. Bodnar cite un cas typique—La famille Ogryzlo

M. Theodore Bodnar, agronome régional à Dauphin, Manitoba, dans un relevé de la situation agricole au Manitoba, présente parmi un grand nombre de faits intéressants, l’histoire d’un certain Stefan Ogryzlo qui, de l’Ukraine occidentale, est venu s’établir dans le district de Sifton, Manitoba, en 1897.

“Cet homme”, dit M. Bodnar, “est arrivé dans le district avec sa famille et ses cinq enfants, avec tout juste assez de fonds en poche pour acquitter les droits d’inscription d’un homestead. Cinq ans plus tard, le père, Stefan, est mort et Peter, l’aîné, est devenu le chef de la famille. A 21 ans, il résolut d’apprendre l’anglais et il fit toutes les études nécessaires pour obtenir un brevet d’instituteur... Il a enseigné pendant six années, fut conseiller municipal pendant six ans, commis pendant quelque temps, au bureau des terres fédérales à Dauphin, Manitoba, puis il devint exportateur de poisson à Winnipegosis et enfin possesseur d’un magasin général à Fork-River. La famille de Peter se compose de sa femme, de trois garçons et de trois filles.

“Le fils aîné de Peter demeure maintenant à Kirkland-Lake, Ont., où il est ingénieur des mines, ayant obtenu ses diplômes d’ingénieur minier et de D. Ph.

“Lawrence Ogryzlo, âgé de 33 ans, est maître ès sciences et ingénieur des mines à Flin-Flon, Manitoba.

“Metro Ogryzlo, âgé de 30 ans, est un diplômé en médecine et le gagnant d’une bourse. Pendant qu’il poursuivait ses études post-universitaires, grâce à sa bourse, la guerre s’est déclarée et Metro est entré immédiatement dans l’Aviation.

“Jean Ogryzlo est une diplômée ès arts qui a fait l’enseignement et qui a marié un avocat ukrainien.

“Olga Ogryzlo est aussi diplômée ès arts et la femme d’un homme d’affaires de Sifton. Elle est maintenant l’adjointe du principal de l’école secondaire de Sifton.

“Helen Ogryzlo a reçu son diplôme ès arts ce printemps.”

Commentaires sur ce cas typique

Le commentaire le plus éloquent que l’on puisse faire sur cette brève histoire de la vie des Ogryzlo est que ce n’est pas mal du tout pour un immigré illettré. Le cas de Peter est un exemple vivant de la véracité de l’axiome qu’un homme peut être intelligent tout en étant illettré et avoir assez de caractère pour remédier à son analphabétisme.

Intelligence—Courage—Bonne volonté

Le cas de la famille Ogryzlo est un des nombreux exemples que l’on pourrait citer pour illustrer l’avancement économique et intellectuel de nos immigrés. Il se répète un peu partout: ce sont les Potocki, les Kostashe, les Sirnyk, etc. Et dans presque tous les cas ces familles ont débuté dans la vie sans autres ressources que leur intelligence, leur courage, et leur bonne volonté. On les

depuis lors. Aujourd'hui, l'Ouest est littéralement couvert de fermes des plus modernes appartenant à d'anciens immigrants. Dans bien des parties du pays, des terres qui étaient considérées impropres à la culture ont été rendues productives par ces colons persévérants et économes. Sans contredit, les Ukrainiens se sont révélés un élément des plus pratiques au Canada et ils ont beaucoup enrichi ce pays."

L'auteur du passage ci-dessus est lui-même fils d'immigrant ukrainien, diplômé en agriculture et il a été major dans l'armée canadienne.

Analphabétisme de l'immigrant ukrainien

Aux premiers jours de l'immigration canadienne, on a attaché beaucoup d'importance à la soi-disant ignorance de l'immigrant ukrainien. Son intelligence latente et naturelle n'a guère été remarquée. Le premier groupe d'immigrants ukrainiens venait des classes les plus pauvres; c'étaient des paysans avides de terres, qui n'avaient jamais eu la chance d'aller à l'école. Mais ils étaient quand même des paysans intelligents; ils devaient l'être pour se tirer d'affaire comme ils l'ont fait. Le critère de l'homme c'est ce qu'il peut accomplir avec les moyens à sa disposition et, certes, ces gens ont réalisé beaucoup avec bien peu. Il est possible qu'ils étaient illettrés eux-mêmes, mais ils avaient assez d'intelligence pour assurer une instruction suffisante à leurs enfants. Aujourd'hui, on peut citer des centaines de cas d'enfants dont les parents étaient illettrés, qui ont reçu une instruction supérieure ou se sont distingués hautement. A l'heure actuelle, les étudiants qui se sont spécialisés ne sont plus rares parmi les Ukrainiens; ils sont au contraire nombreux.

M. Hawryluk fait rapport sur l'avancement des Ukrainiens

M. F. T. Hawryluk, B.A., surintendant des écoles, Nipawin, Sask., lui-même fils d'immigré, fait les commentaires suivants sur cette question:

"il n'est pas nécessaire de s'étendre sur le niveau peu élevé d'instruction de ces immigrants à leur arrivée au Canada, sur leur pauvreté, sur les difficultés de langue et sur les rigueurs de la vie de pionnier. Ces faits sont bien connus et appréciés.

"Le trait caractéristique de ces gens c'est la volonté de profiter de tous les moyens de s'instruire qu'offre le Canada et de suppléer aux déficiences par ses propres efforts, très souvent au prix de sacrifices considérables. Par exemple, nous avons dans l'Ouest du Canada un grand nombre d'établissements d'éducation et de maisons d'étudiants, des centaines de salles de réunion, de sociétés littéraires et de centres d'instruction.

"Leur apport au corps professoral est étonnant et indique jusqu'à quel point le niveau général de l'instruction s'est relevé chez les Ukrainiens de l'Ouest en ces quarante dernières années. En 1906, on a formé un petit groupe d'instituteurs pour les écoles publiques. En 1936, j'ai fait un relevé minutieux des instituteurs possédant tous leurs brevets dans les trois provinces de l'Ouest et, à cette époque, ils étaient au nombre de 830. Je n'ai pas compilé d'autres statistiques depuis, mais je suis certain qu'on pourrait doubler ce chiffre en 1946. Dans le domaine de l'éducation supérieure, le degré d'avancement n'est pas moins remarquable quand on songe qu'en 1913 le premier et le seul diplômé ukrainien est sorti de l'Université du Manitoba. Dix ans plus tard, en 1923, il y avait déjà 25 diplômés sortant des trois universités des Prairies. Mon dernier recensement a été fait en 1934, et 167 noms paraissent sur ma liste des diplômés d'université. Je n'ai pas les chiffres postérieurs à 1934, mais pour l'année académique 1934-35 seulement, il y avait 198 étudiants inscrits aux universités du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta. Ce relèvement constant du niveau d'éducation a continué pendant toutes les années de dépression et jusqu'au commencement de la deuxième guerre.

“Comme on peut s’y attendre, un fort pourcentage des diplômés d’universités ont embrassé des carrières et des professions spéciales, comme la médecine, le droit, l’agriculture et le génie. Un grand nombre se sont distingués et ont été nommés professeurs d’université, comme M. Pawlichenko, l’une des meilleures autorités canadiennes en mauvaises herbes. Le pourcentage des fonctionnaires civils est plutôt restreint, mais on compte déjà neuf ou dix représentants agricoles, six inspecteurs d’écoles et un certain nombre de fonctionnaires subalternes dans les différents ministères.”

M. Bodnar cite un cas typique—La famille Ogryzlo

M. Theodore Bodnar, agronome régional à Dauphin, Manitoba, dans un relevé de la situation agricole au Manitoba, présente parmi un grand nombre de faits intéressants, l’histoire d’un certain Stefan Ogryzlo qui, de l’Ukraine occidentale, est venu s’établir dans le district de Sifton, Manitoba, en 1897.

“Cet homme”, dit M. Bodnar, “est arrivé dans le district avec sa famille et ses cinq enfants, avec tout juste assez de fonds en poche pour acquitter les droits d’inscription d’un homestead. Cinq ans plus tard, le père, Stefan, est mort et Peter, l’aîné, est devenu le chef de la famille. A 21 ans, il résolut d’apprendre l’anglais et il fit toutes les études nécessaires pour obtenir un brevet d’instituteur... Il a enseigné pendant six années, fut conseiller municipal pendant six ans, commis pendant quelque temps, au bureau des terres fédérales à Dauphin, Manitoba, puis il devint exportateur de poisson à Winnipegosis et enfin possesseur d’un magasin général à Fork-River. La famille de Peter se compose de sa femme, de trois garçons et de trois filles.

“Le fils aîné de Peter demeure maintenant à Kirkland-Lake, Ont., où il est ingénieur des mines, ayant obtenu ses diplômes d’ingénieur minier et de D. Ph.

“Lawrence Ogryzlo, âgé de 33 ans, est maître ès sciences et ingénieur des mines à Flin-Flon, Manitoba.

“Metro Ogryzlo, âgé de 30 ans, est un diplômé en médecine et le gagnant d’une bourse. Pendant qu’il poursuivait ses études post-universitaires, grâce à sa bourse, la guerre s’est déclarée et Metro est entré immédiatement dans l’Aviation.

“Jean Ogryzlo est une diplômée ès arts qui a fait l’enseignement et qui a marié un avocat ukrainien.

“Olga Ogryzlo est aussi diplômée ès arts et la femme d’un homme d’affaires de Sifton. Elle est maintenant l’adjointe du principal de l’école secondaire de Sifton.

“Helen Ogryzlo a reçu son diplôme ès arts ce printemps.”

Commentaires sur ce cas typique

Le commentaire le plus éloquent que l’on puisse faire sur cette brève histoire de la vie des Ogryzlo est que ce n’est pas mal du tout pour un immigré illettré. Le cas de Peter est un exemple vivant de la véracité de l’axiome qu’un homme peut être intelligent tout en étant illettré et avoir assez de caractère pour remédier à son analphabétisme.

Intelligence—Courage—Bonne volonté

Le cas de la famille Ogryzlo est un des nombreux exemples que l’on pourrait citer pour illustrer l’avancement économique et intellectuel de nos immigrants. Il se répète un peu partout: ce sont les Potocki, les Kostashe, les Sirnyk, etc. Et dans presque tous les cas ces familles ont débuté dans la vie sans autres ressources que leur intelligence, leur courage, et leur bonne volonté. On les

recruta parmi les miséreux et les illettrés qui n'avaient jamais possédé plus de deux ou trois acres de terre et qui n'avaient jamais vu l'intérieur d'une salle de classe et cependant, de ces couches prétendues inférieures de la société surgit un type de pionnier dont l'apport à la prospérité de notre pays a dépassé de beaucoup l'attente de ceux qui les ont fait venir.

Méconnaissance du sens commun de l'immigré

Quand ces immigrants sont arrivés au Canada, on pouvait les reconnaître facilement à leurs manteaux de peau de mouton, leurs bottes à revers et leurs châles, et on a exprimé des doutes sur la possibilité de tirer quelque chose de bien d'individus à la mine si étrange. Mais le citoyen ordinaire n'a pas discerné le profond sens commun des gens qui portaient cet affublement. On a tout à fait perdu de vue cette vertu dans le fouillis d'émotions contradictoires que soulevait chez nos Canadiens de naissance ce défilé apparemment sans fin d'étrangers que l'on qualifiait diversement de malpropres, d'ignorants, d'indésirables, d'insoumis.

Les observations superficielles ne font pas découvrir le progrès réel

Mais ce n'était là que des observations de surface dont la source était les émotions provoquées par l'apparence bizarre de ces gens; en réalité, ces épithètes injurieuses étaient sans fondement. Car une visite au foyer d'un Ukrainien ordinaire fournit la preuve d'une méticuleuse propreté; une étude des rapports des écoles publiques, des écoles secondaires, des collèges et des universités prouve qu'ils ont acquis un développement mental élevé, tandis qu'un coup d'œil sur la vie culturelle et éducative de ce pays révèle des centaines d'instituteurs, de professeurs, de médecins, d'avocats, de dentistes, de spécialistes en agriculture et d'autres professionnels des deux sexes. Il ne manque pas d'ailleurs de savants, d'artisans, de mécaniciens et de vendeurs.

Maurice Hindus et les Ukrainiens

Un grand nombre d'écrivains éminents ont loué la propreté du paysan ukrainien. Dans son ouvrage intitulé *Humanity Up-rooted*, Maurice Hindus a décrit en termes expressifs la propreté de la ferme ukrainienne.

"Même les plus pauvres des paysans portent la blouse blanche avec garniture de broderie rouge sur le col, les poignets et le devant, tandis que les femmes se pavanent dans des jupes en étoffe du pays, des corsages amples et des manches larges qui font des plis semblables à des andains d'herbe fraîchement fauchée, le tout égayé de broderies. Ici, le discours est coloré, les manières affables, l'hospitalité cordiale et majestueuse; ... en entrant dans la maison, nous avons été saisis une fois de plus par la grande propreté du paysan ukrainien. L'habitation était bien balayée, fraîchement blanchie à la chaux et ses fenêtres étaient obscurcies par une toile pour écarter les mouches. ... Terre glorieuse que l'Ukraine, riche en coloris et substance, fameuse pour ses ballades et ses légendes pleines d'humour et d'entrain, pour ses robustes gaillards et ses jolies femmes... aux yeux vifs et étincelants, yeux typiques de la race ukrainienne et remarquables par ce qu'ils révèlent et encore plus par ce qu'ils cachent... Parmi les peuples de la Russie, il n'en est point d'autres que les Ukrainiens pour avoir une intonation aussi mélodieuse dans la voix, pour danser avec un abandon aussi enjoué ou pour mettre une telle gaieté dans le rire. Ils aiment le plaisir et le jeu, et le DIADKO (oncle) ukrainien est un hôte incomparable. Les aliments et les boissons, quand il en a, sont prodigués au visiteur et si celui-ci ne profite pas de l'hospitalité jusqu'à assouvissement de l'appétit, il en est profondément mortifié. Rien d'étonnant que les écrivains russes, depuis Gogol jusqu'à Gorky, aient écrit sur l'Ukraine avec autant d'enthousiasme".

L'honorable sénateur Crerar veut une immigration plus intense

Venant d'une des écrivains les plus éminents du monde, l'éloge qui précède montre bien que les Ukrainiens sont loin de violer les principes de l'hygiène; quant à être ignorants ou indésirables, nous laisserons l'hon. sénateur Crerar réfuter l'accusation. Parlant au Sénat sur la motion de l'hon. M. Roebuck relativement à l'immigration, le 8 mai 1946, il s'est exprimé partiellement en ces termes:

"Les Ukrainiens ont beaucoup contribué à la mise en valeur de cette région des provinces des Prairies. Je me rappelle qu'à leur arrivée au Canada, il y a quarante ans ou plus, ces gens ne disposaient que de bien maigres capitaux. Je connais une localité où ils se sont établis. Ils ont obtenu des homesteads de 160 acres—la terre n'était pas bien fertile—et ils ont construit des huttes de bousillage, dans lesquelles ils se servaient de fours en terre séchée pour faire cuire leurs aliments. Ils ont travaillé ferme à toutes les tâches qu'ils pouvaient trouver et ont réalisé des épargnes. On remarque aujourd'hui dans cette région de belles fermes, de bonnes routes, des habitations confortables et de bonnes granges, ainsi que tout ce qui caractérise un groupement progressiste. Les pionniers ukrainiens qui sont venus s'établir au Canada portaient des habits en peau de mouton; ils ignoraient complètement notre langue, et étaient dépourvus de fonds; toutefois, leurs enfants, ou leurs petits enfants non seulement occupent des emplois dans le commerce ou exercent des professions, mais ils siègent dans les conseils municipaux et dans les législatures, et ils prennent une part active à la vie nationale. En outre, ces groupes ont apporté une contribution fort appréciable à la culture intellectuelle non seulement des localités qu'ils habitent mais du Dominion tout entier."

Ces remarques ne viennent pas d'un homme ordinaire, mais bien d'un homme de vaste expérience. Comme ancien président des United Grain Growers et ministre des chemins de fer, il a eu l'occasion d'étudier le progrès accompli par les immigrants ukrainiens et de l'apprécier à la lumière de sa grande expérience. Jugeant de la question à sa valeur intrinsèque, il ne laisse pas un habit de peau de mouton aveugler ni fausser son jugement et, s'étant rendu compte par lui-même, il approuve sans réserve la contribution des Ukrainiens à la vie générale du Dominion et à la façon dont l'Ukrainien de nos jours s'est pénétré de notre mode de vie, de notre langue, de nos lois et de nos institutions.

Partout dans le monde l'Ukrainien a mérité le respect universel à cause de la lutte magnifique qu'il a livrée à l'ennemi et il commence à recevoir au Canada le même hommage pour s'être adapté à notre mode de vie.

Toute une race incriminée pour les crimes d'un seul

Mais il n'en a pas toujours été ainsi. Dans le passé, chaque fois qu'un crime a été commis, on a pris l'exception pour la règle et toute la race a servi de bouc émissaire pour le méfait d'un seul individu. Pour la prononciation fautive d'un mot, pour une différence dans les coutumes, pour l'étalage de traits de caractère et de tempérament différents des nôtres, pour des manières de vivre ne cadrant pas avec celles des Canadiens, les étrangers devenaient invariablement victimes de farces, de sarcasmes, d'insultes, et d'indignités sans fin.

Le crime semblait tout particulièrement donner lieu aux insultes. Si un étranger était accusé de vol, tous les étrangers étaient des voleurs. Si un étranger battait sa femme, tous les aubains étaient des batteurs de femme; si un nouveau Canadien tuait un être humain, il s'ensuivait que tous les nouveaux Canadiens étaient des meurtriers et ainsi de suite à l'infini; le crime d'un seul devenait un indice de la mentalité et de la moralité de la race à laquelle le coupable appartenait.

Edmund Burke a dit un jour: "Je ne sais pas comment m'y prendre pour incriminer tout un peuple. Je pense réellement que pour le sage le procédé n'est pas judicieux, pour le modéré il n'est pas bienséant; pour l'esprit empreint de sentiments humanitaires, il n'est ni doux ni clément."

Il n'est donc ni doux ni clément ni judicieux d'imputer à tous les Ukrainiens le crime d'un des leurs. Il y a du bon et du mauvais dans toute race et, à tout prendre, l'une n'est ni meilleure ni pire que l'autre. L'étude des statistiques judiciaires et de celles des pénitenciers établit nettement que la criminalité chez les gens qualifiés d'aubains n'est pas pire, dans l'ensemble, que chez les Canadiens de naissance.

Le principe de la sélection exclut tout préjugé

L'hon. M. Crerar doit avoir été inspiré par cette pensée quand il a dit:

"Ces gens peuvent apporter à la prospérité de notre pays une contribution réelle et précieuse. Il nous faudra donc, quand nous songerons à la reprise de l'immigration, nous libérer de tout préjugé. Nous ne devons pas supposer que les immigrants sont moins instruits, moins cultivés que leurs compatriotes déjà entrés au pays ou qu'ils sont inférieurs sur quelque point—En procédant à un choix judicieux, nous pouvons recruter des gens industriels, animés du véritable esprit de pionnier.—Le Canada n'a pas encore franchi l'étape de la colonisation."

Quand on se rend compte jusqu'à quel point tout le monde dans ce pays se ressemble, jusqu'à quel point les joies, les soucis, les aspirations, les vies sont les mêmes, quand on constate de plus, malgré ce que peuvent dire les diffamateurs, à quel point le respect de soi, l'honnêteté et la valeur sont répandus chez les gens du commun, de quelque origine qu'ils soient, le conseil que donne l'honorable sénateur d'abandonner tout préjugé dans le choix des immigrants n'en a que plus de poids.

Europe et Canada

Il est bien vrai que l'Europe est un assemblage de races turbulentes et inquiètes, qui diffèrent entre elles sous le rapport linguistique et religieux et chez qui couvent toutes les querelles des temps passés. Il est également vrai que nous avons au Canada une Europe en miniature; mais on ne peut s'empêcher de constater les différences de mentalités de nos citoyens de langues et d'origines diverses à l'égard non seulement de leur pays d'adoption, mais aussi des autres races qui contribuent à former notre grande nation. Il doit naturellement exister des différences de tempérament et de caractéristiques, mais elles disparaîtront quand nos citoyens d'origine étrangère se seront accoutumés et adaptés à leur nouveau milieu et quand nous les aurons convaincus avec tact que nous les acceptons à titre d'égaux pour partager les avantages aussi bien que les obligations inhérents à notre citoyenneté.

Les quatre libertés devraient être à l'honneur

Si nous voulons échapper aux terribles conséquences de la guerre, si nous voulons instaurer chez les hommes véritables une fraternité sans laquelle il ne saurait y avoir de paix, il est grandement temps que nous devenions réalistes à cet égard. Les quatre libertés dont on fait si grand état n'auront de sens que si on les met en pratique. Parlant de l'aspect moral de la question, l'hon. sénateur exprimait l'opinion que nous n'avons pas le droit de garder jalousement nos ressources pour nous seuls et de ne les partager avec personne. Une telle conduite, ajoutait-il, ne peut que nous mener à la ruine.

*Fausseté de l'argument voulant que les immigrants
nous enlèveraient nos emplois*

Dans son discours, l'hon. M. Crerar a fait remarquer la fausseté de l'argument présenté par certains groupements canadiens, savoir que les nouveaux immigrants feraient concurrence à nos cultivateurs et à nos travailleurs. "Je suis convaincu que l'argument alors avancé était fallacieux car il n'y a pas eu d'époque dans notre histoire où le pays a été plus prospère, les affaires plus florissantes et le peuple plus occupé que quand nous avons favorisé une immigration intensive. Par suite de l'immigration au Canada depuis 1889 jusqu'à la déclaration de la première Grande Guerre, le Canada a accumulé, durant cette période, plus de richesses et fait de plus grands progrès industriels qu'à tout autre époque antérieure de son histoire. Pourquoi? Parce que les immigrants, bien que possédant peu de capitaux, travaillèrent ferme et produisirent constamment de nouveaux biens. On établit des chemins de fer, on fonda des villes, on ouvrit des mines, on exploita les forêts et on mit en culture le sol des Prairies. Tous ces progrès ont été le résultat direct des nombreux immigrants. La vérité, c'est qu'en accroissant notre population et en diversifiant notre activité, nous stimulons notre commerce à bien des égards. Et en stimulant le commerce, nous augmentons notre capacité de production, partant notre revenu national, et nous allégeons nos charges financières. En même temps, notre acte de générosité communique un nouvel espoir et un nouveau courage aux populations désespérées de l'Europe, qui sont aujourd'hui sans foyer et ne savent où se réfugier."

Le Canada et l'expérience de l'assimilation

Un pays comme le Canada offre de grandes possibilités pour faire des expériences sur l'assimilation. Ce qu'il y a de meilleur dans nos éléments raciaux peut être combiné avec ce qu'il y a de mieux chez nous, pour donner un tout complexe supérieur à chacune de ses parties constituantes. Nous avons au Canada une véritable Société des Nations dont nous pouvons propager et appliquer les principes.

Le terrain de jeu, foyer d'assimilation

L'hon. sénateur a mentionné en particulier un pique-nique auquel il a assisté à Ethelbert, Manitoba, il y a quelques années, où il a remarqué l'excellence de la musique et du drame, ainsi que le bel esprit dont on faisait preuve dans les sports, à la manière de vrais Canadiens, sans omettre les huées à l'adresse de l'arbitre.

Un grand nombre d'entre nous, nous souvenant des jours où nous participions aux mêmes jeux sur les terrains vagues de chez nous avec des gens de toutes origines raciales, nous nous sommes toujours préoccupés de sauvegarder et de conserver le grand héritage commun que l'Être Suprême a légué aux peuples de ce côté-ci de l'océan pour perpétuer l'ancienne mais durable doctrine de la paix, de la bonne volonté et de la fraternité humaine; et malgré les vicissitudes, les exigences et les antipathies qui résultent d'un complexe psychologique étrange de conflit social, conservant l'optimisme et la foi démocratique dans les expériences nouvelles, nous croyons que le Canada servira un jour de phare lumineux au reste du monde déchiré par d'âpres luttes et par des animosités de races, pour montrer au monde le chemin d'une entente plus parfaite et plus complète entre les différents éléments qui le constituent.

Les causes de guerre et comment les éviter

Si nous voulons éviter la guerre dans l'avenir, nous devons nous débarrasser des causes qui l'engendrent. Dans un continent où des milliers de personnes s'entassaient littéralement sur un mille carré de territoire, il doit inévitablement

se produire du malaise, à moins qu'on ne procède à un désencombrement; car quand des peuples possèdent trop et d'autres trop peu, il se forme un dangereux foyer de discorde pour l'avenir. L'Europe est décidément un continent pauvre et le Canada nettement un pays riche. Si donc nous n'aidons pas à soulager la congestion, quel droit moral avons-nous de montrer du doigt avec mépris ceux qui sont moins fortunés que nous.

Ce n'est pas que nous voulions avoir moins de considération pour l'Europe, mais bien que nous désirons mieux aimer le Canada, ou pour quelque autre motif analogue, que nous refusons d'accepter plus d'immigrants; mais nul pays ne manifeste plus de bienveillance que celui qui offre de partager ses richesses avec les autres, non pas à titre gratuit mais sous forme d'offre de citoyenneté, avec tous les privilèges et les responsabilités qui s'y rattachent.

Rien à craindre ici

Quand M. Crerar a parlé du désastre qui pourrait être l'effet d'une interdiction de l'immigration, il avait sans aucun doute à l'esprit les leçons de l'histoire si pleines d'exemples de pays riches subjugués par des pays déshérités. Et cependant nous nous leurrions en cherchant à nous persuader que l'histoire ne peut pas se répéter chez nous. Or, les Egyptiens, aussi bien que les Grecs et les Romains, ont appris pour leur malheur que la chose était arrivée, et le reste du monde la verra se répéter perpétuellement, à moins qu'on y voie.

Quand l'eau d'une bouilloire pleine entre en ébullition on lève le couvercle ou on enlève un peu de liquide. Il est de même pour les pays surpeuplés dont l'excédent de population doit trouver à s'écouler par l'émigration. Mais où?

Sa Sainteté le Pape Pie XII propose une solution

Sa Sainteté le Pape Pie XII, dans son allocution radiophonique du 1er juin 1941, a fait un exposé philosophique de la situation quand il a dit:

"Notre planète avec ses océans, ses mers et ses lacs, avec ses montagnes et ses plaines couvertes de neiges et de glaces éternelles, avec ses déserts et ses terres arides n'est pas, en même temps, sans régions habitables et espaces vitaux qui sont, à l'heure présente abandonnés à la végétation sauvage et qui, cultivés par l'homme, aideraient à satisfaire ses besoins et à donner libre cours aux diverses formes de son activité de citoyen; plus d'une fois, des familles émigrant d'un endroit à un autre se voient contraintes d'aller à l'étranger, à la recherche d'une nouvelle patrie. Alors, conformément à l'enseignement de l'encyclique *Rerum novarum* le droit de la famille à un espace vital est reconnu. Quand ce fait se produit, l'émigration atteint son but naturel comme l'expérience le montre souvent; nous voulons parler de la distribution favorable de l'homme sur la surface de la terre que Dieu a créée et préparée pour l'usage de tous. Si les deux parties, ceux qui consentent à quitter leur terre natale et ceux qui sont prêts à les recevoir, restent désireux d'éliminer autant que possible, tous ce qui peut entraver la création et le développement d'une véritable confiance réciproque entre le pays d'émigration et celui d'immigration, tous ceux qui se trouvent touchés par ces mouvements de gens et ces changements de patrie profiteront de l'échange, les familles recevront un coin de terre qui deviendra pour eux une terre natale au vrai sens du mot. Les pays à population dense seront ainsi désencombrés tandis que les autres recevront l'apport de gens industrieux. De cette manière, la nation qui donne et celle qui reçoit contribuent à l'accroissement du bien-être de l'homme et au progrès de la culture humaine."

L'hon. sénateur Roebuck demande une enquête sur l'immigration

Le Canada est l'un des derniers pays où il reste des "régions habitables et des espaces vitaux"; il est si vaste qu'il faut presque une semaine pour le traverser par train d'Halifax à Vancouver. Tout le long du trajet, au Nord

comme au Sud, s'étendent des millions d'acres de terres incultes qui attendent la charrue. Quand on traverse ce long parcours on ne peut s'empêcher de s'émerveiller à songer qu'une population aussi faible puisse défrayer les dépenses qu'entraîne l'entretien d'un vaste réseau de chemins de fer traversant un espace désert. Douze millions d'habitants n'y peuvent arriver, et la faute en est à une population trop faible pour actionner les rouages de l'industrie.

L'agriculture est et sera toujours l'industrie principale du Canada. Et cependant la quantité des terres en culture ne représente qu'une faible proportion des "régions habitables et des espaces vitaux" du pays. Le fait est si évident qu'il est presque inutile d'insister, mais malgré tout on n'agit pas.

Mais c'est une question qui préoccupe un grand nombre de Canadiens et personne plus que l'honorable sénateur qui a déposé une motion au Sénat le 4 avril 1946. Cette motion porte sur ce sujet de grande envergure, vu qu'elle comporte l'étude approfondie de toute la Loi de l'immigration et la préparation d'un rapport sur les constatations faites.

On ne saurait prévoir quelles mesures le Gouvernement prendra quand ce rapport sera enfin déposé, mais le Comité canadien-ukrainien profite de l'occasion pour saisir le Gouvernement du cas des Ukrainiens en matière d'immigration.

Le Comité canadien-ukrainien demande l'admission des réfugiés au Canada

Le Comité canadien-ukrainien, qui est l'organisme central de toutes les organisations ukrainiennes au Canada, croit que l'immigration est essentielle et nécessaire pour le Canada; mais il plaide principalement la cause des personnes déplacées d'Europe qui cherchent un asile ailleurs. Le comité canadien-ukrainien n'est pas le seul organisme qui ait ce but en vue, il y en a d'autres. En plein cœur de la capitale, une organisation connue sous le nom de CANADIAN NATIONAL COMMITTEE ON REFUGEEES AND VICTIMS OF POLITICAL PERSECUTION, dont le siège social est à 124, rue Wellington, fonctionne. Elle se compose de 150 citoyens représentatifs choisis dans toutes les parties du Canada, ainsi que des représentants de plus de 40 organisations nationales. Le comité s'est réuni pour la première fois les 6 et 7 décembre 1938, avec le bureau suivant: président honoraire: Sir Robert Falconer; président: sénatrice Cairine R. Wilson; trésorier honoraire: W. R. Creighton; secrétaire du bureau: Constance Hayward.

Cette dernière organisation a fait savoir nettement qu'elle ne recommande pas une immigration massive, mais plutôt une politique libérale permettant à des individus ou des groupes soigneusement triés de trouver refuge sur le sol canadien. Le Comité ukrainien a presque les mêmes vues, sauf qu'il coordonne toutes les organisations ukrainiennes du Dominion.

Comme le Comité national canadien, il est aussi vivement intéressé au sort des réfugiés européens et, de même, il conseille l'admission d'un bon nombre de personnes déplacées de l'Ukraine.

Les Ukrainiens sont d'excellents cultivateurs

Le Comité ukrainien peut dire en toute justice que les Ukrainiens ont eu beaucoup de succès en agriculture; et il croit que ce serait l'industrie préférée de la plupart des réfugiés, si on en admettait au Canada.

Dans leur terre natale, les Ukrainiens sont déjà, comme peuple, des cultivateurs remarquables; et au Canada, la majorité d'entre eux vivent sur la ferme. M. N. J. Hunchak, B. Sc., B. Acc., dans un livre intitulé *Canadians of Ukrainian Origin*, donne les chiffres suivants: "Avec une population approchant un tiers d'un million (305,929) en 1941, les Ukrainiens se classent au quatrième rang par ordre d'importance numérique; 65.2 d'entre eux sont des Canadiens de naissance, dont 90.8 p. 100 sont des sujets britanniques et 93.02 p. 100 parlent l'une

des deux langues officielles du Canada... Sur 113,921 personnes qui travaillent à rémunération, 54,972 s'occupent d'agriculture, le reste d'autres industries. Un pourcentage de 48.25 d'Ukrainiens se livrent à l'agriculture par comparaison à 25.83 p. 100 pour l'ensemble des autres nationalités."

L'esprit démocratique est inhérent au caractère ukrainien

Non seulement au Canada, mais partout où ils sont dans le monde entier, les Ukrainiens préfèrent l'agriculture à toute autre industrie. Dans la poursuite de cette carrière, ils ont toujours montré une grande initiative et une facilité d'adaptation remarquable. Renvoyées de Caïphe à Pilate dans tous les temps à cause de leur caractère indépendant et traditionaliste, ces populations ont l'esprit démocratique inné chez la race ukrainienne. C'est en raison de cet esprit qu'on les voit aujourd'hui errer sur le continent européen comme réfugiés. Et c'est cet esprit qui, dans la lutte contre l'exploitation économique de leurs oppresseurs politiques, les a poussés à remédier à leur situation par des moyens appropriés à leur tempérament. Ils les ont trouvés dans le mouvement coopératif. Dans une revue de ce domaine, M. Roman Olesnicki fait remarquer que malgré leur infériorité numérique dans la proportion de 6 à 1 par rapport aux Russes, les Ukrainiens ont deux fois autant de coopératives que les Russes—et cela malgré les entraves apportées par leurs concurrents plus nombreux.

Les Ukrainiens excellent dans le mouvement coopératif

Et en Ukraine occidentale, c'est la même histoire. Là, en dépit de l'application de nombreuses mesures d'apaisement et de répression par le régime polonais réactionnaire, les coopératives ukrainiennes ont prospéré même sans l'aide de l'Etat. Et puisque ce mouvement a grandi, même en dépit de l'oppression et de la répression, il est tout raisonnable de supposer que sous un généreux régime comme celui du Canada, il aurait pris un essor gigantesque.

Etant donné que les nombreux Ukrainiens instruits étaient soumis à un contingentement pour l'admissibilité à l'université, ils ont dû terminer leurs études dans les pays étrangers; et comme le gouvernement réactionnaire de Pologne leur fermait l'accès aux postes de commande, les Ukrainiens se sont naturellement tournés vers les coopératives pour gagner leur vie. Pour cette raison les coopératives ont pu engager des hommes instruits d'une haute valeur. Mais la majorité d'entre eux sont aujourd'hui des réfugiés qui ont fui pour échapper aux horreurs d'un envahisseur dont ils répudiaient l'idéologie.

L'amour de la liberté, trait caractéristique des Ukrainiens

Les Ukrainiens ne sont pas des sympathisants ou des collaborateurs nazis comme la propagande communiste pourrait nous le faire croire, mais des gens vraiment épris de liberté et de tout ce qu'elle représente. Ils ont toujours été des démocrates.

"L'un des plus beaux traits du caractère national des Ukrainiens", écrit William Henry Chamberlain, auteur de *Russia's Iron Age*, "c'est l'amour de la liberté." Les héros ukrainiens des seizième et dix-septième siècles furent les Cosaques, ces guerriers des frontières qui ont secoué le joug des seigneurs polonais ou des propriétaires fonciers russes pour fonder leur collectivité militaire libre et farouche 'd'au-delà des rapides', sur le Dniéper inférieur. Mi-croisés, mi-pillards, il firent des incursions chez les Turcs et les Tartares, mettant en liberté un grand nombre de chrétiens détenus en esclavage. Ils ne voulaient pas se plier à une autorité despotique, qu'il s'agisse d'un roi polonais, ou d'un tsar russe ou d'aristocrates terriens polonais. Ils étaient prompts à se rebeller contre ceux qu'ils se donnaient eux-mêmes pour 'atamans' ou chefs militaires, s'ils les trouvaient coupables d'oppression ou de trahison.

Si ces réfugiés aiment la liberté comme nous l'aimons, devons-nous être les premiers à les en blâmer? S'ils choisissent l'exil, voire la mort, plutôt que de retourner à l'esclavage, devons-nous être les premiers à les critiquer? Qu'y a-t-il dans l'U.R.S.S. qui puisse les attirer de nouveau? L'ours russe qui les attend avec la patte levée prêt à les abattre? Et pourquoi? Non pas parce que ces réfugiés ukrainiens sont des sympathisants du régime nazi, et l'univers entier sait qu'ils ne le sont pas, mais parce qu'ils osent croire en la liberté et en la dignité de l'homme.

Les Ukrainiens, remparts de la civilisation

"Au cours de l'âge héroïque de l'histoire ukrainienne", ajoute M. Chamberlain, alors que les vigoureux Cosaques combattirent dans d'innombrables campagnes et dans plusieurs parties de l'Europe, l'Ukraine était une sorte de zone neutre, une région frontière dangereuse, scènes de plusieurs campagnes acharnées, où les Cosaques ont maintenu une indépendance turbulente au sein des contestations soulevées par l'ambition des Russes, des Polonais, des Turcs et des Tartares criméens. C'est cette exposition à un danger constant qui a donné aux pionniers ukrainiens beaucoup des qualités des broussards américains: audacieux, confiants en eux-mêmes, adroits dans les arts et les ruses de la guerre contre des ennemis implacables et roués. Le pays frontière (Ukraine) était une rude école, où seuls les braves et les robustes devaient vraisemblablement survivre."

Mais quelle chance ont les braves et les robustes de survivre dans une terre étrangère sans travail et sans moyens d'existence? Telle est la situation des personnes déplacées en Europe aujourd'hui. Le rôle des Ukrainiens sera-t-il toujours celui de sauveur du reste du monde sans être sauvés eux-mêmes? Seront-ils le rempart des autres sans que d'autres leur servent de rempart?

Le rôle de l'Ukraine dans la dernière Grande Guerre

On a beaucoup parlé du rôle de la Russie au cours de cette guerre, comme si la Russie avait seule dans l'U.R.S.S. contribué à la défaite des Nazis. Est-ce qu'on a jamais entendu parler de la première, de la deuxième, de la troisième, de la quatrième et des autres armées ukrainiennes qui ont bouté les Allemands hors de l'Ukraine pour entrer ensuite dans Berlin? Apparemment, M. Edgar Snow, correspondant de guerre, en a entendu parler, car il écrivit de Kiev, le 27 janvier 1945, cet article destiné au *Saturday Evening Post*:

"Ce n'est qu'après le voyage révélateur qui m'a ramené ici après la guerre, que je réalise pleinement le prix que les Ukrainiens ont payé pour la victoire soviétique. Toute cette lutte gigantesque, que certains gens sont enclins à considérer "la gloire russe" a, en toute vérité et de bien des façons coûteuses, été d'abord une guerre ukrainienne. Un haut fonctionnaire d'ici m'a appris que pas moins de 10,000,000 de citoyens ont été perdus pour l'Ukraine depuis le début de la guerre. Cè chiffre exclut les hommes et les femmes mobilisés pour les forces armées.

Les Ukrainiens font le sacrifice suprême pour sauver le monde

En d'autres termes, un tiers de toute la race ukrainienne devait perdre la vie pour sauver la Russie, pour sauver le reste du monde et pour se sauver elle-même. Ces gens sont-ils morts en vain? Leurs exploits ne pouvaient-ils pas être célébrés comme à Gettysburg, afin que l'on puisse supprimer l'esclavage de la face de la terre? Ne pourrions-nous pas avec la même ferveur dire que nous ne pouvons ni bénir, ni consacrer, ni sanctifier le sol où ces Ukrainiens se sont battus et sont morts pour que nous puissions vivre? Il nous incombe à nous plus fortunés, qui avons souffert si peu en comparaison, tant au point de vue des pertes matérielles que des pertes de vie, de nous vouer à cette tâche non terminée que

les Ukrainiens ont si noblement poursuivie jusqu'ici, et nous prenons la ferme résolution de consacrer nos forces à cette cause pour laquelle ils ont donné la plus grande preuve de dévouement, afin que ces morts n'aient pas fait le suprême sacrifice en vain, que cette nation renaisse à la liberté et à un nouveau sens de responsabilités qu'elle devra assumer dans la future fraternité humaine, et que nous prenions l'initiative dans cette voie en permettant au moins à certains de ces réfugiés de trouver asile au Canada et de partager avec nous le genre de démocratie pour laquelle tant d'Ukrainiens ont donné leur vie.

Réalisation de la Charte de l'Atlantique—Voix éminentes entendues

C'est presque sacrilège que de traduire le langage de l'immortalité, mais les Ukrainiens sont morts pour une cause aussi noble que ceux de Gettysburg; malgré cela, le grand public a à peine remarqué le fait. Il y a cependant certains nobles caractères, hommes et femmes occupant de hautes fonctions, qui l'ont compris et leurs paroles devront donner une impulsion non seulement à une protestation générale contre le traitement accordé aux réfugiés mais également à une franche mise en pratique de ces doctrines pour lesquelles nous avons fait la guerre et, espérons-le, l'avons gagnée.

Au nombre de ces voix qui ont été entendues, on remarque des chefs de l'opinion publique tels Mme Eleanor Roosevelt, l'honorable Hector McNeil, sous-secrétaire d'Etat parlementaire britannique, le premier ministre Fraser de la Nouvelle-Zélande, Sa Sainteté le Pape Pie XII, le docteur Watson Kirkconnell de l'Université McMaster, Mme Clare Boothe Luce, le membre du Congrès américain Michael J. Bradley, le sénateur Arthur Vandenburg, le docteur Clarence A. Manning, et autres. Et ils ont de quoi élever la voix.

*Le chef de l'Eglise baptiste proteste: Appel au nom de l'humanité:
La situation mise à jour*

“On reçoit des rapports courants et peu rassurants à l'effet que, en violation de la loi internationale mais en prétendue conformité du pacte dictatorial de Yalta, les autorités militaires des zones britannique et américaine obligent les réfugiés ukrainiens, polonais, lettons, lithuaniens et estoniens à se rendre à des camps de rapatriement soviétiques pour être transportés de force... En un temps où les troupes américaines, canadiennes et britanniques outre-mer réclament à grands cris le prompt rapatriement, ces millions de personnes déplacées dans l'ouest de l'Europe craignent le rapatriement plus que la mort et se suicident ou se laissent mourir de faim dans les forêts afin d'échapper aux horreurs du régime soviétique. Ces personnes ne sont pas des criminels de guerre.

“Les remettre à l'armée rouge et à la N.K.V.D., c'est les condamner à mort. Celui qui remet délibérément un homme innocent à ses meurtriers est lui-même coupable de félonie. Ce serait un désastre moral de la plus haute importance si le gouvernement canadien allait partager la responsabilité de ces crimes.

“Jamais, à ma connaissance, des nations chrétiennes n'ont tant fermé les yeux sur une telle atrocité.

“Puis-je insister, monsieur le premier ministre, pour que le gouvernement canadien se fasse l'interprète de la conscience du Canada et s'occupe activement de prévenir ces crimes contre l'humanité? Et j'insiste pour que le Canada fasse sa part en offrant un asile à gens qui fuient la mort.”

Mlle Emma Birkett témoigne: Appel au nom de l'humanité

Comme témoignage additionnel à la lettre ci-haut mentionnée, les constatations de Mlle Emma Birkett devraient être citées. Dans le numéro du 6 septembre 1945, du *Weekly Review*, édition de Londres, elle déclare:

Les Ukrainiens occidentaux n'oublieront jamais que la période d'octobre 1939 à juin 1941, alors que Russes et Allemands étaient du même côté, fut celle de leurs plus grandes souffrances.

Les exécutions et les déportations en masse au sein de l'Union Soviétique ont frappé la population entière de terreur. Plusieurs chefs politiques, essentiellement imprégnés d'esprit national, ont été déportés en Asie et ont tôt fait de mourir en exil.

Aujourd'hui, ces gens que l'on compte par millions, sont disséminés à travers l'Allemagne, l'Autriche, la France, la Belgique, la Hollande, la Pologne, la Roumanie et les Balkans.

A l'heure actuelle, tous les Ukrainiens, de quelque partie du pays qu'ils soient originaires, sont dans une situation tragique. Individualistes et occidentaux par nature, imbus d'un amour fanatique pour la liberté personnelle, ils se trouvent géographiquement coincés entre deux régimes totalitaires qu'ils craignent et haïssent.

Maintenant que les canons se sont tus en Europe, l'avenir des Ukrainiens disséminés à travers le continent est encore bien sombre.

Le problème de tous ces infortunés est l'un des plus épineux. Leur sort en Europe est une des conséquences terribles de la guerre. Ils ne réclament aucune priorité dans l'appui du monde extérieur. Mais leur cause ne devrait-elle pas, simplement pour des motifs humanitaires, s'imposer plus que jamais à l'attention du monde.

Sorti du creuset: Le camarade Gouzenko voit la lumière

D'après la description qu'on a donnée des personnes déplacées, il n'est que raisonnable de penser que ces gens feraient de bons citoyens du Canada. Ayant passé par un creuset de souffrances comme celles énumérées plus haut, leur amour du genre de liberté dont nous jouissons ici n'est vraisemblablement pas prêt de décroître en raison des épreuves qu'ils ont subies en Europe. Le cas du camarade Gouzenko, le principal témoin au procès d'espionnage, indique quelle peut être l'appréciation de la démocratie canadienne envisagée à la lumière de son action dans ces deux pays. Et si c'est ce que pense de notre régime un étranger dont les souffrances n'étaient en aucune façon comparables, la pitié pour le réfugié devrait donc être immensément plus grande.

Les Pèlerins et l'Esprit d'Indépendance

Nul n'a joué de rôle plus grand dans l'histoire des Etats-Unis que les Pèlerins et leurs descendants. Ici encore c'était cet esprit d'indépendance qui les a poussés vers les solitudes de l'Amérique, et c'est ce même motif qui a fait de l'Ukrainien un errant sans asile en vue.

Progrès agricole

Les Pèlerins savaient au moins exactement où ils allaient, mais les Ukrainiens sont voués à mourir lentement de faim, ou peut-être par suicide, à moins que quelqu'un ne leur offre asile. Ils ne demandent pas la charité, fruit du labeur des autres, mais l'occasion de faire le même genre de travail.

Et dans le cas des Ukrainiens ce serait particulièrement dans le domaine de l'agriculture. On a déjà fait mention du manque d'instruction des premiers immigrants ukrainiens. Mais aujourd'hui l'illettré est l'exception et non la règle générale. Il y a une grande différence entre le premier colon d'il y a cinquante ans et le fermier établi d'aujourd'hui. Notre système obligatoire d'éducation et l'ambition de l'immigrant ont remédié à cette anomalie. La hutte de boue au toit de chaume a depuis longtemps été remplacée par une demeure mo-

derne, et l'éducation a complètement comblé cette brèche culturelle. Des troupeaux décharnés ne parcourent plus les vastes prairies, mais le bétail de race pure fait maintenant partie normale de la ferme. Et les étudiants en agriculture sont trop nombreux pour les nommer tous par leur nom.

M. Prodan, Représentant agricole, fait rapport du progrès réalisé

“Nous devrions être fiers de plusieurs de ces gens”, déclarait un citoyen anglais de Rossburn, Manitoba, un journaliste de la *Free Press*. “Ils sont venus ici sur ce tas de roches près des montagnes et ils l'ont fait épanouir comme la rose. Un vendeur d'instruments aratoires me disait qu'il avait vendu à l'un d'eux une batteuse de trois mille sept cents dollars. Lorsqu'il présenta la note pour la faire signer, le fermier lui fit savoir qu'il paierait comptant et sortit une liasse imposante de billets contenant peut-être trois fois le montant requis. Ce fut une vente au comptant du premier coup”.

Peut-être ce citoyen s'était-il souvenu du Concours de Progrès collectif organisé en 1930 par le réseau National-Canadien, alors que Rossburn remporta le premier prix, Ethelbert le second, Stuartburn et Vita le troisième—toutes trois localités ukrainiennes.

Faisant allusion au district de Stuartburn, M. Prodan, représentant agricole, rapporte que la production du bétail pour ce district a augmenté énormément, tel qu'indiqué par le fait qu'il y avait en 1919 seulement quelques expéditeurs de crème dans ce district et que la production totale annuelle de beurre se chiffrait à 60,000 livres. En 1945, il y avait dans le même district trois crémeries qui produisaient trois-quarts de million de livres de beurre de crémérie. La qualité du beurre s'est énormément améliorée depuis 1923 et la moyenne dépasse actuellement celle du Manitoba.

Pour ce qui a trait à la production de graines de semence, deux jeunes Ukrainiens, les frères Pushka d'Angusville, Manitoba, ont obtenu les plus haut pourcentages des récompenses et prix pour les graines de semence en montre à l'exposition provinciale des graines de semence, tenue en 1938 au magasin Eaton à Winnipeg.

Au “Dauphin Short Course” tenu du 11 au 14 mars 1946, 15 des 45 plus hauts points et prix furent accordés aux étudiants d'origine ukrainienne.

Lors de l'Exposition provinciale des volailles habillées tenue en 1939, les clubs avicoles du district de Stuartburn, dont les membres étaient tous ukrainiens d'origine, ont remporté 86.6 p. 100 du montant donné en prix. Sa quantité de volailles habillées provenant du même district augmenta de 7.3 p. 100 en 1933 à 19.7 p. 100 en 1940, et le volume au cours de la même période passa de 3,479 livres à 26,965 livres.

Un autre Ukrainien du nom de John J. Dudych, de Hazelridge Junior Seed Growers' Club, se vit décerner le titre de champion cultivateur de graines de semence de la province, remportant trois fois le trophée Axel Bergkvist. Il décrocha également le trophée McPhail, la plus haute récompense accordée pour l'apport d'un membre des clubs manitobains à la production de graines de semence.

La Free Press de Winnipeg commence ces réalisations

En commentant ces remarquables réalisations, la *Manitoba Free Press*, écrivait:

Le facteur qui a le plus contribué à l'obtention de ce résultat et, certes, des résultats dans tous les domaines, est sans contredit l'Ecole publique. Le don de l'éducation est le plus grand bienfait que le Canada ait apporté à ces gens, mais il est également important de noter qu'ils se sont emparés de cet instrument et l'ont fait leur. L'Etat n'impose plus l'école publique à ces collectivités: elle en fait maintenant partie intégrante.

Done, encore une fois l'analphabétisme a été vaincu!

Rapport de succès étonnants obtenus en Alberta: Skladan remporte deux fois de suite le championnat mondial de l'avoine; Pawlowski remporte le championnat mondial de l'avoine et de l'orge.

On a rapporté des succès extraordinaires en Alberta. Ici encore l'école, dont la *Free Press* fait tant d'éloge, a produit de merveilleux résultats. Et ici l'ignorance a été vaincue par un enseignement agricole de la plus haute qualité.

L'*Edmonton Bulletin* du 1er décembre 1940 portait les grandes manchettes suivantes:

William Skladan, 23 ans, fils de M. et Mme K. Skladan d'Andrew-Alberta, a remporté dimanche son second championnat mondial de l'avoine à Chicago, avec son échantillon d'avoine Victory qui pesait 49.1 livres par boisseau. M. Skladan est membre du Club des Jeunes producteurs depuis sept ans.

Ceci est un fait qui, selon la *Press*, "devrait être communiqué à ceux qui ne veulent rien changer à leurs idées préconçues".

Ce qu'un journaliste pense de l'exploit de Bill Skladan

Une aptitude infinie à se donner de la peine, doublée d'un courage sans bornes en face des épreuves de la vie courante, telles sont, selon un journaliste, les qualités qui ont permis à William Skladan de remporter son second championnat mondial d'avoine en trois ans.

Le fait de vivre dans des circonstances qui aurait fait crouler l'espoir de remporter n'importe quel championnat de grains de semence qu'aurait pu entretenir plus d'un jeune, n'a pas arrêté Bill Skladan.

Il remporta son premier prix important en 1939 et au lieu de se contenter de se reposer sur ses lauriers, Bill fit preuve une fois de plus d'une volonté indomptable en répétant cette année sa victoire de 1939 et en démontrant à tous ceux qui semblaient sceptiques que ses efforts n'étaient pas seulement un feu de paille.

Le père de Bill est arrivé ici de l'Ukraine occidentale environ trente ans passés et, après avoir travaillé pendant trois comme journalier, il s'était établi sur une ferme.

Cette volonté de ne jamais lâcher prise maintenant démontrée par leur fils était solidement ancrée chez les Skladan puisqu'ils ont commencé à cultiver la terre avec très peu. Comme ses parents, Bill a grandi en se rendant compte que l'agriculture veut dire rude labeur du lever au coucher du soleil, en été comme en hiver.

Le plus âgé des neuf enfants, Bill devait quitter la classe dès sa quinzième année, afin d'aider son père à la besogne toujours croissante de la ferme.

Sa terre était loin d'être la plus fertile du district d'Andrew, et les Skladan devaient travailler davantage afin d'en maintenir et d'en conserver la fertilité autant que le temps et l'argent le permettaient.

D'autres responsabilités vinrent s'ajouter au fardeau qui reposait déjà sur les épaules du plus âgé des enfants, la mère étant tombée malade quelques années auparavant sans espoir de guérison. Sans se laisser abattre, Bill devint activement intéressé au Andrew Junior Grain Club.

Tourmenté par cette inquiétude morale que lui causait la maladie de sa mère, en plus des nouvelles responsabilités qui incombaient à l'aîné d'une famille de neuf, Bill trouva le temps de s'occuper de son jardin et de faire le travail de préparation nécessaire en vue d'exposer ses échantillons et assista à intervalles réguliers à des assemblées du club de grains de semence.

Il faut plusieurs jours pour préparer un boisseau d'avoine, car il faut trier tous les grains à la main et les mettre en état. Bill fit tout ce travail et davantage.

Il est un athlète accompli et il y a deux ans à peine il s'occupait activement de boxe. Il jouit également d'une réputation enviable à la balle molle, où il occupe le troisième but dans la ligue Sbiatyn qui a déjà remporté plusieurs trophées et championnats.

William Pidruchney, ancien agronome du district de Willingdon, était l'organisateur du Andrew Junior Grain Club. Soit dit en passant, M. Pidruchney est maintenant agronome du Territoire où demeure le champion mondial de l'orge, Paul Francis Pawlowski, de Vilna.

Le comité canadien-ukrainien publie ce rapport en entier, vu qu'il représente si bien l'histoire de la lutte de l'immigrant ukrainien et son succès ultime. Bill Skladan est le plus digne représentant de cet immigrant. Durant toute sa vie "cette détermination de remporter la victoire" a joué un rôle de première importance. Il vint à bout des difficultés au foyer. Il remporta la victoire dans le domaine du sport. Et il se hissa au premier rang des producteurs d'avoine du monde.

Un autre champion mondial entre en scène: Paul Francis Pawlowski

Et comme si cet exploit n'était pas suffisant, le 2 décembre 1940, on apprenait qu'un autre Ukrainien, Paul Pawlowski, de Vilna, Alberta, se voyait décerner le titre de nouveau champion mondial de l'avoine. En 1941, ce même jeune homme avait remporté le championnat avec son orge à six rangs. Si c'est là de l'ignorance le Canada devrait alors s'en accommoder; il y a de la place dans nos immenses étendues de terres pour de nouveaux colons de ce calibre. Un championnat renouvelé d'avoine, un double championnat d'avoine et d'orge, voilà vraiment un exploit pour des immigrants qu'on avait classés comme ignorants, non désirables et non préférés.

Pawlowski fait preuve de bon jugement

Le succès de Paul Pawlowski est un autre cas d'initiative ukrainienne et de facilité d'adaptation. Lors d'un banquet auquel assistaient plusieurs hauts fonctionnaires, on a révélé que, quelques heures après avoir coupé et mis son avoine primée en lieu sûr, une légère gelée avait endommagée les récoltes avoisinantes. Ce bon jugement qui l'avait déterminé à couper son avoine n'était qu'un des nombreux facteurs qui lui valurent la victoire. Le président du conseil municipal, John Ropchan, nous conta comment l'un des trois quarts de section dont se composait la propriété de la famille Pawlowski avait été tellement épuisée lorsque le père du champion en prit possession, que la municipalité avait cédé les 160 acres au prix de \$25.00, montant dû pour les taxes dont ce terrain était grevé.

Détermination de demeurer sur la ferme

La bonne culture semble être un don dans la famille Pawlowski puisqu'elle a remporté 700 points à la Foire des Jeunes producteurs de Vilna, la plus considérable de la province. Un jeune frère, Steve, remporta le septième prix la première fois qu'il prit part au concours de blé de Chicago.

M. George Bennett, directeur du Syndicat du blé, s'est dit fier de la détermination de ce jeune roi de l'avoine à demeurer sur la ferme, "Nous avons besoin aujourd'hui en agriculture, autant qu'en tout autre domaine que je connaisse, d'hommes possédant une formation universitaire, pour donner la directive dont on a un si pressant besoin".

Un mot sur M. Pidruchney, agronome régional

M. William Pidruchney, agronome régional, qui a si bien formé ces champions, vient de ce même district d'Ethelbert, Manitoba, dont M. Crerar a

fait un si grand éloge. De sa direction éclairée sont sortis des rois de l'avoine et des rois de l'orge, et plusieurs autres élèves ont remporté des prix de moindre importance.

Il n'est pas seul dans ce domaine, M. Magera, agronome du district de Willingdon, Alberta, se classe bon second. MM. Magera et Pidruchney avaient de temps à autre donné des leçons particulières au champion de l'avoine, M. Skladan. En une année seulement, cinq des élèves de M. Pidruchney ont remporté cinq prix pour l'avoine à Chicago, alors que cinq élèves de M. Magera remportaient les mêmes prix.

Quelques autres récompenses significatives

En 1940, l'Andrew Grain Club remporta le championnat collectif au concours provincial de grains de semence. N. D. Dushenski de Willingdon, un jeune exposant, remporta tous les prix spéciaux pour l'orge. Il gagna le premier prix de \$100.00 offert par l'Alberta Brewing Industry, pour le meilleur échantillon d'orge à malt à l'exposition provinciale. Venait au deuxième rang Eli Lastiwka, également de Willingdon, et au troisième W. M. Shewchuk, du même village. M. Duchenski remporta également le trophée offert par la Canada Malting Company pour le meilleur échantillon d'orge à malt de la section cadette.

En 1932, deux jeunes gens du district de Willingdon, George Fediuk et George Shewchuk, élèves de M. William Pidruchney, ont montré des qualités extraordinaires au concours de classement des grains de semence et dans le travail de club de la section cadette, en gagnant les épreuves finales de ces concours en dépit d'une concurrence serrée de toute la province, ce qui leur valut un voyage à la Foire royale d'hiver de Toronto.

Deux autres jeunes gens, élèves de M. Pidruchney, Frank Shymko et William Strynadka de Willingdon, Alberta, dans un concours tenu lors de l'exposition annuelle du club des éleveurs de porcs, à Edmonton, Alberta, décrochèrent la coupe-challenge du Pacifique-Canadien et reçurent des médailles d'or de même qu'un voyage gratuit à la Foire royale agricole de Toronto. Non seulement ces jeunes gens se sont vu décerner le championnat d'éleveurs de porcs, mais ils étaient également membres d'un club d'éleveurs qui a produit la meilleure wagnonnée de porcs à bacon de l'Alberta, gagnant ainsi la somme de \$100.00 offerte par le gouvernement fédéral.

M. Jacob Grinevich, fermier de Warspite, Alberta, remporta le championnat des éleveurs de truies à l'exposition annuelle de moutons et porcs tenue à l'automne à Edmonton, en y présentant Grandspite Lady 5W, ainsi que le championnat dit de Réserve avec une autre de ses truies primées, en plus de décrocher deux premiers et trois seconds prix dans d'autres catégories de truies et de verrats.

M. William Stefura de Chipman, Alberta, décrocha le principal championnat avec son taureau shorthorn, Oakwood Knight, magnifique bête rousse née en 1941, et vendue en 1943 pour la somme de \$700.

Deux autres jeunes gens de Willingdon, tous deux élèves de M. William Pidruchney, étaient gagnants au concours tenu par le chemin de fer Pacifique-Canadien, se voyant décerner un trophée emblématique du championnat albertain de concours de classement des porcs. Ces deux individus, P. Lazaruk et H. Strynadka ont également obtenu un voyage gratuit à Toronto.

Un Ukrainien de Saskatchewan, M. E. Kowalski de Fernview, décrocha le championnat de la luzerne à l'exposition de Chicago en 1939.

Le comité canadien-ukrainien fournit une liste des Ukrainiens qui ont décroché des prix à l'exposition internationale de Chicago. Vu le manque d'espace, trois années consécutives, 1939, 1940 et 1941, sont citées au hasard, afin de donner au moins une idée du progrès réalisé par les Ukrainiens sur les fermes, ou plutôt de leur apport à l'agriculture.

Prix accordés aux Ukrainiens à l'exposition internationale de Chicago en 1939.

CHAMPIONNAT DE L'AVOINE:

Bill Skladan, Andrew, Alberta. (Avoine Victory 49.1 livres par boisseau.)

CHAMPIONNAT DE LA SEMENCE DE LUZERNE:

E. Kowalski de Fernview, Saskatchewan. (Variety-Grimm)

AVOINE—RÉGION N° 1:

1. Primée, Bill Skladan, Andrew, Alberta,
2. J. W. Lastiwka, Willingdon, Alberta,
5. Tom Menzak, Desjarlais, Alberta,
7. Paul Pawlowski, Vilna, Alberta,
9. William N. Babiuk, Willingdon, Alberta.

ORGE—SIX RANGS:

1. Eli Lastiwka, Willingdon, Alberta,
3. John J. Fedorak, Willingdon, Alberta,
6. John T. Eliuk, Hairy Hill, Alberta,
7. William N. Babiuk, Willingdon, Alberta.

Prix décernés à l'exposition internationale de Chicago, 1940

CHAMPIONNAT DE L'AVOINE:

Paul Francis Pawlowski, Vilna, Alberta.

CHAMPIONNAT DE L'ORGE (RÉSERVE):

Eli Lastiwka, Willingdon, Alberta.

AVOINE—RÉGION I:

1. Paul Francis Pawlowski, Vilna, Alberta,
2. J. W. Lastiwka, Willingdon, Alberta.
4. William Skladan, Andrew, Alberta,
6. John Fedorak,
7. Peter Pacholek, Spedden, Alberta,
8. John Krawchuck, Edward, Alberta,
10. Peter Hryniw, Waskatenau, Alberta.
11. William Babiuk, Willingdon, Alberta,
12. John T. Eliuk, Hairy Hill, Alberta,
14. Wm. Shewchuk, Whitford, Alberta,
15. Marshall Baydala, Vegreville, Alberta.

*Prix décernés à l'Exposition internationale de Chicago, 1941:
liste des Ukrainiens gagnants*

CHAMPIONNAT DE L'AVOINE:

Bill Skladan, Andrew, Alberta.

ORGE—CHAMPIONNAT DE L'ORGE À SIX RANGS:

Paul Pawlowski, Vilna, Alberta.

ORGE—DEUX RANGS:

1er prix, Tom Menzak, Desjarlais, Alberta.

BLÉ:

3. J. S. Pawlowski, Vilna, Alberta; 9. Wm. Shewchuk, Withford, Alberta; 17. Nick Andruchow, St.-Michael, Alberta; 18. John Lazarek, Willingdon, Alberta.

AVOINE:

1. Bill Skladan, Andrew, Alberta. Autres gagnants: J. W. Lastiwka et William N. Babiuk, tous deux de Willingdon, John J. Fedorak, tous deux de Willingdon; Wm. Shewchuk, Withford, Alberta, Roy Mak-symec, Northern Valley, Alberta, John Lazaruk, Willingdon, Alberta, Fred Bortalski, Northern-Valley, Alberta.

ORGE—SIX RANGS:

Grand champion: Paul Francis Pawlowski, Vilna, Alberta. Autres gagnants: Eli Lastiwka, Willingdon, Alberta, John J. Fedorak et Peter W. Fedorak, tous deux de Willingdon, Alberta, William Shewchuk, Whitford, Alberta, William N. Babiuk, Willingdon, Alberta.

ORGE—DEUX RANGS:

1. Tom Menzak, Desjarlais, Alberta,
2. Andrew Anthony Palowski, Vilna, Alberta,
3. William Babiuk, Willingdon, Alberta.

Il est à noter que les trois frères Pawlowski se sont classés comme suit:

Paul décrocha le premier championnat de l'orge à six rangs; Steve remporta le troisième prix pour le blé roux dur; Andrew se vit décerner le deuxième prix pour l'orge à deux rangs.

Il est à noter qu'un Ukrainien, Elie Lastiwka, remporta le Championnat (Réserve) de l'orge en 1940. Tom Menzak, également Ukrainien, remporta ce prix en 1941.

Il ne faudrait pas oublier que, en 1941, alors que seize prix seulement ont été attribués pour l'avoine, onze ont été remportés par des Ukrainiens, fait digne de mention, si l'on considère que ce concours était mondial. En 1939, il y eut quinze prix pour l'avoine dont cinq furent décernés à des Ukrainiens.

Les faits et chiffres ci-haut mentionnés indiquent incontestablement l'apport des Ukrainiens au Canada. Et tous ces succès remportés par des individus qui, il y a cinquante ans, étaient considérés comme ignorants, et que l'on qualifie encore de "non préférés" dans nos règlements régissant l'immigration. Si tels sont les résultats que nous obtenons de ces gens "non préférés", il serait alors sage de les faire venir plus nombreux encore au Canada.

Or, si nous trouvons à redire à l'entrée de l'immigrant "ignorant" d'il y a un siècle, quelle devrait être notre attitude à l'égard du réfugié éduqué d'aujourd'hui? Le continent européen est littéralement inondé d'hommes et de femmes cultivés qui cherchent asile. Un très grand nombre d'entre eux étaient d'anciens chefs et organisateurs de coopératives, dont le succès n'avait pas l'heur de plaire à leurs nouveaux maîtres. Ils étaient trop compétents et trop indépendants aux yeux du régime rouge, dont la punition pour une telle conduite était l'exil, la mort lente aux travaux forcés ou le peloton d'exécution. Ils ont préféré la fuite à la contrainte du communisme. Et à cet égard ils ont agi comme un Canadien l'aurait fait s'il avait été à leur place. Ils ont préféré errer dans des régions inconnues plutôt que de rester parmi les légions de serfs et d'esclaves abjects, car leur amour de la liberté était supérieur à ces craintes et les soutenait par l'espoir qu'un jour peut-être ils seraient vraiment libres de travailler, de vivre et de prier en toute sécurité.

Analogie avec les Pèlerins

Une étude approfondie nous démontre que notre continent a été défriché en grande partie par des réfugiés. Lorsque les Pèlerins étaient forcés par la persécution religieuse de quitter leur sol natal et de chercher de nouveaux foyers dans les forêts vierges d'Amérique, ils ont laissé leur empreinte dans la politique et la vie culturelle de tout le continent tel que nous le connaissons

aujourd'hui. Lorsque les huguenots se sont enfuis en Grande-Bretagne, ils ont donné une impulsion considérable à l'industrie de ce pays. Lorsque les Loyalistes refusèrent de se joindre au mouvement de sécession de la mère patrie, ils vinrent au Canada où les institutions gardèrent l'empreinte de leur influence.

Est-il chrétien de refuser asile?

Abstraction faite de tous ces motifs d'intérêt personnel que nous pourrions invoquer, il y a toujours la question d'humanité universelle. Nous sommes encore une jeune nation en plein développement, et nous avons plus que notre part des ressources et "d'espace habitable et vital". Est-ce vraiment de l'esprit chrétien que de refuser asile alors que notre pays est l'un des rares pays libres où ces infortunés peuvent émigrer?

Voulons-nous des immigrants éduqués?

Pour revenir à la question de l'éducation, si elle est une des conditions requises, il est alors certain qu'elle ne manque pas chez ces réfugiés. Si l'on exige la frugalité, l'endurance et l'intelligence, le passé des Ukrainiens leur sert de garantie.

Nommez-moi une section de chemin de fer qui n'ait pas son contremaître ukrainien? Nommez-moi une équipe d'hommes supplémentaire qui ne possède pas ses travailleurs ukrainiens? Y a-t-il une forêt sans ses bûcherons ukrainiens? Et y a-t-il une usine sans sa main-d'œuvre ukrainienne?

Les contremaîtres de section étaient habituellement choisis parmi les journaliers ukrainiens à cause de leur sens de l'épargne et des soins méticuleux avec lesquels ils entreprenaient de tels travaux où rien n'était négligé. C'est là du travail duquel dépend la sécurité de nos trains de voyageurs et ce travail est généralement accompli à la satisfaction des hauts fonctionnaires de nos compagnies ferroviaires.

Il est vrai que la plupart des premiers immigrants étaient pauvres et illettrés lorsqu'ils sont arrivés ici, mais ils ont plus que compensé cette "déficiency" par leur désir d'apprendre par leur sens de l'épargne, par leur endurance, par leur persévérance et leur détermination à bien faire tout ce qu'ils ont entrepris.

Une fois arrivés au Canada, les Ukrainiens y sont demeurés; ils étaient de rudes travailleurs dans le vrai sens du mot. Ils eurent tôt fait de répondre aux exigences de leur ferme; ils eurent tôt fait de payer leurs dettes et leurs obligations. Dans leur pays leur sort était des plus malheureux, et cependant ils ont réussi à s'en accommoder; ils ne connaissaient pas au foyer le confort dont nous jouissons au Canada, cependant ils chérissaient leurs demeures primitives. Ils étaient des hommes d'intérieur au sens beaucoup plus étroit que nous le connaissons ici; ils vivaient; ils aimaient et, pour eux, l'univers était le coin de terre où ils travaillaient. Ils ont gardé au Canada ces caractéristiques qu'on leur connaissait là-bas et dont le Canada a incontestablement profité.

Groupe préféré et groupe non préféré—Est-ce juste?

Dans les années qui suivirent la première grande guerre, on était plutôt enclin à exclure les immigrants qu'à les accepter. Et ainsi on avait divisé les immigrants non britanniques en trois groupes, conformément à la coutume bien établie d'attacher "plus d'importance à la race qu'à la citoyenneté". (Voir le Rapport de 1941 de la Division de l'Immigration.)

Le premier est le groupe des "PRÉFÉRÉS", qui comprend les citoyens de l'Islande, du Danemark, de la Suède, de la Norvège, de la Finlande, de l'Allemagne, de la France, de la Hollande, de la Belgique et de la Suisse. Ils sont exempts de restrictions au même titre que les Britanniques, sauf qu'ils n'ont pas l'avantage des taux réduits de transport.

Le second est le groupe des "NON PRÉFÉRÉS", qui comprend les ressortissants de l'Autriche, de la Hongrie, de la Tchécoslovaquie, de la Pologne, de la Lithuanie, de la Lettonie et de l'Estonie. De ce groupe seulement les fermiers, les garçons de fermes, les domestiques et les proches parents de ceux qui demeurent déjà au Canada, peuvent être acceptés.

Le troisième est le groupe des "NON PRÉFÉRÉS", c'est-à-dire des citoyens de la Grèce, de la Bulgarie, de l'Italie, de la Syrie, de la Turquie, de l'Arménie et des Juifs qui ne peuvent être admis que sur permis spécial.

Un ministre motive les restrictions

Un ancien ministre de l'Immigration, après avoir démontré la fausseté du mythe de la supériorité de race, a avoué qu'une question de race inspirait cette triple classification.

"Certaines nationalités", a-t-il cependant ajouté, "sont plus aisément assimilables que d'autres, et il nous faut en tenir compte dans cette question d'immigration."

Aptitudes de l'immigration ukrainienne

Quelle que soit la norme employée, nous ne pouvons concevoir pourquoi il faudrait plus de temps pour faire d'un Ukrainien un bon citoyen que pour tout autre Européen. Il apprend l'anglais aussi rapidement; il fait instruire ses enfants aussi volontiers et montre autant de zèle à faire partie des commissions scolaires et des conseils municipaux et, en ce qui concerne le règlement de ses dettes, il ne le cède à nul autre dans le Dominion.

Sous le rapport du service militaire, on évalue à 35,000 le nombre de jeunes gens et de jeunes filles qui servirent volontairement dans les forces armées. Dans un article caractéristique du *Geographical Journal*, M. Wright fait observer que "proportionnellement à la population, les enrôlements ont été plus nombreux chez les Ukrainiens que chez toute autre nationalité en Saskatchewan". Et, concernant l'achat d'obligations de la Victoire et de certificats d'épargne, les Ukrainiens ne furent certainement pas les derniers.

On se fera une meilleure idée de la façon dont les Ukrainiens s'enrôlèrent à la guerre de 1939-1945, à l'examen des quatre listes qui parurent durant quatre jours consécutifs dans l'un de nos quotidiens de l'Ouest.

Liste n° 1: 10 Ukrainiens sur 36 volontaires: Adamyk, Krysko, Pawlyk, Maruszczyka, Poburan, Sikorski, Talpash, Betaruk, Cheknita, Leskiw.

Liste n° 2: 7 Ukrainiens sur 44 volontaires: Dembicki, Bigoray, Babish, Baran, Sorochan, Skrypnyk, Bilyk.

Liste n° 3: 7 Ukrainiens sur 45 volontaires: Bayrock, Czech, Dashkevich, Zebeluk, Lozinski, Stroich.

Liste n° 4: 5 Ukrainiens sur 48 volontaires: Kul, Bahry, Krechenuk, Procyk, Buray.

Ainsi sur 173 volontaires, 29 étaient d'origine ukrainienne, soit une proportion d'environ 11 p. 100 du total pour les jeunes Ukrainiens. Comme la population de l'Alberta se chiffre à environ 750,000, et que les Ukrainiens sont à peu près 50,000, ils forment à peine 6% du total. Et cependant, selon les chiffres ci-dessus mentionnés, leur pourcentage de volontaires (11 p. 100) est presque le double de leur pourcentage de population; ce qui démontre qu'ils ont fait plus que leur part en service de guerre.

Le spectre du passé

Et cependant, pas même les millions de vies ukrainiennes perdues en défendant la liberté; ni la promulgation solennelle de la Charte de l'Atlantique et des Quatres Libertés, ni la compréhension du fait que les nations doivent s'unir davantage pour assurer leur salut, n'ont réussi à faire modifier la Loi de l'immigration. "Le Mané, Thécel, Pharès" n'y changera rien. Ni la persuasion ni les promesses n'en sauraient modifier les dispositions.

La folie de vivre dans l'isolement

La dernière Grande Guerre a démontré la folie pour une nation de chercher à imposer sa volonté au reste du monde; elle a également démontré que les pays dépendent les uns des autres, qu'aucune nation ne peut demeurer seule en face du danger et que l'humanité doit s'acheminer vers un véritable Commonwealth des nations si elle veut survivre.

Mais l'ancienne méthode de classement continue, avec autant d'imperturbabilité que le ruisseau qui coule vers la mer, d'établir des distinctions injustes, de soulever des préjugés, de provoquer et d'éveiller l'antagonisme. Je me demande ce que les prétendues "Races préférées" ont fait de plus que les Ukrainiens, au cours de la dernière guerre, pour justifier cette préférence qu'on leur accorde? Ont-elles plus couru de risques d'extermination, à cause de leur idéologie démocratique que la race ukrainienne? Et ont-elles déployé plus d'effort qu'elle pour gagner la guerre?

*Le but de cet exposé n'est pas de demander la priorité,
mais plutôt l'égalité*

Le présent mémoire n'est pas un effort fait dans le but de déprécier une race et de réclamer la priorité pour une autre, mais plutôt un appel pour l'obtention d'un traitement équitable pour toutes les races. Il reconnaît franchement l'avantage de la citoyenneté canadienne et les privilèges qu'elle comporte; mais il expose avec une égale sincérité certains aspects de nos règlements ministériels qui semblent être trop enclins à établir des distinctions préjudiciables et injustes.

Nous croyons que la guerre a supprimé plusieurs idées préconçues concernant les concepts de race, en autant que ces races qui étaient arriérées ont, par leur héroïsme extraordinaire et leur détermination suprême de survivre, mérité le droit à l'égalité.

Puisque la charité devrait toujours commencer par soi-même, nous sommes d'avis que les Quatre Libertés devraient être réalisées par une application pratique sur le front domestique.

Nous croyons donc que ce serait une contribution importante à la désorganisation économique mondiale si certains pays trop peu peuplés comme le Canada donnaient asile à une partie du surplus de la population d'Europe, établissant ainsi au pays un marché pour nos matières premières qui, autrement, seraient forcées de compter sur un commerce étranger incertain.

Nous ne croyons pas à l'épouvantail que nous font voir ceux qui pensent que chaque immigrant entrant au Canada prendra la place de nos concitoyens. M. David H. Popper dans le *Survey Graphic* (New-York) réfute cette affirmation dans les termes suivants: "Il a été apparemment inutile jusqu'ici, de souligner le fait que chaque immigrant est un consommateur aussi bien qu'un producteur; qu'il requiert aliments, vêtements et abri qui lui seront fournis par la main-d'œuvre locale; que l'histoire abonde en exemples de mouvements d'immigration profitables ayant donné naissance à de nouvelles industries, à une habileté d'organisation et à l'esprit d'entreprise dans des pays en pleine croissance ou à ceux qui étaient menacés de marasme ou d'une attaque de l'extérieur".

Nous croyons qu'un bon nombre de ces réfugiés, en raison de leur formation et de leur expérience, pourraient s'établir sur la terre et fournir un apport appréciable à l'économie agricole.

Nous croyons qu'une partie de ces réfugiés pourraient être absorbés par les industries où leurs aptitudes particulières apporteraient une contribution marquée.

Nous croyons que ces réfugiés seraient un apport culturel aussi bien qu'économique. Un bon nombre d'entre eux comprennent déjà l'anglais, mais dans le cas contraire, leur connaissance de plusieurs autres langues leur permettrait d'apprendre la nôtre assez rapidement.

Nous croyons que ces réfugiés pourraient appuyer notre propre régime démocratique au lieu de le saper. Les épreuves navrantes qu'ils ont endurées et leur amour naturel de la liberté ne les rendraient pas moins démocrates qu'avant. De fait, leur appréciation de notre mode de vie n'en serait que meilleure.

Nous sommes en tout cas d'avis que ces réfugiés doivent recevoir de l'aide. Nous avons au moins l'obligation morale d'aider à les établir ailleurs. Pourquoi enverrions-nous notre argent, nos vivres et notre aide en dehors du pays quand nous pouvons les amener ici pour se nourrir eux-mêmes du produit de leur propre labeur?

Nous croyons que le talent exceptionnel de plusieurs de ces réfugiés aiderait à établir de nouvelles industries dans notre pays, améliorant ainsi notre situation économique.

Nous croyons que ce n'est que grâce à une population accrue que le Canada pourra obtenir une production intensive avec la conséquence naturelle d'un abaissement des prix, ce qui nous aiderait à faire une concurrence plus équitable aux autres pays.

Nous sommes d'avis que les réfugiés ukrainiens d'aujourd'hui sont plus assimilables que ceux d'autrefois, en raison de leur éducation supérieure, de leur mentalité plus cosmopolite et de la nécessité qu'ont les nations de se rapprocher les unes des autres. La dernière guerre nous a appris qu'il n'existe ni race supérieure ni race inférieure, que les races prétendues supérieures peuvent facilement devenir les races inférieures et vice versa; que nous sommes tous solidaires pour assurer notre protection mutuelle; que les vieux mots d'ordre et signes de ralliement sont désuets; que le nationalisme étroit doit céder la place à une plus grande communauté des nations, de fait, à une fraternité plus sincère de tous les peuples de la terre. Cela ne signifie pas la submersion des diverses cultures nationales mais la mise en commun de cultures diverses, non pas une similitude monotone et terne mais une variété multicolore formée de l'apport de toutes les nationalités—"la sagesse politique britannique, le cosmopolitisme et le réalisme du Juif, la lucidité d'esprit et d'expression française, la puissance émotive de l'Allemand et son rendement au travail, la spontanéité et la verve slaves,—l'on rencontre toutes ces qualités dans les trésors de notre vie canadienne, et chaque groupe de qualités peut être acquis et assimilé par tous". Cette citation est tirée d'un discours prononcé par le professeur Watson Thomson.

Nous croyons qu'il existe des procédés naturels d'assimilation de l'individu beaucoup plus efficaces que l'emploi arbitraire de la force. Par l'intermariage, nous avons vu s'accomplir sous nos yeux, le mélange des races que l'on croyait impossible au Canada. Tous les jours nos quotidiens annoncent le mariage d'un jeune homme ukrainien à une jeune Anglo-Saxonne ou d'une jeune Ukrainienne à un jeune Anglo-Saxon, et l'arrivée continuelle de jeunes épouses de guerre anglaises qui viennent rejoindre au Canada leurs époux ukrainiens. Nous voyons dans cette union une force plus puissante encore qu'une conférence de San-Francisco, de Londres ou de New-York, pour rapprocher les peuples de l'univers, car cette union est plus sincère et partant plus stable, n'étant pas gênée par l'opportuniste et les intrigues politiques.

Nous avons sous les yeux l'image du premier immigrant, pauvre et illettré, mais robuste et déterminé; traçant sa route vers son homestead situé à plusieurs milles de distance de la plus proche ferme, érigeant des clôtures, labourant, arrachant les broussailles, semant, moissonnant, tout en construisant une hutte habitable, se mariant et élevant une famille, participant aux activités sociales, culturelles et politiques de la collectivité, ses enfants remportant des succès scolaires et des honneurs civiques, passant lui-même de la pauvreté au confort, épargnant son revenu, achetant d'autres propriétés, pour terminer finalement une vie longue et utile, abattu par la sinistre faucheuse qui nous emporte tous.

Et voilà les immigrants que nos règlements classent comme NON PRÉ-FÉRÉS. Voilà les gens qui se mêlent facilement avec nos citoyens, mais que l'on classe comme quelque chose d'inférieur. Inférieur en quoi? Dans leur valeur morale, leur faculté d'apprendre, leur faculté d'adaptation, leur sens de l'économie, leur persévérance, leur honnêteté, leur initiative, leur faculté d'assimilation, leur intelligence ou leur loyauté?

Ce n'est pas le moment d'établir des distinctions, mais bien de coloniser et d'apaiser les esprits. La Charte de l'Atlantique et les quatre libertés devraient être plus qu'un simple étalage de panneaux-réclame. La dernière guerre aurait dû être une victoire non seulement sur un ennemi commun mais sur nous-mêmes, une victoire de la raison sur l'intolérance. La radio et l'avion ont fait plus pour rapprocher les races, et la dernière guerre a eu au moins cet effet tangible d'extirper de notre régime politique certaines idées désuètes, au nombre desquelles le sophisme voulant que certaines races aient été appelées à diriger et d'autres à obéir, que certains soient des surhommes et que d'autres aient été créés simplement pour emboîter le pas.

Soyons charitables envers tous, et sans malice envers personne; donnons suite aux œuvres pour lesquelles nous avons combattu, ou aurions dû combattre. Si nous croyons que les hommes sont créés libres et égaux, tirons, comme l'a dit Franklin D. Roosevelt, "de véritables réalisations de la lie du désastre actuel et nous rappelant les paroles écrites sur la Statue de la Liberté, ouvrons large de nouvelles portes d'or et construisons de nouveaux refuges pour ceux qui sont fatigués, pour les pauvres, pour les masses serrées qui aspirent à la liberté."

Respectueusement vôtre,

Le comité canado-ukrainien

Révérénd W. KUSHNIR, *président.*

J. W. ARSENYCH, K.C., *secrétaire.*

COMITÉ PERMANENT
IMMIGRANTS ADMIS AUX ÉTATS-UNIS
1820-1945

Année	Nombre de personnes						
1820	8,385	1852	371,603	1884	518,592	1916	298,826
1821	9,127	1853	368,645	1885	395,346	1917	295,403
1822	6,911	1854	427,833	1886	334,203	1918	110,618
1823	6,354	1855	200,877	1887	490,109	1919	141,132
1824	7,912	1856	200,436	1888	546,889	1920	430,001
1825	10,199	1857	251,306	1889	444,427	1921	805,228
1826	10,837	1858	123,126	1890	455,302	1922	309,556
1827	18,875	1859	121,282	1891	560,319	1923	522,919
1828	27,382	1860	153,640	1892	579,663	1924	706,896
1829	22,520	1861	91,918	1893	439,730	1925	294,314
1830	23,322	1862	91,985	1894	285,631	1926	304,488
1831	22,633	1863	176,282	1895	258,536	1927	335,175
1832	60,482	1864	193,418	1896	343,267	1928	307,255
1833	58,640	1865	248,120	1897	230,832	1929	279,678
1834	65,365	1866	318,568	1898	229,299	1930	241,700
1835	45,374	1867	315,722	1899	311,715	1931	97,139
1836	76,242	1868	138,840	1900	448,572	1932	35,576
1837	79,340	1869	352,768	1901	487,918	1933	23,068
1838	38,914	1870	387,203	1902	648,743	1934	29,470
1839	68,069	1871	321,350	1903	857,046	1935	34,956
1840	84,066	1872	404,806	1904	812,870	1936	36,329
1841	80,289	1873	459,803	1905	1,026,499	1937	50,244
1842	104,565	1874	313,339	1906	1,100,735	1938	67,895
1843	52,496	1875	227,498	1907	1,285,349	1939	82,998
1844	78,615	1876	169,986	1908	782,870	1940	70,756
1845	114,371	1877	141,857	1909	751,786	1941	51,776
1846	154,416	1878	138,469	1910	1,041,570	1942	28,781
1847	234,968	1879	177,826	1911	878,587	1943	23,725
1848	226,527	1880	457,257	1912	838,172	1944	28,551
1849	297,024	1881	669,431	1913	1,197,892	1945	38,119
1850	369,980	1882	788,992	1914	1,218,480	Total	38,461,395
1851	379,466	1883	603,322	1915	326,700		

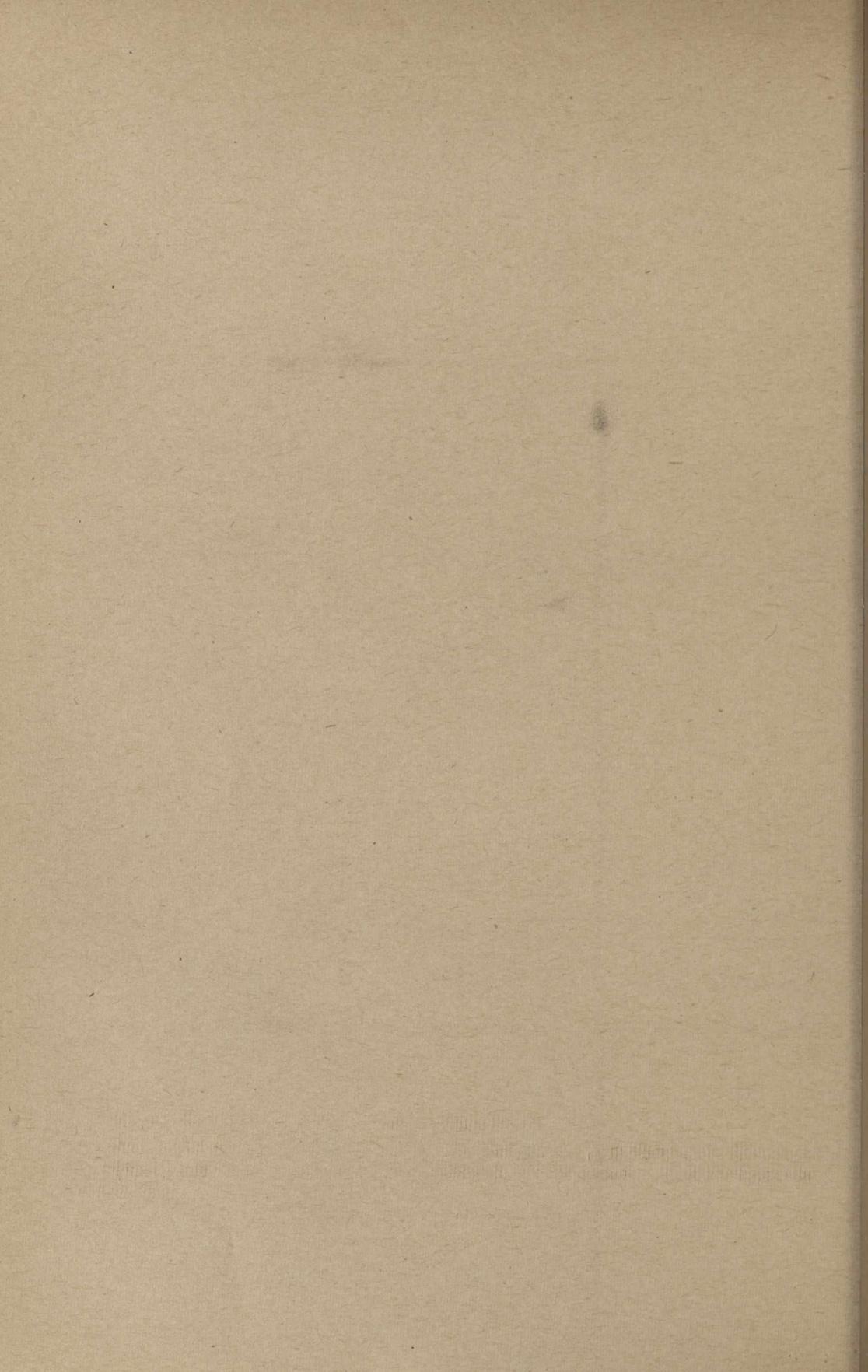
IMMIGRATION AUX ÉTATS-UNIS, DU CANADA ET DE TERRE-NEUVE

Années	Nombre de personnes	Années	Nombre de personnes
1820-1830	2,485	1911-1920	742,185
1831-1840	13,624	1921-1930	924,515
1841-1850	41,723	1931-1940	108,527
1851-1860	59,309	1941	11,473
1861-1870	153,878	1942	10,599
1871-1880	383,640	1943	9,761
1881-1890	393,304	1944	10,143
1891-1900	3,301	1945	20,909
1901-1910	179,226		

NOTE.—Les chiffres ci-dessus sont tirés des Rapports Annuels du Service de l'Immigration et de la Naturalisation des États-Unis.

Les chiffres pour les années de 1820 à 1898 comprennent toutes les possessions de l'Amérique britannique du Nord.

Les chiffres depuis 1906 indiquent le nombre d'immigrants qui entrent aux États-Unis et qui avaient domicile permanent au Canada et à Terre-Neuve. Avant 1906, les chiffres représentent les immigrants du Canada et de Terre-Neuve, dont une partie probablement de passage dans ce pays mais qui n'y ont pas élu domicile.



1946

SÉNAT DU CANADA



DÉLIBÉRATIONS

du

COMITÉ PERMANENT

de

L'IMMIGRATION ET DU TRAVAIL

sur le fonctionnement et l'application de la
Loi de l'immigration, etc.

Fascicule n° 3

SÉANCE DU MARDI 25 JUIN 1946

Président: l'honorable James Murdock, C.P.

TÉMOINS

M. J. S. W. Grocholski, président du Congrès canadien des Polonais.

M. Walter Dutkiewicz, secrétaire général du Comité démocratique de l'aide à la Pologne.

M. John Gorowski, représentant les Polonais associés du Canada.

L'honorable Victor Podoski, représentant le Comité des associations professionnelles et ouvrières polonaises.

APPENDICE

Etat des travaux exécutés par des ingénieurs et savants polonais (réfugiés de guerre) admis au Canada au cours de la guerre.

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER, C.M.G., B.A., L.Ph.,
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE

1947

COMITÉ PERMANENT DE L'IMMIGRATION ET DU TRAVAIL

Président: l'honorable JAMES MURDOCK, C.P.

Les honorables sénateurs

Aseltine	Donnelly	McGeer
Blais	Dupuis	Molloy
Bouchard	Euler	Murdock
Bourque	Ferland	Pirie
Buchanan	Haig	Robertson
Burchill	Hardy	Robinson
Calder	Horner	Roebuck
Campbell	Hushion	Taylor
Crerar	Lesage	Vaillancourt
Daigle	Macdonald (<i>Cardigan</i>)	Veniot
David	McDonald (<i>Shediac</i>)	Wilson

ORDRE DE RENVOI

EXTRAIT des *Débats* du Sénat du mercredi 8 mai 1946.

“Que le Comité permanent de l'immigration et du travail reçoive instruction et autorisation de s'enquérir de la Loi de l'immigration (S.R.C. Chapitre 93 et ses modifications), de son opération et de son application, ainsi que des circonstances et conditions qui s'y rapportent, comprenant: a) l'avantage d'admettre des immigrants au Canada; b) le type d'immigrants qui devraient avoir la préférence, avec mention de l'origine, de l'éducation et d'autres caractéristiques; c) la disponibilité de pareils immigrants à admettre; d) les facilités, les ressources et la capacité du Canada à absorber, à employer et à garder ces immigrants; et e) les termes et conditions convenables pour l'admission de tels immigrants.

Et que ledit Comité fait rapport de ses conclusions à cette Chambre;

Et que ledit Comité ait pouvoir de faire comparaître des personnes et de faire produire des documents.”

Le greffier du Sénat,
L. C. MOYER.

PROCÈS-VERBAL

Le mardi 25 juin 1946.

Sur convocation, le Comité permanent de l'immigration et du travail se réunit aujourd'hui à 3 heures de l'après-midi.

Présents: Les honorables sénateurs Murdock, président, Aseltine, Bourque, Buchanan, Campbell, Crerar, Macdonald (*Cardigan*), McGeer, Molloy, Robinson et Roebuck—11.

Les sténographes officiels du Sénat sont aussi présents.

Le Comité reprend l'étude de l'ordre de renvoi du 8 mai 1946 lui ordonnant de s'enquérir du fonctionnement et de l'application de la Loi de l'immigration, etc.

M. J. S. W. Grocholski, président du Congrès canadien des Polonais, témoigne et donne lecture d'un mémoire émanant du Congrès canadien des Polonais.

M. Walter Dutkiewicz, de Toronto, Ontario, secrétaire général du Comité démocratique de l'aide à la Pologne, témoigne et donne lecture d'un mémoire émanant du Comité démocratique de l'aide à la Pologne.

M. John Gorowski, d'Ottawa, Ontario, témoigne et donne lecture d'un mémoire au nom des Polonais associés du Canada.

L'honorable Victor Podoski, représentant le Comité des associations professionnelles et ouvrières polonaises, dont le bureau principal se trouve à Londres, Angleterre, parle de l'immigration des Polonais au Canada et préconise l'admission au Canada de membres des forces armées polonaises en Angleterre et d'autres réfugiés polonais en Europe.

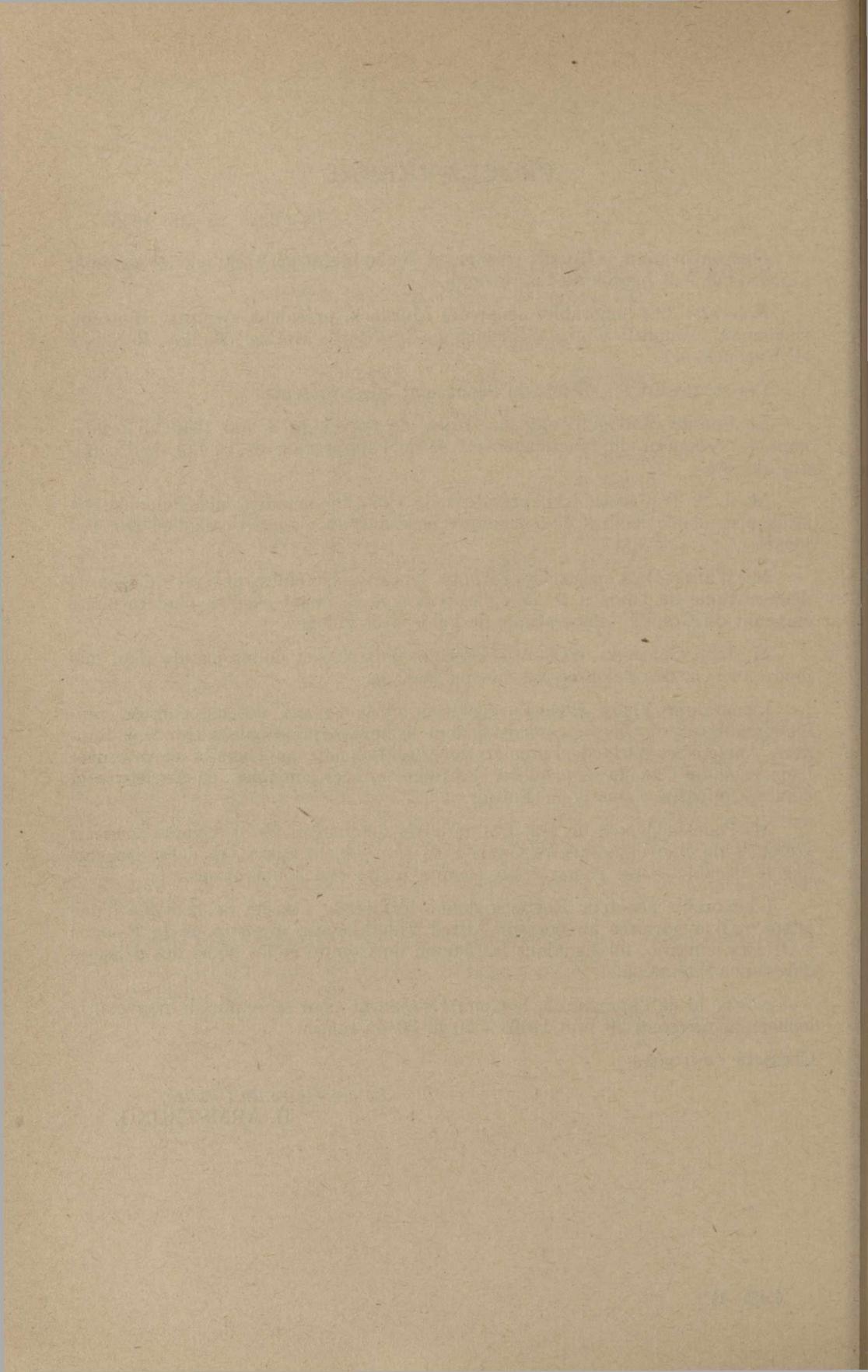
M. Podoski dépose un état des activités des ingénieurs et savants polonais (réfugiés de guerre) admis au Canada au cours de la guerre, et il est ordonné que le document soit consigné au compte rendu des délibérations.

L'honorable sénateur Roebuck donne lecture au Comité de la copie d'une lettre qu'il a adressée au docteur Alfred Fiderkiewicz, ministre de la Pologne à Ottawa, Ontario, lui signalant la réunion du Comité et les noms des délégués qui doivent témoigner.

A 5 h. 40 de l'après-midi, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau le lendemain mercredi 26 juin 1946, à 10 h. 30 du matin.

CERTIFIÉ CONFORME.

Le secrétaire du Comité,
H. ARMSTRONG.



TÉMOIGNAGES

LE SÉNAT,

OTTAWA, le mardi 25 juin 1946.

Le Comité permanent de l'immigration et du travail, chargé d'examiner la Loi de l'immigration, se réunit aujourd'hui, à 3 heures de l'après-midi, sous la présidence de l'honorable M. Murdock.

L'hon. M. ROEBUCK: Monsieur le président, si vous me permettez d'exercer les fonctions de maître des cérémonies, pour ainsi dire, j'annoncerai que nous avons l'honneur de compter aujourd'hui parmi nous d'éminents citoyens canadiens d'origine polonaise, qui représentent des associations de Polonais au Canada. Nous avons d'abord M. J. S. W. Grocholski, avocat de la ville de Toronto, qui est président du Congrès canadien des Polonais. Ce congrès comprend plusieurs organismes et il représente peut-être un plus grand nombre de membres d'organismes formés de citoyens canadiens d'origine polonaise que toute autre association au Canada. Il a aussi M. W. Dutkiewicz, secrétaire général du Comité démocratique de l'aide à la Pologne, organisme qui a beaucoup contribué à secourir ce pays. Le troisième organisme dont nous entendrons parler est celui des Polonais associés du Canada. M. Peter Taraska, de Winnipeg, qui semble être le principal dirigeant de cette association, a désigné M. John Gorowski, B.A., pour le représenter ainsi que ses adjoints.

En plus des représentants de ces trois organismes qui, à mon sens, représentent tous les Polonais du Canada sauf, peut-être, de très rares exceptions, nous avons l'honneur d'avoir parmi nous l'honorable Victor Podoski. Ce dernier était déjà Ministre plénipotentiaire de la Pologne au Canada, mais ce n'est pas en cette qualité qu'il est ici. Je ne mentionnerais pas ce fait si nous ne le connaissions tous à ce titre. Il représente aujourd'hui une vingtaine d'organismes canadiens et autres, qui se préoccupent du sort des membres de l'armée polonaise en Angleterre et ailleurs, et il s'intéresse beaucoup à l'immigration canadienne sous ce rapport. Il nous donnera sans doute de nombreux et précieux renseignements, car il est bien au courant de la question.

Monsieur le président, j'aimerais faire une remarque d'ordre général en ce qui concerne les témoignages, tant à cause de certaines paroles que nous avons entendues au cours des séances précédentes que de la discussion qu'elles ont provoquée. Il faut bien comprendre que notre Comité est chargé de faire enquête sur l'immigration canadienne, qui est un problème de nature locale et domestique, et qu'il ne s'intéresse pas à la politique de la Pologne ou de tout autre pays d'Europe, à moins, bien entendu, que la politique d'un de ces pays n'exerce une influence sur notre propre ligne de conduite. Je n'entends pas faire imposer de restrictions aux témoins, mais je dois signaler l'inutilité de discuter la politique des pays d'Europe; cela ne relève pas de notre compétence et certaines déclarations faites devant notre Comité pourraient nuire à des personnes de ces pays, vu que plusieurs citoyens canadiens ont des parents là-bas. Nous devons nous rappeler qu'on prend note des déclarations faites par les membres du Comité et les témoins, et qu'on les consigne au compte rendu. Il se peut que ce compte rendu parvienne aux gouvernements des pays intéressés et cela pourrait avoir des répercussions qu'il nous est actuellement impossible de prévoir. Je désire simplement souligner le fait que notre Comité est uniquement chargé d'étudier un problème de nature locale et domestique.

Monsieur le président, permettez-moi de vous présenter maintenant M. Grocholski. Comme je l'ai dit, il est président du Congrès canadien des Polonais, organisme formé de Canadiens d'origine polonaise qui, comme nous Anglais, s'intéressent encore à la mère patrie.

M. J. S. W. GROCHOLSKI, président du Congrès canadien des Polonais: Monsieur le président et honorables sénateurs, j'ai demandé au sénateur Roebuck si l'on m'accorderait quelques minutes pour faire un exposé de mon travail, qui embrasse un certain nombre d'années et qui s'inspire essentiellement d'une ligne de conduite canadienne. Le sénateur Crerar, du Manitoba, se souviendra sans doute que je suis allé le voir, il y a quelques années, en sa qualité officielle de membre du Gouvernement, et que je lui ai demandé une aide pécuniaire de quelques milliers de dollars en vue de lancer une publication; cet ouvrage, qui avait pour objet d'expliquer les antécédents culturels des divers éléments de notre population canadienne, s'intitulait "Canadians All", et il paraît toujours. L'entreprise a éprouvé certains revers financiers et s'efforce actuellement de remonter le courant. En attendant, dans le but de mieux servir le Canada, nous nous sommes incorporé l'association dite "The Institute of Racial and Cultural Research", un organisme sans but lucratif, qui se propose d'étudier et de promouvoir l'unité nationale et l'intégration des Canadiens de diverses origines. L'Institut a publié en premier lieu un opuscule qui illustre, au moyen de graphiques en couleurs, la statistique du recensement de 1941. On a apparemment jugé cette publication très utile, puisque le Service de la citoyenneté, à Ottawa, en a commandé un nouveau tirage de 2,000 exemplaires. Les honorables sénateurs ont peut-être reçu ou lu cette brochure.

Monsieur le président, je désire déposer un mémoire de l'Institut ainsi que quelques exemplaires de l'opuscule réimprimé dont je viens de parler. Si nous pouvons vous donner de plus amples renseignements, nous de l'Institut serons à votre disposition.

Le PRÉSIDENT: Vous désirez que ce mémoire soit consigné au compte rendu? Je vois qu'il m'est adressé.

M. GROCHOLSKI: Non, monsieur le président. Lorsque vous aurez entendu tous les autres témoins, vous pourrez juger si l'Institut peut vous être utile. Le document vous est uniquement destiné. Nous pourrions peut-être répondre plus tard aux questions que vous poserez.

Le PRÉSIDENT: Très bien.

M. GROCHOLSKI: Monsieur le président, sans préciser la ligne de conduite que le Canada devrait suivre à l'égard de l'immigration, nous considérons que le pays doit augmenter sa population. Par conséquent, en tenant compte de l'importante question soulevée au début de vos délibérations, soit la disponibilité d'immigrants pour le Canada, nous présentons notre mémoire fondé sur l'admission au pays de membres des forces armées polonaises.

LE CANADA A BESOIN D'UNE POPULATION PLUS NOMBREUSE

Par suite de la Deuxième grande guerre et du progrès politique et économique qui a suivi, le Dominion du Canada se trouve, parmi les autres pays du monde, dans une situation nouvelle et pleine de responsabilités. Tous les Canadiens loyaux et patriotes s'accordent à croire que, tout en ouvrant devant nous une perspective de développement et de prospérité sans précédent, cette situation nous impose de nouvelles responsabilités, et nous devons faire face à de nombreux problèmes qui influenceront sur l'avenir du pays et sur le sort de nos générations futures.

Dans ces conditions, les Canadiens comprennent de plus en plus que, pour rester au premier rang dans le monde, le Dominion doit avoir une population beaucoup plus nombreuse. Par ce moyen seulement pourrions-nous accroître

notre revenu national en ouvrant de nouveaux territoires, en exploitant nos immenses ressources et en fondant de nouvelles industries. De cette façon seulement pourrons-nous développer notre commerce intérieur dans la mesure requise pour rendre notre régime économique indépendant des fluctuations des marchés d'exportation étrangers, et fortifier notre situation économique, au pays et ailleurs, malgré la concurrence des autres grandes puissances industrielles.

A l'heure actuelle, une population plus nombreuse est aussi le moyen le plus simple de soulager le contribuable canadien en répartissant le fardeau des impôts sur un plus grand nombre de personnes.

Enfin, à cette époque d'armes nouvelles et redoutables d'une puissance inouïe, alors que l'invulnérabilité naturelle de nos frontières et de nos côtes ne signifie plus grand'chose, nous aurons besoin d'une population beaucoup plus nombreuse pour défendre, en cas de danger, nos régions exposées.

La statistique démontre que, en conservant le rythme actuel de notre natalité, notre accroissement démographique naturel serait tellement lent que, sans une affluence d'immigrants, le chiffre de notre population n'atteindrait pas les vingt millions, même à la fin du siècle présent. Il est donc évident que seule une vigoureuse politique d'immigration peut permettre aux Canadiens de saisir les occasions que l'histoire nous offre. Plusieurs de nos principaux hommes d'affaires, hommes politiques et économistes canadiens préconisent un tel programme, c'est-à-dire une ligne de conduite bien conçue et exempte des erreurs du passé.

PROGRAMME DE TRIAGE

Un programme pratique et économiquement sain d'immigration doit se fonder sur un choix judicieux des aspirants, non seulement du point de vue de leur origine, de leur race ou de leur état de santé, mais surtout du point de vue de leurs qualités morales et des garanties qu'ils semblent offrir de collaborer heureusement à accroître la prospérité et la grandeur de notre pays. Lorsque la politique officielle du Canada eut toléré que les lois originellement généreuses limitent l'immigration à une catégorie de plus en plus restreinte de cultivateurs et de manœuvres ne possédant que très peu d'instruction, l'assimilation de ces immigrants dans notre vie nationale s'avéra très difficile et l'apport des nouveaux venus à l'expansion du pays fut à peine perceptible. Les limites restreignant l'immigration à une catégorie d'ouvriers et à un seul niveau social ont sans doute donné naissance à des préjugés de race et à des distinctions injustes dans notre vie sociale, ce qui rendait la vie plus difficile aux nouveaux immigrants. Tous ceux qui sont au courant des problèmes que suscite l'immigration, non pas théoriquement, mais en raison de leur expérience personnelle, sont d'avis qu'il importe grandement de fonder le nouveau programme d'immigration sur des principes différents quant au choix des immigrants. La meilleure façon d'accroître notre puissance de production, sans crainte de constituer des excédents de main-d'œuvre non spécialisée, serait de permettre l'immigration de groupes représentant les divers éléments sociaux, tant les intellectuels que les manœuvres.

Le Congrès canadien des Polonais, organisme national groupant les Canadiens d'ascendance polonaise et représentant 135 associations ou clubs de culture, de formation, d'économie, d'anciens combattants, ainsi que des groupements paroissiaux ou organismes religieux, se rend parfaitement compte de l'importance d'une ligne de conduite judicieuse en matière d'immigration, tant du point de vue du Canada que de celui de ces gens qui, à titre d'immigrants éventuels, envisagent le Canada comme leur patrie d'élection.

PREMIERS IMMIGRANTS POLONAIS

L'immigration des Polonais au Canada a commencé dès 1774, alors que, après le premier partage de la Pologne, A. F. Globenski s'établit à Saint-Eustache comme médecin-chirurgien. Dès le début, les immigrants polonais étaient des gens qui ne pouvaient trouver dans leur propre pays, alors divisé et opprimé par les puissances étrangères, l'indépendance et l'accès au travail créateur qu'ils désiraient. Pendant tout le dix-neuvième siècle, ces immigrants ont été formés de militaires et patriotes forcés de chercher asile à la suite des guerres et des révolutions que le peuple polonais a dirigées contre ses oppresseurs durant une centaine d'années. Ils sont venus au Canada après les partages de la Pologne, après les guerres napoléoniennes, après l'insurrection de 1831, après les révolutions de 1846 et de 1848, après le grand soulèvement de 1863, après la vague de répressions de 1880, et après la révolution de 1905. Ils se sont établis au pays, sont devenus partie intégrante du peuple canadien, et ont joué leur rôle dans l'expansion du Canada et dans la formation de notre société. Parmi eux on compte sir Casimir Gzowski, Polonais de naissance, un de nos plus grands ingénieurs et pionniers canadiens, qui a posé les fondations de notre réseau ferroviaire actuel et de notre progrès technologique. Il y a eu aussi Shultz-Shobtevski, Berent et Okonski, tragiques héros de la bataille du Moulin-à-vent, qui, tout comme Gzowski, avaient combattu dans l'armée des rebelles lors de l'insurrection polonaise de 1831. Ils étaient également de la même trempe, ceux qui faisaient partie de la deuxième expédition de lord Selkirk et qui ont ouvert la vallée de la Rivière-Rouge, ainsi que les milliers qui sont venus de Pologne au cours de la seconde moitié du siècle dernier et qui ont frayé la voie vers l'Ouest canadien, défriché le sol et étendu nos frontières. Tous ces hommes et ces femmes ont aidé à l'expansion et à la prospérité du pays et leurs exploits font partie de notre patrimoine.

IMMIGRANTS POLONAIS ADMIS PAR LA SUITE

Puis, après la première Grande Guerre, des personnes d'une nouvelle catégorie sont venues de la Pologne. Ce n'étaient que d'humbles manœuvres et ouvriers agricoles, car les autres n'étaient pas admis. Pour se rendre dans l'Ouest canadien, ils ont dû endurer de nombreuses épreuves, souffrir l'injustice et l'adversité; mais ils étaient tous des hommes de volonté, de patience et d'endurance, et ils ont tous atteint un certain degré de prospérité. Ils ont, eux aussi, contribué au progrès de notre pays, par leur travail pénible et acharné, et ils ont aidé à faire du Canada le grenier du monde. Enfin, lorsque la seconde Grande Guerre a éclaté, les enfants et petits-enfants de ces gens se sont acquittés de leur devoir de soldat.

RÉFUGIÉS DE LA SECONDE GRANDE GUERRE—
AVANTAGE PRÉCIEUX POUR LE CANADA

Au cours des premières années de cette guerre, on a admis au pays un nouveau groupe de réfugiés polonais, formé d'environ 400 ouvriers spécialisés et de 265 savants, ingénieurs et techniciens, venus d'Angleterre et de France pour aider à l'établissement de nos industries de guerre. Non seulement leur travail a-t-il grandement amélioré notre situation alors qu'il y avait grande disette de techniciens, mais il a aussi créé de nouvelles industries, fait connaître de nouveaux procédés de fabrication et augmenté nos connaissances pratiques dans plusieurs domaines du génie et des recherches. D'après les renseignements fournis par le ministère du Travail, l'initiative de ces hommes a créé au Canada les nouvelles industries suivantes:

1. La fabrication d'alcool par distillation de déchets liquides de pâte à papier, réalisée dans une grande usine de Thorold, en Ontario, par l'Ontario

Paper Co., et dont l'inventeur est M. M. M. Rosten, chimiste polonais. C'est la fabrique d'alcool la plus moderne en Amérique et elle est fondée sur un procédé unique.

2. La fabrication de glucose au moyen de blé et de pommes de terre, introduite par M. Lipszyc, ingénieur chimiste polonais, qui a apporté au pays les plans de ce procédé; la fabrication se poursuit actuellement à New-Westminster, C.-B., et à Moose-Jaw, Saskatchewan, dans deux usines dirigées par la Pacific Glucose Refinery Ltd. et la Western Chemurgy Ltd. Ce sont les deux premières usines en Amérique à fabriquer de la glucose au moyen de blé et de pommes de terre.

Un autre réfugié polonais, M. Brzozowski, a inventé un nouveau genre d'hélicoptère. Cette invention a conduit à la création de la compagnie dite Jet Helicopter Corporation aux Etats-Unis et au Canada et les laboratoires de cette compagnie (affiliée à la Cargo Inc.) sont à Montréal, où l'on perfectionne cet appareil destiné à révolutionner l'aéronautique.

En outre, des savants polonais ont établi le service de l'aéronautique à l'Université de Montréal, en 1942. Six professeurs polonais enseignent actuellement dans des universités canadiennes.

Dans l'espace de cinq ans, ces réfugiés ont fondé douze compagnies industrielles, ayant plus de 800 employés, chiffre plus élevé que le nombre total de personnes de leur catégorie autorisées à entrer au pays. Il convient de noter que ce même groupe a organisé les deux premiers clubs de vol plané en Ontario et qu'ils ont joué un rôle important en encourageant nos jeunes à se livrer à ce sport magnifique et si utile. L'expérience et l'habileté dont ils ont fait preuve ont grandement aidé à la formation professionnelle de nos jeunes spécialistes en dessin et production d'avions au Canada.

L'exemple de ce groupe d'immigrants démontre quel profit notre pays peut retirer d'une immigration concertée de personnes expérimentées et diplômées. La plupart de ces hommes se proposent de demeurer au pays toute leur vie et ils ont manifesté l'intention de devenir citoyens canadiens.

Dans tous les pays d'Europe, il y a de nombreuses personnes de valeur qui aimeraient s'établir au Canada et qui, une fois naturalisées, feraient d'excellents citoyens.

MILITAIRES POLONAIS COMME IMMIGRANTS ÉVENTUELS

Le Congrès canadien des Polonais, qui s'est tracé comme principale mission de servir d'interprète auprès des Canadiens en vue de faire connaître la Pologne et ses traditions et d'aider les Canadiens d'origine polonaise, estime qu'il est également un devoir de plaider la cause des militaires polonais demeurés en Grande-Bretagne et de solliciter leur admission au Canada.

Le sort tragique de la Pologne au cours de la récente guerre a forcé un grand nombre de Polonais à s'exiler. Ils ont constitué les forces militaires, navales et aériennes polonaises en France, puis en Grande-Bretagne et au Moyen-Orient. Cette armée a combattu vaillamment durant toute la guerre, de concert avec les troupes du Commonwealth britannique, et a pris part à tous les engagements importants sur les théâtres occidental et africain.

Ces hommes sont maintenant à la recherche d'une nouvelle patrie. Ils ne veulent pas retourner en Pologne, car ce pays est actuellement sous la domination d'une puissance étrangère qui gouverne contre la volonté de la majorité; le Gouvernement au pouvoir reçoit ses ordres de l'étranger et emploie des méthodes qui répugnent à la conception occidentale. Ils ne veulent pas retourner, car ils savent que le présent régime de terreur ferait bientôt d'eux des esclaves, qu'on les persécuterait à cause de leur religion et de leur idéal démocratique occidental, qu'on les emprisonnerait et enverrait dans des camps de concentration en Sibérie, que la police politique les torturerait, les ferait crever de faim ou fusiller. Formés

d'après les principes du monde occidental, auquel la Pologne a été associée de tout temps, ils ne voient pas bien comment ils pourraient vivre dans un monde d'oppression, de tyrannie et de terreur. Ils doivent se chercher un autre foyer, une patrie d'adoption, où ils jouiraient de la liberté de conscience, seraient débarrassés de toute crainte et vivraient librement dans une société d'hommes libres.

Les autorités britanniques sont à tracer un programme en vue de leur réadaptation dans la vie civile. Le gouvernement britannique a été en mesure de juger de leur valeur comme citoyens et soldats et il veut maintenant les aider en cette heure pénible. Ils ne peuvent cependant pas s'établir en Grande-Bretagne, car le pays est déjà surpeuplé et a subi les ravages de la guerre. La meilleure façon de résoudre ce problème serait de permettre leur établissement dans les autres pays du Commonwealth des nations britanniques. Examinons maintenant leurs aptitudes en tant qu'immigrants éventuels au Canada. Voyons quelles sont leurs qualités et leur valeur. Leur histoire nous fournira la réponse.

L'ARMÉE POLONAISE

L'armée polonaise en Grande-Bretagne a été formée en 1940, après l'évacuation de la France par les troupes polonaises, conformément à l'entente conclue à Londres, le 18 juin 1940, entre le premier ministre Winston Churchill et le commandant en chef Wladyslaw Sikorski. Cette armée était composée de volontaires venus en France après la défaite de 1939; pour quitter leur pays occupé et rejoindre les alliés de l'ouest, ils avaient dû passer plusieurs frontières et affronter de nombreux périls. La plupart de ces hommes prirent part à la campagne polonaise de 1939, ainsi qu'à la résistance héroïque et désespérée du peuple polonais contre les forces écrasantes de l'Allemagne et de la Russie, qui attaquèrent la Pologne à l'ouest, au sud, au nord et à l'est.

La première division d'infanterie polonaise combattait sur la ligne Maginot et dans le secteur de la Sarre. Après l'effondrement du front français au nord-ouest, cette division couvrit la retraite du 20^e corps d'armée français. La première division blindée polonaise prit part au plus fort de la lutte sur la Somme, puis sur le front de la Marne, où elle subit de lourdes pertes. En juin 1940, ces unités furent évacuées en Grande-Bretagne, où on les réorganisa en vue de la défense des Iles britanniques dans la prochaine bataille d'Angleterre. Vers la même date débarqua en Angleterre la brigade de montagnards polonais, formée en France au cours de l'hiver de 1939-1940; on l'envoya immédiatement en Norvège avec les forces expéditionnaires franco-britanniques. Ces troupes jouèrent un rôle important dans la bataille de Norvège, où on leur attribua la grande victoire de Narvik. De là elles passèrent au secteur britannique du front français au nord-ouest, et elles couvrirent la retraite des forces expéditionnaires britanniques dans le secteur de Rennes, au cours de l'engagement de Dunkerque. Formant l'arrière-garde des troupes britanniques en retraite, elles éprouvèrent des pertes considérables.

Après leur réorganisation en Ecosse et en Angleterre, ces forces constituèrent un élément important dans la défense des Iles britanniques. On en envoya une partie rejoindre l'armée polonaise au Moyen-Orient, et le reste demeura en Ecosse jusqu'au jour-J. Au cours de l'invasion du continent et des campagnes qui suivirent, ces troupes firent partie de la première armée canadienne sous le commandement du général Crerar. Elles jouèrent un rôle important dans la fermeture de la brèche à Falaise (la division blindée du général Maczek) et dans l'attaque sur Bréda. Comme avant-garde, elles prirent part à tous les engagements importants de la première armée canadienne en France, en Hollande, en Belgique et en Allemagne. Une autre partie des troupes polonaises formées en Grande-Bretagne, la brigade aéroportée polonaise, subit de lourdes pertes à Arnheim.

Le deuxième corps d'armée polonais, qui combattit en Afrique et en Italie et qui passe actuellement en Grande-Bretagne, est l'unité la plus considérable de l'armée polonaise. Le noyau de cette unité était la brigade carpathienne polonaise, organisée au Moyen-Orient au début de 1940 et formée surtout de réfugiés et de volontaires qui laissèrent la Pologne occupée pour se rendre en Syrie et en Palestine. Après l'effondrement de la France, on dépêcha cette brigade en Afrique, où l'avance des Italiens menaçait le canal de Suez. Elle combattit sous les ordres du général Wavell, de Marsa Matruh au siège de Tobruk, où elle défendit la forteresse pendant quatre mois, dans l'un des secteurs les plus exposés et les plus dangereux; puis elle poursuivit l'ennemi jusqu'à El Gazala. A la fin de mars 1942, après qu'elle eut passé près d'un an au front du désert, on envoya la brigade carpathienne au Moyen-Orient pour la réorganiser. A cette époque, la Russie libéra un nombre considérable de Polonais et cette unité devint le noyau d'un grand corps d'armée.

Cette nouvelle armée était composée d'hommes qui furent déportés en Asie centrale et septentrionale après l'attaque des Russes sur la Pologne en septembre 1939, en partie comme soi-disant "prisonniers de guerre" (bien qu'il n'y eût aucune déclaration de guerre lorsque les Russes attaquèrent la Pologne par l'arrière), en partie comme expulsés civils. Placés dans des camps de concentration et contraints à travailler comme des esclaves, ils ne souffrirent pas moins que les prisonniers de Matthausen, Belsen et Dachau. Après que les Allemands eurent rompu le pacte d'amitié russo-allemand en attaquant la Russie, ces hommes furent libérés grâce à l'influence du ministère anglais des Affaires étrangères; ils formèrent une armée sous les ordres de commandants polonais, furent évacués en Iran, puis au Moyen-Orient, où on les réorganisa et l'unité devint le deuxième corps d'armée polonais. Au début de 1944, on l'adjoignit à la huitième armée britannique comme unité de manœuvre. On groupa également dans la cinquième armée britannique un détachement de commandos, formés en Grande-Bretagne. Après l'invasion de l'Italie, ils se battirent d'abord dans le secteur oriental du front italien et dans les vallées de la Sangro et de la Garigliano. Après deux mois de combat sur le front oriental italien, le général sir Harold Alexander, alors commandant en chef des forces alliées en Italie, leur fit prendre position près du Mont-Cassin. Le 18 mai, après une lutte acharnée, ils prenaient le Mont-Cassin. C'était le point stratégique de la défense ennemie et cette victoire ouvrit la route du nord aux armées alliées. Sa Majesté le roi Georges VI décerna au général Anders, qui dirigeait l'attaque, le titre de Compagnon de l'Ordre du Bain. Le général sir Harold Alexander écrivait ces lignes:

"Je vous saurais gré de bien vouloir transmettre au général Anders un message spécial pour le féliciter de la magnifique valeur guerrière et de la ténacité dont ses troupes polonaises ont fait preuve en enlevant la forteresse que l'ennemi jugeait imprenable. C'est un jour de gloire pour la Pologne et je salue le drapeau arboré fièrement sur la forteresse."

Combattant ensuite dans le secteur oriental de l'Adriatique, le deuxième corps d'armée polonais s'empara, après une lutte acharnée, du port d'Ancône et de la ville de Bologne. C'est là l'histoire du deuxième corps d'armée polonais. Il faut ajouter que ces hommes se sont battus vaillamment et loyalement, même après qu'on eut décidé, à Yalta, du sort de leur pays. Un certain nombre d'officiers et de soldats se donnèrent la mort après l'entente d'Yalta, mais les autres continuèrent de se battre bravement et de garder la parole donnée, gardant une discipline parfaite mais ne conservant aucun espoir pour l'avenir; pendant ce temps, une grande partie de la presse des pays alliés, même celle du Canada, les calomniait sans relâche au nom de la soi-disant amitié à l'égard de la Russie soviétique. Ils ont ainsi donné la preuve la plus éclatante de leur valeur.

Et c'est là l'histoire du premier et du deuxième corps d'armée polonais.

LA MARINE POLONAISE

La marine polonaise en Grande-Bretagne a combattu l'Allemagne aux côtés de la marine britannique depuis le 3 septembre 1939. Elle a participé aux opérations de Narvik, à l'évacuation de Dunkerque, et aux batailles de la mer du Nord et de l'Atlantique. Elle a également pris part à l'attaque sur Dieppe, à l'invasion de l'Afrique du Nord, aux débarquements en Sicile et en Italie et aux opérations d'envergure qui eurent lieu le jour-J. Elle a aidé à escorter un grand nombre de convois jusqu'en Grande-Bretagne et en Russie. Voici ce que déclarait en 1940 à la Chambre des communes, le premier ministre Churchill:

"Récemment j'ai fait l'inspection de l'équipage d'un destroyer polonais dans un port anglais bien connu. J'ai rarement vu un plus beau groupe d'hommes. Sa discipline et sa conduite m'ont ému."

Le premier lord de l'Amirauté lui a rendu le témoignage suivant:

"La marine royale est remplie d'admiration pour la besogne accomplie par la marine polonaise."

L'AVIATION POLONAISE

L'aviation polonaise a été organisée en Grande-Bretagne en juin, juillet et août 1940. Cette force d'environ 14,000 hommes a servi à la défense de Londres pendant les jours critiques de la bataille d'Angleterre. Les escadrilles polonaises de la R.A.F. ont abattu 210 avions ennemis au cours de la bataille d'Angleterre, soit environ le huitième de tous les avions abattus par la R.A.F. pendant ces jours sombres, alors que le sort du monde dépendait du courage de quelques hommes auxquels un si grand nombre sont redevables. Voici ce qu'écrivait l'historien officiel de la bataille d'Angleterre, George Saunders:

"...Parmi ceux-ci (les aviateurs de la R.A.F.) il y a lieu de signaler les Polonais. Leur courage est insurpassable et leur habileté presque surhumaine. Ils ont rendu des services inestimables. Ils le font encore et continueront de le faire jusqu'à la victoire..."

La valeur de ces hommes a été appréciée par Sa Majesté le roi, qui a personnellement fait l'éloge de la part qu'ils ont prise à la bataille d'Angleterre; il leur a rendu visite et les a félicités individuellement de leur succès.

Plus tard, on a organisé le service polonais de bombardement; plusieurs pilotes polonais ont également fait partie d'autres formations de la R.A.F. et ont contribué au service de livraison d'avions. Des pilotes de chasse et de bombardiers ont pris part aux principales envolées au-dessus de l'Allemagne et de l'Europe. Ils ont joué un rôle de premier plan lors de l'attaque sur Dieppe. Les centaines de tombes polonaises en Angleterre sont un symbole de la loyauté des militaires polonais.

Voilà les titres dont se peuvent prévaloir ces 160,000 hommes qui formaient les forces militaires, navales et aériennes polonaises en Grande-Bretagne et qui songent à immigrer au Canada et dans les autres dominions du Commonwealth des nations britanniques.

LES MEMBRES DES FORCES COMBATTANTES POLONAISES
POSSÈDENT LES APTITUDES REQUISES POUR
DEVENIR CITOYENS CANADIENS

Quelles sont leurs aptitudes pour la vie civile?

Le citoyen ordinaire croit que l'immigrant est un homme qui quitte son pays pour se trouver un meilleur emploi et de meilleures conditions d'existence. Ces hommes n'appartiennent pas à cette catégorie. Ils n'ont pas quitté leur pays attirés par un meilleur salaire ou une nourriture plus substantielle, mais pour se battre et servir la cause de la liberté. Ils ont rejoint les forces armées en s'échappant de territoires occupés par l'ennemi, en passant des frontières bien

gardées, et souvent en s'évadant d'endroits successifs de captivité pour enfin atteindre leur but. Ils ne voulaient que des armes, des ordres et l'occasion de combattre leurs ennemis et les nôtres à la fois. Leur seul rêve était de retourner dans leur pays comme soldats après la victoire.

La victoire, pour laquelle plusieurs milliers de leurs camarades ont donné leur vie sur les champs de bataille d'Afrique et d'Europe, dans les solitudes de l'Atlantique et dans le ciel d'Angleterre, fut, pour eux, une défaite. Leurs espérances ont sombré car leur pays n'a pas reconquis sa liberté. Cette Pologne, "créée" à Yalta, ne saurait être considérée comme un pays libre et démocratique par quiconque a moindre notion de la vérité. Ils n'ont donc plus de patrie où ils pourraient retourner. Il leur faut en édifier une nouvelle, parmi des peuples de race et de langue différentes, mais jouissant de la même civilisation fondée sur les principes de la liberté de l'individu et de la dignité de l'homme. Ils doivent donc se faire immigrants et fils d'un nouveau pays, d'une nouvelle patrie de leur choix.

Ces hommes sont assurément les fils les plus généreux et les plus courageux d'une culture fière et ancienne, et ils ont montré leur foi dans l'idéal international de notre civilisation chrétienne, non seulement par des paroles, mais par des actes. Parmi eux, on compte des représentants de toutes les classes de la société, de toutes les professions et de formation très variée. On rencontre rarement dans l'histoire un groupe d'hommes donnant une idée d'ensemble plus parfaite d'une nation, puisqu'il comprend les meilleurs éléments d'un grand peuple à forte culture.

ÂGE ET INSTRUCTION

Une étude statistique, préparée par l'Association des aviateurs polonais, donne une idée des qualités personnelles de ces gens. Bien que cette étude ne vise que 13,000 hommes et 1,200 femmes des forces aériennes polonaises en Grande-Bretagne, elle représente bien dans l'ensemble les forces armées polonaises, étant donné que tous les éléments des forces polonaises ont été constitués de la même catégorie de volontaires.

Une répartition par groupes statistiques donne les chiffres suivants:

Classement par âge:

Moins de 25 ans	27.5 p. 100
De 25 à 35 ans	38.0 p. 100
De 35 à 40 ans	26.7 p. 100
De 40 à 50 ans	7.3 p. 100
Plus de 50 ans	0.5 p. 100

Classement d'après l'instruction:

Diplômés d'université	4.5 p. 100
Diplômés, enseignement supérieur	23.2 p. 100
Diplômés, enseignement primaire	71.8 p. 100
Aucune instruction	0.5 p. 100

Classement d'après l'état civil:

Célibataires	56 p. 100
Mariés, famille en Pologne	17 p. 100
Mariés, famille dans d'autres pays	27 p. 100

Classement selon la situation financière:

Economies moyennes des intéressés sous forme d'obligation de guerre anglaises. Par tête

\$800.00
Il faut ajouter à ce chiffre les gratifications ordinaires de réadaptation, équivalentes à celles des forces britanniques.

Pour ce qui est des autres armes, le classement selon l'âge et le degré d'instruction donnera des chiffres semblables. Vu que la plupart de ces hommes étaient très jeunes lorsqu'ils quittèrent la Pologne, le classement d'après les professions n'aurait aucune signification pratique. A cet égard, on peut estimer que les chiffres correspondraient, dans une large mesure, à ceux du tableau général de la population polonaise en 1938 et 1939, dont la moitié environ habitait la campagne et l'autre moitié était formée d'ouvriers industriels. D'après la même source, seulement 7 p. 100 du groupe total en question travaillaient dans des bureaux, et environ 38 p. 100 étaient des artisans et ouvriers spécialisés.

RICHESSSE CULTURELLE

Parmi ces hommes, on compte un bon nombre d'artistes éminents, de savants, d'écrivains et de membres des professions libérales. Certains d'entre eux désirent s'établir au pays. Le Congrès canadien des Polonais, l'Association des ingénieurs polonais au Canada et d'autres organismes ont reçu plusieurs lettres de ces hommes, qui s'enquièreent de la possibilité de fonder de nouvelles industries, de poursuivre leurs études, et ainsi de suite. D'après le résultat qu'a donné notre association avec le petit groupe d'ingénieurs polonais qui ont travaillé au Canada durant la guerre, il serait sans doute profitable à notre régime économique d'admettre au pays un certain nombre de spécialistes qui contribueraient à l'expansion de nos industries et à notre vie culturelle. Un bon nombre de ces hommes, surtout parmi les savants et les techniciens, se proposent d'accepter l'invitation du gouvernement brésilien, qui leur a non seulement ouvert les portes du pays, mais assuré la possibilité de s'y établir, ou l'invitation d'autres républiques de l'Amérique du Sud, qui cherchent des savants et des techniciens compétents. Le nombre de ceux qui choisiraient le Canada ne serait pas trop élevé. Il ne faut pas oublier que des artistes et des intellectuels polonais se sont distingués dans le monde entier. Il y a aux Etats-Unis des musiciens comme Rodzinski, Rubinstein, Malcuzyński; il y a le sculpteur Zamoyski au Brésil et le peintre Topolski en Angleterre. Les forces armées polonaises comptent aussi des hommes de talent exceptionnel et il y aurait avantage à les faire venir au pays et à leur permettre d'étudier et de travailler au profit de notre vie culturelle.

Il est donc facile de juger que non seulement les hommes et les femmes des forces armées polonaises jouissent d'une excellente réputation et sont hautement recommandés dans les milieux autorisés, mais qu'ils possèdent aussi une bonne instruction et toutes les aptitudes générales requises pour vivre au Canada. D'autre part, il y a lieu de se demander si un tel groupe, doué de caractéristiques aussi définies, pourra facilement s'assimiler à notre vie et à notre culture canadiennes.

FACILITÉ D'ADAPTATION

Il faut dire, à la lumière de nos constatations, que plus le niveau culturel des nouveaux immigrants est élevé plus l'assimilation est facile. A cet égard, les troupes polonaises en Grande-Bretagne représentent un cas sans précédent puisqu'elles sont composées de gens qui possèdent des qualités morales et culturelle supérieure. Ce sont les éléments d'une grande nation cultivée et nul doute que leur niveau dépasse de beaucoup celui des meilleurs immigrants du passé. En outre, certains autres facteurs semblent indiquer que leur adaptation à notre vie sociale sera probablement beaucoup plus facile et moins superficielle que celle de tout autre groupe de race non-britannique qui ait immigré au pays depuis les cinquante dernières années. Cette hypothèse se fonde sur les faits suivants:

1. La plupart de ces hommes sont encore très jeunes; mais même les plus âgés ont quitté leur pays depuis plusieurs années et ont vécu parmi les gens du Commonwealth britannique. Ils ont combattu côte à côte avec des Anglais, des Ecossais, des Irlandais, des Canadiens, des Australiens et des Néo-Zélandais. Plusieurs d'entre eux connaissent les pays et les peuples du Commonwealth plus que le Canadien moyen. Grâce à leur contact avec les troupes de l'Empire, ils se sont fait plusieurs amis et ont appris nos lois, nos coutumes et nos traditions. En outre, fait à signaler, la plupart parlent l'anglais et plusieurs parlent le français.

2. Environ la moitié de ces hommes sont célibataires et ils devront fonder leur famille au Canada; un grand nombre ont épousé des Ecossaises et des Anglaises et certains ont des enfants nés en Grande-Bretagne. La vie de famille est de la plus haute importance du point de vue de l'assimilation nationale.

3. Ils se sont battus dans les armées de l'Empire, sous les ordres de commandants britanniques. Certains d'entre eux, comme les membres de la deuxième division blindée, faisaient partie de l'armée canadienne sous le commandement du général Crerar. Ils ont reçu leur formation militaire en Angleterre, dans des centres d'instruction britanniques. La tradition militaire britannique est devenue la leur. Plusieurs se sont vu décerner des décorations militaires britanniques, comme le D.S.O., le D.F.C. et le D.S.M. Ils ont combattu dans les mêmes armées, ont pris part aux mêmes engagements et auront la même langue. Ils trouveront sans doute de nombreux amis chez nos anciens combattants.

4. Ils ont appris à apprécier les institutions britanniques et le peuple anglais. Ils se sont rendu compte de la tâche accomplie par une démocratie militante, privée de ses principaux alliés et mise en présence d'un ennemi qui semblait invincible. Ils ont montré qu'ils avaient confiance en cette démocratie. Nous pouvons être certains qu'ils seront fidèles à l'idéal de notre démocratie, tout comme ils le furent lors de la bataille d'Angleterre et aux moments critiques de la guerre. Ces immigrants n'auront pas besoin de suivre des cours du soir sur la valeur de la démocratie et de la citoyenneté.

Cette analyse démontre bien que ces hommes possèdent presque toutes les qualités requises pour devenir dans un avenir prochain, de fidèles sujets de Sa Majesté et des citoyens du Canada. En outre, ils remplissent toutes les conditions nécessaires pour s'adapter rapidement et heureusement à notre vie nationale et nous aider à édifier l'avenir. Leur conduite passée sera inscrite aux annales du pays et deviendra partie intégrante de notre tradition militaire.

ESPRIT DE PIONNIERS

Reste à savoir si nous pourrons leur trouver des emplois convenables leur offrant des garanties de succès. Ne viendront-ils pas accroître le nombre des chômeurs et faire la concurrence aux fils du Canada qui ont combattu avec autant de vaillance dans notre propre armée et notre propre marine?

C'est sûrement la question la plus épineuse. Cependant, l'histoire prouve que nos périodes de plus grande expansion sont précisément celles où l'immigration était libre. Nous savons également que l'immigration est une condition nécessaire de notre stabilité économique et de notre sécurité internationale. Nous avons besoin de l'immigration. L'histoire nous a prouvé que la meilleure catégorie d'immigrants est celle du véritable pionnier, de l'homme qui sait lutter et vaincre, qui apprécie les valeurs morales plus que les biens matériels. C'est précisément cette catégorie d'hommes qui ont fait la grandeur de notre pays, du Commonwealth britannique et des Etats-Unis. Le Canada est encore un pays vierge et nous avons besoin de broussards pour le mettre en valeur. Les broussards ne font pas concurrence à ceux qui cherchent avant tout à assurer leur sécurité, qui craignent la rivalité et les dangers.

Ces jeunes gens ne s'attendent pas à ce qu'on leur garantisse leur sécurité sociale du berceau à la tombe. Ils savent que c'est là un des privilèges dont jouissent les habitants d'un pays où l'économie est stable, repose sur des bases solides et a bénéficié d'un passé pacifique. Ils ne seront pas difficiles lorsqu'ils chercheront un emploi et ils ne sont pas habitués aux sinécures. Comme on peut s'en rendre compte par leurs lettres, ils ne veulent que travailler dur et vivre dans un pays qui remplacera leur patrie asservie. Ils veulent un foyer. Ils possèdent les plus importantes qualités pour réussir au pays: ils sont jeunes, tenaces et prêts à apprendre. Ils représentent le type du pionnier et il ne leur manque que l'occasion pour réussir. Ils s'adopteront à l'esprit et à la tradition de notre pays.

Un grand nombre d'entre eux ont été formés à l'agriculture. Plusieurs ont servi comme mécaniciens pendant la guerre et ont suffisamment de connaissances en mécanique pour conduire des machines agricoles modernes, ce qui manquait à la plupart des immigrants européens d'avant-guerre. Leurs économies sont modestes, mais beaucoup plus considérables que celles de la plupart des immigrants européens admis au Canada avant la guerre. Ceci permettra probablement à plusieurs d'entre eux d'acquérir des terrains dans les régions les moins exploitées du pays, où l'on peut se procurer des terres à bon marché, et de se lancer dans l'agriculture, l'élevage ou le jardinage; ils pourront ainsi édifier leur avenir dans un milieu cher au cœur de tout Polonais. Ceux qui possèdent une formation spécialisée et de l'expérience et qui décideront d'immigrer au Canada apporteront des idées nouvelles et créeront des emplois, non seulement pour eux-mêmes, mais pour un grand nombre d'autres, tout comme ceux qui sont venus au pays comme réfugiés de guerre. Il n'y a aucune raison de craindre que ces braves gens meurent de faim ou deviennent un fardeau public.

Il y a également lieu de signaler que ces anciens combattants, de l'une des meilleures armées qui aient servi au cours du récent conflit comme partie intégrante des forces armées britanniques, accroîtront sensiblement nos réserves militaires.

PROPOSITION

En raison des faits exposés plus haut, le Congrès canadien des Polonais propose donc qu'on applique la Loi de l'immigration de façon à permettre un accroissement considérable et immédiat de notre population.

Se fondant sur le caractère, l'habileté et la disponibilité des membres des forces armées polonaises, le Congrès canadien des Polonais propose et demande que le Canada offre d'accueillir ces braves gens qui viendront accroître les rangs de ses citoyens et augmenteront sa sécurité, sa prospérité et son influence.

Respectueusement soumis,

LE CONGRÈS CANADIEN DES POLONAIS,

par J. S. W. GROCHOLSKI, LL.B.,

Président.

Le PRÉSIDENT: C'est une magnifique présentation.

L'hon. M. ASELTINE: Quelles langues parlent ces gens?

M. GROCHOLSKI: Ceux qui ont servi dans les forces armées britanniques y compris la R.A.F., parlent l'anglais, et plusieurs d'entre eux parlent également le français car, dans la plupart des pays d'Europe, on enseigne généralement le français à l'école.

L'hon. M. McGEER: Combien la division polonaise de l'armée canadienne comptait-elle d'hommes?

M. GROCHOLSKI: Il y avait une brigade blindée, qui comprendrait environ 7,000 hommes. Ce sont eux qui se sont frayé un passage à Falaise.

L'hon. M. ROEBUCK: Monsieur Grocholski, il y a actuellement au Canada, sauf erreur, environ 170,000 personnes d'origine polonaise. Voulez-vous me dire si ce chiffre est à peu près exact?

M. GROCHOLSKI: D'après les données statistiques de 1941, qui sont les plus récentes à notre disposition, il y avait 167,485 Polonais au Canada.

L'hon. M. ROEBUCK: Je ne me trompais pas de beaucoup.

M. GROCHOLSKI: A mon avis, les chiffres sont actuellement un peu plus élevés.

L'hon. M. ROEBUCK: Et environ la moitié de ces gens sont en Ontario?

M. GROCHOLSKI: Voici comment ils se répartissaient:

Ile du Prince-Edouard.....	1
Nouvelle-Ecosse	2,206
Nouveau-Brunswick	233
Québec	10,036
Ontario	54,893
Manitoba	36,550
Saskatchewan	27,902
Alberta	26,845
Colombie-Britannique	8,744
Yokon	35
Territoires du Nord-Ouest	40

L'hon. M. ROEBUCK: Les déplacements de la population au cours de la guerre apporteront-ils un changement appréciable à ces chiffres?

M. GROCHOLSKI: Pour ma part, ayant passé toute ma vie au Manitoba, jusqu'en 1942, alors que je suis venu en Ontario, je suis sûr qu'il y a une certaine différence. J'étais sans doute un de ceux qui ont suivi l'esprit de l'époque et obéi au dicton: "Jeune homme, dirige-toi vers l'est."

L'hon. M. ROEBUCK: Je suis assez fier de penser que le groupe le plus nombreux de Polonais au Canada soit dans ma ville de Toronto. Est-ce exact?

M. GROCHOLSKI: Lorsque j'habitais Winnipeg, je me glorifiais du fait que cette ville comptait plus de Polonais que toute autre ville du Canada, mais je crois que Toronto a maintenant cet honneur.

Le PRÉSIDENT: Combien y en a-t-il à Toronto?

M. GROCHOLSKI: En 1941, il y avait 11,517 Polonais à Toronto. Il y en a beaucoup plus aujourd'hui. Voici les chiffres pour les autres villes:

Montréal	7,045
Toronto	11,517
Vancouver	2,659
Winnipeg	11,024
Hamilton	5,312
Ottawa	785
Québec	32
Windsor	2,936
Edmonton	2,923

Ce sont des Canadiens d'ascendance polonaise.

L'hon. M. MOLLOY: Vous dites que toutes ces personnes sont d'origine polonaise?

M. GROCHOLSKI: Oui, monsieur.

L'hon. M. MOLLOY: Elles sont toutes nées ici?

M. GROCHOLSKI: Oui, monsieur.

L'hon. M. McGEER: On y compte des immigrants, n'est-ce pas?

M. GROCHOLSKI: Oui. Mes parents ont immigré au Canada. Les chiffres que j'ai donnés visent les Canadiens descendant de Polonais.

L'hon. M. BUCHANAN: Quelle est la proportion des gens d'ascendance polonaise au Canada qui se livrent à l'agriculture?

M. GROCHOLSKI: Elle était autrefois de 80 p. 100 en ce qui concerne l'agriculture et d'environ 20 p. 100 à l'égard de l'industrie; cependant, cette proportion a sensiblement changé et je crois qu'elle est maintenant environ de moitié. Dans la province d'Ontario, sauf erreur, la proportion est d'environ 60 p. 100 pour ce qui est de l'industrie et de 40 p. 100 pour l'agriculture.

L'hon. M. BUCHANAN: En Saskatchewan, la plupart de ces gens se livrent à l'agriculture?

M. GROCHOLSKI: Oui.

L'hon. M. BUCHANAN: Pouvez-vous nous dire combien des Polonais actuellement en Grande-Bretagne se livraient à l'agriculture avant la guerre?

M. GROCHOLSKI: J'ai des rapports statistiques des forces armées polonaises. Bien entendu, plusieurs de ces jeunes gens n'avaient jamais travaillé avant la guerre; ils fréquentaient l'école lors de la déclaration des hostilités.

L'hon. M. ROEBUCK: M. Podoski pourra probablement nous renseigner à ce sujet.

L'hon. M. MOLLOY: A-t-on déjà pris des dispositions afin d'en faire venir au Canada?

M. GROCHOLSKI: Je ne crois pas, monsieur. Ils doivent se procurer un permis pour entrer au pays.

L'hon. M. McGEER: On n'accorde aucun permis?

M. GROCHOLSKI: Je sais que plusieurs personnes se sont adressées à mon bureau, à Toronto, pour faire venir au Canada leurs cousins ou d'autres parents.

L'hon. M. ROEBUCK: Nul doute que plusieurs gentilles Polonaises en âge de se marier aimeraient que ces jeunes gens viennent au pays.

M. GROCHOLSKI: J'ose croire qu'un bon nombre de Canadiennes aimeraient aussi en épouser.

L'hon. M. ROBINSON: Un bon nombre de Polonais ont épousé des Ecossaises.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Grocholski, nous apprécions beaucoup votre déclaration.

L'hon. M. ROEBUCK: J'abonde dans ce sens, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Le prochain témoin sera M. Walter Dutkiewicz. Je crois savoir qu'il est secrétaire général du Comité démocratique de l'aide à la Pologne.

M. DUTKIEWICZ: Monsieur le président et honorables sénateurs, avant de donner lecture de mon assez bref mémoire, j'aimerais formuler quelques remarques en guise d'introduction.

Je dois d'abord dire que mon comité représente quelque cinquante organismes, cercles religieux, éducatifs et culturels, ainsi que des clubs de soldats.

Cette question de l'immigration est d'une grande importance pour nos membres. Comme vous le savez, la plupart d'entre eux sont venus au Canada immédiatement avant la grande crise et n'ont pu amener leur famille. Pendant que sévissaient le chômage et la guerre, ils n'ont pu retourner dans leur pays revoir leurs familles et n'ont pu les amener au Canada. Ils ont donc été séparés de leurs parents pendant quinze, vingt et même vingt-trois ans. Nous sommes d'avis que nos lois d'immigration devraient permettre à ces gens de faire venir leur famille au Canada. Je crois que nous sommes tous d'accord sur ce point.

Je désire dire quelques mots au sujet des personnes "déplacées" et des membres des forces armées polonaises. Je parlerais d'un sujet que je connais, et je crois que c'est toujours la meilleure façon de procéder. J'ai eu l'occasion de me rendre en Pologne récemment et j'y ai rencontré un grand nombre de ces gens, ainsi que des militaires revenus de l'étranger. Toutes mes remarques se fondent donc sur mes constatations personnelles.

On parle de faire venir de l'Allemagne occidentale des gens qu'on nomme personnes déplacées. Je doute qu'il soit sage d'agir ainsi. Les autorités allemandes d'occupation ont envoyé ces gens en Allemagne et les ont forcés à y travailler. Naturellement, dès la fin des hostilités, ils sont retournés dans leur pays et, à l'heure actuelle, un grand nombre d'autres dans les zones d'occupation britannique et américaine retournent également chez eux. Plus de 12,000 regagnent leur pays chaque semaine.

Mon frère a été déporté en Allemagne et affecté au travail forcé. Bien entendu, il a regagné la Pologne dès la fin de la guerre et il aide maintenant à reconstruire son pays dévasté. Voici (montrant) un petit souvenir que mon frère a dû porter pendant cinq ans en Allemagne. Vous constaterez que c'est un petit disque portant la lettre P.

L'hon. M. ROEBUCK: Que signifie-t-il, monsieur Dutkiewicz?

M. DUTKIEWICZ: Cela signifiait qu'il était Polonais. Il devait porter cet insigne sur chaque article de vêtement. De temps à autre, on fouillait son armoire et si l'insigne manquait à l'un de ses effets d'habillement, on le punissait.

On comptait un très grand nombre de ces travailleurs esclaves; ils étaient de deux à trois millions. La plupart sont retournés dans leur pays; certains ont fait le voyage à pied, dans des conditions indescriptibles. J'en ai rencontré quelques-uns dans les ruines du Reichstag, à Berlin. En route vers leur pays, ils s'arrêtaient pour y jeter un coup d'œil.

L'hon. M. ROEBUCK: La scène les réjouissait?

M. DUTKIEWICZ: Oui. Cependant, leur état était loin d'être satisfaisant. Le Gouvernement de Pologne fait tout ce qu'il peut pour ramener ces gens dans leur pays, car il a besoin d'eux. Toutefois, plusieurs d'entre eux hésitent à y retourner. Nous sommes au courant de ce fait par les journaux, et nous avons aussi questionné à ce sujet des fonctionnaires de la Croix rouge qui ont dirigé des enquêtes dans certains camps de l'Ouest canadien, de même que des gardes desdits camps, et tous leurs avancés confirment les rapports de presse. Je douterais des mobiles qui porteraient des gens à accepter une oisiveté prolongée dans les camps, alors que leur présence serait si nécessaire dans leur propre pays. Il existe, bien entendu, des hommes de tous genres et ceux-ci ont diverses raisons de ne point désirer retourner dans leur patrie. Quelques-uns, c'est très évident, ne veulent pas travailler tandis que d'autres peuvent avoir commis quelque infraction qui leur fait redouter de rentrer dans leur pays. D'autres encore furent amenés à croire qu'on leur permettra de vivre quelque part où la vie est plus facile que dans l'Europe déchirée par la guerre. Mais, ceux qui restent en Allemagne et espèrent émigrer, j'oserai le dire, ne constituent pas un capital humain très productif. Je contesterais donc la valeur de la proposition voulant qu'on étudie l'opportunité de faire émigrer ces gens au Canada. Un grand nombre n'ont pas de papier d'état civil, de sorte qu'il est impossible de vérifier leurs antécédents. Par conséquent, vous courez le grand risque de faire entrer au pays toutes sortes de "Quislings" surtout ceux qui, au temps de Hitler, collaborèrent avec les autorités allemandes d'occupation. Plusieurs de ces individus causèrent un tort irréparable à la Pologne; ils assassinèrent des centaines de milliers de Polonais et maintenant ils se cachent dans l'Allemagne

occidentale. Je le répète, il est tout à fait impossible de se renseigner sur leur passé et il serait alors dangereux pour le Canada de permettre à ces personnes d'émigrer ici.

Vient ensuite la question des troupes polonaises. C'est vraiment un problème déplorable et angoissant. Déjà quelque 40,000 Polonais sont retournés en Pologne. J'en ai rencontré plusieurs. A Varsovie, j'ai partagé des chambres avec certains, entre autres le général Monde. Ils comprenaient tous que leur famille et leur pays avaient besoin d'eux et ils sont retournés dans leur foyer. La voie qui s'ouvrait devant eux offrait mille difficultés. J'ai rencontré un certain nombre des 14,000 hommes de troupes qui quittèrent l'armée du général Anders, en Italie, en novembre dernier. Les obstacles auxquels ils se heurtèrent et les affronts qu'ils essuyèrent avant de commettre ce qu'on appelait le "crime" de rejoindre leurs femmes ou leurs mères pourraient faire le sujet d'articles sensationnels. Un militaire me raconta que tout soldat de l'armée d'Anders qui manifesta sa volonté de retourner en Pologne fut contraint de défilé devant ses camarades et de crier: "Vive Staline!" ou autres formules semblables destinées à le discréditer et à décourager tout autre militaire qui pourrait être tenté de suivre son exemple.

La Pologne offrait un spectacle lamentable. Toutes sortes de gens vinrent me voir quand on apprit que je venais du Canada. Des femmes tout en larmes me demandèrent: "Quand nos maris reviennent-ils?" Naturellement, je ne pouvais répondre. Il est malheureux que des personnes fassent tant d'efforts pour empêcher plusieurs de ces époux de retourner dans leurs familles. Je ne crois pas que cela soit dans l'intérêt et de ces braves gens, et du Canada.

Je ne me permettrai pas ces observations, monsieur le président, si ce n'était à cause des avancés de certains orateurs qui m'ont précédé.

M. GROCHOLSKI: Notre organisme a aussi demandé qu'une délégation soit envoyée en Pologne, mais l'on nous refusa cette permission.

M. DUTKIEWICZ: Je me rappelle une remarque du sénateur Robertson que j'ai encore présente à l'esprit. Il disait que tout bon Canadien devait apporter avec lui de l'Europe toute la culture possible, mais y laisser la politicaillerie. Je pense que cet avis est excellent et je voudrais m'y conformer. Malheureusement, certaines personnes n'en tiennent aucun compte et non seulement se laissent aller à des querelles politiques mais versent dans la calomnie.

Je vais maintenant lire notre exposé, monsieur le président.

EXPOSÉ SUR L'IMMIGRATION SOUMIS AU COMITÉ SÉNATORIAL DE L'IMMIGRATION ET DU TRAVAIL PAR LE COMITÉ DÉMOCRATIQUE DE L'AIDE À LA POLOGNE

1129 OUEST, RUE DUNDAS, TORONTO, LE 25 JUIN 1946.

Notre Comité engage respectueusement le gouvernement canadien à adopter en matière d'immigration une politique généreuse, progressive et intelligente. Le Canada fut édifié par des immigrants venus de tous les pays d'Europe. Et, à l'heure actuelle, le Canada aura beaucoup à gagner et se développera plus rapidement s'il procède à une absorption méthodique d'immigrants d'autres pays.

Une bonne partie des immigrants au Canada vinrent de la Pologne. On compte 160,000 Canadiens d'origine polonaise. La moitié d'entre eux se livrent à l'agriculture et les autres font partie de notre population urbaine et travaillent dans l'industrie. Nous sommes fiers de souligner que l'immigrant polonais devient un excellent citoyen du Canada. Il est industriel, respectueux des lois, économe et entreprenant. Il prêta son concours à la construction de nos chemins de fer, au défrichement de la terre, aida à l'exploitation des mines de charbon et à faire actionner les rouages de la grande industrie.

Plusieurs des Canadiens d'ascendance polonaise ont contribué pour une bonne part à la prospérité du Canada. En voici quelques exemples. Dans le domaine de l'agriculture, M. F. Buszkiewicz, un planteur du district de Delhi, gagna pendant plusieurs années consécutives le premier prix, pour son tabac. A Winnipeg, deux entrepreneurs, MM. A. W. Haag et L. Radymski bâtirent une centaine de logements dans la capitale du Manitoba. Dans les arts, notons deux noms importants: le lieutenant Bruno Bobak, peintre de guerre bien connu, et M. Richard Filipowski de Toronto qui se vit décerner le premier prix lors d'un concours d'affiches de guerre pour son affiche de la Colline de Vimy. En musique, une jeune violoniste de beaucoup d'avenir, Mlle Alice Kozner, de Toronto, remporta le premier prix au Festival du Kiwanis, il y a deux ans. Ou encore, citons M. Brzeski, un employé de la firme d'énergie électrique de St. Catharines qui obtint plusieurs prix de ladite société pour les inventions qu'il a faites, dans l'exécution de son travail de guerre.

Bien que nous approuvions un programme normal d'immigration, nous désirons formuler notre opposition catégorique à tout plan visant à faire entrer au pays des groupes politiques. Cette opposition s'applique également aux soi-disant personnes déplacées de l'Allemagne occidentale ainsi qu'aux forces armées de Pologne en Grande-Bretagne. La raison pour laquelle ces gens essaient d'obtenir leur entrée au Canada ne réside pas dans le fait qu'ils n'ont pas de foyers, mais dans leur refus de retourner chez eux. On prétend que ce refus est fondé sur des motifs d'ordre politique. Essayons de nous représenter un Canadien quelconque qui refuserait de retourner dans son foyer parce que la politique du Gouvernement au pouvoir ne lui sied pas. Une telle idée nous paraît absurde.

La condition des troupes polonaises placées sous le contrôle des Anglais est, en vérité, tragique. Pendant presque six ans, certains de ces militaires se battirent dans les rangs des alliés. Quand, finalement, la victoire fut gagnée, le commandant leur annonça qu'ils ne retourneraient pas dans leur patrie. Des extrémistes décidèrent de se servir de ces troupes pour favoriser leurs propres ambitions politiques. Ces chefs du régime polonais d'avant-guerre ont, pendant des années, semé, dans l'âme de leurs troupes, le venin de la haine et de la méfiance à l'endroit d'une Pologne renaissante. Ils se sont évertués à déformer le tableau réel des conditions existant en Pologne. Le résultat funeste de leur action peut se voir maintenant. Les troupes de chaque pays retournent dans leur foyer. Nous voyons des catholiques et des communistes travailler conjointement, en France, à reconstruire la destinée de leur pays. Des conditions similaires se rencontrent dans tous les pays de l'Europe. Seule, la Pologne doit goûter au remède amer des luttes intestines suscitées par l'égoïsme d'hommes politiques vivant à l'étranger.

Nous avons, à l'heure actuelle, des offres d'amener des milliers de vétérans polonais travailler pour l'industrie de la betterave à sucre au Canada. Mais, est-ce que ce travail saisonnier au Canada constitue l'unique récompense réservée aux héros de Narvik, de Tobruk, du mont Cassin et de Falaise? Ces soldats n'ont jamais eu la chance de choisir librement ce qui semblerait convenir au désir naturel et au devoir de chaque individu. Voici ce que le *New Statesman and Nation* du 2 mars 1946 disait à ce sujet:

Il semble que le licenciement de l'état-major du deuxième Corps polonais et du quartier général du général Anders à Bari soit une condition préalable à l'obtention, pour les soldats polonais d'Italie, du droit de pouvoir disposer d'eux-mêmes. Jusqu'à présent tous les efforts ont été faits par les officiers de l'Armée du général Anders pour effrayer leurs hommes et les dissuader de retourner en Pologne.

L'armée d'Anders présente un autre aspect fâcheux. Ce même hebdomadaire anglais à tendance libérale affirme que cette armée a presque doublé depuis

l'armistice, et "que moins d'un quart de ses membres n'ont jamais été au feu du côté des Alliés et que la plupart des autres ont été recrutés parmi les prisonniers de guerre qui avaient combattu dans les rangs de l'armée allemande". Le Canada ne fera ainsi qu'aider les intrigants politiques du calibre du général Anders en promettant à leurs partisans de les laisser entrer au pays.

Par conséquent, nous insistons pour que l'on donne aux troupes polonaises en Grande-Bretagne toutes les chances d'opter librement pour leur retour dans leurs familles et dans leur pays où on les attend avec impatience et où on a besoin d'eux pour le travail de reconstruction. Et, s'il se trouve encore quelques irréductibles, ils ne constituent pas, tant s'en faut, le genre d'immigrants dont le Canada a besoin. Au point de vue économique, ils ne seraient d'aucun avantage. Leur intention apparaît clairement de continuer leur lutte politique en se servant de notre pays comme base d'opérations. Nous ne tenons guère aux réactionnaires mécontents venus d'Europe, mais nous voulons de braves gens bien disposés et capables de travailler.

J'ajouterai que la semaine dernière le général Anders déclarait solennellement dans un ordre du jour que, partout où il irait, son intention était de continuer la lutte pour ce qu'il entend être une Pologne libre à sa façon. On comprend ce que signifie cette remarque. Nous pensons alors que le Canada se ferait partisan de ces luttes politiques s'il invitait à entrer au pays ces groupes d'individus qui avouent être décidés à combattre leur propre patrie.

LE PRÉSIDENT: Veuillez développer un peu plus cette assertion: "La raison pour laquelle ces groupes essaient d'obtenir leur entrée au Canada ne réside pas dans le fait qu'ils n'ont pas de foyers mais dans leur refus de retourner chez eux." Qu'entendez-vous par cela?

M. DUTKIEWICZ: Eh bien! monsieur, l'orateur qui m'a précédé l'a fort bien expliqué. Il a dit que la Pologne n'est point libre, qu'elle est une sorte de Sibérie. C'est ainsi que l'on a berné les militaires depuis plusieurs années.

L'hon. M. ROEBUCK: Je ne pense pas que M. Grocholski ait employé le terme "Sibérie".

M. DUTKIEWICZ: Je pense qu'il reconnaîtra avoir employé le mot Sibérie. Ce fut afin de s'assurer combien de vérité il y avait dans cette sorte de propagande que certains d'entre nous sont allés en Pologne. M. Grocholski et son organisme refusèrent d'y aller quand nous leur avons suggéré de se joindre à nous. Après avoir obtenu notre passage et alors que nous avions déjà un pied sur le bateau, ils dirent: "Nous croyons que nous irons." Ils ne purent faire les préparatifs en un ou deux jours et ils manquèrent le bateau. Ce n'est pas le Gouvernement qui refusa de les laisser partir, ce sont eux qui refusèrent d'aller.

LE PRÉSIDENT: En un mot, il y a autant de divergences d'opinions chez vous, Polonais, que dans le reste du monde?

M. DUTKIEWICZ: Je crains que cela soit vrai, monsieur.

LE PRÉSIDENT: Vous n'êtes pas tout à fait du même avis que l'orateur précédent.

M. DUTKIEWICZ: Je n'ai pas été envoyé en Sibérie; j'ai vu des millions de personnes en Pologne et personne ne m'a parlé de gens expédiés en Sibérie. J'ai partagé une chambre avec le général Monde qui arrivait de France. Il n'a pas été expédié en Sibérie; on lui accorda un poste élevé. Les évêques y retournent aussi. Certains ont l'audace d'affirmer qu'il n'y a pas de liberté en Pologne. C'est de la calomnie de la pire espèce. Je proteste fortement contre de telles assertions.

LE PRÉSIDENT: Laissez-moi vous lire l'alinéa suivant de votre exposé. "Et s'il se trouve encore quelques irréductibles, ils ne constituent pas, tant s'en faut, le genre d'immigrants dont le Canada a besoin. Au point de vue économique, ils ne seraient d'aucun avantage." Que voulez-vous dire par cela?

M. DUTKIEWICZ: Je veux dire qu'ils seront pour la plupart des hommes de professions n'ayant aucune compétence au point de vue métier et pas de capitaux.

Le PRÉSIDENT: Où seraient-ils employés s'ils venaient ici?

M. DUTKIEWICZ: C'est ce que je me demande. Je ne puis voir quelles situations rémunérées ils pourraient occuper.

Le PRÉSIDENT: Vous pensez qu'ils ne conviendraient pas au Canada et qu'ils refuseraient de travailler?

M. DUTKIEWICZ: Eh bien! monsieur, ils ont eux-mêmes déclaré dans l'ordre du jour lu aux troupes du général Anders, la semaine dernière, à l'occasion de leur départ pour la Grande-Bretagne, que partout où ils iraient, ils continueraient de lutter contre la Pologne actuelle.

Le PRÉSIDENT: Continuer à lutter dans quel but?

M. DUTKIEWICZ: Pour le renversement du régime actuel.

Le PRÉSIDENT: Pour le renversement du régime démocratique actuel?

M. DUTKIEWICZ: C'est cela.

Le PRÉSIDENT: Et pour le rétablissement de quel autre régime?

M. DUTKIEWICZ: La restauration du gouvernement mi-féodal et mi-totalitaire qui exista jusqu'en 1939, gouvernement qui, soit dit en passant, avait un camp de concentration semblable à certains des camps de Hitler.

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous dire avant la guerre?

M. DUTKIEWICZ: C'est exact. Il y avait un camp à Bereza Kartuska où des gens ont purgé des peines imposées non par les tribunaux mais par la police.

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous dire que ces condamnations ont été prononcées en Pologne avant la guerre?

M. DUTKIEWICZ: Oui, c'est juste; il y avait un camp pour les adversaires politiques à Bereza Kartuska. C'est cette espèce de Pologne libre que ces gens souhaitent voir restaurer, et c'est à ce régime que le peuple polonais ne veut pas revenir. Voilà où réside toute la difficulté.

L'hon. M. CRERAR: Puis-je vous poser une question? Je crois comprendre que vous êtes allé en Pologne récemment?

M. DUTKIEWICZ: Oui, monsieur. J'y ai passé sept semaines. J'arrivai le dernier jour de décembre et je quittai en février.

L'hon. M. CRERAR: La liberté existe-t-elle en Pologne comme elle existe à l'heure actuelle au Canada?

M. DUTKIEWICZ: Je dirais, monsieur, plus en Pologne qu'au Canada. Je n'ai point l'intention de critiquer le Canada d'aucune manière.

L'hon. M. CRERAR: Vous dites qu'il existe plus de liberté en Pologne qu'au Canada?

M. DUTKIEWICZ: Oui.

L'hon. M. CRERAR: Y a-t-il une liberté de presse en Pologne?

M. DUTKIEWICZ: Il y a une liberté de presse depuis que l'Eglise catholique publie les journaux. Les partis d'opposition de M. Mikolajczyk publient des journaux, et pas un seul n'est soumis à la censure.

L'hon. M. CRERAR: Y a-t-il quelque vérité dans les bruits qui courent à l'effet que M. Mikolajczyk et ses partisans rencontrent beaucoup d'opposition de la part du gouvernement polonais? Par exemple, est-il vrai que ses bureaux furent perquisitionnés et fermés?

M. DUTKIEWICZ: J'ai lu quelques-unes de ces histoires et elles sont tout à fait ridicules. Les messieurs qui représentent le congrès font courir actuellement plusieurs accusations contre le gouvernement polonais et l'une est que les journaux

de Mikolajczyk s'impriment sur du papier de mauvaise qualité tandis que les organes du gouvernement ou des autres partis sont imprimés sur du papier de bonne qualité. Cette affirmation est simplement ridicule. Il n'y a pas plus de différence dans la qualité des deux sortes de papier employé qu'on pourrait en voir entre le papier sur lequel s'imprime le *Journal* et celui du *Citizen*, ici, à Ottawa. J'ai des numéros de ces journaux dans mon bureau, à Toronto, et j'invite ouvertement les intéressés à venir examiner la qualité de ce papier. Et cependant on fait d'un grief aussi niais une accusation grave dirigée contre le gouvernement de la Pologne.

Quant à la descente faite aux bureaux, c'est la vérité. Certains des partisans de Mikolajczyk avaient aussi pris part à des mouvements terroristes et clandestins et, quand l'évidence de ces faits se fit jour, des recherches furent faites dans les bureaux; on y trouva des publications contraires à la loi ainsi qu'une machine à polycopier. Tout ceci fut connu du public et les tracts répandus à Varsovie se retrouvèrent aux bureaux. Une seule arrestation eut lieu à la suite de ces perquisitions. Malheureusement, des individus désireux de rétablir le régime d'avant-guerre fomentent des luttes en Pologne.

L'hon. M. ROEBUCK: Il y a deux partis politiques?

M. DUTKIEWICZ: Deux "blocs" politiques.

L'hon. M. ROEBUCK: Nous avons aussi nos petits conflits ici, vous savez.

Le PRÉSIDENT: Quelle est la force respective des confessions religieuses, disons, des catholiques et des protestants?

L'hon. M. ROEBUCK: Les protestants jouissent-ils de la liberté du culte? en Pologne. L'Eglise catholique est l'élément dominant, elle est puissante et exerce une grande influence. Elle jouit d'une complète liberté. J'ai eu plusieurs entrevues avec les évêques et j'ai beaucoup écrit sur cette question.

L'hon. M. ROEBUCK: Les protestants jouissent-ils de la liberté du culte?

M. DUTKIEWICZ: Oui. Ils étaient soumis à certaines restrictions avant la guerre, mais maintenant ils ont liberté complète au point de vue religieux. L'Eglise catholique ainsi que tous les organismes appuient en général le Gouvernement, car c'est la seule politique sage à suivre en l'occurrence. Le pays a été dévasté et il est évident que chacun doit travailler à la reconstruction sociale et s'efforcer de faire sortir l'ordre du chaos actuel. La Pologne est plutôt germanophile. Le clergé catholique, par exemple, compte 40,000 membres; 10,000 de ceux-ci ont été assassinés par les Nazis. Par conséquent, l'Eglise catholique et toute la nation polonaise n'ont qu'un seul et même but; éviter toute agression venant de l'Allemagne. La dernière leur a coûté trop cher.

L'hon. M. CRERAR: Avant la guerre, si je suis bien renseigné à ce sujet, il existait une forte opposition en Pologne vis-à-vis l'Allemagne et la Russie, n'est-ce pas? Cette situation prévaut-elle encore aujourd'hui?

M. DUTKIEWICZ: En vérité, cela existait et persiste dans une certaine mesure encore de nos jours. L'aile droite dirige un mouvement à tendance anti-soviétiques. Ces menées sont illégales, clandestines et font partie de campagnes terroristes et calomniatrices.

Le PRÉSIDENT: Quel sentiment domine dans la partie de la Pologne prise par les Russes?

M. DUTKIEWICZ: Je n'ai pas visité la partie de la Pologne sise à l'est de la frontière polonaise actuelle. Je ne puis émettre d'opinion là-dessus. Tout ce que je puis dire, c'est que j'ai vu de nombreux trains ramenant de Russie des réfugiés qu'on disait avoir été massacrés par millions en Sibérie; ils revenaient par millions. Ils ne témoignaient aucune animosité contre la Russie soviétique qui les avait reçus comme réfugiés et maintenant ils retournent dans leurs foyers.

Le PRÉSIDENT: Retournent où?

M. DUTKIEWICZ: En Pologne.

Le PRÉSIDENT: Dans la région prise par la Russie ou dans l'autre partie?

M. DUTKIEWICZ: Dans la Pologne proprement dite.

L'hon. M. BUCHANAN: Avez-vous joui d'une liberté complète de mouvement pendant tout le temps que vous avez été en Pologne?

M. DUTKIEWICZ: Oui, monsieur, d'une liberté de mouvement absolue.

L'hon. M. BUCHANAN: Vous pouviez circuler seul?

M. DUTKIEWICZ: Le ministère des Affaires étrangères tenait à nous fournir des guides et, pendant quelque temps, nous avons accepté, mais ensuite nous avons décidé d'être complètement libres et nous partîmes seuls. Nous avons visité des villages et couché chez des paysans, et nous jouissions d'une complète liberté de mouvement.

Le PRÉSIDENT: Liberté de mouvement en tant que Canadien?

M. DUTKIEWICZ: Personne n'examine nos papiers et personne n'examine les papiers de son voisin. La liberté est si grande en Pologne à l'heure présente, que je crains que cela mine le gouvernement actuel mais il est impossible d'organiser les rouages gouvernementaux et d'introduire un contrôle absolu. La moitié des Polonais n'ont plus de papiers d'aucune sorte; ils ont été perdus ou brûlés pendant la guerre. Pour le moment, nul gouvernement ne peut établir de système d'identification par papiers ou autrement; cela viendra avec le temps.

L'hon. M. BUCHANAN: Si les représentants des autres organismes polonais étaient admis en Pologne, leur accorderait-on liberté absolue de mouvement?

M. DUTKIEWICZ: Oui, monsieur, on la leur accorderait. La preuve en est dans la délégation des Etats-Unis, des cinq hommes de Chicago et de Détroit qui allèrent en Pologne. L'un d'eux était l'évêque Woznicki. Ils passèrent quelques mois dans le pays et jouissaient de toute la liberté qu'ils auraient eue au Canada.

Le PRÉSIDENT: Est-ce que l'on aurait accordé autant de liberté à celui qui nous adressa la parole avant vous?

M. DUTKIEWICZ: Certainement. Je fus étonné qu'on ait rejeté ma proposition d'aller ensemble faire enquête dans le pays en question et de rédiger ensuite un rapport commun sur la situation du peuple en Pologne; mais ils pensaient qu'il leur serait plus avantageux de continuer leur campagne de calomnie concernant la Sibérie et de ne pas partir.

L'hon. M. BUCHANAN: Je suis directeur de journal et j'aimerais obtenir plus de renseignements en ce qui regarde la liberté de la presse. Avez-vous affirmé que n'importe qui pouvait critiquer impunément les mesures du Gouvernement?

M. DUTKIEWICZ: Eh bien! monsieur, les organes de Mikolczyk et ceux des catholiques le critiquent assez sévèrement et cependant ils paraissent sans passer par la censure.

L'hon. M. MOLLOY: Le gouvernement actuel de la Pologne est-il favorable ou hostile à la Russie?

M. DUTKIEWICZ: Très favorable, naturellement. Tous les partis démocrates, agraires et socialistes dont il est formé appuient cette manière de voir.

Le PRÉSIDENT: Favorable de bon gré ou par contrainte?

M. DUTKIEWICZ: Eh bien! monsieur, nous sommes voisins des Etats-Unis et nous entretenons avec eux des relations amicales de bon gré. C'est à notre avantage mutuel et il en est ainsi dans la vie privée comme dans les relations internationales. La Pologne a tout à gagner à vivre en termes amicaux avec ses voisins.

L'hon. M. ROEBUCK: Il est fort intéressant d'entendre parler de la Pologne mais notre Comité est chargé d'étudier le problème de l'immigration dans ses répercussions domestiques. Faisant abstraction des militaires polonais et des réfugiés, y a-t-il moyen d'obtenir des immigrants d'origine polonaise pour le Canada?

M. DUTKIEWICZ: Je le pense, monsieur, quand les conditions de vie seront redevenues normales et je puis vous assurer que les habitants de l'Europe seront heureux de répondre à votre désir. La Pologne toute entière éprouve, à l'endroit du Canada la plus haute estime.

L'hon. M. ROEBUCK: Le gouvernement polonais permettrait-il à qui que ce soit de quitter la Pologne pour venir immigrer au Canada?

M. DUTKIEWICZ: Je ne puis répondre à cette question, monsieur. Je n'ai jamais pris de renseignements à ce sujet.

L'hon. M. ROEBUCK: Je suis de ceux qui éprouvent de l'admiration pour la Pologne et, en matière d'immigration, je regarde ce peuple d'un œil très favorable. Où peut-on obtenir des immigrants de cette trempe?

M. DUTKIEWICZ: La situation se règlera quand les conditions d'existence seront redevenues normales.

L'hon. M. ROBINSON: Pour le moment, vous ne préconisez aucunement l'immigration des Polonais au Canada?

M. DUTKIEWICZ: Je n'ai rien dit en ce sens. J'ai déclaré dans mon exposé que nous optons pour l'entrée d'immigrants normaux au Canada.

Le PRÉSIDENT: Des immigrants normaux, qu'est-ce à dire?

M. DUTKIEWICZ: Oui, des gens qui s'adapteront à nos conditions de vie normale.

Le PRÉSIDENT: Que diriez-vous de tous ces militaires polonais éparpillés en Ecosse et en Angleterre? Si l'on pouvait prendre les dispositions nécessaires à cet effet, ces militaires feraient-ils de bons immigrants pour le Canada?

M. DUTKIEWICZ: J'ai déclaré auparavant, monsieur, que j'en doutais. La majorité de ces soldats retourne en Pologne. Ceux qui traînent en arrière sont trop enlisés dans la politique et trop loin de la vie réelle pour être d'un grand avantage au Canada.

Le PRÉSIDENT: Que voulez-vous dire "trop enlisés dans la politique"? Quelle espèce de politique?

M. DUTKIEWICZ: Je vous renvoie aux entrevues que ces officiers donnent de temps à autre. Je lisais dernièrement dans l'*Evening Telegram* de Toronto qu'un homme ainsi interviewé avouait que son unique but dans la vie était de lutter afin de modifier le régime interne de la Pologne.

L'hon. M. CRERAR: Admettons ces militaires polonais au Canada et ils changeront d'opinion. Ce sont gens de très bonne trempe.

L'hon. M. ROEBUCK: Certains d'entre eux sont déjà venus ici.

L'hon. M. CRERAR: Oui. Supposons qu'un de ces militaires vienne au Canada et que sa mère ou son père ou peut-être sa sœur vivant en Pologne désirent venir le rejoindre au Canada, le gouvernement polonais leur permettrait-il de venir?

M. DUTKIEWICZ: Je ne vois pas pourquoi le gouvernement polonais s'opposerait à ce que des familles se réunissent ainsi.

L'hon. M. CRERAR: Il pourrait s'y opposer en n'accordant pas la permission de quitter la Pologne.

M. DUTKIEWICZ: Je ne puis me faire l'interprète du gouvernement polonais sur cette question.

M. GROCHOLSKI: Monsieur le président, M. Dutkiewicz a déclaré que nous devons demander des visas pour aller en Pologne. Il n'y a pas de représentant de la Pologne au Canada; il nous a donc fallu nous adresser à la Légation de Pologne à Washington laquelle nous a avisés qu'elle devait transmettre notre demande au ministère des Affaires étrangères en Pologne avant que les visas en question puissent nous être accordés. Nous n'avons pas reçu de visas.

Le PRÉSIDENT: Et les autres messieurs?

M. GROCHOLSKI: Ils ont reçu les leurs de Washington dans les quarante-huit heures.

Le PRÉSIDENT: Que concluez-vous de cela?

M. GROCHOLSKI: Peut-être, monsieur, que ces messieurs partagent les mêmes vues politiques que le Gouvernement actuel de la Pologne.

L'hon. M. ROEBUCK: Monsieur le président, le témoin suivant sur notre liste est M. Gorowski, représentant des Polonais associés du Canada.

M. JOHN GOROWSKI représentant des Polonais associés du Canada est appelé à témoigner.

L'hon. M. ROEBUCK: Le bureau central de votre société est à Winnipeg, n'est-ce pas?

M. GOROWSKI: Oui.

Le PRÉSIDENT: Demeurez-vous à Winnipeg?

M. GOROWSKI: Non, je demeure à Ottawa en ce moment.

L'hon. M. ROEBUCK: Le président, je pense, est M. Peter Taraska?

M. GOROWSKI: Oui.

L'hon. M. ROEBUCK: Il est un des membres de la commission scolaire de Winnipeg?

M. GOROWSKI: Oui.

L'hon. M. ROEBUCK: C'est un avocat très en vue de l'endroit?

M. GOROWSKI: Très en vue.

L'hon. M. ROEBUCK: On l'a nommé pour témoigner en faveur des Polonais associés du Canada?

M. GOROWSKI: Oui.

Le PRÉSIDENT: Veuillez commencer, s'il vous plaît.

M. GOROWSKI: Monsieur le président, honorables messieurs du Comité, avant de commencer mon exposé, j'aimerais faire quelques commentaires sur l'exposé de M. Dutkiewicz qui m'a précédé. Je citerai les vers d'un grand poète anglais:

"Be not the first by whom the new are tried,
Nor yet the last to lay the old aside."

Hitler essaya d'imposer un ordre nouveau en Pologne, mais les Polonais y résistèrent et, à l'heure présente, un grand nombre de Polonais quittent la Pologne n'ayant aucunement l'intention d'être les premiers à mettre à l'essai la démocratie nouvelle.

Parlant de censure, je dois dire que la majorité, sinon toutes les lettres qui viennent de Pologne au Canada sont censurées. Cela peut être prouvé.

Je ferai une remarque sur ce qu'a dit le sénateur Roebuck en présentant M. Dutkiewicz. Il déclara que son association de Polonais au Canada était la seconde quant au nombre.

L'hon. M. ROEBUCK: Je n'étais pas trop certain de cela.

M. GOROWSKI: Je désire déclarer, et M. Grocholski et d'autres seront du même avis, que ce groupement ne compte pas plus de 5 p.c. des Polonais du Canada.

Le PRÉSIDENT: Cinq pour cent, ce serait à peu près combien?

M. GOROWSKI: Environ cinq mille.

EXPOSÉ SOUMIS AU COMITÉ SÉNATORIAL DE L'IMMIGRATION, LE
25 JUIN 1946, À OTTAWA, EN FAVEUR DES POLONAIS
ASSOCIÉS DU CANADA, WINNIPEG, MANITOBA,
PAR JOHN F. GOROWSKI

Monsieur le président, honorables membres du Comité.

Je désire vous remercier pour avoir bien voulu inviter les Polonais associés du Canada, que j'ai le privilège de représenter, à cette séance d'étude de la question importante de l'immigration.

L'immigration était et est encore de première importance au Canada. Pendant la guerre, et même en temps de paix, cette question est continuellement discutée dans la vie privée de même que dans les assemblées publiques. La raison en est évidente. Le Canada est un peuple jeune et vigoureux. Jeune et agité, il a les yeux fixés sur des horizons lointains et rêve d'un bel et glorieux avenir. Nous avons de vastes étendues de terres, et pour employer un cliché, des ressources naturelles illimitées qui ont à peine été touchées.

Cependant, l'action d'un peuple jeune et vigoureux est limitée. Le Canada a raison d'être fier des œuvres réalisées jusqu'ici; il dit l'être plus de ce qu'il a accompli tout récemment encore. Notre apport à la cause commune pendant les années de guerre se passe de commentaires. Nous avons fait œuvre magnifique, mais serait-il prudent d'en conclure que nous pouvions réaliser davantage? Peut-être, mais jusqu'où pouvaient aller nos efforts? La réponse est simple. Pénurie de capital humain. Ce fut la plus grande des années de la guerre. On employa des adolescents âgés de treize à vingt ans pour remédier à la situation. Encore aujourd'hui, on embauche des prisonniers de guerre pour réaliser divers projets. Comment pouvons-nous espérer accroître notre expansion industrielle et commerciale sans avoir recours à une augmentation notable de la population? Notre croissance naturelle ne suffit pas. La seule solution possible réside dans l'immigration. Je ne veux point parler d'une immigration à l'aveuglette, laissée au hasard, mais d'une immigration dirigée et entreprise sur une vaste échelle. Nous avons besoin de cultivateurs, de bûcherons, de forestiers, de mineurs, d'ouvriers industriels, de techniciens compétents, de marchands, d'artisans, en un mot, d'hommes compétents dans tous les métiers et occupations et cela dans toutes les sphères de l'activité humaine.

Au début du siècle, se produisit une vaste expansion dans le domaine de l'agriculture, mais l'Est évolua à une allure plus rapide encore. Et, chose étrange à dire, l'Est absorba la plupart des immigrants qui furent embauchés non par les industries primaires et extractives mais surtout par les industries secondaires. Ceci donna naissance à l'ère industrielle au Canada, car la disponibilité de la main-d'œuvre, alliée à nos immenses ressources, attira le capital au pays.

Il est faux de prétendre qu'un accroissement de population par l'immigration créerait le chômage. Une augmentation de notre population stimulerait l'industrie, le commerce et l'agriculture et leur donnerait plus d'expansion. De nouvelles villes surgiraient sur ces espaces sans fin que traversent nos chemins de fer.

Il ne s'agit aucunement de partager avec autrui le peu que nous possédons mais plutôt de permettre à autrui de partager la richesse à la création de laquelle il aura collaboré.

On a toujours reconnu que l'immigration était un bienfait et non une menace à la main-d'œuvre. Dans une contrée à population clairsemée mais riche en ressources naturelles, une augmentation de l'offre sur le marché de la main-d'œuvre n'accroît pas la concurrence parmi les ouvriers et n'amène pas une

baisse dans les salaires, car d'autres facteurs entrent ici en jeu, facteurs qui tendent à augmenter l'emploi disponible plus rapidement que l'offre de la main-d'œuvre.

Les époques de forte immigration dans notre histoire ont enregistré des hausses de salaires, tandis qu'une baisse dans le courant de l'immigration s'accompagnait d'une tendance vers le marasme et la baisse des salaires. Ceux-ci sont tirés de la production, de sorte que l'immigration qui, elle-même augmente le volume de la production, tend à accroître les fruits du travail.

Conservons pour nous seuls cet immense territoire rempli de richesses latentes nuirait grandement à nos intérêts. Nous ne pouvons guère développer ou utiliser convenablement les ressources naturelles dont la nature nous a dotés.

Je me fais l'interprète des Polonais associés du Canada, association de tous les groupes polonais catholiques du Canada, clergé et laïques, et je désire vous parler des Polonais établis au pays.

Exception faite de quelques cas isolés, la grande majorité des immigrants polonais du Canada, dans le passé, comprenait surtout ceux qui cherchaient à améliorer leur bien-être matériel et le Canada offrait toutes les chances sous ce rapport. Le premier groupe important arriva vers 1860 et s'établit à une centaine de milles à l'ouest d'Ottawa. Ils créèrent la première colonie agricole polonaise à Wilno et construisirent la première église polonaise au Canada en 1872. Il existe aujourd'hui de florissantes agglomérations polonaises à Wilno et près de Barry's Bay.

Quelque dix ans plus tard, les Polonais commencèrent à pénétrer plus à l'ouest. - Suivant les ramifications de nos voies ferrées à la construction desquelles un certain nombre furent embauchés, ils atteignirent Winnipeg et les provinces des Prairies. Ces voyageurs et ces bâtisseurs de chemins de fer étaient surtout des agriculteurs et, quand ils en eurent la chance ils s'établirent sur des terres qui s'étendaient à perte de vue. Ils fondèrent ainsi un certain nombre de petits établissements et avec le temps, l'affluence de parents et d'amis aidant, des collectivités polonaises surgirent ici et là dans la région des Prairies. La plupart de ces colonies étaient déjà constituées avant la fin du siècle dernier. Winnipeg devint, en fait, la porte de l'Ouest et les Polonais établis à cet endroit s'accreurent de façon constante.

C'est la religion catholique qui prédomine chez les Polonais. Leur nombre augmentant, il leur devint plus difficile de répondre à leurs besoins spirituels, car la langue parlée au pays constituait pour eux un obstacle. Les Polonais de Winnipeg décidèrent donc d'organiser leur propre paroisse et de bâtir une église qu'ils complétèrent en 1897. Cet événement fut des plus importants pour les Polonais de l'Ouest. L'église du Saint-Esprit devint un centre de grande activité et un endroit où ces immigrants allaient puiser conseils et direction. Cette paroisse possède une école secondaire dont le personnel entier se recrute parmi les Polonais; cette école fonctionne avec l'approbation et est sous la juridiction de la commission scolaire de la ville de Winnipeg.

La deuxième phase de l'immigration des Polonais commence immédiatement après 1918; de nouveaux établissements et de nombreux organismes, tant religieux que laïques, se créent alors. Ces nouveaux arrivants venant d'une Pologne libre diffèrent des premiers. Ils préfèrent les villes et cherchent de l'emploi dans l'industrie. Actuellement, au Canada, on compte de nombreuses associations culturelles, fraternelles et de bienfaisance et plus de soixante paroisses catholiques formant le groupement dit des Polonais associés du Canada.

Je n'ai guère l'intention de vous accabler de détails sur cette matière. Les Polonais du Canada sont des amis de l'ordre et des citoyens loyaux. Ils sont industriels, indépendants et débrouillards. Sir Casimir Gzowski, constructeur du pont international à Niagara-Falls et l'un des fondateurs du Canadian Engineers Institute était Polonais. Nous comptons dans nos rangs des hommes et des fem-

mes de profession, des hommes d'affaires. De jeunes Canadiens de toute race, élèves des écoles rurales et urbaines, reçoivent l'enseignement de professeurs canadiens d'origine polonaise et des jeunes Polonais remplissent nos établissements culturels. Pendant les six années de lutte entre la tyrannie et la liberté, les Polonais n'hésitèrent pas à accourir défendre nos institutions. Plusieurs payèrent de leur vie. Permettez que je vous cite un message du premier ministre du Canada aux Polonais établis au Canada en 1943:

"Les Canadiens d'ascendance polonaise ont grandement contribué au développement du pays. A l'heure présente, les Polonais secondent d'une manière exceptionnelle l'effort de guerre des Nations Unies".

Le Canadien-Polonais n'a rien chez lui qui frappe, mais il remplit sa tâche fidèlement et bien, témoins les chemins de fer et les ponts qui traversent le continent, la fumée qui s'élève de la cheminée d'une usine ou d'une aciérie, les avions qui sillonnent le firmament, les billes que charroie une rivière tumultueuse, les épis de grain qui se balancent dans la Prairie canadienne, les enfants qui jouent dans la cour de l'école et la messe de minuit à l'église paroissiale.

Voilà l'œuvre des Canadiens d'origine polonaise venus au pays pour rechercher avant tout la liberté.

Nous avons maintenant une occasion exceptionnelle d'accepter leurs parents qui non seulement sont à la recherche des QUATRE LIBERTÉS mais ont souffert et lutté pour elles. Ni calomnie ni mensonge ne sauraient tenir les noms des défenseurs de Varsovie ou des ouvriers déportés en Allemagne comme des esclaves et que l'on compte parmi les personnes déplacées et, encore moins, l'honneur des soldats, marins et aviateurs polonais qui combattirent, du premier jusqu'au dernier jour de la guerre, sur terre, sur mer et dans les airs. Leur passé en est un de fidélité et de dévouement inébranlable au devoir. Leur loyauté à la cause des alliés, qui est également la cause de la démocratie, est hors de doute. Nous pourrions difficilement exiger plus de loyauté de tout citoyen éventuel.

J'ai mentionné antérieurement que nous avons besoin d'immigrants de diverses occupations et métiers. Les Polonais font d'excellents candidats à cette fin. Ils viennent de toutes les sphères de l'activité humaine: hommes de science, professeurs, ingénieurs, techniciens, mécaniciens, mineurs, artisans, habiles ouvriers de toutes sortes, agriculteurs et ainsi de suite. Chacun apporte son savoir, son expérience et son habileté pour l'avantage du Canada. L'occasion est magnifique. Si nous agissons avec promptitude, nous obtiendrons ce qu'il y a de mieux.

Ne disons pas: immigration, c'est fort bien mais pas maintenant. Rani-mons le courage de ceux dont l'avenir n'offre aucun espoir. Le Canada, avec les Alliés, a répandu son sang et dépensé son argent afin que la liberté règne dans le monde. Une obligation morale nous incombe envers ceux-là qui veulent tout recommencer dans une contrée riche et paisible. Tendons une main secourable à ces sans-foyers en leur disant: "Venez partager avec nous".

L'hon. M. ROEBUCK: Voilà un document splendide.

Le PRÉSIDENT: Oui, je vous remercie, monsieur Gorowski.

A qui la parole?

L'hon. M. ROEBUCK: Je voudrais inviter l'honorable M. Victor Podoski. Il est très bien connu de la plupart de nous. Pendant un certain nombre d'années, il a représenté la Pologne comme ministre plénipotentiaire et d'autres, ainsi que moi-même, avons eu le plaisir de jouir de son hospitalité. Il parlera des forces armées de la Pologne en Grande-Bretagne et ailleurs.

L'hon. M. PODOSKI: Monsieur le président et honorables sénateurs. Je vous remercie de m'accorder l'occasion d'adresser la parole au Comité. Soit

dit en passant, j'ai cessé d'exercer les fonctions de ministre de la Pologne au Canada.

L'hon. M. ROEBUCK: Je vous dirai que j'ai écrit au ministre actuel de la Pologne pour lui dire de quoi il s'agissait et l'inviter à assister aux séances du Comité. J'espère que ma lettre lui fut transmise, mais je n'ai pas reçu de réponse.

L'hon. M. PODOSKI: Je suis maintenant retourné à la vie privée, mais je viens témoigner devant le Comité, ayant reçu pleins pouvoirs du Comité des Associations professionnelles et ouvrières polonaises qui comprennent, comme le sénateur Roebuck l'a mentionné, une vingtaine d'organismes différents avec siège social à Londres, Angleterre; certains de ces organismes ont des succursales et des membres au Canada. Le comité fut organisé en Angleterre l'année dernière, par l'Association des techniciens polonais qui a une succursale nationale et des filiales dans plusieurs villes du Dominion. Je fus l'un des fondateurs et le premier président de l'Association des fonctionnaires et commis de la Pologne à l'étranger. J'étais aussi membre du Comité du Service civil polonais à l'extérieur de la Pologne.

Il y a environ vingt mois, je fus rappelé d'Ottawa à Londres, relevé de mes fonctions de ministre de la Pologne ici, et chargé, par le ministère polonais des Affaires étrangères de gérer les affaires polonaises dans l'hémisphère occidental. Pendant mon séjour dans le Royaume-Uni, je fis partie de plusieurs organismes professionnels polonais et anglais.

Ceux qui ont témoigné avant moi, devant le Comité, ont habilement présenté la cause de nos compatriotes. Ils ont parlé (a) de l'immigration polonaise avant la guerre; (b) de l'immigration en temps de guerre, et (c) de l'immigration après la guerre. Je désire ajouter quelques faits et chiffres à ces trois exposés:

(a) Notre immigration d'avant-guerre, comme M. Grocholski l'a expliqué, a été d'environ 170,000 hommes et femmes, dont probablement 85 p. 100 sont maintenant citoyens canadiens. D'après ma propre expérience, j'ajouterais qu'ils sont devenus de bons citoyens ou habitants du pays. Pendant la guerre, quand j'ai visité plusieurs provinces du Dominion, j'étais très fier de constater que pas un seul Canadien Polonais d'âge militaire ne se pouvait rencontrer: ces Polonais servaient déjà dans l'armée, la marine et l'aviation canadienne. Des côtes de l'Atlantique au Pacifique, je n'ai point vu un seul jeune homme d'âge militaire dans ces endroits de sorte que, lorsque le général Sikorski ouvrit des camps polonais à Windsor et à Owen-Sound, en Ontario en 1942, un nombre très restreint de jeunes Polonais s'enrôlèrent.

Le Polonais du Canada a deux allégeances qui, je pense, se concilient facilement: il éprouve une affection naturelle pour son pays d'origine ou de ses ancêtres, et il est loyal et attaché à son pays d'adoption. A titre d'exemple, permettez que je cite la double loyauté d'une jeune femme mariée. Elle entre dans une seconde famille, acquiert un nom et, naturellement, éprouve de l'affection pour son époux et son nouveau foyer; mais, elle serait une piètre épouse et, son mari l'a considérerait aussi telle, si elle cessait d'aimer, sa mère, son père et son foyer paternel. Pareillement, les Polonais canadiens éprouvent une double loyauté: loyauté envers la Pologne et loyauté envers le Canada; ces deux sentiments peuvent s'allier heureusement.

L'hon. M. ROEBUCK: Puis-je vous interrompre, monsieur Podoski? Je ne crois pas que le peuple polonais diffère des immigrants britanniques sous ce rapport.

L'hon. M. CRERAR: Ni des Ecosseis.

L'hon. M. ROEBUCK: Nous éprouvons la même loyauté envers le Canada, mais nous n'oublions pas la culture et l'histoire de notre propre mère patrie,

la Grande-Bretagne. Sous ce rapport, les Polonais ne sont pas différents de nous.

L'hon. M. PODOSKI: Je m'y connais un peu en immigration du temps de guerre, car je fus le premier consul général, puis ministre, et j'ai contribué à persuader le sénateur Crerar, alors ministre des Mines et ressources et MM. Blair et Jolliffe, qui relevaient de lui au département de l'Immigration, d'admettre un certain nombre de réfugiés polonais au Canada dans un temps où il était si difficile de leur trouver des foyers ailleurs.

De 1941 à 1943, on admit neuf cents hommes et femmes au pays et quelques-uns en 1944. Dans ce groupe, 50 p. 100 étaient des travailleurs manuels et 50 p. 100 des travailleurs intellectuels. Le pourcentage des intellectuels a considérablement augmenté parce que les raisons d'émigrer étaient différentes de celles d'avant la guerre. Ces gens, surtout les intellectuels, furent contraints de quitter leurs foyers craignant de tomber entre les mains de l'ennemi. Ils allèrent d'abord en France et, pendant la catastrophe de 1940, évitèrent de nouveau les pièges de l'ennemi. Des neuf cents hommes et femmes admis au Canada, 550 étaient des ouvriers industriels. Parmi ces derniers, 220 faisaient partie de l'Association des techniciens polonais, les 330 autres étaient des ouvriers spécialisés et autres. Ils apportèrent avec eux des idées nouvelles, des méthodes nouvelles et des talents nouveaux.

De plus, parmi les techniciens figuraient plusieurs médecins entre autres le Dr D. Berger, célèbre radiologiste et spécialiste en traitement du cancer, ainsi que de nombreux artistes, y compris le peintre Rafal Malczewski, qui fut à l'emploi tour à tour des Chemins de fer Nationaux du Canada et du réseau Pacifique-Canadien. Il peignit environ 300 tableaux représentant des paysages du Canada. Il trouva des acheteurs dans le Royaume-Uni et aux Etats-Unis d'Amérique. Mentionnons aussi Michael Choromanski, auteur polonais, dont quelques livres ont été traduits en dix langues, y compris le japonais. Sa femme, Ruth Sorel-Choromanski, maintenant à Montréal, est professeur de danse expressionniste. Ajoutons aussi Adelina Czapska, autrefois prima donna à l'Opéra de Varsovie, et plusieurs autres hommes et femmes du même domaine.

Parlant encore de techniciens, puisqu'ils représentent le groupe le plus important, je ferai observer que les diplômés d'universités apportèrent avec eux, outre leurs nouveaux talents et leurs nouvelles méthodes, une formation et une compétence technique évaluées à environ \$15,000 à \$20,000.

J'ai avec moi la reproduction au photostat d'une lettre de l'honorable C. D. Howe à M. Anthony Rosciszewski concernant l'invention d'un fusil d'instruction. La lettre datée du 12 août 1943 se lit comme il suit:

Le colonel M. P. Jolley a porté à ma connaissance, le rôle que vous avez joué dans le perfectionnement du fusil d'instruction de Long-Branch et je désire vous exprimer mon appréciation personnelle pour le succès qui marque cette amélioration et pour la part que vous y avez prise. C'est un réel plaisir de noter que l'on pourra fournir ces fusils non seulement en quantité, mais aussi à bas prix comparativement aux fusils analogues fabriqués ailleurs.

Veillez accepter mes félicitations et remerciements.

J'ai également ici un document préparé en décembre dernier par R. J. Herget, directeur du personnel à l'Office de placement des techniciens en temps de guerre, ministère du Travail, Ottawa, pour M. Jolliffe, directeur de l'immigration. Cet écrit traite des travaux accomplis par les ingénieurs et les hommes de science arrivés au pays comme réfugiés de guerre. Je me demande, monsieur le président, si vous consentiriez à ce que le document serve d'appendice au compte rendu de la présente séance. Le cas échéant, cela vous éviterait d'entendre tous ces détails. Je me contenterai de mentionner que les réfugiés de

guerre polonais ont établi cinq nouvelles industries, six fabriques, cinq ateliers de construction de machines embauchant des centaines de Canadiens. Ils ont ouvert des cours du soir pour l'enseignement de la soudure, élevant ainsi le niveau de compétence et le rendement d'une foule d'ouvriers. Ils ont augmenté le personnel enseignant des universités du Canada de cinq professeurs. Ils ont obtenu 35 brevets d'invention dont l'application contribuera à créer un grand nombre de nouveaux emplois.

Je voudrais maintenant vous parler de (c) l'immigration d'après-guerre. Il existe une vaste réserve de Polonais et quelques Polonaises qui, s'ils pouvaient entrer au Canada, deviendraient des citoyens utiles. Si l'on fonde les conjectures sur l'immigration d'avant-guerre et du temps de guerre, il y a grande chance que celle d'après la guerre soit aussi avantageuse pour le Canada que l'immigration des années antérieures. Cette réserve d'immigrants polonais éventuels surpasse aujourd'hui la population totale de la province du Manitoba, soit environ 700,000 hommes et femmes. Si vous ajoutiez à ce chiffre les quelques familles maintenant en Pologne, vous obtiendriez, en supposant qu'ils aient l'autorisation d'entrer au pays, un nombre égal à la population de la province de l'Alberta, soit approximativement 800,000.

Ces Polonais se composent de trois groupes: le premier comprend les forces armées et leurs familles. Le deuxième est formé des personnes déplacées et aussi les prisonniers de guerre des camps allemands qui avaient antérieurement fait partie des forces armées polonaises capturés par les Allemands en 1939 et en 1944, après le siège de Varsovie qui avait duré 63 jours. Ils sont encore retenus dans des camps en Allemagne. Le troisième groupe se compose de civils, hommes et femmes de divers corps de métiers et professions qui sont maintenant dans le Royaume-Uni et autres parties de l'Empire britannique, ainsi que dans certaines contrées telles que la France, l'Allemagne, l'Italie, la Belgique et la Hollande et ainsi de suite.

Parlons du premier groupe: les forces armées polonaises. A la fin de l'année 1945 il y avait 220,000 Polonais et quelques Polonaises sous les armes. De ce nombre, 110,000 étaient en Italie sous le commandement du général Anders. Vingt mille faisaient partie de la division blindée polonaise qui combattit sous le général Crerar et passa ensuite sous le commandement britannique. Environ 4,000 de ces derniers ont épousé des Ecossaises, des Anglaises et des Galloises. Plusieurs ont des enfants. Ce groupe comprend pour la plupart des hommes d'âge militaire, par conséquent, des jeunes hommes. Il englobe également, surtout parmi les officiers, des gens d'un certain âge, mais ils forment un pourcentage relativement faible. Des invalides entrent dans ce dernier groupe, militaires qui ont perdu leurs bras, leurs yeux ou leurs jambes, ou encore dont la santé a été gravement ébranlée; un des vingt organismes dont je vous ai parlé représente ces invalides de la guerre de 1939-1945.

Les militaires, les marins et les aviateurs ainsi que les femmes des corps auxiliaires donnent une bonne idée d'ensemble de la population de la Pologne. On y trouve des personnes de toutes professions. Environ 60 p. 100 sont des cultivateurs de profession. Plusieurs ont acquis des aptitudes dans le domaine de la mécanique, surtout les militaires qui ont reçu une formation spécialisée dans l'artillerie, les chars blindés et les avions, etc. Cette formation s'ajouta à leurs connaissances agricoles. Quelques-uns sont soldats, d'autres techniciens, sans-filistes, mécaniciens, mineurs, dessinateurs, etc. Un certain nombre d'ouvriers agricoles connaissent la culture de la betterave qui, sauf erreur, exige une aptitude spéciale. Ces gens combattirent pendant toute la guerre; ils furent les premiers à commencer en septembre 1939 et se battirent continuellement depuis.

La campagne de Pologne terminée, certains se rendirent en France où ils entrèrent clandestinement par différentes routes; un certain nombre se joi-

gnirent à eux et, à l'été de 1940, le général Sikorski commandait une force combattante fraîche de 92,000 hommes. Après la campagne de Pologne, tous ces soldats polonais servirent exclusivement sous le commandement français, britannique ou canadien. Qu'il me soit donc permis d'affirmer que chaque soldat polonais qui tomba sur le champ de bataille a sauvé la vie d'un soldat français ou britannique ou canadien, de même que tout soldat polonais qui a perdu un œil, un bras ou une jambe a épargné la perte d'un œil, d'un bras ou d'une jambe à un camarade français, britannique ou canadien.

Ces gars qui combattirent, sans relâche dès le début, sur tous les théâtres de guerre terrestres, maritimes et aériens, se trouvent maintenant dans une situation bien inférieure à celle des soldats de toute autre nation, y compris ceux de l'ennemi. Même les prisonniers de guerre allemands peuvent retourner dans leur pays et se rétablir dans le civil tandis que la majorité de ces soldats polonais, pour des raisons que je ne discuterai pas, ont l'impression qu'ils ne peuvent retourner dans leurs foyers. Le gouvernement anglais leur a donné la chance de décider par plébiscite, s'ils voulaient ou non retourner dans leur pays natal.

Ils ont combattu plus longtemps que les soldats de tout autre pays, et ils représentent le seul pays envahi qui n'a donné aucun collaborateur à l'ennemi. Ils ressentent aujourd'hui amèrement le sort que leur fait le destin car ils s'attendaient que leur service intrépide, loyal et continu leur procure un meilleur avenir, à défaut de priorité.

Je me permettrai de citer quelques chiffres fournis par la Chambre des communes anglaise. Ils répondront à quelques-unes des questions posées et à certains doutes exprimés.

Le 19 juin, M. Lawson, secrétaire de la Guerre, soutenait que, le 30 avril, il y avait encore 195,000 militaires polonais qui n'avaient pas décidé de retourner en Pologne.

Le 5 mai, M. Bellinger, sous-secrétaire d'Etat aux finances du ministère de la Guerre, en réponse à une question de M. Osborne, député, affirma que, après la déclaration du secrétaire des Affaires étrangères faite aux troupes polonaises, 3,500 Polonais en Italie avaient exprimé le désir de retourner en Pologne, mais que, de ce nombre, 2,301 militaires avaient changé d'idée et résolu de n'y point aller. Je ne discuterai pas les aspects de cette question et je me contenterai de fournir des dates et des chiffres, tous de sources britanniques.

Voici un point important. Parmi les troupes polonaises en dehors de la Pologne, il y avait, et il y a encore aujourd'hui, un certain nombre de militaires qui faisaient jadis partie de l'armée allemande, des deux organismes de travail de guerre connus sous les noms de Wehrmacht et de Todt. Le 9 juin, s'adressant à la Chambre des communes anglaise M. Lawson dit en réponse au député M. Pritt:

On incorpora contre leur gré les Polonais dans les deux organismes de la Wehrmacht ou le Todt. Plusieurs fois, ils ont saisi la première occasion de traverser les lignes de feu pour rejoindre les Alliés et servir volontairement dans l'armée polonaise où ils se battirent avec bravoure à nos côtés.

Le 5 juin, à une question de M. Beamish, député, M. Lawson dit que 68,693 Polonais en uniforme allemand avaient été capturés ou s'étaient rendus. Quoique plusieurs aient été inaptes au service, on en incorpora 53,630 dans l'armée polonaise sous le commandement britannique après un examen soigné de chaque individu fait par les autorités de l'armée britannique. Quelque 14,000 ont déjà été rapatriés ou attendent leur rapatriement. Seulement 944 de ces Polonais qui portaient l'uniforme allemand sont gardés dans des camps de prisonniers de guerre. Ceux-ci, d'après mes renseignements, sont des Allemands polonisés ou des Polonais germanisés qui se sont établis en Pologne occidentale.

Permettez-moi également de citer un article qui a paru dans la *Free Press* de Détroit et qui fut reproduit dans la *Gazette*, de Montréal, numéro du vendredi 7 juin de cette année. On y lit ce qui suit :

Les 110,000 Polonais qui ont servi en Italie doivent être démobilisés en Grande-Bretagne, où ils vont s'établir plutôt que de retourner en Pologne.

C'est là une forte augmentation d'étrangers pour une île dont la population indigène est remarquablement homogène. Une telle infusion peut apporter des changements aux us et coutumes de l'endroit, tout comme les nombreux groupes de nouveaux arrivants ont laissé leur empreinte sur les Etats-Unis.

Si cela doit arriver, la Grande-Bretagne peut jeter un regard vers notre pays et se réjouir du fait qu'une nouvelle tranche considérable de notre population est polonaise, car les Polonais ont fait un apport considérable à notre république par leur initiative, leur diligence et leur loyauté.

La deuxième catégorie dans ce réservoir de Polonais qui consentent à venir au Canada comprend des personnes déplacées et des prisonniers de guerre des anciens camps allemands. Dans un rapport du World Council of Churches en date du 28 décembre 1945, il est mentionné qu'il y avait environ 620,000 Polonais parmi les personnes déplacées. Eux aussi sont libres de retourner en Pologne ou de demeurer en dehors du pays. Le plébiscite en vue de s'assurer de leurs désirs se tient sous le contrôle des alliés et nulle pression n'est exercée sur eux. Le résultat du plébiscite tenu en mai dans quatre camps—à Gottingen, Leinekanal, Moringen et Hann-Munden, a été de 13 p. 100 en faveur du retour en Pologne.

La majorité des personnes déplacées sont âgées de moins de quarante ans. Elles furent déportées de force par les Allemands pour accomplir du travail pénible; les personnes âgées n'auraient pas été prises dans ce but. Les femmes y représentent 27 p. 100 et les enfants 18 p. 100. Environ 60 p. 100 d'entre eux sont des cultivateurs. Les travailleurs industriels forment un pourcentage d'un quart; la proportion des hommes de profession et des artisans est de 10 p. 100, et celle des employés de bureaux, y compris les techniciens, de 5 p. 100.

Alors que les militaires polonais posséderont vraisemblablement entre \$200.00 et \$250.00 chacun, ceux qui sont dans les catégories des personnes déplacées et des prisonniers de guerre ne possèdent naturellement aucun fonds. Toutefois, à l'assemblée de l'ONU, le 13 février à Londres, il fut reconnu officiellement que "le problème des personnes déplacées est international de par son ampleur et sa nature". On mentionnait également que "la solution du problème desdits réfugiés ou desdites personnes déplacées sera confiée à tout organisme national qui pourrait être reconnu ou établi". Je mentionne cela, parce que malgré le fait que ces gens ne possèdent aucun fonds, il semble que l'ONU s'occupe de la chose.

La troisième catégorie dans ce réservoir de Polonais comprend des civils et des réfugiés de guerre. Il y en a environ 20,000 au Royaume-Uni et environ 50,000 en dehors du Royaume-Uni, soit environ 70,000 en tout. Ce ne sont pas des membres des forces armées, mais des déplacés ou des prisonniers de guerre, et certains d'entre eux forment des familles de soldats. Les 20,000 au Royaume-Uni posséderaient environ \$500.00 par personne. Je ne sais pas combien pourraient avoir ceux qui sont en dehors des Iles britanniques.

Il est vraisemblable qu'en plus de cela un certain nombre des membres des forces armées polonaises, disons environ 15,000 sur 195,000, décideront de

retourner dans la Pologne actuelle; il en resterait ainsi 180,000. Il resterait ensuite probablement quelque 500,000 déplacés et anciens prisonniers de guerre et environ 60,000 civils y compris les familles de soldats.

Pour revenir à la question des épouses qui attendent impatiemment en Pologne le retour de leurs maris, j'estime que chacun a le droit, et cela pour ses propres raisons, de décider de son propre sort. Si les maris ne peuvent rejoindre leurs épouses, peut-être sera-t-il permis aux épouses de rejoindre leurs époux, afin que les familles puissent être réunies.

Nous avons entendu quelques observations faites à ce Comité alléguant que les hommes qui ne veulent pas retourner en Pologne sont des "paresseux", c'est-à-dire qu'il leur répugne d'aller travailler dur à la reconstruction de leur pays dévasté par la guerre. Permettez-moi de faire observer que des hommes qui n'étaient pas "paresseux" lorsqu'il s'agissait de souffrir et de mourir pour leur pays ne seraient pas "paresseux" pour vivre et travailler pour lui. Certes, la paresse n'est pas la raison pour laquelle ils ne retournent pas dans leur pays natal. La nation polonaise a toujours aimé la liberté. Le Canada, aux yeux des Polonais, est un pays où la liberté individuelle et le respect de l'être humain existent à un niveau beaucoup plus élevé que dans la plupart des autres pays de l'univers. C'est là la raison pour laquelle tant de mes compatriotes aspirent à leur admission au Canada—afin de devenir de bons et loyaux citoyens, tout en n'oubliant pas leur pays natal. Ainsi, tout comme les émigrants d'avant-guerre et du temps de guerre, ils établiraient un lien naturel entre leur pays natal et leur pays d'adoption.

Je vous remercie, monsieur le président et honorables messieurs, de m'avoir accordé cette occasion de vous exposer la situation de mes compatriotes.

L'hon. M. ROEBUCK: Je vous remercie, M. Podoski, pour les excellents renseignements que vous avez fournis au Comité.

Quelqu'un m'a adressé un article du *New York Times*, numéro du 21 mai 1946, intitulé "795 immigrants arrivent au refuge des Etats-Unis—premiers arrivés en vertu du décret Truman sur les étrangers." Voici ce qu'on y trouve:

795 de ceux-ci étaient des étrangers entrant au pays en vertu du contingent de visas émis après de vigoureuses démarches entreprises par six organismes fédéraux fonctionnant au pays et en Europe. Tous les immigrants furent soigneusement triés et acceptés par le Corps de contre-espionnage de l'armée avant leur embarquement.

Une des photographies illustrant l'article fait voir trois des immigrants qui ont des numéros tatoués sur leurs bras, ayant été à un certain moment internés dans le camp de concentration d'Oswiecim pendant qu'ils étaient détenus par les Allemands. Les Allemands n'ont pas tatoué les collaborateurs—ceux qui ont combattu avec eux. Cet entrefilet indique ce qui se passe dans le pays situé au sud du nôtre. Je ne sais pas si d'autres groupes d'immigrants ont été admis depuis.

Je voudrais consigner au compte rendu la lettre que voici:

OTTAWA, le 19 juin 1946.

Monsieur ALFRED FIDERKIEWICZ,
Ministre de Pologne,
Chambre 75,
Hôtel Windsor,
Ottawa, Ontario.

Cher monsieur FIDERKIEWICZ, vous avez sans doute lu dans les journaux qu'un Comité du Sénat étudie la question de l'immigration au Canada. C'est un sujet d'ordre domestique en tant que le Canada est concerné; toutefois, il se peut qu'il vous intéresse. Je pense que vous serez également

intéressé de savoir que des Canadiens d'origine polonaise présenteront des exposés à ce Comité dans la matinée du mardi 25 juin, à 10 h. 30 du matin, dans la salle 368 de l'Edifice du Parlement, à Ottawa.

Ont accepté l'invitation d'adresser la parole au Comité: M. J. S. W. Grocholski, président du Congrès canadien des Polonais; M. Peter Taraska, de Winnipeg, représentant les Polonais associés du Canada, et M. Dutkiewicz, secrétaire général du Comité démocratique de l'aide à la Pologne. L'honorable Victor Podoski, d'Ottawa, parlera également au nom de plusieurs sociétés qui s'intéressent aux anciens combattants polonais en Angleterre ou ailleurs.

Le Comité serait honoré de votre présence si la question vous intéresse suffisamment. On m'a autorisé à vous inviter, et malgré que ce soit un sujet d'intérêt domestique, je suis certain que le Comité vous entendra volontiers si vous êtes disposé à lui adresser la parole.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre respectueux,

A. W. ROEBUCK.

J'espère que cette lettre a été livrée, mais je n'ai pas encore reçu d'accusé de réception. La lettre ci-dessus fait voir d'une façon très claire que nous n'avions pas l'intention d'ignorer le Gouvernement de la Pologne.

Le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau à 10 h. 30 demain matin.

APPENDICE

Préparé par M. R. J. Herget, directeur du personnel, Office de placement des techniciens en temps de guerre, Ministère du Travail, Ottawa.

Travaux exécutés par des ingénieurs et savants étrangers (réfugiés de guerre) dans le domaine industriel et l'enseignement supérieur au Canada.

POLONAIS

1. NOUVELLES INDUSTRIES ÉTABLIES AU CANADA PAR L'INITIATIVE DE SPÉCIALISTES POLONAIS (CINQ)

J. LIFSZYC—chimiste, expert et spécialiste en glucose et en amidon:

Pacific Glucose Refinery Ltd., New-Westminster, C.-B. Cette industrie a été établie en 1941 grâce à M. Lifszyc. On dit que c'est la première fabrique sur le continent américain à tirer de la glucose des pommes de terre.

En utilisant n'importe quelle variété et n'importe quelle grosseur de pommes de terre, la compagnie a résolu le problème depuis longtemps existant chez les cultivateurs de la C.-B. qui voulaient se débarrasser de leurs produits de rebut et de leur surplus de récoltes. La glucose de pommes de terre qu'elle produit est utilisée dans de nombreuses industries telles que boulangerie, fabriques de crème glacée, fabriques d'eaux gazeuses, etc. et remplace le sucre. Elle a par conséquent aidé ces industries à maintenir et même à augmenter leur production en dépit de la pénurie de sucre.

Après avoir poursuivi des recherches et des expériences sur la glucose du blé, utilisant des qualités inférieures de blé comme matière première, sa filiale, la Western Chemurgy Ltd, a commencé à ériger une fabrique de glucose à Moose-Jaw, Saskatchewan, sous la direction de M. Lifszyc. Cette fabrique fonctionne depuis 1945 et c'est la première au Canada qui transforme le blé en glucose.

M. M. ROSTEN—chimiste:

La première fabrique d'alcool sur ce continent a été construite par M. Rosten pour l'Ontario Paper Company, Limited. C'est la première fabrique qui a réussi sur le continent nord-américain à tirer de l'alcool de la liqueur de rebut de sulfite, et cette usine est probablement la plus moderne de son genre dans l'univers. Le Canada a donc tracé la voie dans ce domaine sur le continent.

En plus de fournir de l'alcool industriel pour le caoutchouc synthétique et d'autres usages, cette fabrique bat la marche dans l'emploi économique de l'un des rebuts industriels les plus considérables sur notre continent.

Au cours des trois dernières années, M. Rosten a été et continue d'être le conseiller technique auprès du Comité sénatorial américain de l'agriculture et de la sylviculture.

W. BRZOWSKI—M. ès Sc. (génie mécanique):

Il a gagné le concours tenu par la Cargo Incorporated aux Etats-Unis pour le dessin d'un hélicoptère. Comme résultat, la Jet Helicopter Corporation, aux Etats-Unis, et la Jet Helicopter Registered au Canada, ont été établies pour réaliser un appareil volant prototype et en organiser la production en série.

M. Brzowski compte que la fabrication d'un prototype peut être entreprise par une maison canadienne de sorte que les premières envolées d'essai auront lieu dans notre pays.

Il est évident que des expériences réussies avec un hélicoptère constituant une innovation aussi radicale accroîtraient de beaucoup l'importance de la contribution du Canada à l'aviation.

A. SZWARC—D. ès Sc. (chimie) :

Son travail avec la Allied War Supplies Corporation au cours des trois dernières années comprend des recherches et la mise au point de succédanés des résines naturelles utilisées dans les munitions, les ciments, les vernis, les peintures et les agglutinants.

On compte dans cette catégorie les produits suivants qui ont été mis au point avec succès puis acceptés par la Commission d'inspection du Royaume-Uni et du Canada:—

- (a) Composés agglutinants—employés dans le programme de munitions canadien.
- (b) Succédané de gomme laque I.G.—employé en temps de guerre pour le feutre (quand la gomme laque manquait). Employé dans les travaux de peinture du chemin de fer Canadien-National à raison de 50,000 gallons par année pour la peinture à plancher.
- (c) Succédané de vernis de copal I.G. 539—employé dans le programme de munitions canadien quand le vernis de copal manquait.
- (d) Ciment n° 1—I.G. 402—employé dans le programme de munitions canadien.
- (e) Composé de ciment an. 1—employé dans le programme de munitions canadien.

Il a préparé pour le compte du chemin de fer Canadien-National:

- (a) Des devis de peinture pour wagons de voyageurs.
- (b) Des devis pour wagons de marchandises.
- (c) Des devis de peinture pour ponts.
- (d) De la peinture à plancher.
- (e) Un composé antirouille.
- (f) Une graisse antirouille.

Il a ramené le nombre des couches de peinture de onze à quatre, en leur donnant trois fois plus de durée.

Au cours des derniers mois son travail à la Howard Smith Paper Mills comprenait des recherches sur le façonnage du papier et le perfectionnement de cette opération, ainsi que sur la préparation d'enduits de couchage et d'agglutinants—papier spécialement façonné, maintenant importé au Canada:

- (a) Papier pour construction.
- (b) Papier doublé.
- (c) Papier isolant.
- (d) Papier incombustible.
- (e) Papier pour produits alimentaires.
- (f) Bande de papier.

2. USINES (SIX) ET ATELIERS D'USINAGE (CINQ) ÉTABLIS PAR DES INGÉNIEURS POLONAIS

La Canadian Wooden Aircraft Ltd., Toronto, a été établie en 1942 par le docteur H. Stycolt qui en est devenu le président. La fabrique produit des pièces de bois pour les aéronefs.

La production est basée sur une méthode spéciale de moulage des grandes surfaces en bois contre-plaqué. Cette méthode a été inventée par M. W. Czerwinski, le directeur technicien de l'usine. Cette fabrique emploie quelque 400 hommes.

La Pacific Pine Co. Ltd., avec moulins à New-Westminster, C.-B. Cette société fut établie en 1941 par P. Heller, un ingénieur mécanicien polonais. Son frère et lui en sont les principaux actionnaires. Le capital qui a servi à lancer ce commerce a été apporté au Canada par les actionnaires. Ils ont acheté deux scieries en très mauvais état ayant une production totale de 80,000 pieds linéaires de planche par jour. Les scieries furent améliorées et la production portée à environ 160,000 pieds par jour. Ils emploient maintenant 135 hommes et ce chiffre sera encore augmenté dès qu'ils auront complété des améliorations et installé du nouvel outillage.

La Wool Combing Corporation of Canada Ltd., Toronto, fut organisée en 1940 par K. L. Markon, un industriel en textiles polonais, à la demande du régisseur de la laine.

M. Markon est co-proprétaire et gérant général de cette compagnie qui lessive et carde les laines importées et domestiques pour les besoins canadiens et emploie 200 personnes.

La Marca Glove Co. Ltd., Vancouver, C.-B. a été organisée et est administrée par Z. Markowicz qui était propriétaire d'une fabrique du même genre à Varsovie.

Il fabrique des gants d'une très haute qualité qui sont censés être les meilleurs en Amérique.

La Renfo Tanning Products Ltd. à Winnipeg, Man. (tannage des cuirs et des peaux de mouton) a été établie par W. Renfo, ingénieur polonais qui en est co-proprétaire.

La Concrete Engineering Ltd. à Montréal, organisée par E. Sterns, ingénieur civil polonais qui en est président.

Les ateliers d'usinage suivants ont été établis par des ingénieurs polonais pour l'exécution de sous-contrats venant des principales industries:

Aero Tool Works Ltd., Weston, Ont.

Universal Engineering Ltd., Toronto.

Airplane Supply Co., Toronto.

Engineering Metallic Products Ltd., Toronto.

Detroit General Auto Repair Co., Montréal.

H. Lewin, ingénieur mécanicien, qui depuis 1943 travaille pour les industries de guerre est propriétaire en Belgique d'une usine de machines à fabriquer la tôle. Il est parti récemment du Canada pour Bruxelles en vue de vendre son usine et d'en établir une semblable au Canada.

M. Lewin se propose de placer dans cette entreprise un capital moyen de \$200,000; il croit que cette fabrique emploiera une centaine d'hommes au début.

3. ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE (CINQ PROFESSEURS)

Le professeur G. A. MOKRZYCKI—professeur d'aérodynamique à l'Université de Montréal. Grâce à son initiative, on a commencé l'étude de l'aéronautique à l'Université en 1942. On trouve un cours semblable seulement à l'Université de Toronto.

Le professeur Mokrzycki a tracé les plans d'un tunnel à fumée, et d'un tunnel à vent de 3 pieds de diamètre pour l'usage des étudiants ainsi qu'un grand moulin à vent de 60 pieds de diamètre pour fins d'agriculture. Un certain nombre d'articles qu'il a écrit sur l'aérodynamique et la cosmogonie ont paru dans des publications scientifiques canadiennes et américaines.

M. B. SZCZENIOWSKI—professeur de thermodynamique à l'Université de Montréal. Il donne des cours postsecondaires en thermodynamique aux étudiants en génie civil. Ce cours n'existait pas avant sa nomination.

M. Szczeniowski a établi trois nouveaux laboratoires:

- Laboratoire calorimétrique,
- Laboratoire de moteurs d'avions et de surcompresseurs,
- Laboratoire général de thermodynamique,

Les deux derniers sont déjà établis et sont complètement outillés.

Le professeur Szczeniowski a publié un nombre d'articles sur la thermodynamique, sur la propulsion aéronautique, sur les surcompressions, etc. et a pris une part active à nombre de réunions scientifiques.

J. PAWLIKOWSKI—D. ès Sc. en génie électrique, professeur à l'Université de Montréal. Il donne des cours d'éclairage électrique, de construction d'aéroports et en matériel d'aéronefs; plusieurs de ses articles ont déjà paru dans des publications hautement techniques.

A. GRZEDZIELSKI—D. ès Sc. ingénieur mécanicien, professeur en aérodynamique à l'Université de Montréal.

E. KOSKO—professeur adjoint à l'Université de Montréal.

4. VULGARISATION DES AÉROGLISSEURS

De 1914 à 1942, sous la surveillance de M. W. Czerwinski et avec l'aide d'autres professeurs polonais, un aéroglisseur à toutes fins, le *Sparrow* a été dessinée et construit par la De Havilland Company, Toronto.

En 1944, avec l'aide des mêmes gens, un autre aéroglisseur, le *Robin* a été construit par la Canadian Wooden Aircraft Ltd., Toronto.

Grâce à l'initiative de M. Czerwinski, le premier club d'aéroglisseurs fut fondé à la De Havilland Company où deux ingénieurs polonais, des instructeurs en pilotage d'aéroglisseur, entraînent les jeunes Canadiens dans cet art. Jusqu'ici, plus de 60 ont obtenu leurs brevets de pilotes d'aéroglisseurs.

En 1944, les mêmes ingénieurs organisèrent un club semblable à la Canadian Wooden Aircraft Ltd., Toronto.

Plusieurs envolées de performance ont eu lieu, en particulier le vol en remorque par autogyre, le premier de ce genre dans l'histoire. Ces envolées contribuèrent à la vulgarisation des aéroglisseurs au Canada, particulièrement celles qu'on a fait avec l'aéroglisseur *Sparrow*: Toronto-London, Ont. (en 1942), et Toronto-Ottawa (en 1945).

La Soaring Association of Canada a été fondée en 1943, et sept spécialistes polonais en aéroglisseurs sont membres de ses commissions techniques et sportives.

Grâce à certains ingénieurs polonais, des cours spéciaux sur les problèmes d'aéroglisseur furent initiés en 1943 à l'Université de Toronto, et cinq spécialistes polonais y donnent des cours sur ce sujet.

Nombre d'articles sur le vol plané ont été écrits par des ingénieurs polonais et ont paru dans des magazines canadiens sur l'aviation.

BREVETS (TRENTE-CINQ) OBTENUS AU CANADA PAR DES INGÉNIEURS POLONAIS

M. A. SZWARC—D. ès Sc. (chimie) Voir page.....

I. SZPINAK—chimiste en métallurgie:

Obtenu des brevets pour:

- (a) La fabrication de conducteurs électriques légers bimétalliques.
- (b) La production de tuyaux continus sans soudure.
- (c) La production d'armatures en métal léger sur les câbles au lieu d'armatures en plomb.
- (d) La production par les lamineries d'un modèle de tôle couverte d'une protection homogène d'aluminium.

M. B. SZCENIOWSKI—D. ès Sc. en génie mécanique:

Il a fait breveter:

- (a) Un surcompresseur d'avion.
- (b) Un nouveau type d'accouplement hydraulique.

Autres articles à peu près terminés pour l'obtention de brevets:

- (a) Pompe d'alimentation pour chaudières.
- (b) Four portatif pour touristes.

M. Szczeniowski est à compléter un système de propulsion par jet pour aéronefs utilisant une turbine sans surcompresseur.

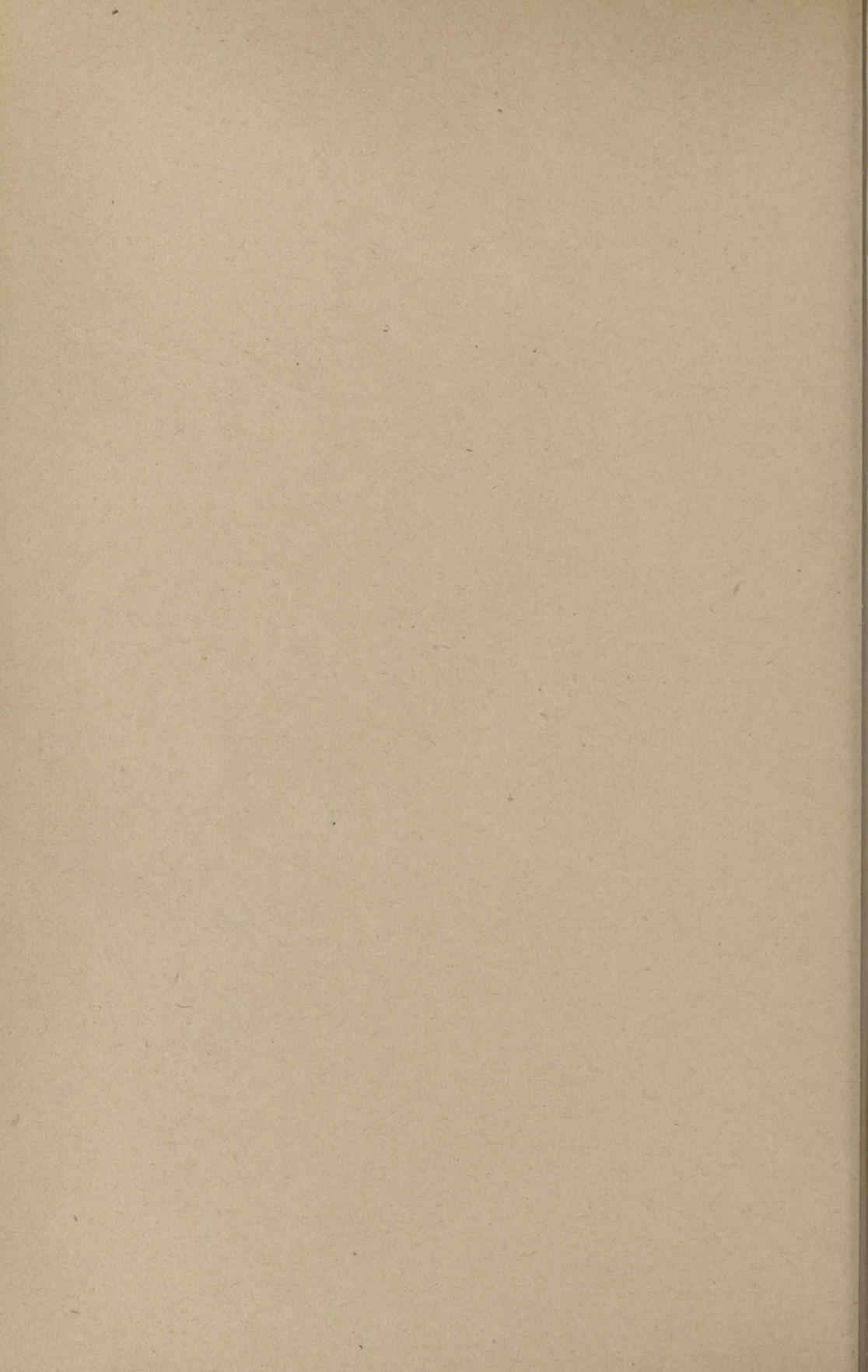
H. LEWIN—ingénieur mécanicien:

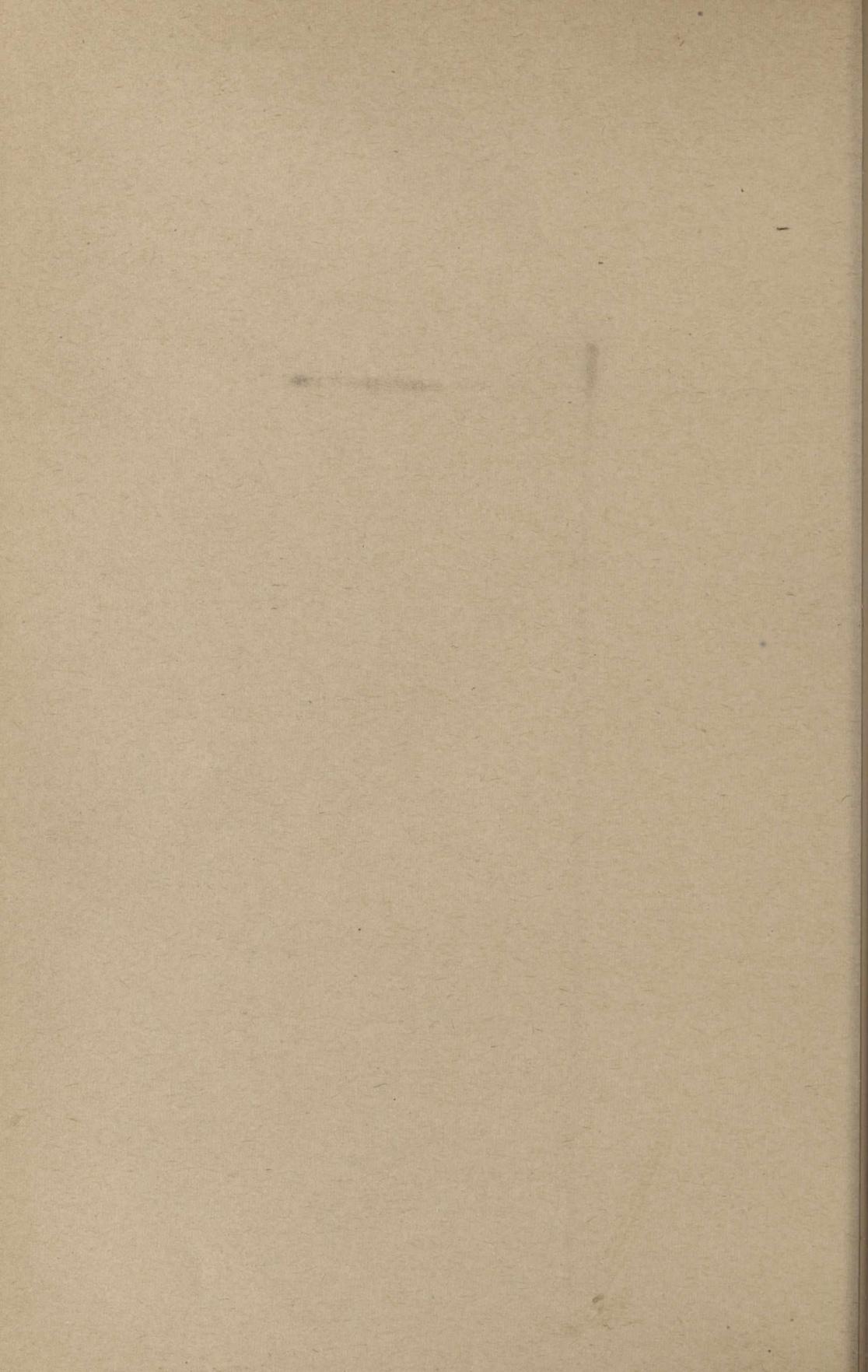
Brevets relatifs aux presses excentriques et autres machines-outils à travailler la tôle:—

- (a) Réglage de marche ininterrompue.
- (b) Embrayage à friction à plateau tournant.
- (c) Embrayage métallique à friction et à dilatation.
- (d) Dispositif de commande d'embrayage à action douce.
- (e) Manchon d'embrayage à plateau tournant.
- (f) Dispositif d'inclinaison de presse à bascule.
- (g) Tige de déclanche à autoréglage de presse à bascule.
- (h) Dispositif de sûreté contre surchargement.
- (i) Dispositif de réglage de la contre-clavette.
- (j) Contre-clavette à autograissage de presses à fort débit.
- (k) Dispositif de repérage pour le montage de presse à gros bâti.
- (l) Presse universelle.
- (m) Presse universelle à fort débit et à deux et quatre points commandée par engrenage à vis sans fin.
- (n) Dispositif d'étirage très poussé.
- (o) Dispositif à nouvel étirage très poussé.
- (p) Dispositif de support de pièce brute suspendue.
- (q) Dispositif articulé de support de pièce brute.
- (r) Dispositif à double vis de support de pièce brute.
- (s) Ressort pour support de pièce brute et autres dispositifs de presse.

Brevets appliqués à la production canadienne:

- (a) Embrayage à friction sans inertie.
- (b) Frein automatique.
- (c) Frein automatique à clavette cylindrique.
- (d) Dispositif de réglage de bielle de manœuvre pour presses.
- (e) Vis de précision à bielle et bille.
- (f) Pédale transportable.
- (g) Dispositif de chasse de sûreté à commande centrale.
- (h) Dispositif mécanique à poussoir pour commande d'embrayage à grand rendement.





1946

SÉNAT DU CANADA



DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ PERMANENT

DE

L'IMMIGRATION ET DU TRAVAIL

sur le fonctionnement et l'application de
la Loi de l'immigration, etc.

Fascicule n° 4

Séance du mercredi 26 juin 1946

Président: l'honorable James Murdock, C.P.

TÉMOINS:

- M. S. W. Fairweather, Vice-président du Bureau des recherches et de l'expansion industrielle, chemins de fer Nationaux du Canada.
- M. J. S. McGowan, directeur du Service de la colonisation et de l'agriculture, chemins de fer Nationaux du Canada.
- M. W. Maxwell, chef du Service de l'expansion industrielle, chemins de fer Nationaux du Canada.

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER, C.M.G., B.A. L.Ph.,
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
1947

COMITÉ PERMANENT DE L'IMMIGRATION ET DU TRAVAIL

Président: l'honorable JAMES MURDOCK, C.P.

Les honorables sénateurs

Aseltine	Donnelly	McGeer
Blais	Dupuis	Molloy
Bouchard	Euler	Murdock
Bourque	Ferland	Pirie
Buchanan	Haig	Robertson
Burchill	Hardy	Robinson
Calder	Horner	Roebuck
Campbell	Hushion	Taylor
Crerar	Lesage	Vaillancourt
Daigle	Macdonald (<i>Cardigan</i>)	Veniot
David	McDonald (<i>Shediac</i>)	Wilson

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Débats* du Sénat du mercredi 8 mai 1946.

“Que le Comité permanent de l'Immigration et du travail reçoive instruction et autorisation de s'enquérir de la Loi de l'immigration (S.R.C. Chapitre 93 et ses modifications), de son opération et de son application, ainsi que des circonstances et conditions qui s'y rapportent, comprenant: a) l'avantage d'admettre des immigrants au Canada; b) le type d'immigrants qui devraient avoir la préférence, avec mention de l'origine, de l'éducation et d'autres caractéristiques; c) la disponibilité de pareils immigrants à admettre; d) les facilités, les ressources et la capacité du Canada à absorber, à employer et à garder ces immigrants; et e) les termes et conditions convenables pour l'admission de tels immigrants.

Et que ledit Comité fasse rapport de ses conclusions à cette Chambre;

Et que ledit Comité ait pouvoir de faire comparaître des personnes et de faire produire des documents.”

Le greffier du Sénat,

L. C. MOYER.

PROCÈS-VERBAL

Le MERCREDI 26 juin 1946.

Sur convocation, le Comité permanent de l'immigration et du travail se réunit aujourd'hui à 10 h. 30 du matin.

Présents: Les honorables sénateurs Murdock, président, Aseltine, Blais, Buchanan, Crerar, Daigle, Euler, Ferland, Horner, Hushion, McDonald (*Shediac*), McGeer, Molloy, Robinson, Roebuck et Taylor—16.

Les sténographes officiels du Sénat sont aussi présents.

Le Comité reprend l'étude de l'ordre de renvoi du 8 mai 1946, lui ordonnant de s'enquérir du fonctionnement et de l'application de la Loi de l'immigration, etc.

M. S. W. Fairweather, Vice-président du Bureau des recherches et de l'expansion industrielle, chemins de fer Nationaux du Canada, témoigne et donne lecture d'un mémoire sur les ressources naturelles du Canada et sur les moyens dont disposent les chemins de fer Nationaux du Canada pour les recherches et l'exploitation des ressources naturelles en relation avec l'expansion industrielle au Canada.

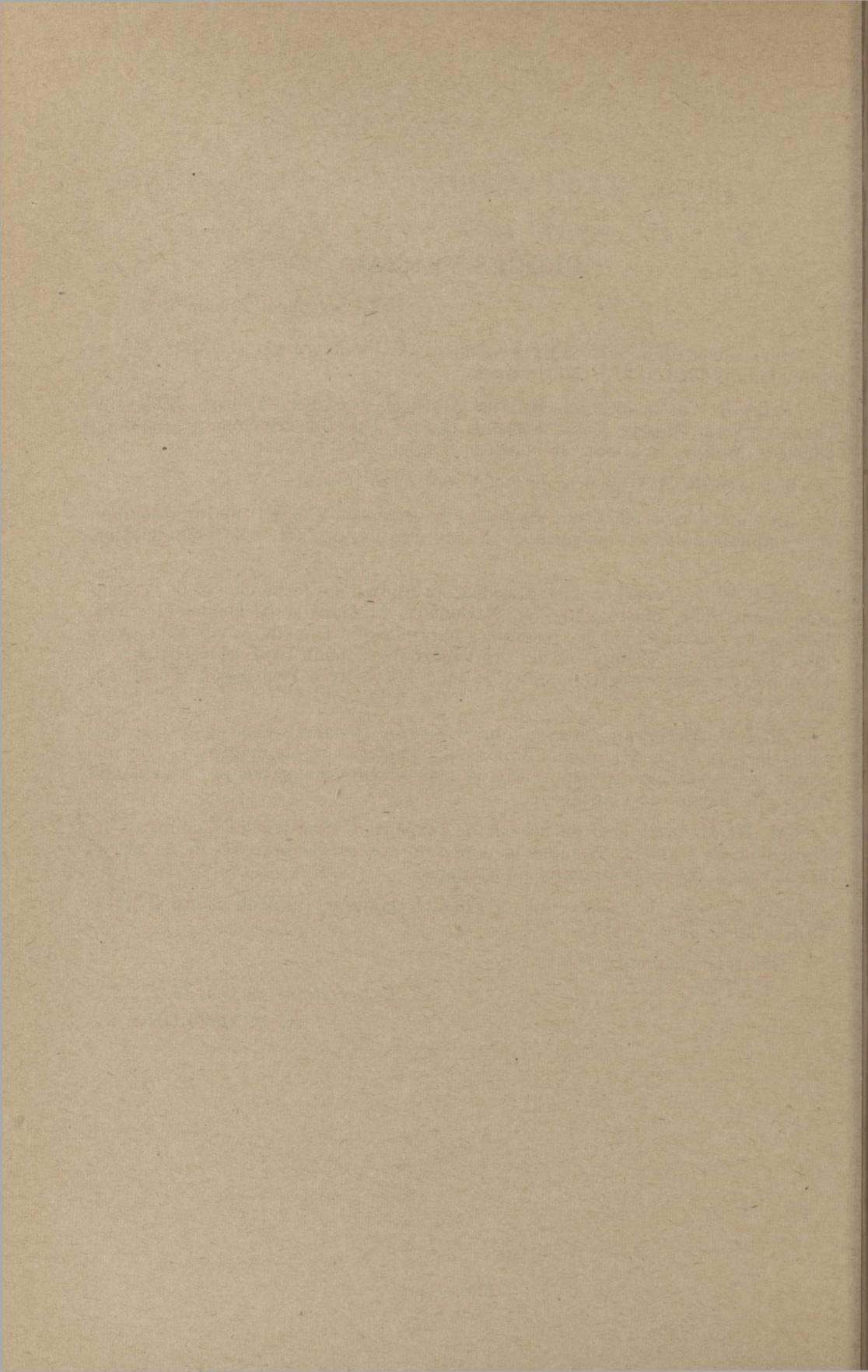
M. J. S. McGowan, directeur du Service de la colonisation et de l'agriculture, chemins de fer Nationaux du Canada, témoigne et donne lecture d'un mémoire sur les services de colonisation et d'agriculture maintenus par les chemins de fer Nationaux du Canada.

M. W. Maxwell, chef du Service de l'expansion industrielle, chemins de fer Nationaux du Canada, témoigne et donne un aperçu des activités de ce service des chemins de fer Nationaux du Canada.

A une heure de l'après-midi, le Comité s'ajourne jusqu'au mardi 2 juillet 1946, à 10 h. 30 du matin.

CERTIFIÉ CONFORME.

Le secrétaire du Comité,
H. ARMSTRONG.



TÉMOIGNAGES

LE SÉNAT

OTTAWA le mercredi 26 juin 1946.

Le Comité permanent de l'immigration et du travail, chargé d'examiner la Loi de l'immigration, se réunit à 10 h. 30 du matin, sous la présidence de l'honorable M. Murdock.

L'hon. M. ROEBUCK: Monsieur le président, le premier témoin ce matin est M. Fairweather des chemins de fer Nationaux du Canada. Peut-être aurait-il l'obligeance de nous dire quelles sont ses attributions dans le réseau, ainsi que celles de ses deux associés.

M. S. W. FAIRWEATHER: Monsieur le président, messieurs. Je suis vice-président du Bureau des recherches et de l'expansion industrielle des chemins de fer Nationaux du Canada et les questions de ma compétence qui pourraient intéresser ce Comité sont les ressources naturelles et le placement des industries. Mon service est chargé de se renseigner sur les ressources naturelles du Canada et d'annoncer les occasions favorables de placement d'industries le long des lignes des chemins de fer Nationaux du Canada. M. Maxwell, chef du service d'expansion, relève de moi.

L'hon. M. ROEBUCK: Quelle est la nature de ce développement?

M. FAIRWEATHER: Ses attributions le rendent responsable du fonctionnement du Bureau de recherches sur les ressources naturelles et le placement d'industries. M. McGowan est chef du service de l'agriculture et de la colonisation. Son service est distinct de l'autre et il dépend directement du président et non de moi. Ses fonctions sont suffisamment décrites dans son titre.

L'hon. M. HORNER: Où demeure M. McGowan?

M. FAIRWEATHER: A Montréal, tout comme M. Maxwell et moi-même.

Monsieur le président, lorsque nous fûmes invités à témoigner, nous avons cru bon d'exposer nos idées de façon méthodique et nous avons préparé ce qu'on pourrait appeler un mémoire ou un exposé qui a été polygraphié et qui est à la disposition des membres qui en voudraient un exemplaire. Avec la permission du président, et le consentement du Comité, je me propose de lire ce mémoire et nous nous efforcerons de répondre à toutes questions qu'il pourrait susciter.

M. Vaughan m'a demandé d'exprimer son regret de ne pouvoir être présent. Il réalise pleinement l'importance du sujet et nous a chargés d'aider le Comité dans toute la mesure du possible.

Organisé par les chemins de fer Nationaux du Canada, le service des recherches et de l'expansion industrielle est chargé des intérêts que le réseau possède dans les ressources naturelles et le placement d'industries. M. Maxwell, qui m'accompagne, est le chef du Service de l'expansion; il est chargé personnellement de ces questions. M. McGowan est la tête dirigeante d'un autre service qui s'occupe des intérêts du réseau en matière de colonisation et d'agriculture; il faut observer cette distinction dans notre exposé. M. Maxwell et moi-même nous efforcerons de répondre aux questions portant sur les ressources naturelles et les sujets industriels et M. McGowan répondra aux questions qui traitent de la colonisation et de l'agriculture.

J'ai songé à ce que l'on pourrait dire d'utile sur le réseau national en matière de ressources naturelles du Canada et d'expansion industrielle. Sa simple citation de statistiques ne serait nécessairement qu'un répétition de chiffres que l'on peut obtenir dans les publications du Gouvernement et ne donnerait aucun renseignement additionnel au Comité. Ce serait banal de dire que le Canada est un pays de grandes ressources naturelles. Il n'y a probablement pas d'autre étendue de terre dans la zone tempérée qui en possède d'aussi variées et d'aussi répandues que le Canada avec ses pêcheries maritimes et d'eaux douces, ses forêts, de minéraux et ses produits agricoles. Il ne saurait être question de pénurie dans notre pays. Notre problème est de convertir ce vaste réservoir de ressources naturelles en une richesse utilisable. L'histoire économique du Canada est une histoire du succès avec lequel on a abordé ce problème, et le niveau élevé du revenu national par tête comparé à celui des autres pays démontre dans une certaine mesure ce qui a été accompli. Notre abondance de ressources naturelles, conservée et exploitée avec sagesse et prudence, forme la base solide sur laquelle nous pouvons bâtir notre avenir.

La valeur des ressources naturelles n'est pas immuable. * Chaque pas que nous faisons vers le progrès en science industrielle occasionne un accroissement de la demande, augmente les marchés et transforme la richesse latente en une richesse active, et en ce faisant, crée de nouvelles occasions d'emplois de tout genre. Il y a cent ans, il fallait l'effort des trois quarts du peuple pour produire les vivres requises pour leur besoin et l'autre quart était disponible pour tous les genres d'emplois. Aujourd'hui, la situation est à peu près l'inverse. Il ne faut que l'effort du quart d'un peuple pour s'approvisionner en vivres et les trois autres quarts sont disponibles pour d'autres genres d'entreprises. En songeant aux occasions favorables d'expansion, il faut se rappeler cette condition qui est à la fois un tribut au progrès dans les arts et les sciences pour ce qui concerne le passé et une promesse d'occasions plus favorables et plus nombreuses pour l'avenir. Il existe un rapprochement étroit entre le transport, et plus particulièrement le transport terrestre, et l'exploitation de notre domaine national. La superficie du Canada vaut celle d'un continent. Les vastes ressources dont j'ai parlé sont réparties sur une étendue mesurant des milliers de milles en distance et des millions de milles carrés en superficie. Ces ressources naturelles ne peuvent servir à l'expansion industrielle et à la colonisation que grâce au transport ferroviaire. Le Canada est doublement favorisé du fait qu'il possède non seulement de vastes ressources mais aussi le réseau actuel de chemins de fer pour les exploiter. Généralement parlant, nous n'avons pas à résoudre le problème d'amener nos moyens de transport jusqu'au lieu d'exploitation de nos ressources naturelles; ce qui exigerait l'importation de capitaux considérables et ferait de nous ce qu'on est convenu d'appeler un pays débiteur. Cette phase de notre histoire économique est passée. Nous ne sommes plus un pays débiteur, nous sommes un pays créateur. Nous possédons de vastes ressources naturelles; nous possédons les capitaux et les talents requis pour leur exploitation et, par conséquent, comparativement aux autres pays, le Canada est sans doute un pays d'occasions favorables.

J'aimerais ajouter quelques mots au sujet du service que rendent les chemins de fer Nationaux du Canada en mettant ces occasions à la disposition du public. Les chemins de fer Nationaux du Canada constituent pour notre pays un instrument puissant de mise en valeur. Ils servent à la fois des centres populaires et des collectivités situées en bordure de régions qui ne font que commencer à se développer. Ils desservent tous les ports de mer canadiens et ont des ramifications dans toutes les provinces. Avec leurs propres voies ferrées et l'intérêt de moitié qu'ils possèdent dans le réseau Northern Alberta, ils desservent 90 p. 100 du peuple canadien. C'est une théorie assez bien acceptée qu'un chemin de fer permet l'exploitation complète des ressources naturelles sur une lisière de 30 milles de chaque côté de la voie. Cela étant, les chemins de fer

Nationaux du Canada desservent complètement environ un million et quart de milles carrés de territoire canadien et, en procurant les têtes de ligne pour le transport supplémentaire aux régions plus éloignées qu'atteignent les voies navigables, routières et aériennes, ils offrent un service encore beaucoup plus étendu. La densité moyenne de la population de cette vaste superficie est de 283 habitants par mille de voie ferrée. Si l'on jugeait de la situation par les normes employées dans la plupart des autres pays, le tableau que l'on se ferait des transports canadiens serait absurde. Toutefois, il faut tenir compte de la moyenne élevée de production par tête au Canada, et c'est un fait que les frais de transport ferroviaire sont beaucoup moins élevés chez nous que dans tout autre pays au monde. Il est également vrai que la demande de transport par tête est la plus élevée. J'ai esquissé ces points saillants en vue de démontrer clairement les relations du National-Canadien par rapport à l'expansion future et à l'exploitation des ressources naturelles du Canada. Le réseau est en mesure d'offrir ses services pour tout genre d'expansion. Il existe une abondance d'occasions favorables toujours croissantes de développement.

L'hon. M. ROEBUCK: Monsieur Fairweather, quand vous dites que les frais sont moins élevés au Canada qu'en aucun autre pays, voulez-vous dire des frais moindres par tête?

M. FAIRWEATHER: C'est un coût moins élevé par unité de production. Vous pouvez l'établir soit par la fraction du revenu national déboursé pour le transport, soit par le coût de transport d'une tonne de marchandises par mille. L'un ou l'autre calcul démontre que c'est le transport le meilleur marché au monde.

L'hon. M. McGEER: C'est là surtout le résultat des mesures adoptées par le Parlement du Canada. C'est le résultat de l'influence de la Loi de la convention du Nid-du-Corbeau.

M. FAIRWEATHER: Ma déclaration est celle d'un économiste. Je l'ai faite à la lumière du coût réel du transport.

L'hon. M. ROEBUCK: Une Loi du Parlement n'amène pas nécessairement la compétence dans l'administration. La compétence entraîne une Loi du Parlement.

L'hon. M. McGEER: Cela n'a rien à faire avec l'administration des chemins de fer, mais vient du fait que des membres du gouvernement du Canada ont envisagé l'exportation du blé et ont pris certaines mesures. De fait, le transport du blé dans l'Ouest donne une moyenne moins élevée. Quand vous étudiez les autres régions du Canada, les provinces Maritimes par exemple, il y a la Loi des taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes qui prévoit une prime pour le transport des marchandises vers des endroits tels que Halifax, Moncton et Saint-Jean. En Colombie-Britannique vous avez le différentiel destiné à détourner la circulation du canal de Panama. Je n'affirmerais pas que les taux les moins élevés du monde existent sur le littoral du Pacifique.

L'hon. M. ROEBUCK: Je m'excuse d'avoir parlé. Je voulais savoir ce qu'il en était.

L'hon. M. McGEER: M. Fairweather peut continuer la lecture de son mémoire. Nous aurons plusieurs questions à lui poser plus tard.

M. Fairweather:

L'administration des chemins de fer Nationaux du Canada comprend pleinement ses responsabilités et elle est toujours disposée à aider et à seconder par tous les moyens en son pouvoir la mise en valeur du territoire desservi par le réseau. En vue d'encourager et d'aider un tel développement, nous offrons les services de notre bureau des recherches et de l'expansion industrielle. Je crois qu'il intéresserait le Comité de savoir comment on y procède.

La division de l'expansion du service des recherches et de l'expansion industrielle maintient, en outre du personnel de son bureau chef à Montréal, des succursales à New York et à Londres, Angleterre. De plus, ses opérations sont liées à celles de plusieurs bureaux industriels régionaux dont elle dirige les activités. Ces bureaux sont situés à Moncton, Québec, Montréal, Toronto, Détroit, Winnipeg et Vancouver. Les fonctionnaires industriels relèvent des autorités régionales pour ce qui a trait à l'exploitation du chemin de fer, et de notre service d'expansion à Montréal pour ce qui concerne le développement. Nous donnons ainsi un service assez complet le long du réseau en plus de celui que nous donnons aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne.

La théorie d'après laquelle fonctionne notre bureau des recherches et de l'expansion industrielle consiste en l'application de la science à l'avancement des activités industrielles et commerciales desquelles dépend l'augmentation de notre circulation. Son fonctionnement repose sur un programme d'études détaillées et constantes des ressources dans les territoires que le National-Canadien dessert, ou qu'il peut desservir, ou sur lesquels il exerce une action en tant que moyen de transport, territoires qui embrassent d'une façon assez complète toute l'étendue du Dominion du Canada. De cette étude des faits, nous tirons des conclusions concernant certaines catégories déterminées d'occasions économiques favorables qui se présentent dans une région, et nous signalons ces occasions, au moyen d'entrevues, à l'attention de sociétés, d'organisations ou d'individus choisis comme étant vraisemblablement intéressés au point d'apporter leur compétence technique, leur organisation et leur capital à la fabrication, ou à d'autres projets de production y afférent.

En vue de pousser plus à fond ces entreprises, notre bureau offre un service technique continu jusqu'au moment où une industrie se trouve installée.

Le but immédiat visé est l'augmentation de la circulation sur notre réseau, et il en résulte en définitive l'expansion économique du Canada et, jusqu'à un certain point, son progrès social.

Pour la réalisation de ce plan, nous avons constitué et nous nous préparons à augmenter encore davantage un personnel d'hommes triés sur le volet tant pour leur compétence technique que pour leur connaissance générale de l'industrie et de l'exploitation et des procédés industriels. Notre personnel, en vue de réussir un tel travail, doit posséder une connaissance étendue de tous les aspects économiques du Canada, ainsi qu'une connaissance de l'organisation de la production aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne. Il va sans dire qu'ils doivent être renseignés sur l'exploitation du chemin de fer et sur l'économie du transport.

Les recherches pures ne sont pas du domaine de notre service du développement. Nous croyons qu'il appartient à des organismes techniques et de recherches déjà établis de s'efforcer à trouver de nouveaux faits économiques—organismes particuliers, académiques ou sous le contrôle de l'Etat—et notre but est de compléter notre travail de développement avec les facilités qu'offrent ces organismes de recherches en vue d'un avantage mutuel plutôt que par un dédoublement de recherches. De tels organismes forment les divisions techniques de plusieurs des ministères ou services des gouvernements fédéral ou provincial tels que Mines et ressources, Terres et forêts, Statistique, etc., Conseil national des recherches, organismes de recherches fonctionnant dans certaines provinces et facilités de recherches qu'offrent les universités et les compagnies particulières.

En analysant et en étudiant les renseignements, nous nous efforçons de combler la lacune qui existe entre les renseignements accumulés par ces organismes et le besoin de l'homme d'affaires pratique. En somme, il s'agit de trouver le client pour qui l'occasion favorable en perspective sera attrayante et de le convaincre grâce à des méthodes de vente pratiques qu'il y a là une

occasion profitable convenant à ses besoins. La meilleure présentation économique faillira si l'on néglige de l'offrir ou si elle n'atteint pas la personne voulue. La plupart des occasions manquées dans le passé pourraient être attribuées au manque de facilités pour faire valoir convenablement des projets aux yeux des intéressés qui auraient pu les transformer en une exploitation. La méthode de préparation employée par le National-Canadien est destinée à combler cette lacune; elle a trois principales fonctions:—

- (1) Répondre aux demandes de renseignements industriels.
- (2) Le repérage d'avantages économiques dans notre territoire grâce à des recherches suivies.
- (3) La présentation de ces renseignements à des clients éventuels choisis —sociétés ou intérêts considérés comme étant logiquement et vraisemblablement les mieux destinés à les mettre en œuvre.

Il est donc évident qu'avec de telles fonctions, sont associées une multitude de fonctions fondamentales.

Notre organisation comprend mon propre bureau et celui du chef de l'expansion industrielle, à Montréal. Sous sa direction, des commissaires postés à Montréal et New York entretiennent des relations avec un agent industriel posté à Londres. Les agences de New York et de Londres s'occupent presque exclusivement d'établir des relations avec les intéressés. Elles sont pour ainsi dire le pont qui permet au bureau central de communiquer ses renseignements au public; elles établissent sur les lieux les relations qui leur sont indiquées à la suite des recherches faites au bureau chef. De plus, leur travail pratique est fondé sur une analyse de l'industrie effectuée dans leurs territoires respectifs en vue de trouver les compagnies, qui de par leur nature et leur organisation, leurs produits et leur distribution sont considérées comme les plus vraisemblablement intéressées à l'exploitation au Canada. Un des aspects de leur travail est d'établir des relations pratiques avec de telles sociétés en vue de leur établissement prochain ou éventuel au Canada.

L'hon. M. EULER: Vos remarques visent-elles les régions de l'Ouest ou le pays en général?

M. FAIRWEATHER: En général, monsieur. Nous cherchons l'occasion favorable là où elle se trouve.

L'hon. M. EULER: Quelle constatation avez-vous faites. Cela s'applique-t-il plutôt à l'Ouest?

M. FAIRWEATHER: Non, monsieur, à l'ensemble du pays. Je puis citer des cas dans l'Ontario et dans le Québec.

L'hon. M. EULER: Avez-vous des exemples dans l'Ontario ou le Québec où les entreprises qui ont résulté de vos enquêtes sont surtout du domaine industriel?

M. FAIRWEATHER: Nous ne voudrions pas nous arroger tout le mérite pour la mise en œuvre de ces exploitations mais je puis vous parler, par exemple, d'une initiative dans l'Ontario qui est en voie d'accomplissement. Nous avons parlé à un important fabricant de matériel de construction et lui avons suggéré un emplacement en Ontario très favorable au transport de ses produits. Nous avons entretenu de temps à autre des relations périodiques avec sa compagnie durant environ vingt ans.

Eventuellement, la compagnie a décidé d'installer ses usines en Ontario près de Toronto et fait maintenant préparer les plans d'une très grande fabrique. J'imagine que les frais de premier établissement atteindront des millions de dollars et que nous aurons ainsi une des grandes fabriques de matériel de construction.

Je ne voudrais pas donner l'impression que nous créons ces occasions favorables. Notre organisation est tout d'abord destinée à servir. J'imagine que probablement les deux-tiers ou les trois-quarts des industries à l'établissement desquelles nous avons aidé, ont débuté dans l'idée d'un fabricant qui voulait accomplir quelque chose. Il s'est ensuite adressé à nous. Nous avons discuté la chose avec lui; il nous a expliqué ce qu'il avait à l'idée; puis nous lui avons offert les services de notre bureau pour l'aider à choisir l'emplacement de son usine grâce aux éléments que notre formation nous fait découvrir. Dans chaque cas, nous faisons une étude des frais de transport des marchandises; l'intéressé nous dit ce qu'il se propose de fabriquer, où il entend vendre son produit et où il compte obtenir sa matière première. A la lumière de ces renseignements nous étudions les faits pour démontrer ce que les frais de transport de son produit représenteraient s'il le livrait en "A", "B" ou "C". Nous suggérons fréquemment des emplacements auxquels il n'avait pas pensé. Dans d'autres cas, nous posons le premier jalon d'une entreprise par la découverte de ce que nous croyons être une occasion favorable. Nous préparons un rapport et le transmettons à l'extérieur par l'entremise de nos agents. Ceux-ci se mettent en relation avec des industriels qu'ils croient intéressés et leur disent: "Avez-vous jamais songé à cela?" Bien entendu nous sommes très heureux quand nous réussissons à placer une de ces propositions. Nous avons des hommes qui maintiennent des relations avec l'industrie et qui font des milliers de visites chaque année. Nous ne savons jamais quand l'une de ces visites aboutira au placement d'une industrie.

L'hon. M. EULER: Vous parlez de la mise en valeur des ressources naturelles, et dites qu'elle a progressé peut-être plus rapidement dans l'Est que dans l'Ouest du Canada. Certains d'entre nous croient qu'il serait à l'avantage du Canada si nous obtenions une expansion de l'industrie dans l'Ouest du pays. Cela réglerait peut-être nos différends et, comme l'exploitation des ressources naturelles a progressé à ce point dans l'Ontario et dans Québec, il serait peut-être bon que vous portiez votre attention sur ces ressources en encourageant l'expansion de l'industrie dans l'Ouest du Canada. Voilà ce que je pense sur ce sujet.

M. FAIRWEATHER: Je suis très heureux qu'on ait soulevé ce point. M. Maxwell et moi-même avons fait une grande tournée de l'Ouest du Canada l'automne dernier. Au cours de ce voyage nous avons parcouru des milliers de milles, visité un grand nombre de centres, et avons parlé aux autorités des ministères provinciaux dans le but de découvrir dans le pays ce qu'on pourrait appeler des chances d'établissement le long de la ligne. Nous avons constaté qu'il y a d'amples occasions favorables et nous nous efforçons de faire notre part en vue de la réalisation de cette expansion industrielle.

L'hon. M. HORNER: Concernant ce qu'a dit le sénateur Euler au sujet de l'activité industrielle dans l'Ouest du Canada, il me semble que les industriels canadiens ont grandement failli à la tâche. Ils ont manqué des occasions d'installer des moulins à papier et autres industries qui conviendraient fort bien à l'Ouest du Canada. Toutefois, vous trouveriez peut-être difficile de les persuader d'y aller.

L'hon. M. EULER: C'est une question de faible densité de la population.

M. FAIRWEATHER: C'est une question de marchés, d'accessibilité des ressources, de main-d'œuvre et de maintes autres choses.

L'hon. M. EULER: Et d'énergie.

M. FAIRWEATHER: L'on ne peut nier qu'il existe des occasions favorables là-bas. Les provinces de l'Ouest ont une abondance d'occasions de développement industriel. Pour mon compte, je crois que cela viendra, mais je suis de ceux qui doivent se tirer d'affaire le mieux possible avec les matériaux dont ils dispo-

sent. Nous nous efforçons de trouver des occasions de placement partout au Canada, sans faire de distinction. Nous poursuivons nos efforts autant dans l'Ouest que dans l'Est; autant sur le littoral du Pacifique que sur la côte de l'Atlantique.

L'hon. M. EULER: Vous essayez là où vous pensez pouvoir obtenir le plus de clientèle pour votre réseau.

M. FAIRWEATHER: Nous essayons tout; nous essayons de placer l'industrie là où elle aura une chance de réussir.

L'hon. M. McGEER: Est-ce pour cette raison que vous maintenez le différentiel de la montagne?

M. FAIRWEATHER: Ce n'est pas moi qui maintient le différentiel de la montagne.

L'hon. M. McGEER: Je sais, mais vous représentez le chemin de fer et le différentiel est maintenu. Vous n'avez pas de montée ou de descente de montagne sur le chemin de fer à la passe Yellowhead et cependant vous nous parlez de développer le trafic à n'importe quel endroit, bien que vous sachiez mieux que quiconque dans cette pièce que le différentiel de montagne est destiné à empêcher les industriels de la côte du Pacifique de concurrencer les industriels de l'Est sur une base d'égalité. C'est là le résultat et vous le savez.

L'hon. M. CRERAR: Puis-je revenir sur un point, monsieur Fairweather? Je suis tout en faveur d'industrialiser l'Ouest du Canada. Toutefois, admettez-vous qu'il existe certains facteurs restrictifs? Le sénateur Euler a mentionné la population. Par exemple, l'une des grandes industries de l'Est est l'industrie textile. Son existence dépend de la possibilité de s'approvisionner en coton, en matière première qui vient d'en dehors du Canada. Si l'on essayait de mettre en valeur l'industrie textile du coton à Winnipeg, à Regina ou à Saskatoon, cela susciterait certaines difficultés qui, il me semble, empêcheraient le succès de sa mise en valeur. Par exemple, notre climat est un peu plus rigoureux que celui de l'Ontario ou de la région de Montréal et il entraîne des frais plus élevés de chauffage. De plus, nous aurions le transport de la matière première sur une longue distance et le transport du produit fini vers un marché éventuel. Sur cette base, il serait impossible de maintenir la concurrence. Il y a certaines industries du fer et de l'acier dans l'Ouest du Canada; il existe une laminerie à Selkirk, Manitoba. Elle a beaucoup de difficultés à concurrencer une société comme la Hamilton Steel. Peut-être ne devrais-je pas mentionner ce point, mais je crois que c'est un fait; et cela existe en grande partie parce qu'elles doivent importer la matière première, en outre de ce qu'elles tirent des rebuts, sur une grande distance. Il faut transporter le charbon de très loin, et lorsqu'on a obtenu un produit fini le marché local est limité. Je crois qu'il faut être raisonnable et tenir compte des faits quand on parle de possibilités de fabrication dans l'Ouest du Canada. Il existe là-bas certaines industries comme la fabrication de la farine et des produits de boucherie; quelques-uns de nos meilleurs abattoirs sont dans l'Ouest du Canada.

L'hon. M. McGEER: Les meilleurs établissements de salaisons sont là.

L'hon. M. CRERAR: Il y a d'autres marchandises pour lesquelles vous obtenez la matière première à coût égal. Par exemple, Winnipeg possède, en fait d'industrie du vêtement, une bonne fabrique de salopettes, de chemises de travail pour hommes et articles de ce genre pour lesquels on peut acheter et transformer la matière première sur les lieux. De plus, le marché existe dans la région. Ceci aide au progrès de l'Ouest en général et de la partie nord en particulier. J'ai trouvé intéressant d'observer les effets de l'exploitation minière dans le nord du Manitoba sur les industries auxiliaires dans Winnipeg. La même situation prévaut, dans une moindre mesure, dans l'industrie des pêcheries. Je crois qu'en général l'exploitation industrielle dans l'Ouest du Canada doit dépendre étroitement de l'existence de matières premières dans cette partie du pays.

M. FAIRWEATHER: C'est un sage principe que de fonder et faire progresser le développement industriel sur les possibilités d'une région. Il existe des occasions favorables dans l'Ouest du Canada, et je suis d'accord avec tout ce que vous avez dit, monsieur le sénateur Crerar. On s'occupe d'industrialiser cette partie du pays; le progrès n'est peut-être pas aussi rapide que d'aucuns le croient désirable. Il m'a fait plaisir de vous entendre parler de l'industrie de la conservation de la viande. C'est l'un des domaines qui offrent des possibilités au Canada. Vous serez peut-être étonnés de m'entendre dire que l'industrie laitière offre des avantages naturels dans l'Ouest du pays. Je veux parler des produits industriels qui découlent de l'industrie laitière, et non simplement de l'industrie laitière pour la seule production du lait destiné à la consommation locale. Nous avons repéré deux ou trois endroits où nous croyons qu'il existe de bonnes chances et nous nous efforçons à l'heure actuelle d'intéresser des fabricants de produits laitiers à l'établissement, dans l'Ouest du Canada, d'une fabrique de produits laitiers. On a mentionné qu'il devrait y avoir des moulins de pâte à papier. Je conviens qu'il y existe des possibilités. Il s'agit d'attirer l'attention des industriels sur ces avantages, puis de prendre le temps voulu pour mûrir le projet. Tout industriel honnête doit avoir de la marge pour aborder un projet de la sorte; il lui faut voir une chance de succès pour son entreprise. Il faut tout compter; mais l'Ouest est dans une situation heureuse pour la mise en valeur d'exploitations minières. J'ai noté que les industries secondaires qui s'établissent auprès des industries primaires sont celles qui contribuent réellement à l'expansion du pays; ainsi les mines Flin-Flon et Noranda. L'effet économique produit par ces mines dans un pays comme le Canada ne se borne pas simplement à l'embauchage dans les mines; elle ouvre des marchés et les marchés créent des occasions favorables pour la petite industrie. Bientôt, vous voyez des douzaines de petites industries fabriquant un grand nombre de marchandises. Somme toute, avec l'agriculture, nos forêts, nos ressources minérales et les pêcheries intérieures—car les pêcheries du Canada sont uniques—cela forme un tout qui à mon sens, est destiné à accroître notre expansion industrielle. Toutefois, le rythme de cette expansion ne dépend pas d'une personne en particulier.

L'hon. M. McGEER: Mais on peut l'aider.

M. FAIRWEATHER: Nous essayons de l'aider de nos humbles efforts. Premièrement, en donnant le meilleur service possible sur notre réseau; deuxièmement, en fournissant tous les renseignements possibles par l'entremise de notre Service de l'expansion industrielle.

L'hon. M. HORNER: Relativement à l'observation du sénateur Crerar sur le charbon, l'Alberta possède un cinquième des réserves mondiales connues. La Saskatchewan possède des gisements de charbon de qualité inférieure. Dans l'Alberta, il y a près de la surface du sol des milliards de tonnes de charbon qui n'a jamais été touché. Certains des plus beaux peuplements de peupliers sont dans le nord de la Saskatchewan, et on les expédie aux Etats-Unis à pleins trains pour en faire du papier.

L'hon. M. EULER: Pensez-vous que l'absence d'industries importantes dans l'Alberta et la Saskatchewan est due au manque d'énergie électrique à coût modique?

M. FAIRWEATHER: Non, monsieur. Il y a de l'énergie électrique à bon marché en abondance dans les provinces des Prairies.

L'hon. M. EULER: Dans le sud?

M. FAIRWEATHER: Il y en aura dès que nous aurons réussi à intéresser la masse. Cette énergie sera produite par le lignite en Saskatchewan, où l'on peut fabriquer de l'énergie électrique à bon marché et la transporter partout sur des fils à haute tension.

L'hon. M. EULER: Bien entendu, quand nous aurons l'énergie atomique, tout sera résolu.

M. FAIRWEATHER: C'est vrai, mais nous n'avons pas à compter sur l'énergie atomique pour obtenir de l'énergie à coût modique en Saskatchewan. Il y a une autre ressource naturelle considérable et au sujet de laquelle je suis optimiste. Aux environs des frontières de la Saskatchewan et de l'Alberta, il existe un des gisements de gaz naturel les plus considérables au monde. Nécessairement, il a besoin d'être exploité. Or, si nous traitons le gaz naturel de cet endroit suivant les mêmes procédés que ceux employés au Texas, nous pourrions avoir au Canada une ressource naturelle énorme. Grâce aux méthodes connues de l'emploi du gaz, nous pourrions produire d'immenses quantités d'essence et autres carburants. L'énergie, à quelque point de vue qu'on la considère, n'est pas dispendieuse dans l'Ouest.

L'hon. M. EULER: Nous avons vu des particuliers intéressés entreprendre une campagne assez vigoureuse en faveur de l'exploitation des gisements de charbon dans l'Ouest. On a fait observer que ce charbon est aussi bon que l'anhracite actuellement importé de la Pennsylvanie. Pouvez-vous nous renseigner sur la question de savoir si ce charbon, qu'on nous dit être du charbon dur ou anthracite, pourrait être expédié économiquement de l'Alberta aux consommateurs de l'Est? Votre compagnie a-t-elle considéré ce point?

M. FAIRWEATHER: Oui, nous avons envoyé des gens faire l'étude sur place.

L'hon. M. EULER: Est-ce faisable?

M. FAIRWEATHER: Je crois, monsieur, qu'on n'en a pas fait l'épreuve pratique. Il est vrai qu'il y a là d'immenses dépôts de charbon.

L'hon. M. EULER: Est-ce du charbon dur? Je sais qu'il y a quantité de gisements de charbon tendre en Alberta, mais y trouve-t-on du charbon dur? Avez-vous fait une enquête?

M. FAIRWEATHER: Mes renseignements sous ce rapport seraient basés sur des données fournies par des enquêteurs du Gouvernement.

L'hon. M. EULER: Vous n'avez pas fait de recherches pour votre propre compte?

M. FAIRWEATHER: Je n'ai pas connaissance de gisements considérables d'anhracite dans l'Ouest du Canada. Il y a une forte quantité de charbon tendre très satisfaisant, bien que de qualité inférieure. Je ne me rappelle pas de cas où l'on ait trouvé du véritable anhracite dans l'Alberta.

L'hon. M. HORNER: Que savez-vous du charbon de High-River? Est-il de bonne qualité?

M. FAIRWEATHER: C'est un charbon de qualité exceptionnelle qu'on trouve à High-River. Il équivaut au meilleur charbon existant. L'Alberta possède sans doute l'une des plus immenses réserves de charbon tendre de l'univers. La question est de savoir par où attaquer le problème. Le problème n'en est pas un de charbon, car le charbon est là, mais de l'extraire et de lui trouver un marché.

L'hon. M. EULER: On a avancé dans des réclames et autrement, que ce charbon peut servir aux fins domestiques dans l'Est du Canada. Pouvez-vous nous en dire quelque chose?

M. FAIRWEATHER: Je puis certainement affirmer que le charbon est là, et que c'est un charbon d'excellente qualité pour fins domestiques.

L'hon. M. McGEER: Le tout se résume à le transporter de là?

M. FAIRWEATHER: Il vous faudrait construire des chemins de fer pour le transporter.

L'hon. M. McGEER: On a déjà construit un chemin de fer qui dessert la mine.

L'hon. M. EULER: Il ne serait pratique d'expédier le charbon d'Alberta que si on en subventionnait le transport.

L'hon. M. McGEER: Je ne crois pas qu'il y ait lieu d'accorder une prime pour le charbon expédié en Colombie-Britannique.

L'hon. M. EULER: Peut-on le transporter en Ontario d'une façon économique?

M. FAIRWEATHER: On l'y transporte.

L'hon. M. EULER: Peut-on le transporter assez économiquement pour concurrencer l'anhracite que l'on importe d'ordinaire de la Pennsylvanie?

M. FAIRWEATHER: On en transporte très peu à l'heure actuelle. De fait, la quantité est très minime par rapport à la valeur du service.

L'hon. M. EULER: Cependant, vous obtenez une prime pour cela?

M. FAIRWEATHER: Les industries obtiennent un tarif très bas. En réalité, je ne vois pas pourquoi le charbon n'est pas expédié de l'Ouest en très grande quantité.

L'hon. M. CRERAR: Il n'y a aucun doute sur l'existence de charbon de très haute qualité à l'ouest d'Edmonton. Je crois que le meilleur charbon est à l'ouest de Peace-River. Je sais qu'il y a du charbon domestique de très haute qualité en usage à Winnipeg à l'heure actuelle, mais à Toronto, par exemple —eh! bien, vous ne pouvez transporter du charbon économiquement sur deux mille milles de distance sans une prime très substantielle par tonne.

L'hon. M. EULER: C'est ce à quoi je veux venir. On peut transporter le charbon économiquement à l'est de Calgary et de Lethbridge?

M. FAIRWEATHER: Avec les grands gisements de charbon aux Etats-Unis, tout juste de l'autre côté des Grands Lacs, le charbon de l'Ouest du Canada ne peut concurrencer à moins d'une prime.

L'hon. M. HORNER: Vous pourriez transporter l'industrie là-bas.

L'hon. M. EULER: Nous avons entendu certaines gens prétendre qu'ils ont du charbon dur là-bas qui pourrait être transporté dans l'Est du Canada et qui pourrait concurrencer le charbon des Etats-Unis.

L'hon. M. BUCHANAN: Je ne puis dire que l'on produit du charbon anthracite là-bas, mais on extrait beaucoup de charbon tendre des mines existantes. Il y a une localité que l'on appelle Anthracite située sur le chemin de fer P.-C. et où l'on prétendait qu'il y avait un gisement d'anhracite. Cependant la mine a été abandonnée. J'ai lu des annonces prétendant qu'il y avait du charbon dur à cet endroit.

L'hon. M. EULER: Cela semble être l'entreprise d'un M. Brown.

L'hon. M. BUCHANAN: C'est une entreprise en vue de former une société minière. Je sais qu'il y a amplement de charbon là, mais je ne puis dire si c'est du charbon dur.

L'hon. M. McGEER: N'importons-nous pas de fortes quantités de charbon bitumineux des Etats-Unis?

M. FAIRWEATHER: Nous en importons des quantités énormes.

L'hon. M. McGEER: Quel est le principal usage de l'anhracite?

M. FAIRWEATHER: L'anhracite sert presque exclusivement à des fins domestiques.

L'hon. M. McGEER: Croyez-vous que le charbon que l'on extrait dans l'Ouest du Canada est du même genre que celui qui est importé au Canada des Etats-Unis, sauf l'anhracite que l'on importe en moindre quantité?

M. FAIRWEATHER: Il entre d'énormes quantités de charbon bitumineux au Canada. Une forte partie de ce charbon est destinée à faire du coke.

L'hon. M. EULER: Je parle du charbon que l'on peut utiliser pour fins de chauffage domestique.

M. FAIRWEATHER: Tout ce que je puis dire c'est qu'il convient parfaitement à cet usage. Dans l'Ouest du Canada il y a d'immenses gisements de charbon qui renferme d'excellent combustible domestique. A mon idée, ce n'est pas de l'antracite mais un excellent combustible domestique peu volatile et qui brûle proprement.

L'hon. M. EULER: Peut-on le transporter dans l'Est du Canada en concurrence avec l'antracite venant de la Pennsylvanie?

L'hon. M. McGEER: C'est un sujet discutable.

L'hon. M. EULER: Je veux dire sans prime.

M. FAIRWEATHER: Je ne puis m'arroger la compétence voulue pour traiter de tous les aspects de la question, mais pour ce qui est du transport, je puis dire que les tarifs actuels ne sont pas payants.

L'hon. M. McGEER: Bien entendu, votre réseau transporte une partie importante de ce qui entre au Canada.

M. FAIRWEATHER: Oui.

L'hon. M. McGEER: C'est-à-dire, venant des Etats-Unis?

M. FAIRWEATHER: Oui, en effet.

L'hon. M. McGEER: Votre compagnie exploite une mine de charbon aux Etats-Unis?

M. FAIRWEATHER: C'est exact.

L'hon. M. McGEER: Où est située cette mine?

M. FAIRWEATHER: A Bellaire, Ohio.

L'hon. M. McGEER: A quelle distance est-ce du Canada?

M. FAIRWEATHER: Ce serait un peu plus de 150 milles par chemin de fer.

L'hon. M. EULER: Elle est très minime comparée au transport de l'Ouest du Canada.

M. FAIRWEATHER: Oui.

L'hon. M. McGEER: A tout événement, le National-Canadien exploite une mine de charbon aux Etats-Unis?

M. FAIRWEATHER: C'est exact.

L'hon. M. McGEER: Vous exploitez du charbon aux Etats-Unis et l'apportez au Canada pour consommation sur votre propre réseau?

M. FAIRWEATHER: Exclusivement.

L'hon. M. McGEER: Vous ne vendez pas de charbon au Canada?

M. FAIRWEATHER: Non.

L'hon. M. EULER: N'est-ce pas du charbon anthracite?

M. FAIRWEATHER: C'est du charbon bitumineux.

L'hon. M. McGEER: Le charbon que votre compagnie extrait et apporte de l'Ohio n'est pas meilleur que le charbon que l'on peut produire dans l'Ouest du Canada?

M. FAIRWEATHER: Il existe dans l'Ouest des charbons que nous achetons; en autant que nous puissions juger, ce charbon est d'aussi bonne qualité que celui que nous obtenons de la mine aux Etats-Unis.

L'hon. M. McGEER: Quand nous achetons du charbon des Etats-Unis, nous devons le payer en numéraire américain, n'est-ce pas?

M. FAIRWEATHER: C'est naturel.

L'hon. M. McGEER: Que nous le fassions ou non, nous payons le différentiel de 10 p. 100 fixé par la Commission canadienne de contrôle du change étranger?

M. FAIRWEATHER: Certes; quand le National-Canadien importe du charbon au Canada, il le paie.

L'hon. M. McGEER: Il y a un différentiel de 10 p. 100 actuellement dans le taux du change de notre monnaie, qui équivaut à une prime?

M. FAIRWEATHER: Oui, il y a une prime de 10 p. 100 sur les devises américaines.

L'hon. M. EULER: Pouvez-vous faire venir le charbon des provinces Maritimes à aussi bas prix?

M. FAIRWEATHER: On ne peut pas en obtenir des provinces Maritimes actuellement.

L'hon. M. EULER: Pourquoi pas?

M. FAIRWEATHER: Il n'y a pas d'offre, les mines ne produisent pas à rendement suffisant.

L'hon. M. HORNER: Au sujet du charbon domestique, il y a quelques années une mine de Drumheller expédiait du charbon ici à Ottawa. J'ai parlé à des chefs de famille qui ont fait usage de ce charbon et ils ont dit que c'était le meilleur charbon qu'ils aient consommé jusqu'ici; ils sont prêts à payer plus cher la tonne pour l'avoir.

L'hon. M. EULER: On a eu de ce charbon dans ma partie de l'ouest de l'Ontario, mais il bénéficiait, bien entendu, d'un subside.

L'hon. M. TAYLOR: Quel serait le montant de la subvention sur ce charbon?

L'hon. M. EULER: Je ne puis pas répondre à cela, mais elle serait de plusieurs dollars par tonne et viendrait nécessairement des contribuables en général.

L'hon. M. BUCHANAN: Je vois que le Comité cherche les moyens de créer de l'emploi et de l'immigration en rapport avec le charbon. Y a-t-il du nouveau au sujet de la possibilité d'utiliser le charbon à d'autres fins que comme combustible?

M. FAIRWEATHER: Oui, des produits plutôt nouveaux nous sont connus. Un savant croit pouvoir employer le charbon comme engrais. C'est un fait réel pour ce qui est des lignites de l'Ouest. Personnellement, je ne suis pas encore convaincu que c'est possible. On a bien fait des expériences de grande envergure pour arriver à une carbonisation à faible température des lignites de l'Ouest en vue de récupérer le noir animal pour l'employer comme combustible et convertir les huiles extraites comme base pour le goudron de houille. En tant que je sache, les résultats n'ont jamais été pleinement satisfaisants. Les huiles extraites des lignites de l'Ouest du Canada par des procédés à basse température ne correspondent pas encore aux exigences technologiques de ces huiles. Naturellement, tout charbon à coke, dans les conditions modernes, laisse toujours un sous-produit de fabrication sous forme de substance chimique d'une sorte ou d'une autre.

L'hon. M. BUCHANAN: C'est le cas de l'Allemagne. L'Allemagne n'a-t-elle pas tiré beaucoup de ses charbonnages?

M. FAIRWEATHER: Oui, les charbons bruns d'Allemagne sont plutôt uniques dans leur genre. C'est peut-être parce que l'Allemagne a perfectionné les facteurs technologiques qui les caractérisent et qu'elle a adapté la technique au charbon. Mais nos lignites ne sont pas comme le charbon brun d'Allemagne.

L'hon. M. McGEER: On se préoccupe beaucoup d'activer la production d'énergie au moyen du charbon. On me dit que la compagnie Ford a inventé un type de brûleur et je crois qu'il a été utilisé à la centrale d'énergie des mines de cuivre de Princeton.

M. FAIRWEATHER: On peut prendre du charbon aujourd'hui, dans une usine bien aménagée, et le consumer avec un rendement thermique de 90 p. 100.

L'hon. M. McGEER: Le résultat a été de produire, aux endroits où l'on peut obtenir du charbon, de l'énergie à meilleur compte que l'énergie hydro-électrique.

M. FAIRWEATHER: Là où il y a du charbon et un marché pour l'énergie on peut obtenir celle-ci du charbon à meilleur compte et faire concurrence à l'énergie hydroélectrique.

L'hon. M. ROEBUCK: On se fait généralement une fausse conception de l'énergie hydroélectrique. Elle semble coûter peu à produire parce que l'eau coule librement, mais de fait la production de l'énergie hydroélectrique demande de très fortes immobilisations.

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous bien poursuivre vos remarques, monsieur Fairweather.

Mr. FAIRWEATHER: Ils fonctionnent en collaboration étroite avec les autres organismes canadiens établis dans leur territoire, comme les commissaires canadiens du commerce, les agents provinciaux, etc. Par suite, ils sont débordés de demandes de renseignements imprévues. Quand ils peuvent répondre immédiatement eux-mêmes, ils le font; si des études plus détaillées sont nécessaires, on passe les demandes au bureau chef à Montréal. Le travail des professionnels de notre propre réseau est semblable dans tous les territoires pour les mêmes attributions. Le personnel à Montréal, en plus de l'ingénieur en chef du service d'expansion industrielle, se compose d'un ingénieur minier, d'un groupe d'ingénieurs subalternes, de représentants locaux, de dessinateurs et de commis aux écritures. Le personnel subalterne est sous la direction d'un commissaire de l'expansion industrielle, ingénieur diplômé qui s'est spécialisé en trafic ferroviaire. Le personnel général de la section des recherches et de l'expansion industrielle est groupé au besoin pour les travaux de statistique, d'économie et autres.

Dans l'établissement de notre programme de travail, nous ne faisons pas de différence entre les genres d'expansion. La majeure partie de notre production nationale provient des richesses naturelles du pays et dans l'élaboration de notre travail de développement, nous nous guidons dans une large mesure sur nos études ininterrompues de ces richesses, minérales, agricoles et marines. Ces études doivent englober et interpréter la géographie économique de notre pays, sa situation sur le continent, la stratégie de sa position par rapport aux marchés mondiaux, sa situation dans l'Empire et dans le commerce impérial, ainsi que les tarifs, droits d'accise et réglementation du commerce. Elles doivent entrer dans tous les détails des faits physiques relatifs à nos ports, nos cours d'eau et plus particulièrement nos grandes et petites villes que révèlent nos études approfondies et qu'on trouve dans nos séries de relevés des villes industrielles et les cartes détaillées que nous entendons préparer plus tard pour tous les centres industriels du Dominion.

Nous croyons que notre organisation est des plus utile à l'avancement du Canada quand elle coopère étroitement avec les agences du gouvernement et autres qui font le même genre de travail. Pendant la guerre, notre principal occupation a été de trouver des emplacements d'usines de guerre. Nous avons abordé depuis les aspects industriel et expérimental de la reconversion, et nous avons la consolation d'apprendre que les industriels disent avoir foi dans l'avenir du Canada qui se présentera sous la forme très pratique d'agrandissement des usines, grosses et petites, dans tout le Canada. Je ne me rappelle pas de période d'avant-guerre où on ait fait des préparatifs aussi considérables pour accroître la production qu'aujourd'hui. Au cours de l'année écoulée, M. Maxwell et moi-même avons fait une tournée d'inspection sur presque tout le parcours des chemins de fer Nationaux du Canada, et nous en avons profité pour conférer avec un grand nombre d'industriels, d'organisations et de particuliers qui s'intéressent à la mise en valeur des ressources naturelles du Canada. Partout nous avons entendu faire l'éloge des avantages qui s'offrent et, ce qui est plus important

encore, des projets d'expansion. On rêve d'expansion industrielle dans les domaines des pêcheries, des forêts, des mines et de l'agriculture. Nous avons été frappés par l'existence de nouveaux types d'industrie, grande et petites. Certaines d'entre elles illustrent bien le rapport entre l'expansion industrielle et l'avancement scientifique. Par exemple, nous avons visité une usine de l'Est du Canada où l'on traitait l'huile de foie de morue pharmaceutique par le nouveau procédé qu'on a trouvé dans les recherches de laboratoire et qui a fait du Canada l'une des principales sources mondiales d'huile de foie de morue tout en permettant la vente au grand bénéfice de l'humanité, d'un produit qui se perdait autrefois. Nous avons visité un grand nombre d'industries que l'on pourrait appeler naissantes mais qui, cependant, ajoutent considérablement à notre richesse nationale et promettent de grandir. Dans bien des cas, nous avons aidé à trouver des emplacements pour ces industries et nous avons été heureux de les visiter après coup pour voir quel était leur apport à la prospérité du Canada. Nous avons vu fabriquer du levain avec de la liqueur de sulfite; le poisson préparé de nouvelles manières pour la vente; la mousse d'Irlande, tirée de la mer; la sphaigne, extraite des tourbières, et je ne fais que mentionner ces industries à tout hasard pour montrer combien sont nombreuses les occasions, parce que ce sont toutes de nouvelles inventions. Personne ne peut faire ce voyage sans se convaincre que le Canada est bel et bien une terre qui offre de grands avantages. Nul ne peut voyager sur les chemins de fer Nationaux du Canada qui desservent, comme je l'ai dit, un million et quart de milles carrés et 90 p. 100 de la population du Canada, sans se rendre compte que le National-Canadien est l'un des facteurs les plus puissants et les plus essentiels au progrès du pays. Le Canada est un entrepôt de ressources naturelles auquel les réseaux ferroviaires donnent accès et le pays est donc dans une position très favorable pour profiter des occasions d'expansion. On peut compter que le National-Canadien fera sa part du travail de mise en valeur.

J'espère que j'ai exposé clairement au Comité que les chemins de fer nationaux du Canada sont un instrument important pour le développement du Canada et que la direction du chemin de fer est pleinement consciente de ses responsabilités.

L'hon. M. ROEBUCK: Tout cela ne revient-il pas à la question du capital humain?

M. FAIRWEATHER: Les occasions favorables sont là, messieurs, et ce qu'il faut pour la mise en valeur des richesses s'exprime habituellement par le mot industrie.

L'hon. M. ROEBUCK: L'application intelligente des efforts humains.

M. FAIRWEATHER: Exactement.

L'hon. M. CRERAR: Capital, main-d'œuvre, débouchés.

L'hon. M. McGEER: Monsieur Fairweather, avez-vous étudié la possibilité de conserver au commerce d'exportation canadien les débouchés que la guerre a permis d'ouvrir pour les denrées alimentaires? Nous nous sommes engagés pendant le conflit dans une vaste entreprise d'exportation du beurre, des produits laitiers, du bacon et des produits agricoles transformés.

M. FAIRWEATHER: De fait.

L'hon. M. McGEER: Mais si la production européenne s'ajuste à son niveau d'avant-guerre, le Canada sera privé de débouchés pour ces articles?

M. FAIRWEATHER: Je n'en suis pas certain. Je ne suis pas un prophète. Tout ce que je puis affirmer c'est que nous avons les moyens de production et que si nous pouvons produire ces articles en faisant concurrence aux autres sources d'approvisionnement, nous continuerons de prospérer.

L'hon. M. EULÈR: On nous a dit que les pays d'Europe seront capables de produire certaines des denrées alimentaires que nous exportons chez eux. A mon avis, la solution du problème est d'introduire au pays une plus forte population et d'écouler nos produits parmi elle.

L'hon. M. ROEBUCK: Nous ne pourrions pas produire les articles indispensables à notre niveau d'existence.

L'hon. M. McGEER: Votre exposé en dit long sur la production élevée d'aliments au Canada. Si nous amenons des gens d'autres pays, il nous faudra leur fournir les moyens d'acheter de la nourriture.

M. FAIRWEATHER: Si le Canada veut conserver sa forte production par tête et son niveau de vie élevé, il doit avoir des marchés d'exportation. Je ne puis pas concevoir que le Canada puisse se suffire et produire dans ses propres frontières tout ce qu'il lui faut pour vivre. Nous devons être une nation exportatrice de premier ordre, et notre capacité de faire concurrence à tous les marchés d'exportation dépend de notre degré d'intelligence et de notre désir de travailler pour sauvegarder les avantages dont nous jouissons. Personnellement, je suis optimiste au sujet du Canada et si j'étais n'importe où ailleurs dans ce monde turbulent, je m'en irais certainement au Canada.

L'hon. M. McGEER: Nous étions tous très optimistes en 1929. Je ne crois pas que personne ait prévu le marasme de 1930, année où la production globale est tombée à moins du quart de ce qu'elle avait été l'année précédente. Je ne suis pas du tout rassuré quand je pense à ce qui pourrait arriver dans les deux ou trois prochaines années aux marchés d'exportation que nous avons créés pendant la guerre. Il semble possible que l'Europe deviendra indépendante et pourra suffire à ses besoins sous le rapport d'un grand nombre de denrées que le marché d'exportation canadien fournit en grande partie actuellement. S'il en était ainsi, le Canada passerait par une crise très sérieuse. En convenez-vous?

M. FAIRWEATHER: Je ne puis vraiment pas prédire l'avenir, mais je sais fort bien que dans le monde, le Canada occupe un rang privilégié par rapport aux autres pays. Nous aurons peut-être nos difficultés.

L'hon. M. ROEBUCK: Avez-vous une idée du nombre d'immigrants que le pays pourrait absorber chaque année?

M. FAIRWEATHER: Non monsieur.

L'hon. M. ROEBUCK: Je me rends compte de la difficulté de répondre à une question de ce genre.

L'hon. M. McGEER: Combien de personnes la Colombie-Britannique ou l'Alberta pourraient-elles faire vivre?

M. FAIRWEATHER: Toute réponse à cette question, monsieur, doit être donnée en fonction du niveau d'existence. En abaissant le niveau de vie au Canada, il est possible de faire vivre une énorme population. Le Canada possède une capacité formidable de production de denrées alimentaires et d'autres articles de première nécessité.

L'hon. M. McGEER: Il en est de même pour les commodités et les articles d'agrément.

M. FAIRWEATHER: Ce que nous considérons comme des nécessités de la vie peut fort bien être pris pour des objets de luxe par d'autres personnes. Il nous faut des marchés d'exportation pour maintenir notre niveau d'existence.

L'hon. M. ROEBUCK: N'est-il pas vrai que la capacité de production de l'individu augmente en raison directe de l'accroissement de la population.

M. FAIRWEATHER: On pourrait faire cette réserve que les gens doivent pouvoir s'établir sur les fermes.

L'hon. M. McGEER: C'est notre politique.

L'hon. M. BUCHANAN: N'avez-vous pas constaté que non seulement les immigrants d'Europe ont fait de bons colons sur les fermes, mais qu'ils ont apporté de nouvelles compétences à l'industrie?

M. FAIRWEATHER: Oui. Je pourrais citer des douzaines de cas de réfugiés qui nous ont apporté des connaissances spéciales.

Le PRÉSIDENT: Merci beaucoup, monsieur Fairweather. Nous entendrons maintenant M. McGowan.

M. J. S. MCGOWAN, directeur du service de la colonisation et de l'agriculture des chemins de fer Nationaux du Canada: Monsieur le président, honorables membres du Comité, je suis heureux de l'occasion qui m'est offerte de donner certains renseignements au Comité, vu qu'à mon avis la question à l'étude constitue l'un des problèmes les plus épineux qui confrontent la population canadienne de nos jours et qui méritent d'être approfondis.

Le réseau du National-Canadien, par son service de la colonisation et de l'agriculture, a maintenu pendant un grand nombre d'années un organisme qui avait pour fonction de renseigner et d'orienter les personnes des Etats-Unis, des Iles britanniques et des autres pays d'Europe qui désiraient émigrer au Canada. On va au devant de ces immigrants quand ils arrivent et on les assiste dans leurs démarches pour s'établir. Comme nous n'avons pas nos propres transatlantiques, nous collaborons aussi avec un certain nombre de compagnies de paquebots et nous maintenons un service de colonisation au profit des gens qu'elles transportent au Canada sous l'empire des règlements. Depuis son organisation, ce service a eu pour responsabilité principale d'encourager la colonisation et la mise en valeur des terres arables inhabitées desservies par nos lignes. Notre travail de colonisation et d'immigration a été organisé à cette fin. Comme vous le savez, un grand nombre de ces voies ferrées ont été construites pour ouvrir de nouveaux territoires et coloniser les terres vacantes, car le trafic ferroviaire qui peut résulter de leur mise en valeur est d'une importance vitale pour la compagnie. L'histoire montre que dans le passé l'immigration et la colonisation ont été les principaux moyens d'augmenter ce trafic. Ce n'est que par l'exploitation la plus complète de nos terres et de nos autres ressources que nous pourrions avec le temps obtenir de nos lignes existantes tout le trafic dont elles sont susceptibles. Nos efforts des années écoulées en faveur de l'immigration, secondés par ceux du département de l'Immigration, ont fait connaître les occasions de s'établir qui existent au Canada à des gens d'autres pays que la colonisation agricole intéressait. Les résultats ont été que de très vaste étendues de terres indéfrichées ont été labourées, ce qui a agrandi le marché ouvert aux produits canadiens et accru le revenu de la compagnie sur ces lignes de pénétration. En réalisant nos projets, nous nous proposons comme fin de n'encourager à s'établir sur les terres que les colons éventuels qui auraient le plus de chance de réussir.

Nous sommes vivement intéressés aussi au retour à la terre de notre propre population canadienne. Grâce à notre expérience et à notre connaissance des terres arables disponibles, nous sommes en mesure d'être utiles à ceux qui cherchent de nouveaux emplacements agricoles. Nous avons de même collaboré avec les autorités fédérales et provinciales dans les différents mouvements de retour à la terre qui ont été lancés pendant la crise économique. Nous nous intéressons à la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants et, dans une très faible mesure, nous avons aidé et apporté notre collaboration à ceux qui sont chargés de l'appliquer.

Notre service s'occupe également de l'expansion agricole qui a pour fin principale l'amélioration des conditions de culture dans les régions que nous desservons et l'accroissement du trafic-marchandises qui doit en résulter. Une partie de notre travail d'amélioration des méthodes de culture consiste à nous tenir en contact avec nos colons immigrés, à les suivre et à leur aider de bien des manières à améliorer leur exploitation.

Il serait peut-être intéressant pour le Comité de m'entendre exposer brièvement la situation qui existe dans les différents pays d'Europe d'où sont venus dans le passé la plupart des immigrés européens. En premier lieu, je tiens à souligner qu'il devrait être beaucoup plus facile d'obtenir de bons immigrants qu'en ces dernières années. Un grand nombre de personnes tiennent fort à quitter leurs pays et plusieurs d'entre elles ont exprimé le désir de fonder de nouveaux foyers au Canada. Par contre, il faut bien reconnaître qu'il existe pour l'avenir immédiat des facteurs nettement limitatifs dont l'action se fera sentir d'une façon plus ou moins prononcée pendant quelque temps. Il n'y aura presque pas d'espace libre sur les paquebots en 1946, mais on peut raisonnablement compter qu'il y en aura un peu au début de 1947. Plus tard, la situation du transport devrait s'améliorer graduellement. Dans certains pays, des règlements variés ont été promulgués à l'égard des permis de sortie et de l'exportation de capitaux. On anticipe que la plupart de ces restrictions seront modifiées à mesure que les conditions redeviendront normales. Il faut ajouter à ces deux aspects de la question le coût actuel des déplacements d'immigrants et les montants plus élevés de capitaux qui sont nécessaires pour réussir en colonisation. Voici un aperçu de ce qu'est la situation pour chacun des pays:

Iles britanniques: A en juger par le nombre de demandes que nous avons reçues, il est très évident qu'une foule de personnes des Iles britanniques désirent venir au Canada. Il y a parmi elles des cultivateurs qui disposent de capitaux considérables et qui paraissent influencés par l'augmentation des frais d'exploitation de leur ferme. Les travailleurs agricoles anglais touchent aujourd'hui des gages plus élevés que jamais et il est peu probable qu'ils seraient alléchés par l'offre d'emplois de ce genre au Canada. La nouvelle échelle des salaires de la main-d'œuvre agricole ordinaire commence à un minimum de 4 livres sterling par semaine, plus des taux majorés pour les heures supplémentaires.

L'hon. M. CRERAR: Pension et logement compris?

M. McGOWAN: Non pas. Certains de ces travailleurs ont cependant épargné des montants considérables et consentiraient à venir s'établir sur leurs propres fermes. Nous recevons quelques demandes d'employeurs qui disposent de capitaux et qui pourraient désirer transférer au Canada toute leur entreprise ou une partie. Il y a également un grand nombre de travailleurs industriels possédant une certaine habileté ou un métier, de même qu'un nombre restreint de professionnels, ingénieurs, instituteurs, etc. Les groupements de jeunes en Grande-Bretagne sont prêts à reprendre leurs activités. Vu la rareté des domestiques il est probable qu'on n'en pourrait trouver qu'un très petit nombre. Il faut ajouter à ceux qui précèdent des gens qui viendraient rejoindre leurs familles, des fiancés, des personnes désignées par des amis et des parents établis au Canada. Actuellement, le manque presque complet de place sur les paquebots empêche ces gens de partir.

Les pays scandinaves: La Suède, le Danemark, la Norvège et la Finlande nous ont fourni de bons immigrants dans le passé, bien qu'en nombre relativement faible. La Suède a été très prospère pendant la guerre; la situation de l'embauchage est bonne et il n'y a pas beaucoup de personnes qui tiennent à quitter ce pays à présent. Par contre, un grand nombre de demandes d'entrée au Canada ont été soumises par des Norvégiens. Une situation à peu près semblable existe au Danemark. Un pourcentage raisonnable des requérants sont des agriculteurs, mais un grand nombre d'entre eux sont des travailleurs industriels qui ont de l'habileté, de l'esprit d'entreprise et des capitaux.

Hollande: Ce pays, peut-être plus que tout autre pays d'Europe, est nettement surpeuplé et ce fait est reconnu par les ministères du gouvernement hollandais. Ce surplus de population devrait être établi ailleurs et dans ce dessein le Gouvernement des Pays-Bas maintient un organisme connu sous le vocable de Fondation d'immigration des Pays-Bas. La majorité de ceux qui présentent une demande sont des agriculteurs d'une catégorie qui a toujours bien réussi

au Canada. La libération de la Hollande et son occupation par les troupes canadiennes a suscité beaucoup d'intérêt pour le Canada. Nous avons reçu un grand nombre de demandes venant de groupes et d'individus dont certains ont des parents établis sur des fermes au Canada. Pour illustrer, citons l'extrait suivant d'une lettre qui nous a été envoyée et qui était signée par 48 Hollandais, tous exploitants de petites fermes et dont certains avaient des parents engagés dans l'agriculture en Colombie-Britannique centrale:

Nous vous envoyons ci-inclus une liste d'immigrants éventuels de cette région. Nous tenons à vous faire connaître que ce groupe désire vivement émigrer au Canada dans le plus bref délai possible. Beaucoup de cultivateurs hollandais doivent gagner leur vie sur une terre de pas plus de 4 à 6 acres. Quand la récolte est bonne et les prix élevés, la chose est possible, mais ce n'est généralement pas le cas.

Belgique: Nous recevons beaucoup de demandes de renseignements des Belges. Le problème de la Belgique est à peu près le même que celui de la Hollande, sauf que le surpeuplement n'est pas aussi prononcé et que le pays s'est remis plus rapidement des conséquences de la guerre.

France: En France, la situation est difficile à comprendre. Depuis le commencement du vingtième siècle nous n'avons pas accueilli beaucoup d'immigrants de ce pays. L'ébranlement général qui a suivi la guerre a produit de l'instabilité chez la classe moyenne, ce qui a poussé beaucoup de gens à songer à venir s'établir ici. En conséquence, nous recevons beaucoup de demandes de renseignements. Cependant, la France a besoin d'une plus forte population et on rapporte qu'elle s'efforce d'attirer un maximum de 2,000,000 de travailleurs des autres pays de l'Ouest de l'Europe. Dans cette situation il est douteux à présent que le Gouvernement puisse faciliter l'émigration ou permettre l'exportation de capitaux.

Suisse: De bons colons nous sont venus de la Suisse dans le passé. Il n'y a pas eu beaucoup de changement dans la situation de ce pays depuis les années d'avant-guerre. La Suisse est très prospère, la situation de l'embauchage est bonne et nous n'avons reçu qu'un très petit nombre de demandes de renseignements sur les conditions d'émigration.

Autres pays de l'Europe centrale: Ils comprennent la Pologne, la Tchécoslovaquie, la Hongrie, l'Autriche, la Roumanie, la Yougoslavie et la Finlande.

L'hon. M. EULER: Avez-vous des agences dans ces pays?

M. McGOWAN: En temps normal, deux de nos hommes étaient chargés de ces pays.

L'hon. M. EULER: Vous n'aviez que deux hommes pour tous ces pays?

M. McGOWAN: C'était ce que nous pourrions appeler des inspecteurs, qui faisaient des enquêtes sur des familles désireuses de s'établir au pays, afin de constater si elles avaient l'expérience nécessaire en agriculture et des capitaux suffisants pour s'établir.

L'hon. M. ROEBUCK: Cela comprend seulement les pays du centre de l'Europe, non pas la Hollande, la Belgique et la France?

M. McGOWAN: Je ne parle que de l'Europe centrale. La situation dans ces pays d'où sont venus un grand nombre d'immigrés dans le passé, est trop incertaine à présent pour permettre d'exprimer une opinion de quelque valeur, sauf à dire que tout mouvement futur en provenance de ces pays sera tout probablement plus difficile que dans les années d'avant-guerre.

Ce qui précède est un résumé succinct de la situation de l'émigration européenne, sauf en ce qui concerne le grand nombre de personnes déplacées dans divers pays dont l'avenir et le rétablissement présentent un problème international de première importance.

Au Canada, une foule de gens désirent très vivement introduire au pays des amis et des parents demeurant dans des pays d'Europe. L'admission de ces personnes sous le régime des règlements actuels, quand il sera possible de trouver de la place pour les transporter, sera probablement le point de départ du mouvement d'immigration d'après-guerre dans notre pays. Avec l'aide de leurs parents, il devrait être facile de les adapter à notre vie nationale et aucun problème d'assimilation ne devrait en résulter.

En discutant des chances que nous avons de faire venir du monde, je tiens à souligner un autre aspect de la question. Contrairement à l'opinion publique, un mouvement avantageux d'immigration au Canada ne peut pas s'organiser du jour au lendemain. Il exige non seulement des facilités de transport mais aussi une étude préliminaire et une organisation soigneuse. Il demande aussi une certaine uniformité dans l'application des principes de même qu'une coordination des efforts de tous les intéressés. Les Canadiens sont généralement d'avis qu'un nombre illimité de familles d'agriculteurs et d'autres catégories de bons immigrants peuvent être trouvés en Europe à brève échéance pour la colonisation de notre pays. Malheureusement, ce n'est pas le cas. Une longue expérience a montré que les familles acceptables, qui possèdent des capitaux et de l'expérience, ne décident pas soudainement de briser leurs foyers pour traverser l'océan; et comme je l'ai indiqué, cette situation peut empirer graduellement. La nécessité d'un programme à long terme saute aux yeux. Un flot soutenu de bons colons pendant une période d'années est peut-être plus utile que tout fort mouvement effectué en une seule année. A ce sujet, certaines personnes ont employé trop largement le mot "millions" à l'égard de la nouvelle immigration et si ces expressions l'opinion recevaient beaucoup de réclame, elles tendraient à laisser une impression tout à fait erronée et à indiquer que nous sommes capables d'accueillir plus de monde que nous ne le pouvons en réalité.

La première grande guerre a interrompu le courant régulier d'immigration au Canada qu'on avait pris longtemps à mettre en marche, et la crise grave qui a sévi dans les années 1930, de même que la guerre récente ont répété cette interruption. Il en est résulté que le Canada a souffert dans une certaine mesure, du moins, de ce qu'on pourrait appeler une période de progrès suspendu. Par conséquent, nous semblons avoir perdu quelque peu de notre initiative et de notre prévoyance, bien que nous comprenions tous qu'il existe de nombreuses occasions d'expansion. Par comparaison avec d'autres pays, nous avons une plus grande superficie par tête de population et du point de vue des chemins de fer nos voies ferrées couvrent plus de milles par tête que dans tout autre pays. Géographiquement parlant, nous avons un immense territoire dont la population relativement faible est éparpillée sur de vastes étendues qu'il est difficile de desservir. Dans nos innombrables services publics et dans nos ressources nous avons tout ce qu'il faut et il ne manque pas d'occasions d'établir d'autres personnes qui pourraient nous aider à accomplir la tâche ardue d'accroître notre économie.

Nous avons aujourd'hui environ 735,000 fermes et maisons de fermes. Il a fallu longtemps pour arriver à ce résultat. Tous les Canadiens comprennent que ce sont les immigrants cultivateurs qui ont mis en valeur notre pays, changé nos terres vierges en champs cultivés, fondé nos villes, construit nos chemins de fer, établi nos industries et rendu possible plus d'emplois et un niveau de vie plus élevé pour nos gens, ce qui représente des réalisations durables pour les générations à venir. En ce qui concerne votre enquête, j'ai ici un diagramme qui illustre d'une façon graphique le mouvement d'immigration au Canada de 1852 à 1942. Comme vous pouvez le constater clairement, notre grand mouvement a duré du commencement du vingtième siècle à la déclaration de la première Grande Guerre. Ce fut notre période de grand progrès, alors que nous avons construit un réseau de transport et mis sur pied d'autres services publics capables de desservir une population beaucoup plus considérable mais que nous n'avons

pas encore. Il est généralement reconnu que cette période a changé de fond en comble, par la colonisation de l'Ouest, la position du Canada dans les affaires mondiales. Elle a stimulé la vie industrielle de l'Est du Canada et canalisé une nouvelle source de produits agricoles dans le commerce d'exportation. Après la dernière guerre on s'est efforcé de reconstruire d'après les vieux principes et on a accompli quelque progrès, mais quand la crise est survenue dans les années 1930, l'immigration est tombée à un chiffre inférieur à celui d'aucune des 90 années précédentes. Notre situation actuelle dans les affaires mondiales est le résultat direct de notre programme d'immigration du passé et ce n'est que par l'exploitation bien ordonnée et effectuée de nos richesses naturelles que nous pourrions contribuer le mieux à perpétuer la prospérité de notre peuple. Si le système économique mondial fonctionne raisonnablement bien, j'ai confiance que le Canada pourra entrer dans une période de progrès relativement rapide à l'avenir. Les occasions d'expansion sont certainement plus grandes aujourd'hui qu'elles ne l'étaient aux premières étapes de notre histoire, et il est bon de noter que les Etats-Unis ont fait de grands progrès à un stade à peu près semblable de leur développement.

Quelles terres pouvons-nous offrir pour la colonisation future? C'est là une question qui est tout particulièrement intéressante pour les membres de notre Comité. Actuellement, nous n'avons pas de données absolument complètes au moyen desquelles nous pourrions établir une évaluation exacte de la superficie des nouvelles terres qui pourraient être utilisées immédiatement aux fins de la colonisation. On a établi plusieurs chiffres, qui ne concordent pas tous. *L'Annuaire du Canada* de 1945 établit à 350 millions d'acres les terres agricoles actuelles et potentielles. Ce total comprend les terres arables de tous les genres et les terres qui offrent des possibilités de tout ordre pour l'agriculture. Sur ce total, environ 175 millions d'acres sont occupées. Parmi les terres occupées, environ 89 millions d'acres sont en culture, tandis que 30% ou 53 millions d'acres sont à l'état de prairie ou de pâturage naturel. Le tableau présenté dans *L'Annuaire* montre que les terres arables inoccupées forment un total de 175 millions d'acres, mais ces chiffres n'indiquent pas les terres disponibles. Ces terres comprennent de vastes étendues boisées que l'on doit considérer comme étant affectées à un usage économique meilleur dans leur état actuel, des régions qui ne conviennent pas à la colonisation et aussi beaucoup d'étendues qui doivent être considérées comme trop éloignées des lignes actuelles de transport. On a fait, je le répète, plusieurs évaluations du total des terres qui sont plus ou moins propices. Le docteur Booth de la Division de l'économie du ministère de l'Agriculture, m'a dit dernièrement qu'il y avait environ 27 millions d'acres inutilisées et accessibles en temps utiles, qui conviendraient à la colonisation agricole et donneraient de 158,000 à 160,000 fermes. Ces chiffres sont pour tout le Canada, exclusion faite du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, et on peut les considérer comme une estimation modérée. Une autre autorité croit qu'il est raisonnable de supposer qu'il y a quelque 45 millions d'acres de terre arable non défrichée. Il ajoutait qu'avec le temps la plus grande partie de ce potentiel de terre arable serait exploitée mais qu'il faudrait plus de temps comparativement à celui qu'il a fallu pour coloniser les Prairies au début de ce siècle. Il y a quelques années, notre service a fait un relevé des terres arables inoccupées dans les quatre provinces de l'Ouest pour établir avec une exactitude raisonnable ce qui restait de terres arables, où elles étaient situées et quel supplément de population agricole elles pouvaient faire vivre. Les chiffres que nous avons obtenus établissent une corrélation entre toutes les données trouvées dans les études publiées sur les sols, les renseignements obtenus des provinces et des municipalités, et les enquêtes que nous avons effectuées sur les lieux. Ils indiquent qu'il y a environ 25 millions d'acres de terre arable dans les quatre provinces de l'Ouest, après avoir enlevé les terres boisées que l'on considère plus importantes comme telles et les étendues que l'on a jugées impropres à l'agriculture. Elles compren-

nent toutes les terres inexploitées. Nous estimons qu'il faut ajouter à ce chiffre les douze à quinze millions d'acres de l'Est.

L'hon. M. CRERAR: Le relevé estimatif ne comprend que les terres improductives; il ne comprend pas les fermes qui appartiennent personnellement aux colons?

M. MCGOWAN: C'est cela.

L'hon. M. CRERAR: Un homme peut posséder 640 acres de terre et n'en cultiver que la moitié.

M. MCGOWAN: Nous n'avons pas inclus le reste de sa ferme. Quels que soient les chiffres que nous acceptons, nous avons suffisamment de terres pour l'expansion future, non pas des meilleures mais d'assez bonnes pour convenir à des familles choisies qui cherchent une nouvelle patrie.

Au sujet des terres qui peuvent être offertes, je tiens à donner un exemple de la difficulté qu'on éprouve à déterminer l'étendue de terre qui se prêterait à la colonisation. En 1941, on a fait le premier relevé détaillé des terres du centre de la Colombie-Britannique. Il portait sur une très faible superficie s'étendant sur une distance de 70 milles du nord au sud et de 24 milles de l'est à l'ouest avec Prince-George comme centre. On a trouvé que la superficie totale de terre arable dans ce relativement petit rectangle était de 282,000 acres carrées, dont seulement 10,053 avaient été défrichées et mises en culture dans le temps, soit moins de 4 p. 100. De ce total de terre arable, 125,000 acres ont été classées comme clairières plutôt faciles à défricher et prêtes pour la colonisation immédiate.

Plus tard, on a entrepris un levé de reconnaissance du centre de la Colombie-Britannique et le Dr. Archibald, directeur des fermes expérimentales, a fait la déclaration suivante:

"Dans la zone du chemin de fer en Colombie-Britannique centrale, les études sur les sols effectuées sur une vaste base de reconnaissance, ont porté jusqu'ici sur 3 millions d'acres de terre et dans l'étendue déjà cartographiée on trouve environ 1,500,000 acres de terre arable.

Il y a une autre question que j'aimerais aborder relativement à nos terres arables. La possibilité de mettre en valeur les plaines découvertes des provinces des Prairies ne se réalisera que par l'irrigation. Aujourd'hui, 500,000 acres sont irriguées et les relevés qui ont été faits jusqu'à ce jour montrent qu'au moins 3 millions d'acres de plus pourraient l'être. Le parachèvement d'un vaste système d'irrigation changerait considérablement toutes les prévisions agricoles et industrielles de l'Ouest canadien. Par exemple, dans le projet de diversion de la rivière Red-Deer, qui coûterait approximativement sept millions de dollars, quelque 500,000 acres seraient irriguées. On croit qu'elles permettraient l'installation de 7,500 familles de cultivateurs, soit environ 35,000 personnes. On peut raisonnablement supposer que pour chaque personne qui vivrait sur les terres irriguées au moins une autre personne serait employée dans les villes, de sorte que ce territoire à lui seul pourrait faire vivre au moins 70,000 personnes. Il permettrait l'exploitation de betteraveries, de conserveries de légumes et d'une vaste industrie d'élevage et d'engraissement des bestiaux. Quand on aura achevé les projets d'irrigation qui sont actuellement à l'étude, on pourra établir des fermes suffisamment grandes pour faire vivre une famille dans des étendues qui ont actuellement une très faible population. Les résultats obtenus non seulement aux Etats-Unis mais aussi au Canada ont montré nettement que l'irrigation attire des colons, contribue à la prospérité des régions irriguées et favorise l'établissement de nouvelles industries.

L'hon. M. MCGEER: Quelle est votre définition d'une ferme capable de faire vivre une famille dans le sens où vous l'employez ici?

M. MCGOWAN: Dans les provinces des Prairies, la superficie d'une ferme capable de faire vivre une famille peut varier entre quarante et cent soixante acres.

Dans le passé, l'immigration a été intimement liée à l'établissement sur les fermes, et à l'avenir elle exercera une influence importante sur l'adoption d'une politique agraire constructive au pays. Avant la présente guerre, l'expansion agricole du Canada a décliné et on a porté graduellement moins d'intérêt à la terre que dans le passé. Dans les années 1930, un grand nombre de fermes étaient à vendre et à remettre en exploitation. Le recensement de 1941 indique qu'il y avait plus de 32,000 terres abandonnées ou inexploitées qui formaient au total environ 5 millions d'acres. L'application de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants et le retour à la terre des gens qui ont travaillé dans les industries de guerre contribueront à abaisser ce chiffre. La hausse des prix des produits agricoles a aussi changé quelque peu la situation. Envisageant l'avenir, je suis convaincu cependant que nous aurons à résoudre un problème de remplacement ou de repeuplement. Ce sera une partie de notre travail pour la réalisation d'un programme d'utilisation de la terre arable. Il est très douteux que nous puissions trouver parmi notre propre population canadienne un nombre suffisant de remplaçants, à moins d'établir dans chaque province un régime de colonisation subventionnée semblable à celui du Québec. Il devient de plus en plus évident que le Canada doit donner plus d'attention à la conservation des sols, qui représenteront toujours une de nos plus grandes richesses. On reconnaît aujourd'hui que nous avons puisé très largement dans cette réserve nationale. Tout programme de conservation des sols doit intensifier la production agricole visant au bien-être de la famille établie sur la ferme. On a donné à entendre qu'avec des machines modernes et une bonne organisation il suffirait que 10 p. 100 de notre population cultive la terre pour produire toute la nourriture dont nous avons besoin, mais très peu de gens sont allés jusqu'à soutenir que ce serait un avantage pour la vie et l'économie nationales. Tout programme agraire d'avenir bien conçu doit songer à la conservation de la fertilité du sol, ainsi qu'à la stabilité et à la sécurité de notre plus grande industrie. Pour y arriver, il faudra recourir à un nouveau mouvement de colonisation et remplacer dans plusieurs régions ceux qui ont abandonné la terre.

Il serait peut-être bon de mentionner un autre facteur de notre situation agricole actuelle dont il faut tenir compte. L'une des difficultés du moment est d'assurer une offre suffisante de main-d'œuvre agricole compétente. On sait très bien que cette main-d'œuvre fait défaut. Un grand nombre de nos cultivateurs qui demanderaient des hommes aujourd'hui ne le font plus parce qu'ils savent fort bien qu'il n'y en a pas. Beaucoup d'anciens travailleurs de l'agriculture ont changé d'emploi, tandis que d'autres se sont établis sur des terres dont ils ont fait l'acquisition. On a mentionné bien souvent la production merveilleuse de nos fermes pendant la guerre, malgré la diminution de la main-d'œuvre. Ces résultats sont le fruit des efforts conjoints des hommes, des femmes et des enfants. On doute cependant que les efforts déployés sous l'impulsion des conditions de guerre puissent être soutenus, bien que les besoins soient aussi grands aujourd'hui qu'alors. Pour assurer un bon rendement et une conservation judicieuse de nos sols, il faut plus de main-d'œuvre agricole que nous n'en avons aujourd'hui.

J'ai dit tantôt que notre service devrait collaborer tant qu'il le peut à l'établissement de nos propres gens sur les fermes. Par exemple, une petite section canadienne-française de notre service s'occupe presque exclusivement de la colonisation et du défrichement des terres arables desservies par nos réseaux du Québec septentrional. En 1914, on a prolongé le chemin de fer transcontinental et il traverse maintenant le territoire que l'on désigne aujourd'hui sous le nom d'Abitibi, alors qu'il y avait moins de mille habitants dans cette région. Beaucoup de personnes considéraient que le pays était extrêmement difficile à coloniser et la plupart affirmaient qu'il était tout à fait impropre à l'établissement des colons sur les fermes. En 1931, la population a augmenté à 23,692. Grâce à ce programme progressif de colonisation, on a créé et peuplé 38 nouveaux

centres ou paroisses rurales de 1931 à 1941. Environ 5,700 familles ont pu y être établies et en 1941 la population avait augmenté à quelque 70,000. Le trafic-marchandises augmente constamment et l'importance des débouchés ouverts à nos propres produits industriels s'accroît. Le défrichement de ce territoire a aussi aidé à l'exploitation de nos mines et forêts en leur fournissant une source de main-d'œuvre. Il suffit de rendre visite à ces foyers pour constater les possibilités d'avenir. Dans le court espace de 30 années, ce pays à peu près vierge a été transformé en l'une des régions du Canada qui promettent le plus et il y aura de nouveaux progrès dans l'avenir. Puis-je faire ressortir un point. Abstraction faite des richesses naturelles de ce territoire, le facteur qui contribuera le plus au progrès sera une augmentation de population composée de travailleurs prêts à accomplir des travaux de défrichage nécessaires. Le Nord de notre pays, (y compris le Nord-Ouest), avec toutes ses richesses potentielles, est pour le peuple canadien d'aujourd'hui un champ d'action comparable à la colonisation de l'Ouest dans les premières années du siècle. Permettez que je donne un autre exemple de l'avantage que représente pour notre réseau la mise en valeur d'un nouveau territoire comme celui-ci. Il y a quelques années nous nous sommes donnés la tâche d'organiser dans l'Abitibi la cueillette et la mise sur le marché de la récolte de bluets pour laquelle il existait une bonne demande au Canada et aux Etats-Unis. Il suffit de dire que grâce à la collaboration de tous les intéressés, l'organisation de ce travail en est arrivée au point qu'une récolte favorable a permis l'expédition de 537 charges de wagons provenant des deux districts du Lac Saint-Jean et de l'Abitibi. Cette récolte naturelle, qui n'entraîne ni dépense d'ensemencement ni de travaux de culture, est pour la province et les collectivités de la région une source de nouvelles et abondantes richesses.

L'hon. M. CRERAR: Monsieur McGowan, connaissez-vous la valeur d'un wagon de bluets?

M. MCGOWAN: Je dois en avoir le chiffre, mais je ne me le rappelle pas dans le moment. La valeur brute de la récolte est d'environ 4 millions de dollars.

L'hon. M. CRERAR: C'est celle des 537 wagons dont vous avez parlé?

M. MCGOWAN: J'ai fait remarquer plus tôt que notre compagnie s'intéressait à la mise en valeur des terres arables et des autres ressources des régions desservies par nos voies ferrées. La raison de notre intérêt est facile à comprendre quand on sait qu'environ les deux tiers du volume des transports se composent des produits agricoles, forestiers et miniers. L'autre tiers, qui se compose en majeure partie de produits fabriqués, est expédié en grande partie à nos régions rurales pour répondre aux besoins de la population qui consomme les produits de ces industries de base. L'importance d'un programme continu de mise en valeur exprimé en termes d'augmentation du mouvement des marchandises est manifeste et il n'est pas nécessaire de s'étendre longuement sur les effets de l'immigration et de l'augmentation de la population qui se manifestent sous forme d'expansion du marché domestique.

Je passe maintenant aux Etats-Unis, où mon service a un représentant posté dans l'Ouest moyen. Depuis le commencement du siècle, les Etats-Unis ont fourni au Canada un très grand nombre de bons colons dont la plupart se sont établis dans les provinces de l'Ouest. Les chances d'obtenir d'autres colons sont meilleures aujourd'hui qu'elles ne l'ont été en ces dernières années. Le prix des produits agricoles est élevé aux Etats-Unis et le nombre de demandes de renseignements sur la colonisation du Canada augmente. Dans le passé, nous avons accompli de bonne besogne chez nos voisins en faisant de la publicité à nos avantages touristiques et le Canada en a bénéficié. Puis-je recommander que l'on fasse une plus grande réclame à nos ressources, à nos terres arables et aux placements de capitaux que l'on pourrait faire à profit chez-nous. Nous

attirerions par là plus de monde et de capitaux ce qui, ajouté à notre industrie du tourisme, donnerait des résultats durables et permanents au bénéfice de notre population canadienne. Un tel programme exigerait la collaboration de tous les organismes intéressés.

Le Comité s'intéresse également aux Canadiens émigrés aux Etats-Unis et vous en avez un état dans votre compte rendu. J'aimerais y voir ajouter un état des citoyens américains émigrés au Canada. Il montrerait que de 1901 à 1945 un total de 1,465,001 nouveaux immigrants sont venus du sud de la frontière au Canada et donnerait une idée plus exacte de nos pertes.

L'hon. M. HORNER: Un grand nombre des nouveaux immigrants sont retournés aux Etats-Unis.

L'hon. M. ROEBUCK: Un grand nombre de personnes qui ont quitté le Canada y sont revenues.

M. MCGOWAN: Personne ne niera qu'une partie de notre population est passée aux Etats-Unis, mais il serait futile d'établir une corrélation entre cette perte et notre propre programme d'immigration. Les Etats-Unis sont le fruit d'un programme d'immigration et d'expansion et le progrès qui en est résulté a créé de nouvelles sources d'emploi, particulièrement pour les ouvriers spécialisés. Dans l'étude de ce problème, certains faits ressortent clairement. C'est la lenteur de la mise en valeur des ressources au Canada et l'existence d'avantages industriels plus grands aux Etats-Unis qui ont poussé un grand nombre de nos citoyens à s'expatrier. Il était peut être inévitable que nous subissions des pertes, mais il est intéressant de noter également que les plus grands mouvements ont eu lieu dans les provinces Maritimes et la province de Québec, où l'immigration s'est faite au ralenti. Je crois qu'il y aura toujours un mouvement de la population entre nos deux pays et notre plus grand espoir est que notre propre expansion future devienne un attrait pour un plus grand nombre de personnes qui pourraient facilement s'adapter à la vie canadienne.

Ceux qui discutent l'immigration de la population canadienne laissent l'impression que les Etats-Unis ont pu retenir tous leurs immigrants. Ce n'est pas la vérité. J'ai avec moi un tableau montrant l'augmentation nette de la population aux Etats-Unis résultant des arrivées et départs d'étrangers pour les années financières terminées le 30 juin, de 1908 à 1924.

Je me permets d'appeler l'attention des honorables membres du Comité sur le tableau intitulé "Augmentation nette de la population résultant des arrivées et départs d'aubains pour les années financières terminées le 30 juin de 1908-1924. Ce tableau est intéressant parce qu'il indique une diminution de la population immigrante d'une année à l'autre, en raison de la situation économique. Les premières lois s'inspiraient d'un programme visant à faire exécuter le travail ardu aux nouveaux immigrants pendant que la population plus âgée montait dans l'échelle sociale. En mai 1921, la première loi de contingentement fut adoptée et, comme vous le voyez, il n'y a pas eu de diminution sensible dans le nombre d'arrivants. En 1924, la loi Johnson a été adoptée et le contingent baissait de 3 à 2 p. 100. Enfin, en mars 1929, le nombre total d'immigrants de chaque année a été établi par contingentement à 150,000.

On a aussi prétendu que l'immigration fait baisser le niveau de vie et force notre propre population à s'établir ailleurs. A mon avis, rien ne le prouve. La majorité admet que les chances d'emplois et notre niveau de vie sont beaucoup plus élevés aujourd'hui avec une population de 12 millions d'âmes qu'avec une de 6. Un enquêteur aux Etats-Unis a fait remarquer que les dix Etats de l'Union américaine où le pourcentage d'immigrants est le plus élevé par rapport à la population ont eu un revenu par tête deux fois plus élevé que les dix Etats où le pourcentage était le moins élevé. Il est logique de supposer qu'une population plus forte et une économie progressive amélioreront les chances d'avenir de notre population. Nous devons reconnaître aussi que le Canada est considéré aujourd'hui comme l'un des pays du monde où la population est trop

faible. Sur une population mondiale d'environ 2,100 millions nous avons environ un demi de 1 p. 100. Ce pourcentage représente notre situation dans un monde qui se fait de plus en plus petit dans le temps et dans l'espace, et dans un monde d'après-guerre actuellement sous-alimenté. On estime que la population mondiale a plus que doublé depuis 1800 à cause de l'expansion industrielle et de la mise en valeur plus complète des principales ressources matérielles. Dans les limites du Canada, il semble y avoir une richesse naturelle suffisante et assez d'espace libre pour permettre la mise à exécution d'un programme soutenu et progressif d'expansion pour l'avenir.

	* Immigrants arrivés des Etats-Unis au Canada	Immigrants arrivés du Canada et de Terre-Neuve aux Etats-Unis
1901-1910	457,964	179,226
1911-1920	678,152	742,185
1921-1930	224,076	924,515
1931-1940	77,813	108,527
1941	6,594	11,473
1942	5,098	10,599
1943	4,401	9,761
1944	4,509	10,143
1945	6,394	20,909
	1,465,001	2,017,338

* Annaires du Canada de 1936 et 1945

Montréal, Québec le 25 juin 1946.

AUGMENTATION NETTE DE LA POPULATION RÉSULTANT DES ARRIVÉES
ET DÉPARTS D'ÉTRANGERS POUR LES ANNÉES FINANCIÈRES
TERMINÉES LE 30 JUIN, DE 1908 A 1924

Période	Admis			Partis			Augmentation
	Immigrants	Non immigrants	Total	Emigrants	Non émigrants	Total	
1908	782,870	141,825	924,695	395,073	319,755	714,828	209,867
1909	751,786	192,449	944,235	225,802	174,590	400,392	543,843
1910	1,041,570	156,467	1,198,037	202,436	177,982	380,418	817,619
1911	878,587	151,713	1,003,300	295,666	222,549	518,215	512,085
1912	838,172	178,983	1,017,155	333,262	282,030	615,292	401,863
1913	1,197,892	229,335	1,427,227	308,190	303,734	611,924	815,303
1914	1,218,480	184,601	1,403,081	303,338	330,467	633,805	769,276
1915	326,700	107,544	434,244	204,074	180,100	384,174	50,070
1916	298,826	67,922	366,748	129,765	111,042	240,807	125,941
1917	295,403	67,474	362,877	66,277	80,102	146,379	216,498
1918	110,618	101,235	211,853	94,585	98,683	193,268	18,585
1919	141,132	95,889	237,021	123,522	92,709	216,231	20,790
1920	430,001	191,575	621,576	288,315	139,747	428,062	193,514
Total de la décade 1911-1920	5,735,811	1,376,271	7,112,082	2,146,994	1,841,163	3,988,157	3,123,925
1921	805,228	172,935	978,163	247,718	178,313	426,031	552,132
1922	309,556	122,949	432,505	198,712	146,672	345,384	87,121
1923	522,919	150,487	673,406	81,450	119,136	200,586	472,820
1924	706,896	172,406	879,302	76,789	139,956	216,745	662,557
Total de 4 années, 1921-1924	2,344,599	618,777	2,962,376	605,669	584,077	1,188,746	1,774,630
Total global	10,656,636	2,485,789	13,142,425	3,574,974	3,097,567	6,672,541	6,469,884

L'hon. M. ROEBUCK: M. McGowan, vous avez présenté un exposé superbe, tout rempli de renseignements.

L'hon. M. HORNER: M. McGowan, en parlant des pays européens vous n'avez pas mentionné l'Allemagne. Vous avez cependant parlé du problème du transport. Il me paraît étrange que nous ayons à nourrir et habiller ces gens que l'on désigne sous le nom de personnes déplacées qui souffrent de la faim aujourd'hui en Europe. Si les facilités de transport existent, il serait beaucoup plus facile d'amener ces gens au pays. Puis-je parler d'un autre aspect de la question? Il y a un grand nombre de prisonniers de guerre allemands au Canada. Quelques-uns ont travaillé pour l'Abitibi Lumber Company pendant quatre ans, je crois. Certains d'entre eux ont montré des aptitudes de premier ordre. Comme nos gens ont presque délaissé le travail forestier et agricole, il me semble qu'aucun problème de transport ne peut empêcher qu'on garde ces prisonniers de guerre allemands au Canada. Je ne sais pas où nous pourrions trouver de meilleurs colons. Abstraction faite de tous les préjugés que nous pourrions avoir, ces jeunes gens ont été acceptés dans l'armée allemande, mais ils désirent vivement rester au Canada aujourd'hui.

Vous avez parlé dans vos remarques de la terre qui pourrait être affectée à l'immigration, mais vous n'avez rien dit des millions d'acres de terre cultivée que leurs propriétaires veulent vendre. Ils ont atteint l'âge de la retraite et les membres de leurs familles qui sont allés à l'université, ne veulent pas cultiver la terre. Je connais un grand nombre de personnes de l'Ouest qui attendent que quelqu'un vienne acheter leur exploitation. Le splendide programme du Gouvernement pour l'établissement d'anciens combattants sur les fermes a donné beaucoup de désappointement. Moins de 10 p. 100 de ceux sur qui on comptait veulent s'établir sur une ferme. Je serais heureux de voir un certain nombre de ces prisonniers de guerre allemands rester au Canada.

M. MCGOWAN: Au sujet des paquebots, monsieur le sénateur, je dois dire qu'un fort tonnage est pris et ne sera pas libre d'ici quelque temps.

L'hon. M. HORNER: Etant donné les chantiers de construction maritime que nous possédons et le fait que nous pouvons construire des navires pour la Norvège et la Russie, je puis difficilement m'expliquer que nous prenions tant de temps à recouvrer le tonnage de notre marine marchande.

L'hon. M. CRERAR: M. McGowan, quelle a été votre expérience avec les Allemands des Sudètes qui se sont établis à Warburg?

M. MCGOWAN: Elle a été exceptionnellement bonne; comme vous le savez un grand nombre d'entre eux se sont engagés dans les forces armées.

L'hon. M. ROEBUCK: Les forces armées des alliés?

M. MCGOWAN: Oui, les forces alliées, après leur arrivée au Canada. Ils ont quitté leurs fermes et ont combattu dans notre propre armée canadienne.

L'hon. M. EULER: Quelle a été votre expérience générale avec les immigrants allemands? Comment trouvez-vous les gens d'origine allemande ou qui sont venus directement d'Allemagne?

M. MCGOWAN: Ils sont d'excellents colons. Chose assez étrange, sénateur Euler, comme le sait le sénateur Crerar, qui a pris une part très active à l'immigration de ces colons et à leur établissement, la plupart de ces Allemands sudètes ne connaissent absolument rien en agriculture; de fait, quand ils nous sont arrivés, la plupart d'entre eux ne savaient pas comment atteler un cheval. Malgré cela on les a établis dans le nord de la Saskatchewan.

L'hon. M. HORNER: Sur les pires terres de la région.

M. MCGOWAN: Ils ont fait des progrès exceptionnellement rapides. La plupart d'entre eux veulent faire venir leurs amis et parents maintenant.

L'hon. M. EULER: Il est peut-être prématuré pour étudier cette question sous forme de politique du Gouvernement favorisant l'entrée des Allemands au

pays. Je crois qu'on peut calculer qu'il y a près d'un demi-million de personnes d'origine allemande au Canada ou qui sont venues directement d'Allemagne et qui font d'excellents citoyens canadiens.

M. MCGOWAN: On ne saurait en douter.

L'hon. M. HORNER: Sur la liste des gens de la Saskatchewan décorés au cours de la dernière guerre on lit un bon nombre de noms allemands.

L'hon. M. CRERAR: Aux premières pages de votre exposé, où vous parlez de l'immigration probable d'Europe, vous avez omis de parler de l'Allemagne.

M. MCGOWAN: J'ai rédigé cet exposé assez à la hâte et comme l'Allemagne est occupée actuellement et qu'elle ne sera pas libre pour quelque temps encore, je n'ai pas cru devoir l'inclure.

L'hon. M. HUSHION: Combien reste-t-il de prisonniers de guerre allemands au Canada aujourd'hui?

M. MCGOWAN: Je n'ai aucune idée du nombre.

L'hon. M. CRERAR: La plupart sont au pays aujourd'hui.

L'hon. M. HUSHION: Ont-ils exprimé le désir de demeurer au Canada?

L'hon. M. HORNER: Oui, ils l'ont fait.

L'hon. M. HUSHION: Alors pourquoi ne pas les garder?

L'hon. M. HORNER: Personnellement, j'avais placé des chevaux chez des gens de l'Abitibi et leurs conducteurs étaient des prisonniers de guerre allemands. Ils sont venus me voir, ce qui m'a permis de faire connaissance avec eux. Ils m'ont questionné sur la possibilité de rester au Canada. J'ai répondu que je ne connaissais pas la situation. Certains d'entre eux venaient de grosses fermes d'Allemagne et avaient l'habitude de soigner les bestiaux.

L'hon. M. HUSHION: Il va de soi que M. McGowan n'est pas intéressé à des gens qui sont déjà au pays, mais à en amener d'autres. N'y a-t-il personne dans notre service d'immigration qui demande aux prisonniers s'ils ont l'intention de demeurer au Canada et devenir de bons citoyens? N'est-ce pas là une question que le Comité doit étudier?

L'hon. M. CRERAR: C'est une question de principe pour le Gouvernement.

L'hon. M. HORNER: Je ne suis pas au courant de la situation internationale, vu qu'il n'existe pas de gouvernement en Allemagne aujourd'hui. Peut-être faut-il que les prisonniers soient renvoyés dans leur pays d'origine. Tout ce que j'ai pu leur dire a été de demander, avant de quitter le Canada, l'autorisation d'y revenir.

L'hon. M. HUSHION: Ont-ils demandé à rester?

L'hon. M. HORNER: Un grand nombre ont demandé à rester et les producteurs de betteraves à sucre désirent vivement garder certains d'entre eux.

L'hon. M. HUSHION: J'ai entrevu les gens qui emploient ces prisonniers et ils me disent que ce sont de bons travailleurs, des gens propres et en bonne santé.

L'hon. M. HORNER: Ce sont des gens propres, en bonne santé et travailleurs. Ils vivaient dans des camps spéciaux où on leur avait assigné la coupe d'un certain nombre de cordes de bois chaque semaine. Dans bien des cas, ils avaient fini leur part de travail dans trois jours. Ils fabriquaient également maints articles en bois, y compris des instruments de musique.

L'hon. M. ROEBUCK: Nous sommes grandement redevables à M. McGowan pour ses renseignements.

M. M. W. MAXWELL, Service de l'expansion industrielle et des recherches des chemins de fer Nationaux du Canada: Je crois, honorables sénateurs, que les fonctions de mon service ont été très bien exposées par M. Fairweather.

L'hon. M. ROEBUCK: Quel est votre service?

M. MAXWELL: Celui de l'expansion industrielle et des recherches. Nous nous occupons d'expansion industrielle, ici et aux bureaux de nos lignes subsidiaires aux Etats-Unis et en Angleterre.

L'hon. M. EULER: Qu'est-ce que ce travail a à faire avec l'immigration?

M. MAXWELL: Il n'y a peut-être qu'un rapport indirect.

L'hon. M. EULER: L'objection principale à l'immigration de travailleurs industriels vient de nos travailleurs propres employés de l'industrie.

L'hon. M. HUSHION: Leur objection est probablement bien fondée. Nous avons besoin de personnes qui veulent s'établir sur les terres. Nous avons déjà entendu cette objection dans les grands centres ouvriers. Je sais qu'il n'y a pas trop de travail dans les environs de Montréal et voilà un endroit d'où vient l'opposition.

L'hon. M. ROEBUCK: Ne croyez-vous pas que le volume de la production est fonction de la population? J'ai constaté que la plus forte production coïncidait avec la population la plus dense.

L'hon. M. HUSHION: Je sais que les gens en général sont très prudents en matière d'immigration. Ils n'ont pas d'objections quand les immigrants doivent se rendre sur des fermes et mettre en valeur l'Ouest de notre pays. Nous devons nous garder contre la possibilité que les immigrants remplissent des positions dans les industries.

L'hon. M. BLAIS: Noranda, et d'autres endroits du nord du Québec se plaignent du manque d'hommes pour le travail dans les mines.

L'hon. M. HUSHION: Dans ce cas, ils devraient faire venir des hommes, s'ils le peuvent. Mais me faisant la porte-parole de Montréal en général, la masse du peuple n'est pas disposée à accueillir des immigrants lorsqu'il n'y a pas trop de travail et que les salaires ne sont pas trop élevés, compte tenu du genre de travail qui s'offre. Le comité et le Gouvernement devraient prendre pour principe de n'accepter des immigrants que pour le travail de la terre.

L'hon. M. HORNER: J'ai toujours prétendu que Montréal était une trop grande ville pour la population du Canada. S'il y a une trop forte population à Montréal pour le travail qu'il y a à faire, il pourrait y avoir des déplacements comme par le passé.

L'hon. M. HUSHION: Je ne m'oppose pas à l'entrée de l'immigrant qui retourne à la terre.

L'hon. M. HORNER: Pour faire vivre les villes on a besoin d'une plus forte population dans notre pays.

Le PRÉSIDENT: Monsieur le sénateur Roebuck, que vouliez-vous savoir du témoin?

L'hon. M. ROEBUCK: Qu'il me dise en quoi consiste le travail du service dont il est le chef.

M. MCGOWAN: Je pourrais peut-être ajouter quelques mots aux dépositions de M. Fairweather. Le travail de mon service est de faire une étude constante des ressources naturelles du pays, en vue de déterminer quelles sont les chances d'avenir offertes au pays, et de les présenter sous forme d'avantages éventuels pour le Canada.

L'hon. M. ROEBUCK: Si vous suiviez la même politique que M. Fairweather nous a décrite, vous établiriez ici des industries. Il n'y aurait aucune difficulté d'embauchage. Il en résulterait plus d'emplois plutôt qu'une concurrence plus vive pour les emplois.

M. MAXWELL: Cela favoriserait l'embauchage, parce qu'avec plus d'industries on aurait besoin de plus d'ouvriers.

L'hon. M. EULER: Encouragez-vous la mise sur pied de nouveaux genres d'industries ou l'expansion des industries qui existent déjà?

M. MAXWELL: Nous cherchons à promouvoir les industries qui existent. Si nous limitons notre champs d'action au Canada, il serait très restreint.

Il est une de nos attributions que je considère très importante. Nous essayons de faire connaître les diverses occasions aux individus ou aux compagnies qui pourraient être intéressés. Nous avons donné plus d'envergure à nos études et nous avons fait connaître nos conclusions aux personnes qui pourraient être intéressées, qu'elles soient aux Etats-Unis ou en Grande-Bretagne. Notre travail en Angleterre a été presque nul durant la guerre, mais nous reprenons contact là-bas.

L'hon. M. ROEBUCK: Vous reconnaissez avec M. Fairweather que nous avons d'abondantes ressources, mais il s'agit de savoir comment les exploiter.

M. MAXWELL: Oui. Revenons par exemple à la question des bluets—elle n'est peut-être pas très importante—une compagnie s'est établie au Canada pour entreprendre en grand la congélation des fruits et de leurs produits. Quand on nous a consultés à ce sujet, nous avons mentionné la récolte de bluets. La compagnie a fonctionné pendant une année, puis elle a suspendu ses opérations pour toute la durée de la guerre. Pendant son année d'activité, la compagnie a mis en boîte 900,000 livres de fruits et légumes et 1 millions de livres de bluets, denrée alimentaire à laquelle ils n'avaient jamais songé avant leur arrivée au Canada.

L'hon. M. ROEBUCK: Jusqu'à ce que vous les ayez renseignés?

M. MAXWELL: Oui. A ce sujet, je tiens à mentionner que les 537 wagons de bluets dont il a été question ne représentent pas toute la récolte évaluée à 4 millions de dollars. Les très grands centres de production de bluets sont dans le nord de l'Ontario, dans la partie boisée du Québec arrosée par le Saguenay, en Nouvelle-Ecosse et au Nouveau-Brunswick.

L'hon. M. ROEBUCK: Le gouvernement fédéral a-t-il un organisme qui fait le même travail?

M. MAXWELL: Je doute qu'ils soient allés aussi loin que nous. Nous soumettons le projet à l'individu qui pourrait en profiter. Je crois que les fonctionnaires du Gouvernement font un certain travail, mais dans nos relevés nous soumettons le projet à toute industrie qui pourrait être intéressée à s'établir au Canada. Ces industries sont choisies quand nous avons un projet qui pourrait faire leur affaire.

L'hon. M. HUSHION: Sur la question de l'aide fédérale, je sais qu'en une certaine année nous avons décidé de congeler des bluets venant du district du Saguenay et de les expédier aux Etats-Unis. Nous avons envoyé 25 wagons sans aucune subvention du fédéral. La seule aide financière que nous ayons eue venait de la province.

L'hon. M. HORNER: Et le Conseil national de recherches?

L'hon. M. HUSHION: Le Conseil de recherches n'est pas intéressé.

L'hon. M. HORNER: Un feu de forêt n'est-il pas nécessaire pour avoir une bonne récolte de bluets?

L'hon. M. HUSHION: Je n'en sais rien.

Revenant au problème des nouvelles industries, prenons le cas de l'homme qui veut lancer un commerce dans l'Ouest du Canada. S'il ne nuit pas à la productivité des industries de l'Est du Canada—disons de Toronto—il peut compter recevoir l'aide financière dont il a besoin. Il semble que les industries de l'Est étouffent le commerce de l'Ouest. C'est là une des raisons pour lesquelles l'expansion industrielle de l'Ouest canadien est lente.

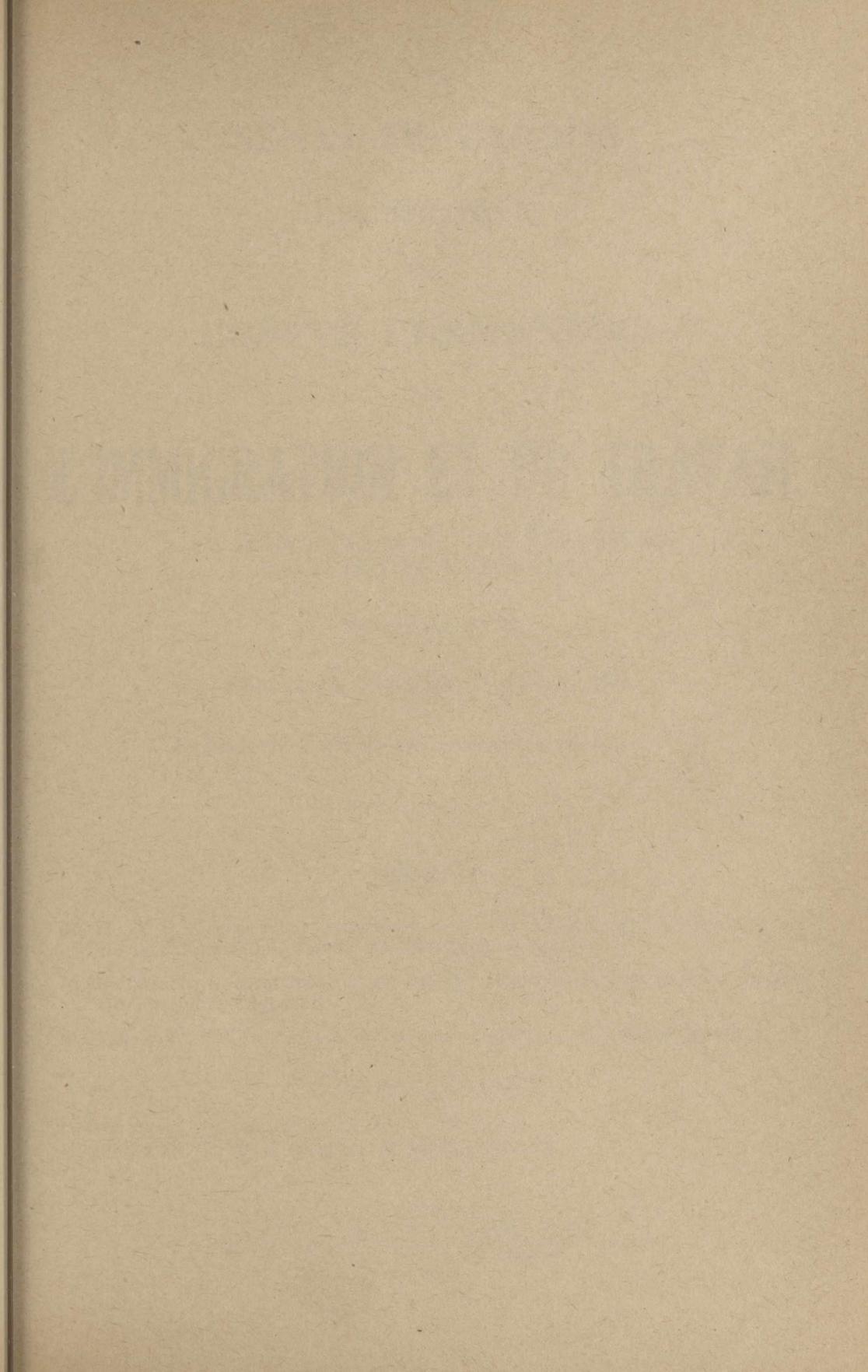
L'hon. M. CRERAR: Je ne suis pas de votre avis.

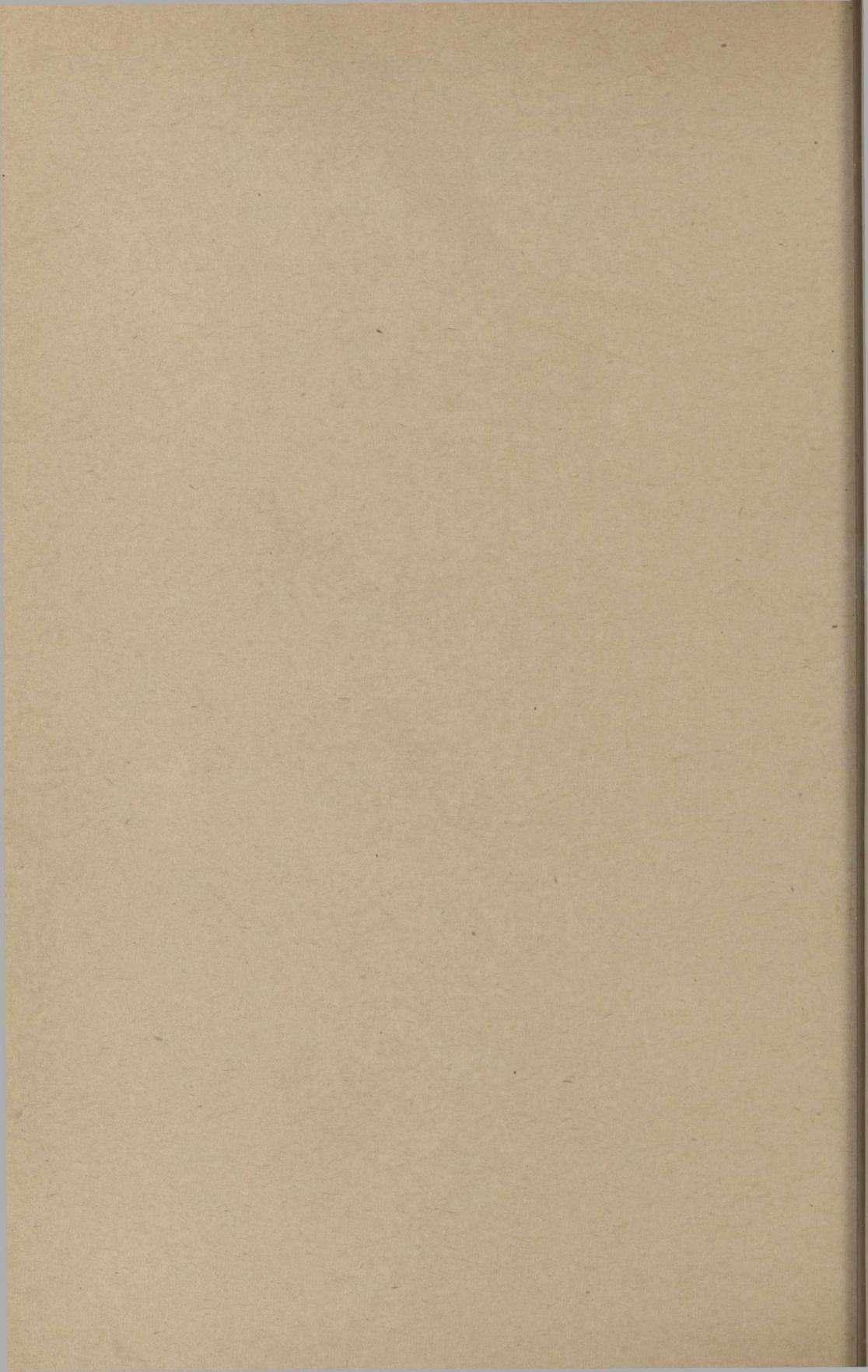
L'hon. M. HUSHION: Le fait est que les capitaux sont dans l'Est du Canada.

L'hon. M. HORNER: C'est un fait reconnu. La décentralisation des institutions bancaires aux Etats-Unis a beaucoup aidé au développement du pays.

L'hon. M. ROEBUCK: Nous avons été grandement favorisés d'avoir ces messieurs du National-Canadien parmi nous aujourd'hui.

Le Comité s'ajourne jusqu'au jeudi 2 juillet, à 10 h. 30 du matin.





1946

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ PERMANENT

DE

L'IMMIGRATION ET DU TRAVAIL

sur le fonctionnement et l'application de
la Loi de l'immigration, etc.

Fascicule n° 5

Séance du MARDI, 2 juillet 1946

Président: l'honorable James Murdock, C.P.

TÉMOINS:

- M. H. C. P. Cresswell, commissaire en chef, service de l'immigration et de la colonisation, réseau du Pacifique-Canadien.
- M. G. M. Hutt, commissaire, service de l'expansion industrielle, réseau du Pacifique-Canadien.
- M. Frank W. Collins, gérant industriel, réseau du Pacifique-Canadien.

CORRESPONDANCE:

- Lettre de la compagnie de la Baie d'Hudson.
- Lettre de M. R. McC. Walker, Toronto, Ontario.

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER, C.M.G., B.A., L.Ph.,
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE

1947

COMITÉ PERMANENT DE L'IMMIGRATION ET DU TRAVAIL

Président: l'honorable JAMES MURDOCK, C.P.

Les honorables sénateurs

Aseltine	Donnelly	McGeer
Blais	Dupuis	Molloy
Bouchard	Euler	Murdock
Bourque	Ferland	Pirie
Buchanan	Haig	Robertson
Burchill	Hardy	Robinson
Calder	Horner	Roebuck
Campbell	Hushion	Taylor
Crerar	Lesage	Vaillancourt
Daigle	Macdonald (<i>Cardigan</i>)	Veniot
David	Macdonald (<i>Shediac</i>)	Wilson

ORDRE DE RENVOI

EXTRAIT des *Débats* du Sénat du mercredi 8 mai 1946.

“Que le Comité permanent de l'Immigration et du travail reçoive instruction et autorisation de s'enquérir de la Loi de l'immigration (S.R.C. Chapitre 93 et ses modifications), de son opération et de son application, ainsi que des circonstances et conditions qui s'y rapportent, comprenant: a) l'avantage d'admettre des immigrants au Canada; b) le type d'immigrants qui devraient avoir la préférence, avec mention de l'origine, de l'éducation et d'autres caractéristiques; c) la disponibilité de pareils immigrants à admettre; d) les facilités, les ressources et la capacité du Canada à absorber, à employer et à garder ces immigrants; et e) les termes et conditions convenables pour l'admission de tels immigrants.

Et que ledit Comité fasse rapport de ses conclusions à cette Chambre;

Et que ledit Comité ait pouvoir de faire comparaître des personnes et de faire produire des documents”.

Le greffier du Sénat,

L. C. MOYER.

PROCÈS-VERBAL

Le MARDI 2 juillet 1946.

Sur convocation, le Comité permanent de l'immigration et du travail se réunit aujourd'hui à 10.30 du matin.

Présents: Les honorables sénateurs Murdock, président, Crerar, Horner, Macdonald (*Cardigan*), Molloy, Robinson, Roebuck—7.

Les sténographes officiels du Sénat sont aussi présents.

Le Comité reprend l'étude de l'ordre de renvoi du 8 mai 1946, lui ordonnant de s'enquérir du fonctionnement et de l'application de la Loi de l'immigration, etc.

M. H. C. P. Cresswell, commissaire en chef du service de l'immigration et de la colonisation, réseau du Pacifique-Canadien témoigne et donne lecture d'un bref exposé de l'organisation de ce service, du travail accompli par la compagnie dans le domaine de l'immigration et de la colonisation, et de suggestions concernant l'immigration future.

M. G. M. Hutt, commissaire, service de l'expansion industrielle, réseau du Pacifique-Canadien témoigne et donne lecture d'un mémoire sur les avantages que le Canada tirerait d'une saine immigration visant à augmenter la population et à exploiter les ressources naturelles.

M. Frank W. Collins, gérant industriel, réseau du Pacifique-Canadien est entendu et donne lecture d'un mémoire sur l'expansion industrielle au Canada, recommandant une politique d'immigration intensive pour le Canada.

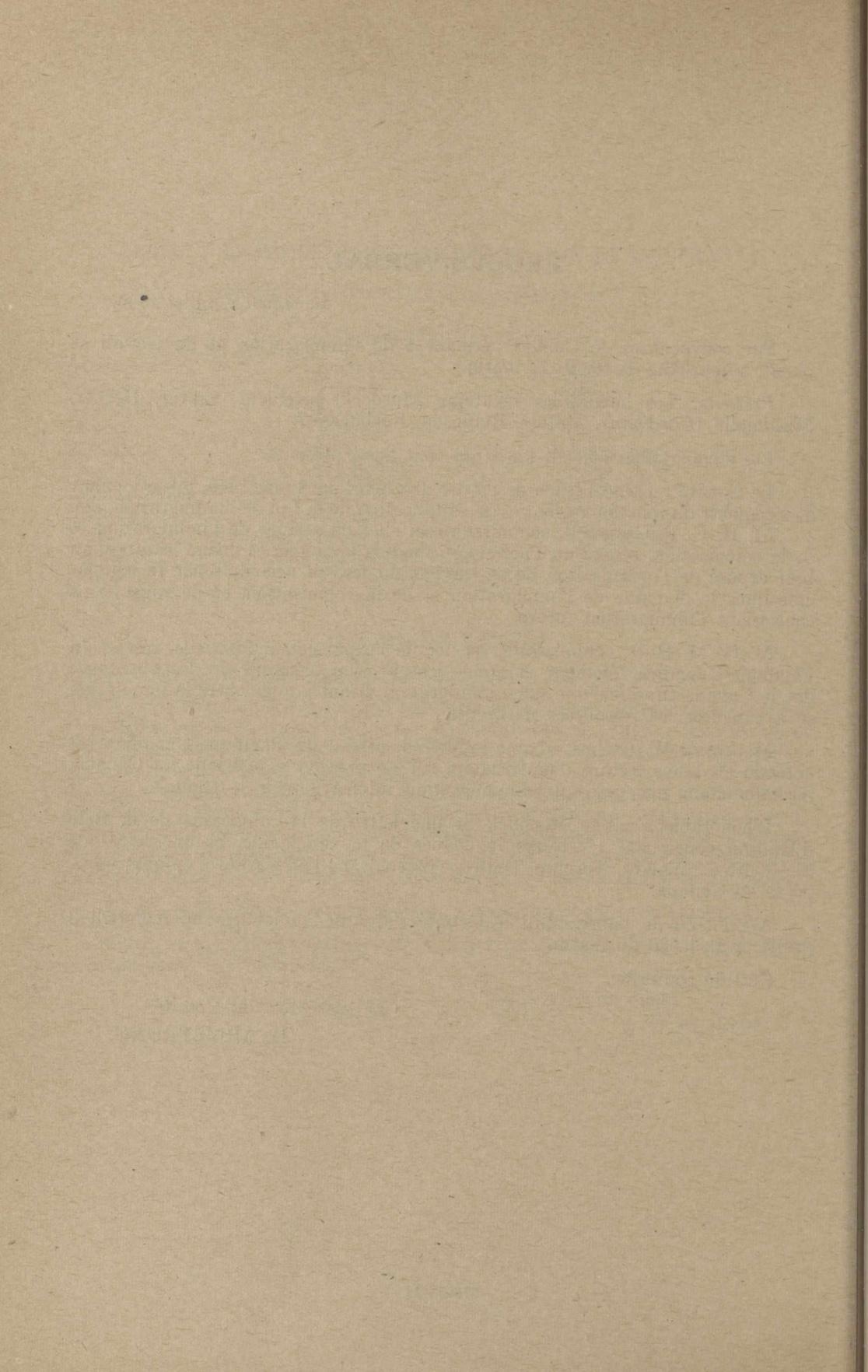
L'honorable sénateur Roebuck lit une lettre de la compagnie de la Baie d'Hudson concernant les terres invendues de la compagnie, et une lettre de M. R. McC. Walker, Toronto, Ontario, préconisant l'admission d'enfants européens au Canada.

A midi 50 de l'après-midi le Comité s'ajourne au lendemain, mercredi 3 juillet, à 10 h. 30 du matin.

Certifié conforme.

Le secrétaire du Comité,

H. ARMSTRONG.



TÉMOIGNAGES

LE SÉNAT,

OTTAWA, le mardi 2 juillet 1946.

Le Comité permanent de l'immigration et du travail, chargé d'examiner la Loi de l'immigration, se réunit aujourd'hui à 10 h. 30 du matin.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous allons procéder à nos délibérations. Nous avons avec nous ce matin M. Cresswell, commissaire en chef du service de l'immigration et de la colonisation du Pacifique-Canadien.

M. H. C. P. Cresswell (Commissaire en chef, service de l'immigration et de la colonisation, réseau du Pacifique-Canadien): Monsieur le président et honorables messieurs. En réponse à votre invitation, et sur les instructions de M. D. C. Coleman, président de la compagnie des chemins de fer du Pacifique-Canadien, j'ai cru opportun, à titre de commissaire en chef du service de l'immigration et de la colonisation, de vous entretenir brièvement: (1) de l'organisation de ce service; (2) du travail accompli par la compagnie dans le domaine de l'immigration et de la colonisation; (3) de certaines suggestions concernant l'immigration future.

M. G. M. Hutt, commissaire de l'expansion industrielle, et M. F. W. Collins, gérant industriel, les autres chefs de services représentant le réseau, se joignent à moi pour présenter les points de vue de notre compagnie. Nous répondrons tous, au meilleur de notre connaissance, aux questions relatives aux activités de nos départements respectifs que les honorables membres voudront nous poser, dans l'espoir que les renseignements que nous pourrions vous communiquer seront de quelque utilité au Comité pour discuter le sujet important dont vous êtes saisis.

Ayant donné quelques trente-cinq années de ma vie au travail de l'immigration et de la colonisation, je me rends compte comme vous, de la multiplicité des aspects de ce problème, de la grande diversité de points de vue quant à la ligne de conduite et aux règlements qui devraient être adoptés en vue de sa solution, et des difficultés auxquelles le Gouvernement doit faire face en s'occupant de ces cas complexes.

Le bureau principal du service de l'immigration et de la colonisation du Pacifique-Canadien est situé à Montréal et est administré par des hommes qui ont une grande expérience dans le travail de l'immigration et de la colonisation. En plus de la surveillance générale du travail de ce service au Canada, aux États-Unis, en Grande-Bretagne et en Europe, nous préparons et distribuons à ce bureau les opuscules et des tracts traitant de colonisation; nous rédigeons et dirigeons la publicité que notre service entreprend de temps à autre dans les journaux et, de plus, nous avons depuis 1919, sans interruption, préparé et dirigé *Progrès agricole et industriel au Canada*, revue mensuelle de ce service qui, à l'heure actuelle, compte un tirage d'environ 7,500 copies par mois. La Revue a 16 pages et contient certains articles ayant trait à l'agriculture et à l'industrie; elle donne les rapports les plus récents sur les conditions agricoles et industrielles de même qu'un aperçu sur le commerce, et souvent elle traite longuement d'industries particulières. A notre bureau, et en collaboration avec le service des relations publiques, nous préparons les plans d'étalages agricoles permanents dans divers bureaux et stations de notre service et en dirigeons l'installation.

Dans l'Est du Canada, nous maintenons à Montréal des bureaux régionaux qui traitent des affaires de colonisation dans Québec et l'Est d'Ontario, avec une succursale à Kingston, Ontario; à Toronto, pour le reste d'Ontario; et à Kentville, Nouvelle-Ecosse, pour les provinces maritimes. Chacun de ces bureaux est placé sous la surveillance d'un surintendant régional qui possède de l'expérience dans le travail de colonisation, et a à son service un personnel suffisant de même que des agents ambulants de colonisation. Leurs fonctions consistent à chercher, de leur propre initiative et avec la collaboration d'organisations affiliées, des occasions d'établir des familles sur les fermes ou à leur trouver de l'emploi agricole, et à surveiller cette colonisation; à aider les colons dans leur district respectif, à compléter les nominations en faveur de parents admissibles en vertu des règlements gouvernementaux en cours et à soumettre en leurs noms, ces nominations, pour les faire approuver par le Gouvernement. En temps d'immigration normale, il incombait aux bureaux régionaux de trouver de l'emploi pour la main-d'œuvre agricole et les domestiques.

Dans l'Ouest du Canada, nous sommes représentés par la Canada Colonization Association, filiale du service de l'immigration et de la colonisation du Pacifique-Canadien. L'Association, dont je suis le président, est administrée par un gérant général qui a son bureau principal à Winnipeg, et des succursales à Regina, Saskatoon, Calgary et Edmonton et des sous-succursales à Brandon, Yorkton, Medicine-Hat, Lethbridge et autres endroits. Chaque bureau régional est sous la surveillance d'un surintendant qui possède une longue expérience dans la colonisation et dans le travail d'établissement sur les terres, et qui a à sa disposition le personnel requis pour le bureau et l'extérieur. Les fonctions des surintendants régionaux sont semblables à celles que j'ai énumérées pour les bureaux de l'Est, en plus des responsabilités additionnelles de la surveillance de la ferme et du travail d'évaluation agricole. Il est intéressant de noter qu'à compter de 1925, alors que la Canada Colonization Association, était régie exclusivement, par le Pacifique-Canadien, jusqu'à la fin de 1945, ladite association établit, 9,021 familles sur 2,098,511 acres de terre dans les provinces de l'Ouest, au coût approximatif de \$40,529,415. Notre organisation de colonisation au Canada, celle du service comme celle de la Canada Colonization Association, a été maintenue au cours de la guerre, sans l'appui des membres du personnel qui se sont enrôlés. Avec leur retour et la réintégration maintenant complétée, l'organisation, dans son ensemble, a son effectif d'avant-guerre et est capable d'assumer la responsabilité des problèmes importants de l'établissement sur les fermes à travers le Dominion.

Aux Etats-Unis, nous maintenons un sous-bureau principal du service de l'immigration et de la colonisation à Saint-Paul, Minnesota, sous la surveillance d'un surintendant régional. Ce bureau s'occupe de tous les futurs colons des Etats-Unis, à l'ouest de l'Etat d'Indiana, qui se rendent soit dans l'Est soit dans l'Ouest du Canada; il adresse ces colons à l'un ou l'autre de nos bureaux régionaux au Canada, afin de les établir sur des terres. Notre travail dans cette partie des Etats-Unis, à l'est de l'Indiana, est administré au bureau principal du service à Montréal.

Outre-mer, nous maintenons à Londres, Angleterre, un sous-bureau principal du service, sous la surveillance d'un gérant de la colonisation pour la Grande-Bretagne et l'Europe et nous avons également une agence du service à Liverpool, sous la surveillance d'un représentant régional. Avant la guerre, nous avons maintenu des agences de ce service, à Liverpool, Glasgow, Belfast, Bristol, Newcastle et Birmingham, et nous avons pour le continent un surintendant continental, dont le bureau principal était à Londres. Le personnel extérieur requis s'occupait des pays de l'Europe occidentale, y compris la Hollande, la Belgique, la France, l'Allemagne et la Suisse. A Copenhague, un représentant de la colonisation s'occupait de la Scandinavie et, à Prague et Zagreb, le représentant s'occupait des pays à l'est du Rhin. Toutes ces agences, à l'except-

tion du bureau de Liverpool sont maintenant fermées et ne seront pas rouvertes avant que les conditions de l'immigration ne le permettent. Entre temps, notre gérant de colonisation en Europe s'occupe du mieux qu'il peut du très grand nombre de personnes en Angleterre, désireuses d'émigrer au Canada et qui sont en relation avec le Pacifique-Canadien. Il apporte également toute l'attention possible à la situation dans l'ouest de l'Europe, autant pour ce qui a trait à l'intérêt au Canada des nationaux de ces pays, qu'à l'énorme problème des personnes déplacées dans ces mêmes pays.

Pendant plus de soixante ans, le Pacifique-Canadien a apporté une contribution importante au développement du Canada, grâce à ses services en aidant les immigrants à s'établir ici. L'ampleur de ces services n'a pas encore été pleinement comprise, de même que les résultats obtenus ne sont pas généralement connus. Il convient donc de mentionner brièvement ici quelques-unes des activités auxquelles cette compagnie a pris part au cours des 25 dernières années ou plus.

La ligne de conduite adoptée par le Gouvernement après la première grande guerre avait pour but d'encourager les gens à venir chez nous afin de s'adonner à l'agriculture et de décourager tous les autres à moins qu'ils n'aient un emploi assuré ou puissent démontrer qu'ils avaient des fonds suffisants. Nombre d'immigrants anglais admissibles à cette époque, appartenaient à des classes qui avaient peu ou pas d'argent. L'occasion la plus importante, sinon la seule qui s'offrait à eux au Canada, était donc de commencer comme ouvriers agricoles, à moins de trouver une façon quelconque de défrayer le coût de leur établissement. Afin de s'assurer qu'il y ait du travail, les services de colonisation des chemins de fer se sont renseignés sérieusement auprès des fermiers afin de déterminer où il y aurait du travail pour les célibataires, les couples mariés et les chefs de familles; dans ce dernier cas avec logement séparé pour les familles. Après avoir obtenu ces renseignements sur les positions et l'assurance de l'emploi, il était possible de recruter des gens en Angleterre pour les remplir et d'aider de nombreux immigrants anglais à s'établir au pays.

Le service de notre département ne s'arrêtait pas là. On donnait à ces colons toute l'attention possible après leur établissement; on les replaçait au besoin; on conciliait les différends qui existaient entre eux et leurs employeurs, et grâce à ces services une proportion importante de ces colons réussissaient à s'établir en permanence.

En procurant des fermes aux immigrants anglais, le Pacifique-Canadien a collaboré largement avec le Service d'établissement outre-mer du bureau fédéral au Royaume-Uni et autres. L'établissement de la colonie Clandonald en Alberta, par le Pacifique-Canadien et la Scottish Immigrant Aid Society pour les immigrants des Hébrides en est un bel exemple. La compagnie et le Gouvernement du Royaume-Uni ont fourni l'argent nécessaire pour acheter des terres, construire des bâtisses, creuser et forer des puits, dresser des clôtures, acheter du bétail, des instruments aratoires et de l'outillage pour 130 fermes, et ils ont également payé le coût initial d'entretien de ces familles, la nourriture du bétail, et les grains de semence pour les trois premières années, pour nombre de colons. Le service de la colonisation a également donné une aide pratique et des conseils pour l'administration de la colonie, a pourvu aux soins des colons après qu'ils s'étaient établis et a vu à leur bien-être de plus d'une façon. La part de la compagnie à défrayer les dépenses de la colonie jusqu'à date s'est chiffrée à plus d'un quart de million de dollars, dont une partie, cependant, est encore recouvrable.

Une entente quelque peu semblable a été conclue par le Pacifique-Canadien et la compagnie de la Baie d'Hudson avec le gouvernement du Royaume-Uni en vue de trouver deux cents fermes pour y établir des familles anglaises qui

n'avaient qu'un léger capital. La part de la compagnie dans les dépenses encourues lors de cette entente, abstraction faite des terres, se chiffrait à environ \$200,000.

Sous le régime du British Family Cottage Scheme, le Pacifique-Canadien a contribué, à part égale avec le Gouvernement du Royaume-Uni, à procurer environ cent vingt-huit chaumières devant être occupées par des travailleurs agricoles anglais, chacun ayant un morceau de terrain où il était possible d'y faire du jardinage et où l'occupant pouvait également garder une vache, quelques porcs et volailles. Chacune de ces maisons a coûté environ \$1,000 pour les matériaux et la construction.

En plus de payer le coût d'établissement des familles anglaises sur les terres, de trouver de l'emploi et de procurer des chaumières à d'autres ouvriers agricoles, et de trouver des fermes où les familles pourraient s'établir et cultiver à leur compte, le service de la colonisation du Pacifique-Canadien s'est toujours montré prêt à apporter une aide pratique aux organisations intéressées en faisant venir chez nous des enfants, des garçonnets pour s'occuper du travail de la ferme, des femmes pour le service domestique, des étudiants en agriculture, de même que les épouses et les familles des hommes déjà établis ici. La compagnie a également collaboré avec les gouvernements du Royaume-Uni et du Canada en accordant des tarifs spéciaux de transport aux immigrants anglais. En plus de la Scottish Immigrant Aid Society, du Hudson's Bay Land Settlement Scheme, et du British Family Cottage Scheme, dont on a déjà parlé, les organismes suivants constituent quelques-uns des autres projets déjà entrepris et les organisations qui préconisent l'immigration et auxquelles le service de la colonisation du Pacifique-Canadien a déjà été en mesure d'apporter un appui pratique, sont les suivants:—

- The British Reunion Scheme
- The British Students for Macdonald College Scheme
- The British Immigration and Colonization Association (pour le recrutement et l'établissement des garçons)
- The Y.M.C.A. and United Church Scheme (pour le recrutement et l'établissement des garçons)
- The Fairbridge Farm School for Children
- Dr. Barnardo's Homes
- Dr. Cossar's Farm Boys Scheme, au Nouveau-Brunswick
- Dr. Fegan's Homes
- L'Armée du Salut
- The Church Army

Parmi ces œuvres, je désirerais faire mention spéciale du British Students for Macdonald College Scheme et de la Fairbridge Farm School. Le premier fut établi en 1926 et jusqu'au début de la guerre un grand nombre d'étudiants en ont profité des avantages qu'il offrait. Les étudiants étaient soigneusement choisis dans les écoles publiques en Grande-Bretagne et étaient inscrits pour les cours réguliers en agriculture au collège Macdonald, et pendant les vacances on leur trouvait de l'emploi sur les fermes. Après la réception des grades, on aidait à plusieurs d'entre eux à se trouver des fermes au Canada.

La Fairbridge Farm School offre asile à des garçonnets et fillettes anglais et les forme au travail de la ferme et au service domestique. L'école au Canada, située près de Duncan, Colombie-Britannique, fut fondée en 1935. Depuis ce temps, bon nombre de garçons et fillettes ont été amenés de Grande-Bretagne à intervalles réguliers. Beaucoup furent amenés au cours des années de guerre, lorsqu'il y avait place sur les navires.

La crise économique arrêta le flot de l'immigration générale en 1930. Entre cette année et 1939 un nombre comparativement restreint de personnes arrivèrent au Canada. On encourageait alors à venir s'établir ici seulement ceux qui

avaient suffisamment de capital pour les aider à commencer à cultiver la terre ou à s'établir dans le commerce à leur propre compte, mais, néanmoins, sous les auspices de notre service, un total de 28,725 personnes arrivèrent d'outre-mer au cours de cette période, dont 10,718 d'Angleterre. Ce total comprenait 7,236 célibataires, 4,427 familles, 3,231 domestiques et 2,965 enfants.

Les efforts en vue de promouvoir une immigration anglaise au Canada dans l'intervalle des deux guerres n'étaient pas tout à fait négligeables. La préférence accordée aux immigrants des Îles britanniques a toujours été très marquée, mais il a rarement été possible, sinon jamais, de les faire émigrer au Canada en nombre suffisant pour répondre au besoin de notre population.

De plus, il y eut toujours, sur le continent européen, des gens qui ont voulu émigrer vers un pays où ils se seraient sentis plus en sécurité. Et, après la dernière guerre, le Gouvernement comprit qu'il était du meilleur intérêt de notre pays d'encourager un nombre choisi de ces gens à venir s'établir chez nous. Les compagnies de chemins de fer, grâce à leurs services de colonisation, ont contribué à réaliser la migration et l'établissement d'un grand nombre d'entre eux qui remplissaient les conditions voulues pour s'établir au Canada et qui ont depuis démontré leur utilité pour notre pays. Les compagnies de chemins de fer pouvaient aider parce que leurs services de colonisation s'étaient assurés à l'avance de l'emploi sur les fermes et parce qu'elles étaient en mesure de rendre des services appréciables aux immigrants en trouvant des endroits où ils pouvaient s'établir et cultiver la terre à leur compte. En raison de cette migration, des dizaines de mille acres de terre ont été défrichées et mises en valeur. D'une façon générale, ces immigrants ont contribué largement à la richesse du pays.

L'on peut également parler des immigrants européens qui ont travaillé sur les fermes de betteraves à sucre, près de Lethbridge. La majorité d'entre eux étaient Slovaques et Hongrois, mais il y eut aussi un grand nombre de mennonites de Russie, dont nous parlerons plus tard, de même que certains nationaux Polonais, Lithuaniens et autres. Le service de colonisation du Pacifique-Canadien a aidé dans les dispositions prises en vue de répartir ces travailleurs sur les fermes. Un grand nombre d'entre eux étaient mariés et avaient laissé leurs familles en Europe et, grâce au moyen de transport et au crédit offert par le Pacifique-Canadien, ils purent faire venir leurs épouses et leurs familles sans avoir à attendre plusieurs années, comme ils auraient eu à le faire. Après leur arrivée, les femmes et les enfants purent contribuer à grossir les économies de leurs époux et pères en travaillant également dans les champs de betteraves au cours de l'été, accumulant ainsi en peu de temps suffisamment de fonds pour remettre le crédit qu'on leur avait avancé et pour acheter l'outillage nécessaire au travail de la terre. L'étape suivante consistait à acheter eux-mêmes des terres.

Les mennonites, venus au Canada en 1923 et les années suivantes, étaient des réfugiés de Russie. On a demandé au Pacifique-Canadien d'aider ces gens à se rendre au Canada. Environ vingt et un mille furent amenés ici. Ils durent laisser tous leurs biens là-bas et le Pacifique-Canadien fournit le crédit nécessaire à leur transport, soit au total de \$1,767,398. Le fait que ces gens ont remboursé depuis jusqu'au dernier sou de ce crédit considérable, est la preuve certaine de leur honnêteté et de leur intégrité. L'établissement sur les terres a été surveillé par la Canada Colonization Association qui, comme on l'a dit plus haut, est une filiale du service de l'immigration et de la colonisation du Pacifique-Canadien. On rencontre aujourd'hui, dans chaque province du Canada, de l'Ontario à la Colombie-Britannique, des familles mennonites établies sur des fermes dont elles sont les propriétaires. La colonie la plus considérable est située près de Coaldale, Alberta où des familles arrivées en 1925 et au cours des années subséquentes ont trouvé de l'emploi dans les exploitations de betteraves à sucre. On leur aida plus tard à se procurer des fermes et, grâce à leur succès, ils attirèrent d'autres gens, de sorte que cette région fait vivre maintenant beaucoup plus de gens qu'il y a vingt-cinq ans.

L'immigration qui venait du continent européen au cours de la période relativement brève, à compter de la crise économique et de la déclaration de la guerre en 1939, compta peu de gens. Mais la qualité générale des immigrants qui ont été choisis et nous sont arrivés du continent à cette époque était supérieure, en ce sens, qu'ils ont apporté avec eux suffisamment de capital pour leur permettre de se procurer des fermes et de cultiver pour leur propre compte dès le début. On a mis beaucoup de travail à recruter ces familles et à leur aider à s'établir avec aussi peu de dépenses et de délai que possible après leur arrivée. L'effort a été fructueux grâce au travail des services de colonisation des compagnies de chemin de fer qui ont obtenu d'avance les renseignements sur les terres convenables, qui ont permis aux immigrants d'en faire la tournée dès leur arrivée, et leur ont aidé à financer l'achat des fermes qu'ils avaient choisies. Chaque famille devait apporter au moins \$1,000, et au cours des cinq années précédant la déclaration de la guerre, le Pacifique-Canadien a amené et établi plus de 1,200 de ces familles qui ont démontré qu'elles étaient de la classe des meilleurs immigrants au pays. Ces immigrants se sont rendus dans les plus vieilles provinces sur nombre de fermes qui avaient été négligées et où la production depuis quelques années avait laissé à désirer; ils en ont fait des exploitations à grand rendement. De cette façon, ils y créaient de l'emploi non seulement pour eux-mêmes mais pour les autres.

Comme la guerre semblait imminente et la paix de plus en plus troublée en Europe, des groupes de réfugiés remplissant les conditions pour être admis au Canada comme agriculteurs, nous arrivaient avec plus ou moins de capital et étaient établis par le Pacifique-Canadien dans la région de Hamilton, de même que dans l'est de l'Ontario et quelques-uns au Manitoba et en Nouvelle-Ecosse. Plusieurs ont obtenu des succès fort remarquables.

Un autre groupe de ces réfugiés qui venaient au Canada en 1939 comprenait des Sudètes de la Tchécoslovaquie. Ils avaient dû quitter leurs foyers dans ce pays par suite de l'occupation nazie au mois d'octobre précédent. Le gouvernement canadien demandait aux services de colonisation des deux compagnies de chemin de fer de s'occuper de l'établissement de ces personnes au Canada et le capital nécessaire a été fourni par la Grande-Bretagne. Environ trois mille familles et cent célibataires nous étaient arrivés avant que cesse le transport sur l'Atlantique ou tout au début de la guerre. Ces personnes furent établies en deux groupes différents comptant à peu près le même nombre. Un groupe d'environ cinquante familles et quelques célibataires furent établis par le service de la colonisation du Pacifique-Canadien près de Tupper, Colombie-Britannique, sous la surveillance de la Canada Colonization Association; la compagnie du chemin de fer National-Canadien s'occupa de l'autre groupe établi dans le nord-ouest de la Saskatchewan. Plus de cent des cent cinquante familles sont encore dans la colonie de Tupper où chacune est propriétaire d'une ferme et toutes les familles se tirent bien d'affaire. Une quarantaine de familles ont quitté la colonie à la fin de la deuxième année pour aller chercher de l'emploi dans des entreprises industrielles pour lesquelles ils avaient pris de l'expérience dans leur pays natal. Par la suite, presque tous les célibataires et certains chefs de familles s'enrôlèrent dans les forces canadiennes.

Deux faits ressortent de ce bref exposé du travail accompli par le Pacifique-Canadien relativement à l'immigration au Canada au cours des vingt-cinq dernières années ou plus. Le premier est le rôle précieux et important que le Pacifique-Canadien, grâce à son service de colonisation, a joué en stimulant et en facilitant l'établissement des immigrants—fait qui, soit dit en passant, donne une idée des moyens dont nous disposons pour rendre le même service dans l'avenir. Le second fait démontre qu'il n'est pas aussi facile d'obtenir des immigrants de la catégorie acceptable et de les garder, que plusieurs Canadiens semblent le croire. Il faut énormément de collaboration pour

rendre possible les nombreuses dispositions individuelles et les ajustements nécessaires afin de permettre aux nouveaux colons de se tirer d'affaire dans un pays qui n'est pas le leur.

L'histoire se répète aujourd'hui pour ce qui a trait à l'émigration et à l'immigration. La situation ressemble fort à celle d'il y a vingt-cinq ans. Aujourd'hui, comme alors, il y a bon nombre de personnes dans les Iles britanniques et sur le continent européen qui tournent les yeux vers le Canada afin de recommencer leur vie dans un pays où ils croient qu'ils seront plus à l'abri et où les chances de succès sont plus grandes. Aujourd'hui, comme alors, la presse et les conférenciers à travers le Canada se prononcent vigoureusement et continuellement en faveur du besoin et de l'avantage d'une plus grande population, et ils encouragent le Gouvernement à agir en ce sens. La situation actuelle diffère cependant de l'ancienne, en ce sens que le nombre de personnes désireuses de venir au Canada est infiniment plus considérable qu'il ne l'était il y a vingt-cinq ans et que la nécessité d'accroître notre population s'exprime d'une façon beaucoup plus forte et plus générale.

Il y a, sans contredit, énormément de gens en Grande-Bretagne, en Hollande, en Belgique, en Suisse et en d'autres pays de l'Europe occidentale qui, si le change international était stabilisé, auraient suffisamment de fonds pour s'établir dans notre pays sans aucune aide financière, ainsi que des centaines de mille personnes déplacées en Europe, de diverses nationalités, dont une forte proportion pourrait accomplir un travail utile au Canada si on leur permettait de venir chez nous et si on leur en fournissait les moyens.

L'on peut affirmer sans crainte que jamais les occasions de permettre à de nouveaux colons de s'établir au Canada n'ont été plus nombreuses. Nous avons une grande pénurie de main-d'œuvre agricole ordinaire—sans parler du manque de bras dans les exploitations de betteraves à sucre—et il y a diverses autres industries de base qui pourraient facilement absorber plus de gens. Il est apparemment impossible de les trouver parmi la population actuelle et certaines de nos industries les plus importantes auront sans doute à souffrir du manque de matières premières si l'on ne fait venir des gens d'ailleurs. Au fur et à mesure que nos ressources deviennent plus faciles à atteindre et sont mises en valeur, il y aurait plus d'emploi et, partant, plus de richesse pour le pays. On compte maintenant nombre de nouvelles industries et l'on entrevoit la possibilité d'en fonder plusieurs autres. Il y a partout au pays une somme considérable de construction et de reconstruction à accomplir—autant de l'une que de l'autre. Etant donné qu'un nombre toujours croissant de personnes sont affectées au travail qui presse à l'heure actuelle et qui sera nécessaire au développement du pays, on peut prévoir que des méthodes d'agriculture intensive deviendront plus générales, ce qui permettra en retour à un grand nombre de personnes de s'établir sur les terres.

Il n'y a donc pas lieu de mettre en doute la possibilité pour le pays d'absorber un grand nombre de personnes. En mettant à profit les connaissances des problèmes impliqués dans la migration des populations et leur établissement au Canada, obtenues par l'expérience des vingt-cinq dernières années, il sera possible de trouver des moyens grâce auxquels on pourra obtenir un accroissement nécessaire de population et son adaptation à la vie de notre pays.

Il ne faudra pas manquer l'occasion que nous vaut la situation actuelle au Royaume-Uni et dans le nord-ouest de l'Europe d'obtenir des gens de catégorie acceptable. Cette occasion n'existera peut-être pas longtemps et si nous n'en prenons pas avantage à l'heure actuelle, beaucoup de ceux qui préféreraient naturellement venir au Canada devront aller ailleurs. L'Australie a déjà tiré un grand avantage en élaborant une politique généreuse d'immigration, en offrant et facilitant le transport gratuit, non seulement à la population du Royaume-Uni, mais également aux Scandinaves et aux gens des pays du nord-ouest de l'Europe, pendant que le contingentement établi aux Etats-Unis autorise

chaque année l'admission d'un nombre important de personnes de tous ces pays aussi bien que de la Grande-Bretagne. Si le gouvernement canadien faisait connaître son attitude à l'égard de l'immigration, même si les navires nécessaires ne sont pas encore disponibles pour le transport des immigrants, le Canada aurait ainsi les mêmes chances que d'autres pays d'obtenir la population dont il a besoin et qu'il peut avantageusement absorber.

La complexité des nombreux facteurs qui constituent l'ensemble du problème de l'immigration et de la colonisation nous a constamment rappelé qu'un pays comme le Canada doit toujours être prévoyant. De cette façon seulement, le Dominion pourra tirer avantage de la tournure des événements. Ainsi, lorsqu'il y aura plus de navires disponibles ne lui demandera-t-on pas quelles mesures il a prises pour mettre à la portée des immigrants éventuels d'outremer les chances d'établissement qui se présentent au Canada? Comme il a déjà été démontré, le service de l'immigration et de la colonisation du Pacifique-Canadien se rend parfaitement compte de l'ampleur et de l'importance des questions qui constituent cet aspect de la prospérité future du Canada dont l'immigration et la colonisation seront la source—et notre service est prêt, comme toujours, à collaborer dans toute la mesure du possible avec le gouvernement fédéral.

L'hon. M. ROEBUCK: Vous avez présenté un magnifique exposé. Il est au point et j'en ai été fort impressionné. Ce mémoire démontre le travail accompli par la compagnie du Pacifique-Canadien pour amener des immigrants chez nous et s'en occuper dès leur arrivée. Je crois que vous avez dit, avec raison, monsieur Cresswell, que l'ampleur du travail accompli par votre compagnie n'est pas comprise au Canada autant qu'elle l'est à l'étranger.

M. CRESSWELL: Ce n'est pas à dessein que nous avons fait ressortir l'ampleur de notre œuvre, sénateur Roebuck, et j'espère n'avoir pas trop appuyé sur le travail accompli par la compagnie dans le passé.

Le PRÉSIDENT: Pas du tout.

M. CRESSWELL: J'avais tout simplement l'intention d'indiquer que nous sommes disposés à faire encore mieux à l'avenir.

Hon. M. ROEBUCK: Précisément.

Hon. M. CRERAR: Monsieur Cresswell, vous avez dit, et votre déclaration confirme l'impression générale que j'ai eue, qu'il y a un nombre assez considérable de personnes en Grande-Bretagne désireuses de venir au Canada.

M. CRESSWELL: Oui, monsieur.

L'hon. M. CRERAR: Quel genre d'immigrants seraient-ils? Seraient-ils désireux de s'installer sur une terre?

M. CRESSWELL: Naturellement, sénateur Crerar, comme vous le savez sans doute, j'étais jusqu'à l'an dernier administrateur, pour la compagnie, de la colonisation européenne, dont le bureau principal était situé à Londres.

L'hon. M. CRERAR: Oui, je savais cela.

M. CRESSWELL: J'ai été là-bas pendant plus de 15 ans à la surveillance du recrutement des colons pour la compagnie du Pacifique-Canadien, en Grande-Bretagne et en Europe. Les demandes de renseignements venant d'Anglais—car il n'y avait rien à faire en Europe continentale pendant la guerre, cela va de soi—nous sont arrivées dès le printemps de 1943. Même à cette époque ils songeaient déjà à quitter l'Angleterre dès après la guerre. Ces demandes de renseignements n'émanaient généralement pas de fermiers. On en recevait de personnes qui avaient eu une certaine expérience agricole, ou pour le moins qui aimaient la terre, et qui espéraient avoir suffisamment de capital après le conflit. Ils touchaient un bon salaire au cours de la guerre, c'était d'ailleurs le cas de tout le monde en Grande-Bretagne, et il était impossible de dépenser cet argent,

puisque les dépenses étaient contrôlées, de sorte qu'ils avaient accumulé un montant assez important et croyaient pouvoir disposer, à l'issue de la guerre, d'un capital considérable qu'ils pourraient emporter si le Gouvernement leur permettait de le laisser sortir de Grande-Bretagne. Il n'est pas exagéré de dire que dès le début de 1943 et jusqu'à ce que je quitte l'Angleterre à la fin de 1944 le Pacifique-Canadien a reçu un plus grand nombre et de meilleures demandes volontaires de renseignements et cela sans réclame de notre part, que nous n'en avons reçues même à l'aide de notre propagande au cours des cinq années précédant la déclaration de guerre.

L'hon. M. CRERAR: Voilà qui est intéressant.

L'hon. M. ROEBUCK: Pour ce qui a trait au transport, monsieur Cresswell, le Pacifique-Canadien entretenait ses propres navires. Quelle est la situation maintenant?

M. CRESSWELL: La question de transport sur l'Atlantique, sénateur Roebuck, constitue naturellement un problème de grande importance. Pour ce qui regarde notre propre compagnie, le Pacifique-Canadien a été probablement la plus éprouvée des compagnies de navigation au cours de la guerre sous le rapport des pertes en navires. En effet, nous n'avons plus que deux *Duchess* et un *Empress* dont les machines doivent être complètement revisées avant de retourner ces navires au transport commercial.

L'hon. M. ROEBUCK: Combien de navires aviez-vous avant la guerre?

M. CRESSWELL: Nos flottes de l'Atlantique et du Pacifique comprenaient quatre *Duchess* et trois *Empress*. La flotte du Pacifique a complètement été annihilée.

L'hon. M. CRERAR: La situation, monsieur Cresswell, est difficile à l'heure actuelle, mais s'améliorera avec le temps.

M. CRESSWELL: Oui certainement. Nous avons des plans et devis prêts pour la construction de nouveaux navires *Duchess*, mais à date ils ne sont pas entre les mains des constructeurs, pour diverses raisons. Il faudra donc un certain temps avant que les nouveaux navires soient construits. Entre temps, d'autres compagnies de paquebots n'ont pas été sérieusement touchées. La ligne Cunard ne l'a pas été; sa flotte magnifique fonctionnera de nouveau dans un avenir assez rapproché. D'autres compagnies de paquebots, comme la Holland-American, la Scandinavian-American, la compagnie française, la Gdynia-American, se proposent de mettre des navires en service sur l'Atlantique. L'immigration normale se trouverait facilitée si une ligne de conduite était établie. Mais nous craignons que ce transport n'apportera aucune solution au problème des infortunées personnes déplacées en Europe qui se chiffrent par centaines de mille. Ce problème est, cependant, d'ordre international. Si les gouvernements unis décident enfin, par le truchement de quelque comité ou autrement, de s'occuper sérieusement du problème, il faudra du capital et des moyens de transport. Les fonds seront, je crois, fournis par les Nations-Unies, et personnellement je ne puis comprendre pourquoi elles ne pourront trouver entre elles assez de moyens pour transporter un très fort pourcentage de ces personnes déplacées.

M. HORNER: Il me semble qu'au lieu d'expédier de la nourriture à ces populations pendant une autre année, il serait plus simple de les faire venir ici.

M. CRESSWELL: Exactement, monsieur. Ces personnes déplacées ayant souffert pendant tant d'années ne seront pas difficiles quant aux commodités qui leur seront offertes au cours de la traversée de l'Atlantique ou pour se rendre ailleurs. Je me demande si l'on ne pourrait pas trouver les facilités de transport qui ne sont pas disponibles à l'heure actuelle.

L'hon. M. ROEBUCK: La chose m'est venue à l'esprit.

M. CRESSWELL: Prenons par exemple les Polonais que l'on amène aujourd'hui d'Italie en Grande-Bretagne. Je ne sais pas quels navires servent au transport, mais on pourrait faire traverser l'Atlantique à ces gens aussi facilement que les amener en Grande-Bretagne.

L'hon. M. ROEBUCK: Nous avons vendu des navires.

M. CRESSWELL: J'ai lu dans le journal, l'autre soir, que l'Australie se propose d'acheter vingt navires *Liberty* afin de les convertir en navires de transport pour résoudre son problème de l'immigration. Si l'Australie peut convertir des navires *Liberty* en navires pour le transport des voyageurs, pourquoi pas le Canada?

L'hon. M. ROEBUCK: Exactement.

L'hon. M. CRERAR: Est-ce que vos dirigeants ont étudié la question de ces personnes déplacées en Europe?

M. CRESSWELL: Oui, monsieur, nous l'avons fait. M. Cameron, mon successeur outre-mer au poste de directeur de la colonisation européenne, a depuis les six ou sept derniers mois passé la majeure partie de son temps en Europe à étudier le problème de ces personnes déplacées.

L'hon. M. CRERAR: Pourriez-vous nous renseigner sur la catégorie à laquelle appartiennent ces gens, qu'elles sont leurs conditions financières? J'imagine qu'ils sont sans le sou.

M. CRESSWELL: Certains d'entre eux ont un peu de capital, monsieur. Prenez par exemple le très grand nombre de personnes de Lithuanie, de Lettonie et d'Estonie, qui sont actuellement en Suède. Ils étaient des réfugiés dès le début de la guerre. La Suède avait besoin de travailleurs, ils se sont procuré de l'emploi immédiatement. Ils travaillent encore et gagnent un bon salaire. Ces personnes se chiffrent à environ 150,000. La Russie désire les voir retourner à leur pays respectif. Mais ils ne le veulent pas. La Suède ne veut pas les obliger à quitter le pays. Mais elle comprend que la grande majorité d'entre eux veulent émigrer vers d'autres pays un jour ou l'autre. Tous les rapports que nous recevons de ces gens sont excellents. Ils appartiennent à une bonne catégorie et ne sont pas sans le sou ou sans expérience en agriculture.

L'hon. M. CRERAR: Le capital dont ils disposent serait-ce celui qu'ils ont épargné en Suède?

M. CRESSWELL: Oui. Ce capital ne sera probablement pas suffisant pour les établir sur des fermes, mais ils ont assez d'économies personnelles pour payer leurs dépenses immédiates. Prenez par exemple les Polonais en Grande-Bretagne. Il sont été affectés soit au service des forces armées soit dans les usines de munition au cours de la guerre; ils ne sont pas des réfugiés pour cette raison. Je crois savoir qu'environ 90 p. 100 des Polonais appartenaient à la classe paysanne.

L'hon. M. CRERAR: Nous avons reçu des renseignements à cet effet la semaine dernière. De 50 à 60 p. 100 étaient des paysans que l'on pourrait appeler cultivateurs ici; il y avait parmi eux quelques artisans, professionnels ou hommes de science.

M. CRESSWELL: Ces gens ne sont pas ruinés; ils ont du capital; ils ne sont pas riches, mais possèdent quelques économies. Tandis que les personnes déplacées en Europe, dans les pays au nord-ouest du continent sont absolument ruinées.

L'hon. M. ROEBUCK: Appartiennent-ils à une bonne classe de gens?

M. CRESSWELL: Certains d'entre eux. Je n'aimerais pas à me prononcer sur le pourcentage.

L'hon. M. CRERAR: Vous n'aimeriez pas à vous porter garant pour tous?

M. CRESSWELL: Non.

L'hon. M. HORNER: Que faut-il penser des Allemands expulsés de cette partie de l'Europe par la Russie et forcés à quitter de nouveau la Tchécoslovaquie?

M. CRESSWELL: Il y a un très grand nombre de mennonites au Danemark; je crois qu'ils sont plus de 300,000. Ils viennent de la région de Danzig, sont entrés au Danemark et y demeurent encore. Ces gens veulent émigrer et sont de pure souche allemande contrairement à ceux dont nous nous sommes occupés il y a quelques années et qui étaient de souche russe pour la plupart. Ces gens tournent les yeux vers l'Alaska où ils voudraient s'établir, mais ils sont sans le sou. Ils ont été obligés de quitter leurs vieux foyers et ils sont maintenant des réfugiés sans ressource.

L'hon. M. CRERAR: Les mennonites pourraient peut-être obtenir de l'aide de leurs coreligionnaires au Canada et aux Etats-Unis.

M. CRESSWELL: Je n'en ai aucun doute.

L'hon. M. HORNER: Puis-je reprendre la discussion sur les catégories possibles de colons anglais. Nous avons dans l'Ouest du Canada plusieurs exemples frappant d'individus qui nous sont arrivés des Iles britanniques sans expérience agricole. Ils nous sont peut-être arrivés de certaine ville comme Londres, mais ils remportent des succès éclatants. Prenez par exemple les frères Wheeler. L'un d'entre eux a connu un succès enviable comme fermier, et il y a dans la région de Lloydminster nombre d'entre eux qui n'avaient aucune expérience agricole mais qui avaient un amour pour la terre en plus de la détermination de la connaître, et ils en ont fait un succès.

M. CRESSWELL: Avant de quitter Londres, Angleterre, on m'a soumis une demande de renseignements dont je continue encore de m'occuper et grâce à laquelle j'espère un jour établir un fait. Cette demande venait d'un major anglais dont les ancêtres étaient de l'Irlande du nord. Bien qu'il n'ait jamais été cultivateur lui-même, ses parents avaient fait la culture en Irlande du nord. Ce jeune homme, avant la guerre, avait quitté l'armée, pour s'occuper de finance à New York. Il épousa une jeune américaine, qui lui donna deux enfants et il réussit à accumuler un capital considérable avant la déclaration de la dernière guerre. Il avait £10,000; il avait également droit, c'était alors son opinion et il prétend encore la même chose, à beaucoup d'argent aux Etats-Unis et ce capital peut encore servir pour réaliser le rêve de sa vie. Au cours de la guerre il avait discuté avec ses compagnons, officiers anglais, le fait qu'ils n'avaient pas de positions qui les attendaient. Ils n'avaient nullement l'intention de retourner à une vie sédentaire; ils voulaient quitter leurs bureaux et se tailler un avenir au Canada. Cet individu conçut l'idée de s'acheter une ferme en Colombie-Britannique ou en Ontario. Cette terre devrait être particulièrement adaptée à la bonne culture générale. Se rendant compte qu'il ne connaissait rien à l'agriculture, il nous demanda de lui choisir le meilleur gérant agricole que nous pourrions lui trouver. Il donnerait alors à ce gérant deux années pour porter, avec son capital, le rendement de sa terre au point qu'il s'attendait d'atteindre au cours de cette période. Si la chose était un succès il fonderait une compagnie à responsabilité limitée et ferait venir plus de capital des Etats-Unis pour acheter d'autres propriétés plus ou moins rapprochées de la sienne en vue d'y installer ses compagnons d'armes et les autres qu'il aurait choisis, et tous devraient cultiver la terre d'après un système de métayage et faire fructifier leur avoir sur une base semblable. Cette idée est encore à l'état de projet, à cause des difficultés à faire passer ses £10,000 au pays. Cependant, le gouvernement anglais semble avoir perdu de sa sévérité, mais pas encore suffisamment pour permettre à ce jeune homme de réaliser son rêve.

L'hon. M. CRERAR: Que faut-il penser des Lithuaniens et des Lettons qui sont en Suède? Le gouvernement suédois leur permettra-t-il de transférer leur fonds suédois?

M. CRESSWELL: Je ne peux certainement pas me prononcer là-dessus.

L'hon. M. CRERAR: Il y avait une restriction à cet effet avant la guerre.

M. CRESSWELL: Je ne sais pas jusqu'à quel point la Suède peut leur donner des devises américaines. Toute la situation monétaire est désorganisée.

L'hon. M. HORNER: La situation est tout à fait normale en Suède, et je ne crois pas qu'il y ait aucune difficulté.

M. CRESSWELL: Je ne le crois pas, mais je ne suis pas certain.

L'hon. M. CRERAR: Il y a un aspect de ce problème qui m'intrigue un peu. Il existe actuellement en Europe des centaines de milliers de très bonnes gens qui tiennent à quitter le pays et à refaire leur vie ailleurs. Ils tournent les yeux surtout vers le Canada, et peut-être moins vers certains pays comme le Brésil et l'Australie. Plusieurs de ces excellentes personnes n'ont pas de ressources. Le problème réside dans le fait qu'il y a plusieurs de ces personnes là-bas qui ont très peu ou pas de capital et qui se croiraient au ciel s'ils avaient la chance de venir au Canada et de travailler de leurs deux bras. Cette suggestion soulève naturellement chez nous la question de savoir s'il est sage ou opportun d'amener des gens sans ressources au Canada, avec la possibilité qu'ils soient à la charge de l'Etat? Nous nous rappelons encore des conditions qui ont existé vers 1930 et certaines gens ont encore des doutes sur ce qui arriverait au cours des dix prochaines années dans notre pays. Est-ce que j'exagère la situation?

M. CRESSWELL: Non, je ne le crois pas.

L'hon. M. CRERAR: Auriez-vous quelques suggestions à faire?

M. CRESSWELL: Je crois, sénateur Crerar, qu'une grande partie des difficultés que nous avons eues vers 1930, à cause de la pénurie d'emplois pour les nouveaux arrivés, particulièrement dans le cas de ceux qui nous arrivaient d'Europe, étaient dues au fait que plusieurs milliers étaient arrivés sans le sou à peine quelques années auparavant. Plusieurs de ces personnes étaient des hommes mariés qui avaient laissé leurs épouses et leurs familles dans leur pays d'origine; ils avaient emprunté de l'argent pour leur transport au pays et payaient des taux d'intérêt élevés dans leur patrie pour la somme empruntée. En plus de prendre soin de leurs familles, ces nouveaux arrivés devaient faire face à d'autres difficultés. Lorsque la crise économique est arrivée ils n'avaient aucune économie, et se virent immédiatement sans emploi ni secours; et par la suite un grand nombre d'entre eux furent expulsés.

L'hon. M. CRERAR: A cet égard, monsieur Cresswell, les expulsions s'effectuent en grande partie chez les gens qui vivaient dans les villes.

M. CRESSWELL: C'est vrai, mais ils se sont laissés entraîner vers les villes et se sont trouvés sans emploi.

L'hon. M. CRERAR: Je me souviens qu'il n'a jamais été question d'expulser ceux qui sont allés dans des districts ruraux et de petits villages.

M. CRESSWELL: C'est exact. En ce qui concerne tout mouvement futur d'immigration, je suis d'avis que, quoi qu'il puisse arriver au cours des dix prochaines années, nous ne courons guère de risque de voir les gens qu'on nous amènera à la charge de l'Etat s'ils sont bien choisis, s'ils ont les fonds nécessaires ou sont au moins sans dettes et si on leur trouve au pays des emplois de tout repos. Les fermiers sont beaucoup mieux aujourd'hui qu'ils ne l'étaient en 1929 et dans les premières années 30.

L'hon. M. CRERAR: Je crois, par exemple, que le succès qui a accompagné l'établissement des Sudètes dans la région de Tupper-Creek, de même que l'établissement effectué par le National-Canadien à Walburg, Saskatchewan, valent la peine d'être pris en considération à cet égard.

M. CRESSWELL: C'est vrai, mais les Nations Unies, si elles tiennent à résoudre le problème des personnes déplacées, doivent comprendre qu'il faudra un capital considérable et que c'est elles qui devront acquitter les frais.

L'hon. M. HORNER: L'embarras dans le passé n'a pas seulement consisté en ce que les immigrants ont envoyé de la monnaie canadienne dans leurs foyers, mais ils travaillaient tout l'été et, puisqu'il n'y avait rien pour les empêcher, ils envoyaient leur argent hors du pays et demandaient à l'Etat de les faire vivre pendant les mois d'hiver. Cette attitude faisait partie d'un plan prémédité chez ces gens, et j'en connais qui achetaient des propriétés en Ukraine. Hitler a obtenu des millions de dollars du Canada et des Etats-Unis. Des hommes de mon propre village ramassaient des sommes d'argent qu'ils faisaient sortir du pays parce qu'Hitler leur avait promis qu'il créerait une Ukraine indépendante, et de la sorte il s'est procuré des millions de dollars partout aux Etats-Unis et au Canada.

M. CRESSWELL: C'est exact.

L'hon. M. HORNER: De plus, le gouvernement canadien a eu à souffrir énormément de l'aide qu'il devait accorder à ces individus qui n'en avaient pas besoin; c'était un plan prémédité d'envoyer de l'argent, non pas pour défrayer leur transport, mais pour acheter de la propriété.

M. CRESSWELL: Nombre d'entre eux avaient des dettes là-bas.

L'hon. M. HORNER: Mais, ils vous disaient que la monnaie canadienne vaut tant chez eux et qu'on avait là-bas l'impression qu'ils touchaient de très bons salaires au Canada.

L'hon. M. MOLLOY: Vous avez parlé des taux d'intérêt élevés qu'ils devaient payer pour la monnaie empruntée pour leur transport; quel taux d'intérêt payaient-ils?

M. CRESSWELL: J'ai entendu dire que dans certains cas ils payaient 25 et 30 p. 100 dans certains pays.

L'hon. M. MOLLOY: En d'autres termes, c'est de l'usure, non pas un intérêt.

M. CRESSWELL: Oui, précisément.

Hon. M. CRERAR: Dans l'étude générale de la question, prenez par exemple le problème des mennonites. Je crois que les mennonites ont été sans exception d'excellents colons et sont devenus des citoyens utiles au pays.

M. CRESSWELL: Je ne sache pas qu'il y ait eu un seul mennonite qui ait été à la charge de l'Etat au cours de la crise économique.

Hon. M. CRERAR: La seule chose qu'on ait pu leur reprocher au cours de la guerre c'est leur pacifisme, leur doctrine leur interdisant de s'enrôler dans les services de combat et dans les forces armées.

M. CRESSWELL: Autre chose, ils parlaient l'Allemand.

L'hon. M. CRERAR: Ceci a également créé un certain préjugé. Je me rappelle que des gens appelés à faire leur service étaient affectés à des services auxiliaires, dont plusieurs dans les parcs nationaux. Lorsque j'avais la direction du ministère des Mines et ressources, j'ai eu l'occasion d'observer ces personnes d'assez près, et en effet c'était les meilleurs travailleurs que nous ayons eu dans les parcs nationaux au Canada. Je me rappelle d'un surintendant qui me disait: "Je puis envoyer vingt des ouvriers mennonites employés dans notre service alternatif, les laissant à leur propres ressources, et je suis certain qu'ils travailleront continuellement". La colonie mennonite au Canada et aux Etats-Unis est fort nombreuse et dans son ensemble très à l'aise. J'ai entendu dire que les communautés mennonites du Canada et des Etats-Unis sont disposées à trouver les fonds requis pour aider à établir ceux de leurs coreligionnaires que l'on trouve parmi les personnes déplacées en Europe, pourvu qu'ils obtiennent la permission de venir au pays.

M. CRESSWELL: C'est exact, monsieur.

L'hon. M. CRERAR: Eh! bien, il me semble que l'on ne devrait poser aucun obstacle.

L'hon. M. ROEBUCK: Ce serait excellent. Maintenant, pour revenir au sujet des navires, me permettez-vous de souligner que nous avons non seulement fermé nos chantiers maritimes et discontinué la construction des navires, mais au cours des deux derniers mois, nous avons de fait vendu un certain nombre de navires de 10,000 tonnes, peut être six ou huit, mais je suis sûr de quatre. Vous avez parlé des navires du type *Liberty*. Quel était leur jauge?

M. CRESSWELL: Je crois savoir qu'elle était de dix à quinze mille tonnes.

L'hon. M. ROEBUCK: Le Gouvernement du Canada a vendu des navires de la même classe que le *Liberty*, et je suppose—je n'en connais rien—que ces navires auraient pu être transformés en navires d'émigrants tout comme les navires *Liberty* que l'Australie a transformés.

L'hon. M. CRERAR: On peut se demander, sénateur Roebuck, s'il est pratique de transformer ces cargos—car ç'en est—en navires servant au transport des passagers. Je me souviens qu'on a étudié le sujet assez minutieusement avant la cessation des hostilités lorsqu'on s'inquiétait assez sérieusement de la méthode employée pour rapatrier les militaires d'outre-mer, et je me rappelle que l'on considérait comme peu pratique de transformer ces navires.

M. CRESSWELL: Je n'en sais rien, sénateur Crerar, mais au cours de la première guerre, je me rendis en Sibérie sur un cargo transformé, l'ancien *Protesilias*. Il y avait 5,000 hommes de troupes à bord, et nous sommes arrivés à destination.

L'hon. M. ROEBUCK: Comme vous le dites ces gens ne seront pas trop exigeants.

M. CRESSWELL: Non, considérant ce qu'ils ont souffert au cours des quelques dernières années.

Le PRÉSIDENT: Si nous n'avons pas d'autres questions à poser à M. Cresswell, peut-être pourrions-nous maintenant entendre M. Hutt?

M. G. M. HUTT, commissaire de l'expansion industrielle, réseau du Pacifique-Canadien: Monsieur le président, honorables membres du Comité.

Un sage régime d'immigration sera profitable au Canada parce que l'accroissement de population augmentera les perspectives d'exploitation de nos ressources naturelles, surtout dans l'ouest quelque peu retardataire. Un judicieux programme d'immigration de techniciens et de travailleurs industriels spécialisés sera profitable au Canada parce qu'il aura une répercussion directe sur nos industries primaires, et que de nouveaux artisans viendront s'ajouter à notre propre main-d'œuvre.

Le service de l'expansion industrielle dont je suis le chef, et la section industrielle qui relève de M. F. W. Collins, ici présent, forment la division de l'expansion industrielle qui relève du gérant du trafic-marchandises du Pacifique-Canadien. Les fonctions de la section industrielle sont variées, mais en général on peut les décrire comme étant destinées à faciliter l'exploitation des ressources naturelles dans les régions desservies par notre réseau. L'étendue de ces territoires dépasse de beaucoup ce dont on se fait l'idée à la lecture des cartes du réseau—car par des raccordements avec d'autres voies ferrées, avec des grandes routes, des lignes de navigation et des services aériens, la plupart des régions colonisées du Canada et plusieurs régions non colonisées nous concernent directement. La division du développement ne s'occupe pas d'immigration ou de colonisation, quoique certaines de ses fonctions mettent des officiers de ce bureau en relation étroite avec les problèmes qui se rattachent généralement à ceux de l'immigration.

Au cours des années, notre organisation a recueilli des renseignements de toutes sortes sur les ressources naturelles du Dominion, et plus particulièrement sur les ressources minérales, pour la simple raison que la majorité des demandes de renseignement qu'on nous a soumises traitent des minéraux. Notre personnel technique compte ou a déjà compté: des ingénieurs miniers, des géologues, des ingénieurs civils, des chimistes, des agronomes, etc. Il y a des bureaux à Montréal et à Winnipeg et nous sommes représentés à d'autres endroits et maintenons un contact étroit avec les services techniques du genre de ceux que fournit le Gouvernement. Lorsque nous constatons l'existence d'une source de matière première inexploitée, que nous croyons offrir des possibilités économiques, nous la portons à l'attention des fabricants qui pourraient être intéressés à sa mise en valeur ou à l'attention des producteurs éventuels qui pourraient être intéressés à son exploitation. De même, une forte partie de notre travail est consacrée à la recherche de sources de matières premières pour les fabricants qui, pour une raison ou pour une autre, ne sont pas satisfaits de leurs sources actuelles d'approvisionnement.

En plus d'une occasion, nous avons entrepris spécialement, à la demande de capitalistes canadiens ou américains, de trouver un approvisionnement canadien d'une ou plusieurs matières premières pour une industrie manufacturière que l'on projetait. Dans une moindre mesure mais, qui ne manquait cependant pas d'importance, nous avons travaillé avec des capitalistes anglais ou européens, réfugiés ou autres, à la recherche de moyens de placement pour ces capitaux, et à la recherche d'individus qui possédaient plus particulièrement ces moyens, pour une entreprise profitable reposant sur les ressources naturelles du Canada.

L'opinion générale veut que le Canada ait besoin d'augmenter sa population et qu'à l'heure actuelle, il a besoin d'une population agricole. Il y a eu, et il existe encore des occasions ou des avantages pour les ouvriers industriels, surtout ceux qui possèdent des aptitudes spécialisées et ceux qui ont les fonds nécessaires à placer dans des industries reposant sur les ressources naturelles du pays. L'avantage pour le Canada peut s'avérer immense, car l'emploi de tels fonds et spécialement de telles aptitudes techniques qu'on ne trouve normalement pas ici, entraînera une mise en valeur des ressources naturelles et l'emploi de main-d'œuvre canadienne dans des industries qui ne concurrencent pas nécessairement les industries déjà établies au pays. Permettez-moi d'ajouter ici que dans de nombreuses phases de l'industrie fondée sur les ressources naturelles, les Canadiens sont à un niveau à peu près égal à celui de l'Europe. Toutefois, dans d'autres phases, il y a une possibilité marquée de connaissances supérieures en Europe. Par exemple, les méthodes d'extraction et de mutation sur le continent sont en général inférieures aux nôtres. Cependant, les méthodes européennes de transformation et d'utilisation de ce qui serait ici des produits de rebut sont dans certains cas beaucoup supérieures. Il faut bien comprendre par là que les marchés européens plus étendus, dus nécessairement à une plus grande population, ainsi que le désir de se suffire à eux-mêmes qui existait dans certains pays avant la guerre, expliquent ce fait.

Il serait peut-être intéressant de citer, sans nommer ni les personnes ni les endroits, quelques exemples d'entreprises fondées en totalité ou en partie sur les ressources naturelles du pays, lancées avec du capital étranger depuis les sept ou huit dernières années, employant de quelques-uns à des centaines d'ouvriers canadiens, mais rarement des ouvriers spécialisés venus de l'étranger et, dans certains cas du moins, n'offrant pas à l'industrie déjà établie de concurrence sérieuse sur son marché naturel. Nous avons intentionnellement omis des exemples pris en Angleterre.

À deux endroits dans l'Est du Canada, quelques Tchèques ont établi des ateliers de rouissage du lin et d'autres Tchèques, à trois endroits. Quelques Belges en ont installé un, tandis qu'un autre groupe de Belges a commen-

la fabrication d'outillage pour le rouissage du lin, mais l'ont abandonnée depuis. Un autre groupe de Tchèques a débuté dans la fabrication de modèles spéciaux de lampes, tandis qu'un autre a débuté dans le commerce du bois et la fabrication d'un modèle spécial de meubles. Un groupe venu de Belgique et de France a transporté sa fabrique d'outillage lourd au Canada. Une famille qui avait des intérêts considérables en Tchécoslovaquie et en Autriche a ouvert un gros commerce de bois dans l'Ouest du Canada, employant une essence considérée jusqu'ici à peu près invendable. Ils emploient des centaines d'hommes dans leurs scieries et leurs camps de bûcherons. Cette société a participé d'une façon importante à notre effort de guerre. Un Tchèque a établi une industrie de poterie artistique dans l'Est du Canada et a fourni de la vaisselle faite de glaise domestique à des maisons qu'il servait autrefois d'Europe. Un Hongrois a ouvert une usine de fabrication de produits chimiques spéciaux. Un groupe d'Allemands a organisé une fabrique de jouets.

Des centaines d'étrangers ont soumis des demandes sérieuses de renseignement au cours des quelques années précédant la guerre et, pendant la guerre, sur les possibilités de fabrication des articles suivants: yeux artificiels, catgut, ferrets de lacets de chaussures, lignine tirée des liqueurs de rebuts de sulfite, acide lactique tiré des pommes de terre, diverses matières plastiques, médicaments et produits chimiques, genres spéciaux de papier, verre, y compris verres artistiques et carreaux, produits spéciaux de sciure de bois, textiles, produits d'argile de tous genres, produits de tourbe, et une foule d'autres matériaux, tandis que d'autres s'intéressaient à l'exploitation de minéraux. Il y avait parmi ces gens des Allemands, des Tchèques, des Suédois, des Autrichiens, des Hongrois, des Hollandais, des Français, des Roumains et des Polonais, pour ne nommer que quelques nationalités. Un bon nombre de ces personnes auraient pu poursuivre leurs projets, mais certains d'entre eux tombèrent victimes de l'invasion, tandis que d'autres furent entravés dans leur entreprise au Canada par l'affectation des matières premières à des fins essentielles. Certains de ces projets seront repris.

Je dois aborder un autre sujet. Il y a dans l'Ouest du Canada nombre de matières premières que l'on n'utilise pas dans l'industrie à l'heure actuelle parce que leur marché naturel n'est pas suffisamment étendu. Une population plus dense dans l'Ouest offrira le moyen de les exploiter et d'aider à un équilibre plus stable entre l'industrie et l'agriculture. Ce sujet pourrait s'étendre aux possibilités de récoltes industrielles pour permettre un meilleur équilibre au sein même de l'industrie agricole.

L'hon. M. HORNER: C'est bien beau, cependant, il y a certaines choses que vous n'avez pas mentionnées au sujet de ces spécialités. Je causais récemment avec un homme qui revenait d'Europe. Il a été retenu là durant la guerre et comme il était autrefois dans le commerce de détail, il s'engagea naturellement chez des détaillants. Il me dit que nous allons perdre notre marché du bacon en Angleterre dès que le bacon polonais et danois seront disponibles. Nous avons dans mon comté un Polonais qui était propriétaire et exploitant de sept salaisons en Pologne avant la guerre. Il les a perdues lors de l'invasion de son pays, et s'en vint au Canada. Il a réussi à se procurer quelque argent et ouvrit une salaison dans l'Ouest du Canada. J'ai demandé à notre Canadien revenu au pays: "De quoi se plaint-on au sujet de notre bacon, est-il trop gras?" Il a répondu: "Non, il est trop mou et trop poreux dans le tranchoir". Il m'a parlé du boucher qui vendait du bacon depuis plus de trente-cinq ans. Ce boucher sortit de la glacière plusieurs pièces de bacon et lui dit: "Cela a été apprêté par ce Polonais, et c'est un bacon meilleur que n'en ont jamais fabriqué les maisons Swift ou Canada Packers". Les cultivateurs de l'Ouest se sont donné beaucoup de peine pour élever du bon porc à bacon. Toutefois, si un porc pèse quelques livres de plus, les salaisons réduisent le prix de deux

cents la livre. Nos porcs sont nourris à l'orge et nous les avons constamment améliorés. Cependant, notre bacon n'est pas encore apprécié en Angleterre. Je suis convaincu que c'est dû à nos établissements de salaisons. Elle ne semblent pas savoir apprêter le bacon. Ce sont nos cultivateurs qui en souffrent et nous perdons notre marché. C'est mon opinion que la faute n'est ni au cultivateur ni au producteur mais aux conserveurs. Cet homme venu de Pologne, grâce à sa connaissance et à son habileté dans l'apprêtage et dans le fumage du bacon est en train de ruiner nos propres salaisons. Voilà qui démontre comment ces talents particuliers peuvent être au plus grand avantage du pays.

L'hon. M. ROEBUCK: Monsieur Hutt, vous nous parliez de la mise en valeur des ressources naturelles du pays par l'établissement d'industries?

M. HUTT: Je crois que vous pourriez l'exprimer ainsi. Avec une population accrue, l'industrie en général serait mieux équilibrée, c'est-à-dire que les industries fondées sur ces ressources naturelles ont une meilleure chance de produire convenablement.

L'hon. M. ROEBUCK: Est-ce que tout n'est pas fondé sur les ressources naturelles?

M. HUTT: Si. Je parle de l'Ouest en particulier. Il y a là tant de ressources naturelles qu'on pourrait exploiter, et cette mise en valeur serait profitable aux gens qui demeurent déjà dans la région; mais malheureusement, il n'y a pas assez de population à cet endroit pour rendre la chose profitable à certains producteurs. Comme exemple général, je pourrais mentionner certaines catégories d'argiles de haute qualité dans le sud de la Saskatchewan dont on peut augmenter considérablement la production. Cependant, le marché disponible dans la région des Prairies pour cette argile ou pour le produit fini n'est pas assez vaste maintenant pour permettre qu'on en augmente l'exploitation actuelle.

L'hon. M. ROEBUCK: Ne pourrions-nous pas concurrencer les marchés étrangers avec ces produits d'argile? Nous avons la main-d'œuvre et l'outillage.

M. HUTT: Si, soit dit en passant, certains genres de poteries sont fabriquées à Medicine-Hat où l'on possède à la fois le gaz naturel et l'argile à proximité. Avant la guerre ces produits étaient expédiés à presque tous les dominions britanniques. Toutefois, dans le cas des produits d'argile les plus lourds, comme des tuyaux et autres, la distance de transport est nettement restreinte.

L'hon. M. ROEBUCK: N'est-ce pas là un des facteurs qui facilitent ou prohibent l'usage des ressources naturelles—je parle du prix auquel on peut les vendre?

M. HUTT: Oui, c'est évident, je suppose.

L'hon. M. ROEBUCK: C'est là un point dont nous ne semblons pas très souvent tenir compte. Prenez l'agriculture, par exemple. La population de l'Ukraine et d'autres pays européens est très bouleversée. Le prix des terres dans le sud de l'Europe doit être très bas. Nous avons probablement de très belles ressources naturelles ici, mais on les tient à un prix trop élevé comparativement à celles des autres pays. Nous voulons des immigrants. Ce n'est pas tant la valeur relative des ressources, mais le prix qu'en demandent certaines personnes. Le Pacifique-Canadien a encore de grandes étendues de terre disponibles, n'est-ce pas?

M. HUTT: Voulez-vous dire de terres arables?

L'hon. M. ROEBUCK: Oui.

M. HUTT: Je ne sais réellement pas. Je n'ai rien à voir à la vente des terres que la compagnie détient. Peut-être M. Cresswell le sait-il.

M. CRESSWELL: Nous avons encore de disponible pour la colonisation environ un million et demi d'acres.

L'hon. M. ROEBUCK: Ce sont des terres exploitables?

M. CRESSWELL: Je ne voudrais pas dire qu'elles sont toutes de première qualité; le meilleur choix en a déjà été fait. Toutefois, il reste un bon pourcentage de terres bien convenables à la colonisation. De plus, nous avons la propriété des minéraux sur une superficie encore beaucoup plus grande que cela. Dans nos marchés de vente des terres, nous conservons la propriété des minéraux.

L'hon. M. MOLLOY: Quelle est le prix moyen des terres dont vous êtes encore propriétaire?

M. CRESSWELL: Je ne crois pas qu'il dépasse \$5.00 l'acre.

L'hon. M. HORNER: En ce qui concerne l'exploitation de nos ressources naturelles en vue d'en vendre les produits, le facteur des salaires, heures de travail, etc., dans les pays où nous espérons exporter ces produits, entre en ligne de compte.

M. HUTT: Oui, monsieur, on doit considérer tous ces points lorsqu'il s'agit de concurrence. C'est très juste.

Le PRÉSIDENT: Nous entendrons maintenant M. Collins, gérant industriel du Pacifique-Canadien.

M. FRANK W. COLLINS (gérant industriel du chemin de fer Pacifique-Canadien): Monsieur le président et honorables sénateurs, c'est pour moi un grand honneur de me joindre à mes collègues, M. Cresswell et M. Hutt, dans la présentation de ces mémoires.

Dans une large mesure, la transformation industrielle du Canada concorde avec la construction et l'heureuse exploitation du chemin de fer Pacifique-Canadien et le programme d'immigration adopté par le gouvernement canadien avant la première Grande Guerre.

Nous avons célébré hier le 79^e anniversaire de la Confédération. Le premier Gouvernement du Canada a d'abord été appelé à remédier à l'absence des moyens de transport et au manque de population. On se souviendra qu'afin d'unifier le Canada, il fallait construire un chemin de fer transcontinental reliant l'est à l'ouest. Ce besoin a donné naissance au Pacifique-Canadien qui, le premier, a exploité un réseau transcontinental au Canada. Sa construction en 1885 et l'inauguration de son service continu en 1886 ont rendu possible la réalisation des projets conçus par les auteurs de la Confédération. Ce chemin de fer a permis aux nombreux immigrants venus d'Europe de s'établir au Canada.

Anjourd'hui, nous sommes habitués à un confort et à un service sans égal dans les autres pays du monde, sauf les Etats-Unis. Nos normes sont à peu près les mêmes que celles de notre voisin du Sud. Voyons un peu quel état de choses régnait en 1886, lorsque le Pacifique-Canadien a tracé la voie qui a fait du Canada ce qu'il est aujourd'hui. A ce moment-là, la majorité des habitants du Canada étaient établis dans la vallée du Saint-Laurent et sur les rives septentrionales des lacs Erié et Ontario. Il n'existait alors aucune grande métropole, comme Winnipeg et Vancouver. Montréal et Toronto n'étaient que de petites agglomérations. North-Bay, Sudbury, Port-Arthur, Fort-William, Brandon, Regina, Saskatoon, Calgary et Edmonton n'étaient pas ce qu'elles sont aujourd'hui. Le progrès industriel et le commerce avec l'étranger, qui jouent un si grand rôle de nos jours, étaient à peu près inconnus. C'est dire que le réseau transcontinental du Pacifique-Canadien desservait une région vierge et inexploitée. Il est vrai que cette terre offrait un avenir prometteur, mais cela ne suffit pas à faire les frais de l'exploitation d'un chemin de fer transcontinental. Qu'ont fait les directeurs du Pacifique-Canadien pour améliorer l'état de choses et justifier l'existence de ce réseau? Se sont-ils croisés les bras pour attendre la suite des événements? Non. Les directeurs se sont mis résolument à l'œuvre en vue de mettre en valeur cette magnifique entreprise qu'on leur avait confiée et de la faire servir aux intérêts du grand pays qu'elle desservait. Inutile de raconter en détail les succès remportés par les administrations subséquentes, car on

peut les constater un peu partout au pays. On a favorisé l'exploitation industrielle, l'établissement sur les terres et la colonisation, l'immigration, la mise en valeur des ressources naturelles, le commerce avec l'étranger, d'abord sur le Pacifique puis sur l'Atlantique. C'est le Pacifique-Canadien qui, en 1885, a inauguré sur un plan national l'industrie du tourisme, dont on parle tant aujourd'hui, car c'est lui qui a commencé à renseigner l'univers sur le Canada, ses attraits et son avenir. Il n'est pas exagéré de prétendre que le Pacifique-Canadien fait grandement honneur au nom du Canada partout dans l'univers et que ses entreprises ont, dans une large mesure, aidé à l'expansion, au progrès, au relèvement du niveau de l'existence et à la grande prospérité dont le peuple canadien jouit actuellement.

Les honorables sénateurs sont certainement au courant de notre progrès industriel et je ne prendrai pas le temps d'en tracer l'évolution détaillée. Dans l'espace de quelques dizaines d'années, nous avons été témoins des changements apportés à l'exploitation industrielle dans la vallée du Saint-Maurice, les Cantons de l'est, l'île de Montréal et la région du lac Saint-Jean, dans la province de Québec. Dans les provinces Maritimes, nous avons observé le rythme accéléré à Halifax, Sydney, Saint-Jean et Moncton, ainsi que dans les vallées d'Annapolis et de la rivière Saint-Jean. En Ontario, comparons les villes de Toronto, London, Windsor, Chatham, Hamilton, Kingston, Sudbury, Cornwall, Owen-Sound et Ottawa d'il y a trente ans avec celles d'aujourd'hui. A l'ouest des Grands Lacs, considérons le progrès accompli par Winnipeg, Brandon, Regina, Calgary, Edmonton, Vancouver, Nelson, Trail, Lethbridge et New-Westminster. Nous pouvons ainsi nous rendre compte du rôle que joue dans notre histoire le développement industriel. Autre fait à signaler, c'est l'intérêt croissant que manifestent à cet égard nos municipalités, nos banques, nos compagnies d'énergie électrique, nos chambres de commerce, notre Gouvernement fédéral et nos gouvernements provinciaux.

Le Pacifique-Canadien a des bureaux d'expansion industrielle dans les principales villes du Canada, ainsi qu'à Londres, Angleterre. Un personnel compétent y fournit des renseignements détaillés sur tous les aspects du progrès industriel du Canada. Ces renseignements sont très complets, et on les met à la disposition du public à titre gracieux. De même, on a associé au Service de l'expansion industrielle les bureaux de la compagnie à travers le Canada, les Etats-Unis, l'Europe, la Nouvelle-Zélande, l'Australie et l'Asie, dans le but de faire connaître aux intéressés les occasions d'expansion et de progrès industriel qu'offre notre pays. Les résultats obtenus à cet égard ont réussi à un tel point que diverses municipalités, banques, compagnies d'électricité et autres prennent maintenant une part active aux entreprises d'expansion industrielle.

Cela indique de façon bien définie que les nôtres se rendent compte du progrès apporté par l'expansion industrielle, ainsi que des avantages et de la stabilité nécessaires pour maintenir le niveau de bien-être exigé par les Canadiens.

Bref, la croissance et le développement du Canada—notre progrès et notre expansion—reposent sur un facteur important—l'immigration—l'œuvre collective et individuelle accomplie par les hommes, femmes et enfants intrépides qui se sont établis dans notre pays et qui en ont fait ce qu'il est maintenant.

Aujourd'hui, messieurs, vous faites partie du Sénat du Canada, et cependant je suis parfaitement sûr que chacun de vous descend probablement d'un immigrant. Nous savons tous que le Canada est l'œuvre des immigrants, et cela est tout à son honneur. Notre évolution nationale ne fait que commencer; elle doit porter encore beaucoup plus loin. Par conséquent, nous rendant pleinement compte que ce sont les immigrants qui nous ont valu tous les avantages dont nous jouissons aujourd'hui, pourquoi tarder à établir nos lois de façon à favoriser et à stimuler l'immigration de braves gens qui cherchent dans notre pays un foyer et tout ce que cela comporte. De cette façon, le Canada pourra accomplir sa destinée.

Notre pays a besoin d'un accroissement démographique et il y a seulement deux moyens de l'obtenir; il y a d'abord la méthode naturelle, qui est lente, et aussi l'immigration. Le Canada est vaste. Il peut faire vivre une population nombreuse, probablement de deux à trois fois supérieurs à celle qu'il compte actuellement. Il possède un empire industriel tellement considérable qu'il doit exporter ses produits s'il veut subsister. On ne pourra créer un marché intérieur qu'au moyen d'un accroissement de la population, et l'immigration est la seule manière de réaliser cet accroissement. L'avenir du Canada dépend d'une population forte, vigoureuse et nombreuse. Si nous voulons conserver notre position importante dans le monde, il nous faut non seulement édifier des empires industriels, mais fournir du capital humain pour mettre les industries en œuvre et consommer les produits de ces industries. A mon sens, il y a lieu, à tous les points de vue, que le Canada adopte une ligne de conduite très large en matière d'immigration.

L'hon. M. ROEBUCK: Dans votre exposé, vous dites que le Canada pourrait faire vivre deux ou trois fois plus d'habitants qu'il n'en compte actuellement?

M. COLLINS: C'est exact.

L'hon. M. ROEBUCK: Sans parler de la question du transport, combien de temps mettrions-nous, d'après vous, à absorber une population aussi nombreuse? Par exemple, dans combien de temps pourrions-nous doubler la population du Canada?

M. COLLINS: On a fait plusieurs calculs et l'on a estimé que nous pourrions facilement absorber de 300,000 à 500,000 personnes par an.

L'hon. M. ROEBUCK: Nous avons presque atteint le chiffre de 400 000 autrefois. Je sais que, vers 1913, il y a eu 400,000 immigrants dans l'espace d'un an et 382,000 une autre année.

M. COLLINS: Les sénateurs se souviennent sans doute des années de 1911, 1912 et 1913, alors que des wagons remplis de nouveaux colons quittaient Montréal et nos ports océaniques, surtout durant l'été, et traversaient constamment l'Est du Canada pour se rendre dans les provinces de l'Ouest. Nous savons tous l'effet que ce déplacement a produit sur notre prospérité générale.

L'hon. M. ROEBUCK: Le pays les a-t-il absorbés à cette époque?

M. COLLINS: Oui.

L'hon. M. ROEBUCK: C'est en 1913 que le Canada a absorbé sans difficulté le plus grand nombre d'immigrants.

M. COLLINS: La guerre a éclaté en 1914 et je ne me rappelle aucune difficulté particulière.

Je me suis rendu récemment à Chatham, Ontario, et si les honorables sénateurs ont visité le comté de Kent dernièrement, ils ont sans doute été surpris des changements en cours dans cette région. Quelqu'un qui s'intéresse à l'expansion de ce territoire m'apprenait qu'une bonne partie de ce progrès est due aux divers immigrants qui sont venus s'y établir. D'abord vinrent les Mexicains, mais ils ne restèrent pas longtemps. Puis ce furent les Belges et les gens des Etats du sud. Aujourd'hui, ils sont solidement établis dans la culture des betteraves, et ils cultivent aussi le tabac. Cette exploitation a occasionné des affaires d'or dans la région, non seulement dans le comté de Kent, mais aussi dans celui de Simcoe. L'expansion industrielle a marché de pair avec ce progrès, et si vous visitiez Chatham aujourd'hui, vous y verriez un nouveau centre industriel qui se développe et qui fournira de l'emploi à plusieurs centaines d'habitants de cette ville. La compagnie International Harvester a récemment décidé d'y établir une usine de deux millions et demi de dollars et plusieurs autres industries choisissent cet endroit. La ville de Chatham a donc dû s'annexer une nouvelle région industrielle et le programme de construction est actuellement en bonne voie d'exécution. Cette expansion procurera

une activité redoublée à nos chemins de fer canadiens et créera des emplois pour les habitants de Chatham. En un mot, la ville est sur le point de connaître un progrès sans égal, et le même état de choses existe, de façon très évidente, à travers le Canada.

Si vous connaissez la ville de Toronto aussi bien que le sénateur Murdock la connaît, vous avez dû constater sa croissance depuis quelques années. Par exemple, les environs d'Islington, dont la majeure partie était en culture il y a cinq ans, se sont énormément développés, ainsi que les régions de New-Toronto et de Swansea. Le district qui s'étend au nord de Toronto-ouest jusqu'à Mount-Dennis et Weston et, vers l'ouest, jusqu'à Lambton, ainsi que le district de Leaside, ont subi de grands changements. Ces régions connaissent un vaste développement industriel qui procurera de l'emploi à des milliers de personnes.

Dans la ville de Montréal, une nouvelle région industrielle a surgi depuis deux ans sur le chemin de la Côte-de-Liesse et sur le boulevard Décarie. Environ 150 acres de terrain qui, jusqu'en 1944, comprenaient surtout des jardins maraîchers, subissent actuellement un changement radical qui aura des résultats d'une grande portée sur notre régime économique. Par exemple, la White Motors, de Cleveland, Ohio, doit y ériger une usine de plus de deux millions de dollars. La Liquid Carbonic Company, de Chicago, y construit aussi un établissement. Un peu plus loin, les Laboratoires Abbott, de Chicago, sont à installer une usine. La compagnie Canada Dry a déjà construit un établissement, ainsi que la maison de thé Salada, un peu plus loin que les Laboratoires Abbott. De l'autre côté de ce réseau de circulation qui sépare la région en quatre parties, on est à subdiviser l'ancienne propriété de la Piste de vitesse du Mont-Royal, où un vaste programme d'expansion industrielle est aussi en voie d'exécution. Plus au sud, le long du boulevard Décarie, la Armstrong Cork and Insulation Company est à construire une grosse usine, tout près de la voie du Pacifique-Canadien. Un peu plus à l'ouest, la Canadian Industries Limited érige un vaste édifice et, dans l'autre direction, six autres établissements sont en voie de construction.

Cela, monsieur le président, donne une idée du progrès qu'on réalise à travers le Canada. Je crains que la population ne se rende pas bien compte de l'expansion industrielle qui se produit non seulement à Montréal et à Toronto, mais presque partout au pays. Calgary, par exemple, a pris beaucoup d'importance dans le domaine industriel, et il en est de même de Vancouver. En somme, si nous passons toutes les villes en revue, nous constatons que le peuple profite partout de cette expansion. Nous devons comprendre que chacun essaie d'obtenir sa part dans l'expansion industrielle du Canada. Comme résultat, la plupart de nos grandes villes s'intéressent directement au développement industriel; nos provinces ont organisé des ministères s'occupant d'expansion industrielle, comme l'a d'ailleurs fait le gouvernement fédéral. Les sociétés ferroviaires, les compagnies d'énergie électrique et les banques se sont toujours intéressées à l'expansion future. Notre compagnie s'est occupée de travaux industriels depuis 1885 parce que, comme je l'ai signalé au début de mes remarques, nous desservions un pays inexploité.

L'hon. M. ROEBUCK: Sauf erreur, vous êtes d'avis que l'arrivée d'immigrants ne priverait personne d'emplois, mais en créerait de nouveaux.

M. COLLINS: J'abonde dans ce sens.

L'hon. M. ROEBUCK: Poursuivez, je vous en prie. Je n'avais aucunement l'intention de vous arrêter.

M. COLLINS: Lorsque le Pacifique-Canadien a achevé la construction de son réseau jusqu'à la côte du Pacifique, le terminus n'était pas alors Vancouver, car cette ville n'existait pas, mais bien Port-Moody. Les voies traversaient une forêt vierge jusqu'à Port-Moody. On a déblayé un espace suffisant pour continuer la voie jusqu'au littoral du Pacifique. Il n'y avait pas de voyageurs

ni de marchandises à transporter et il est intéressant de noter la façon dont la compagnie a débuté dans les affaires. Quelques mois plus tôt, M. Van Horne, alors directeur général de la compagnie à Montréal, avait nolisé un brick appelé le *W. B. Flint*, et il envoya à son bord, jusqu'en Extrême-Orient, en Chine et au Japon, un représentant en quête de contrats pour le transport de marchandises. Ce fonctionnaire de la compagnie était chargé de se rendre en Extrême-Orient et de dire aux hommes d'affaires qu'il y rencontrerait qu'on était à construire à travers le Canada une nouvelle voie ferrée, qui relierait les grandes villes des Etats-Unis et de l'Est canadien, et qui établirait aussi une nouvelle liaison entre le Canada tout entier et les Iles britanniques et l'Europe continentale. Le fonctionnaire en question devait obtenir pour le nouveau réseau le plus gros volume d'affaires possible. J'ai eu l'occasion de rencontrer dernièrement le monsieur qui était secrétaire des bureaux de la compagnie en 1886. Il m'a dit que M. Van Horne se présentait tous les matins et demandait au télégraphiste, à la gare de Montréal, alors appelée gare du square Dalhousie, s'il avait reçu des nouvelles de Port-Moody; pendant longtemps, la réponse fut négative. C'est le 4 juillet que le réseau fut ouvert à Port-Moody et, le 26 juillet, le télégraphiste de cette station signala à Montréal qu'un voilier approchait de Burrard-Inlet. Ce renseignement galvanisa M. Van Horne et il demanda si le navire avait l'air bien chargé. On lui répondit par l'affirmative et, trente minutes plus tard, le navire arrivait au port avec 800 tonnes de thé, que la nouvelle voie ferrée devait transporter vers l'est jusqu'à la ville de New-York. Ce fut l'inauguration du réseau et M. Van Horne déclara: "Le commerce d'importation et d'exportation offre un avenir prometteur au Canada et au chemin de fer du Pacifique-Canadien. Nous allons ouvrir immédiatement une succursale en Extrême-Orient et faire construire cinq navires de fer." Ainsi débuta le commerce extérieur du Pacifique-Canadien. Il prit naissance sur les côtes du Pacifique et s'étendit enfin jusqu'à l'Atlantique.

Il serait peut-être intéressant, monsieur le président, de signaler certaines questions que posent des gens d'affaires d'un peu partout dans le monde, au sujet du Canada. Nous avons affaire à des industriels qui songent à étendre leur activité chez nous. Certains d'entre eux possèdent d'énormes capitaux, d'autres des sommes moins importantes, mais les mêmes questions les intéressent. J'ai réuni en brochure une série de questions qu'on nous pose ainsi que la réponse que nous donnons à ces questions; je puis la laisser aux membres du Comité qui pourront la consulter dans leurs moments libres. Si vous voulez plus tard me poser des questions à ce sujet, il me fera plaisir de vous donner de plus amples renseignements.

Ce matin, au cours de son exposé, M. Hutt nous a parlé des gens venus au Canada avant la deuxième Grande Guerre. La plupart fuyaient devant Hitler, et plusieurs ont apporté beaucoup d'argent au pays. Certains économistes ont signalé que c'était peut-être là une autre phase de notre histoire économique. On n'en connaît pas encore bien les résultats, mais en plus d'apporter de fortes sommes au pays, cette immigration nous a amené un grand nombre de spécialistes qui s'efforcent d'enseigner leurs arts et leurs métiers à la population canadienne. Si jamais vous passez à Saint-Jérôme, au nord de Montréal, je vous engage à visiter la fabrique de poterie de Viktor Kominik. Il a apporté une contribution importante à notre progrès industriel. Son entreprise n'est pas très considérable, mais elle a pris de l'essor.

L'hon. M. HORNER: S'agit-il d'un nouveau genre d'entreprise au Canada?

M. COLLINS: Oui, c'est une nouvelle industrie.

L'hon. M. ROEBUCK: N'est-ce pas le Pacifique-Canadien qui a amené les Bata au pays?

M. COLLINS: Non, sénateur, ils sont venus d'eux-mêmes. Comme vous le savez sans doute, la famille Bata est originaire de Tchécoslovaquie. Elle est venue au Canada en 1939, alors qu'un grand nombre d'Européens immigraient au pays, à la suite des bouleversements politiques en Europe, bien que plusieurs d'entre eux,—les Bata, par exemple,—eussent songé depuis longtemps à établir une industrie au Canada.

L'hon. M. ROEBUCK: Ont-ils gardé leur entreprise de Tchécoslovaquie?

M. COLLINS: Oui, ils possèdent une vaste usine à Zlin, en Tchécoslovaquie. Ils sont censés être les plus importants fabricants de chaussures en Europe.

Il serait peut-être intéressant de signaler que le Canada possède un grand nombre de ressources qui attirent les industriels du monde entier. En premier lieu, du point de vue géographique, nous sommes très bien placés pour le commerce international. Nous avons à notre disposition d'excellents moyens de transport. Les difficultés de transport qui confrontaient nos hommes d'Etat en 1867 ont été aplanies dans une large mesure.

L'hon. M. ROEBUCK: Peut-être trop.

M. COLLINS: C'est fort possible. Toutefois, si le pays atteint sa pleine expansion, nous aurons besoin de tout cela.

L'hon. M. ROEBUCK: Nous n'en aurons pas de trop alors.

M. COLLINS: Non. Nous possédons d'immenses ressources en houille blanche, ce qui constitue un précieux avantage dans le monde moderne de la concurrence, un avantage sur lequel nous ne pouvons trop insister. Prenons, par exemple, la vaste entreprise de l'Aluminum Company, au lac Saint-Jean. Elle doit importer au Canada toutes ses matières premières et n'aurait jamais établi cette usine au pays n'eût été l'énergie électrique qu'elle pouvait obtenir à cet endroit. La même chose peut se produire ailleurs. Nos gens sont au courant de cet état de choses et comprennent que le présent siècle est celui du Canada. Parfois nous ne nous rendons pas compte de l'énorme expansion industrielle de notre pays. Nous avons édifié un vaste empire industriel au Canada. Nous ne comptons que le douzième de la population des Etats-Unis, mais nos normes sont les mêmes. C'est tout à l'honneur du peuple canadien. Ce qu'il nous manque, c'est la population et, à mon sens, il n'y a qu'un moyen de l'accroître, savoir, l'adoption d'un judicieux programme d'immigration.

L'hon. M. HORNER: Nous possédons dans l'Ouest de vastes ressources d'énergie et de houille, mais nos banques centralisées ont empêché le progrès industriel qui aurait dû s'opérer dans cette région.

M. COLLINS: Si je ne me trompe, sénateur, l'Ouest réalise actuellement un progrès industriel très prononcé. Vous êtes sans doute au courant des changements qui se sont produits là-bas. Pendant longtemps, la vapeur a été la grande source d'énergie industrielle, puis ce fut l'électricité qui, avec ses longues lignes de transmission, distribue les mêmes avantages dans tout le pays. Cependant, du point de vue industriel, c'est le transport qui a le plus aidé à l'expansion de notre pays.

L'hon. M. ROEBUCK: Vous nous avez donné là un exposé très intéressant.

M. COLLINS: Merci, sénateur.

Le PRÉSIDENT: Nous avons eu une série de mémoires intéressants ce matin.

L'hon. M. CRERAR: Voulez-vous nous faire part de vos remarques en ce qui concerne l'influence des impôts sur l'expansion industrielle?

M. COLLINS: Les impôts exercent une certaine influence. Les municipalités qui voient loin n'oublient pas que les impôts constituent un facteur important. Voulez-vous parler, sénateur, du point de vue de la rivalité avec les autres pays, ou bien de celui de la concurrence au sein du pays?

L'hon. M. CRERAR: Je voudrais savoir si le Canada peut faire concurrence dans le domaine du commerce mondial, dans l'exploitation de ses ressources naturelles et je veux parler de toutes les formes de taxation.

M. COLLINS: Naturellement, l'impôt est compris dans les frais de production, mais nos gens ont pu fabriquer toutes sortes d'articles qu'ils ont réussi à vendre dans presque tous les pays du monde en faisant concurrence aux puissances industrielles les plus importantes. J'en conclus que notre régime fiscal ne nous a pas empêchés de soutenir la concurrence des autres nations.

L'hon. M. ROEBUCK: Oui, mais nous n'avions pas l'impôt sur les excédents de bénéfices, l'impôt sur les sociétés, et diverses autres catégories d'impôt.

M. COLLINS: Il faudra sans doute étudier attentivement cette question si nous voulons garder notre rang dans les affaires mondiales. Nous devons nous enquérir, en particulier, de l'impôt sur les excédents de bénéfices. Il serait peut-être intéressant de signaler l'effet de cet impôt sur les sociétés foncières. Il y a, par exemple, près d'une de nos grandes villes canadiennes, un magnifique terrain qui pourrait servir d'emplacement à un établissement industriel, mais on refuse de le vendre. Pourquoi? Les directeurs de la société ont examiné la situation et décidé de ne pas vendre leur terrain pour le moment, car ils seraient forcés de remettre au gouvernement fédéral une bonne partie du produit de la vente.

L'hon. M. ROEBUCK: Cela ne soulève-t-il pas une question sur la valeur du principe qui inspire l'impôt foncier? D'après notre présent régime, nous percevons des impôts sur les terrains qui sont utilisés. Si nous frappions d'un impôt les terrains exploités et inexploités, n'obtiendrions-nous pas un autre résultat?

M. COLLINS: C'est une façon d'envisager le problème.

L'hon. M. CRERAR: Il y a longtemps que vous désirez l'adoption du programme préconisé par Henry George.

L'hon. M. ROEBUCK: Oui, et je suis toujours du même avis. Avec ce régime fiscal, nous pourrions tirer parti de nos ressources.

M. COLLINS: Dans ce cas particulier, les intéressés gardent leur propriété jusqu'à ce qu'on enlève l'impôt sur les excédents de bénéfices. En attendant, une vaste superficie industrielle, qui pourrait profiter aux habitants de la ville en question aussi bien qu'à ceux qui viendraient s'y établir, demeure inexploitée. En Grande-Bretagne, on a aboli l'impôt sur les excédents de bénéfices à la fin de l'an dernier. A mon sens, nous aurions dû le faire également, vers la même date. Pour ma part, j'espérais qu'il en serait ainsi, afin d'obtenir pour des fins industrielles diverses propriétés qui ne sont pas à vendre actuellement.

Quant aux impôts de nature locale, sénateur, nos municipalités sont au courant de la question. Elles savent que leurs impôts font concurrence à ceux des autres municipalités et que non seulement les industriels examinent ce facteur à fond, mais que c'est un des motifs qui peuvent inciter une société à s'établir ailleurs.

L'hon. M. ROEBUCK: Monsieur Cresswell, vous avez mentionné la superficie considérable qui appartient encore au Pacifique-Canadien. Voici une lettre du fonctionnaire de la compagnie chargé des relations avec les journaux; il écrit que, à la fin de 1945, le Pacifique-Canadien possédait en tout 1,407,756 acres de terrain invendu. C'est bien le chiffre que vous avez mentionné?

M. CRESSWELL: D'après les renseignements dont je dispose, il s'agit de 1,307,876 acres.

L'hon. M. ROEBUCK: Ce chiffre est peut-être plus récent.

Le PRÉSIDENT: Nous vous sommes bien reconnaissants, monsieur Collins.

L'hon. M. ROEBUCK: J'ai une lettre provenant de la compagnie de la Baie d'Hudson et portant la signature de M. G. N. McBride, de la part du gérant de la division des terres de la société. Voici ce qu'il écrit:

A la fin de la dernière année financière, le 31 janvier 1946, il ne nous restait qu'environ 822,000 acres de terres invendues.

Ces deux séries de chiffres donnent une superficie considérable.

J'ai également une autre lettre que je désire consigner au compte rendu des délibérations. Je dois dire, en passant, qu'elle est adressée au président et vient de M. R. McC. Walker, 26, avenue Rowanwood, Toronto. Voici ce qu'il écrivait le 28 mai 1946:

Si l'on en croit la statistique, la population de notre pays diminuera, car les naissances seules ne peuvent contre-balancer les décès et l'émigration. La moyenne d'âge des Canadiens augmente, tendance qui peut avoir des conséquences désastreuses, car dans un pays jeune comme le Canada l'économie devrait sans cesse progresser.

A mon sens, le Canada a besoin d'un plus grand nombre d'enfants, de préférence issus de Canadiens et élevés par eux, mais on pourra toujours en augmenter le nombre en acceptant des enfants de l'étranger, que des Canadiens pourront se charger d'élever en Canadiens.

Je propose donc respectueusement qu'on songe à un programme permettant d'admettre au Canada, sous les auspices du Gouvernement et le plus tôt possible, un grand nombre d'enfants européens. On devrait accorder la préférence à ceux que la guerre a rendus orphelins, ou qu'elle a privés de foyer et de ressources. Ces enfants payent les crimes de leurs parents et leurs chances d'avenir sont minces en Europe.

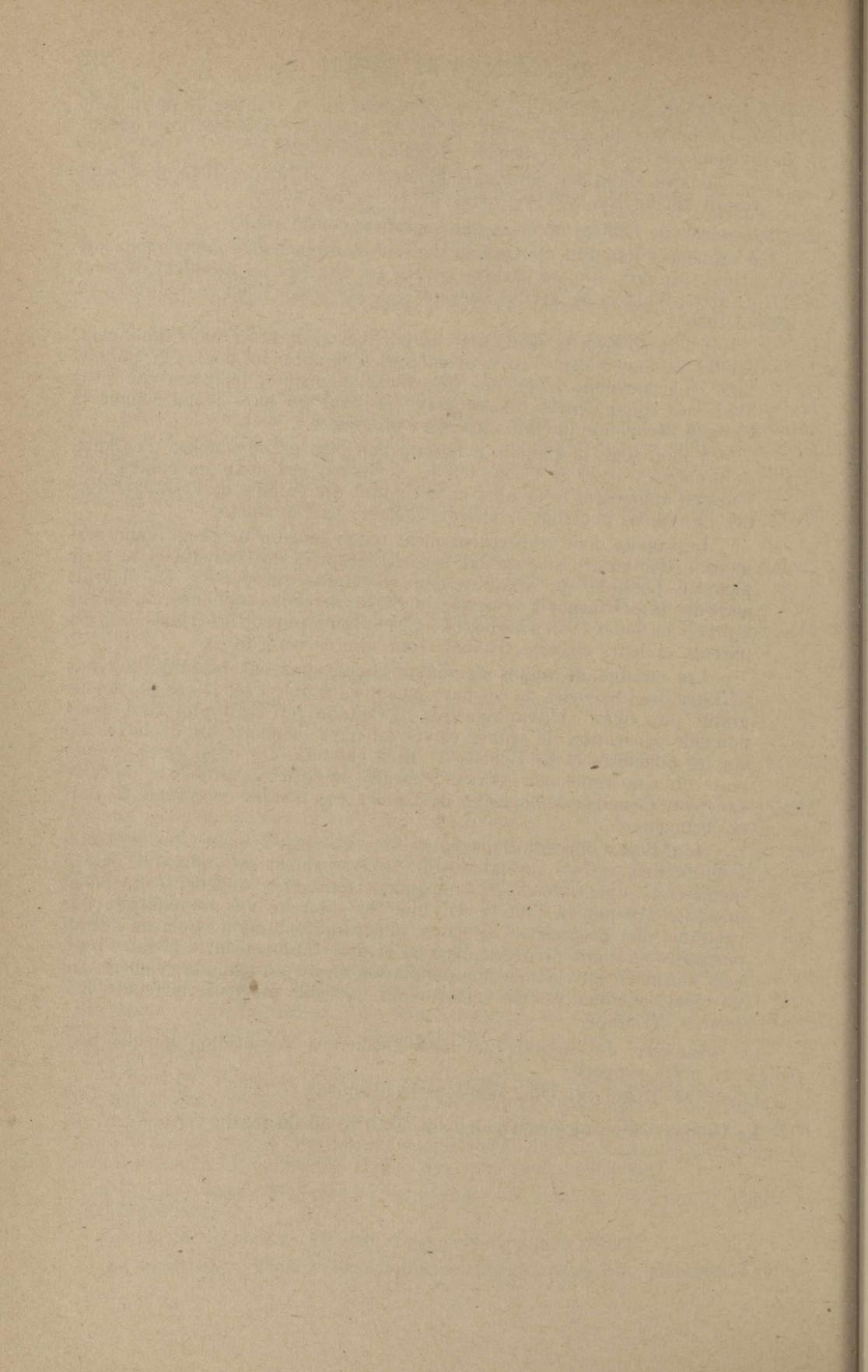
Les enfants de moins de dix ans n'ont pas encore subi les effets néfastes des idéologies de ces pays ennemis, comme c'est le cas des immigrants plus âgés. L'avantage que le Canada retirerait plus tard d'une nouvelle génération de jeunes élevés au pays l'emporterait de beaucoup sur les difficultés et les dépenses. Bien entendu, des organismes compétents du Gouvernement seraient chargés de régler le problème de faire venir au Canada, de loger et de former ces nombreux enfants anglais et étrangers.

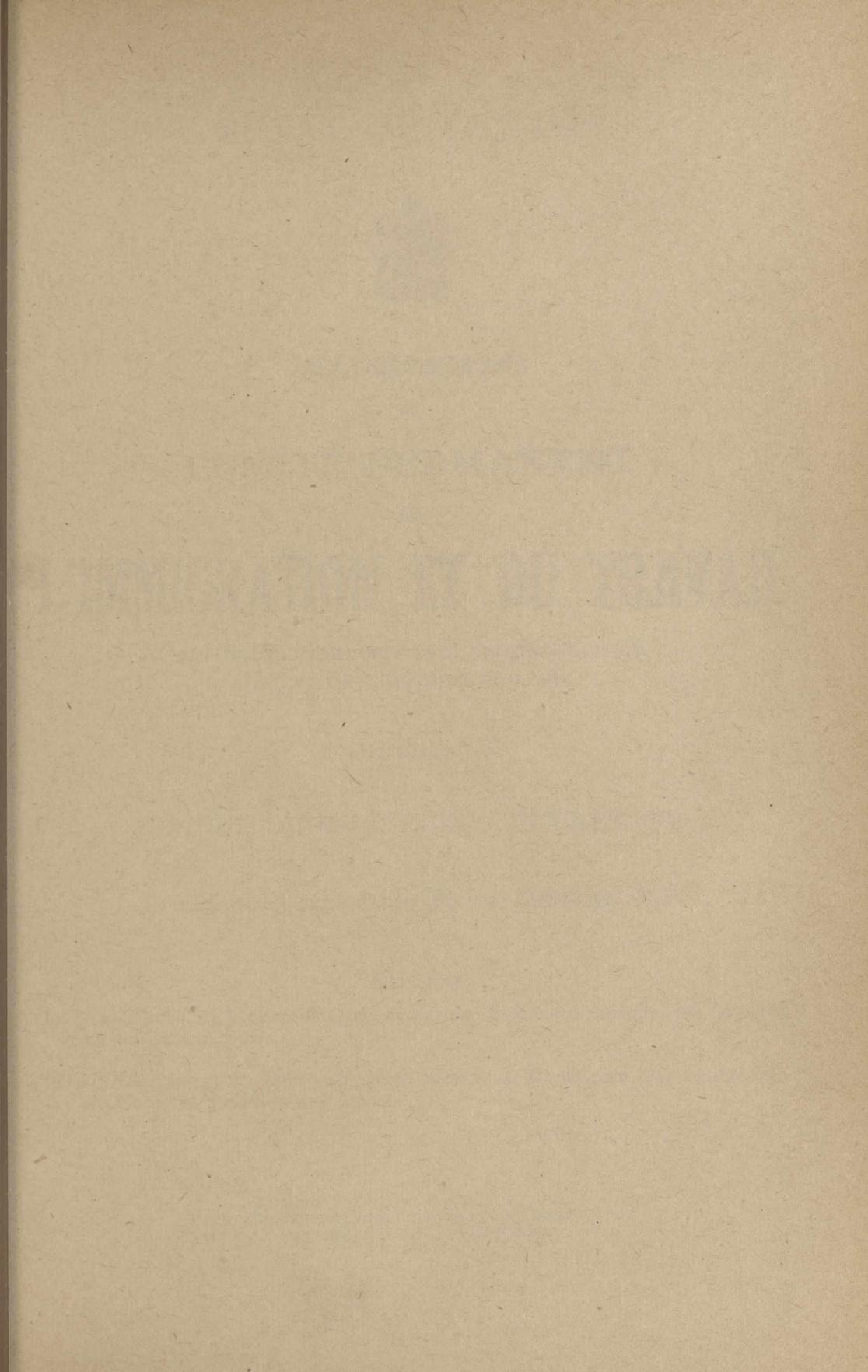
Je n'ai pas l'intention d'exposer, dans ce court mémoire, les difficultés à surmonter, car les spécialistes du Gouvernement sont plus que moi à même d'en juger. Je désire simplement soumettre au Comité du Sénat une idée qui pourra l'intéresser, tant du point de vue humanitaire que pratique. La proposition comporte plusieurs avantages. Cela ne nuirait pas au programme de démobilisation et de rétablissement. D'autre part, cela fournirait au Canada une population élevée au Canada et chérissant un idéal canadien, et cela constituerait une aide précieuse aux pays mal nourris d'Europe.

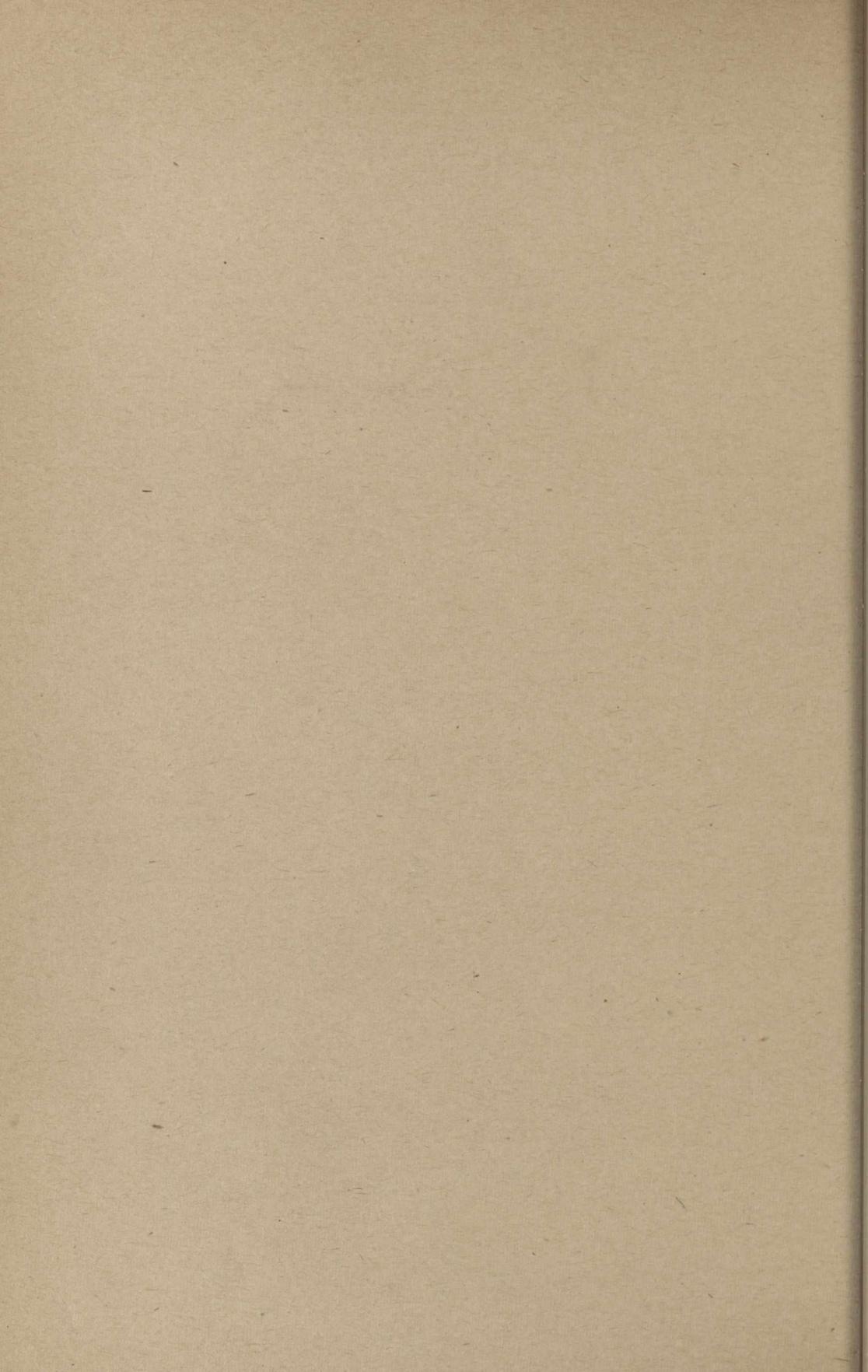
LE PRÉSIDENT: Je suppose que nous étudierons la question lorsque nous rédigerons notre rapport.

L'hon. M. ROEBUCK: Oui, monsieur le président.

Le Comité s'ajourne jusqu'à demain, à 10 h. 30 du matin.







1946

SÉNAT DU CANADA



DÉLIBÉRATIONS

du

COMITÉ PERMANENT

de

L'IMMIGRATION ET DU TRAVAIL

sur le fonctionnement et l'application de
la Loi de l'immigration, etc.

Fascicule n° 6

SÉANCE DU MERCREDI 3 JUILLET 1946

Président: L'honorable James Murdock, C.P.

TÉMOINS:

- M. Saul Hayes, de Montréal, Qué., directeur du bureau national du Congrès canadien des Juifs.
- M. L. Rosenberg, de Montréal Qué., directeur du service des recherches du Congrès canadien des Juifs.

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER, C.M.G., B.A., L.Ph.,
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
1947

COMITÉ PERMANENT DE L'IMMIGRATION ET DU TRAVAIL

Président: L'honorable JAMES MURDOCK, C.P.
Les honorables sénateurs

Aseltine	Donnelly	McGeer
Blais	Dupuis	Molloy
Bouchard	Euler	Murdock
Bourque	Ferland	Pirie
Buchanan	Haig	Robertson
Burchill	Hardy	Robinson
Calder	Horner	Roebuck
Campbell	Hushion	Taylor
Crerar	Lesage	Vaillancourt
Daigle	Macdonald (<i>Cardigan</i>)	Veniot
David	McDonald (<i>Shediac</i>)	Wilson

ORDRE DE RENVOI

EXTRAIT des *Débats* du Sénat du mercredi 8 mai 1946.

“Que le Comité permanent de l'Immigration et du travail reçoive instruction et autorisation de s'enquérir de la Loi de l'immigration (S.R.C. Chapitre 93 et ses modifications), de son opération et de son application, ainsi que des circonstances et conditions qui s'y rapportent, comprenant: a) l'avantage d'admettre des immigrants au Canada; b) le type d'immigrants qui devraient avoir la préférence, avec mention de l'origine, de l'éducation et d'autres caractéristiques; c) la disponibilité de pareils immigrants à admettre; d) les facilités, les ressources et la capacité du Canada à absorber, à employer et à garder ces immigrants; et e) les termes et conditions convenables pour l'admission de tels immigrants.

Et que ledit Comité fasse rapport de ses conclusions à cette Chambre;

Et que ledit Comité ait pouvoir de faire comparaître des personnes et de faire produire des documents.”

Le greffier du Sénat,
L. C. MOYER.

PROCÈS-VERBAL

le MERCREDI 3 juillet 1946.

Sur convocation, le Comité permanent de l'immigration et du travail se réunit aujourd'hui à 10 h. 30 du matin.

Présents: Les honorables sénateurs Murdock, président, Blais, Buchanan, Horner, Macdonald (*Cardigan*), McDonald (*Shediac*), Molloy, Robertson, Robinson, Roebuck, Taylor, Vaillancourt, Wilson—13.

Les sténographes officiels du Sénat sont aussi présents.

Le Comité reprend l'étude de l'ordre de renvoi du 8 mai 1946, lui ordonnant de s'enquérir du fonctionnement et de l'application de la Loi de l'immigration, etc.

M. Saul Hayes, de Montréal, P.Q., directeur du bureau national du Congrès canadien des Juifs, témoigne et donne lecture d'un mémoire émanant du Congrès canadien des Juifs, relativement à l'immigration de Juifs européens au Canada.

On dépose les pièces suivantes accompagnant le mémoire:

N° 1. Extraits des témoignages recueillis du 8 mars 1928 au 30 mai 1928 par le Comité permanent de l'agriculture et de la colonisation de la Chambre des communes canadienne (non imprimés).

N° 2. Coupures de journaux français et anglais relatives à l'immigration (non imprimées).

N° 3. Publication intitulée "The Free Press of Canada Speaks", renfermant des articles de fond de journaux canadiens (non imprimée).

N° 4. Résolution adoptée le 6 juin 1946 par le Conseil national des femmes du Canada, relativement aux orphelins de Grande-Bretagne et d'Europe (non imprimée).

N° 5. Résolution adoptée par le Congrès canadien du travail, au sujet d'un lieu d'asile pour les réfugiés (non imprimée).

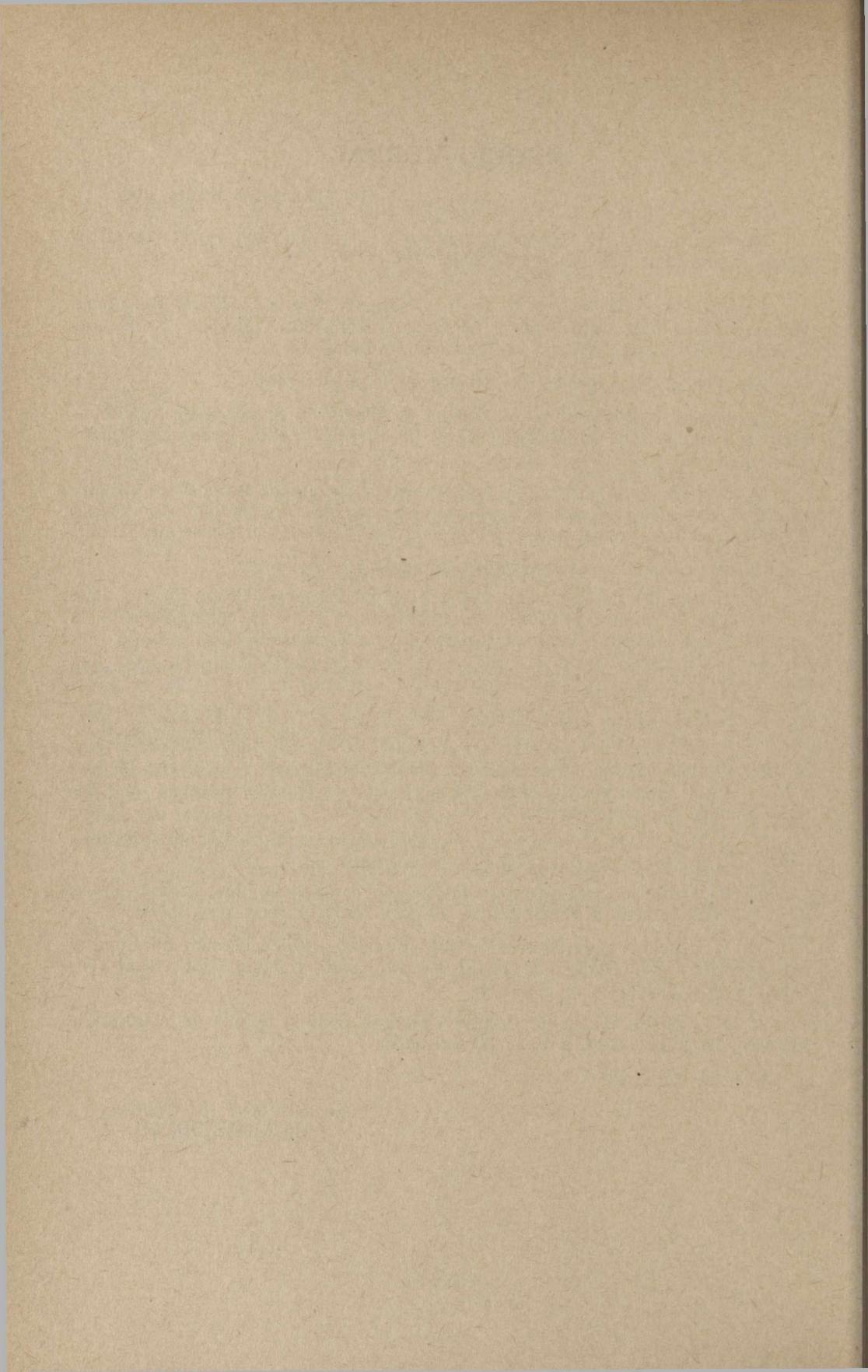
N° 6. Résolution adoptée par la Société canadienne des Nations-Unies, relativement à l'immigration et aux réfugiés (non imprimée).

M. L. Rosenberg, de Montréal, Qué., directeur des recherches du Congrès canadien des Juifs, témoigne à l'égard des règlements d'immigration visant l'entrée d'immigrants juifs au Canada.

A 11 h. 50 du matin, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau le mercredi 24 juillet 1946, à 10 h. 30 du matin.

Certifié conforme.

Le secrétaire du Comité,
H. ARMSTRONG.



TÉMOIGNAGE

Le Sénat,

OTTAWA, LE MERCREDI 3 juillet 1946.

Le Comité permanent de l'immigration et du travail, chargé d'examiner la Loi de l'immigration, se réunit aujourd'hui à 10 h. 30 du matin, sous la présidence de l'hon. M. Murdock.

L'hon. M. ROEBUCK: Monsieur le président, ce matin des représentants du Congrès canadien des Juifs assistent à la réunion. Ce congrès groupe un certain nombre d'associations et est le principal du genre au Canada, représentant toute la pensée juive du pays. Le porte-parole du congrès sera M. Saul Hayes, de Montréal, qui est directeur du bureau national du Congrès canadien des Juifs. Je cède maintenant la parole à M. Hayes.

M. SAUL HAYES: Monsieur le président, messieurs, il serait superflu de vous dire à quel point nous vous sommes reconnaissants de nous avoir invités à témoigner aujourd'hui. Je n'oserais pas prétendre que le Congrès canadien des Juifs représente toutes les sphères de la pensée politique juive du Canada; cependant, je suis certain que, pour ce qui est de l'étude de certaines questions, comme celle de l'immigration, nous pouvons démontrer que nous représentons bien presque toute la population juive, comme je le prouverai au cours de mon exposé.

Je passe maintenant à mon mémoire.

Je suis heureux de l'occasion qui m'est fournie de témoigner devant ce Comité. C'est un événement historique dans les annales des Juifs canadiens, car c'est la première fois qu'un de leurs représentants se présente devant un comité parlementaire pour exprimer son opinion sur la question de l'immigration au Canada. Pour ce motif, j'espère qu'on me permettra de dire quelques mots du Congrès canadien des Juifs qui m'a envoyé ici comme délégué. Le Congrès représente toutes les sphères de l'activité juive au Canada. La population juive l'a chargé d'exprimer aux autorités son opinion sur les questions d'intérêt commun et d'aider, dans toute la mesure du possible, les Juifs des autres pays qui ont eu à souffrir de l'hitlérisme et de la persécution. Notre organisme représente tous les groupements et toutes les associations de Juifs au Canada, surtout ceux qui s'intéressent particulièrement à l'immigration, comme la Société canadienne de secours aux immigrés juifs, et autres organismes semblables. Bien que nous ayons fait porter nos efforts surtout dans ce domaine depuis 1934, notre association a pris naissance au Canada bien avant l'avènement d'Hitler, soit en 1919.

Bien entendu, pour ce qui est des questions relatives à la politique nationale et aux allégeances de partis, les opinions des Juifs du Canada sont très partagées et personne n'est autorisé à parler au nom de tous. Je n'ai certainement pas l'intention de le faire. Il est intéressant de noter, du point de vue historique, que les sept Juifs canadiens qui ont été députés à la Chambre des Communes aient représenté toutes les régions géographiques du Canada, depuis Montréal jusqu'à Victoria, et qu'ils représentent à peu près tous les partis politiques. Cependant, certains intérêts communs unissent tous les Juifs du Canada, et en témoignant devant le Comité je m'efforcerai d'exposer leur opinion sur ces questions.

Comme tous les autres Canadiens, à l'exception des Indiens, les Juifs du Canada sont d'origine européenne et ils conservent, pour certaines questions culturelles et religieuses, un intérêt qu'ils partagent avec leur frères restés outre-mer. Ils agissent à peu près de la même façon que les Canadiens d'ascendance anglaise, française ou autre et, comme dans le cas des autres Canadiens, cela ne nuit en rien à leur loyauté envers le Canada et à l'intérêt qu'ils portent d'abord à ce pays.

Les membres du Comité savent certainement que les intérêts et les cultures du peuple canadien entrent en ligne de compte, et à juste titre, dans l'élaboration de la politique canadienne, principalement en ce qui a trait à l'immigration.

Les Juifs du Canada comptent parmi les défenseurs les plus enthousiastes et les plus reconnaissants des libertés dont ils jouissent en ce pays. Nous chérissons toutes ses traditions et nous souhaiterions voir les mêmes principes d'égalité et de justice à l'honneur dans les autres pays comme ils le sont au Canada. La plupart d'entre nous venons de pays continuellement opprimés et un grand nombre des nôtres ne seraient plus de ce monde si leurs ancêtres et eux-mêmes n'avaient trouvé un nouvel asile au Canada. Personne n'ignore, je crois, que la présence du peuple juif au Canada a aidé sensiblement au progrès de notre pays dans tous les domaines. Il est donc très naturel que nous désirions qu'on permette à nos frères opprimés des autres pays de chercher asile au Canada. Voilà pourquoi les Juifs canadiens s'intéressent vivement à l'application de la Loi de l'immigration, car c'est elle qui permettra de donner suite à l'ardent désir de la population juive tout entière.

Somme toute, si nous examinons la Loi de l'immigration de ce point de vue, nous constatons qu'elle traite les aspirants immigrants juifs exactement de la même façon que les autres et qu'elle ne comporte aucune mesure injuste envers les Juifs; et, étant donné que les Juifs canadiens ne recherchent aucun privilège spécial pour eux-mêmes et leurs parents, nous pouvons nous compter satisfaits.

Cependant, lorsque nous examinons la Loi et les façons de procéder en vigueur depuis plusieurs dizaines d'années en matière d'immigration,—en d'autres termes, les faits véritables,—en vue de constater comment on les a mises en pratique durant cette période à l'égard de nos co-religionnaires, il n'y a pas lieu de nous enorgueillir. Au cours des vingt dernière années,—et je dois ajouter entre parenthèses que pendant ces années les Juifs des autres pays ont eu un plus grand besoin de refuge qu'en tout temps au cours des vingt derniers siècles,—le nombre des immigrants juifs a été très restreint, si l'on en croit les chiffres fournis par la Division de l'immigration. Ces faits m'obligent à reconnaître devant le Comité que cet état de choses est fort pénible et désagréable pour les Juifs du Canada qui ont vu leurs parents les plus chers essayer la persécution, la honte et l'anéantissement parce que notre pays n'a pas jugé bon d'adopter une politique d'immigration plus sympathique. Voici un état de l'immigration juive au Canada: de 1931 à 1937, on n'a admis que 4,487 Juifs au pays, soit 4.75 p. 100 du nombre total d'immigrants; de 1937 à 1943, on en a admis 4,381, soit 5.76 p. 100 du nombre total. On en a admis en outre un certain nombre,—moins de 3,000,—à titre temporaire et, par conséquent, on n'en tient pas compte dans les données statistiques.

L'hon. M. ROEBUCK: C'était pendant la guerre, monsieur Hayes, n'est-ce pas?

M. HAYES: Oui.

L'hon. M. ROEBUCK: Une fois au pays, ne leur a-t-on pas permis d'y rester en permanence?

M. HAYES: Les chiffres que j'ai mentionnés ne tiennent pas compte de ces gens, car on les admis à titre permanent en 1945 ou 1946. Bien qu'ils aient été admis au pays à titre temporaire, les chiffres officiels n'en tiennent pas compte.

Voici un autre fait que démontre la statistique fournie par le ministère. Les avantages économiques dont jouit notre vaste et beau pays ne sont pas les seuls motifs qui y ont attiré les immigrants juifs. Plus que tous les autres immigrants, les Juifs recherchent d'abord les libertés qui font partie de notre héritage canadien. Le graphique de l'immigration juive vers la fin du dix-neuvième siècle et le début du vingtième révèle que la proportion des Juifs venus au Canada a été plus élevée durant les périodes d'oppression et de persécution en Europe que durant les autres périodes. Cependant, après 1926, on a cessé d'appliquer cette loi et c'était précisément à l'époque où la persécution en Europe était à son paroxysme. En dépit des hausses et des baisses de l'immigration canadienne au cours des récentes années, en dépit de la persécution toujours plus intense des Juifs en Europe, le pourcentage des Juifs parmi les immigrants est toujours demeuré peu élevé. Cela indique tout au moins que notre Dominion n'a pas su compatir aux épreuves du peuple juif opprimé aux moments les plus sombres, même dans les limites imposées par le texte de la Loi de l'immigration de notre pays.

Si nous examinons les causes de cet état de choses du point de vue juridique, nous sommes passablement surpris. En effet, la Loi de l'immigration telle qu'elle est consignée dans nos statuts est en réalité une loi prohibitive. Elle établit une liste fort restreinte de catégories d'immigrants et revêt le ministère de pouvoirs très étendus relativement à leur admission. Cette ligne de conduite n'est indiquée dans aucun document public, mais nous avons de bonnes raisons de croire qu'on traite les Juifs comme s'ils appartenaient à une catégorie à part. En examinant les demandes d'entrée, on classe les aspirants immigrants selon leur nationalité, mais on n'inclut pas les citoyens juifs parmi ces groupes et on les classe à part; on accorde ensuite à ce groupe de Juifs une catégorie prioritaire très basse dans ce barème peu ordinaire établi de façon arbitraire et secrète. On a prétendu en maintes occasions que le ministère procédait de cette façon et il ne l'a jamais nié catégoriquement. On ne pourra jamais prouver le contraire tant que le ministère; auquel la loi confère de si vastes pouvoirs, n'aura pas fait connaître publiquement sa ligne de conduite relative à la façon d'autoriser l'admission des immigrants et ne l'aura pas soumise à l'approbation générale. Je ne formulerais pas de telles accusations devant le Comité si je n'avais vu des documents tendant à prouver mes assertions. Un comité spécial de la Chambre des Communes, chargé d'enquêter sur la question de l'immigration et constitué en 1928 en vue d'étudier l'application de l'immigration au Canada, a obtenu ces renseignements, et je sou mets au Comité le texte de cette partie des délibérations. En outre, un membre de notre personnel a vu des instructions photocopiées où il est dit bien clairement que, conformément aux termes des accords intervenus entre les sociétés ferroviaires et le Gouvernement, les dispositions concernant la vente de billets et l'admission des immigrants des régions centrale et orientale de l'Europe ne doivent pas s'appliquer aux immigrants juifs, mais que l'on devrait dire aux immigrants juifs ou à leurs parents canadiens désirant acheter des billets de s'adresser au ministère canadien de l'Immigration en vue d'obtenir un permis spécial dans chaque cas. Afin de conserver la bonne réputation de notre pays, il y a lieu de tirer au clair ce chapitre de l'histoire administrative du Canada; autrement, nous continuerons de traiter les Juifs injustement.

L'hon. M. ROEBUCK: De quelle sorte de billets voulez-vous parler, de billets de chemin de fer?

M. HAYES: Non, de billets de transport maritime. En d'autres termes, si je comprends bien les renseignements qu'on m'a fournis, vers 1920 ou antérieure-

ment, les sociétés de transport ferroviaire et leurs fonctionnaires pouvaient délivrer des billets aux immigrants, en vertu des dispositions générales de la loi, lorsque les aspirants se conformaient aux termes de l'entente intervenue entre les sociétés et le Gouvernement; cependant, il semble qu'on ait émis certaines directives interdisant de délivrer des billets aux immigrants juifs à moins qu'ils n'aient d'abord obtenu une permission spéciale de la division de l'Immigration. Je m'explique: supposons qu'un Polonais non-juif, cultivateur ou agriculteur, désireait venir au Canada et possédait les fonds minimums requis, il pouvait être admis au pays simplement *a*) parce qu'il était cultivateur et *b*) par ce qu'il avait suffisamment d'argent; cependant, si ce même immigrant était d'ascendance juive, les sociétés ferroviaires ne donnaient pas suite à sa demande de la façon ordinaire, mais la transmettaient à la division de l'Immigration pour qu'on l'examine.

L'hon. M. ROBERTSON: Voulez-vous dire que les choses se passent encore ainsi?

M. HAYES: Je ne suis pas au courant de la façon de procéder, mais je puis demander l'avis de notre spécialiste en la matière, M. Rosenberg, qui est ici présent.

L'hon. M. ROEBUCK: Monsieur le président, nous pouvons demander à M. Rosenberg de déposer, n'est-ce pas?

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. Louis Rosenberg, de Montréal, comparait ensuite comme témoin.

L'hon. M. ROEBUCK: Etes-vous un directeur du Congrès canadien des Juifs?

M. ROSENBERG: Je suis le directeur des recherches du Congrès canadien des Juifs.

M. HAYES: M. Rosenberg est membre de la Société économique royale; c'est un statisticien éminent qui a acquis beaucoup d'expérience alors qu'il faisait partie de la J.C.A., l'Association de colonisation juive. Depuis la guerre, il est directeur des recherches du Congrès canadien des Juifs.

M. ROSENBERG: L'état de choses que je vais décrire a existé jusqu'en 1931 alors que, en raison de la crise, on promulgua un arrêté en conseil qui mettait fin aux dispositions de l'entente conclue avec les sociétés ferroviaires. Cependant, en vertu du nouvel arrêté en conseil, on a rétabli exactement la même situation qui existait avant 1931. En d'autres termes, puisque le Gouvernement n'a pas renoncé à sa ligne de conduite antérieure et puisque l'état de choses qui existe actuellement est le même qu'en 1931, nous pouvons supposer que nous faisons face au même problème qui nous confrontait alors. De 1922 à 1931, d'après la déposition faite par le sous-ministre d'alors devant le comité spécial de la Chambre des Communes, les Juifs domiciliés ailleurs qu'en Grande-Bretagne ou aux Etats-Unis ne tombaient pas sous le coup des règlements généraux visant les autres citoyens des mêmes pays, mais ils faisaient partie d'une catégorie spéciale. Ils ne pouvaient pas être admis aux mêmes conditions que les habitants des pays où ils étaient nés ou dont ils étaient citoyens, mais ils devaient demander une lettre spéciale d'admission dans chaque cas particulier.

Le PRÉSIDENT: Payait-on leurs frais de transport plus tard, s'ils étaient admis?

M. ROSENBERG: Non. En Europe centrale, n'importe qui sauf un Juif pouvait acheter un billet au guichet d'une compagnie de transport maritime, mais dans le cas d'un Juif,—qu'il fasse lui-même les démarches voulues en Europe, ou qu'un parent au Canada désire lui acheter un billet payé à l'avance, comme c'était la coutume,—l'intéressé devait présenter une lettre d'admission

provenant du ministère de l'Immigration avant que la société ferroviaire puisse lui vendre un billet. Puisque nous en sommes exactement au même point qu'avant 1931 et puisqu'on n'a pas modifié la façon de procéder indiquée dans les témoignages, nous pouvons raisonnablement supposer que la même ligne de conduite est encore en vigueur.

L'hon. M. ROBERTSON: Voulez-vous dire que, avant 1931, quiconque désirait émigrer au Canada n'avait qu'à s'adresser à une société de transport ferroviaire ou maritime, et que la division de l'Immigration n'avait pas voix au chapitre?

M. ROSENBERG: On admettait les citoyens de l'Europe centrale qui étaient cultivateurs et qui remplissaient les conditions exigées par les représentants de leurs sociétés ferroviaires.

L'hon. M. ROBERTSON: C'était les représentants des sociétés ferroviaires qui décidaient de l'admission au Canada de certaines personnes et du refus de certaines autres?

M. ROSENBERG: Oui, en vertu de l'entente conclue avec les sociétés ferroviaires. Cela s'appliquait à tous les aspirants immigrants sauf aux Juifs. Les personnes d'ascendance juive devaient obtenir un permis spécial.

L'hon. M. HORNER: Les sociétés ferroviaires ne devraient-elles pas accepter uniquement des agriculteurs et certaines autres catégories de personnes?

M. ROSENBERG: Oui. Le représentant de la société ferroviaire acceptait un aspirant immigrant non-juif s'il était convaincu qu'il s'agissait d'un agriculteur, mais même si un juif prouvait de façon satisfaisante au représentant qu'il était agriculteur, il ne pouvait pas être accepté.

L'hon. M. ROEBUCK: Je constate que la statistique renferme un rapport sur l'origine raciale des immigrants. Il y a une liste alphabétique des pays d'origine, en commençant par l'Albanie, et la liste comprend la désignation "hébraïque" comme origine raciale ou nationalité. Apparemment, les Hébreux formaient une catégorie à part et ils étaient classés comme tel, quel que soit leur pays d'origine.

Le PRÉSIDENT: Quels sont les chiffres?

L'hon. M. ROEBUCK: Voici: en 1930-1931, 3,421; en 1931-1932, 649; en 1932-1933, 772; en 1933-1934, 943; en 1934-1935, 624. Les chiffres des années les plus récentes sont les plus intéressants: en 1935-1936, 880; en 1936-1937, 619; en 1937-1938, 584; en 1938-1939, 890; en 1939-1940, 1,634; en 1940-1941, 626; en 1941-1942, 388; en 1942-1943, 270; en 1943-1944, 238; en 1944-1945, 330. Il semble que ces chiffres visent les immigrants de tous les pays, y compris les Etats-Unis.

L'hon. M. HORNER: Ces chiffres ne comprennent pas les immigrants à qui l'on a donné des permis temporaires.

L'hon. M. ROEBUCK: Non.

Le PRÉSIDENT: Combien de ces immigrants a-t-on admis au pays au cours de la guerre?

M. HAYES: Trois mille.

Le PRÉSIDENT: Et on leur a maintenant accordé la permission d'y demeurer de façon permanente?

M. HAYES: Oui monsieur.

L'hon. M. TAYLOR: Cet état de choses ne se rapporte pas au programme général d'immigration, mais seulement à l'entente conclue avec les sociétés ferroviaires relativement à l'immigration?

M. ROSENBERG: Il y a plus que cela. Vous savez sans doute que, d'après un certain règlement administratif, on classait dans quatre catégories générales

tous les immigrants au Canada. La première catégorie comprenait les sujets britanniques; la deuxième, les habitants des pays privilégiés; la troisième, ceux des pays non privilégiés; la quatrième catégorie comprenait ceux qui n'étaient pas spécifiquement nommés et énumérait toutes les personnes de l'Europe méridionale, comme les Grecs, les Italiens, les Turcs, les Syriens et les Juifs. Cependant, il y avait une différence. Alors qu'on considérait comme Italiens les immigrants venant de l'Italie, comme Grecs les immigrants de Grèce, et ainsi de suite, les Juifs étaient traités comme tels, quelle que fût leur ascendance ou leur nationalité. Voici ce dont il s'agit. L'entente spéciale intervenue entre le Gouvernement et les sociétés ferroviaires s'appliquait aux habitants de l'Europe centrale et les sociétés ferroviaires avaient l'autorisation de recruter parmi ces gens des immigrants qui désiraient se livrer aux travaux agricoles. Toutefois, cela ne visait que les non-Juifs des pays de l'Europe centrale; les Juifs n'étaient pas admis. Vu qu'aucun immigrant juif ne pouvait venir au Canada sans une lettre spéciale d'admission émanant du Gouvernement, à moins d'être des parents au premier degré, comme père, mère ou enfants mineurs, cela signifiait que l'admission des Juifs était réservée à un groupe très restreint.

L'hon. M. MOLLOY: Dans quelle proportion la population juive s'est-elle livrée à l'agriculture?

M. ROSENBERG: Une très faible proportion. A l'heure actuelle, environ 2 p. 100 des Juifs du Canada sont cultivateurs.

L'hon. M. MOLLOY: Deux pour cent?

M. ROSENBERG: Oui. Toutefois, parmi les autres immigrants dont la plupart viennent de la campagne et ont acquis de l'expérience dans les travaux des champs avant de venir au pays, plusieurs abandonnent plus tard la terre; d'autre part, chez les Juifs qui arrivent au pays, il y en a un plus grand nombre qui se consacrent à la culture. Il en est de même chez les Anglais. Il y a un bon nombre d'agriculteurs éminents, comme Seager Wheeler et d'autres, et même M. Charles Dunning, qui ne se livraient pas aux travaux agricoles en Grande-Bretagne, mais qui se sont établis sur des terres au Canada et qui ont très bien réussi. Il ne faut pas oublier non plus que, dans certaines régions de l'Europe centrale, il était interdit aux Juifs de posséder des terres ou de se livrer à la culture.

Je me permets d'ajouter un alinéa, extrait du rapport annuel du ministère de l'Immigration pour l'année 1941. J'y trouve ce qui suit:

Conformément à une coutume généralement acceptée, le Canada accorde une plus grande importance à la race qu'à la citoyenneté.

Voilà qui prouve qu'on a voulu restreindre l'immigration en se fondant non pas sur l'habileté ou les aptitudes personnelles, ni sur la citoyenneté ou le pays d'origine, mais bien sur des principes de race.

L'hon. M. ROEBUCK: Classe-t-on les Juifs d'après leur race, dans les registres d'immigration?

M. ROSENBERG: Oui.

L'hon. M. ROEBUCK: Plutôt que d'après leur religion?

M. ROSENBERG: Il n'existe aucun classement par religion dans les registres d'immigration. On ne fait exception que pour les Juifs. On les classe séparément, au lieu de les classer selon leur citoyenneté ou leur pays d'origine.

Le PRÉSIDENT: Merci, monsieur Rosenberg.

M. HAYES: Monsieur le président, M. Rosenberg a signalé pourquoi nous appuyons tant sur le fait,—et je désire qu'on s'en rende bien compte, car on n'en parle pas dans la loi,—que dans les règlements et dans la pratique on accorde la préférence à certains pays; il existe également la catégorie des pays

non-privilégiés et une autre catégorie non-privilégiée qui doit obtenir des permis spéciaux. L'article rédigé par M. Blair en 1941, et lu par le témoin, M. Rosenberg, constitue l'un des éléments de preuve concernant l'état de choses auquel nous avons fait allusion.

Je poursuis maintenant la lecture du mémoire officiel :

Inutile d'ajouter que cet état de choses inquiète beaucoup la population juive, car cette façon de procéder à l'égard d'êtres humains est tout à fait contraire aux principes canadiens et britanniques et rappelle les théories de race qui ont une signification bien tragique.

Je voudrais faire part d'une autre pensée au Comité. La Loi de l'immigration, telle qu'elle existe actuellement, favorise grandement les colons éventuels qui possèdent de l'expérience en agriculture et expriment le désir de s'adonner à l'agriculture au Canada. En fait, ces déclarations ne valent rien, car le Gouvernement n'exerce aucun contrôle subséquent. J'ai le plus grand respect pour les cultivateurs canadiens, dont plusieurs sont des Juifs très estimés. Je suis d'avis, cependant, que cette restriction de la loi canadienne est fort désuète. Il se peut parfaitement qu'à un moment donné au cours de notre histoire l'agriculture ait été la pierre angulaire de notre économie. En ces temps-là,—et même ici j'ai des doutes,—on pouvait être justifiable de formuler une telle restriction dans la loi. Toutefois, au cours des récentes années, l'économie canadienne s'est complètement transformée, notre vie culturelle et industrielle a pris beaucoup d'ampleur, nous avons intensifié l'exploitation de nos diverses ressources nationales et le Canada se prépare maintenant à jouer un rôle de plus en plus important dans le monde commercial et industriel. Un programme d'immigration qui favorise les cultivateurs au détriment des personnes s'occupant de la fabrication, de la transformation et de la distribution des denrées et des divers domaines d'activité culturelle est fort désuet et suranné et nuit à l'expansion ordonnée du pays. Je prends le temps de dire maintenant ces vérités d'ordre économique plutôt élémentaire parce qu'il arrive que le tableau des collectivités juives, desquelles nous voudrions voir un mouvement raisonnable d'immigration s'établir vers le Canada, est tout à fait différent, du point de vue économique, de celui des collectivités juives canadiennes. Plusieurs contribueraient considérablement à l'économie du Canada par leur formation et l'expérience acquise dans d'autres domaines également utiles de la vie canadienne. Nous avons, donc, en ce qui concerne l'immigration, un exemple de lois et de procédures, devenues intrinsèquement surannées et sans fondement et qui fonctionnent au détriment de la volonté du peuple canadien quant à l'admission des Juifs dans le pays.

J'aimerais faire allusion à un autre règlement de l'immigration plutôt désuet et sans grande valeur pratique. Il y a plusieurs années, on a promulgué un décret du conseil prohibant l'entrée d'immigrants qui n'avaient pas de billet pour se rendre directement de leur pays d'origine aux côtes du Canada. Ce décret avait pour objet, si je suis bien renseigné, d'empêcher les citoyens britanniques de l'Inde de s'établir ici. Ledit décret ne fit pas l'affaire et, finalement, on dut prendre d'autres dispositions à cet effet. Cependant, le décret en question demeure encore en vigueur et peut empêcher plusieurs de nos gens d'être admis puisqu'un si grand nombre sont des personnes déplacées qui, par définition, ne peuvent venir au Canada directement de leur patrie d'origine. S'il n'est pas abrogé, ce décret peut constituer un obstacle qui empêcherait d'exécuter des projets humanitaires visant à améliorer la situation de ces personnes et à mettre leurs talents et habileté au service du Canada.

Si je m'arrêtais ici, je ne serais pas tout à fait juste envers le ministère de l'Immigration quant à sa façon d'agir à l'égard du mouvement des réfugiés jusqu'à date. Je suis heureux d'affirmer qu'il n'a pas laissé ce décret officiel militer contre le transfert de certains réfugiés du Canada comme en témoignent

ceux d'Espagne et du Portugal et d'autres pays qui étaient loin de répondre à la condition du "trajet direct"; cependant, les fonctionnaires de l'immigration fermèrent les yeux sur ce point et leur permirent d'entrer au pays. J'aimerais appuyer fortement sur ce fait que, tant que le règlement ne sera pas abrogé, on peut toujours l'invoquer, et les fonctionnaires de l'immigration, non pas les fonctionnaires supérieurs, mais les intermédiaires et les subalternes souvent ont fait usage de la clause du trajet direct comme moyen d'écarter quelqu'un qui autrement serait entré au Canada. Du point de vue spécial de notre plaidoyer, la situation du réfugié,—le grand nombre auquel nous pensons sont des personnes déplacées,—est telle qu'aucun ne peut entrer dans ce pays si la disposition du décret relative au trajet direct reste en vigueur. Un nombre considérable de réfugiés, du fait même qu'ils sont des personnes déplacées, ne peuvent pas nous venir directement de leur pays d'origine, et c'est pourquoi nous croyons qu'il est important de souligner qu'il serait dangereux que des fonctionnaires subalternes de l'immigration invoquent cet article contre eux.

L'hon. M. ROEBUCK: A ma connaissance, cet article du règlement est parfois appliqué aussi bien par les fonctionnaires subalternes que par les fonctionnaires supérieurs.

M. HAYES: Du point de vue de mon témoignage, je ne puis traiter que des cas que je connais et ceux-ci concernent seulement les fonctionnaires d'ordre inférieur.

Le PRÉSIDENT: Mais on a négligé ce règlement dans le cas des 3,000.

M. HAYES: Dans le cas des 3,000 et de quelques non-Juifs aussi. Il y eut des réfugiés non-Juifs, des Polonais, des Tchèques, des Hollandais auxquels on permit d'entrer sans tenir compte de cette clause du "trajet direct".

Un autre règlement de la loi de l'immigration énonce que les immigrants doivent payer leur propre passage et, en certains cas, avoir en leur possession une somme d'argent assez considérable qu'ils doivent montrer au port d'entrée. Je crois que le but visé lors de la promulgation de ces règlements, était d'empêcher les entrepreneurs d'importer des fournées de travailleurs et d'assurer que tout immigrant aurait les fonds suffisants pour se tirer d'affaire pendant la période de réadaptation. Je soutiens, pourtant que ces règlements, quelque louable qu'ait été l'objectif en vue dans le temps, sont tout à fait désuets. Le tableau de l'immigration mondiale est tel qu'il ne saurait de nos jours être question d'entreprise de main-d'œuvre qui se déplace en troupes. D'un autre côté, il est universellement reconnu que plusieurs des immigrants les mieux qualifiés se recrutent parmi les gens qui ne possèdent aucun fonds pour payer les frais de leur passage sur l'Atlantique. Il existe au Canada et en dehors du Dominion, des agences privées, gouvernementales ou inter-gouvernementales, prêtes à aider à de tels immigrants jusqu'à leur arrivée sur nos côtes et à se porter garant auprès des autorités que lesdites personnes ne seront jamais en charge pour l'Etat. En ce qui a trait à ces cas, les règlements qui se rapportent aux frais du voyage et aux fonds exigés à l'entrée au Canada devraient être mis au rancart.

Je devrais peut-être appuyer sur ce point que l'on doit envisager tout le tableau des possibilités de l'heure, dans ce domaine, à la lumière du cataclysme mondial et du grand nombre de personnes qui, à cause des changements apportés par la guerre dans leur vie individuelle et l'économie de leur pays, ne sont guère en mesure de défrayer le prix de leur passage. De fait, le Canada contribue au Comité inter-gouvernemental des Réfugiés et à l'U.N.R.R.A. lesquels organismes dépensent des sommes d'argent considérables afin d'aider ces gens en ce sens. En effet, nombreux sont ces gens qui jouissaient autrefois d'une certaine aisance et qui sont maintenant incapables de payer leurs frais de voyage et autres. Quand on adopta la Loi de l'Immigration, cette disposition pouvait être de quelque utilité, mais elle est tout à fait démodée aujourd'hui vu que les conditions ont changé.

Comme je l'ai dit auparavant, je ne veux point m'étendre sur les phases de notre évolution, mais, je crois exprimer ce que l'on reconnaît généralement, en affirmant que le Canada devra à l'avenir ouvrir ses portes beaucoup plus larges aux immigrants de l'Europe, afin de maintenir son niveau de vie et son taux d'accroissement. Même ceux qui, dans le passé, manifestaient le plus de crainte ou se montraient le plus intransigeants sur ce point, se sont ralliés à cette opinion. Il ne se rencontre pas un citoyen canadien qui n'ait conscience que l'on doive se munir de garanties importantes pendant la période d'immigration à venir et je partage loyalement leur manière de penser. Après réflexion, nous aimons à employer le terme "immigration sélective", mais, il est utile de posséder des notions précises à ce sujet. Quel sera le fondement de notre choix? En l'occurrence, je suis tout à fait neutre en ce qui concerne telle ou telle catégorie particulière comme, par exemple, les occupations, le pays, l'éducation, etc. Cependant, je suggère fortement que, dans l'énonciation du programme à suivre, il n'y ait rien de secret; aucune décision à cet égard ne doit être prise à huis clos. Rien de bon ne pourrait sortir d'un programme sur cette question dont les citoyens canadiens ou les immigrants eux-mêmes ignoreraient les principaux points. Je sais aussi qu'on peut élaborer une méthode de sélection qui, en apparence, sera très inoffensive mais n'en sera de fait pas moins nuisible.

Encore une fois, je ne fais aucunement allusion aux lois canadiennes d'immigration, mais aux lois d'immigration en général.

L'histoire fourmille d'exemples et je n'ai qu'à mentionner l'épreuve de la dictée dont on fit usage en Australie d'une façon fort indigne en certaines occasions. La loi devrait protéger la politique d'un pays et ses citoyens actuels ou éventuels contre les caprices ou les préjugés de race ou de religion de tout fonctionnaire.

Je suggérerais aussi que le droit du citoyen canadien soit élargi de manière à lui permettre de faire venir chez lui un parent d'Europe, surtout quand ledit citoyen est en mesure de se porter garant du nouvel arrivant et d'assurer que ce dernier ne sera point une charge à l'Etat ou, en certains cas, quand une institution reconnue offre les mêmes garanties à cet effet.

Tandis que nous traitons de ces questions d'ordre général concernant l'admission des immigrants, je désire vous soumettre une autre opinion. Nous, Canadiens, avons toujours été à même d'offrir aux immigrants des trésors inestimables au point de vue liberté et avantages. On a presque toujours frappé à notre porte et toujours nous avons été libres de choisir et trier ceux que nous voulions laisser entrer. Ceci est encore en grande partie vrai, mais je regretterais que cette situation nous empêchât de voir clairement certaines vérités fondamentales dans la situation mondiale de l'immigration. C'est qu'il n'est guère possible pour le Canada, aujourd'hui, de se montrer difficile quant aux immigrants comme il l'était au temps jadis. Les taux des naissances et des mortalités dans certains pays de l'Europe, le marché du travail, les règlements régissant la sortie et les échanges, les besoins de la reconstruction ont modifié la situation en conséquence et sont causes que plusieurs groupes de postulants furent éliminés, groupes, dis-je, que le Canada aurait été très heureux d'admettre. De plus, des contrées en voie de développement et de reconstruction profitèrent des occasions qui s'offraient à elles et fournirent des foyers à certains des éléments les plus avantageux du monde des immigrants. Les êtres humains, on le reconnaît de plus en plus, constituent une denrée précieuse assez rare sur le marché, si l'on veut bien me permettre de m'exprimer en des termes si brutaux, et si le Canada veut donner suite à ses programmes d'expansion, il devra se montrer très réaliste dans sa politique d'immigration. Dans de telles circonstances, le programme le moins entaché de préjugés et de fausses conceptions est celui qui sera probablement le plus avantageux. L'histoire nous apprend ce que les préjugés dont ont souffert les Huguenots dans leur propre patrie ont fait perdre à la

France et gagner à l'Angleterre. Les démocrates allemands de 1840 qui se sont établis en si grand nombre dans la Nouvelle-Ecosse et dans l'Ontario présentent un autre exemple de ce genre. Par ailleurs, nous savons que la pratique de la mesquinerie, dont l'Acadie a été victime il y a deux cents ans, occasionna la perte d'un capital humain précieux et engendra la rancœur qui tend à désunir le peuple d'un pays pendant des siècles à venir. J'oserai dire que l'une des conséquences fatales de l'exploitation de l'énergie atomique est ce qui arrive à un pays qui chasse ses Lisa Meitner et ses Farmis.

Devant cette peinture de la migration actuelle dans le monde je voudrais attirer l'attention du Comité sur l'urgence actuelle de la situation en Europe, en fonction du capital humain, situation que tout citoyen intéressé à l'immigration prendra en sérieuse considération. En ce qui regarde l'aspect de l'immigration juive, le problème se résume ainsi: durant les dix dernières années, notre peuple a été victime de grands massacres; je souligne "notre peuple" car, quoique toutes les nations de l'Europe aient eu à souffrir pendant les années de guerre, d'occupation et de reconstruction, aucune d'elles n'a enregistré un si fort pourcentage de pertes que le peuple juif. Plus de six millions de civils juifs ont souffert de mort violente en conséquence des doctrines hitlériennes et de l'esprit latent d'anti-sémitisme qui sature tout le continent européen. Il est de mon devoir d'affirmer que le nombre des victimes auraient pu être diminué et que nombre de vies auraient été épargnées si des pays comme le Canada avaient tenu compte des requêtes et des appels faits par des citoyens de la race dominante ou par des citoyens juifs quand il en était encore temps. Il saute aux yeux que c'est parce que la division de l'Immigration n'a pas accueilli favorablement des demandes d'entrée au pays adressées en faveur de plusieurs de ces Juifs, que leurs cendres et leurs os reposent aujourd'hui à Buchenwald et qu'on fabriqua du savon avec leurs cadavres, alors qu'ils auraient pu jouir de la liberté au Canada et devenir des citoyens utiles.

Les survivants de ces Juifs européens forment à l'heure actuelle une très grande partie de ceux qu'on est convenu d'appeler des personnes déplacées. Ce sont des sans-foyer, victimes de l'hitlérisme, qui sont dans l'impossibilité de retourner dans leurs foyers parce que leurs villes natales ont été littéralement transformées en cimetières où reposent leurs parents et amis. Leur seul espoir est de trouver de nouveaux foyers dans les pays libres. On en trouve un nombre considérable dans des camps spéciaux en Allemagne, en Autriche et en Italie, mais on doit admettre que des milliers de Juifs dans d'autres pays sont également en quête de nouveaux foyers. On évalue à 350,000 le chiffre global des survivants juifs ainsi touchés. Dans le portrait que j'en fais, j'insiste sur les traits caractéristiques qui semblent être communs à tous. Ils sont courageux, stables et sains. Leur haine de l'oppression et leur dévouement à la démocratie se conçoivent bien et ils sont prêts à oublier toutes les attaches et leurs allégeances antérieures et à se donner tout entiers au pays qui leur offre une nouvelle chance de vivre.

Ce problème est l'un des plus difficiles de l'Europe bouleversée. Tous les hommes d'Etat des Nations-unies qui font face à ces problèmes affirment que celui-là doit être résolu, en pratique par les seuls pays que la guerre n'a pas ravagés et qui offriront un foyer à quelques-unes de ces personnes déplacées. Le fait est que le premier ministre du Dominion a promis, en diverses occasions, qu'en temps opportun, le Canada donnerait certainement l'hospitalité à ces gens. Il se trouve que je suis quelque peu familier avec ce problème et j'affirme hardiment que, s'il fut jamais un temps où le Canada doit agir promptement et avec générosité en la matière, ce moment est arrivé. A date, l'initiative du Canada n'est pas très brillante et ne s'accorde guère avec la gloire qu'il s'est acquis pendant la guerre. Des pays, tels que les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, qui ont admis chez eux des nombres si considérables de Juifs fuyants devant l'hitlérisme, font pâlir les gestes du Canada en ce sens. Pendant les jours mêmes

de Dunkerque, alors que la Grande-Bretagne luttait pour sa propre vie, alors que ses embarcations à moteurs trop peu nombreuses, étaient mobilisées pour sauver les militaires de ses Forces expéditionnaires en France, alors que toutes les ressources de la marine marchande étaient insuffisantes pour sauver toutes les armes et même tous les hommes de ces forces, les officiers anglais trouvaient encore de l'espace sur leurs bateaux pour porter secours à quelques réfugiés qui étaient sur la grève et presque dans la gueule du loup. Même des pays plus petits comme le Vatican, l'Espagne, le Portugal, la Suède et la Suisse ont à leur crédit sur ce point des chiffres beaucoup plus imposants que ceux du Canada.

Le peuple canadien est certainement aussi humanitaire que celui de tout autre pays. Nous savons que, par tous les moyens possibles, il a manifesté son horreur pour les cruautés infligées aux Juifs de l'Europe et sa sympathie pour ces victimes. Les journaux du Canada ont fait, dans toutes les langues parlées au pays, l'unanimité sur ce point. Des organismes influents, y compris les associations nationales d'ouvriers et d'anciens combattants, ont parlé très fort en faveur du soulagement des réfugiés. Les quelques réfugiés admis au Canada ne cessent de vanter la bonté, la générosité et l'hospitalité des Canadiens de chaque province, sans distinction de race et de religion. Les cultivateurs établis par l'entremise de notre organisme en Ontario ou ailleurs, entretiennent avec la collectivité les rapports les plus amicaux. Le petit groupe de Polonais et de Tchèques admis au pays à la demande de leurs gouvernements respectifs ont puissamment contribué à la vie du pays. Le gouvernement se montra généreux dans l'éloge qu'il accorda à ces derniers et autres réfugiés admis temporairement et à certaines conditions dans le Dominion, et dont il régularisa plus tard le statut. Lors de l'admission de plusieurs centaines de réfugiés juifs venus d'Espagne, du Portugal et de Shanghai, toute la presse du Canada non seulement les reçut à bras ouverts et, ici, je parle toujours des journaux de langue française comme des journaux de langue anglaise, bien plus, d'un bout à l'autre du pays l'on critiqua l'action du Gouvernement qui n'admettait qu'un nombre fort restreint de ces réfugiés. En face de ce chaleureux accueil et de ce commun accord, je regrette d'être obligé d'affirmer que le Gouvernement ne donna point suite aux exigences de la situation mondiale sur ce point.

Pour conclure, je voudrais commenter ce que quelques membres du Comité regardent comme un premier échelon vers l'amélioration de cet état de choses. Je fais allusion au décret du conseil du 28 mai dernier annoncé à la Chambre des communes par le ministre des Mines et Ressources. On loua cette mesure par tout le pays à cause de ses particularités positives, car elle a donné plus d'extension aux catégories de postulants qui pouvaient être admis. Mais, je tiens à affirmer aussi clairement que possible devant le Comité que ce décret du Conseil fait preuve encore de trop d'indécision dans le redressement qu'il apporte à une situation difficile qui a déjà trop duré. Conformément à ce règlement, seuls les proches parents des Canadiens sont pourtant admis. Plusieurs qui désirent faire venir quelqu'un des leurs au Canada en sont toujours empêchés et, bien entendu, rien n'a été tenté pour le soulagement des personnes déplacées qui n'ont aucun parent au pays. Pratiquement parlant, la mesure en question offre fort peu pour secourir ces malheureux, vu que les facilités consulaires et les moyens de transport n'existent plus. Je voudrais pouvoir faire connaître aux membres de ce Comité l'angoissante situation qui se reflète dans les lettres touchantes qui me parviennent en si grand nombre de citoyens canadiens qui osaient espérer, après l'annonce de ce décret, et désiraient alléger la misère de quelqu'un de leur parenté en les amenant au Canada. Je crains qu'ils soient condamnés au désappointement et qu'eux-mêmes ainsi que le peuple canadien soient inévitablement les perdants à moins que l'on ne prenne des mesures fermes en vue de modifier sensiblement les règlements régissant l'entrée de nouveaux venus dans notre cher pays, ainsi que l'application desdits règlements car, ajou-

tons-le, ces personnes déplacées végètent actuellement dans l'insécurité des camps.

Je formule les propositions suivantes qui découlent du présent mémoire et d'autres données dont ce Comité est saisi :

(A) Afin d'apporter une solution immédiate à la question des réfugiés, les règlements actuels régissant l'admission des parents des gens établis au Canada devraient être étendus de façon à englober les cousins germains, neveux et nièces de plus de 16 ans, les fils et filles mariés, les frères et sœurs mariés et les oncles et les tantes.

Le PRÉSIDENT: Pourquoi dites-vous "de plus de seize ans"?

M. HAYES: Le présent décret du conseil est beaucoup trop restrictif. A l'heure actuelle, il admet les neveux et nièces qui sont, premièrement, au-dessous de seize ans et, deuxièmement, orphelins. Par conséquent, ce décret aide fort peu de gens. De plus, ce document énonce que l'on peut faire entrer des frères et des sœurs non mariés. Or, on a porté à ma connaissance plusieurs exemples plutôt tragiques de veufs et de veuves, de gens mariés ou encore de fils et filles mariés auxquels ne s'applique aucunement ledit décret. Ici, encore il s'agit d'un lien de parenté assez étroit mais pas assez pour que le décret s'y applique.

(B) Les règlements et les directives concernant l'immigration devraient être modifiés afin de faire disparaître les dispositions comme celles qui fixent les montants d'argent que les immigrants doivent posséder, qui exigent le trajet direct et qui prohibent les passages subventionnés.

L'hon. M. ROEBUCK: Combien est-ce?

M. HAYES: Je m'expliquerai sur ce point dans un instant, monsieur. Me permettant une digression, je ne pense pas que le département de l'Immigration soit disposé à se servir de ces articles pour exclure les gens; la question reste à sa discrétion. Rien ne dit que l'on doit posséder telle somme à l'arrivée. C'est laissé à la discrétion du ministre ou du sous-ministre. Il ne serait ni équitable ni exact d'affirmer que le règlement exigeant le trajet continu et prohibant l'aide accordée pour le prix du passage est appliqué délibérément contre l'intérêt des personnes admissibles sous le régime du décret, mais ces dispositions se trouvent dans les statuts et, en vue d'une meilleure compréhension, j'estime qu'elles devraient être rayées:

(C) On devrait faire disparaître absolument toute théorie raciale de la Loi de l'Immigration et des règlements qui en découlent. La Loi actuelle stipule que le nombre des immigrants doit être interdit ou limité selon la race (Article 38, paragraphe C) et l'on s'est appuyé sur cette clause pour établir des catégories de préférés et de non préférés contre lesquelles on devrait fortement protester. L'article 37 va même plus loin en stipulant que le montant d'argent, que les immigrants peuvent être requis de posséder pour être admis, peut varier selon les races. En août 1946, il est inutile d'exposer devant un comité du Sénat du Canada ce qu'une telle loi présente de désagréable et de dangereux.

(D) Nous proposons aussi qu'on accorde une égale préférence à d'autres catégories d'occupations, en plus de l'agriculture, occupations que l'on peut juger tout particulièrement utiles au progrès du pays.

(E) En ce qui concerne l'admission de résidents de contrées ennemies ou ci-devant ennemies, j'insiste pour que le Canada suive la méthode adoptée par l'U.N.R.R.A. en regardant les nationaux d'origine juive non comme des ennemis ou des ci-devant ennemis mais comme des

victimes de persécution religieuse et raciale et qu'ils ne soient par conséquent soumis à aucune restriction spéciale à laquelle les nationaux de ces pays pourraient être assujettis.

- (F) La Loi de l'Immigration qui est très sévère en matière d'admission, devrait être modifiée de façon à permettre au pays d'absorber un nombre beaucoup plus grand d'immigrants dans l'intérêt du développement du Canada et de la prospérité du peuple canadien. C'est l'attitude que l'on prend de plus en plus d'un bout à l'autre du Canada, comme on peut le constater après examen des tendances de la presse et des résolutions adoptées par les organismes nationaux les plus représentatifs.
- (G) Le Gouvernement du Canada n'a pris aucune mesure efficace pour faire face au problème des réfugiés et des personnes déplacées de l'Europe, dont un certain nombre trouveront certainement asile au Canada. Je conseille fortement au Comité d'étudier la question sérieusement et je serais désolé si ledit Comité jugeait que le décret du conseil promulgué récemment contribue dans une mesure réelle à l'allègement de ces infortunés.
- (H) Nous invitons les autorités intéressées à permettre et à faciliter l'entrée d'un millier d'orphelins juifs, enfants et adolescents de moins de 21 ans qui méritent qu'on leur ménage l'occasion de commencer leur vie dans l'atmosphère salubre d'un Canada libre.

Monsieur le président, voilà la conclusion de mon mémoire, mais nous avons un certain nombre de pièces à l'appui que nous aimerions produire ici, y compris la copie d'un témoignage de la Commission d'enquête de la Chambre des communes en 1928. On pourra en prendre connaissance du point de vue juridique, mais j'ai résumé les aspects particuliers du témoignage qui peuvent être utiles. Nous voudrions vous présenter un tas d'articles éditoriaux qui font des commentaires sur le besoin d'immigration à travers tout le pays, documents qui, à mon sens, reflètent bien l'opinion publique. Nous avons également une publication qui nous fait connaître ce que la presse pensait de ce problème il y a quatre ans. De plus, nous avons en main une certaine quantité de résolutions qui ne portent pas, nous regrettons de le dire, les en-tête ou les sceaux des organismes qui les adoptèrent, mais qui furent découpés des journaux; on peut toutefois facilement en contrôler la teneur.

Au nom du Congrès canadien des Juifs et par conséquent de la collectivité juive du Canada, je désire vous remercier, messieurs, de nous avoir donné l'occasion de faire connaître nos vues sur cette question importante.

Le PRÉSIDENT: Nous avons été contents d'entendre vos remarques et vous avez fort bien traité le sujet. Puis-je vous poser une question? Dans votre mémoire, vous faites allusion aux Juifs du Canada qui se livrent à l'exploitation agricole. Quel est le nombre approximatif des Juifs ainsi engagés dans cette industrie?

M. HAYES: Nous avons des chiffres que nous pourrions vous procurer, mais parlant de mémoire, et peut-être avec l'aide de renseignements que je pourrai obtenir de M. Rosenthal plus tard, il y avait en 1937, 1938 et au début de 1939, des groupes qui furent amenés au pays en qualité d'agronomes, principalement des Tchèques, des Lithuaniens et quelques cultivateurs polonais. Ils étaient environ 800, non pas tous des cultivateurs.

Le PRÉSIDENT: Sont-ils enregistrés comme Juifs, Tchèques ou Lithuaniens?

M. HAYES: D'après la méthode suivie telle que je la connais, ils seraient enregistrés comme Juifs et ils figureraient sur la statistique de l'immigration parce qu'ils ont été amenés ici en vertu d'un plan permanent d'établissement sur les terres et selon la méthode régulière.

Le PRÉSIDENT: Où sont-ils établis pour la plupart?

M. HAYES: Il y a de vastes colonies à Hamilton, Grimsby et autour de Bowmanville. L'on en rencontre d'autres groupes dans la région de Niagara, dans quelques parties du comté d'Essex et près de Windsor, dans le voisinage de Cornwall, Prescott et Liverpool, Ontario. Il en existe un petit groupe dans l'Ouest du Canada et une partie du groupe de St-Walbourg qui arriva en vertu du programme des Sudètes contenait quelques familles juives; il y en a également six ou sept dans la Nouvelle-Ecosse. Du point de vue géographique, ce groupe qui arriva en 1937 et 1938 est disséminé d'un bout à l'autre du pays.

L'hon. M. HORNER: Il y a aussi un groupement à Carrot-River?

M. HAYES: C'est le plus ancien établissement; je mentionnais ce nouveau groupe qui arriva au Canada en 1937 et 1938. Si vous désirez savoir quel est le plus ancien groupe, je vous dirai qu'il y a des groupes de cultivateurs dans l'ouest du Canada, à Estevan, Edenbridge, Hirsch et autres centres; ceux-là vinrent au pays en vertu d'un programme agraire concerté de l'Association de colonisation juive (J.C.A.). Plusieurs de ces gens exploitent la terre à l'heure actuelle: en effet, il serait intéressant de faire remarquer que c'est dans cette région qu'un ouragan se produisit il y a deux ans.

L'hon. M. HORNER: Et aussi à Kamsack?

M. HAYES: Oui, à Kamsack, dans la Saskatchewan. Je pense que l'on doit signaler, comme N. Rosenberg l'a dit entre parenthèses, quand il déclara que le nombre de cultivateurs juifs était plutôt minime en comparaison de la population, qu'on doit prendre connaissance des raisons historiques qui causèrent cette situation. Du moyen âge aux temps modernes, et jusqu'à la Révolution française, on ne permettait pas aux Juifs de l'Europe de posséder des terres et des fermes; en d'autres termes, les régions d'où venaient ces immigrants ne les avaient guère mis en mesure d'acquiescer de l'expérience dans l'exploitation agricole parce que les lois de ces pays ne permettaient pas aux Juifs de devenir propriétaires fonciers. Même en Russie, jusqu'à la Révolution, il existait des limites d'établissement où l'on ne permettait pas aux Juifs d'être propriétaires ou de cultiver la terre.

L'hon. M. ROEBUCK: J'ai ici une déclaration du ministre de l'Immigration qui dit:

Il est nécessaire d'affirmer que, pour des raisons auxquelles le Gouvernement ne peut rien, le fait de modifier les règlements ne signifie nullement que des mesures immédiates peuvent être prises pour admettre des immigrants d'outre-mer. A l'heure actuelle, il y a une grave pénurie de places sur les transatlantiques à destination de l'ouest, causée principalement par la rareté de paquebots, par le retour au pays des militaires et des personnes à leur charge.

Que dites-vous du manque de bateaux et des personnes qui doivent être rapatriées?

M. HAYES: Il n'y a aucun doute que le Congrès canadien des Juifs, comme corps officiel, et même chacun de ses membres, partage les mêmes vues que la population du Canada sur ce point, c'est-à-dire que les militaires et les personnes à leur charge doivent d'abord être rapatriés. Cependant, l'on incline à croire que le manque, ou le prétendu manque, de facilités de transport n'est pas le seul obstacle puisque, pendant les années de guerre, lorsqu'il ne se pratiquait aucun transport par voie de l'Atlantique du nord, la ligne portugaise transportait des réfugiés d'Espagne et du Portugal. Ils venaient à Philadelphie, jouissaient des privilèges de transit à travers les Etats-Unis et ensuite arrivaient au Canada. Il y en a des groupes en route pour l'Australie en nombre restreint;

mais, néanmoins, ils s'y rendent par la ligne suédoise. Il existe également des gens désireux de trouver des moyens de faire venir des réfugiés au pays sans pour cela gêner le transport des militaires et des personnes à leur charge.

Je désire que l'on comprenne bien, lorsque j'affirme que ce n'est pas à cause du manque de moyens de transport que la porte reste fermée, que je ne désire en rien vous donner l'impression que nous voudrions faire usage des vaisseaux mis en réserve pour le transport au Canada des militaires et des personnes à leur charge. Au contraire, on doit s'efforcer de maintenir cette réserve à cette fin. Mais, il y a d'autres facilités que l'on n'a pas exploitées du tout, telles que les navires qui ne font pas partie de cette réserve et qui pourraient être vendus à la Grèce, aux pays de l'Amérique du Sud ou à la Chine.

L'hon. M. ROEBUCK: Ces navires nous appartiennent?

M. HAYES: Oui, ils font partie des biens de guerre. Si l'on pouvait étudier la question de nos transports maritimes en fonctions de certains cas, je pense que l'on pourrait arriver à remédier à la situation actuelle.

L'hon. Mme WILSON: Il y a un certain nombre de bateaux qui les transportent aux Etats-Unis?

M. HAYES: Je crois savoir que les services de transport de l'armée le font en vertu des instructions du président Truman.

L'hon. M. ROEBUCK: Nous disposons sûrement des transports de troupes?

M. HAYES: Je ne suis pas au courant de cela, monsieur.

L'hon. M. ROEBUCK: J'ai une déclaration du ministre qui est une réponse à ce que vous avez dit concernant les stipulations de la loi à l'égard du trajet direct. La voici:

Comme il y aura un certain nombre de personnes admises en vertu du degré de parenté décrit antérieurement qui ne pourront obtenir un passeport valide tel qu'exigé par les règlements régissant la délivrance des passeports, on a modifié ceux-ci par l'arrêté C.P. 2070 daté 28 mai 1946, de façon à permettre l'acceptation d'un document de voyage établissant l'identité du détenteur dans le cas d'un immigrant qui a été déplacé de son pays d'origine par suite de la guerre et n'est point en possession d'un passeport valide.

M. HAYES: Cela s'applique uniquement au fait que plusieurs personnes qui pouvaient prétendre avoir le droit d'être admis en vertu du présent décret du conseil, seront interdites parce que les représentants du ministère de l'Immigration ne pourront les accepter faute de passeports valides. On les considérerait comme des sans-patrie parce qu'ils ont perdu leurs biens pendant la guerre. Afin qu'on puisse les admettre en vertu du présent décret du conseil, un décret complémentaire a été promulgué, donnant instruction aux fonctionnaires d'accepter les pièces d'identité en guise de passeports officiels. Cela n'a rien à voir avec le point que j'ai soulevé.

L'hon. M. ROEBUCK: Prenant en considération ce que vous avez dit au sujet du récent décret du conseil concernant les classes admissibles, je pense que le mémoire se rapportant aux dites classes devrait être consigné au compte rendu. On indique les classes admissibles comme suit:

Le père ou la mère, le fils ou la fille célibataires et âgés de dix-huit ans ou plus, le neveu ou la nièce pourvu qu'ils soient orphelins et âgés de moins de 16 ans, ou toute autre personne admise en vertu de la loi et résidant au Canada, qui est en mesure d'accueillir ou de prendre soin de ces parents. Le terme "orphelin" signifie un enfant privé de ses père et mère.

Vous dites que cette disposition est trop étroite?

M. HAYES: Si je puis m'exprimer ainsi, elle est tristement insuffisante.

Le PRÉSIDENT: Quelle portée devrait-elle avoir selon vous?

M. HAYES: Nous disons que ledit décret devrait inclure les nièces et neveux âgés de plus de seize ans; les fils et les filles mariés, les frères et les sœurs mariés de même que les cousins germains, les oncles et les tantes.

L'hon. M. ROEBUCK: Quand vous parlez de fils mariés, je suppose que vous voulez dire avec leurs femmes et enfants?

M. HAYES: C'est cela. Je ne tiens nullement à exagérer, mais je pense qu'il serait juste d'affirmer que le décret constituerait une vraie moquerie si on ne lui donnait pas une portée un peu plus grande.

L'hon. M. ROEBUCK: Mais, de cette manière, vous ne poseriez aucune limite aux classes admissibles si vous étiez maître de la situation? Pourquoi ne mettriez-vous pas une limite à l'entrée de certaines catégories de parents?

M. HAYES: La seule remarque que je désire faire c'est que nous avons besoin d'aide immédiate. Nous avons l'impression que l'étude du problème de l'immigration prendra quelque temps; personne ne veut agir avec précipitation; on accumulera une grande quantité de renseignements, on formera des comités dans les deux Chambres et on dépensera beaucoup d'effort pour élaborer une nouvelle loi de l'immigration. On désire sans doute voir comment s'effectuera le rétablissement de nos militaires. Néanmoins, avant même d'examiner toute la Loi de l'Immigration, il faudrait faire quelque chose pour remédier à la situation tragique et horrible de ces parents.

L'hon. M. ROEBUCK: Serait-il exact de déclarer que ce décret du conseil qui détermine les catégories admissibles devrait leur donner la priorité, je veux dire que si vous vous trouvez en présence de gens dont les uns tombent dans ces catégories et non les autres, on devrait donner la priorité aux premiers?

M. HAYES: C'est notre avis.

L'hon. M. ROEBUCK: Il n'y aurait rien à redire à cette façon de procéder?

M. HAYES: Notre principal but est de combler une lacune. Si on a l'impression au pays que nous devrions avoir une nouvelle loi de l'Immigration, il ne serait pas nécessaire de promulguer un autre décret du conseil relatif aux parents. Nous voulons combler une lacune parce que nous nous trouvons en face d'un problème urgent.

J'eus le privilège d'assister, fin mai et début de juin, aux séances du Conseil économique et social des Nations-Unies à New-York. S'il est une question sur laquelle les seize pays, dont le Canada, se sont accordés,—car vous savez qu'ils ne s'entendaient pas sur plusieurs choses—c'est bien l'urgence de ce problème des personnes déplacées. Tout le monde était d'avis que chaque pays devait faire sa part.

(Suit une discussion qui n'est pas consignée au compte rendu).

Le Comité s'ajourne pour être convoqué de nouveau au gré du président.

1946

SÉNAT DU CANADA



DÉLIBÉRATIONS

du

COMITÉ PERMANENT

de

L'IMMIGRATION ET DU TRAVAIL

sur le fonctionnement et l'application de la
Loi de l'immigration, etc.

Fascicule n° 7

SÉANCE DU MERCREDI 24 JUILLET 1946

Président: l'honorable James Murdock, C.P.

TÉMOINS:

- M. Sven Stadius, Toronto, Ontario, représentant l'Association pour l'avancement des Finnois, de Toronto, Ontario.
- Le lieutenant-colonel Arthur J. Hicks, Trois-Rivières, Qué.
- M. Gustef Sundquist, Toronto, Ontario, secrétaire, Organisation finnoise du Canada.
- M. Karel Buzek, Toronto, Ontario, secrétaire, Alliance nationale tchécoslovaque du Canada.
- M. Rudolph Koren, Toronto, Ontario, président, Alliance nationale tchécoslovaque du Canada.

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER, C.M.G., B.A., L.Ph.,
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
1947

COMITÉ PERMANENT DE L'IMMIGRATION ET DU TRAVAIL

Président: l'honorable JAMES MURDOCK, C.P.
Les honorables sénateurs

Aseltine	Donnelly	McGeer
Blais	Dupuis	Molloy
Bouchard	Euler	Murdock
Bourque	Ferland	Pirie
Buchanan	Haig	Robertson
Burchill	Hardy	Robinson
Calder	Horner	Roebuck
Campbell	Hushion	Taylor
Crerar	Lesage	Vaillancourt
Daigle	Macdonald (<i>Cardigan</i>)	Veniot
David	McDonald (<i>Shediac</i>)	Wilson

ORDRE DE RENVOI

EXTRAIT des *Débats* du Sénat du mercredi 8 mai 1946.

“Que le Comité permanent de l'immigration et du travail reçoive instruction et autorisation de s'enquérir de la Loi de l'immigration (S.R.C. Chapitre 83 et ses modifications), de son opération et de son application, ainsi que des circonstances et conditions qui s'y rapportent, comprenant: a) l'avantage d'admettre des immigrants au Canada; b) le type d'immigrants qui devraient avoir la préférence, avec mention de l'origine, de l'éducation et d'autres caractéristiques; c) la disponibilité de pareils immigrants à admettre; d) les facilités, les ressources et la capacité du Canada à absorber, à employer et à garder ces immigrants; et e) les termes et conditions convenables pour l'admission de tels immigrants.

Et que ledit Comité fasse rapport de ses conclusions à cette Chambre;

Et que ledit Comité ait pouvoir de faire comparaître des personnes et de faire produire des documents”.

Le greffier du Sénat,
L. C. MOYER.

PROCÈS-VERBAL

Le MERCREDI 24 juillet 1946.

Sur convocation, le Comité permanent de l'immigration et du travail se réunit aujourd'hui à 10 h. 30 du matin.

PRÉSENTS: Les honorables sénateurs Murdock, président, Aseltine, Burehill, David, Dupuis, Euler, Ferland, Haig, Horner, McDonald (*Shediac*), Robertson, Robinson, Roebuck, Taylor et Wilson—15.

Les sténographes officiels du Sénat sont aussi présents.

Le Comité reprend l'étude de l'ordre de renvoi du 8 mai 1946, lui ordonnant de s'enquérir du fonctionnement et de l'application de la Loi de l'immigration, etc.

M. Kingsley Graham, C.R. Toronto, Ontario, consul honoraire de la Finlande au Canada, de 1932 à 1941, dépose un mémoire au nom de l'Association pour l'avancement des Finnois, Toronto, Ontario, indiquant le nombre de Finnois établis au Canada et leurs occupations, et préconisant l'entrée des immigrants finnois au pays: lecture en est donnée au Comité par M. Sven Stadius, Toronto, Ontario, qui est interrogé par les membres du Comité.

Le lieutenant-colonel Arthur J. Hicks, Trois-Rivières, Québec, autrefois officier d'état-major du gouvernement militaire en Europe, témoigne et donne lecture d'un mémoire traitant des personnes déplacées en Europe; il est interrogé par les membres du Comité.

M. Gustef Sundquist, Toronto, Ontario, secrétaire de l'Organisation finnoise du Canada, témoigne et présente au nom de ladite organisation, un mémoire sur l'immigration au Canada; il est interrogé par les membres du Comité.

M. Karel Buzek, Toronto, Ontario, secrétaire de l'Alliance nationale tchécoslovaque, témoigne et donne lecture, au nom de ladite Alliance, d'un mémoire sur l'histoire des Tchécoslovaques au Canada, et sur l'œuvre accomplie par l'Alliance nationale tchécoslovaque; il soumet des propositions sur la question de l'immigration au Canada.

Rudolph Koren, Toronto, Ontario, président de l'Alliance nationale tchécoslovaque au Canada, parle de l'histoire des Tchécoslovaques.

A 1 h. de l'après-midi, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau le jeudi 25 juillet à 10 h. 30 du matin.

Le secrétaire du Comité.
H. ARMSTRONG.

Certifié conforme

RECIBO VERBAL

En la ciudad de...

Yo, el Sr. ... de edad...

reconozco haber recibido de...

la suma de...

para...

de...

TÉMOIGNAGES

MERCREDI 24 juillet 1946.

Le Comité permanent de l'immigration et du Travail, chargé d'examiner la Loi sur l'Immigration, se réunit aujourd'hui, à 10 h. 30 du matin, sous la présidence de l'hon. M. Murdock.

L'hon. M. ROEBUCK: Monsieur le président, nous avons avec nous deux groupes de représentants: les Canadiens d'origine finnoise et les Canadiens d'origine tchécoslovaque. Les représentants finnois se répartissent en deux groupes et on compte un seul groupe de représentants tchécoslovaques. On a décidé que le groupe finnois témoignerait le premier.

M. Stadius, bien connu dans les cercles finnois, représente le groupe finnois. Il est secrétaire de l'Association pour l'avancement des Finnois. Né en Finlande, il vit dans notre pays depuis un grand nombre d'années.

Il fut une fois vice-consul avec M. Kingsley Graham, C.R., qui était alors consul général de Finlande posté à Toronto.

M. Stadius est très en vue dans un certain nombre de domaines canado-finnois et avec votre permission, monsieur le président, je voudrais vous le présenter.

Le PRÉSIDENT: J'ai ici une lettre datée du 23 juillet 1946 adressée au Comité de l'immigration du Sénat.

Honorables messieurs,—L'auteur, en sa qualité de consul honoraire de Finlande, de 1932 à la fermeture du consulat en 1941, fut en relations étroites avec le peuple finnois tant au Canada qu'en Finlande.

J'espère que le bref mémoire ci-inclus vous sera de quelque utilité dans votre étude de ce problème d'une extrême importance dans l'évolution future du Canada.

Je demeure,

Votre tout dévoué,

Kingsley Graham.

M. SVEN STADIUS, secrétaire de l'Association pour l'avancement des Finnois, Toronto: Monsieur le Président, Messieurs: Je veux d'abord vous transmettre les regrets de M. Graham qui ne pouvait assister à cette séance aujourd'hui. Il avait l'intention de venir mais il en fut empêché.

Je suis ici au nom de l'Association pour l'avancement des Finnois, Toronto, et je devrais peut-être ajouté que cet organisme, dont je suis le secrétaire et le représentant, est une société civilement constituée sous l'empire des lois de la province d'Ontario. Elle comprend quatre ou cinq Eglises et diverses sociétés de la ville de Toronto. Nous croyons représenter une bonne moyenne de la population finnoise de Toronto. En toute franchise, j'avouerais que nous ne représentons pas l'élément d'extrême gauche. Des dispositions pourvoient à leur admission, laquelle est ouverte à tout organisme finnois de Toronto, mais, jusqu'à présent, l'élément d'extrême gauche n'a pas répondu à l'appel.

L'hon. M. ROEBUCK: Serait-il exact de dire que votre Association est un organisme composé d'organismes?

M. STADIUS: Parfaitement.

L'hon. M. ROEBUCK: Combien d'organismes représente-t-il?

M. STADIUS: Il est formé des sociétés de cinq Eglises.

L'hon. M. ROEBUCK: Quel est le chiffre approximatif des Canadiens d'origine finnoise que vous représentez?

M. STADIUS: Environ les trois quarts de la population finnoise de Toronto.

L'hon. M. ROEBUCK: Quelle est la population finnoise de Toronto?

M. STADIUS: Je crois qu'elle est de moins de 4,000 quoique M. Graham l'ait fixée dans son mémoire à 4,500. Elle a diminué dans les dernières années.

L'hon. M. ROEBUCK: Dans vos organismes y a-t-il des Canadiens ou sont-ils pour la plupart de nationalité finnoise?

M. STADIUS: Ils sont pour la plupart de nationalité finnoise.

Le PRÉSIDENT: Où sont allés ceux qui forment la différence entre les 4,500 mentionnés dans le mémoire et les "moins de 4,000"?

M. STADIUS: Ils sont allés, dans les bois ou aux Etats-Unis.

Le PRÉSIDENT: Mais la majorité est encore au Canada?

M. STADIUS: Oui.

L'hon. M. ROEBUCK: Pendant la guerre, nous avons émis des certificats de naturalisation à très peu de Finnois. Votre organisme s'oppose-t-il à ce que les Finnois deviennent des citoyens canadiens?

M. STADIUS: Nous n'y voyons pas d'inconvénient. Cet état de choses était plutôt causé par la guerre; on n'émit pas de certificats mais un grand nombre de demandes sont en suspens. Certaines de ces demandes, déposées dès 1935, sont actuellement à l'étude.

L'hon. M. ROEBUCK: Etes-vous vraiment désireux que ces gens deviennent des citoyens canadiens?

M. STADIUS: Oui.

L'hon. M. HORNER: Quel est le pourcentage de ceux qui appartiennent au groupe d'extrême gauche, d'après vous?

M. STADIUS: Tout chiffre que je pourrais vous fournir serait fondé sur une estimation purement personnelle.

L'hon. M. ROEBUCK: Nous avons un représentant de l'autre groupe finnois ici. M. Stadius a affirmé que son organisme représentait les trois quarts de la population finnoise de Toronto.

M. STADIUS: C'est une conjecture. Je fais peut-être légèrement erreur.

L'hon. M. DAVID: Je crois savoir qu'il n'y a aucun représentant de l'extrême gauche dans votre Association?

M. STADIUS: C'est vrai.

L'hon. M. DAVID: Quelle est la raison de cette restriction?

M. STADIUS: Il n'y a aucune restriction. Notre charte contient une disposition pour l'affiliation de tout groupement. Ils sont invités à se joindre à nous. Je ne connais nullement la raison pour laquelle ils ne le font pas.

Le PRÉSIDENT: En d'autres termes, ils préfèrent ne pas faire partie de l'Association.

M. STADIUS: Vous pouvez l'entendre ainsi.

L'hon. M. ROEBUCK: S'ils voulaient s'affilier, les accepteriez-vous?

M. STADIUS: Oh, oui. Notre Association, qui est l'organisme central des Finnois à Toronto, a pour but de les grouper tous dans des entreprises, de favoriser l'esprit de civisme et de faire connaître la Finlande et le Canada. Le principal objectif de cette société particulière est de nous unir.

Le PRÉSIDENT: Mais, vous ne préconisez pas le principe de "l'atelier fermé"?

M. STADIUS: Non.

Avec votre permission, je lirai le mémoire préparé par M. Graham.

Il y a au Canada, à l'heure actuelle, une population finnoise d'environ 65,000 âmes; de ce nombre, probablement plus de la moitié entrèrent au pays depuis 1920. Environ 98 p. c. de la population de la Finlande sait lire et écrire; quoique la grande majorité des immigrants soit naturellement composée de journaliers, ceux-ci possèdent une instruction élémentaire et apprennent assez facilement à lire et à écrire la langue du pays qui les adopte. Ces gens possèdent également une intelligence claire des principes démocratiques, puisque la Finlande jouit du suffrage universel depuis plusieurs dizaines d'années, ayant accordé le droit de vote aux femmes en 1908. En 1918, après la révolution, le duché de Finlande devint une nation indépendante et, comme telle, fut admis à la Société des Nations. La nation finnoise a marché à grands pas vers la modernisation, particulièrement en ce qui concerne l'industrie de la pâte de bois et du papier, l'aménagement des forces hydrauliques et, en général, l'amélioration des conditions de vie. Les Finnois qui vinrent au Canada après cette époque étaient, pour la plupart des cultivateurs ou, au moins, venaient de districts ruraux. Ils étaient compétents surtout dans l'exploitation forestière et agricole mais pouvaient être également utilisés dans les mines et les pêcheries. Par conséquent, de notre population évaluée à 65,000, au moins 50,000 ou les trois quarts vivent dans la partie septentrionale du Canada et se livrent à l'industrie forestière et minière. Des autres 15,000, on estime que la majorité comprend des femmes dont plusieurs sont en service domestique dans nos grandes villes. Par exemple, à Montréal, il existe une population finnoise de 2,000 personnes; 1,400 sont des femmes et environ 1,000 d'entre elles sont placées comme domestiques. A Toronto, il y a environ 4,500 Finnois dont 3,000 sont des femmes et de celles-ci 2,500 sont engagées comme domestiques.

Voici ce qui résulte de tout ceci: durant les périodes de dépression, l'immigrant finnois, comme bien d'autres, avait de la difficulté à se trouver de l'emploi; néanmoins, non seulement il était en mesure d'exécuter des travaux de tout genre, mais il était disposé à le faire et je me suis laissé dire que, dans la ville de Toronto, on n'a secouru seulement quatorze familles finnoises pendant la période comprise entre 1930 et 1939.

Je mentionnerai outre l'apport fait dans le domaine de l'exploitation minière en roc dur et de l'industrie forestière, un grand nombre de Finnois qui vinrent au Canada avec leurs familles, firent œuvre de pionniers tout particulièrement dans l'Ontario et les provinces de l'Ouest. Pour quelque raison que je ne comprends pas moi-même, mais qui constitue évidemment pour lui une force irrésistible, le Finnois préfère, si on lui en laisse le choix, s'établir dans une contrée accidentée, sur une terre indéfrichée et se monter lui-même un foyer dans un pays encore à l'état sauvage, plutôt que d'accepter la tâche beaucoup plus facile de relever quelque ancienne métairie, dans une région plus colonisée du pays. Il en résulta donc que des centres finnois se sont élevés partout dans l'Ontario et qu'on a réussi à reculer les frontières des districts agricoles du Canada, grâce à leurs efforts, plusieurs années plus tôt qu'on ne l'aurait accompli si les Finnois n'étaient pas entrés au pays.

Pendant la récente guerre avec la Russie, une grande partie de la province de Carélie fut enlevée à la Finlande et 450,000 personnes furent contraintes de quitter le pays, emportant avec elles seulement les objets qui se portent à la main. En majeure partie ces Finnois étaient économes et agriculteurs doués, mais ils mènent actuellement une vie de privations dans le nord de la Finlande, en particulier dans la Laponie. Ces événements engendrèrent une crise aiguë du logement et de l'alimentation, mais plusieurs de ces gens comptent des amis et des parents qui paieraient volontiers le prix de leur voyage et les établiraient sur des homesteads s'ils en avaient la permission.

Les Finnois possèdent des vues nettes et précises au sujet de l'idéal démocratique. Je suis certain qu'on les trouverait industriels et bien disposés; ils

s'assimileraient vite aux Canadiens et d'une manière qui ne manquerait pas d'être agréable pour les deux éléments. On admirerait tout spécialement leur loyauté et je suis assuré qu'ils formeraient une véritable acquisition au point de vue exploitation agricole, minière et forestière dans les années à venir.

Le tout respectueusement soumis.

(Signé) Kingsley Graham.

L'hon. M. ROEBUCK: La Finlande tolérerait-elle que ses gens émigrent?

M. STADIUS: A ma connaissance, elle le tolérerait. Naturellement, le problème qui confronte les Finnois est celui de la reconstruction de leur propre pays et, pour ma part, je ne crois pas que l'on encouragerait l'émigration pour la raison que l'on a grandement besoin du capital humain pour reconstruire les régions dévastées. Autant que je sache, cependant, il n'existe aucune restriction à cet effet.

L'hon. M. DUPUIS: Où a-t-on établi ces personnes déplacées?

M. STADIUS: On les a établies un peu partout sur les terres libres de la Finlande. Plusieurs milliers de ces individus errent par le pays.

Le PRÉSIDENT: "Quatre cent cinquante milles personnes furent contraintes de quitter le pays, emportant avec elles seulement les objets qui se portent à la main. En majeure partie ces Finnois étaient économes et des agriculteurs doués, mais ils mènent actuellement une vie de privations dans le nord de la Finlande, en particulier dans la Laponie."

M. STADIUS: Je doute qu'ils soient allés aussi loin au nord que la Laponie car en général, ils sont cultivateurs, et la terre n'est guère propre à l'agriculture dans cette région. Ils cherchent plutôt à se procurer des terres convenables avec l'argent que leur a octroyé le gouvernement finnois pour les indemniser de la perte de leurs terres.

L'hon. M. HORNER: Ont-ils reçu des indemnités du gouvernement russe?

M. STADIUS: Non.

L'hon. M. ROEBUCK: On m'a dit que la Finlande ressemble au Canada à plus d'un point de vue, et que c'était l'une des raisons pour lesquelles les immigrants s'acheminaient vers le nord de notre pays?

M. STADIUS: Il n'y a aucun doute là-dessus. Le nord de l'Ontario est tellement semblable à la Finlande que si on y conduisait un Finnois les yeux bandés et qu'on lui demanderait où il se trouve, il jurerait qu'il est en Finlande.

Le PRÉSIDENT: Se livre-t-on à l'agriculture en Laponie?

M. STADIUS: Pas beaucoup. Je doute qu'on l'ait poussée jusque-là.

L'hon. M. ASELTINE: Pourriez-vous me donner la population finnoise de la province de la Saskatchewan?

M. STADIUS: C'est un chiffre approximatif, mais je dirais environ sept ou huit mille.

L'hon. M. ASELTINE: Connaissez-vous les colonies qui y sont établies?

M. STADIUS: J'en connais quelques-unes.

L'hon. M. ASELTINE: Connaissez-vous celles qui sont au nord?

M. STADIUS: Non, je n'y suis jamais allé.

L'hon. M. ASELTINE: Ils penchent assez loin vers la gauche. Ils chantent l'hymne national rouge et autres chants semblables à leurs assemblées. En savez-vous quelque chose?

M. STADIUS: Certaines localités penchent de façon très prononcée dans un sens et d'autres beaucoup dans l'autre. Dès que des immigrants entrent au pays, ils recherchent la compagnie de leurs anciens amis de leur pays d'origine.

L'hon. M. ASELTINE: Combien de ces derniers sont communistes?

M. STADIUS: Je n'oserais hasarder une conjecture à ce sujet.

L'hon. M. ASELTINE: Diriez-vous cinquante pour cent?

M. STADIUS: Je ne pourrais vraiment dire, car je n'ai aucun chiffre, mais je crois, qu'à tout prendre, l'immigrant finnois n'appartient pas au groupe de l'extrême gauche.

L'hon. M. ASELTINE: Votre Association est-elle communiste?

M. STADIUS: Non, elle ne l'est pas. Je ne sais pas pourquoi ils ne sont pas des nôtres car, en vertu de notre charte, ils sont libres de le faire. Nous visons à n'entrer en lutte avec aucun groupe particulier. J'ajouterai que notre comité connaît à fond toute la question de l'immigration. Je puis parler en connaissance de cause, car je suis moi-même un immigrant; j'entrai au Canada en 1924, selon la méthode approuvée, avec \$25.00 dans mon gousset. Au temps passé, quand un immigrant entrait au Canada, il était censé avoir avec lui \$25.00 en espèces afin d'être dûment admis. Après son admission, il était promptement oublié. Même, si l'immigration est une question fort importante et si elle est très importante pour l'avenir de notre vaste pays, nous croyons qu'il faut prendre de grandes précautions en ce qui concerne les personnes admises. Nous ne pensons pas que, parce qu'une personne est admise au pays, la question s'arrête là. Un immigrant ne devrait pas tomber dans l'oubli dès qu'il a posé le pied sur notre sol; au contraire, il devrait être suivi de très près pendant les cinq premières années de sa vie au Canada. Pendant ces cinq années de séjour requis pour obtenir le domicile légal, on devrait exiger du nouveau venu qu'il se présente au département de l'Immigration ou aux conseillers de l'Immigration afin, que le Gouvernement puisse découvrir si l'individu en question fait des progrès. S'il rencontre des difficultés, celles-ci pourraient être aplanies et on pourrait peut-être diriger ces gens vers des voies où ils pourraient être plus utiles au pays. Si l'on constatait qu'une personne n'est pas apte à demeurer en permanence au Canada parce qu'elle n'est utile ni à elle-même, ni au pays, on devrait alors la renvoyer au pays d'où elle vient. Il est fort triste de constater le nombre de gens qui sont tombés dans l'oubli aussitôt après leur entrée au pays. Cette manière de faire n'est guère salubre et ne contribue ni à inculquer ni à fortifier l'esprit de civisme.

La situation, telle que la comprend notre Association de Toronto, dépend de l'habileté de la personne à parler la langue du pays et à comprendre les manières de vivre des citoyens du Canada. Suivre la loi du moindre effort est très humain, et je connais à Toronto, des familles qui ont trouvé des magasins où elles pouvaient faire affaires dans leur propre langue et s'épargner ainsi l'embarras qu'elles auraient rencontré si elles étaient allées ailleurs. D'après notre façon de concevoir l'immigration, il est absolument nécessaire de suivre une personne après qu'elle a été admise au pays. Il est des gens qui entrent au Canada dans l'unique but d'entasser un bon magot et de s'en retourner ensuite. Nous croyons, que le système préconisé leur ferait comprendre que nous les voulons ici, que nous ne désirons point qu'ils s'en retournent mais, au contraire, qu'ils deviennent partie intégrante de notre nation et qu'ils contribuent à son avancement et à sa prospérité. On pourrait leur faire comprendre que nous ne voulons point qu'ils accumulent un compte de banque et, ensuite, s'en retournent dans leur pays pour vivre de l'intérêt de l'argent ainsi thésaurisé.

L'hon. M. ROEBUCK: Vous dites que nous devrions détourner les immigrants de venir au pays dans le but de faire fortune et de s'en retourner. Croyez-vous qu'il serait sage, voire logique, d'adopter une loi stipulant que, si pendant les cinq premières années de son séjour au Canada un immigrant n'a pas demandé ses papiers de naturalisation, cela pourrait constituer une raison suffisante pour le renvoyer dans son pays?

M. STADIUS: Je crois qu'une période de cinq ans est tout à fait suffisante pour découvrir si l'on aime un pays ou non. Quant à moi, j'avais pris une décision, pendant les cinq premières années. Par conséquent, ce laps de temps est suffisant pour obtenir les papiers de naturalisation.

L'hon. M. ROEBUCK: Vous avez déclaré qu'il y avait 65,000 Finnois au Canada. Connaissez-vous la moyenne du nombre d'années que chacun a vécu au Canada?

M. STADIUS: A toutes fins pratiques, il n'y eut point de mouvement d'immigration depuis 1931, sauf quelques Finnois admis par décret du conseil.

L'hon. M. DAVID: Alors ces 65,000 s'étaient établis au pays avant 1931?

M. STADIUS: Oui.

L'hon. M. DAVID: Combien de ce nombre n'ont pas été naturalisés?

M. STADIUS: Je n'oserais risquer un chiffre, mais un grand nombre obtinrent leur naturalisation dans les dernières années. Dans les régions rurales, on en rencontre un certain nombre qui ne furent pas naturalisés à cause de difficultés inhérentes à leur situation. Souvent ils doivent parcourir plusieurs milles pour déposer une demande et comparaître devant un juge à cet effet. Il est notoire que les agriculteurs s'attachent à leurs terres. Si on prenait des mesures pour faciliter la façon de procéder ceux-ci en profiteraient. Il s'agit simplement de quitter la ferme et de parcourir plusieurs milles de distance pour déposer une demande.

L'hon. Mme WILSON: L'une des difficultés n'était-elle pas qu'on avait laissé la famille en Europe et que l'immigrant ne gagnait pas l'argent nécessaire pour la faire venir au Canada, et par conséquent, ne demandait pas ses papiers de naturalisation?

M. STADIUS: D'après ma propre expérience, cet état de chose prévaut parmi les immigrants venus des autres pays de l'Europe, mais cela ne s'applique en aucune manière aux Finnois. Si un homme marié arrive seul, il ne tient guère à rester séparé de sa famille pendant vingt ans.

L'hon. Mme WILSON: Existe-t-il en Finlande quelque norme, quant au degré d'instruction requis des deux futurs conjoints, avant qu'on leur permette de contracter mariage?

M. STADIUS: Oui, mais cela n'est réellement pas nécessaire puisque, pratiquement parlant, la totalité des gens savent lire et écrire.

L'hon. M. EULER: Vous avez déclaré que l'on devrait établir une espèce de système permettant de suivre les immigrants. Quels moyens devraient être adoptés à cet égard?

M. STADIUS: J'ai au moins une idée pour cela. Dans la région rurale où l'immigrant est établi sur une terre et où il entend demeurer, ses enfants fréquentent l'école canadienne et apprennent l'anglais. Les parents restent sur des fermes et, en plusieurs cas, n'ont pas la chance d'apprendre cette langue. On pourrait imaginer un plan qui permettrait aux parents de fréquenter l'école à des heures régulières et apprendre les éléments de l'anglais et du civisme.

L'hon. M. EULER: Pensez-vous que les parents fréquenteraient ces classes?

M. STADIUS: Je le crois. La plupart comprendraient qu'il y va de leur avantage de savoir l'anglais. Un grand nombre voient tout l'inconvénient de leur situation puisqu'ils ne peuvent s'associer avec les amis de leurs enfants, ne connaissant pas assez bien la langue parlée par ceux-là.

L'hon. M. HORNER: Avez-vous quelques suggestions à faire en vue de remédier à l'absence de toute formalité lors de la délivrance des papiers à un immigrant? Aux Etats-Unis, je crois que cette remise se fait avec beaucoup de solennité.

M. STADIUS: J'ai questionné plusieurs Finnois à ce propos. Il semble qu'à présent les immigrants se présentent chez un avoué et dûment transcrivent le serment d'allégeance qu'ils placent dans une enveloppe adressée au Secrétaire d'Etat. En temps voulu, ils reçoivent leur certificat de naturalisation par la poste. Je fus naturalisé à Montréal et cela se fit avec un peu plus de formalité. Je dus comparaître devant un juge accompagné de mon répondant. On me plaça d'un côté du juge et mon répondant de l'autre. Le juge me posa quelques questions, se retourna ensuite vers mon répondant et le questionna de même. Je crois que lorsqu'il y a plus de formalité cela crée une grande impression et fait apprécier davantage le certificat octroyé.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie beaucoup.

Il y a quelque temps, je demandai au lieutenant-colonel Arthur J. Hicks de venir témoigner devant le Comité ce matin, et avant que les autres témoins ne parlent, nous entendrons M. Hicks. Cela convient-il au Comité?

L'hon. M. ROEBUCK: Monsieur le président, nous avons encore deux délégations à entendre. Il serait bon de déterminer combien de temps on accordera à chacune. Ce serait peut-être satisfaisant si nous leur accordions chacune une demi-heure.

Le PRÉSIDENT: Oui.

Le lieutenant-colonel HICKS: Avant de lire mon mémoire, je ferai observer que le Comité, avant de s'occuper des délégations finlandaise et tchécoslovaque, a aussi entendu des délégations d'autres pays dont j'ai rencontré des citoyens dans les camps de P.D., les camps de concentration et autres en Allemagne. J'ai préparé un mémoire que je vais maintenant vous lire.

1. *Mes titres.*

J'étais lieutenant-colonel, officier d'état-major, classe I, commandant un détachement de renfort du gouvernement militaire en Hollande, du 11 novembre 1944 au 5 mars 1945, et en Allemagne (Rhénanie et plus tard dans la province de Hanovre, R.B. Luneburg) du 8 mars 1945 au 7 décembre 1945. Je fus prêté par le gouvernement militaire à la division C.C.G. des vivres, agriculture et pêcheries du 15 décembre 1945 au 4 avril 1946.

2. *Définition et fonctions d'un détachement de renfort.*

Les détachements de renfort sont spécialement entraînés à réunir, organiser, nourrir les personnes déplacées, anciens prisonniers de guerre ou détenus dans les camps de concentration, et à en prendre soin; ils s'occupaient de toutes questions relatives au rapatriement de ces gens. Leur tâche était de libérer les unités combattantes de l'armée de toute responsabilité envers les P.D. et leur travail s'accomplissait d'ordinaire avec les troupes de l'avant.

L'hon. M. EULER: Que voulez-vous dire par les P.D.?

Le lieutenant-colonel HICKS: C'est une abréviation pour personnes déplacées.

Les officiers de liaison alliés de toutes nationalités étaient détachés aux pelotons de renfort et ils aidaient dans le travail à accomplir parmi les gens de leur propre nationalité, sous les ordres du commandant du détachement de renfort. Les P.D. étaient rapidement séparées par groupes de nationalités distinctes; on installa des camps pour eux et l'on organisa des systèmes d'approvisionnement de vivres, de vêtements et de fournitures. Des chefs de camp et de comité; étaient élus par les P.D. et il ne fallait pas grand temps pour que nous puissions ouvrir dans ces camps des écoles pour enfants et adultes, des hôpitaux, des instituts féminins, des centres de bien-être de l'enfance, etc., qui répondaient aux besoins des gens.

Les camps étaient sous une surveillance suivie, et nous pouvions ainsi apprendre de source directe beaucoup de choses concernant les types, les caractéristiques, le mode de vie et les aptitudes des diverses nationalités avec lesquelles nous étions en contact.

3. Région concernée dans cet exposé.

La région placée sous mon contrôle était le Regierungsbezirk de Luneburg, qui forme la partie nord de la province de Hanovre. Cette section comptait probablement la population de personnes déplacées la plus dense par mille carré de toute l'Allemagne, et comprenait des groupements tels que ceux de nationalité balte qu'on ne trouvait pas dans la Rhénanie ou la Westphalie.

4. Nationalités dans la région.

Les nationalités, par ordre d'importance numérique étaient les suivantes: russe, polonaise, française, yougoslave, tchécoslovaque, italienne, hollandaise, belge et grecque, et des Juifs de toutes nationalités, en majorité d'origine polonaise, roumaine et hongroise, ainsi que plusieurs centaines de Bohémiens. Il n'y avait que très peu de Finlandais, de Danois et de Norvégiens.

5. Activités au cours de l'été et de l'automne 1945.

Le rapatriement des gens de l'ouest, c'est-à-dire, des Français, des Belges et des Hollandais, débuta aussitôt qu'on les eut découverts, et le 30 juin 1945, il ne restait que quelques retardataires et les malades.

Les Tchécoslovaques furent les premiers à être rapatriés chez eux dans l'est. Un fort pourcentage était des Tchécoslovaques parmi lesquels les jeunes femmes étaient en plus grand nombre.

Le retour des Russes coïncida avec celui des Tchécoslovaques et vers la fin de novembre presque tous avaient été rapatriés, sauf quelques milliers d'Ukrainiens qui refusèrent de s'en retourner, prétendant qu'ils étaient sans pays ou de nationalité polonaise. Ils ne niaient pas leur parenté ukrainienne par le sang. Dans ma région on comptait environ cinq mille personnes de cette catégorie.

Le transport des Yougoslaves, des Grecs et des Italiens fut complété à la fin d'octobre. Les Grecs et les Italiens s'en retournèrent tous, mais plusieurs milliers de Yougoslaves, membres de l'armée yougoslave, prétendirent qu'ils étaient des royalistes et ne voulurent pas retourner à ce qu'ils considéraient être un régime communiste dans leur propre pays.

Le mouvement organisé des Polonais vers la Pologne débuta à la fin de septembre 1945. Ils partirent au nombre de 3,000 par jour et à la fin de décembre ce nombre avait diminué à quelques-uns à peine. De ceux qui restaient, plusieurs dirent que c'était idiot de s'en retourner au cours de l'hiver et décidèrent de rester en Allemagne jusqu'au printemps. Un pourcentage variable atteignant dans certains temps jusqu'à 50 p. 100, déclarèrent qu'ils ne voulaient pour aucune raison retourner dans une Pologne dominée par les Russes ou les communistes.

A l'exception d'une poignée d'hommes, les Latviens, les Lithuaniens et les Estoniens refusèrent de retourner chez eux en disant qu'ils ne voulaient pas vivre sous un régime russe.

L'hon. M. EULER: Vous voulez dire qu'ils furent chassés?

Le lieutenant-colonel HICKS: Ils furent chassés et voici comment: Leur pays fut envahi par les Russes et plus tard ils furent faits prisonniers par les Allemands et détenus en travail forcé. Quand les Russes avancèrent, ces gens retraitèrent à la suite des Allemands.

6. *Reste des populations à la fin de 1945.*

- A. Polonais—environ 40,000 restaient dans le R.B. Luneburg.
- B. Ukrainiens—environ 5,000 restaient dans le R.B. Luneburg.
- C. Yougoslaves—environ 1,500 restaient dans le R.B. Luneburg.
- D. Peuples baltes—Lettoniens, Lithuaniens et Estoniens—environ 2,000 restaient dans le R.B. Luneburg.
- E. Juifs—environ 10,000, la plupart d'origine polonaise, restaient dans le R.B. Luneburg.

L'hon. M. EULER: Les Juifs étaient-ils prêts à retourner dans ces pays dominés par les Russes?

Le lieutenant-colonel HICKS: Ils ne l'étaient pas en général.

L'hon. M. ROEBUCK: Ils avaient peur d'y retourner, n'est-ce pas?

Le lieutenant-colonel HICKS: Ils avaient peur en général.

L'hon. M. EULER: Combien étaient-ils?

Le lieutenant-colonel HICKS: Je ne sais pas exactement, mais je crois qu'il y en avait environ 10,000.

L'hon. M. EULER: Est-ce que vous les considérez comme des immigrants acceptables pour le Canada?

Le lieutenant-colonel HICKS: Non, la plupart étaient des jeunes femmes et des jeunes filles. Ce sont des gens qui venaient en majorité de villes surpeuplées. Leurs mœurs étaient terribles à notre point de vue. Ils ne formaient pas de groupes de famille.

L'hon. M. DAVID: Y en avait-il beaucoup avec des idées d'extrême gauche?

Le lieutenant-colonel HICKS: Oui.

L'hon. M. DAVID: Selon vous, quelles seraient parmi les personnes déplacées celles qui conviendraient le mieux au Canada?

Le lieutenant-colonel HICKS (continuant):

7. *Description des types et catégories.*

A. Peuples baltes.

- (a) Estoniens. En majorité cultivateurs avec leurs familles: un groupe de gens intelligents, propres et robustes.
- (b) Lettoniens. Un mélange de professionnels venant des villes et de cultivateurs venant des régions rurales. Des familles pour la plupart. De bonne éducation et d'un très beau type.
- (c) Lithuaniens. En grande majorité cultivateurs avec leurs familles. Aussi de très bons gens et semblables aux Estoniens sous plusieurs rapports.

B. Polonais. La majorité se compose de paysans cultivateurs en groupes de familles. On ne comptait pas plus de 20 p. 100 de citoyens, dont un grand nombre était des professionnels. C'était en général des gens robustes, mais d'un niveau de vie beaucoup moins élevé que la majorité des autres nations auxquelles nous avons affaire. Ils comprenaient une faible minorité de bandits brutaux et dangereux qui étaient une menace continuelle à la bonne administration. C'était pour la plupart des criminels qui avaient été tirés des prisons en Pologne par les Allemands et mis dans des camps de concentration. Les Polonais formaient de beaucoup le groupe le plus important resté en Allemagne.

C. Ukrainiens. En majorité des cultivateurs et leurs familles. C'était un groupe de gens robustes, plus propres et plus contrôlables que les Polonais.

D. Yougoslaves. Presque exclusivement des hommes et des membres de l'armée yougoslave. La majorité de ceux qui demeuraient étaient de la classe des officiers ou des sous-officiers. Ils étaient en général de beaux spécimens dont la plupart venait des petites villes et villages.

E. Tchécoslovaques. Il y en avait très peu qui restaient en Allemagne. Quelques centaines de Tchécoslovaques juifs, la plupart des jeunes femmes, qui n'étaient pas retournés en Tchécoslovaquie.

F. Juifs. Il y en avait encore environ 10,000 dans ma région. Ils étaient en majorité d'origine polonaise et n'étaient pas intéressés à retourner en Pologne. En général c'était des anciens détenus dans des camps de concentration et étaient libres de charges, c'est-à-dire qu'ils n'étaient pas en groupes de familles.

8. *Opinion personnelle.* Les Baltes, les Ukrainiens, la majorité des Polonais, et un grand nombre de Yougoslaves restés en Allemagne feraient d'excellents colons, et éventuellement de bons citoyens canadiens. Je fonde mon opinion sur des observations personnelles et sur mes relations étroites avec ces gens au cours d'une période pénible, mouvementée et prolongée, alors que les qualités et les défauts d'une personne deviennent apparents. En second lieu, la plupart des gens que j'ai mentionnés sont des paysans et ce sont ces gens-là, crois-je savoir, qui intéressent particulièrement le Canada. Les Tchèques sont aussi un excellent genre de personnes, mais il n'en reste presque plus en Allemagne. Les Juifs étaient en majorité des citoyens, et se composaient surtout de jeunes femmes. Leurs chefs s'efforçaient sans relâche de les séparer en un bloc juif distinct, sans égard à leur nationalité. Il semblait y avoir un plan visant à en faire entrer autant que possible en Palestine.

9. *Recommandations.* Une surveillance très étroite des postulants à l'immigration au Canada doit être exercée sur les lieux, c'est-à-dire dans les camps de P.D. ou à proximité, en Allemagne. Confier le choix de ces candidats à des officiers CANADIENS ayant l'expérience des camps, connaissant les officiers de liaison avec lesquels ils ont travaillé, ainsi que les chefs des internés. De cette façon seulement on éliminera les indésirables qui sont connus de leurs propres compatriotes.

Le tout respectueusement soumis.

L'hon. M. EULER: A-t-on chassé des Allemands?

Le lieutenant-colonel HICKS: Je ne les ai pas mentionnés dans mon mémoire mais dans la zone britannique il y avait près de 4 millions d'Allemands qui ont fui les zones russes et polonaises.

L'hon. M. EULER: Il est peut-être trop tôt pour émettre une opinion, mais êtes-vous d'avis que des Allemands déplacés pourraient faire de bons immigrants?

Le lieutenant-colonel HICKS: Cela peut paraître étrange de la part d'un homme qui a servi dans l'armée, mais je dirais oui. Ceux que j'ai rencontrés sont des personnes fiables, des travailleurs industriels.

L'hon. M. HORNER: Mais, les feriez-vous venir en grand nombre au Canada?

Le lieutenant-colonel HICKS: Oui.

L'hon. M. HORNER: Ne pensez-vous pas que de nombreux nazis pénétreraient ainsi au Canada?

Le lieutenant-colonel HICKS: Non, on pourrait éviter cela.

L'hon. M. HAIG: Où êtes-vous né?

Le lieutenant-colonel HICKS: Je suis né en Angleterre, mais j'ai passé presque toute ma vie à Trois-Rivières.

L'hon. M. HAIG: Quelles langues parlez-vous?

Le lieutenant-colonel HICKS: Je parle l'anglais et le français.

L'hon. M. HAIG: Vous avez donc obtenu vos renseignements d'autres personnes?

Le lieutenant-colonel HICKS: Non, mes renseignements sont de toute première main. J'avais 22 officiers de liaison sous mon commandement immédiat, ils demeuraient avec moi dans mon mess et ils circulaient avec moi.

L'hon. M. HAIG: Savez-vous si la majorité des personnes déplacées fréquentaient l'église? Je ne parle d'aucune confession en particulier.

Le lieutenant-colonel HICKS: Oui, en général.

L'hon. M. HAIG: Diriez-vous l'ensemble?

Le lieutenant-colonel HICKS: Je l'affirmerais pour ceux que j'ai connus.

L'hon. M. DAVID: Et leur religion était une des raisons de leur déplacement?

Le lieutenant-colonel HICKS: Oui. C'était des gens religieux en général.

Le PRÉSIDENT: Merci beaucoup, colonel. Nous sommes heureux d'avoir eu l'avantage de votre présence ici.

L'hon. M. DUPUIS: J'aurais une question à poser au témoin avant qu'il se retire. D'après vos propres constatations, croyez-vous que les Ukrainiens ont fui l'influence soviétique de leur propre gré?

Le lieutenant-colonel HICKS: Il y a deux factions, ceux qui en ont eu assez du communisme et ceux qui en ont été expulsés.

L'hon. M. DUPUIS: Mais ce sont en grande partie des communistes?

Le lieutenant-colonel HICKS: Je ne saurais le dire. Il est évident qu'il y a un grand nombre de communistes dans l'Ukraine.

L'hon. M. DAVID: A en juger par votre expérience des personnes déplacées, j'imagine que vous ne seriez pas en faveur d'accélérer l'immigration avant qu'on ait pu faire une enquête convenable sur les candidats à l'immigration dans leur propre pays?

Le lieutenant-colonel HICKS: Dans leur pays d'origine?

L'hon. M. DAVID: Oui.

Le lieutenant-colonel HICKS: Si vous vous adressiez à leur pays d'origine, vous n'auriez pas un compte rendu favorable à leur égard. Ainsi que je l'ai dit dans les recommandations de mon mémoire, j'estime que des Canadiens versés dans ce genre de travail devraient exercer une surveillance étroite sur les lieux.

Le PRÉSIDENT: En disant, "sur les lieux", voulez-vous dire là où ils se trouvent à l'heure actuelle?

Le lieutenant-colonel HICKS: Oui. Il ne serait pas nécessaire de s'adresser à leur pays d'origine.

L'hon. M. EULER: Ils auraient peur de dire ce qu'ils pensent.

Le lieutenant-colonel HICKS: Ce n'est pas ce que je veux dire. Nous ne pourrions obtenir une idée juste du nombre véritable de ceux qui ont refusé de retourner à leur pays natal.

L'hon. M. ROEBUCK: Je vous remercie de ce magnifique exposé.

La délégation suivante représente l'Organisation finnoise du Canada. Nous avons entendu en témoignage que le premier groupe considérable d'immigrants finlandais est venu au Canada en 1920 et que leur immigration a cessé en 1931. Vers 1920, un groupe d'immigrants finnois a constitué l'Organisation finnoise

du Canada. J'ai connu cette association au début, et elle s'est maintenue active durant toutes les années écoulées. J'aimerais vous présenter, M. Gustef Sundquist, le secrétaire trésorier qui, à ma connaissance, est un des dirigeants de l'association depuis quinze ou vingt ans.

L'hon. M. DAVID: Monsieur le président, il y a un point que je voudrais éclaircir davantage. Le premier témoin qui a lu un mémoire nous a dit qu'il était le secrétaire de l'Association pour avancement des Finnois, à Toronto et que cette association ouvrirait ses portes à tous, même à ceux de l'extrême gauche s'ils décidaient de s'y joindre. Si tel est le cas, cette association peut recommander à 5, 10, 15 ou peut-être même 1,000 communistes de se servir de son entremise pour entrer dans notre pays. Est-ce à désirer ou non?

LE PRÉSIDENT: Désirez-vous rappeler le témoin pour qu'il réponde lui-même à cette question?

L'hon. M. DAVID: Si je le puis.

M. STADIUS: Notre organisation n'est pas intéressée à appuyer la candidature d'immigrants sous quelque forme que ce soit. C'est purement une association culturelle qui s'occupe de développer le civisme des Canadiens finlandais.

L'hon. M. DAVID: De sorte que vous ne recommanderiez aucun immigrant?

M. STADIUS: Non. Toute organisation est libre de se joindre à la nôtre, et peut avoir trois représentants comme membres de notre Conseil.

L'hon. M. DAVID: Vous accepteriez n'importe quelle organisation communiste pourvu qu'elle accepte votre règlement?

M. STADIUS: Oui.

LE PRÉSIDENT: Mais vous vous efforcerez de les maintenir dans l'ordre?

M. STADIUS: Nous ne voulons pas qu'on fasse de politique dans notre organisation.

L'hon. M. EULER: Votre organisation se borne-t-elle exclusivement à Toronto?

M. STADIUS: Oui.

L'hon. M. EULER: Et M. Sundquist représente une organisation nationale?

L'hon. M. ROEBUCK: Quand vous avez affirmé que votre organisation ne recommande pas d'immigrants, est-ce que cela signifie que vous vous opposez à l'immigration de Finlandais?

M. STADIUS: Non. Ce ne sont pas là les attributions de notre organisation.

L'hon. M. ROBINSON: Votre organisation s'efforce de faire de meilleurs Canadiens de ces immigrants?

M. STADIUS: C'est là notre but.

L'hon. M. DAVID: Croyez-vous que votre organisation puisse transformer un communiste en un Canadien loyal? (pas de réponse).

M. GUSTEF SUNDQUIST, secrétaire, Organisation finnoise du Canada: Honorables Président et membres du Comité. J'ai ici un mémoire que je vais lire et que je développerai ensuite.

Le Canada est l'un des derniers grands pays possédant de vastes espaces libres qui peut non seulement coloniser, mais qui requiert, de fait, plusieurs fois la population qui l'habite à l'heure actuelle pour exploiter ses immenses ressources naturelles, et lui donner la place qu'il devrait occuper à juste titre parmi les principales nations du monde. Puisqu'il existe encore des pays dont les gens consentent et tiennent à venir au Canada, il n'est que naturel que nous profitons de l'occasion pour augmenter notre population.

À l'heure actuelle, nous traversons une période de transformation d'après-guerre. L'industrie est encore partiellement désordonnée et nombre d'anciens

combattants ont encore à se trouver un emploi dans la vie civile. Nous ne pouvons songer à une immigration intensive avant que nos anciens combattants et ceux qui ont contribué à l'effort de guerre ait trouvé un emploi rénuméré du temps de paix. Toutefois, lorsque cela aura été accompli, il sera temps d'ouvrir les portes et de laisser entrer les nouveaux venus. C'est maintenant le temps d'élaborer des plans et de formuler une politique.

Tout en accomplissant cela, nous devrions profiter de l'expérience acquise en matière d'immigration. Au cours des années qui ont suivi la première Grande Guerre des centaines de milliers d'immigrants sont venus au Canada des pays d'Europe, mais la population du Canada s'en est accrue très peu parce que des milliers de personnes quittaient le Canada pour les Etats-Unis à la même époque. On a dit que jusqu'à 600,000 personnes ont quitté le Canada pour vivre aux Etats-Unis durant les dix années de 1919 à 1929. Le niveau plus élevé de la vie aux Etats-Unis les attirait.

Il ne faudrait pas tolérer le retour de cette situation, et il n'y a pas de raison valable pour que le cas se présente. Toutefois, on ne peut l'empêcher qu'en haussant le niveau de vie et d'avantages au Canada, ou au moins en le portant à l'égalité de celui de tout autre pays du monde. Cela est possible, car le Canada est un grand pays, riche, fertile, qui peut fournir à tous de bons moyens d'existence. De plus, notre expérience du temps de guerre démontre que les gens possèdent l'aptitude voulue pour exploiter ces splendides ressources, pourvu que l'on adopte une ligne de conduite en vue d'encourager et de promouvoir la réalisation de ces buts. A moins que le gouvernement n'adopte ces sauvegardes, l'immigration pourrait facilement devenir un moyen d'inonder le marché de la main-d'œuvre et de diminuer les salaires des ouvriers.

De plus, l'immigration est liée étroitement aux questions internationales, aux relations entre différents pays. Une paix durable est une condition préalable à l'immigration. Notre Gouvernement devrait donc user de toute son influence pour hâter la paix et cimenter le bon vouloir de toutes les nations.

Il ne devrait pas y avoir de distinctions de race ni de nationalité dans le choix des immigrants, car faire une distinction entre nations est contraire aux idées démocratiques. Ce fut l'un des principaux facteurs particuliers qui ont entraîné la calamité que le monde vient de traverser. Ce serait, de plus, une insulte aux milliers de Canadiens qui ont donné leur vie au cours de la récente guerre pour débarrasser le monde des haines raciales et nationales.

De grandes régions en Europe et en Asie ont été dévastées durant le récent conflit. Les habitants de ces régions ont besoin d'à peu près tout. Le Canada pourrait beaucoup aider ces nations à restaurer leur économie en leur fournissant les matériaux requis, et il pourrait ainsi accroître davantage ses propres industries.

Le Canada ne peut prospérer et atteindre son plein développement dans l'isolement. Comme tout autre pays, il ne peut y arriver qu'en collaborant étroitement et en travaillant harmonieusement avec toutes les nations du monde. L'immigration par elle-même n'est pas une panacée; cependant, une immigration progressive, alliée à une politique domestique et étrangère équitable sera fort avantageuse pour notre pays.

Les Finnois ne sont qu'un petit peuple et leur nombre au Canada est restreint, (41,683 d'après le recensement de 1941). Mais en proportion de leur nombre, ils ont pris au développement du Canada une part qui se compare favorablement avec celle de n'importe quel autre groupe ethnique. Ils ont participé à la construction de nos chemins de fer et de nos routes, à l'exploitation des mines et des forêts, au défrichement des terres et à l'industrie de la pêche. Ils sont encore un des facteurs de nos industries de base, et on

trouve des membres de leur jeune génération dans presque toutes les occupations. Durant la guerre, on en trouvait dans tous les services des forces armées du Canada.

Par tradition, les Finnois ont l'esprit démocratique. Le fait que la Finlande a pris part au dernier conflit à côté d'Hitler n'est pas dû à la volonté du peuple finnois. On a maintenant prouvé d'une manière concluante que les Finnois furent entraînés dans une alliance avec l'Allemagne d'Hitler contre leur gré par leurs chefs de l'époque qui épousaient les idées nazis, comptant sur l'invincibilité de la machine de guerre hitlérienne pour partager les dépouilles après la conquête des nations démocratiques. Mais ces gens ont maintenant été remplacés par des chefs responsables et démocratiques. Tout indique que la Finlande reprendra sa place parmi les nations démocratiques.

Nous ne sommes pas en mesure de dire combien le désir d'émigrer au Canada est répandu chez les Finlandais, mais il y en a sans aucun doute un certain nombre qui veulent venir au moment opportun.

Comme ligne de conduite immédiate, nous prions instamment le Gouvernement de considérer l'inclusion des Finnois dans les règlements récents permettant l'immigration de certains parents de résidents canadiens. Nous croyons savoir que ces règlements ne s'appliquent pas aux Finnois à l'heure actuelle, parce que l'état de guerre existe encore officiellement entre le Canada et la Finlande. Toutefois, le Gouvernement a trouvé moyen, il y a quelque temps, de permettre aux Canadiens finnois de percevoir des contributions pour le secours de la Finlande, ce dont ils sont reconnaissants, et ils utilisent ces fonds avec grand avantage. Nous savons que bon nombre de Canadiens finnois désirent vivement faire venir leurs parents au Canada. Nous souhaitons donc que le Gouvernement traite cette question avec la même disposition d'esprit dont il a fait preuve dans le règlement de la question du secours et nous espérons qu'il trouvera une solution.

Respectueusement soumis,

BUREAU DE
L'ORGANISATION FINNOISE DU CANADA

G. SUNDQUIST, *secrétaire*
LAURI MAKELA, *président*.

Je souhaite, messieurs, que cet exposé vous ait suffisamment démontré que nous ne sommes pas en faveur d'une immigration intensive à l'heure actuelle. Nous adoptons à peu près le même point de vue que les syndicats, savoir que nos anciens combattants et ceux qui ont contribué à l'effort de guerre doivent trouver de l'emploi dans l'industrie du temps de paix avant que l'on ait recouru à une immigration intensive.

L'hon. M. ROEBUCK: Nous avons entendu préconiser l'entrée d'un grand nombre d'immigrants pendant un an, et d'aucun l'année suivante. Si je comprends bien votre suggestion, nous ne devrions pas admettre un grand nombre d'immigrants, mais plutôt établir une ligne de conduite qui se poursuivrait d'année en année, et qui permettrait une surveillance adéquate.

M. SUNDQUIST: Eh! bien, oui. C'est à peu près la même idée exprimée différemment. Or, pour ce qui a trait aux Finnois, je voudrais ajouter une remarque. Le nombre de Finnois au Canada que nous donne l'*Annuaire du Canada* diffère de celui que nous a cité M. Stadius. Toutefois, ce n'est qu'un détail d'importance secondaire.

L'hon. M. DAVID: Pouvez-vous répondre à la question que j'ai posée au premier témoin? Les 41,000 immigrants, si je comprends bien, vinrent dans notre pays avant 1931.

M. SUNDQUIST: Oui.

L'hon. M. DAVID: Combien d'entre eux sont maintenant naturalisés sujets canadiens?

M. SUNDQUIST: Je ne pourrais dire exactement.

L'hon. M. DAVID: Etes-vous de ce nombre?

M. SUNDQUIST: Je le suis.

L'hon. M. DAVID: Pouvez-vous nous dire le pourcentage de Finnois qui sont devenus sujets canadiens?

M. SUNDQUIST: Je dirais que 60 p. 100 le sont et 40 p. 100 ne le sont pas. Bien entendu, ce n'est qu'une conjecture.

L'hon. M. DAVID: Je comprends. Vous n'avez pas de statistique là-dessus?

M. SUNDQUIST: Nous encourageons nos membres à devenir Canadiens. Ce n'est pas facile pour les Finnois de se faire naturaliser sujets canadiens, particulièrement à cause du fait qu'ils travaillent dans des camps de bûcherons et des camps miniers. Ils travaillent quelques mois dans une place et quelques mois dans une autre. Il est plus difficile à ceux qui sont établis dans les districts ruraux de se faire naturaliser qu'à ceux qui demeurent dans les villes puisque l'occasion leur manque.

L'hon. M. DAVID: Etes-vous de la même opinion que le premier témoin, savoir que votre organisation n'a pas d'objection à accepter des membres de l'extrême gauche ou des communistes?

M. SUNDQUIST: Nous n'avons aucune objection.

L'hon. M. DAVID: Vous n'avez aucune objection à ce que des communistes de Finlande immigrer dans notre pays et deviennent membres de votre organisation?

M. SUNDQUIST: Non.

L'hon. M. ROEBUCK: Quel est le but de votre organisation?

M. SUNDQUIST: Notre organisation fut établie en 1911, mais il y eut des organisations locales avant cela. Une de nos fonctions initiales a été de faire œuvre sociale et de fait elle est encore la plus importante. Nous secondons la formation de groupes finnois qui s'adonnent à l'art dramatique, à la gymnastique, etc.

L'hon. M. ROEBUCK: N'avez vous pas une bibliothèque considérable à Toronto?

M. SUNDQUIST: Chaque organisation locale a sa bibliothèque et nous avons une grande bibliothèque centrale sur l'art dramatique.

L'hon. M. EULER: Jouez-vous vos pièces en langue finnoise, ou en langue anglaise?

M. SUNDQUIST: Récemment, on les a jouées en anglais. Depuis quelque temps, nous nous efforçons d'obtenir des versions anglaises.

L'hon. M. EULER: Combien des 41,000 Finlandais maintenant au Canada sont membres de votre organisation?

M. SUNDQUIST: Nous avons cinquante-quatre associations locales réparties à travers le pays.

L'hon. M. ROEBUCK: Chacune d'elles fait partie de votre organisation?

M. SUNDQUIST: Ce sont des succursales directes, formées de groupes différents.

L'hon. M. ROEBUCK: Cela représente quelque cinquante succursales, déservant autant de centres d'activité pour les Finnois?

M. SUNDQUIST: Dans un bon nombre d'endroits, en effet.

L'hon. M. ROEBUCK: Possédez-vous des propriétés dans ces endroits?

M. SUNDQUIST: Oui, dans la majorité.

L'hon. M. ROEBUCK: Combien de salles avez-vous au Canada?

M. SUNDQUIST: Une cinquantaine.

L'hon. M. ROEBUCK: C'est-à-dire dans cinquante localités différentes?

M. SUNDQUIST: Oui.

L'hon. M. HORNER: Vous avez une organisation dans la province de Saskatchewan?

M. SUNDQUIST: Oui.

L'hon. M. HORNER: Où est votre bureau principal?

M. SUNDQUIST: Nous n'en avons pas en Saskatchewan car il n'y a là que deux succursales.

L'hon. M. EULER: Où demeure la majorité des gens de votre nationalité?

M. SUNDQUIST: 26,000 des 41,000 sont dans l'Ontario.

L'hon. M. ROEBUCK: Combien y en a-t-il à Toronto?

M. SUNDQUIST: 2,800.

L'hon. M. ROEBUCK: Combien y en a-t-il en Ontario, en dehors de Toronto?

M. SUNDQUIST: Il y en a plus de 26,000 dans l'Ontario.

L'hon. M. ROEBUCK: De sorte que la grande majorité se trouve dans les régions extérieures?

M. SUNDQUIST: Oui.

L'hon. M. ROEBUCK: Que font la plupart de ces hommes?

M. SUNDQUIST: La plupart travaillent dans des camps de bûcherons ou dans les mines.

L'hon. M. ROEBUCK: Depuis combien de temps êtes-vous secrétaire de votre association?

M. SUNDQUIST: Depuis 1930.

L'hon. M. ROEBUCK: Depuis seize ans?

M. SUNDQUIST: Oui.

L'hon. M. HORNER: En réponse à une question que vous a posée le sénateur David, vous dites que vous permettriez aux communistes de devenir membres de votre association. Le premier témoin que nous avons entendu dit qu'il ne recommanderait pas l'admission de communistes dans notre pays. Les recommanderiez-vous?

M. SUNDQUIST: C'est mon opinion personnelle qu'on ne devrait pas établir de ligne de démarcation à cet égard. Le Gouvernement de Finlande est démocratique et il a éliminé les nazis et les fascistes.

L'hon. M. EULER: Considérez-vous les communistes comme des démocrates?

M. SUNDQUIST: Oui.

L'hon. M. DAVID: En Russie?

M. SUNDQUIST: On prétend que la Russie est l'un des plus grands pays démocratiques en existence. C'est un mode de gouvernement démocratique pour la nation.

L'hon. M. HORNER: Vous ne considérez pas un communiste comme un démocrate?

M. SUNDQUIST: Certainement oui.

Le PRÉSIDENT: Avec un seul nom sur le bulletin de vote?

L'hon. M. HORNER: Je ne crois pas qu'aucun communiste soit démocrate.

M. SUNDQUIST: Il y a un seul point à considérer. Il y a une différence entre un fasciste et un communiste et il faut tirer la ligne. Considéré sous son véritable aspect, le communisme est une démocratie.

L'hon. M. DAVID: Vous considérez qu'il diffère de la dictature?

M. SUNDQUIST: Oui.

L'hon. M. ROEBUCK: Vous considérez qu'il y a une distinction entre un communiste et un fasciste?

M. SUNDQUIST: Oui.

L'hon. M. EULER: Ce sont tous deux des dictatures, n'est-ce pas? Vous croyez qu'il puisse exister une dictature démocratique?

M. SUNDQUIST: Ce sont des dictatures, mais le fascisme est la dictature d'une seule personne ou d'une toute petite clique. Le communisme est la dictature d'une classe.

L'hon. M. DAVID: Combien comptez-vous de gens dans cette catégorie?

M. SUNDQUIST: Environ cinq millions.

L'hon. M. DAVID: Quelle est la population de la Russie?

M. SUNDQUIST: 180 millions.

L'hon. M. DAVID: Est-ce une démocratie quand 5 millions sur 180 millions dirigent le parti?

M. SUNDQUIST: Ils n'imposent pas leur volonté aux 180 millions.

Le PRÉSIDENT: Je ne veux pas être indiscret, mais êtes-vous un communiste?

M. SUNDQUIST: Personnellement, je le suis.

Le PRÉSIDENT: Vous croyez que c'est absolument démocratique que d'inscrire un seul nom sur un bulletin de vote?

M. SUNDQUIST: Oui, lorsqu'il n'y a pas d'autres partis.

Le PRÉSIDENT: Pourquoi n'y a-t-il pas d'autres partis?

L'hon. M. HORNER: Il n'y a pas d'autres partis parce qu'on les abattrait.

L'hon. M. DAVID: Croyez-vous que ce serait juste lors des prochaines élections de n'offrir au public qu'une seule liste de candidats?

M. SUNDQUIST: Non.

L'hon. M. DAVID: Pourquoi croyez-vous que les circonstances sont ici différentes de celles de la Russie?

M. SUNDQUIST: Le régime est différent.

L'hon. M. ROEBUCK: Ne croyez-vous pas que ce serait mettre notre pays en danger que de répandre des idées telles que les vôtres ou celles que vous préconisez?

M. SUNDQUIST: Non, je ne dirais pas cela.

Le PRÉSIDENT: Si j'étais chef d'un tel comité en Russie, je serais fusillé. Croyez-vous que c'est juste?

M. SUNDQUIST: Pourquoi?

Le PRÉSIDENT: Parce que je ne suis pas d'accord avec les communistes.

M. SUNDQUIST: Cela ne se passe pas ainsi.

L'hon. M. DAVID: Les communistes reçoivent-ils des ordres venant d'autres pays du monde?

M. SUNDQUIST: Non.

L'hon. M. DAVID: Par l'entremise d'agents?

M. SUNDQUIST: Pas que je sache.

L'hon. M. DAVID: Vous n'êtes évidemment pas de la haute hiérarchie du parti communiste.

Le PRÉSIDENT: Nous sommes tout de même heureux de vous avoir entendu. Bonne chance.

M. SUNDQUIST: Il y a un autre point. Le fait que je suis communiste et secrétaire de cette organisation est incidentel.

L'hon. M. ROEBUCK: Puis-je vous demander si vous êtes venu au Canada parce que vous étiez communiste?

M. SUNDQUIST: Non. L'organisation que je représente n'est pas entièrement communiste. Il y en a quelques-uns mais pas un grand nombre.

L'hon. M. EULER: Nous ne vous reprochons pas d'être communiste.

L'hon. M. DAVID: Vos fonctions comme secrétaire de cette association ne viennent-elles pas en conflit avec vos devoirs comme communiste?

M. SUNDQUIST: Non.

L'hon. M. DAVID: Vous vous y accommodez bien?

M. SUNDQUIST: Je suis employé là, et je fais tout ce qu'on me dit.

L'hon. M. DAVID: Qui vous le dit?

M. SUNDQUIST: Le bureau.

L'hon. M. DAVID: De Russie?

M. SUNDQUIST: Non, de l'organisation finnoise.

L'hon. M. ROEBUCK: Depuis combien d'années êtes-vous au Canada?

M. SUNDQUIST: 35.

L'hon. M. ROEBUCK: Vous êtes devenu communiste après votre arrivée ici?

L'hon. M. DAVID: La démocratie a fait de vous un communiste?

M. SUNDQUIST: Oui.

L'hon. M. ROEBUCK: Quel pourcentage de la population finnoise est communiste, diriez-vous?

M. SUNDQUIST: Il ne peut être considérable, car le parti communiste était illégal avant l'armistice. Le parti communiste n'a jamais été formé en Finlande auparavant.

L'hon. M. HORNER: Si vous aviez été en Finlande, auriez-vous fait partie du nombre de ceux qui désirent voir la Russie s'emparer du pays?

M. SUNDQUIST: Je ne sais pas; je ne le crois pas. Bien entendu, il est difficile de dire ce qu'un homme ferait, surtout lorsqu'il est parti depuis quarante ans.

L'hon. M. EULER: Je ne veux pas être indiscret, mais êtes-vous membre d'un parti communiste quelconque au Canada?

M. SUNDQUIST: Je suis membre du parti ouvrier-progressiste.

Le PRÉSIDENT: Et vous admettez que le parti ouvrier-progressiste est un parti communiste?

M. SUNDQUIST: Oui.

L'hon. M. ROEBUCK: Nous avons maintenant un représentant des Canadiens d'origine tchécoslovaque. Il y a ici M. Karel Buzek et M. Rudoph Koren. Je demanderais d'abord à M. Buzek, qui est secrétaire de l'organisation qu'il représente, de se présenter.

M. KAREL BUZEK, secrétaire, l'Alliance nationale tchécoslovaque du Canada, Toronto:

MONSIEUR LE PRÉSIDENT ET HONORABLES SÉNATEURS:

L'Alliance nationale tchécoslovaque du Canada apprécie sincèrement cette occasion de témoigner devant votre Comité d'enquête sur le fonctionnement de la Loi de l'immigration. Nous sommes redevables au sénateur Roebuck de sa motion originale au Sénat à l'effet que ces réunions aient lieu. Nous croyons

que le public doit être reconnaissant aux membres du Comité pour l'intérêt qu'il manifeste au cours des délibérations sur le sujet, et aux quotidiens pour leur diligent reportage de ces délibérations.

Le mémoire que M. Koren et moi-même demandons de lire ici au nom de l'Alliance doit nécessairement être bref. Nous n'avons pas l'intention d'aborder les grandes questions en marge de l'immigration comme: l'immigration doit attendre la venue de la prospérité, ou l'immigration contribuera à son avènement rapide. Nous laisserons ces sujets aux spécialistes du Gouvernement. Nous avons tout d'abord songé à vous présenter des exemples personnels d'immigrants tchécoslovaques qui ont réussi dans diverses occupations au Canada, mais avons finalement décidé que le travail de notre Alliance dans son ensemble paraît servir d'exemple collectif de ce qui a été accompli par le groupe d'immigrants tchécoslovaques. Comme les autres groupes ethniques, les Canadiens tchécoslovaques seraient en mesure de citer de nombreux exemples de succès dans l'agriculture et dans l'industrie, mais nous désirons éviter de répéter ce qui a déjà été mentionné devant les membres du Comité.

Notre mémoire se compose de trois principaux points. Premièrement, un bref historique et une description statistique d'un groupe tchécoslovaque au Canada. Deuxièmement, le travail accompli par l'Alliance nationale tchécoslovaque que nous représentons. Troisièmement, des propositions qui résultent de nos discussions sur le sujet de l'immigration.

On peut dire sans exagération que le cas des Canadiens d'ascendance tchécoslovaque est celui d'une catégorie d'immigrants relativement récente; de fait, celui d'un groupe qui a été à peu près le dernier admis, avant qu'on referme les portes. Au moment du recensement de 1941, il y avait 49,912 Tchèques au Canada. Les chiffres sur l'immigration avant l'année budgétaire 1920-1921 ne séparent pas les Tchèques des autres anciens sujets de l'empire austro-hongrois. Avant 1914, il y avait quelques mineurs slovaques dans la région de New-Waterford et Springhill en Nouvelle-Ecosse, et à Ladysmith et à Crownsnest-Pass en Colombie-Britannique. Il y avait aussi des bûcherons et des débardeurs slovaques à Fort-William, Ontario. Des cultivateurs typiques de nationalité tchèque ont été les premiers à défricher la région environnant Rose-town et Esterhazy, Saskatchewan, et d'autres s'installèrent dans les environs de Winnipeg, Manitoba. Vous noterez que ceux-ci étaient tous des colons établis dans des régions rurales. Il y avait peu de Tchèques et de Slovaques dans les grands centres urbains à cette époque. On raconte qu'en décembre 1918, un Tchèque fit paraître une annonce dans les quotidiens de Toronto en vue de l'emploi à des compatriotes, mais il n'obtint aucune réponse.

De ces premiers immigrants, les Slovaques vinrent de la Hongrie et les Tchèques de l'Autriche. La mentalité des deux groupes était considérablement influencée par l'ancien empire austro-hongrois. En 1918, comme vous le savez, la république démocratique de Tchécoslovaquie fut établie, et après 1920, on identifiait les nouveaux immigrants comme Tchèques. Pour la période 1920-1921 à 1924-1925, les immigrants tchécoslovaques se chiffrèrent au nombre de 5,402; au cours des cinq années suivantes, jusqu'en 1930, le total fut de 20,736. Il fut de 4,024 de 1930 à 1935, et durant la période des sept années de 1935 à 1942, il fut de 4,837. Le total à l'heure actuelle est donc d'environ 40 000.

On peut donc voir facilement, d'après les chiffres cités, que la majorité du groupe tchécoslovaque, soit quelque 20,000, vint au cours de la période 1925-1929. Le choix de ces immigrants fut extrêmement partial. La presque totalité se composait d'ouvriers agricoles, recrutés parmi les moins privilégiés en Slovaquie. Très peu d'entre eux venaient des provinces tchèques de Bohême et de Moravie. A leur arrivée, ils se dirigèrent vers l'Ouest et devinrent les premières victimes de la crise économique au Canada. Les premières années qui suivirent 1930 ne furent pas des années heureuses pour ces immigrants nouvelle-

ment arrivés. Si cette période fut une époque difficile pour les Canadiens de naissance, elle le fut doublement pour les immigrants. Recherchant désespérément de l'emploi, ils s'acheminèrent vers les villes. "Toute chose a son bon côté". Ne trouvant pas de travail, ils en créèrent, et la majorité a assez bien réussi.

Au début de la guerre nous vint un nouveau genre d'immigrant, l'immigrant réfugié. Il n'était pas forcé de quitter la Tchécoslovaquie pour améliorer son sort économique, mais plutôt par besoin tragique d'échapper à la mort aux mains des envahisseurs nazis. Un certain nombre de ces immigrants, parfois d'autre nationalité que tchèque ou slovaque, put apporter du capital et ces gens furent admis grâce à des arrêtés en conseil spéciaux pour chaque cas. Cette ligne de conduite en général répondit à l'attente, car la plupart des nouveaux arrivants établirent de nouvelles industries, et procurèrent de l'emploi. En général, ils purent se tirer d'affaire et firent leur chemin.

Notre groupe présente donc des antécédents, des expériences et des intérêts divers, et nous sommes plutôt fiers du fait qu'on a maintenu une collaboration active de tous les éléments politiques et économiques pendant toute la durée de la guerre. Si tous les immigrants tchèques n'étaient pas membres de l'Alliance nationale tchécoslovaque, il n'y eut cependant pas de division nette avec d'autres groupes. On entreprit des mouvements vers un même but, souvent en collaboration, et l'on a maintenu l'unité.

II. L'Alliance nationale tchécoslovaque, fondée en juin 1929, a choisi comme devise "Unis pour la victoire", et ses membres se sont mêlés d'une façon remarquable à l'activité canadienne. Ils ont participé à toutes les phases de l'effort de guerre canadien, sur les fermes et dans les fabriques. Ils ont appuyé les emprunts de la victoire, les campagnes de la Croix Rouge et autres campagnes bénévoles. L'Alliance fut l'une des nombreuses organisations bénévoles de secours qui faisait partie de l'effort de guerre au Canada. Leur activité particulière, chère à leur cœur, était le bien-être des militaires tchèques qui avaient fui leur pays pour servir aux côtés des alliés. Ces hommes avaient toutes communications coupées avec leur pays natal, et le Canada et les Etats-Unis étaient des pays qui pouvaient leur adresser lettres et colis qu'ils ne pouvaient attendre de chez eux. On a envoyé 20 millions de cigarettes du Canada à ces hommes outre-mer; c'est là le cadeau le plus remarquable, mais on compte également des colis de petites douceurs, et même des layettes pour les bébés de ceux qui s'étaient mariés en Angleterre.

L'Alliance était membre du Canadian United Allied Relief Fund, outre la part qu'elle prenait à d'autres caisses de bienfaisance et elle participa aux campagnes nationales de cette organisation telles que la cueillette nationale du vêtement, et autres campagnes entreprises par la Croix Rouge. Bref, partout où il y avait du travail de guerre à accomplir, l'Alliance fit sa part. Les cadeaux qu'elle expédie outre-mer, avec l'aide énorme que le Canada accorde à la Tchécoslovaquie par l'entremise de l'ASRNU, de la Croix Rouge canadienne et autres organismes de secours bénévoles, ont servi à faire connaître et admirer le nom du Canada en Tchécoslovaquie.

Notre nouvelle devise est: "Unis dans la paix". Notre effort de secours se continuera tant qu'on en aura besoin. Nos projets d'avenir escomptent l'accroissement du service rendu à nos membres. Nous sommes d'opinion, par exemple, que notre Alliance peut aider beaucoup les nouveaux arrivants tchèques à s'adapter à la vie canadienne, particulièrement au point de vue psychologique. Nous comptons beaucoup sur les Tchèques de la deuxième génération dont plusieurs sont nés au Canada. Ceux qui étaient assez âgés pour servir dans les forces armées sont revenus au Canada récemment et sont en voie de rétablissement dans la vie civile.

III. Le présent mémoire a jusqu'ici traité des antécédents et de l'effort de guerre du groupe tchèque. Comme ce Comité se propose d'entendre des délibérations et d'obtenir des renseignements qui peuvent servir à former la ligne de conduite de l'immigration canadienne dans l'avenir, nous sommes reconnaissants de l'occasion qui nous est offerte d'ajouter nos idées aux opinions déjà exprimées.

Le récent arrêté en conseil qui permet maintenant d'admettre au Canada des parents proches de Canadiens a été accueilli avec profonde gratitude par les membres de l'Alliance nationale tchécoslovaque. Leur enthousiasme, toutefois, est mitigé par les doutes qui s'élèvent relativement à l'époque où ces parents pourront les rejoindre. Durant la guerre, les immigrants tchèques ont servi leur nouveau pays comme citoyens loyaux et laborieux. Cependant, l'amour d'un homme pour sa femme et ses enfants peut l'influencer plus que son nouvel attachement et ses perspectives économiques. Selon notre calcul, la moitié de nos immigrants sont mariés mais leurs familles sont encore en Tchécoslovaquie. Plusieurs de ces maris sont venus au Canada au cours des dernières années 1920, avec l'intention de faire venir leurs familles dès qu'ils se seraient établis ici. Les années de crise ont retardé l'accomplissement de cet espoir et plus tard, quand ils eurent obtenu le travail et les moyens de faire vivre leurs familles, la guerre a tranché complètement les communications avec ces personnes chères. La guerre est finie depuis un an mais ils sont encore séparés de leurs familles et ils ont peu d'espoir que leur situation s'améliore d'ici un an. Les compagnies de transport maritime n'ont même pas commencé d'accepter à transporter au Canada des passagers dont le voyage a été payé d'avance. Bien qu'il soit logique et équitable que les premiers privilèges soient accordés aux personnes à la charge des membres de l'armée canadienne, il est cependant vrai que le Canada pourrait perdre plusieurs citoyens de son plus récent groupe d'immigrants parce que l'on ne fait pas les mêmes efforts pour amener les personnes à leur charge qu'ils n'ont pas vues depuis quinze ans ou plus. Si l'on ne peut amener ces familles au Canada d'ici environ un an, il est possible que les maris et pères quittent le Canada pour les rejoindre.

En conséquence, notre première demande est que l'on prenne des mesures d'urgence en vue de réunir ces familles. Nous suggérons que l'on accorde à ces familles la priorité du transport immédiatement après les familles des membres de l'armée canadienne. Il serait même recommandable de mettre aussi vite que possible les facilités de transport de l'armée à la disposition de ces immigrants. Comme première mesure, des agents canadiens d'immigration devraient être postés immédiatement dans des cités d'accès facile sur le continent, comme à Prague.

Notre seconde demande est de permettre à un plus grand nombre de parents l'entrée au Canada, dès que les facilités de transport le permettront, afin que n'importe quel Canadien puisse faire venir l'un quelconque de ses parents ou amis, mariés ou célibataires, possédant un passeport tchécoslovaque valide, pourvu qu'il puisse fournir un foyer aux nouveaux-venus. Quel meilleur choix et quelle meilleure méthode pourrait-on trouver, et quelle meilleure directive vers un traitement humanitaire que l'usage de la maxime: charité bien ordonnée commence par soi-même? Ceux qui ont déjà aidé à l'établissement du régime économique d'exportation canadienne voudraient y faire participer leurs parents et leurs amis. En ce faisant, ils utiliseraient leurs économies du temps de guerre et fourniraient un marché domestique aux industries canadiennes.

L'espoir d'amener de Tchécoslovaquie au Canada des immigrants autres que parents et amis, n'est pas très brillant. La Tchécoslovaquie, comme tous les autres pays dévastés par la guerre, doit surmonter une crise très aiguë de main-d'œuvre ainsi qu'une pénurie de fonds étrangers requis par ceux qui veulent immigrer.

Notre troisième demande est une prière de ne pas diviser les immigrants en classes privilégiées et non-privilégiées sur une base ethnique. Les gens de notre groupe ont de la difficulté à comprendre pourquoi les Allemands appartiennent au "groupe privilégié" tandis qu'eux faisaient partie du "groupe non-privilégié" bien qu'ils aient tous atteint au moins le même niveau culturel que les soi-disant immigrants privilégiés. La méthode qui gouverne une telle division semble, pour le moins, grossière et expéditive.

Notre dernière requête est pour la nomination d'administrateurs désintéressés. Nous croyons que cette enquête du Sénat sur tout le problème de l'immigration est un pas dans la bonne voie. Si un compromis pratique ne résulte pas des délibérations contradictoires de cette première enquête complète, nous suggérons respectueusement que le travail se continue devant un Comité consultatif dans le cadre de la division de l'immigration. Nous suggérons également que ce Comité consultatif, s'il est formé, devrait posséder son propre service de renseignement. Pourquoi? Parce que nous sommes convaincus qu'il faut tenir un plus grand nombre de délibérations avant que le public soit en mesure de juger équitablement les faits les plus importants; et nous croyons surtout que les influences politiques, économiques et sociales dans le Dominion façonneront une politique d'immigration sage, profitable et saine qui sera digne de la grandeur future du Canada.

Il faudra probablement changer dans l'avenir certaines attitudes psychologiques de la part des Canadiens de naissance. A ce sujet, nous voulons citer le professeur H. F. Angus qui a fait une étude particulière du problème d'immigration canadienne. Voici ce qu'il dit dans un récent article*:

Les immigrants sont bien accueillis quand on les croit être des employeurs munis de capitaux, désireux d'établir de nouvelles industries, ou s'ils possèdent les moyens de s'établir comme acheteurs de produits canadiens. Ils sont également bienvenus s'ils offrent la probabilité de se restreindre, pour un temps du moins, aux occupations que les Canadiens ont essayé d'éviter, comme le service domestique ou la main-d'œuvre dans les champs de betteraves. Les immigrants ne sont pas bien accueillis s'ils semblent être des concurrents. Ils ne sont pas bienvenus non plus s'il est probable qu'ils resteront des aubains pour une période de temps considérable. Un critique étranger, qui ne ménagerait pas ses paroles, dirait probablement que les Canadiens ne veulent pas d'immigrants à moins qu'ils soient faciles à exploiter et aisément assimilables.

Il n'est pas inusité de trouver des immigrants qui répondent à ces deux desiderata. Ceux qui reçoivent un bon accueil parce qu'ils arrivent de pays appauvris et que leur niveau de vie est peu élevé, offrent le moins de chance de devenir des Canadiens représentatifs. Ceux qui sont le plus en mesure de se tirer d'affaire sont aussi les plus susceptibles de concurrencer les Canadiens de naissance et de soulever l'hostilité de ceux qu'ils supplantent.

Les considérations qui doivent façonner le futur système canadien d'immigration sont variées et souvent contradictoires. De telles décisions ne peuvent être prises qu'en haut lieu. A titre de représentante d'un groupe relativement restreint, l'Alliance nationale tchécoslovaque est redevable de l'occasion qu'on lui a donnée de soumettre ses respectueuses suggestions qui se résument ainsi:

1. Mesures urgentes en vue d'aider au transport rapide au Canada des proches parents de Canadiens qui peuvent subvenir à leurs besoins.
2. Augmentation du nombre de catégories de parents des personnes que l'on admettra au Canada quand les facilités de transport le permettront.

*H. F. Angus, "Immigration" (International Journal, I (1), janvier 1946 pages 66-67).

3. Abandon de la séparation arbitraire et distinctive qui classe les immigrants en catégories privilégiées et non-privilégiées d'après une distinction ethnique.
4. Régime d'administrateurs désintéressés dirigeant et administrant l'immigration, dans le cadre du ministère des Mines et Ressources, grâce à un système complet de renseignements et d'information.

Le président,
R. KOREN.

Le secrétaire,
KAREL BUZEK.

Soumis au nom de l'Alliance nationale tchécoslovaque du Canada, 45 ouest, rue Richmond, Toronto, au Comité sénatorial de l'Immigration et du Travail, le 24 juillet 1946.

Le PRÉSIDENT: Merci bien, M. Buzek.

L'hon. M. ROEBUCK: Nous avons ici également M. Koren qui représente la même organisation.

M. RUDOLPH KOREN, président de l'Alliance nationale tchécoslovaque du Canada, Toronto: Monsieur le président. Vous avez eu l'obligeance d'accorder cinquante minutes à notre délégation, et mon ami en a employé quarante-cinq. Je crois qu'il a embrassé à peu près tout le sujet.

Je dois tout d'abord vous remercier de nous avoir permis de lire notre mémoire. Les observations faites sur la religion et la politique des futurs immigrants de divers pays d'Europe m'ont vivement intéressé. Quant à la religion des Tchèques, je puis dire que la partie slovaque du pays comprend très peu d'incroyants, 85 p. 100 de catholiques et le reste des protestants. Dans la partie tchèque 80 p. 100 sont des protestants et le reste des catholiques, plus un très petit nombre d'incroyants. Dans l'ensemble, les gens ont toujours été industriels, et ils ont bâti leur pays dans l'espace de quelque 20 ans. Des immigrants de cette région ont accompli la même chose ici.

Lorsque j'immigrai ici en 1929, on m'envoya sur une ferme à Hazenmore, Saskatchewan, pour y travailler comme ouvrier agricole. Je suis passé par toute les étapes que suivent les immigrants. Depuis que j'ai quitté la ferme, je m'occupe du commerce de produits pharmaceutiques.

Il n'est pas un membre de ma nationalité qui ne pourrait au moins bien gagner de quoi vivre ici. Mes compatriotes aiment le travail et ne veulent pas être à la charge du public. Pendant la crise économique ils préféreraient travailler sur des fermes pour leur seule subsistance plutôt que de réclamer du secours.

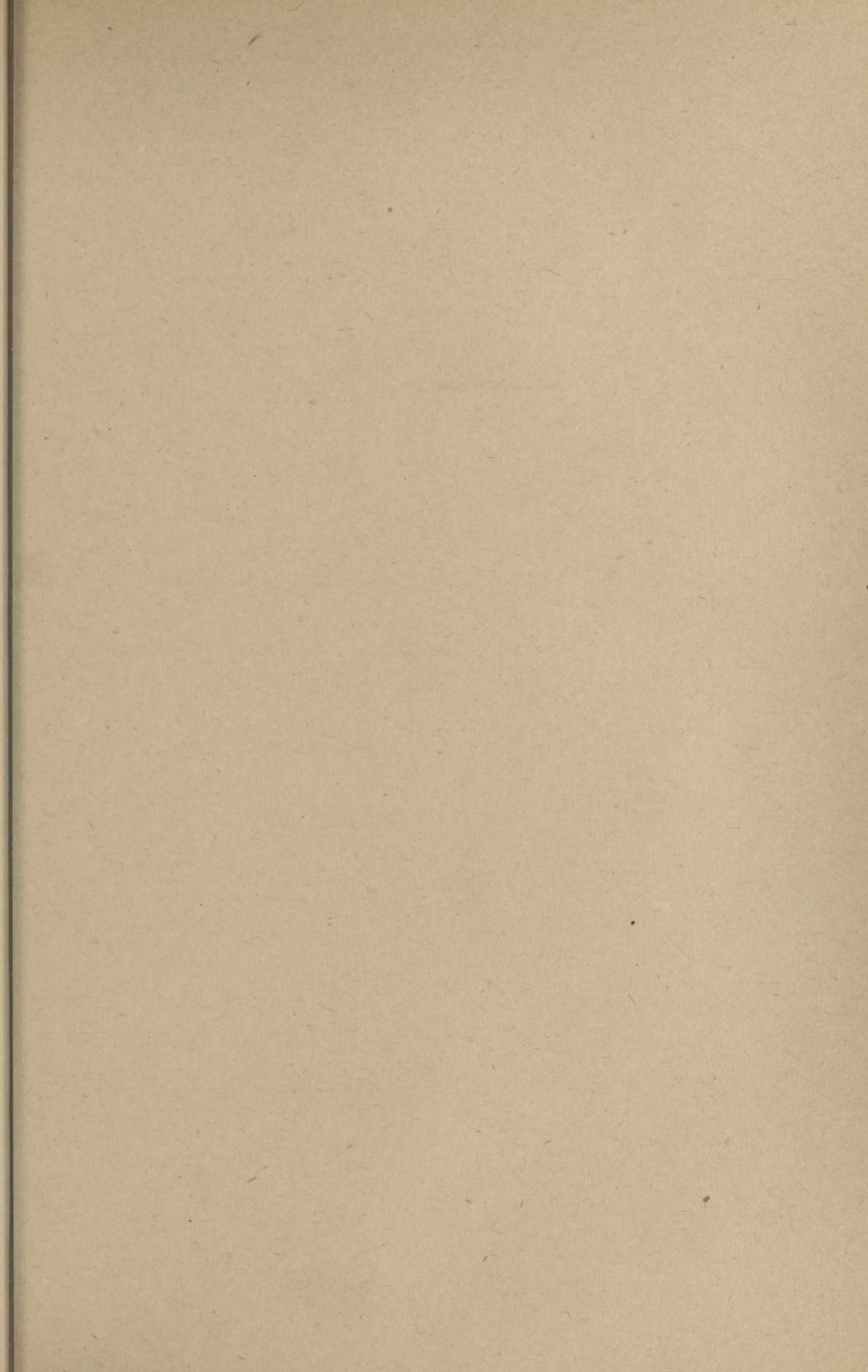
En 1938, on permit l'entrée au Canada d'un groupe spécial qui possédaient chacun \$1,000. Ce montant devait leur servir à s'acheter une ferme. En dépit du fait que \$1,000 n'a jamais été une bien forte somme, elle leur a suffi pour s'acheter une terre, et après deux ou trois ans ils en possédaient deux ou trois. Dans plusieurs cas ils s'étaient achetés une auto et sans exception tout leur avoir était entièrement payé. Ils travaillaient plus que les heures ordinaires; ils se levaient à trois ou quatre heures du matin, restant à l'œuvre jusqu'à dix heures du soir. Je crois que notre pays a besoin d'immigrants de ce genre. Ils attendent avec impatience de se faire naturaliser. Dans mon propre cas, j'ai compté chaque jour des cinq années. Dès le lendemain, je me rendis à la chambre n° 13 de l'Hôtel de ville de Toronto et je soumis ma demande de naturalisation. A tous les deux ou trois jours, je retournais m'informer afin de savoir quand on m'accorderait mon certificat, si bien que l'on me mit finalement à la porte.

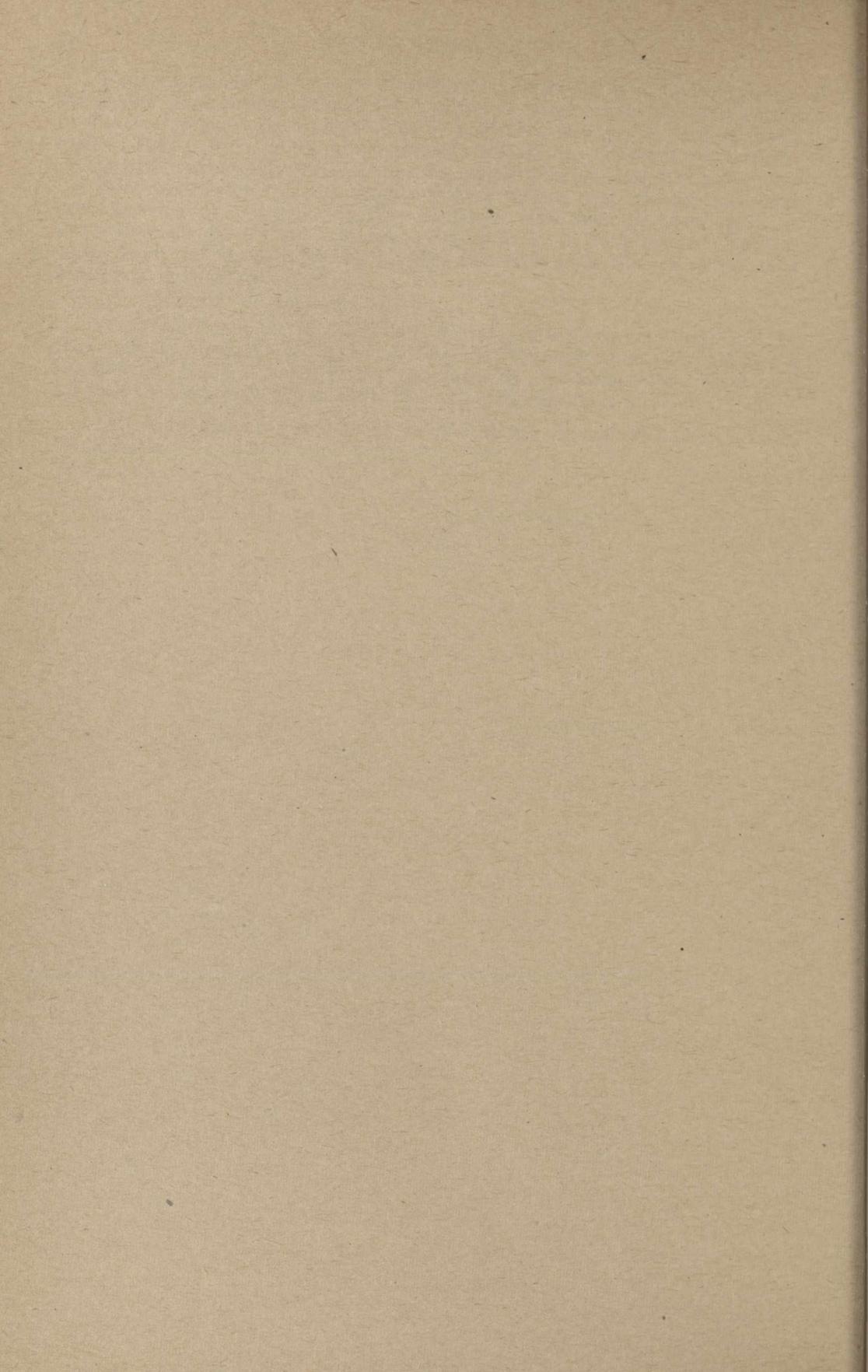
Nous connaissons des cas où le sous-secrétaire d'Etat et la division de naturalisation s'informent pourquoi les familles de certains individus sont encore en Tchécoslovaquie. C'est parce qu'ils ne pouvaient disposer de l'argent requis quand c'était possible de les faire venir. Maintenant que la guerre est terminée, ils ont hâte d'avoir leurs familles avec eux. Dans plusieurs cas, il y a des pères qui n'ont pas encore vu leurs enfants car ces enfants sont nés quelques mois après leur départ. Ils sont très désireux de les faire venir ici parce qu'ils ne s'en retournent pas. Il est tout naturel qu'après avoir passé dix ou vingt ans seuls, ils en ont assez; et si l'on ne peut rien faire pour eux, ils seront alors contraints de s'en retourner.

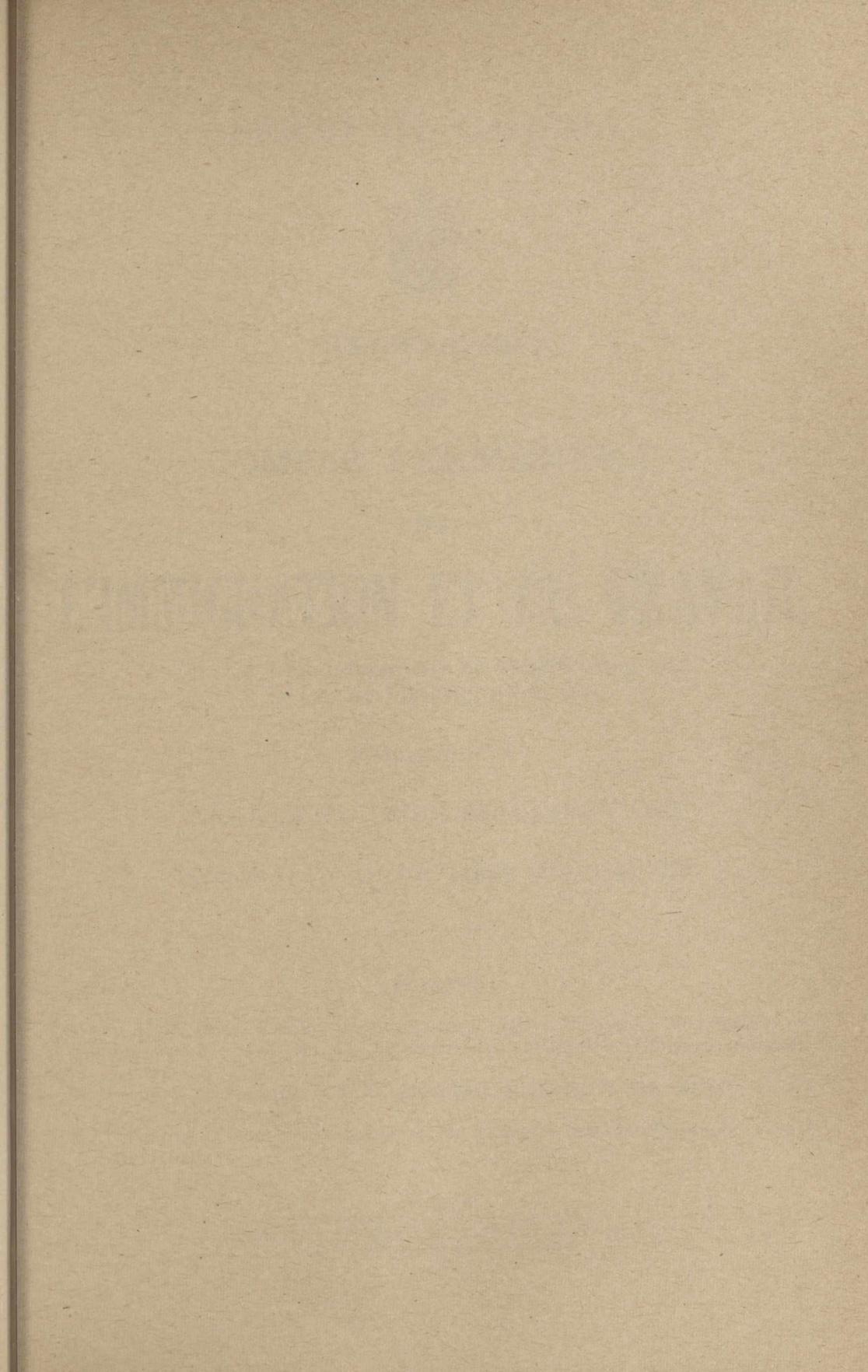
Le PRÉSIDENT: Je vous remercie bien.

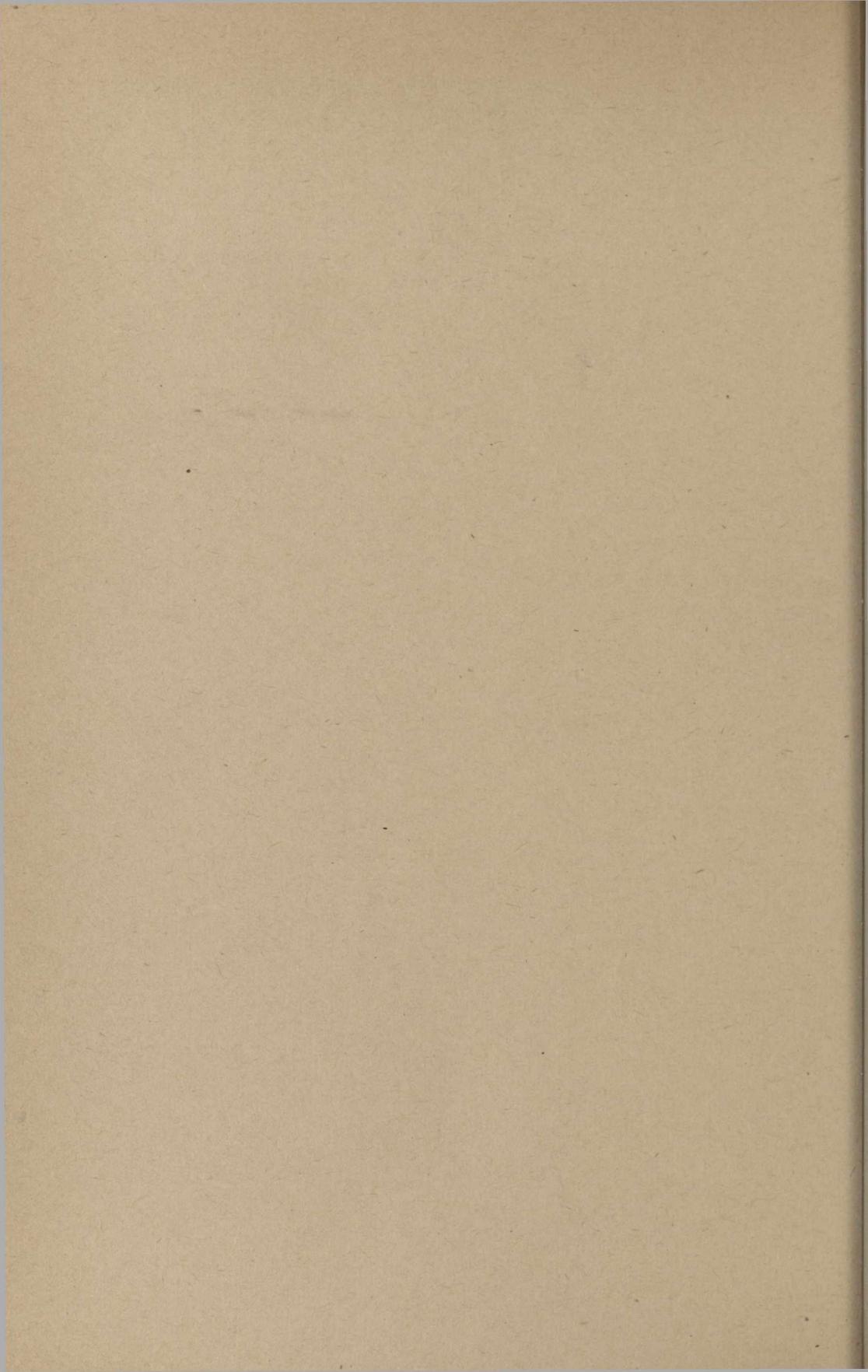
L'hon. M. ROEBUCK: Monsieur le président, j'ai écrit de votre part à M. F. Pavlasek, de Montréal, le Consul général de Tchécoslovaquie pour l'inviter à se présenter. Il m'a répondu en me remerciant de l'invitation et en disant qu'il lui était impossible d'accepter car il résignait ses fonctions le 9 juillet.

Le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau le jeudi 25 juillet, à 10 h. 30 du matin.









1946

SÉNAT DU CANADA



DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ PERMANENT

DE

L'IMMIGRATION ET DU TRAVAIL

sur le fonctionnement et l'application de
la Loi de l'immigration, etc.

Fascicule n° 8

SÉANCE DU JEUDI 25 JUILLET 1946

Président: l'honorable James Murdock, C.P.

TÉMOINS:

- M. A. R. Mosher, C.B.E., président du Congrès canadien du travail.
Eugène Forsey, M.A. Ph. D., directeur des recherches, Congrès canadien du travail.
- M. Percy R. Bengough, C.B.E., président du Congrès des métiers et du travail du Canada.
- M. J. Arthur D'Aoust, vice-président du Congrès des métiers et du travail du Canada.

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER, C.M.G., B.A. L.Ph.,
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
1947

COMITÉ PERMANENT DE L'IMMIGRATION ET DU TRAVAIL

Président: L'honorable JAMES MURDOCK, C.P.

Les honorables sénateurs

Aseltine	Dupuis	Molloy
Blais	Euler	Murdock
Bouchard	Ferland	Pirie
Buchanan	Haig	Robertson
Burchill	Hardy	Robinson
Calder	Horner	Roebuck
Campbell	Hushion	Taylor
Crerar	Lesage	Vaillancourt
Daigle	Macdonald (<i>Cardigan</i>)	Veniot
David	McDonald (<i>Shediac</i>)	Wilson
Donnelly	McGeer	

ORDRE DE RENVOI

EXTRAIT des *Débats* du Sénat du mercredi 8 mai 1946.

“Que le Comité permanent de l'immigration et du travail reçoive instruction et autorisation de s'enquérir de la Loi de l'immigration (S.R.C. Chapitre 93 et ses modifications), de son opération, ainsi que des circonstances et conditions qui s'y rapportent, comprenant: *a*) l'avantage d'admettre des immigrants au Canada; *b*) le type d'immigrants qui devraient avoir la préférence, avec mention de l'origine, de l'éducation et d'autres caractéristiques; *c*) la disponibilité de pareils immigrants à admettre; *d*) les facilités, les ressources et la capacité du Canada à absorber, à employer et à garder ces immigrants; et *e*) les termes et conditions convenables pour l'admission de tels immigrants.

Et que ledit Comité fasse rapport de ses conclusions à cette Chambre;

Et que ledit Comité ait pouvoir de faire comparaître des personnes et de faire produire des documents”.

Le greffier du Sénat,
L. C. MOYER.

PROCÈS-VERBAL

Le JEUDI 25 juillet 1946.

Sur convocation, le Comité permanent de l'immigration et du travail se réunit aujourd'hui à 10 h. 30 du matin.

Présents: Les honorables sénateurs Murdock, président, Aseltine, Burchill, David, Ferland, Horner, Macdonald (*Cardigan*), McDonald (*Shediac*), Robinson, Roebuck, Taylor, Vaillancourt et Wilson.—13.

Les sténographes officiels du Sénat sont aussi présents.

Le Comité reprend l'étude de l'ordre de renvoi du 8 mai 1946, lui ordonnant de s'enquérir du fonctionnement et de l'application de la Loi de l'immigration, etc.

M. A. R. Mosher, C.B.E., président du Congrès canadien du travail témoigne et donne lecture d'un mémoire du Congrès canadien du travail, intitulé "Les vues du travail sur l'immigration" et répond aux questions des membres du Comité.

M. Eugène Forsey, M.A., Ph. D., directeur des recherches du Congrès canadien du travail, témoigne.

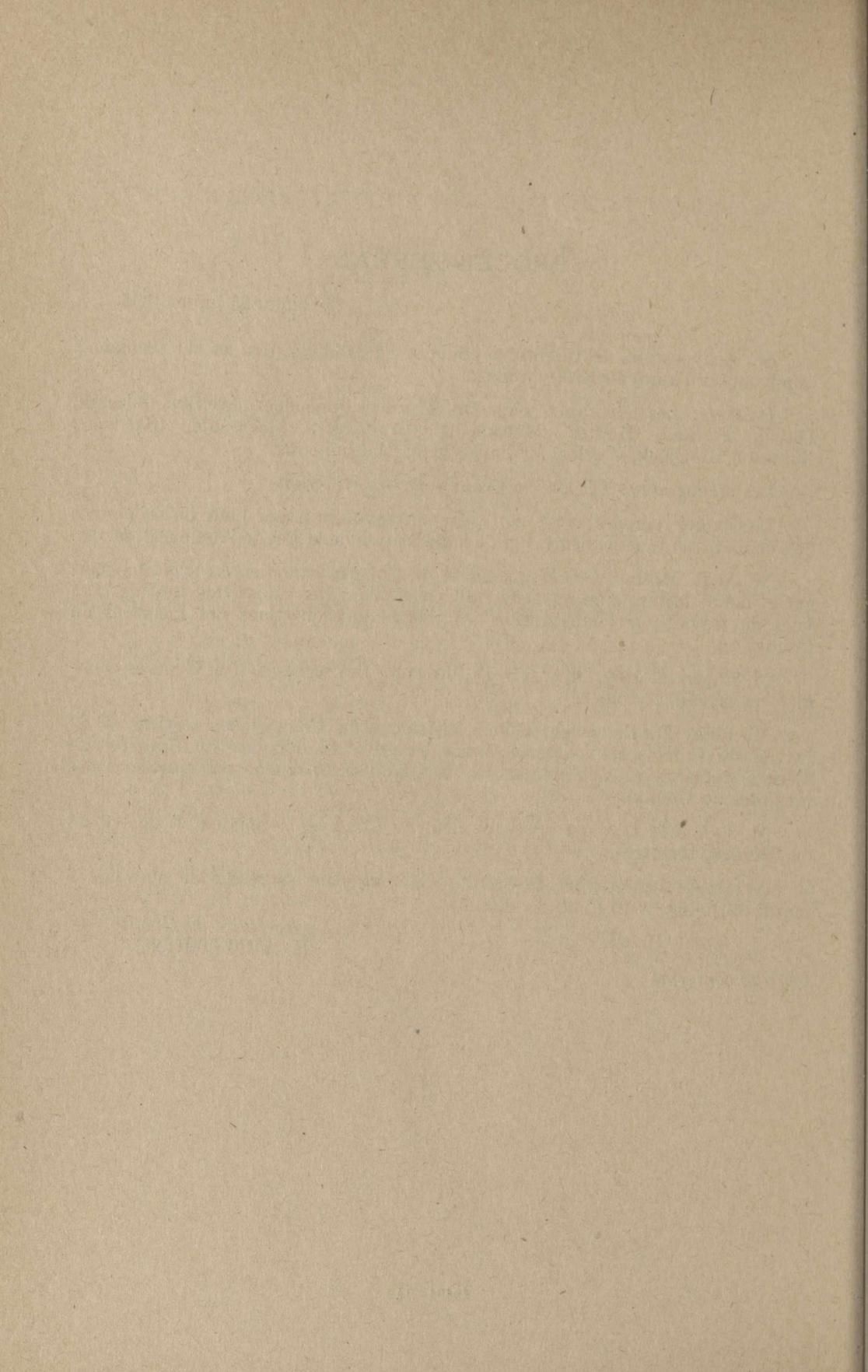
M. Percy R. Bengough, C.B.E., président du Congrès des métiers et du travail du Canada, témoigne et donne lecture d'un mémoire du Congrès des métiers et du travail du Canada sur l'immigration et répond aux questions des membres du Comité.

M. J.-Arthur D'Aoust, vice-président du Congrès des métiers et du travail du Canada, témoigne.

A 1 h. de l'après-midi, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau le mardi 30 juillet, à 10 h. 30 du matin.

Le secrétaire du Comité,
H. ARMSTRONG.

Certifié conforme



TÉMOIGNAGES

SÉNAT

Le JEUDI 25 juillet 1946.

Le Comité permanent de l'immigration et du travail, chargé d'examiner la Loi de l'immigration, se réunit aujourd'hui à 10 h. 30 du matin, sous la présidence de l'honorable M. Murdock.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, à l'ordre. Les représentants des ouvriers comparaissent ce matin et je voudrais que le sénateur Roebuck nous dise qui il veut faire comparaître le premier.

L'hon. M. ROEBUCK: Nous allons tirer au sort pour la préséance. Monsieur Mosher gagne, il sera donc le premier témoin. Comme l'a annoncé le président, les représentants des syndicats comparaissent ce matin. Les deux témoins qui déposeront sont les présidents respectifs de deux grandes organisations syndicales qui groupent des milliers d'ouvriers.

M. A. R. Mosher, C.B.E., président du Congrès canadien du travail: Monsieur le président, messieurs, je suis accompagné ici ce matin du Dr Eugène Forsey, chef de notre service des recherches, qui m'aidera à répondre aux questions dans lesquelles je ne suis pas versé, si le Comité y consent.

Je vais lire un mémoire que j'ai apporté:

Monsieur le président et membres du Comité:

1. Le Congrès canadien du travail, qui groupe plus de 300,000 ouvriers canadiens, apprécie hautement l'occasion qu'il a de faire connaître ses vues au Comité. La question de l'immigration est de la plus haute importance pour les ouvriers, et le Congrès se réjouit du fait que vous reconnaissez qu'avant d'adopter une ligne de conduite, les représentants de la classe ouvrière doivent être consultés.

2. Les parties de l'ordre de renvoi qui intéressent principalement le Congrès sont a) et d): "l'avantage d'admettre des immigrants au Canada" et "les facilités, les ressources et la capacité du Canada à absorber, à employer et à garder ces immigrants". Il s'intéresse également, mais un peu moins, aux parties b) et c): "le type d'immigrants qui devraient avoir la préférence, avec mention de l'origine, de l'éducation et d'autres caractéristiques", et "la disponibilité de pareils immigrants à admettre".

Pas de distinctions injustes entre les races

3. Tout en admettant provisoirement qu'une certaine immigration est désirable, le Congrès est d'avis qu'il y a deux points sur lesquels il devrait y avoir un accord général:

a) Les distinctions injustes entre races ne devraient pas trouver place dans notre politique d'immigration. Des gens de quelques pays, à cause de leurs antécédents, de leur éducation ou de leurs coutumes, peuvent plus facilement que d'autres s'adapter à la vie canadienne, et il convient de tenir compte de ces circonstances. Mais la question de "race" (quelle que soit la définition de ce mot) ou de nationalité ne devrait jamais entrer en ligne de compte.

b) Les deux derniers recensements ont révélé une augmentation constante du nombre des vieillards parmi notre population, et le récent bulletin F4 du Bureau fédéral de la statistique, *La population future du Canada*, indique que cette tendance continuera vraisemblablement à se manifester et à devenir plus prononcée. Le tableau suivant indique le pourcentage des personnes de 70 ans et plus, de 65 ans et plus et de 60 ans et plus en 1921, 1931 et 1941, et le pourcentage estimatif de 1951, 1961 et 1971:

	1921	1931	1941	1951	1961	1971
70 et plus	2.8	3.3	4.0	4.7-4.8	5.8-6.0	6.7-7.0
65 et plus	4.8	5.5	6.7	7.8-9.0	8.2-9.5	10.4-11.0
60 et plus	7.5	8.4	10.2	11.8-12.0	13.2-13.6	15.2-15.9

L'hon. M. ROEBUCK: Ce qui signifie que l'âge moyen de notre population est de plus en plus élevé?

M. MOSHER: Exactement.

Préférence aux plus jeunes

4. Par contre, bien que la proportion de personnes en âge de travailler ait augmenté et qu'elle aura probablement la même tendance jusqu'en 1971, son taux d'augmentation a été et continuera probablement d'être bien inférieur à celui de la population âgée. En retardant la sortie de l'école et en devançant les mises à la retraite, la tendance s'accroîtra davantage. Tous les autres facteurs étant égaux, en principe on devrait accorder la préférence aux immigrants en âge de travailler ou qui le deviendront sous peu. Pour aucune raison on ne devrait songer à faire du Canada une espèce d'hospice international pour les vieillards.

5. L'admission des réfugiés ne fait pas réellement partie du problème de l'immigration. L'immigration est une question économique. L'admission des réfugiés, bien qu'elle ait sans doute un aspect économique, est d'abord une question humanitaire. Le Canada doit à l'humanité d'admettre son juste contingent de réfugiés, même s'il lui en coûte quelque chose. Il se peut que cela lui rapporte en fait des avantages économiques. Même s'il n'en est pas ainsi, il doit faire sa part.

Immigrants admissibles

6. Le Congrès doute fort qu'il y ait un grand nombre d'immigrants admissibles au cours des quelques prochaines années. Nombre d'Européens peuvent désirer venir ici, mais la plupart des pays européens voudront conserver chez eux les types de personnes qui feraient les meilleurs immigrants. Le Congrès est donc d'avis qu'il serait très imprudent de baser notre politique d'immigration sur l'hypothèse que nous pouvons obtenir autant d'immigrants admissibles que nous pouvons en désirer et n'avoir que l'embarras du choix parmi la population du monde. Même si nous sommes prêts à subventionner fortement le transport, nous trouverons peut-être qu'il est très difficile de faire venir les immigrants qui nous conviennent.

7. "L'avantage d'admettre des immigrants au Canada", et "les facilités, les ressources et la capacité du Canada à observer, à employer et à garder ces immigrants" font partie de notre problème général d'économie nationale. Ces questions ne sauraient être considérées séparément. Elles doivent particulièrement se relier au but déclaré du Gouvernement de maintenir un niveau élevé d'emplois et de revenus. Nous voulons admettre le nombre d'immigrants qui nous permettra d'atteindre le plus haut niveau de vie possible pour la masse de la population. Nous ne voulons pas d'une immigration qui soit un moyen d'obtenir des ouvriers à bon marché et dociles, et d'abaisser le niveau de vie

établi par les efforts du syndicalisme. Nous ne voulons pas qu'elle soit utilisée pour fournir aux patrons une réserve de travailleurs en chômage qui seront embauchés lorsque le patron pourra faire un plus gros profit en augmentant son effectif de travailleurs, qui seront congédiés et entretenus aux frais des contribuables quand il ne pourra pas faire de profits, et utilisés comme gourdin pour maintenir les travailleurs dans la soumission.

Stricte réglementation de l'immigration

8. Pour cette raison le Congrès est d'avis que ni l'élaboration de la politique d'immigration, ni l'application de toute politique ne devraient être laissées entre les mains des intérêts privés. Le Gouvernement, responsable envers le peuple, devrait réglementer strictement les deux choses et il devrait consulter régulièrement les représentants du travail et de l'agriculture soit quant à l'établissement de la politique soit quant à son application.

9. En formulant une politique d'immigration convenable, il est nécessaire, dès le début, de chasser de nos esprits deux erreurs largement répandues. L'une est la théorie de la "somme globale de travail", d'après laquelle il n'y aurait qu'une quantité fixe de travail à répartir, et voulant que l'admission au pays d'autres travailleurs diminuerait d'autant la somme de travail de chaque individu. L'autre est que l'accroissement de population est en soi un facteur de prospérité: plus on fait venir de gens, plus il y a de richesse pour chacun. Evidemment, les nouvelles recrues ne sont pas seulement de nouvelles bouches à nourrir; elles peuvent entraîner un relèvement de la production. D'autre part, elles ne l'entraînent pas nécessairement: un estomac vide n'est un client que si son propriétaire peut payer ce dont il a besoin pour le remplir. Il y a une douzaine d'années, nous avons un nombre considérable d'estomacs vides dont les propriétaires, sans aucune faute de leur part, ne pouvaient rien produire, et qui ne pouvaient consommer que ce que la population au travail était disposée à leur fournir par voie de secours. Les Indes, la Chine et d'autres pays ont de très grosses populations, mais ils ne sont pas renommés pour leur haut niveau de vie.

10. En examinant la capacité du Canada à absorber des immigrants, la première chose à se rappeler c'est que l'étendue d'un pays qui couvre près de la moitié d'un continent, n'a presque rien à voir avec le sujet. Une bonne partie de notre territoire est sans valeur économique et impropre à la colonisation. L'*Annuaire du Canada* de 1945, pages 29 et 30, estime que plus de 56 p. 100 de notre superficie est composé de "terres incultes et autres", en expliquant en renvoi que cette catégorie comprend les muskegs, les terres rocheuses, les emprises routières, les terrains urbains, etc. Ce territoire, comme le dit le professeur Dymond, du Musée royal de zoologie d'Ontario, "ne peut convenir à autre chose qu'à la faune sauvage".

11. L'*Annuaire du Canada* établit à un peu moins de 16 p. 100 de la superficie totale de terre, la proportion de sol arable (défini comme "terres de toutes les catégories qui offrent actuellement des possibilités de tout ordre pour l'agriculture"), et déjà la moitié est occupé. En scrutant les chiffres détaillés, on s'aperçoit que l'estimation officielle comprend de vastes étendues de terre dont les "possibilités pour l'agriculture" sont très minimes. Elle comprend par exemple plus de 9 millions d'acres de terre dans le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. Elle suppose pour le Nouveau-Brunswick une étendue de terre arable inoccupée presque une fois trois quarts aussi grande que toutes les fermes qui existent dans cette province; pour la Nouvelle-Ecosse et le Québec, une superficie sans occupants plus grande que l'étendue occupée; pour l'Ontario, presque deux fois autant de terre inoccupée qu'occupée. Quiconque connaît tant soit

peu ces provinces croira difficilement qu'une grande partie de cette terre inoccupée est réellement appropriée à l'exploitation payante, et une étude qui fait autorité et que le professeur W. B. Hurd a préparée pour le Comité consultatif de la Reconstruction, confirme cette impression.

Potentiel de terre arable

12. L'*Annuaire du Canada* place à environ 168 millions d'acres le potentiel de terre arable et inoccupée dans les neuf provinces; le professeur Hurd conclut que sur ce total de 27 à 29 millions d'acres seulement sont "d'accès facile" et "considérés physiquement convenables à la colonisation agricole par les experts des provinces où elles sont situées." Il ajoute que "ces chiffres estimatifs sont de 10 millions d'acres dans la province de Québec, ce qui pourrait fort bien excéder de 25 p. 100 ou plus une estimation modérée". En tout cas, les autorités provinciales du Québec "sont d'avis que toute les terres arables inemployées de la province seront nécessaires pour fournir des emplacements agricoles à l'augmentation de la population locale que l'on anticipe au cours des quelques prochaines décades". Il resterait donc de 17 à 19 millions d'acres qui, si l'on se base sur les pratiques d'utilisation de la terre des régions où elles sont situées, pourraient permettre l'établissement permanent de 70,000 à 80,000 colons. Les projets d'irrigation de la région des Prairies fourniront immédiatement, si jamais on les réalise, une augmentation nette de quelque 13,000 unités de fermes. Le potentiel total d'augmentation s'établit donc entre 83,000 et 93,000. Ces chiffres sont très approximatifs. Il faudrait une enquête minutieuse pour démontrer qu'une grande partie du programme d'irrigation proposé est pratiquement et économiquement réalisable.

13. En outre, il y a environ 12,000 cultivateurs sur des terres qui ne rendent pas suffisamment pour vivre, qui "devraient changer de terre" et "à qui les autorités provinciales donneraient la préférence dans la répartition des terres arables inemployées". Cette disposition abaisserait le total entre 71,000 et 81,000 fermes qui semblent s'offrir à la colonisation. Il faudrait en affecter un certain nombre aux militaires démobilisés, aux gens des campagnes qui retourneront à l'agriculture après avoir quitté les industries de guerre et à l'accroissement naturel de la population rurale qui est prête à cultiver la terre.

14. Au Manitoba et en Saskatchewan, "la demande éventuelle de propriétés agricoles dans les années d'après-guerre équivaudra à peu près à l'offre en perspective", et on peut en dire autant du reste du pays, sauf du nord de l'Alberta, du nord de l'Ontario et du centre de la Colombie-Britannique. Leurs potentiels combinés permettront l'établissement d'un peu plus de 50,000 nouvelles familles de cultivateurs mais le professeur Hurd considère qu'à peu près la moitié seulement, peut-être pas mal plus—ou un peu moins serait disponible pour les colons immigrants. De plus, les spécialistes provinciaux croient qu'il faudrait de dix à vingt ans pour mettre en valeur ce potentiel, même s'il était économiquement possible de s'y appliquer sans interruption et d'une façon ordonnée.

Ressources forestières et minérales.

15. Nos ressources forestières offrent d'autres possibilités à l'immigration, directement et indirectement, bien encore que sur ce plan il soit commun d'exagérer. Le total de nos terres boisées représente 35 p. 100 de la superficie totale des terres (Voir *Annuaire du Canada*, 1945 page 257), et un cinquième de ce pourcentage est compris aussi dans le potentiel de terre arable. Les terres boisées productives forment environ 22 p. 100 de la superficie totale des terres arables. (Les forêts improductives sont couvertes de petits arbres qui n'attein-

dront probablement jamais les dimensions commerciales parce qu'ils poussent sur des sols mal égouttés ou sur de grandes hauteurs, ou autres endroits peu propices".) Parmi les terres boisées productives, seulement 56 p. 100 environ sont accessibles actuellement. Du peuplement total de bois d'œuvre dont les dimensions conviennent aux marchés, 61 p. 100 environ sont accessibles. Ces réserves pourraient permettre physiquement de faire vivre un bon nombre de colons y compris ceux qui combineraient l'agriculture et l'industrie forestière.

16. Le Congrès possède également de très vastes ressources minérales, bien que les gisements de l'une des plus importantes d'entre elles, le charbon, soient situés aux deux extrémités du pays, aussi loin que possible des régions où on en aurait le plus besoin; quant à notre pétrole, nous n'en avons pas suffisamment pour nos besoins.

Le programme doit être souple.

17. Les affirmations semblables à celles des six aliénas précédents s'accompagnent souvent de vagues généralisations sur l'avancement de la science, les nouvelles découvertes et inventions qui permettraient de cultiver des roses dans le désert et de récolter des bananes au pôle nord. Sans doute, les nouvelles découvertes et inventions accroîtront de beaucoup les ressources du Canada et rendront utilisable un grand territoire qui ne sert à rien aujourd'hui. Mais en formulant la politique d'immigration actuelle et prochaine, il ne faut pas se laisser guider par nos connaissances actuelles ni par les découvertes des années à venir. On ne doit pas oublier que les nouvelles découvertes et inventions peuvent fort bien faire perdre leur valeur à certaines de nos ressources actuelles ou les rendre désuètes. Le fait que la situation peut changer subitement et du tout au tout doit simplement nous pousser à donner à notre programme une grande souplesse; cependant, nous ne serions pas justifiables de prendre des décisions inconsidérées dans l'espoir naïf que la science déploiera au moment opportun un moëlleux filet de sauvetage.

18. Jusqu'ici, nous nous sommes occupés uniquement de l'importance physique du Canada, de ce que l'on pourrait appeler l'importance réelle de nos "grands espaces libres". (Par opposition à l'importance qu'on leur donne sur la carte.) Mais on ne colonise pas un pays comme on remplit une salle ou comme on met des sardines en boîtes. On n'a pas à se demander combien d'êtres humains peuvent s'entasser dans un territoire particulier, ni quelle étendue de territoire on peut rendre physiquement productive sans égard aux prix de revient et aux débouchés. Il s'agit de capacité économique et non de capacité physique; ce n'est pas une simple question de production, mais une question de prix de revient et de marché profitables. Selon l'opinion exprimée devant le Comité par M. Fairweather le mois dernier, toute la question tourne autour du niveau de vie. Voici ses paroles: "En abaissant le niveau de vie du Canada, il est possible de faire vivre une énorme population." Le syndicalisme ne veut pas "d'abaissement du niveau de vie"; il veut le relever et aucun autre régime ne lui va.

Les marchés canadiens du blé

19. La capacité d'absorber des immigrants cultivateurs dans l'économie canadienne ne dépend pas exclusivement de l'étendue de terre arable disponible. Dans le passé, elle dépendait largement de la quantité de blé que le nord et l'ouest de l'Europe pouvaient et voulaient absorber à des prix rémunérateurs pour nous. La demande de blé est relativement stable et la population du nord et de l'ouest de l'Europe sera bientôt stationnaire pour commencer à tomber d'ici quelques décades. D'une façon générale, toute expansion considérable des emblavures canadiennes sera influencée par deux facteurs. En premier lieu, il

s'avérera peut-être possible d'élever le niveau d'existence, dans les pays qui jusqu'ici ont consommé très peu de blé (notamment l'Extrême-Orient), à un point qui leur permettra d'en consommer beaucoup. C'est évidemment un projet à long terme du domaine international. Le Canada ne peut pas industrialiser l'Extrême-Orient à lui seul. En deuxième lieu, il sera peut-être possible de trouver des moyens d'utiliser plus de blé pour des fins industrielles. Mais encore là, on est en face d'un projet à réalisation éloignée.

20. Des limitations semblables circonscrivent la demande de nos autres produits agricoles. Quand l'agriculture se sera relevée en Europe, il sera peut-être difficile pour nous de garder nos marchés d'exportation de viande et de produits laitiers, à moins d'améliorer considérablement le niveau de vie des autres pays, ce qui, nous le répétons, ne peut pas s'accomplir par nos seuls efforts. Le relèvement de notre propre niveau d'existence apportera une augmentation dans la demande de nos produits agricoles, mais pas considérable. Le docteur Hopper, du ministère de l'Agriculture, prévoit que pour hausser le régime alimentaire de chaque Canadien au niveau établi par le Conseil canadien de l'alimentation, il faudrait accroître d'environ 8 p. 100 l'étendue de terre arable inutilisée qui nous reste. L'augmentation de notre propre population provoquerait une hausse de la demande seulement si la population additionnelle avait le pouvoir d'achat nécessaire. Quant à répandre l'utilisation industrielle de nos produits agricoles, on sait que les spécialistes (comme l'a fait remarquer le professeur Hurd) sont d'avis qu'on peut produire les matières plastiques, l'alcool et les autres produits industriels importants à plus bas prix en se servant de matières premières d'origine non agricole.

21. On ne doit pas oublier qu'une augmentation considérable de la demande de nos produits agricoles n'entraînera pas nécessairement un accroissement de la population rurale dans la même proportion et encore moins le nombre des immigrants qui s'établiront sur des fermes. Les progrès réalisés en technologie sont la preuve que nous pouvons produire des denrées alimentaires en quantités de plus en plus grandes et avec une main-d'œuvre moindre par unité et même, de plus en plus faible dans l'ensemble. Le mois dernier, M. McGowan, représentant des chemins de fer nationaux du Canada a dit au Comité, il y a un mois, que l'on "avait donné à entendre qu'avec des machines modernes et une bonne organisation il suffirait que 10 p. 100 de notre population cultive la terre pour produire toute la nourriture dont nous avons besoin."

22. La mise sur le marché de nos produits non agricoles peut devenir aussi un problème. Le Canada possède les matières premières et il s'est outillé à grands frais en vue de produire beaucoup plus de pâte de bois et de papier, de métaux de base, d'or, d'amiante et d'aluminium coulé que pour sa propre consommation, même si la population augmente de beaucoup et si le niveau de la vie s'élève grandement. Il en est peut-être de même d'une foule d'autres articles fabriqués que nous avons appris à produire pendant la guerre. Par contre, le Canada ne peut pas fabriquer du tout certains articles ou en trop faible quantité ou à des prix de revient beaucoup plus élevés que dans d'autres pays, ou les deux à la fois. En 1943, quand nous avons atteint la cime de notre industrialisation et que nous appliquions toutes nos énergies à restreindre les importations au strict nécessaire, nos importations totales se sont chiffrées à \$1,735,000,000, dont un tiers était composé des produits que nous venons de signaler. C'est évidemment une bonne chose que le Canada échange ses propres surplus avec ceux des autres pays; plus il pourra le faire, toutes autres choses étant égales, plus il pourra faire vivre une forte population et relever le niveau de l'existence.

Incertitude du commerce étranger

23. Notre expansion industrielle future dépend à un degré considérable de l'avenir du commerce international. Même M. McGowan, qui ne s'est assurément pas montré pessimiste, a voulu apporter à sa confiance dans l'avenir une réserve, exprimée en ces termes, 'le Canada a l'avantage d'entrer dès maintenant dans une période de développement plutôt rapide' en ajoutant prudemment pourvu que le système économique mondial fonctionne raisonnablement bien'. Mais c'est là une condition importante. Nous ne sommes pas du tout certains que les discussions des ministres des Affaires extérieures des quatre grandes puissances et de la Conférence de la paix permettront d'établir une ère politique stable. Nous ne pouvons pas assurer que le commerce international renaîtra. Rien nous promet que les Etats-Unis éviteront une autre crise économique aiguë. Le bien renseigné, capable et prudent *Economist* de Londres est loin d'être rempli d'espoir sur tous ces points.

24. Même avec une paix durable et un degré plus élevé de libre échange international, si les Etats-Unis passaient par une période de marasme, le Canada et le Royaume-Uni, notre meilleur client, auraient beaucoup de difficulté à assurer l'embauchage intégral tout en assurant un niveau de vie élevé à la population canadienne d'aujourd'hui. Il est très douteux que nous puissions nous attendre à une prochaine et remarquable expansion des marchés extérieurs pour nos produits forestiers et miniers; même dans les conditions les plus favorables, nos manufacturiers auront à faire face à une concurrence énergique à l'étranger de la part de la Grande-Bretagne, qui doit exporter ou périr, et des Etats-Unis où l'idée d'exporter pour procurer de l'emploi en permanence a fini par être largement répandue.

Insuffisance du marché domestique

25. On peut soutenir dans certains milieux que la concurrence difficile pour les débouchés extérieurs encore fermés ou déjà ouverts est l'argument le plus puissant en faveur de la création d'un meilleur marché domestique par l'introduction d'étrangers et leur assimilation dans l'économie canadienne. Mais deux doutes surgissent: pouvons-nous les faire venir et s'ils viennent, pourrions-nous vendre le produit de leur travail. On ne saurait revenir trop souvent sur cette vérité que jamais dans l'avenir la population du Canada ne sera assez nombreuse et assez riche pour consommer l'équivalent de notre production d'articles exportés régulièrement ou de beaucoup de nos nouvelles marchandises fabriquées. Nous devons nécessairement maintenir un gros commerce d'exportation ou laisser périr une grande partie de notre économie nationale, ce qui entraînerait l'immobilisation d'une forte proportion de notre outillage national, en particulier de nos élévateurs à grain et de nos organisations de transport et, par ricochet, une hausse des prix de revient.

26. La stabilisation et l'agrandissement du marché domestique exigent principalement une consommation élevée, soutenue et ascendante; de forts salaires, un revenu agricole élevé, de bons rendements et un système de sécurité sociale compréhensif. Loin de s'exclure, les salaires élevés et les gros revenus agricoles sont, de l'avis du Congrès, inséparables, à moins, bien entendu, que la productivité soit faible, ce qui provoque la hausse et la rareté des produits de la ferme et de l'industrie. Les forts salaires, qui sont la préoccupation la plus importante du Congrès, ne tombent pas du ciel comme la manne; le syndicalisme ouvrier est en grande partie responsable de leur existence, soit directement soit indirectement.

La situation économique et le travail

27. Il convient d'ajouter qu'à défaut de salaires élevés, d'heures et de conditions de travail convenables, de bons services sanitaires et d'un régime de sécurité social complet, les chances de forte productivité sont pauvres, et la forte productivité est la clef des marchés satisfaisants, au pays comme à l'étranger. Par conséquent, tout programme d'immigration satisfaisant et pratique doit donner le plus d'encouragement possible au contrat collectif, comporter un code national du travail satisfaisant et pourvoir à la sécurité sociale. Ce sont des conditions essentielles à l'existence d'un marché domestique suffisant, à la création des conditions qui rendront possible la conquête des marchés extérieurs et la protection des ouvriers canadiens et immigrés contre l'exploitation. Ajoutons que tant que notre population n'aura pas de logements convenables, il semble un peu prématuré de parler d'amener un grand nombre d'immigrants.

M. Collins, du chemin de fer Pacifique-Canadien, a dit devant le Comité, il y a quelque temps, qu'un quidam avait exprimé l'opinion que "nous pourrions facilement absorber entre 300,000 et 500,000 personnes par année," et apparemment pour justifier ses chiffres, il a souligné le grand nombre d'immigrants qui sont entrés dans les années qui ont précédé la première Grande Guerre. Le sénateur Roebuck a demandé s'ils avaient "été absorbés ici dans le temps," et M. Collins de répondre: "ils l'ont été". J'aimerais avoir la preuve de cette affirmation. Une foule d'indications portent à croire qu'un grand nombre de ces personnes n'ont pas été absorbées et que beaucoup de ceux qui l'ont été ont tout simplement pris la place de Canadiens. *L'Annuaire du Canada* de 1936 montre que pendant les années de 1911 à 1921, les immigrants se sont chiffrés à 1,728,921 et les émigrants à 1,217,000 environ. Pour les deux décades de 1901 à 1921, le nombre d'immigrants a été de 3,576,572 et le nombre d'émigrants d'environ 2,083,000. Entre 1921 et 1931, il y eut 1,509,136 immigrants et environ 1,245,555 émigrants.

Perte nette d'émigrants

28. Les chiffres donnés dans *l'Annuaire du Canada* de 1945 et par M. McGowan (voir le Fascicule n° 4 des *Témoignages* du Comité) montrent que depuis 1931 il y eut sans doute une émigration nette. Monsieur McGowan a eu raison de dire que c'était "la lenteur de l'expansion canadienne et la supériorité des avantages industriels aux Etats-Unis qui avaient attiré nos gens en grand nombre," et il a dit vrai également quand il a laissé entendre que les immigrants n'ont pas nécessairement chassé les Canadiens de naissance. Il n'est pas moins remarquable que pendant les meilleures années de l'immigration, soit celles qui ont précédé la première Grande Guerre, alors que les capitaux affluaient au pays et qu'on aurait pu supposer que les conditions étaient des plus favorables pour garder les immigrants et les Canadiens de naissance, une forte proportion de la population indigène et des nouveaux venus ont préféré aller chercher aux Etats-Unis ce qu'ils croyaient être une vie plus facile. Ces considérations historiques impliquent que l'on ferait bien de prendre avec un grain de sel les affirmations de M. Collins sur les événements de 1911, 1912 et 1913, de même que sa confiance sereine en notre capacité d'assimiler prochainement de 300,000 à 500,000 immigrants par année.

29. On dit parfois que l'immigration est nécessaire parce qu'une forte population peut seule supporter le fardeau onéreux de notre outillage national, de notre dette nationale et de nos impôts. Il faudrait tout de même que les immigrants aient un pouvoir d'achat suffisant si l'on ne veut pas être victime d'une hallucination statistique. Si nous divisons la dette totale ou les impôts par la population totale, nous obtenons un certain chiffre par tête. Plus la population est forte, plus la dette ou les impôts par tête baissent. Le ré-

sultat est purement mathématique et n'a aucune signification économique. Si les immigrants doivent être secourus par l'Etat, ils ne produiront rien et ne paieront pas d'impôts. Ils deviendront tout simplement une charge de plus. La dette par tête de population productive s'accroîtra, elle ne diminuera pas; la situation du contribuable sera pire et non meilleure.

Nécessité d'une économie nationale dirigée.

30. Le Congrès soutient que le premier but d'une politique d'économie nationale devrait être de procurer un emploi permanent assurant à nos propres gens un revenu convenable. Ce but, d'après le Congrès, exigera qu'on organise l'économie nationale au moins jusqu'au point envisagé par Lord Beveridge dans son ouvrage *Full Employment in a Free Society*. La politique de l'immigration serait une partie nécessaire, peut-être une des plus importantes, d'une telle organisation. En dressant son bilan du capital humain, le ministre des Finances, ou tout autre ministre responsable, devrait pourvoir suffisamment aux dépenses publiques et privées de consommation et de placements pour employer toute la main-d'œuvre de la nation et pour fournir les marchandises et les services auxquels une collectivité civilisée moderne a le droit de s'attendre. Il pourrait fort bien constater que le pays a besoin de plus de bras que la population ne lui en peut offrir, que certains artisans ne sont pas suffisamment nombreux et qu'il faut tant de temps pour former des travailleurs que l'expansion nationale peut en être sérieusement entravée. Dans ces circonstances, il est à présumer qu'il recommanderait l'entrée du nombre et des catégories voulus d'immigrants ouvriers, et que le Gouvernement les ferait venir, les placerait où on en a besoin et verrait à ce qu'ils soient convenablement établis dans la collectivité.

31. Outrement dit, la politique d'immigration devrait concorder avec le programme général d'embauchage et de logement, avec le code du travail et les mesures de sécurité sociale. Il faudrait organiser l'immigration au lieu de l'abandonner à l'insouciance et au hasard, ainsi que cela se pratiquait antérieurement à 1914. Nous ne pouvons tolérer qu'on laisse les gens entrer au pays comme bon leur semble ou selon que cela fait l'affaire des intérêts privés. Nous ne pouvons laisser l'immigrant se débattre comme il l'entend, ni exposer les travailleurs canadiens à voir constamment leur niveau de vie miné par des immigrants forcés d'accepter n'importe quelle besogne, à n'importe quel salaire et n'importe quelle condition, pour éviter de mourir de faim.

L'hon. M. ROEBUCK: Vous avez présenté un excellent exposé, monsieur Mosher.

L'hon. M. HORNER: Qui est le professeur Hurd?

M. MOSHER: C'est un professeur de l'Université McMaster.

L'hon. M. HORNER: Je me méfie des professeurs.

M. FORSEY: Puis-je ajouter que le comité consultatif du ministère de la Reconstruction a retenu les services du professeur Hurd et qu'on le reconnaît généralement comme le spécialiste le mieux renseigné du Canada sur la question.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Mosher, puis-je vous poser une question sur la première partie de votre mémoire? Vous avez dit: "Les distinctions injustes entre les races ne devraient trouver place dans notre politique d'immigration." Serait-ce importun de vous demander si votre opinion s'applique aux Japonais de la Colombie-Britannique?

M. MOSHER: Oui, elle s'applique aux gens de toute race, classe, croyance ou couleur qui pourraient devenir de bons citoyens canadiens. Le hasard de leur origine japonaise ne devrait pas compter dans notre politique d'immigration.

L'hon. M. ASELTINE: Vous n'approuveriez pas l'entrée des nègres, n'est-ce pas?

M. MOSHER: Je crois qu'on pourrait faire venir des nègres sans plus de distinction dans leur cas que pour toute autre couleur, classe ou croyance.

L'hon. M. ASELTIME: Je ne partage pas votre avis.

M. MOSHER: C'est une différence de vues.

L'hon. M. HORNER: De nos jours on me rebat les oreilles de phrases toutes faites comme "sans qu'il y ait de leur faute"; "circonstances indépendantes de leur volonté" et "niveau de l'existence". J'aimerais qu'on m'en donne une définition en tenant compte du régime de liberté de notre pays. Un homme peut toucher un certain salaire et se créer lui-même un niveau de vie élevé, alors qu'avec le même revenu un autre homme tirerait le diable par la queue. Que pouvez-vous y faire? Est-ce là ce que veut dire "sans qu'il y ait de leur faute"? Vous avez aussi parlé d'estomacs vides. Pendant les années de crise, je crois qu'un fort montant d'argent est sorti du pays pour aider Hitler à monter sa machine de guerre. Nos gens travaillaient à salaire en été et en hiver ils se faisaient octroyer des secours pour pouvoir envoyer leur argent en Europe. Une délégation russe était chargée d'acheter des graines de semence pendant les années de marasme et elle s'est présentée à la Bourse des grains de Winnipeg. Ses membres ont manifesté le désir de rencontrer ceux qui touchaient des secours et des aliments. L'un d'eux a dit: "Pourquoi nourrissez-vous vos chômeurs mieux que nous ne nourrissons nos propres travailleurs?" Et encore, "Pourquoi les garder s'ils ne travaillent pas? Dans notre pays, nous les fusillons."

J'aimerais vous poser une autre question. Il n'y a pas une ferme dans tout l'Ouest du Canada où l'on puisse se rendre sans voir des choses qui laissent à désirer. Si on demande pourquoi on ne s'en occupe pas, la réponse est que personne ne veut travailler sur la ferme. J'ai discuté dernièrement avec le directeur d'une grosse entreprise agricole de l'Ontario, qui dispose d'une foule de machines. Un jour, il rassemble ses hommes et leur dit: "Que diriez-vous d'une hausse de salaire?" Pour être conséquent avec lui-même, il augmentera les salaires. Il reconnaît que c'est la plus grande erreur qu'il ait commise parce que les travailleurs n'ont fait que la moitié du travail qu'ils faisaient à plus petit salaire. Il résolut donc de vendre son outillage et d'acheter des bestiaux. D'après mon expérience, les ouvriers ne sont pas justes. Ils consentent à travailler si les salaires sont élevés, mais font-ils leur possible pour les gagner? Non pas. Il semble que votre organisation relèverait les salaires jusqu'au point où elle mettrait un terme à toutes les améliorations de la ferme et forcerait des industries, lesquelles pourraient probablement être plus avantageuses ici qu'en tout autre pays, à fermer leurs portes et à cesser d'embaucher.

Ces mots, "sans qu'il y ait de leur faute", m'horripilent. Je pourrais faire une petite enquête et vous citer maints exemples d'hommes qui n'ont pas réussi sur les fermes de l'Ouest du Canada pendant la crise et leur histoire révèle que dans 99 cas sur 100 ils étaient responsables de leur échec. Si l'on disait à nos jeunes gens: "C'est de votre propre faute si vous êtes dans cette situation; personne d'autre que vous-même n'est à blâmer", ils s'amélioreraient. Mais tant qu'on continuera de prêcher aux jeunes gens qui ne réussissent pas que le pays ou le Gouvernement est à blâmer, ou que leurs salaires sont insuffisants, ils ne feront pas de leur mieux. A mon sens, la plus grande charité que l'on puisse faire à nos jeunes gens, si nous tenons à ce que notre pays reste libre, c'est de leur dire de secouer leur torpeur.

Nous pouvons accueillir des immigrants convenables; nous en avons besoin. Il n'y a pas une ferme d'un bout du pays à l'autre où je ne pourrais vous montrer du travail à accomplir; mais personne ne veut travailler sur la ferme. Mon opinion personnelle est que plus il y aura de travailleurs engagés dans ce genre de travail, plus on pourra offrir d'emplois à d'autres. D'un bout à l'autre du Canada, nos jeunes gens fréquentent les universités. Jusqu'en ces toutes dernières années, les jeunes gens de l'Ouest qui voulaient une éducation supérieure

devaient se rendre dans l'Est et recevoir un diplôme d'une université de l'Est, mais nous avons maintenant nos propres universités bien remplies dans l'Ouest du Canada. Nous voulons des immigrants capables de travailler sur la ferme et créer ainsi de l'emploi pour d'autres.

Vous vous êtes donné la tâche d'élever le niveau de vie, comme vous le dites. Quelqu'un veut-il bien m'expliquer ce qu'est ce niveau de vie? Pouvez-vous le mesurer comme on mesure un millier de pieds de bois d'œuvre? Qu'est-ce que c'est? Et que faites-vous du commerce international! Vous ferez tellement monter les salaires que le Canada n'aura plus de commerce international.

L'hon. M. McDONALD: Affirmez-vous, sénateur, que plus les salaires seront élevés moins les travailleurs feront de travail?

L'hon. M. HORNER: Absolument.

L'hon. M. McDONALD: L'homme qui n'a travaillé que pendant la onzième heure n'aurait pas dû recevoir autant que l'homme qui a travaillé toute la journée, et le plus grand philosophe de tous les temps se serait trompé?

L'hon. M. HORNER: Oui.

M. le PRÉSIDENT: Sénateur Horner, vous aimeriez peut-être poser des questions au professeur Forsey et entendre ses réponses.

L'hon. M. HORNER: J'aimerais savoir comment on élèvera le niveau d'existence au pays si les citoyens dépensent leur argent follement et si le Gouvernement prend charge de la population du berceau à la tombe. Direz-vous aux gens: "Vous n'avez pas le sens commun. Nous nous chargerons de vos salaires, nous choisirons pour vous la personne que vous marierez, afin que vous puissiez bénéficier d'un niveau d'existence raisonnable"?

M. MOSHER: Si vous me posez une question directe je m'efforcerai de vous répondre.

L'hon. M. HORNER: Qu'entendez-vous par niveau d'existence et que ferez-vous pour le régler?

M. MOSHER: Je crois que par relèvement du niveau d'existence on doit entendre que nous paierons aux travailleurs des salaires qui leur permettront de vivre dans des maisons plutôt que dans des taudis, de s'acheter la nourriture, le vêtement et le combustible dont ils ont besoin, d'obtenir les soins médicaux et dentaires appropriés, ce que le Canada peut fort bien leur donner à mon avis. Vous avez parlé de gens qui ne veulent pas travailler. Il y a chez les ouvriers comme ailleurs des personnes qui souffrent de maladies mentales. Nous avons lu dans la *Gazette* de Montréal et dans d'autres journaux que 17 ou 18 députés seulement étaient présents à la Chambre des communes sur un total de 245 pendant qu'on discutait des questions d'intérêt national. Les députés qui n'y étaient pas étaient rémunérés pour gouverner le pays. Vous ne devez pas juger les travailleurs comme groupe par l'attitude de quelques-uns. Il existe des travailleurs qui ne feront jamais de bons citoyens, quel que soit leur salaire. Vous trouverez de ces gens dans toutes les positions sociales.

L'hon. M. HORNER: Qu'avez-vous dit au sujet des dirigeants du pays?

M. MOSHER: Je n'ai fait que rapporter ce que les articles de fonds des journaux ont dit au sujet de l'assistance aux Chambres du Parlement.

L'hon. M. ROEBUCK: Cette remarque est probablement injuste. Une poignée d'hommes suffit pour conduire un débat important et on ne peut pas dire que les autres ne font rien parce qu'ils ne sont pas à leur siège pour écouter les discours. L'article ne donne pas une description fidèle du Parlement.

M. MOSHER: Je me contente de réfuter l'affirmation que les ouvriers du Canada exigent des salaires trop élevés et qu'en tant que groupe ils refusent d'accomplir le travail qu'il y a à faire.

L'hon. M. ROEBUCK: Y eut-il un temps au Canada où les ouvriers de bonne volonté ont manqué de travail?

M. MOSHER: Absolument; des centaines de mille n'ont pas pu trouver d'emplois dans les années 1930. Quiconque connaît tant soit peu les conditions qui sévissaient à cette époque sait que des centaines de mille ouvriers ne trouvaient pas à s'embaucher.

L'hon. M. DAVID: Permettez-moi de préciser qu'il en était de même aux Etats-Unis.

L'hon. M. HORNER: C'était bien pire.

M. MOSHER: Vous avez grandement raison, mais la comparaison change-t-elle quelque chose à notre cas? Pendant que nous en sommes à la question de rendement, je dirais que les salaires payés aux Etats-Unis sont plus élevés qu'au Canada et que le rendement suit la même courbe. A mon avis il est raisonnable de supposer que le rendement des travailleurs augmente avec les salaires.

Le PRÉSIDENT: Les gages sont-ils beaucoup plus élevés aux Etats-Unis qu'au Canada?

M. MOSHER: Ils le sont et le rendement aussi.

L'hon. M. DAVID: Monsieur Mosher, d'après votre expérience des ouvriers, pouvez-vous expliquer pourquoi un si grand nombre de fils de cultivateurs quittent la ferme pour travailler en ville?

M. MOSHER: Je crois que c'est parce que l'agriculture n'a pas été rendue assez intéressante pour attirer les jeunes gens et les garder sur la ferme. Il faut ajouter que les jeunes gens de la campagne sont probablement éblouis par les plaisirs et les commodités de la ville qu'ils ne trouvent pas sur la ferme, bien que je sois d'avis qu'on pourrait doter les fermes de ces commodités. La plupart des fermes pourraient au moins avoir l'électricité et d'autres améliorations qui les rendraient plus attrayantes pour les jeunes gens.

L'hon. M. HORNER: Je le répète, toutes les fermes du Canada ont besoin d'être améliorées mais les travailleurs donnent un rendement moins bon pour la rémunération qu'ils touchent. Il y a bien des années, le briqueteur qui touchait \$1.25 par jour posait un millier de briques par jour, tandis qu'aujourd'hui il reçoit \$1.25 de l'heure et l'union ne lui permet pas de poser plus de six cents briques par jour.

M. MOSHER: Je ne savais pas que les organisations ouvrières avaient imposé des limites à la tâche quotidienne d'un homme. Cependant la lutte pour la vie aujourd'hui, celui qui pose trop de briques un jour est sans travail le lendemain. C'est la leçon que les ans nous ont apprise et l'industrie de guerre n'y a rien changé. Des milliers d'hommes ont travaillé très péniblement dans les chantiers maritimes et ont augmenté la production, mais dès la fin de la guerre ils sont devenus chômeurs.

L'hon. M. HORNER: Vous avez parlé de maisons convenables. Dans ma vie j'ai vu deux gaillards s'établir sur un homestead où il y avait beaucoup de bois. L'un d'eux passait ses loisirs dans une salle de billard pendant que l'autre se construisait une belle maison. Je me rappelle que je me suis rendu chez l'un d'eux pendant l'hiver et que les rats passaient par des trous dans le mur, bien qu'il était tout entouré de bois, qu'il avait une hache et qu'il était un bon bûcheron quand il voulait se donner la peine de travailler.

M. MOSHER: Croyez-vous avoir donné là un exemple typique de nos travailleurs?

L'hon. M. BURCHILL: Aujourd'hui, on réclame la semaine de 40 heures et déjà certains établissements l'ont adoptée. J'admets que dans bien des cas la semaine était trop longue, mais je me demande quel sera l'effet d'une semaine plus courte sur la production des aliments. Je songe aux jeunes gens qui sont portés à désertir la ferme pour la ville. La semaine de travail plus courte dans les établissements industriels n'aura-t-elle pas une tendance à aggraver

la situation? Comment pouvez-vous vous attendre à ce que des hommes peinent pendant 60 à 66 heures par semaine sur la ferme quand une semaine de 40 heures suffirait pour gagner leur vie en ville. Si la situation continue, n'en résultera-t-il pas éventuellement un manque d'aliments?

M. MOSHER: Je ne crois pas, Sénateur. Il semble qu'avec un bon outillage et l'amélioration des fermes dans tout le pays la tendance à passer des emplois agricoles aux emplois industriels ne deviendra pas plus prononcée que dans le passé. Si nous pouvons produire les biens et les services dont nous avons besoin pour notre niveau de vie élevé au Canada et pour le commerce d'exportation en travaillant 40 heures par semaine, pourquoi resterions-nous à la tâche pendant 60? Nous ne travaillons pas uniquement par plaisir mais pour toucher le fruit de notre travail. Si en travaillant 40 heures par semaine il est possible de se procurer tout les biens de consommation possible, pourquoi travailler plus longtemps? Nous croyons qu'avec notre habileté, notre connaissance et notre outillage la semaine de 40 heures suffit à produire tout ce que nous pouvons consommer et exporter.

L'hon. Mme WILSON: La semaine plus courte n'aura t-elle pas pour résultat une hausse des prix des produits agricoles?

M. MOSHER: Pas nécessairement.

L'hon. Mme WILSON: Des ouvriers jettent les hauts cris dès que le prix du lait monte d'un cent la pinte.

M. MOSHER: En tant que je sache, les protestations contre l'augmentation des prix du lait ne viennent pas des unions ouvrières. Il semble que ce soit les organisations de ménagères et de femmes des villes qui combattent la hausse des prix du lait. Je ne connais pas un seul cas où un syndicat ouvrier s'est opposé à l'augmentation des prix du lait ou d'un autre produit agricole. Nous croyons que la main-d'œuvre agricole et le propriétaire de ferme a droit à une compensation raisonnable pour son travail et qu'il est possible de la lui assurer.

L'hon. Mme WILSON: Avec la semaine plus courte, il faudrait certainement deux fois plus de main-d'œuvre sur les fermes laitières où la journée de travail est aujourd'hui de 12 heures.

M. MOSHER: Peut-être.

L'hon. M. ASELTINE: Qu'est-ce que tout cela peut bien avoir à faire avec l'immigration?

M. MOSHER: Parlez-vous des questions que j'ai posées ou des réponses que j'ai faites?

L'hon. M. ASELTINE: Votre exposé ne me renseigne pas sur vos vues en matière d'immigration. Que pensez-vous de l'immigration des Ukrainiens, des Polonais, des Juifs et des détenus des camps de concentration?

M. MOSHER: Si un projet permet leur entrée au pays avec avantages, on doit les accueillir; autrement, non.

L'hon. M. ASELTINE: Quelles sont vos recommandations?

M. MOSHER: Elles sont contenues dans mon mémoire. Il doit y avoir un moyen de régler la situation. Il est impossible d'admettre des immigrants sans tenir compte de tous les autres facteurs connexes.

L'hon. M. ASELTINE: Je vous approuve. Quelle est votre opinion sur ce que vous appelez l'économie dirigée? Faites-nous vos observations là-dessus.

L'hon. M. HORNER: Prendre tout le monde par la main et les conduire.

M. MOSHER: Pas nécessairement. L'homme qui veut bâtir une maison ou toute autre construction importante charge généralement un architecte de tracer des plans et de surveiller les travaux. Il devrait en être ainsi de notre économie nationale. Nous devons organiser la production et la distribution.

Le PRÉSIDENT: Croyez que le Gouvernement au pouvoir devrait être cet architecte?

M. MOSHER: C'est mon avis. Le gouvernement au pouvoir devrait être l'architecte du pays.

L'hon. M. ROEBUCK: Revenons à l'immigration. Monsieur Mosher votre exposé ne donne-t-il pas l'impression que le Gouvernement devrait faire un relevé très complet de nos ressources, afin de pouvoir mettre sur pied un programme d'immigration équilibrée où il n'y aurait pas d'immigration en masse une année et pas d'immigration du tout l'année suivante, mais bien un flot soutenu d'immigrants triés sur le volet, dirigés et en tout cas aidés jusqu'à ce qu'ils aient été assimilés dans l'économie nationale?

M. MOSHER: Exactement, sénateur, tout notre exposé l'affirme. Ce serait une erreur de penser que nos vastes territoires devraient être grand ouverts dans le vain espoir qu'un accroissement considérable de population serait profitable. Les immigrants ne devraient pas entrer avant qu'on ait fait une étude minutieuse de la question et de tout ce qui s'y rattache.

L'hon. M. HORNER: Je ne suis pas du même avis que le professeur Hurd au sujet du nombre d'acres de terre arable qui restent. Nous ne saurions continuer de nous considérer comme des chrétiens ou des civilisés si nous laissons improductives toutes ces terres incultes que nous avons au pays et forçons les gens à demeurer dans des pays où ils n'ont que quelques acres de terre pour vivre. Si nous persistions dans cette attitude, un jour ou l'autre la question serait tranchée par la guerre et on nous enlèverait notre pays. C'est une calamité que de voir une si vaste superficie de terre arable inutilisée au Canada. Le beurre, l'une des denrées alimentaires les meilleures du monde, est rationné parce que, faute de la main-d'œuvre indispensable, les propriétaires des troupeaux de vaches laitières ont dû vendre leurs animaux aux Etats-Unis. Le cultivateur qui réussit à trouver des ouvriers agricoles doit les payer plus cher pour moins d'heures de travail.

M. MOSHER: Je me rallie dans une large mesure à votre argumentation, mais je répliquerai en vous posant une question. Voulez-vous revenir à la situation de l'agriculture dans les années 1930, alors que les cultivateurs alléguaient qu'ils produisaient le blé à perte? Voulez-vous entasser les colons sur les terres jusqu'au point où le cultivateur sera incapable de vendre ses produits à un juste prix en raison de la surproduction? Il me semble que pour la protection du cultivateur comme de l'ouvrier on devrait hésiter à amener une masse d'immigrants sans plan préconçu et sans égard aux questions qui méritent d'être prises en considération.

L'hon. M. HORNER: Je suis opposé au mot "plan".

M. MOSHER: Je n'y puis absolument rien. C'est le mot qui rend mon idée.

L'hon. M. HORNER: On est en train de nous étouffer avec tous ces plans.

M. MOSHER: Vous avez peut-être raison, mais c'est parce que les plans ne sont pas bien imaginés. Il ne s'ensuit pas que les bons plans sont sans valeur.

L'hon. M. ROEBUCK: Parlez-nous du niveau de vie. Vous dites qu'il est nécessaire de le maintenir. Notre train de vie au Canada n'est-il pas trop luxueux? Est-il nécessaire de le maintenir à ce niveau?

M. MOSHER: Non seulement je crois nécessaire de maintenir notre niveau de vie actuelle, mais il serait bon de le relever. Je suis d'avis que nous avons tout ce qu'il faut pour y arriver. Il ne devrait pas y avoir de limite aux conditions d'existence de nos gens. Ils devraient pouvoir jouir du niveau de vie le plus élevé compatible avec nos ressources humaines et naturelles.

L'hon. M. ROEBUCK: Combiner les deux?

M. MOSHER: Oui. Si les crises financières ou autres n'interviennent pas. En d'autres termes, si nous pouvons établir un régime qui puisse relever le

niveau de vie de façon à améliorer le bien-être, le moral et la santé générale de notre population pourquoi nous laisserions-nous désarçonner par des obstacles artificiels? Tout se résume à cela.

L'hon. M. ROEBUCK: L'argument que l'ouvrier ne donne pas un rendement quotidien correspondant à ses gages m'intéresse, de même que l'exemple du briqueteur. Je n'ai jamais posé de briques moi-même, mais je suppose que le briqueteur qui pose six cents briques d'après toutes les règles du métier fait une bonne journée de travail. Quelle est votre opinion au sujet du rendement réel de nos ouvriers?

M. MOSHER: Les ouvriers donnent une bonne journée de travail pour une rémunération raisonnable.

L'hon. M. ROEBUCK: Ce n'est pas vrai dans tous les cas.

M. MOSHER: Non. Nous avons nos malades d'esprit dans les rangs des ouvriers comme partout ailleurs. A mon sens, toute personne qui ne donne pas une bonne journée de travail pour une bonne rémunération quotidienne est un déficient mental. Sa mentalité et son jugement sont peut-être faussés par certaines conditions.

L'hon. M. ASSELTINE: Le menuisier plante un certain nombre de clous et pose un certain nombre de planches; c'est ce qui se fait d'un bout à l'autre du pays.

M. MOSHER: Malgré cela, sénateur, des milliers de menuisiers ont été sans travail pendant plus de sept ans à partir de 1929 et presque jusqu'au début de la dernière guerre.

L'hon. M. ASSELTINE: La même situation existait dans le monde entier.

M. MOSHER: Je le sais bien; mais ce n'est pas une raison pour que nous croupissions dans le même état de choses.

L'hon. M. HORNER: Alors, moins les menuisiers posent de clous, moins ils travaillent, plus longtemps il y aura de l'ouvrage.

M. MOSHER: Ce raisonnement peut pousser certaines personnes à faire moins de travail, de crainte de devenir sans travail. Je ne peux pas reprocher à un homme de ralentir son travail s'il sent que dans une semaine il sera soutenu par l'assistance publique.

L'hon. M. HORNER: Si j'étais dans cette situation, je trouverais à m'employer à un autre genre de travail. Malheureusement, un charpentier ne veut pas accepter d'autre ouvrage.

L'hon. M. TAYLOR: Etes-vous prêt à dire que ces conditions existent aujourd'hui?

M. MOSHER: Non. Mais n'oublions pas qu'il y a encore des sans-travail au pays qui cherchent de l'emploi sans en trouver.

L'hon. M. HORNER: Ils cherchent un certain travail seulement.

M. MOSHER: Oui, mais ils n'ont pas tous les aptitudes physiques pour accomplir d'autre travail. Il y eut un temps où l'exploitation des forêts était la seule source d'emploi pour un fort groupe de personnes. Une foule de gens sont incapables de se livrer à l'abattage du bois parce qu'ils ne sont pas assez vigoureux; il en est de même pour l'agriculture. Certaines personnes sont capables de travailler et refusent de le faire, mais ce n'est pas général. Nous n'allons pas sûrement condamner toutes les Eglises de notre pays parce que des pasteurs sont partis avec la collecte du dimanche; de même, il ne faudrait pas blâmer les unions ouvrières pour la faute de certains flâneurs qui n'ont aucun souci des conséquences de leurs actions.

L'hon. M. HORNER: Même pendant les années où des hommes voyageaient clandestinement sur des trains de marchandises, j'ai connu des gens qui refusaient du travail. J'en ai saisi des douzaines au collet le long des gares d'évite-

ment et aucun d'eux ne consentait à accepter de l'emploi. Certains d'entre eux avaient jusqu'à mille dollars dans leurs poches, mais ils se faisaient transporter gratuitement sur les trains de marchandises.

M. MOSHER: Par contre, monsieur le sénateur, pendant certaines périodes les ouvriers étaient obligés de voyager sans billet pour se rendre dans d'autres villes dans l'espoir et le désir ardent de trouver de l'emploi.

L'hon. M. HORNER: Beaucoup ne cherchaient pas de travail.

L'hon. M. ROEBUCK: Je ne crois pas que le Comité soit chargé de s'enquérir sur les dispositions de certains ouvriers qui veulent travailler moins et toucher plus d'argent tandis que d'autres veulent payer des salaires moindres et obtenir un meilleur rendement. Les deux classes ont leur point de vue et aucune d'elles n'est raisonnable. Il y a des choses à reprocher aux deux côtés. Nous pourrions discuter sur cette question toute la matinée sans arriver à une conclusion satisfaisante. Monsieur le président, je crois devoir rappeler que les délibérations doivent être confinées à l'immigration, à la question de savoir si nous devons laisser entrer les immigrants, d'où nous pouvons les faire venir, combien nous pouvons en admettre et à quelles conditions. Je constate par votre exposé, monsieur Mosher, que vous êtes en faveur de l'immigration pourvu qu'elle soit bien préparée de façon à ne pas abaisser notre niveau d'existence, et que si nous réussissons à le maintenir ou à l'améliorer nous pourrions rendre notre pays plus prospère et notre population plus heureuse.

M. MOSHER: Exactement.

L'hon. M. ROEBUCK: Je suis entièrement de votre avis à ce sujet. Demandons-nous maintenant quel organisme doit se charger du problème. Vous avez touché à cet aspect de la question, sans préciser. Dans votre mémoire, vous avez parlé de nos ressources naturelles. Je crains que nous ne soyons pas parfaitement renseignés là-dessus. Vous avez aussi exprimé l'avis que notre industrie doit être organisée sur un pied qui permette l'emploi d'un plus grand nombre d'hommes à notre avantage et à celui des immigrants éventuels. Pourriez-vous développer ces deux points en puisant dans votre connaissance intime du sujet comme chef d'une organisation ouvrière très importante? Que recommandez-vous au Comité de faire?

M. MOSHER: En réponse à votre question, monsieur le sénateur Roebuck, je puis dire qu'en 1943 le Congrès canadien du Travail a soumis un mémoire au Comité de reconstruction de la Chambre où nous avons recommandé une enquête sur les besoins nationaux. Il nous ferait plaisir de vous passer un exemplaire de ce mémoire, où vous trouverez toutes nos opinions sur la question de l'immigration.

L'hon. M. ROEBUCK: Il nous ferait plaisir de revoir ce document.

M. MOSHER: Vous verrez que nous avons proposé la création d'un organisme gouvernemental représentant les divers intérêts des communautés, de l'industrie, du travail, de l'agriculture, etc., qui aurait la tâche de faire une étude complète et de déterminer notre capacité de production des nécessités de la vie et comment on peut la mettre à profit. Je crois que ce document contient tout ce que je pourrais dire à votre Comité ce matin sur ce point.

Le PRÉSIDENT: Si aucun membre du Comité n'a de questions à poser à M. Mosher, il nous reste à le remercier et à lui souhaiter du succès.

M. MOSHER: Merci messieurs, et si je puis vous donner d'autres renseignements ou d'autres explications sur notre point de vue, je me ferai un plaisir de vous les donner par écrit.

L'hon. M. HORNER: Nous aimerions probablement plus d'explications sur votre économie dirigée.

M. MOSHER: Très bien, nous préparons un projet complet d'économie dirigée si le gouvernement nous donne l'assurance qu'il s'en servira.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, M. Percy R. Bengough, C.B.E., président du Congrès des métiers et du travail du Canada, c'est rendu à notre convocation et il a amené avec lui M. J. Arthur D'Aoust, vice-président de l'Association.

M. Percy R. Bengough:

A l'honorable James Murdock, C.P., et aux honorables membres du Comité sénatorial permanent de l'immigration et du travail.

Honorables messieurs: Le Congrès des métiers et du travail du Canada étudie la question de l'immigration depuis nombre d'années. Persuadés que les membres du Comité du Sénat pourront y trouver intérêt, nous annexons au présent mémoire les vues exprimées sur cette question lors des assemblées du Congrès tenues au temps et lieu indiqués. Naturellement, comme les temps changent, les vues exprimées au cours des années ont subi certaines modifications. Toutefois rien n'a été changé au principe suivant qui figure dans l'énoncé des principes du Congrès et n'en a jamais été rayé: "Exclure toutes les races qui ne peuvent dûment s'assimiler à la vie nationale du Canada".

Il faut reconnaître qu'il y a des citoyens d'autres pays qui, sur le plan international, peuvent rester de bons frères et sœurs, mais que les Canadiens ne pourraient accepter comme beaux-frères et belles-sœurs. L'expérience a démontré clairement qu'à cause de ce fait certains étrangers, admis au Canada dans le passé, forment encore un groupement séparé et continueront à créer un problème pour les générations futures. Le résultat d'une telle politique d'immigration a été aussi injuste envers les émigrés et leurs enfants, qu'envers les citoyens du Canada en général. Le syndicalisme s'est naturellement opposé à une telle immigration, parce que ces immigrants ont constitué ici, pendant des années, une source de main-d'œuvre bon marché, ce qui explique sans doute pourquoi ils étaient bien accueillis par ceux des patrons de cette époque qui désiraient devenir riches du jour au lendemain. Tout mode de choix doit tenir compte de l'aptitude à l'assimilation et doit, dans l'intérêt commun, être rigoureusement observé.

Lors de la dernière assemblée du Congrès, tenue à Toronto au mois de septembre 1944, le comité permanent du rétablissement d'après-guerre a fait le rapport suivant:

La question de savoir si nous, au Canada, sommes prêts à adopter une politique progressive d'immigration a une importance capitale. Nous ne pouvons méconnaître les merveilleux avantages dont jouissent nos industries et notre agriculture et nos précieuses ressources naturelles; à notre avis, nous ne devrions consentir à accepter que des gens triés sur le volet, en nombre permettant de les absorber sans grandement nuire au bien-être général de nos concitoyens, et pas avant que l'emploi intégral et la sécurité ne soient assurés à tous avant de faire des démarches pour la suppression des restrictions actuelles.

Cette déclaration a été approuvée par l'assemblée à l'unanimité et représente les vues actuelles du Congrès sur la question de l'immigration, en y ajoutant la reconnaissance du besoin de logements convenables. Nous pouvons ajouter qu'il est généralement reconnu que notre pays pourrait et devrait nourrir une population beaucoup plus forte. Devant la perspective d'une diminution du volume de leurs exportations, par suite des améliorations agricoles et industrielles opérées dans les pays importateurs, les Canadiens doivent, de toute nécessité, s'occuper davantage du progrès du Canada et de l'expansion des marchés domestiques, ce qui n'est possible que si nos gens ont du travail rémunéré et ont un pouvoir d'achat correspondant à leur capacité de produire. Il n'y a pas de doute qu'une population plus considérable signifierait plus de clients pour le fabricant

et le marchand; de plus, nous ne devons pas méconnaître le fait qu'une population de douze millions ne suffit pas à garder indéfiniment un pays aussi riche en ressources naturelles que le Canada.

Permettez-moi de dire en terminant que le problème d'obtenir des immigrants de choix n'est pas moindre que celui de les conserver comme citoyens. Certaines gens qui se prétendent bien informées ont dit que l'accroissement de la population depuis l'établissement de la Confédération aurait eu comme résultat une population égale à celle que nous avons maintenant. Si cela est exact, tous les résultats de l'immigration dans le passé ont été obtenus en pure perte.

Un relevé de cinq ans fait il y a quelques années sur la côte du Pacifique par un syndicat ouvrier, a démontré que 50 p. 100 des mécaniciens en construction s'étaient embauchés aux Etats-Unis. Un grand nombre d'entre eux, sans doute des immigrants formés à nos méthodes de construction au Canada même, quittèrent le pays pour s'en aller aux Etats-Unis comme ouvriers de premier ordre. Il en est de même pour des milliers de nos apprentis, de notre population ouvrière et de nos grandes universités. Alors que le Canada peut fournir l'éducation requise et les fonds nécessaires pour la formation d'ouvriers spécialisés et de savants, nous n'avons pas encore trouvé le moyen de leur procurer un niveau de vie assez élevé pour conserver leurs services, dont nous avons un si grand besoin pour bâtir et faire progresser notre grand pays. Tant que nous n'aurons pas réussi à retenir au pays nos citoyens les plus brillants et les plus habiles, il importera peu que nous nous mettions à la recherche d'immigrants et les formions pour les perdre ensuite. Il s'agit tout d'abord de combler la brèche avant d'admettre de nouveaux immigrants.

L'hon. M. ROEBUCK: Voilà un très bon exposé. En première page, vous soulignez le fait que l'accroissement naturel de la population depuis la Confédération nous aurait donné approximativement notre population actuelle, et vous en concluez que nous avons perdu le fruit de l'immigration passée. N'est-ce pas que notre population aurait été beaucoup moindre si nous n'avions pas amené ici des immigrants?

M. BENGOUGH: C'est possible, mais nous n'y avons tout de même rien gagné.

L'hon. M. ROEBUCK: Il est malheureux que nous en ayons perdu autant, mais vous ne pouvez cependant pas dire que nous avons perdu tous nos efforts en amenant des immigrants.

L'hon. M. ROBINSON: Nous aurions pu en perdre beaucoup même sans en amener d'autres.

M. BENGOUGH: Bien entendu, le sujet est discutable. Je sais que dans tous les corps de métiers et je parle de la population ouvrière, et j'ai aussi quelque expérience avec les universités—on a formé des hommes et des femmes, et les Etats-Unis ont bénéficié de nos efforts. Le Canada a amené des apprentis, les a formés d'après ses propres méthodes, leur a appris à oublier les anciennes du vieux monde, et tout cela sans qu'il en coûte un sou aux Etats-Unis. Mais le désir de l'ouvrier était de s'en aller là-bas pour y bénéficier d'un meilleur niveau de vie.

L'hon. M. ROEBUCK: D'autre part, nous avons amené un grand nombre d'ouvriers spécialisés de Grande-Bretagne et d'autres pays, qui nous ont valu de splendides ouvriers au cours des dernières générations.

M. BENGOUGH: Sans aucun doute.

L'hon. M. ROEBUCK: De sorte qu'il y a probablement eu un échange.

L'hon. M. HORNER: Dans l'Ouest du Canada, nous avons reçu un nombre considérable de ce que vous pourriez appeler des immigrants qui furent formés aux Etats-Unis.

M. BENGOUGH: Vous voulez dire qu'ils vinrent des Etats-Unis?

L'hon. M. HORNER: Ils vinrent au Canada des Etats-Unis.

M. BENGOUGH: Il y en a quelques-uns, mais pas un grand nombre.

L'hon. M. ROEBUCK: J'aime bien votre idée de remédier à la situation avant d'admettre de nouveaux immigrants. Avez-vous songé à la façon de remédier à la situation?

M. BENGOUGH: Il va de soi que cela dépend du niveau de vie. C'est la raison pour laquelle ils sont partis.

L'hon. M. ROEBUCK: Je sais par expérience personnelle que cela est vrai. J'avais un frère qui a étudié dans nos écoles et dans nos universités, qui est devenu un savant d'une certaine habileté, et qui bien entendu, a été attiré par une université américaine et a passé toute sa vie productive à cet endroit.

M. BENGOUGH: Il s'en est allé là-bas pour faire une vie plus à l'aise.

L'hon. M. ROEBUCK: Et aussi parce que l'université locale voulait lui payer un salaire de famine pour les services d'un homme spécialisé. Il n'a pas voulu l'accepter et s'en est allé ailleurs où on le payait convenablement.

Le PRÉSIDENT: Puis-je vous poser une question, M. Bengough? Vous dites que votre Congrès a pour principe "d'exclure toutes les races qui ne peuvent être convenablement assimilées à la vie nationale du Canada". Qu'est-ce que cela signifie exactement? J'ai posé la question à M. Mosher, relativement aux Japonais, et j'aimerais apprendre de vous ce que signifie ce programme de principes.

M. BENGOUGH: Nous sommes tous en faveur du principe qu'il ne doit pas exister de distinction ethnique. En principe international, les Japonais pourraient nous faire de bons frères et sœurs, mais s'ils ne sont pas recommandables comme gendres ou brus, je crois que c'est là la preuve. Alors si nous n'acceptons pas ce principe, cela devient une question de races, que nous l'aimions ou non, que nous les admettions ou non.

Le PRÉSIDENT: Vous maintenez donc qu'ils ne peuvent être convenablement assimilés à la vie nationale du Canada?

M. BENGOUGH: Je dirais qu'ils ne le peuvent pas, parce qu'ils sont une race déterminée et distincte et restent ainsi au Canada.

Le PRÉSIDENT: A quelles autres races cela s'applique-t-il?

L'hon. M. HORNER: J'estime qu'il ne convient pas d'attendre de M. Bengough qu'il nous cite les races auxquelles il serait opposé. Je comprends d'après son mémoire qu'il diffère d'opinion avec M. Mosher. M. Bengough nous dit qu'il y a des citoyens des autres pays qui pourraient nous faire de bons frères et sœurs au point de vue international, cependant, ils ne seraient pas acceptables aux Canadiens comme beaux-frères et belles-sœurs. Je ne crois pas juste d'acculer le témoin au pied du mur en lui demandant de spécifier nettement ceux qu'il veut dire.

Le PRÉSIDENT: Je ne veux pas l'acculer au pied du mur; je voulais simplement lui demander à quelle catégorie il pensait.

L'hon. M. HORNER: D'après son mémoire, je comprends qu'il est en faveur de trier les immigrants. Je crois que cela est très clair dans son exposé.

Le PRÉSIDENT: Il suggère "l'exclusion de toutes les races qui ne peuvent être convenablement assimilées à la vie nationale du Canada". Quelles sont ces races?

L'hon. M. HORNER: Je ne crois pas que c'est équitable de lui demander cela?

L'hon. M. McDONALD: Nous les connaissons.

M. BENGOUGH: Je ne crois pas réellement que l'on puisse me demander de répondre à cette question. Nous avons établi ce fait comme principe, et il fait partie du programme des principes de notre Congrès.

L'hon. M. ASELTINE: Nous savons assez bien qui elles sont.

M. BENGOUGH: Je ne sais pas si ce serait une bonne politique de mentionner des races déterminées. Sur la côte du Pacifique, nous avions des syndicats dont les Japonais faisaient partie et nous nous entendions bien avec eux. Toutefois, les circonstances générales et le fait qu'ils ne pouvaient pas s'assimiler ont certes démontré que nous devrions faire une sélection dans l'avenir.

Le PRÉSIDENT: Nous savons qu'ils furent amenés là en premier lieu comme main-d'œuvre bon marché.

M. BENGOUGH: Nous savons qu'ils furent amenés ici par les fabricants de conserves et autres. Ils vinrent dans leurs sampans, et les bateaux furent brûlés sur la grève. Cela n'est pas arrivé bien souvent, bien entendu, et les officiers de l'immigration n'en savaient rien. Ces gens sont demeurés comme un réservoir de main-d'œuvre bon marché.

L'hon. M. ROEBUCK: Faites-vous une distinction entre les Japonais qui demandent l'admission ici au titre d'immigrants et ceux qui sont venus au pays et sont devenus des citoyens canadiens? Je ne voudrais pas mal interpréter ce que vous avez dit au sujet du problème des Japonais qui sont devenus des citoyens canadiens et qui sont naturalisés sujets britanniques.

L'hon. M. ASELTINE: Nous ne sommes pas chargés d'examiner cette question.

L'hon. M. ROEBUCK: Très bien, pourvu que ce soit entendu.

M. BENGOUGH: On pourrait exprimer nombre de points de vue différents sur ce sujet.

L'hon. M. ROBINSON: La question qu'a posée le sénateur Roebuck au sujet de remédier à la situation est, je crois, de plus grande importance. Comment pouvez-vous garder les Canadiens au Canada et les empêcher de s'en aller aux Etats-Unis? Il y a plus d'un million de personnes des Provinces maritimes aux Etats-Unis. Nous voulons un mur qui soit non seulement aussi solide pour maintenir nos immigrants, mais aussi étanche pour conserver l'augmentation naturelle de notre population. Il y a presque autant de gens des Provinces maritimes aux Etats-Unis qu'il y en a au Canada, et ce n'est pas là une condition satisfaisante.

M. BENGOUGH: Il n'y a aucun doute que nous aurions une réponse immédiate si nous demandions aux Canadiens de l'autre côté des frontières pourquoi ils ont émigré.

L'hon. M. HORNER: Un des moyens de réparer la brèche ne serait-il pas de payer notre dette nationale et de diminuer l'impôt sur le revenu pour la main-d'œuvre?

M. BENGOUGH: Je suis convaincu que si nous offrons à nos gens les mêmes attraits, le même niveau de vie qu'ils obtiennent aux Etats-Unis, ils ne s'en iront jamais là.

L'hon. M. ROBINSON: Voulez-vous donner plus de détails.

L'hon. M. ROEBUCK: M. Mosher a souligné le fait que le niveau de vie résulte d'une application intelligente de la main-d'œuvre à la mise en valeur des ressources naturelles. Ainsi vous avez les commodités qui font partie du niveau de la vie. N'est-ce pas un simple énoncé des circonstances? Nous avons ici les ressources, n'est-ce pas? N'est-ce pas une question d'évaluer nos ressources naturelles? Si notre domaine national est surévalué, une trop grande proportion du produit est alors considérée uniquement comme propriété et trop peu est livrée à la main-d'œuvre.

M. BENGOUGH: Je suis d'accord avec vous. Je crois qu'il nous faut apprécier la situation à sa juste valeur. Nous devons admettre qu'il n'existe réellement pas de problèmes de production au Canada.

L'hon. M. ROEBUCK: Vous voulez dire que nous les avons résolus?

M. BENGOUGH: Notre effort de guerre l'a démontré. Il nous a été possible durant la guerre de maintenir presque un million d'hommes sous les armes. Ces gens furent soustraits à la production civile. Nous en avons presque un autre million à produire du matériel de guerre. Notre population ouvrière a été non seulement capable de maintenir ces gens et de pourvoir à tous leurs besoins, mais elle a de plus contribué substantiellement à la fourniture de munitions et d'approvisionnements à nos alliés et ce à juste titre. On peut difficilement dire qu'il y ait un problème de production dans un pays qui peut accomplir de telles choses.

L'hon. M. ROEBUCK: Et pendant que nous faisons cela, nous avons mieux vécu qu'au cours des années précédentes.

M. BENGOUGH: Nous avons vécu mieux que durant les années de crise économique. Je dirais que le niveau de vie représente beaucoup plus que la capacité de payer le propriétaire et l'épicier. Ce ne serait certainement pas sage que d'annoncer les machines à laver et les récepteurs de radio à des gens qui ne peuvent que payer le loyer et le compte d'épicier.

L'hon. M. HORNER: Diminuons l'impôt sur le revenu.

L'hon. M. ROEBUCK: C'est-à-dire qu'un niveau de vie raisonnable permettra aussi l'achat d'une machine à laver et d'un radio-récepteur?

M. BENGOUGH: Sans aucun doute, ainsi que de nombreux autres objets qui entrent dans la vie moderne.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Bengough, je crois savoir que vous avez un autre document à nous lire.

M. BENGOUGH: J'ai ici un assez long document historique, mais le Comité préférerait probablement que je ne lui en lise que les derniers alinéas:

DÉCISIONS PRISES SUR LE SUJET DE L'IMMIGRATION À LA CONVENTION DU CONGRÈS DES MÉTIERS ET DU TRAVAIL DU CANADA EN 1943-1944

Mil neuf cent quarante-trois (Québec)—La Fédération provinciale du Travail a protesté contre "l'importation d'artisans de Grande-Bretagne au Canada pour travailler à des salaires inférieurs à ceux que l'on paye aux ouvriers canadiens". Le sujet a été soulevé à notre convention cette année-là dans une résolution spéciale priant le Gouvernement de "faciliter un programme de secours afin que le Canada puisse, pour sa plus grande gloire, participer à sauver ceux qui ont besoin de l'être".

Mil neuf cent quarante-quatre (Toronto)—Le sujet de l'immigration fut longuement discuté et l'opinion fut vivement partagée lors de l'adoption de la résolution:

Attendu que l'on demande en certains milieux l'adoucissement des restrictions sur l'immigration dans notre pays; et attendu que la guerre en Europe a créé un énorme problème de réfugiés en marge de l'évasion de centaines de milliers d'innocentes victimes des Nazis.

Il est résolu que la Loi d'immigration du Canada soit modifiée en vue de permettre au Canada de faire sa part en accordant le refuge à son plein contingent de réfugiés; il est de plus résolu qu'une ligne de conduite acceptant les immigrants dans notre pays soit suivie aussi longtemps que cette politique ne nuira en rien au niveau de vie ou au bien-être de notre population canadienne actuelle.

L'hon. M. ROEBUCK: En d'autres termes, le mouvement ouvrier, comme l'a dit M. Mosher, est maintenant prêt à faire sa part, même s'il en coûte quelque chose afin que le Canada agisse comme une nation chrétienne sous ce rapport. Suis-je exact?

M. BENGOUGH: C'est bien cela?

L'hon. M. ROEBUCK: De plus, le mouvement ouvrier consent à ce qu'on amène des gens dans notre pays pourvu que cela ne diminue pas notre niveau de vie et n'entraîne nul problème économique que nous ne puissions résoudre?

M. BENGOUGH: C'est exact.

L'hon. M. ROEBUCK: Je ne crois pas que votre opinion s'éloigne beaucoup de celle des membres de notre Comité.

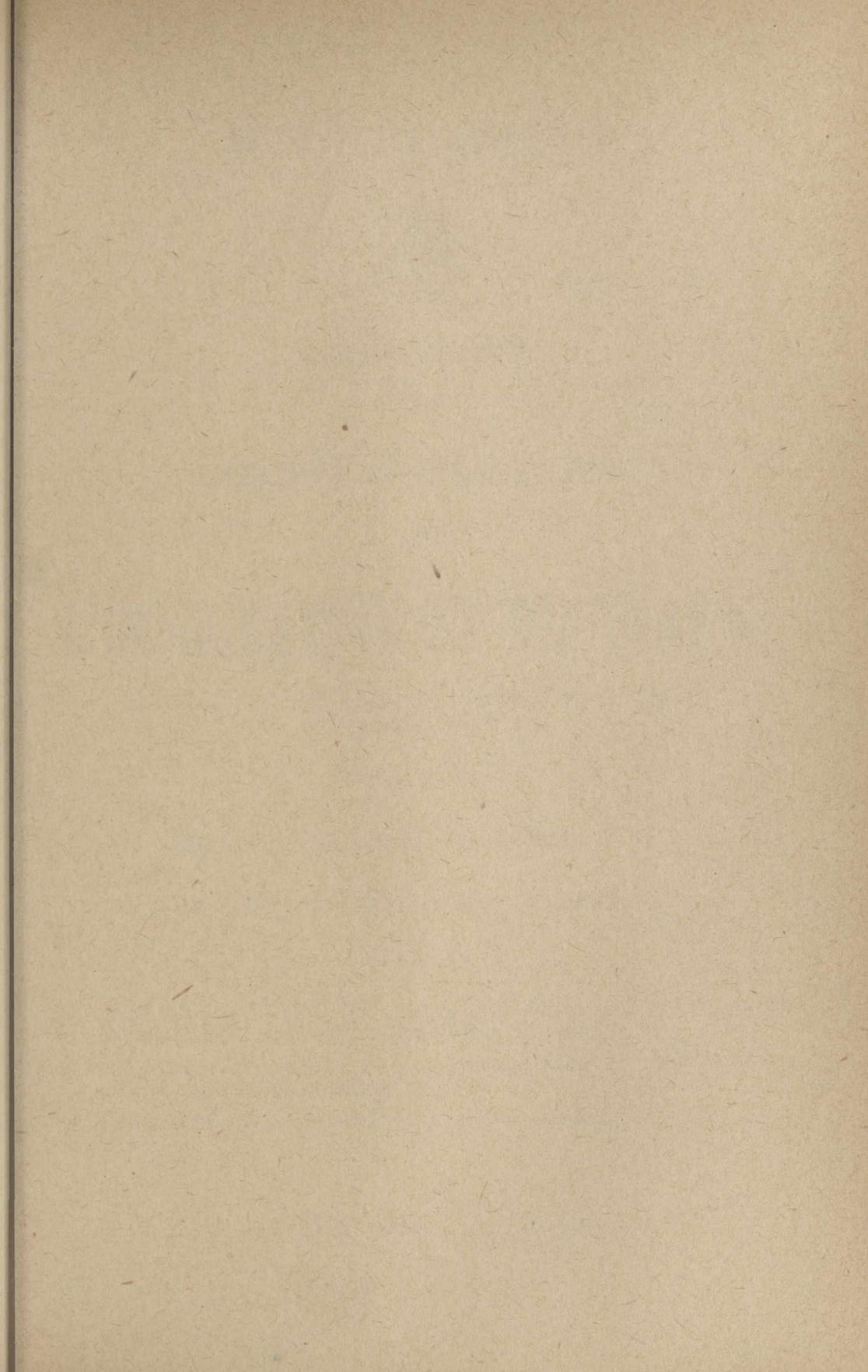
L'hon. M. HORNER: Non. J'estime qu'il a présenté un très bon mémoire.

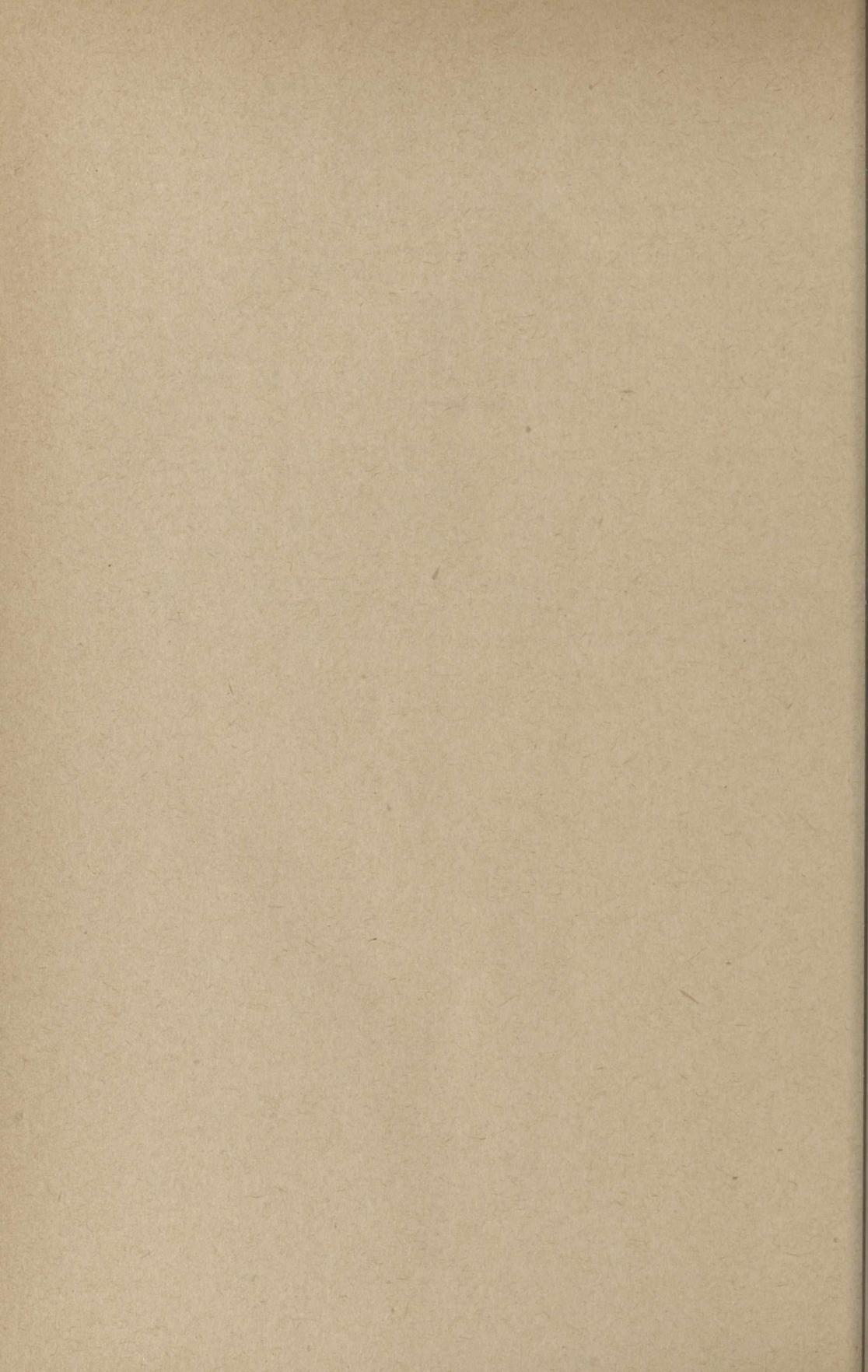
M. J. ARTHUR D'Aoust: Messieurs, j'ai écouté les observations du sénateur Horner disant que les ouvriers voulaient plus d'argent et travailler moins. Dans mon cas, je représente les syndicats d'artisans, et ils se guident surtout sur l'outillage. Il n'est certainement pas question que les gens veulent plus d'argent et moins d'ouvrage car l'outillage contrôle leur productivité. On a dit que les ouvriers ne veulent pas travailler et qu'ils veulent des heures plus courtes. Je ne crois pas que cela s'applique en général au Canada et je m'inscris en faux contre ce point de vue.

L'hon. M. HORNER: Je sympathise fort avec le point de vue des partisans du crédit social. Ils pensent que nous n'avons pas besoin d'être tous occupés; certains préfèrent rester oisifs. Il m'a fallu travailler toute ma vie mais je ne voudrais pas y condamner tout le monde. Les partisans du crédit social prétendent que nous n'avons pas besoin de travailler, que c'est le loisir que nous devrions rechercher dans notre pays.

Le PRÉSIDENT: S'il n'y a pas d'autres questions à poser, puis-je offrir les remerciements du Comité à M. Bengough et à M. D'Aoust pour s'être présentés.

Le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau le mardi 30 juillet à 10 h. 30 du matin.





1946

SÉNAT DU CANADA



DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ PERMANENT

DE

L'IMMIGRATION ET DU TRAVAIL

sur le fonctionnement et l'application de la Loi
de l'immigration, etc.

Fascicule n° 9

SÉANCE DU MARDI 30 JUILLET 1946

Président: l'honorable James Murdock, C.P.

TÉMOINS:

- M. B. K. Sandwell, LL.D., D.C.L., F.R.S.C., Toronto, Ontario, président honoraire du Comité national canadien des réfugiés.
- Mlle Constance Hayward, Toronto, Ontario, secrétaire du Bureau du Comité national canadien des réfugiés.
- M. Herbert Marshall, statisticien du Dominion, Bureau fédéral de la statistique.

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER, C.M.G., B.A., L.Ph.,
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE

1947

COMITÉ PERMANENT DE L'IMMIGRATION ET DU TRAVAIL

Président: l'honorable JAMES MURDOCK, C.P.

Les honorables sénateurs

Aseltine	Donnelly	McGeer
Blais	Dupuis	Molloy
Bouchard	Euler	Murdock
Bourque	Ferland	Pirie
Buchanan	Haig	Robertson
Burchill	Hardy	Robinson
Calder	Horner	Roebuck
Campbell	Hushion	Taylor
Crerar	Lesage	Vaillancourt
Daigle	Macdonald (<i>Cardigan</i>)	Veniot
David	MacDonald (<i>Shediac</i>)	Wilson

ORDRE DE RENVOI

EXTRAIT des *Débats* du Sénat du mercredi 8 mai 1946.

“Que le Comité permanent de l'immigration et du travail reçoive instruction et autorisation de s'enquérir de la Loi de l'immigration (S.R.C. Chapitre 93 et ses modifications), de son opération et de son application, ainsi que des circonstances et conditions qui s'y rapportent, comprenant: a) l'avantage d'admettre des immigrants au Canada; b) le type d'immigrants qui devraient avoir la préférence, avec mention de l'origine, de l'éducation et d'autres caractéristiques; c) la disponibilité de pareils immigrants à admettre; d) les facilités, les ressources et la capacité du Canada à absorber, à employer et à garder ces immigrants; et e) les termes et conditions convenables pour l'admission de tels immigrants.

Et que ledit Comité fasse rapport de ses conclusions à cette Chambre;

Et que ledit Comité ait pouvoir de faire comparaître des personnes et de faire produire des documents”.

Le greffier du Sénat,
L. C. MOYER.

PROCÈS-VERBAL

MARDI 30 juillet 1946.

Sur convocation, le Comité permanent de l'immigration et du travail se réunit aujourd'hui à 10 h. 30 du matin.

Présents: Les honorables sénateurs Murdock, président, Bouchard, Buchanan, Daigle, David, Ferland, Horner, Macdonald (*Cardigan*), McDonald (*Shediac*), Molloy, Robinson, Roebuck, Taylor, Vaillancourt et Wilson.—15.

Les sténographes officiels du Sénat sont aussi présents.

Le Comité reprend l'étude de l'ordre de renvoi du 8 mai 1946, lui ordonnant de s'enquérir du fonctionnement et de l'application de la Loi de l'immigration, etc.

Des exemplaires du mémoire soumis par le Congrès canadien du Travail au Comité de la Chambre des Communes sur la reconstruction et le rétablissement le 15 juillet 1943, sont distribués aux membres du Comité.

L'honorable Sénatrice Cairine Wilson, présidente du Comité national des réfugiés témoigne et présente un résumé de l'activité du Comité national canadien des réfugiés.

M. B. K. Sandwell, LL.D., D.C.L., F.R.S.C., Toronto, Ontario, président honoraire du Comité national canadien des réfugiés, témoigne sur le sujet des réfugiés et de l'immigration au Canada; il est interrogé par les membres du Comité.

Mlle Constance Hayward, Toronto, Ontario, secrétaire du Bureau du Comité national canadien des réfugiés, témoigne sur l'activité du Comité national canadien des réfugiés concernant l'aide accordée aux réfugiés au Canada; elle est interrogée par les membres du Comité.

M. Herbert Marshall, statisticien du Dominion, Bureau fédéral de la statistique, témoigne et lit un document sur l'immigration au Canada et sur le mouvement de la population au Canada et aux Etats-Unis; il est interrogé par les membres du Comité.

A la demande de l'honorable sénateur Roebuck, M. Marshall s'engage de procurer à titre de renseignement pour les membres du Comité 35 exemplaires de la publication "Septième recensement du Canada 1931, origines raciales et lieux de naissance de la population du Canada". A la demande de l'honorable sénateur David, M. Marshall s'engage à fournir aux membres du Comité un rapport sur l'origine ethnique des colons de l'Ouest canadien.

Il est proposé et résolu—

Que les honorables Sénateurs Burchill, David, Horner, Murdock (président) et Roebuck, soient nommés membres d'un sous-comité en vue de préparer un projet de rapport à soumettre au Comité.

A 1 heure de l'après-midi, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau le lendemain, mercredi 31 juillet 1946, à 10 h. 30 du matin.

Le secrétaire du Comité,
H. ARMSTRONG.

Certifié conforme

PROCEEDINGS

1911

Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page.

TÉMOIGNAGES

SÉNAT,

OTTAWA, le mardi 30 juillet 1946.

Le Comité permanent de l'immigration et du travail, chargé d'examiner la Loi sur l'immigration, se réunit à 10 h. 30 du matin sous la présidence de l'honorable M. Murdock.

Le PRÉSIDENT: Quel est le programme pour ce matin, sénateur Roebuck?

L'hon. M. ROEBUCK: Monsieur le président, nous devons entendre ce matin les membres du Comité national canadien des réfugiés et M. Herbert Marshall, statisticien du Dominion. Le Comité national canadien des réfugiés, est représenté par M. B. K. Sandwell, que vous connaissez tous à titre de rédacteur du *Saturday Night* et par Mlle Constance Hayward, secrétaire du Bureau du Comité que je connais depuis longtemps comme étant bien renseignée sur l'immigration et les sujets sociaux en général. J'allais proposer que nous accordions une heure à chacun des MM. Sandwell et Marshall. Toutefois, je crois savoir que M. Sandwell n'aura aucune objection à rester plus longtemps qu'une heure s'il en est besoin, afin de répondre aux questions. Je crois que M. Sandwell parlera le premier.

M. SANDWELL: Je crois savoir que Mme la sénatrice Wilson désire adresser la parole.

L'hon. M. ROEBUCK: Je m'excuse de ne pas avoir été au courant de cela.

L'hon. Cairine Wilson: Monsieur le président. A titre de présidente du Comité national canadien des réfugiés, j'ai le privilège de présenter M. Sandwell au Comité. Avant de le faire, cependant, je voudrais donner un résumé succinct de l'histoire du Comité national canadien des réfugiés.

Le Comité national canadien des réfugiés fut fondé au cours de l'automne 1938, alors que l'on comprit qu'à la suite de l'accord de Munich plusieurs milliers de personnes qui avaient vécu dans les régions de la Tchécoslovaquie cédées à l'Allemagne seraient chassées de leurs foyers, tandis que des milliers d'autres adversaires du nazisme seraient sujets à la persécution, à la détention dans des camps de concentration et même à la mort. Les membres du Comité étaient convaincus qu'un bon nombre de ces personnes seraient d'une valeur appréciable au Canada, et qu'ainsi nous pourrions manifester notre sympathie et notre appui à l'égard des principes démocratiques, et aider ceux qui souffraient à cause de leur religion, de leur croyance politique et de leur race.

Avant 1931, le Canada avait bien accueilli les nouveaux arrivants, mais avec la crise, vint la crainte obsédante que les étrangers pourraient priver les Canadiens de leurs moyens d'existence. Un arrêté en Conseil fut alors adopté qui fit fermer pratiquement les portes aux immigrants de l'Europe continentale. D'après cet arrêté, trois catégories seulement pouvaient obtenir l'entrée au Canada:

1. Parents au premier degré de personnes déjà au Canada.
2. Colons agricoles authentiques.
3. Personnes possédant un capital substantiel.

Toutefois, quelques exceptions ont été faites dans le cas de personnes ayant des qualités toutes spéciales.

Nous avons cru qu'une étude du sujet démontrerait que ce fut grâce à l'admission de réfugiés au cours d'une période de plusieurs centaines d'années que l'Angleterre a atteint son importance, et qu'elle leur était redevable de sa suprématie dans certains domaines. Depuis l'avènement de l'hitlérisme en Allemagne, les réfugiés avaient inauguré, dans certaines régions touchées par la crise, de nouveaux genres d'industries où les résidents antérieurement sans emploi avaient obtenu du travail.

Le Comité national canadien des réfugiés est un organisme particulier subventionné par des contributions bénévoles. Bien que nous n'ayons pas réussi à amener au Canada un grand nombre de victimes du nazisme et du fascisme, nous avons quand même réussi au cours de près de huit années à comprendre ces gens qui ont souffert en raison de leur race, de leurs croyances politiques ou de leur religion, et nous sommes plus que jamais convaincus qu'il faut non seulement aider ceux qui sont dignes de l'être, mais que notre pays en bénéficiera.

Le Comité a reçu l'appui d'organisations nationales et plus particulièrement du Board of Evangelism and Social Service of the United Church, du Council for Social Service of the Church of England in Canada, du National Council of Women du Y.W.C.A. et autres.

Nous avons obtenu le concours de nombreux groupes d'organisations religieuses et locales. En 1945, quand le Comité fit signer une requête en faveur de l'admission des réfugiés qu'il était encore possible d'amener au Canada, nous avons été universellement soutenus. Cette requête fut signée par plus de 130,000 individus ainsi que par des chefs de syndicats ouvriers représentant 65,000 membres.

Je pourrais ajouter qu'il n'y eut pas de vraie campagne de propagande relativement à cette requête.

Notre travail d'éducation comprend la publication de "Beginning Anew" qu'emploient plusieurs organisations et groupes d'étude.

La semaine dernière, beaucoup de Canadiens apprirent à regret la mort très subite, survenue en Belgique, de J. Duncan Cameron qui avait servi à titre de gérant de colonisation européenne pour les chemins de fer du Pacifique-Canadien. M. Cameron possédait une grande compréhension de l'important sujet de l'immigration et il s'intéressait tout particulièrement et avec grande sympathie aux réfugiés. Je voudrais citer quelques alinéas d'une lettre de M. Cameron, datée de Londres le 25 juin 1946:

Je sais que mes amis les réfugiés sont reconnaissants pour ce qu'il m'a été possible de faire en leur faveur lors de leurs débuts au Canada. Les nouveaux immigrants sont comme des plantes déracinées, et le travail consciencieux d'un fonctionnaire colonisateur est comme celui d'un jardinier qui place ses plantes languissantes dans un terrain meuble, leur assure une douce insolation et une pluie légère jusqu'au moment où leurs racines reprennent vigueur.

Un bon nombre de mes amis Tchèques, maintenant fiers de leur titre de Canadien, sont revenus dans leur pays pour réclamer leur propriété, convertir en espèces ce qu'ils peuvent et retourner au Canada. Comme ils apprécient leur nouveaux foyers, chez nous, comme ils estiment le bonheur de leurs parents et de leurs enfants, dans un pays aux doctrines politiques relativement saines. Il est encourageant de recevoir leur visite et il est évident qu'ils ont oublié les difficultés des premiers jours et qu'ils anticipent beaucoup de l'avenir.

Le Canada est si profondément livré aux soucis domestiques qu'il ne peut ni ne veut reconnaître les avantages qu'il laisse s'échapper. A ce moment critique, il poursuit un programme égoïste et exclusif qui, en toutes circonstances et interprété de la façon la plus large, tient au

suicide en plus d'être dangereux au point de vue international. L'expression qui veut qu'un peuple périclète s'il manque de prévoyance est appropriée sous ce rapport.

J'ai fait une étude assez soignée de la majorité des pays d'Europe occidentale au cours des six derniers mois. Leurs gens sont prêts à nous accorder le temps voulu pour opérer un rajustement de notre économie d'après-guerre, mais ils ne comprennent pas pourquoi nous affichons tant ce besoin. De fait, à travers cette façade superficielle et simulée de nos excuses, ils voient percer très clairement la suffisance et l'égoïsme. Plusieurs d'entre eux m'ont dit: "Oh! vous ne voulez pas de nous au Canada, nous ne sommes pas assez bons pour vous, nous n'avons pas assez d'argent. Vous êtes pas mal dédaigneux, n'est-ce pas?" Et le plus humiliant de tout, c'est qu'ils ont raison.

Comme j'ai débuté sur le sujet, peut-être me permettrez-vous de l'analyser un peu plus à fond. Nous n'avons eu au Canada, depuis 25 ans ou plus, aucune opinion d'ensemble cohérente sur l'immigration dont les partisans ont toujours été et sont encore dispersés, isolés et impuissants. Ils parlent assez fort, chacun à leur manière, mais c'est là le maximum de leur efforts.

D'autre part, ceux qui ont une opinion contraire sont bien organisés. Ils peuvent diriger leurs efforts vers un but réel. Quelques-unes que soient leurs idées, elles ont du poids parce qu'elles sont appuyées par une opinion concentrée et bien dirigée.

Un grand nombre de personnes, qui sont en mesure de parler d'après leurs connaissances personnelles, témoignent de la belle classe de gens qu'on trouve dans les camps de personnes déplacées, et j'aimerais citer la déclaration que m'adresse M. George Mooney.

316 The Boulevard,
Beaconsfield, P.Q.,

le 29 juillet 1946.

A titre de secrétaire administratif et de fonctionnaire en chef du Conseil d'administration européen de l'ASRNU, mes fonctions comprenaient la visite des camps de l'ASRNU pour les personnes déplacées en Allemagne ou en Autriche vers la fin de l'automne 1945. J'ai passé plusieurs semaines d'un camp à l'autre, et j'en ai visité en tout cinquante et un. Dans la plupart, sinon dans tous ces camps, le pourcentage de personnes déplacées de nationalité juive était d'au moins la moitié. J'ai parlé avec plusieurs d'entre elles et j'ai eu amplement d'occasion d'apprécier leur point de vue général et leur mode de vie. Comme toutes les personnes déplacées, elles variaient en âge et en formation professionnelle. De même, elles atteignaient à des niveaux variables de culture et d'éducation.

Je suis convaincu que plusieurs d'entre elles venaient de très bonnes familles et de bons foyers avant leur malheureuse détention dans les camps de concentration. Bon nombre de ces gens s'étaient distingués dans les carrières de leur choix ainsi que dans les arts et les sciences. Certains d'entre eux venaient de la ferme et descendaient de familles paysannes. Leur seul crime dans l'Allemagne hitlérienne était le fait qu'ils étaient juifs.

C'est mon opinion que plusieurs de ces personnes déplacées feraient de bons citoyens canadiens. J'ai lieu de croire que si une agence responsable ou des individus sont prêts à assumer le soin de ces personnes durant une période de temps raisonnable après leur arrivée au pays, et

à leur montrer comment gagner leur vie, on servira ainsi les intérêts de l'humanité et du Canada. Je crois qu'on devrait en admettre un certain nombre au Canada pour qu'ils deviennent de bons citoyens.

(Signé) GEO. S. MOONEY.

L'hon. M. ROEBUCK: Qui est George S. Mooney?

L'hon. Mme WILSON: C'est le secrétaire administratif et le fonctionnaire en chef du Conseil d'administration européen de l'ASRNU.

L'hon. M. DAVID: Sénatrice Wilson, est-ce que votre comité fait venir des réfugiés ou en prend soin après leur arrivée ici?

L'hon. Mme WILSON: Notre groupe a été formé tout d'abord en vue d'obtenir une politique plus généreuse pour les réfugiés, mais nous avons consacré beaucoup d'attention à la surveillance et au soin de ceux qui furent admis.

Je me propose maintenant de lire quelques extraits d'un article qui a paru dans le numéro de juin du *Zontian*, publication officielle du Zonta International. Je dois ajouter que Zonta est une organisation semblable pour les femmes à celle du Rotary pour les hommes. L'article est de Dorothy Foote Tate. En voici quelques passages:

Au cours des treize dernières années, on a vu le déplacement le plus considérable de personnes que le monde ait jamais connu. Des millions d'êtres humains ont été déracinés et forcés de fuir l'oppression nazie et faciste...

Le calcul varie considérablement, mais selon les meilleurs renseignements que l'on puisse obtenir sur le nombre de personnes effectivement admises, voici les pays où le plus grand nombre d'immigrés ont été admis. La liste est par ordre quantitatif: France (y compris l'Afrique septentrionale), Etats-Unis, Palestine, Grande-Bretagne, Amérique latine, Italie, Colonies de l'Afrique orientale, Suisse, Suède, Shanghai, Espagne et Canada. Les Etats-Unis ont probablement reçu le plus grand nombre de réfugiés en permanence, malgré que le chiffre ne soit pas aussi élevé que le veut la rumeur quasi universelle...

Dans son ensemble, le groupe diffère considérablement des premiers immigrants. Les immigrants réfugiés n'ont pas été poussés par un désir d'améliorer leur situation économique, comme le furent beaucoup des immigrants dans le passé, mais plutôt par un besoin désespéré d'échapper à une persécution réelle ou prévue, et même à la mort. La majorité d'entre eux venait des couches supérieures des classes intellectuelles et économiques; ils avaient acquis une meilleure instruction, possédaient des talents, et avaient très bien réussi.

L'hon. M. McDONALD (*Shediac*): Quelle ampleur donnez-vous au mot "réfugié"? Que signifie-t-il: une personne quelconque qu'on a dessaisie d'une manière quelconque à cause de sa langue, de son caractère, de sa religion ou autre chose?

L'hon. Mme WILSON: Comme je l'ai lu au début, notre groupe a été formé en vue d'aider principalement les victimes de la persécution nazie et faciste. La plupart de ceux-ci, en faveur desquels nous demandions l'admission en 1938, ont été à l'avant-garde des adversaires de Hitler et furent mis dans des camps de concentration à cause de cette opposition.

Le sénateur David m'a demandé quel intérêt nous avons dans ceux qui sont venus au Canada. Je crois que vous en entendrez parler un peu plus tard, mais quelques-uns de ce groupe avaient étudié dans les grandes écoles d'enseignement secondaire et dans les universités en Angleterre. On les envoya un peu au hasard, car à cette époque on craignait l'invasion de l'Angleterre. Après

beaucoup d'efforts, le Comité a obtenu la permission que l'on admette certains de ces étudiants dans des universités, sous le patronage de Canadiens, ou dans le cas où les fonds étaient disponibles, sous celui d'amis en dehors du Canada. M. Wallace, président de l'université Queen's, me disait un jour que l'université avait trouvé l'admission de ces élèves fort avantageuse sous tous rapports. Il dit que ces élèves sont remarquables non seulement au point de vue académique, mais par leur caractère et autrement. Je reçois de lui ce matin le télégramme suivant que je voudrais consigner au compte rendu:

Les réfugiés triés avec soin peuvent apporter une contribution réelle à la vie culturelle du Canada, et procurer de nouveaux avantages industriels dans les métiers spécialisés. Le Canada, pays favorisé, devrait donner l'exemple à l'univers.

Je suis certaine que plusieurs d'entre vous connaissez Madame Pawlica, l'épouse du dernier représentant de la Pologne au Canada, avant la guerre. J'ai reçu d'elle hier une lettre très touchante. Depuis 1938 elle était très inquiète de sa mère. La lettre est écrite d'Almonte, Ontario, et dit:

Je profite de cette occasion pour vous dire comme je trouve merveilleux d'être ici avec ma mère, parmi les fleurs et les arbres et d'essayer de la "ramener à la vie" après de si terribles années de guerre!

Elle a été dans deux camps de concentration, et a échappé à la mort et à l'amputation d'une jambe seulement par miracle! Il est difficile de décrire les tortures qu'on a fait subir à ces personnes sans défense.

Nos plus chers parents et nos amis, 23 d'entre eux, ont été tués d'une façon atroce; d'affreuses inoculations furent données à certains d'entre eux qui ont survécu; des jeunes gens de 25 ans ont maintenant l'apparence de vieillards. Ma mère a tout perdu sauf son magnifique esprit qui reste très jeune, et elle vit dans l'espoir d'un avenir plus brillant. Elle me dit que les colis que nous avons adressés de Lisbonne, des États-Unis et plus récemment du Canada, ont sauvé nombre de vies, et cela est certes très satisfaisant.

Les quelques réfugiés qu'on a admis au Canada ont, dans un très court espace de temps, apporté une si magnifique contribution à la vie canadienne dans les domaines culturel, scientifique et industriel, ainsi qu'aux efforts de guerre les plus saillants, que je souhaite voir les sénateurs convaincus que le Comité de l'immigration et du travail devrait recommander l'adoption par notre Gouvernement d'un programme plus généreux et se rappeler la citation de M. Cameron: "Qu'un peuple périt s'il manque de prévoyance".

M. Sandwell, le président du Comité national canadien des réfugiés est ici aujourd'hui afin de nous donner plus en détails les raisons pour lesquelles le Canada devrait mettre en œuvre un programme plus libéral à l'heure actuelle. Il n'est pas nécessaire de présenter M. Sandwell à aucun des sénateurs, et je suis particulièrement reconnaissante du fait qu'il soit venu, à si grand sacrifice pour lui-même, vous adresser la parole aujourd'hui.

L'hon. M. ROEBUCK: Sénatrice, vous avez énuméré trois catégories de réfugiés que l'on a admis au Canada: ceux qui ont des parents, ceux qui étaient agriculteurs et ceux qui possédaient du capital. Est-ce à dire que les personnes possédant des parents, les cultivateurs d'expérience ou ceux qui avaient du capital furent admis?

L'hon. Mme WILSON: Ce furent les seuls.

L'hon. M. ROEBUCK: Cependant, ils ne furent pas tous admis?

L'hon. Mme WILSON: Non, même ceux-là ne furent pas tous admis; mais ce furent les seuls admis en vertu de l'arrêté en conseil.

L'hon. M. ROEBUCK: Je connais un homme qui veut venir au Canada maintenant; il fabrique du savon et on lui répond qu'il y a beaucoup de fabricants de savon au Canada.

L'hon. M. DAVID: Avez-vous quelques chiffres établissant le nombre de réfugiés qui sont venus ici depuis le début de la guerre?

L'hon. Mme WILSON: Mlle Hayward vous donnera ces chiffres plus tard. Nous avons également un relevé assez complet des réfugiés établis dans l'industrie.

J'ai ici une copie d'une lettre adressée au premier ministre par le comité et je désire la consigner au compte rendu.

Le très honorable W. L. MACKENZIE KING, C.M.G.,
Premier ministre du Canada,
Ottawa.

MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE,

Le Comité national canadien des réfugiés désire exprimer son plaisir à la nouvelle de la décision prise par le Gouvernement en vue d'admettre au Canada des réfugiés européens qui ont des parents dans notre pays. Cette mesure contribuera à réunir plusieurs familles séparées par des circonstances tragiques et à procurer des foyers à quelques-unes des personnes déplacées d'Europe. Nous engageons le Gouvernement à considérer le problème des réfugiés et des personnes déplacées dans son ensemble et recommander instamment l'admission au Canada d'un nombre important d'entre eux. Le sujet général du programme d'immigration future au Canada est maintenant à l'étude, et sans aucun doute, on y apportera certains changements plus tard. Nous désirons souligner à l'heure actuelle qu'il existe une distinction marquée entre le programme concernant les réfugiés et les personnes déplacées, et celui de l'immigration générale. Le premier est le plus pressé. Les immigrants peuvent venir au Canada parce qu'ils sont attirés ici et seront admis parce que cela semble être avantageux à notre vie nationale. Ces éléments s'appliquent également aux personnes déplacées. Toutefois, il y a de plus le fait qu'ils sont sans foyer et, dans bien des cas, sans pays. Ces personnes ne peuvent être rapatriées et doivent être établies dans des pays d'immigration. Chaque jour qu'ils attendent dans des camps ajoute à la tension imposée à leur moral et augmente la difficulté de les rétablir dans la vie normale et d'en faire des citoyens utiles.

Le problème et la responsabilité du Canada

La condition des personnes déplacées est bien connue de vous et point n'est besoin d'insister de nouveau sur l'aspect humanitaire du problème. Les calculs du comité intergouvernemental fixent le total des personnes déplacées qu'il est impossible de rapatrier à 750,000, mais les chiffres cités sont au bas mot. Il y a lieu de croire que le total peut être d'un million de personnes. Ce groupe de gens dont est responsable le comité intergouvernemental comprend ceux qui ont échappé au nazisme avant la guerre pour des raisons politiques ou ethniques; les ressortissants de pays sous la domination ennemie et qui furent déportés comme main-d'œuvre en esclavage, et d'autres qui, ayant fui leur propre pays pendant et après la guerre, trouvent impossible d'y retourner pour des raisons d'ordre politique. Le dernier groupement mentionné comprend quelque 250,000 qui viennent des états baltes, des Lettons, des Estoniens, et des Lithuaniens; 25,000 à 50,000 Yougoslaves, et l'armée polonaise de 200,000 hommes. Le premier groupe comprend les Allemands et les Autrichiens qui ont subi la persécution pour des raisons d'ordre politique ou racial.

Ces personnes ne peuvent pas être rétablies dans leur pays d'origine. Elles ont enduré six à douze années de souffrances et de persécution. Leur endurance fut raffermie par leur foi dans les démocraties et l'espoir que la libération leur offrirait l'avantage de s'établir dans un nouveau pays. Le massacre des juifs en a laissé un très petit nombre en Europe. Il y en a peut-être 100,000 dans les trois zones occidentales, formant une minorité parmi les personnes déplacées en ce moment. Nous avons certes une obligation de démontrer le bien fondé de la foi de ces anti-nazis, et nous espérons qu'un grand nombre d'entre eux sera inclus parmi les admissibles au Canada.

Le problème des réfugiés et des personnes déplacées est un problème de politique internationale dont la solution est essentielle non seulement à la reconstruction en Europe, mais à la paix générale. Depuis le jour V.-E., quelque six millions de réfugiés ont été rapatriés, mais le reste des personnes déplacées devient la responsabilité du comité intergouvernemental. Le problème a été aussi reconnu par l'ONU dans un vœu adopté le 12 février 1946, donnant instruction au Conseil économique et social de faire une étude complète du problème des réfugiés sous tous ses aspects. Nous sommes heureux de constater que le Canada était l'un des vingt pays participants dont les délégués se sont réunis en comité préliminaire en vue de faire rapport de leurs conclusions au Conseil social et économique. Par cette acceptation et, par son Comité intergouvernemental, le Canada a reconnu ses intérêts et sa responsabilité. Nous sommes très heureux d'avoir votre assurance, exprimée dans une lettre adressée à notre présidente, l'hon. Cairne R. Wilson, le 6 mai, que le gouvernement canadien sera prêt à porter sa propre part de responsabilité dans la solution du problème des réfugiés.

Le Canada devrait en accepter un nombre important.

Au cours des quelques derniers mois l'intérêt manifesté dans le programme d'immigration canadien s'est accru. Les discours de Canadiens éminents, les délibérations du Sénat et de la Chambre des communes ainsi que l'attention portée par les journaux démontrent l'existence d'un intérêt universel et d'un accord général sur le fait que le programme d'immigration devrait être revu. D'un grand nombre de commentaires éditoriaux en faveur de l'immigration sélective, nous ne citerons que celui de la *Gazette* de Montréal, numéro du 9 avril 1946, dans laquelle on dit que "l'adhésion au programme semble amener une contraction décourageante dans l'avenir du Canada" et que "s'il est nécessaire d'adopter un programme d'immigration révisé et plus libéral, c'est maintenant le temps de faire des projets en vue d'obtenir les meilleurs sujets parmi ceux qui sont prêts à immigrer".

Des citations et des rapports de causeries annexés à cette lettre font voir les opinions favorables des personnes suivantes: l'hon. J. G. Gardiner, l'hon. A. W. Roebuck, l'hon. T. A. Crerar, le juge T. C. Davis, Son Eminence le cardinal McGuigan, M. D. E. Kilgour, M. J. S. Duncan et M. R. S. Waldie.

Il est évident que l'on admet généralement l'opinion que le Canada a besoin d'une plus grande population, et qu'une immigration sélective est nécessaire en vue d'y arriver. De plus, nous avons raison de croire que le public appuie l'opinion qui veut que l'immigration rendrait possible l'exploitation de nos ressources naturelles, la diminution des taxes, l'utilisation de notre plus grande capacité productive, l'accroissement de nos marchés domestiques et la diminution de notre dépendance des marchés extérieurs. On démontre également que le Canada a besoin

d'une population plus considérable pour fins de défense. Le plus fort argument du sénateur Crerar, que nous appuyons, est l'obligation morale que nous avons de partager avec les Européens sans foyer nos vastes espaces, notre richesse et notre héritage.

La crainte que l'immigration pourrait occasionner du chômage y opposait autrefois un obstacle, mais la fausseté de ce raisonnement est maintenant reconnue. Dans un article publié dans le *Saturday Night*, numéro du 25 mars 1944, M. R. H. Coats soulignait le fait que les rapports statistiques démontrent que les périodes de forte immigration sont également des périodes de salaires élevés. "La tendance des salaires, comme celle des prix et du coût de la vie, dépend tout d'abord des conditions de l'économie dans son ensemble et ne souffriront pas de l'immigration si cette dernière est saine au point de vue économique". Les requêtes du Congrès des métiers et du travail et du Congrès canadien du travail, citées dans les *Débats* du 3 avril, indiquent que le mouvement ouvrier ne s'oppose pas à l'admission de réfugiés. De plus, M. C. M. Millard, directeur national des United Steel Workers of America, disait dans un article écrit pour "Beginning Anew":—

Certains Canadiens, même parmi les rangs des ouvriers syndiqués pourraient protester contre l'immigration de réfugiés ou même contre l'admission d'immigrants préférés, tant qu'il existerait un peu ou beaucoup de chômage dans notre pays. Une telle attitude se comprend, mais elle est quand même manifestement erronée.

Il est fort possible que l'immigration augmentera l'emploi. Un accroissement de la population augmentera immédiatement la demande de marchandises de consommation, mais l'avènement de nouvelles spécialités et de nouvelles connaissances ouvrira de nouveaux champs de production et augmentera la demande de main-d'œuvre. Ce point sera élaboré plus tard lorsqu'on démontrera que les réfugiés, loin d'occasionner le chômage, ont réellement accru le nombre des emplois.

De l'aveu général, le problème du logement occasionne des difficultés. On s'efforcera naturellement d'établir les réfugiés dans des collectivités autres que celles désignées comme régions surpeuplées. Toutefois, les réfugiés ne créeraient pas le problème du logement, car il existe déjà. Si on prend les moyens d'y remédier, la proportion légèrement accrue ne rendrait pas la situation impossible. On doit également se rappeler que les conditions de vie ici, quelque difficiles qu'elles soient, sembleront être le paradis terrestre par comparaison avec celles qu'endurent maintenant les personnes déplacées en Europe.

Le Canada a été enrichi par les réfugiés

Les réfugiés venus au Canada depuis 1934 ont considérablement augmenté notre revenu national. Les tableaux annexés, préparés par le ministère du Commerce, citent les détails sur les industries établies au Canada entre 1939 et 1942. En 1942, il y avait 56 industries, d'un capital global de \$18,703,664 employant 4,887 personnes et produisant des marchandises pour une valeur de \$22,668,272.

Un relevé préparé par la Commission d'information en temps de guerre cite 45 industries de réfugiés. Ces industries accusent un placement total de \$7,663,000. En 1943, leur production globale de marchandises s'est chiffrée à \$35,556,500. Ces 45 industries ont employé 5,000 personnes dont 87 p. 100 étaient des Canadiens.

Voici ce que dit un extrait du *Toronto Industrial News Bulletin*, numéro du 30 novembre 1945:

Cherchant refuge au Canada, 15 sociétés venues de l'Europe continentale se sont établies à Toronto depuis le début de la guerre. La production de ces maisons a aidé matériellement à l'effort de guerre et ajoutera de la valeur à l'économie du temps de paix. On a introduit plusieurs méthodes techniques dans la fabrication de produits qui n'avaient jamais été fabriqués au Canada. Une liste de ces produits comprend: pièces d'aéronefs, produits biologiques, conserves, produits chimiques, briquets, triangles de rideaux, taille et polissage des diamants, corsets, produits métalliques, instruments de précision, outils de précision, produits de bois contre-plaqué, un type unique de nettoyage des graines de semence, textiles et impression des textiles. Les pays représentés étaient: la Belgique, la Tchécoslovaquie, la France, l'Allemagne, la Hollande, la Hongrie, la Pologne, la Roumanie et la Yougoslavie. L'espace total occupé par ces compagnies à la fin de l'année dernière était de 200,000 pieds carrés de plancher, et leur personnel comprenait 1,000 employés, tandis que \$670,000 représentaient la mise de fonds dans les fabriques et l'outillage.

Le *Financial Post* du 9 mars 1946 publiait un article sur l'industrie du bois contre-plaqué, indiquant que la production du contre-plaqué fait de sapin de haute qualité avait été mise sur une base de production en série par deux groupes d'ingénieurs tchécoslovaques. Ils furent les premiers à imaginer un procédé de séchage qui a permis d'utiliser la pruche et le liard pour fins de contre-plaqué. Ils ont également fait des découvertes dans le domaine des agglutinants résineux qui ont fort contribué à leur emploi industriel. Le bombardier Mosquito fut peut-être le plus remarquable des produits de contre-plaqué du temps de guerre et, maintenant que ce besoin a disparu, on perfectionne de nouveaux usages et de nouvelles applications pour le bois contre-plaqué. Un de ceux-ci est la maison préfabriquée.

Ces exposés démontrent que les réfugiés ont apporté du capital et établi de nouvelles industries importantes au Canada. Certains d'entre eux ont mis en œuvre des produits entièrement nouveaux alors que d'autres fabriquent des marchandises que l'on importait autrefois. Plusieurs de ces nouvelles lignes de fabrication furent rendues possibles par l'entrée au pays d'ouvriers spécialisés qui donnent maintenant à des Canadiens la formation dans ces nouvelles spécialités. Ainsi des anciens combattants canadiens apprennent le métier fort spécialisé de la taille du diamant. Nous prétendons que ces avantages sont encore plus précieux que l'importation de capitaux. Les réfugiés en Europe ne sont probablement pas en mesure d'apporter des capitaux avec eux mais cela ne signifie pas qu'ils sont dans l'impossibilité de s'établir eux-mêmes au Canada, ni que leur admission ne sera pas réellement avantageuse à notre pays. Il suffit de citer un cas entre de nombreux autres. Un homme qui arriva ici en avril 1944 avec cinquante dollars a débuté dans une petite industrie de jouets qui s'est accrue rapidement. Au cours de l'année 1945 il a payé plus de \$11,000 à des ouvriers canadiens.

Aide d'établissement

Il faut admettre que les personnes déplacées ne pourront pas apporter de capitaux avec elles. L'aide à même les fonds publics sera essentielle à l'accomplissement de nos obligations morales et sera, selon nous, un bon placement. Le Comité national canadien des réfugiés a noté le fait que la contribution du Canada à l'ASRNU, dont une part substantielle a été dépensée au Canada pour l'achat d'approvisionnements, est vue

favorablement du public. Du même point de vue, nous voulons suggérer au gouvernement canadien de faire une généreuse contribution aux frais généraux du comité intergouvernemental, à la condition que ces fonds soient utilisés à l'établissement comme immigrants de personnes déplacées.

Suggestions concernant le programme

En conclusion de l'exposé des faits qui précède et de notre profonde conviction, le Comité national canadien des réfugiés soumet la requête suivante:

1. Que le Canada devra énoncer immédiatement son programme concernant les personnes déplacées sans attendre la décision des Nations Unies.

L'Australie a déjà fait connaître ses intentions d'admettre 70,000 immigrants chaque année. La Grande-Bretagne, en ayant accepté 150,000 à 200,000 avant la fin de la guerre, annonça vers la fin de 1945 qu'elle accueillerait les parents, ainsi que les survivants des camps de concentration. Les Etats-Unis, en ayant admis environ 250,000, ont rétabli le contingentement pour inclure des personnes déplacées de plusieurs nationalités, et permettront l'entrée de 39,000 chaque année.

2. Que l'on reconnaisse l'importante distinction entre le programme d'immigration et celui qui concerne les réfugiés et les personnes déplacées.
3. Que l'on considère le mouvement des personnes déplacées comme plus urgent, et que l'on accorde une priorité d'admission aux personnes déplacées sur les immigrants des pays d'Europe en général.
4. Que les personnes déplacées représentent une variété de nationalités et de religions ainsi qu'une variété de professions et de métiers spécialisés. Qu'on ne devrait pas limiter l'admission seulement aux cultivateurs et aux parents du premier degré.
5. Que l'on envoie immédiatement des officiers d'immigration dans les zones de détresse, spécialement dans les camps de personnes déplacées.
6. Que l'on emploie, autant que possible, les services de transports portugais, suédois et autres.
7. Que l'on augmente le personnel de la division d'immigration.
8. Que le gouvernement établisse un comité interdépartemental pour diriger l'établissement et l'assimilation des immigrants.

On suggère que ce Comité pourrait comprendre des représentants des divisions de l'immigration, de la naturalisation, du civisme et des ministères du Travail et de la Santé nationale et du bien-être social. Un représentant officieux du Comité national canadien des réfugiés pourrait être utile.

On concède généralement que nos efforts ont été insuffisants en vue d'aider les immigrants et de les initier au civisme canadien. Toutefois, l'importance de ce travail est évidente. Le Comité a eu des relations avec un très petit nombre de gens, mais il a maintenu ces rapports et s'est efforcé d'aider les réfugiés à compter du moment de leur arrivée jusqu'à leur naturalisation.

Nous prions instamment le gouvernement de prendre rapidement les mesures requises en ce qui concerne ce sujet urgent.

Sincèrement vôtre,

Le président honoraire,

B. K. SANDWELL.

La présidente,

CAIRINE R. WILSON.

Voici les extraits qui étaient attachés à la lettre: L'hon. J. G. Gardiner, tel que cité dans le *Weyburn Review*, numéro du 28 février 1946:

On ne peut arriver à la véritable prospérité dans l'Ouest du Canada à moins que l'on n'amène ici cinq ou six millions de personnes pour consommer les aliments que ce pays produit au lieu de les exporter outre-mer. C'est seulement lorsque nous aurons dans ce pays une population égale à celle de l'Europe que nous pourrions exploiter convenablement nos ressources.

Le 4 avril, l'hon. A. W. Roebuck en proposant au Sénat que le Comité permanent de l'Immigration et du Travail reçoive instruction et autorisation de s'enquérir de la Loi de l'immigration et de faire rapport de ses conclusions, mit en vedette la population minime du Canada en fonction de sa superficie et plus particulièrement de son développement industriel possible. Il rappela aux honorables sénateurs que nos 3,500,000 milles carrés de territoire et leurs 12 millions d'habitants dépassent la superficie de l'Europe continentale qui fait vivre une population de 400 millions d'âmes. Il déclara que si nous persistons à refuser d'exploiter nos ressources matérielles, d'autres le feront pour nous.

L'opinion de l'hon. T. A. Crerar fait autorité par son expérience comme ministre des Mines et ressources. Son discours du 8 mai au Sénat favorisait fortement l'immigration pour deux raisons. Il a dit que pour une raison matérialiste, ce serait un bon marché pour le Canada que d'adopter de nouveau une puissante politique d'immigration. Il a décrit sa deuxième raison comme étant d'ordre moral et à son sens la plus importante. Même en admettant que tout le territoire canadien n'est pas habitable, il a cependant fait ressortir nos ressources agricoles, minières, forestières et piscicoles. "J'estime que nous n'avons pas le droit de garder jalousement ces ressources pour nous seuls et de ne les partager avec personne. Une telle ligne de conduite ne peut que nous mener à la ruine". L'hon. sénateur a fait remarquer l'effet de l'immigration au Canada depuis 1889 jusqu'à la déclaration de la première Grande Guerre, démontrant que le Canada a accumulé durant cette période plus de richesses et fait de plus grands progrès industriels qu'à toute autre époque antérieure de son histoire. Ceci, disait-il, parce que les immigrants, bien que possédant peu de capitaux, travaillèrent ferme et produisirent constamment de nouveaux biens. M. Crerar parla des réfugiés allemands, des Sudètes, qui ont réussi à Tupper-Creek et aussi de l'armée polonaise: "Il ne s'agit donc pas, dit-il, de chercher des immigrants. Si le pays adoptait ce que j'estime une politique sage en matière d'immigration, des millions d'Européens, parmi les meilleurs, afflueraient au pays. Un tel programme contribuerait, l'avenir le prouvera de plus en plus, à accroître la puissance de production du pays et sa capacité de remplir ses obligations financières. En outre, ce serait faire preuve de générosité chrétienne que d'aider à apporter un soulagement à l'affreuse misère des millions de sans-abris de l'Europe".

M. le Juge T. C. Davis, haut-commissaire du Canada en Australie sortant de charge, que l'on cite dans le *Toronto Star*, numéro du 13 mai 1946, disait à Sydney, Australie: "que le Canada et l'Australie ont tous deux besoin d'une plus grande population pour leur propre protection".

Son Eminence le cardinal James McGuigan, parlant au Canadian Club of Toronto, et cité dans l'*Evening Press* de London, numéro du 30 avril 1946, disait: "que le Canada devrait adopter une attitude généreuse et hospitalière envers les Européens qui désirent émigrer vers notre pays".

M. D. E. Kilgour, président et administrateur gérant de la North American Life Insurance Company, disait à l'assemblée annuelle de la

Banque du Canada: "Le Canada sera mieux en mesure de soutenir sa dette considérablement accrue si nous attirons des immigrants industriels et entrepreneurs qui, non seulement partageront ce que notre pays a à offrir mais aideront à supporter les obligations qu'il a déjà assumées. Nous devons reconnaître franchement que pour maintenir la position que nous avons acquise durant la guerre, pour utiliser notre capacité productive considérablement augmentée, pour exploiter nos vastes espaces et nos immenses ressources nationales, et pour répondre à nos énormes engagements, il nous faut attirer plus de gens dans notre pays. Ce faisant, nous obtiendrons une production nationale encore plus grande, une population plus étroitement soudée utilisant plus économiquement ce que nous possédons et formant une plus vaste base sur laquelle reposera notre échafaudage d'impôts d'après-guerre".

M. J. S. Duncan, président de la Massey-Harris Co. Ltd., parlant aux membres du Rotary Club de Montréal, le 4 décembre 1945, disait: "Depuis les premiers jours de la colonisation le Canada n'a jamais offert d'occasions plus favorables à l'immigration sélective qu'en ce moment". Je préconise l'immigration parce qu'en dépit des moyens que l'on devrait prendre, et que l'on prendrait sans doute en vue d'augmenter notre marché d'exportation, il ne sera pas facile pour nous de trouver dans notre univers appauvri un débouché suffisant pour nos produits qui puisse maintenir le revenu national que nous considérons essentiel.

Un programme ordonné d'immigration aiderait à maintenir la situation économique du Canada. Il fournirait un marché domestique plus vaste, qui à son tour, nous permettrait de consommer ici même, au Canada, une plus forte quantité de ce que nous cultivons ou fabriquons, et comme nos besoins seraient plus grands, nous pourrions importer davantage de nos clients étrangers."

Dans un discours à la soixante et onzième assemblée annuelle de la Banque Impériale du Canada, le président, M. R. S. Waldie, a dit, (même par ces moyens) "il est encore douteux que nous puissions atteindre le niveau d'exportation requis pour l'embauchage intégral. Afin d'empêcher notre revenu de rétrograder, nous devrions encourager l'immigration et l'importation de capitaux. On doit noter que la diminution des frais généraux de notre économie, dépend dans une large mesure, de l'augmentation de notre population qui fera surtout diminuer les frais d'administration et de transport par unité de production. On dit souvent que l'augmentation du nombre d'immigrants aggrave le chômage. Certes, c'est le contraire qui est vrai. L'immigration suscite un besoin d'expansion générale de capitaux et agit comme un stimulant dans la consommation des produits industriels".

INDUSTRIES DE RÉFUGIÉS ÉTABLIES AU CANADA

	1942						
	Etablissements	Capital	Emploués	Traitements et Salaires	Coût du combustible et de l'électricité	Coût des matières premières	Valeur brute des produits
	Nomb.	\$	Nomb.	\$	\$	\$	\$
CANADA							
<i>(Groupes industriels)</i>							
Produits animaux.....	5	2,570,036	667	665,115	28,490	3,496,276	4,658,560
Textiles et tissus.....	22	3,596,147	1,408	1,544,655	117,046	2,401,764	5,652,516
Bois et papier.....	9	3,927,799	1,210	1,597,350	34,124	2,591,361	5,733,470
Fer et produits.....	5	3,188,464	1,029	1,698,367	23,517	698,902	3,226,198
Métalloïdes et leurs produits.....	4	924,098	253	335,366	129,182	242,542	874,384
Produits chimiques et dérivés.....	4	185,845	29	30,405	1,964	103,293	139,154
Industries diverses.....	4	204,044	68	63,346	1,848	77,273	136,165
Produits végétaux.....	2						
Produits métalliques non-ferreux.....	1	4,107,231	223	310,174	108,858	1,403,963	2,247,825
TOTAUX.....	56	18,703,664	4,887	6,244,767	445,029	11,015,374	22,668,272
<i>(Textiles et produits textiles)</i>							
Filasse de lin.....	3	630,233	248	228,238	8,970		483,430
Bonneterie et tricotés.....	4	188,282	62	65,914	1,133	123,620	251,876
Lainage.....	3	1,096,174	402	532,693	50,561	1,194,049	2,351,020
Filés de laine et divers.....	3	755,716	242	273,164	40,587	231,944	876,430
Autres textile primaires ¹	5	412,173	176	179,841	11,398	322,045	667,800
Autres textiles secondaires (vêtement) ²	4	513,569	278	264,794	4,397	530,106	1,021,960
TOTAUX.....	22	3,596,147	1,408	1,544,644	117,046	2,401,764	5,652,516

¹ Comprend—Fil de coton, 1; filés et tissus de coton, 1; teinture et finissage des produits textiles, 1 tissus étroits, 1; soie et tissus de soie, soie naturelle et artificielle, 1.

² Comprend—Confection pour hommes, 2; confection pour femmes, 1; corsets, 1.

M. B. K. Sandwell, LL.D., D.C.L., F.R.S.C.:

Monsieur le président: Je ne me sens pas à la hauteur de la tâche que j'entreprends. Je ne suis qu'un humble journaliste, et ne puis ajouter beaucoup de prestige ou d'autorité à l'exposé des faits déjà soumis à ce Comité. Permettez-moi de dire que mon prédécesseur comme président honoraire du Comité était Sir Robert Falconer qui occupa ce poste jusqu'au dernier moment de sa vie. Il s'y intéressa profondément au cours de ses dernières années; de fait, il n'avait pas de plus grand intérêt que le travail de ce Comité. S'il vivait encore, il serait certainement ici aujourd'hui pour accomplir la tâche que je suis supposé faire, et l'accomplir d'une façon beaucoup plus efficace.

Nous savons, Monsieur le président, que cet honorable Comité s'intéresse plus particulièrement au problème général du contrôle de l'immigration pour qu'elle contribue au plus grand avantage économique et pratique possible du Canada. Les témoins précédents, à quelques exceptions près, vous ont demandé de considérer l'avantage ou le désavantage que le Canada pourrait avoir à admettre des immigrants de certains types en certains nombres et de certaines manières. Toutefois, les faits sur lesquels le Comité national canadien des

réfugiés vous demande de porter votre attention sont d'une nature tout à fait différente. Nous vous prions de considérer non pas tout d'abord l'avantage ou le désavantage de la ligne de conduite que nous suggérons, mais l'obligation morale qu'a le Canada d'adopter cette ligne de conduite. Nous vous demandons de reporter votre pensée à l'état d'esprit de nos ancêtres il y a cinquante, quatre-vingts, et même cent ans; hommes et femmes pour qui le drapeau était un symbole du droit de refuge qu'il offrait aux victimes de la tyrannie et de l'inégalité dans n'importe quelle autre partie du monde. Avec l'accroissement constant de leurs pouvoirs autonomes, ils ne mirent jamais en doute l'obligation d'admettre ceux qui fuyaient l'oppression dans les pays étrangers. Ils ne fermèrent pas les portes à ceux qui s'étaient échappés de l'esclavage légal dans les Etats du sud, de l'esclavage militaire dans plusieurs pays européens, ou encore de l'esclavage politique et économique n'importe où dans l'univers. Peut-être n'avaient-ils pas oublié qu'un bon nombre de leurs propres ancêtres, et aussi plusieurs d'entre eux, avaient jadis fui devant l'opresseur, ni combien la Grande-Bretagne et la France, les pays d'où ils tiraient leurs principes politiques et religieux, étaient redevables aux groupes de réfugiés qui y avaient successivement cherché asile.

L'obligation d'accorder un lieu d'asile n'est pas et n'a jamais été illimitée. Le pays a le droit de se protéger contre un accroissement excessif de la population, contre la maladie, contre les idéologies morales et politiques qui lui sont hostiles. Cependant, l'obligation d'accorder un lieu d'asile existe encore, le besoin est plus pressant qu'il ne l'a jamais été, et le peuple qui ne tient aucun compte de cette obligation souffrira comme tous ceux qui ne reconnaissent pas l'obligation morale fondamentale, la dette de chaque individu et de chaque pays envers tout être humain qui frappe à sa porte.

Le problème des réfugiés n'est pas un problème temporaire, et les principes qu'il comporte ne sont pas des principes temporaires. Même s'il était vrai que, depuis la défaite de l'Allemagne, de l'Italie et du Japon, il n'y a plus de gouvernements intolérants, ce qui est malheureusement faux, il y aurait encore dans le monde un grand nombre de réfugiés par suite des actes posés par des gouvernements intolérants qui ne sont plus au pouvoir. Un bon nombre des personnes envoyées en exil, expropriées ou emprisonnées par les gouvernements qui furent ensuite renversés, sont des réfugiés tout comme si ces gouvernements étaient encore au pouvoir. Il est impossible aux nouveaux gouvernements de rétablir ces personnes dans leur ancienne situation. Le Comité spécial des Nations-Unies concernant les réfugiés et les personnes déplacées se rend parfaitement compte de cet état de choses, et il sait aussi que les nouvelles conditions politiques créent continuellement de nouveaux réfugiés. Il propose donc une définition permanente du mot "réfugié", qui facilitera beaucoup la collaboration internationale dans la solution de ce problème.

Toutefois, un pays ne s'acquitte pas complètement de ses obligations morales en les soumettant simplement à la collaboration internationale. Le Canada a beaucoup à faire à cet égard, peu importe que la collaboration internationale réussisse ou non. A vrai dire, si les pays comme le Canada, dont la population est restreinte par rapport aux ressources naturelles, ne se montrent pas prêts à faire beaucoup d'eux-mêmes, il y a peu d'espoir que la collaboration internationale obtienne des résultats. En raison de cet élément d'obligation morale envers les êtres humains comme tels, cette question est tout à fait distincte des autres problèmes d'immigration que votre Comité doit étudier. Lorsqu'une personne passe d'une juridiction à une autre, pour quelque motif que ce soit, il s'agit d'"immigration", du point de vue du pays qui reçoit cette personne; si les lois générales visant l'immigration comportent des restrictions,—comme c'est aujourd'hui le cas dans presque tous les pays,—on ne pourra régler de façon satisfaisante le problème des réfugiés sans faire des exceptions générales en faveur des personnes désignées par la définition reconnue. Par exemple,

il n'est pas injuste de dire que la plupart des réfugiés admis au Canada entre 1933 et 1939 se sont établis au pays parce qu'ils possédaient des ressources pécuniaires et non parce qu'ils étaient des réfugiés, et que des milliers de personnes qui auraient pu y trouver asile si elles avaient eu de l'argent sont maintenant mortes ou sans ressources. La possession d'une certaine somme d'argent est peut-être un bon critère en ce qui concerne l'admission d'un immigrant ordinaire; mais peu de gens prétendront, de sang-froid et après mûre réflexion, que l'admission de ceux qui fuient la tyrannie doive se fonder sur ce critère. Cependant, il n'y a eu jusqu'à présent, en faveur des réfugiés, aucune exception générale aux restrictions ordinaires.

Le Comité national canadien des réfugiés demande donc au présent Comité du Sénat de proposer que toute loi d'immigration promulguée à l'avenir renferme des dispositions spéciales, en vertu desquelles les personnes reconnues comme "réfugiés", selon le sens que confère à ce mot l'Organisme international des réfugiés des Nations-Unies, seront exemptées des restrictions ordinaires visant l'immigration au Canada, et ne seront assujetties qu'aux restrictions spéciales que le Parlement pourra juger nécessaires et équitables en dépit des revendications morales des réfugiés en quête d'un lieu d'asile. En outre, nous demandons qu'on prenne des mesures en ce sens le plus tôt possible, sans attendre le mot d'ordre collectif des Nations-Unies, ni même celui des seules nations membres du Comité spécial.

Si, comme nous le prétendons, le Canada a une obligation morale envers les réfugiés, cette obligation ne dépend sûrement pas de l'acceptation de la même obligation par cinquante, ou même vingt autres nations. Contrairement aux obligations contractées en vertu de la charte des Nations-Unies, cette obligation ne résulte pas d'une entente avec d'autres nations. Elle existe dès maintenant, avant la signature d'aucune entente en ce sens, en vertu d'un principe moral et non pas d'un simple accord de concessions mutuelles. En indiquant le plus tôt possible que nous reconnaissons et acceptons cette obligation, nous obtiendrons deux résultats importants. Le Canada donnera ainsi l'exemple aux autres pays et leur rendra cette obligation plus facile; en outre, le Canada jettera un rayon d'espoir sur les misérables camps et établissements où les réfugiés attendent encore qu'on décide de leur sort, rayon qui ranimera le courage de ces gens et mettra fin à l'épuisement de leur système nerveux, épuisement dont tous les observateurs conviennent.

Permettez-moi de vous exposer brièvement la situation dans laquelle se trouvent ces malheureux. Incapables de retourner dans leur foyer,—c'est là le point essentiel de la définition d'un réfugié,—ils ne savent où aller; et pourtant, ils ne peuvent rester là où ils sont et vivre comme tout autre être humain libre, indépendant, lutteur et ambitieux. Ils jouissent de la vie, mais il ne pourront pas être libres et chercher le bonheur tant qu'ils n'auront pas trouvé un asile permanent et fondé un nouveau foyer. Ils sont comme des prisonniers dans une grande pièce sombre et privée d'air, avec cinquante portes différentes, les portes d'entrée à cinquante pays différents où ils pourraient recommencer à vivre; mais chaque porte est fermée à clef, bâclée et verrouillée, et ceux qui se trouvent dans la grande pièce n'ont encore entendu le bruit d'aucune clef que l'on tourne dans la serrure, d'aucun verrou que l'on retire, et la guerre en Europe s'est terminée depuis plus d'un an. Une de ces portes est celle du Canada. Il est vrai que, même en ouvrant cette porte aussi grande que la charité humaine le permettrait, on n'admettrait qu'une petite partie de ceux qui sont emprisonnés dans la vaste pièce; mais l'ouverture d'une porte serait de bon augure, puisqu'aucune nation ne désire le céder aux autres dans la pratique de l'humanité. Nous pouvons faire pénétrer dans ce cachot le rayon de lumière et la bouffée d'air qui le transformeront en un lieu d'espoir.

Je me suis servi de figures de rhétorique, mais cela ne change en rien la nature du problème des réfugiés, ni son extrême urgence. Certes, le transport

des réfugiés au Canada serait probablement très lent, vu les conditions qui existent actuellement. Cependant, ce n'est pas là le besoin le plus pressant; les réfugiés veulent être sûrs qu'il leur sera légalement possible de venir au Canada lorsque les moyens de transport le permettront. Ils attendent depuis des années déjà, des années qui ont commencé dans l'espoir et qui ont fini par le découragement; ils peuvent attendre encore un an ou deux si nous ranimons leur espoir au moyen de nos promesses.

Le Canada était représenté au sein du Comité spécial et du Comité intergouvernemental des réfugiés, et il le sera sans doute également au sein de l'Organisme international des réfugiés qu'on se propose de créer et qui relèvera du Conseil économique et social. Le nouvel organisme ne s'occupera que des réfugiés et personnes déplacées, comme les définit le Comité spécial; cette définition exclut expressément tous les criminels de guerre, les Quislings, les traîtres, les criminels ordinaires et les autres personnes qui, depuis la fin des hostilités, ont travaillé à renverser le Gouvernement de leur pays, membre des Nations-Unies. Lorsque fonctionnera cet organisme, aucune nation ne sera tenue de reconnaître comme réfugié toute personne qui ne peut démontrer à l'Organisme qu'elle est incluse dans la définition, fait qui devrait enlever toute crainte qu'on admette des ennemis de la liberté et de la démocratie ou des criminels. On estime que cet organisme atteindra 1,678,000 personnes dans l'univers entier, mais on compte qu'il est encore possible d'en rapatrier un grand nombre. En supposant qu'il en reste un million, il semble que la part raisonnable du Canada ne sera pas excessive et ne devrait causer aucune crainte qu'un nombre trop élevé d'immigrants envahissent le Canada trop rapidement.

Le Comité national canadien des réfugiés a déjà communiqué avec le premier ministre et désire maintenant faire savoir à votre Comité qu'il est parfaitement convaincu de ce qui suit:

(1) Il faut reconnaître convenablement la distinction entre programme d'immigration et programme d'aide aux réfugiés.

(2) Le Canada devrait, sans attendre la décision des autres membres des Nations Unies, faire connaître et appliquer immédiatement son programme d'aide aux réfugiés et personnes déplacées.

(3) Il faudrait accorder la préférence aux personnes déplacées plutôt qu'aux immigrants ordinaires, au sujet du transport.

(4) Il ne faudrait pas restreindre à certaines catégories économiques ni aux parents de personnes demeurant au Canada l'admission des personnes déplacées, mais il faudrait l'étendre à plusieurs nationalités et religions, emplois et métiers. Lorsqu'il s'agit d'un réfugié authentique, il ne faudrait pas exiger qu'il possède une somme déterminée d'argent, étant donné que cela exclurait la grande majorité des réfugiés actuels et établirait un précédent qui placerait les réfugiés dans une situation désespérée si les autres nations décidaient de faire de même.

J'ai déjà proposé que le Canada adopte la définition du terme "réfugié" énoncée par le Comité spécial, au sein duquel il était représenté. Cette définition ne restreint pas la désignation de "réfugié" aux personnes qui ont fui devant la tyrannie nazie ou faciste. Elle englobe toutes les personnes éloignées du pays dont elles sont ressortissantes et qui, par suite d'événements survenus après le début de la deuxième Grande Guerre, ne jouissent plus de la protection de leur pays ou ne veulent pas s'en prévaloir. Elle s'applique donc aux ressortissants des anciens Etats baltes et d'autres pays, qui ne peuvent y retourner parce qu'ils sont reconnus comme ennemis du régime de gouvernement communiste, et toutes les autres personnes persécutées en raison de leurs opinions politiques, à condition que ces opinions ne soient pas opposées aux principes de la charte des Nations Unies.

Si le Canada désire s'acquitter en toute honnêteté de ses obligations envers les réfugiés, il lui faudra éliminer tous les obstacles, résultant de son administration ou de ses lois, qui empêchent ces personnes de se prévaloir des avantages que le Canada prétend leur offrir. Par exemple, il est inutile de dire à une personne détenue dans un camp ou incapable de traverser un pays intermédiaire sans être munie d'un permis d'entrée au Canada, qu'elle pourra venir au Canada à condition de subir un examen devant des fonctionnaires à Londres, Paris ou Anvers. Il faudrait voir à ce que les réfugiés subissent l'examen à des endroits où ils peuvent se rendre. L'examen en question ne devrait pas trop insister pour que le système nerveux des réfugiés soit en parfait état; il ne faut pas oublier que peu d'entre nous seraient en parfaite santé de ce point de vue si nous avions souffert autant que ces réfugiés.

Nous insistons pour qu'on prenne dès maintenant toutes ces mesures d'ordre administratif et qu'on apporte ces modifications aux lois, sans attendre la disparition de l'embouteillage maritime qui empêche actuellement le transport d'un grand nombre de réfugiés. Non seulement pourrions-nous ainsi utiliser les moyens de transport dès qu'ils seront disponibles, mais nous aurons aussi donné aux réfugiés que nous aurons acceptés une perspective des plus rassurantes. Nous espérons que le Gouvernement canadien sera alors en mesure de prendre des dispositions en vue de fournir des navires pour le transport de ces personnes.

L'hon. M. ROEBUCK: C'est un exposé très intéressant.

L'hon. M. DAVID: Monsieur Sandwell, considérez-vous qu'un réfugié s'absente de son pays à titre temporaire ou permanent?

M. SANDWELL: A titre permanent, monsieur.

L'hon. M. DAVID: Au cours de la Révolution française, un grand nombre d'aristocrates français vinrent chercher refuge en Angleterre, mais retournèrent en France une fois les hostilités terminées. Nous avons dans notre pays un exemple plus récent. Les Bata sont venus de la Tchécoslovaquie et ont ouvert une fabrique de chaussures, emmenant avec eux 72 spécialistes dont 40 sont déjà retournés dans leur pays; d'après les journaux, la moitié des 32 autres veulent également retourner.

M. SANDWELL: Pour ce qui est des réfugiés et des personnes déplacées, à mon avis, il n'y a pas lieu de craindre qu'ils désirent retourner dans leur pays. Les gens dont vous parlez ont quitté la Tchécoslovaquie alors que son gouvernement était tout autre que le gouvernement actuel. Quoi qu'il en soit, à moins que le Canada n'ait dépensé une forte somme d'argent pour faire venir les réfugiés,—et ce n'est pas ce que nous proposons,—il semble que ce serait sans conséquence si certains d'entre eux désiraient plus tard retourner dans leur pays. Je ne proposerais pas qu'on les garde au Canada.

L'hon. M. DAVID: A mon sens, voici la distinction entre un réfugié et un immigrant: le réfugié est celui qui quitte son pays lors d'une révolution, en vue d'échapper à la persécution, ou pour un autre motif, et qui estime de son devoir de retourner dans sa patrie lorsque le calme est rétabli; d'autre part, l'immigrant est celui qui quitte son pays parce qu'il n'est pas satisfait et qu'il désire tenter sa chance ailleurs.

M. SANDWELL: A mon avis, monsieur, parmi les personnes en ques-

M. SANDWELL: A mon avis, monsieur, parmi les personnes en question, il n'y en aura pas beaucoup qui viendront au Canada dans l'intention d'en partir dans un avenir prochain.

L'hon. M. DAVID: Alors, ce seraient des immigrants?

M. SANDWELL: Oui, certainement.

L'hon. M. ROEBUCK: Le même homme peut être à la fois réfugié et immigrant.

L'hon. M. DAVID: Il peut être considéré comme réfugié en quittant son pays pour aller ailleurs, mais en venant au Canada il peut devenir immigrant.

L'hon. M. ROEBUCK: Oui.

Monsieur Sandwell, j'aimerais vous poser une question sur un point que je n'ai probablement pas saisi clairement. Si je ne me trompe, vous avez donné à entendre que nous ne devrions pas admettre uniquement les réfugiés qui comptent des parents au Canada. N'estimez-vous pas qu'un immigrant doit avoir des parents au Canada?

M. SANDWELL: Certes oui; mais nous ne voulons pas que ce soit une condition absolument requise. C'est certainement une des conditions qui donnent droit à l'admission au pays.

L'hon. M. ROEBUCK: Nous devrions permettre aux gens du Canada de faire venir leurs parents réfugiés et de veiller sur eux une fois qu'ils seront arrivés au pays?

L'hon. M. McDONALD: Ces gens devraient obtenir une certaine préférence.

M. SANDWELL: A mon avis, c'est une des conditions qui devraient donner droit à l'admission.

M. le PRÉSIDENT: Quelqu'un a-t-il d'autres questions à poser? Sinon, je vais céder la parole à Mlle Hayward.

Mlle Constance Hayward, secrétaire administrative du Comité national canadien des réfugiés:

Monsieur le président et honorables sénateurs, comme l'a expliqué la sénatrice Wilson, notre comité fut créé en 1938. Nous avons donc acquis près de huit ans d'expérience dans l'aide aux réfugiés. Bien qu'il n'y en ait eu qu'un nombre relativement peu élevé, nous pouvons, je crois, considérer notre œuvre comme un essai de laboratoire et, d'après notre association avec ces gens, tirer certaines conclusions. En renseignant le public sur la question des réfugiés et en faisant des démarches auprès du Gouvernement, nous avons tenté d'obtenir l'admission d'un plus grand nombre de réfugiés que ne le prévoyaient les règlements. Nous nous sommes aussi efforcés d'obtenir des permis particuliers, mais nous n'avons jamais jugé que notre tâche finissait là. Nous avons entretenu des relations amicales avec les réfugiés à compter du moment de leur arrivée au moins jusqu'à la date de leur naturalisation. En outre, nous ne nous sommes pas intéressés uniquement aux personnes dont nous avons réussi à obtenir l'admission. Le Comité national canadien des réfugiés a aidé, dans la mesure du possible, tout réfugié qui avait besoin de son assistance. Vous comprenez que cette aide revêt souvent un caractère personnel, et est plutôt de nature morale et psychologique que pécuniaire. A vrai dire, une très faible proportion des gens que nous avons aidés avaient besoin d'argent, mais il y en a eu quelques-uns et nous sommes venus à leur aide en puisant dans la caisse de secours qu'on avait constituée par contributions volontaires. Les deux catégories de ceux qui ont eu le plus besoin d'argent ont été les malades hospitalisés,—il est certain que, dans un cas, on a sauvé la vie d'une femme,—et les membres des professions libérales qui désiraient s'établir au pays. Il est nécessaire que les médecins et les dentistes subissent un examen avant de pouvoir obtenir une licence au Canada, et cela est tout à fait convenable. Dans certains cas, on exige que l'intéressé passe un an à l'université. Le réfugié se conforme volontiers à cette condition, mais cela occasionne des dépenses et notre Comité est venu à l'aide de certains réfugiés à cette occasion.

Je voulais mentionner un groupe de gens qui sont arrivés au pays aussitôt après la pétition dont la sénatrice Wilson a parlé, un groupe comprenant vingt et une familles et trois hommes célibataires, pour qui notre Comité des réfugiés s'était rendu garant. Ces gens ont très bien réussi et ils suffisaient à peu près à tous leurs besoins moins d'un an plus tard. Venus de l'Espagne ou du Portugal, ils n'avaient pas la permission d'apporter avec eux plus de cinquante dollars chacun. Ces vingt et une familles et ces trois hommes sont maintenant installés, au prix d'environ \$20,000, somme qui comprend les frais d'établissement de deux médecins et les dépenses nécessaires en vue d'obtenir une licence.

L'hon. M. DAVID: Mademoiselle Hayward, nous permettez-vous d'interrompre?

Mlle HAYWARD: Certainement.

L'hon. M. DAVID: Vous avez dit que vingt et une familles et trois célibataires étaient venus au pays comme réfugiés, mais qu'ils n'avaient pas la permission d'apporter plus de cinquante dollars chacun?

Mlle HAYWARD: Il ne s'agissait pas d'un règlement canadien; c'était le montant maximum qu'ils pouvaient apporter d'Europe. J'aurais dû dire que ce groupe était venu en avril 1944, alors que l'Espagne et le Portugal étaient les derniers endroits en Europe où les gens pouvaient attendre. Certaines personnes qui attendaient depuis des années, y compris un bon nombre d'hommes qui avaient servi dans l'armée française et s'étaient battus contre les nazis, avaient dû traverser à pied les Pyrénées dans les heures qui suivirent l'occupation de la seconde partie de la France, et elles ne pouvaient apporter beaucoup d'argent. Le Gouvernement fit venir ce groupe à la demande spéciale du Comité des réfugiés, qui promettait de veiller sur ces gens.

Je crois que nous parlons en connaissance de cause lorsque nous disons que ces réfugiés font de bons citoyens, et il ne s'agit pas uniquement du groupe de Lisbonne, mais de tous ceux qui sont venus au pays avant la guerre. Ces gens ont souffert pour la défense de leurs opinions et de leurs convictions. Ils étaient ennemis du nazisme avant la guerre, et ils tiennent à la liberté car ils savent ce qu'il en coûte de la perdre. D'après nos rapports avec eux, nous pouvons dire qu'ils s'adaptent rapidement à leur nouveau milieu et qu'ils demandent à être naturalisés dès qu'ils y ont droit.

L'hon. M. MOLLOY: Au cours des huit années que votre comité a fonctionné combien de réfugiés sont venus au Canada sous sa protection?

Mlle HAYWARD: Il nous est très difficile de donner un état statistique.

L'hon. M. MOLLOY: Pouvez-vous nous donner un chiffre approximatif?

Mlle HAYWARD: Tout d'abord, le ministère de l'Immigration ne fournit pas de données statistiques en ce qui concerne les réfugiés, mais je crois que nous pouvons vous en donner une idée. Règle générale, nous avons aidé des groupes comme, par exemple, le millier d'hommes venus d'Angleterre. Nous ne nous sommes pas procuré un permis dans chaque cas particulier. Nous avons demandé l'admission du groupe de quatre cent cinquante personnes de Lisbonne.

L'hon. M. MOLLOY: Mais, dans ces cas, vous avez aidé les réfugiés?

Mlle HAYWARD: Oui, et dans certains cas nous avons obtenu des permis individuels, mais il est impossible de les compter.

L'hon. M. DAVID: Combien d'enfants sont venus d'Angleterre?

Mlle HAYWARD: Il n'y a pas eu de transport d'enfants réfugiés. Ainsi que vous l'avez dit, on a admis les réfugiés comme immigrants et il s'agissait soit de familles, soit de célibataires, comme dans le cas des mille hommes venus d'Angleterre. Ce n'est qu'après de nombreuses tentatives que nous avons réussi à faire venir des enfants, exception faite de deux enfants qui sont allés en Colombie-Britannique.

L'hon. M. DAVID: Il y a quelques instants, vous avez mentionné le cas des spécialistes de la fabrique Bata. Les a-t-on admis au Canada à titre d'immigrants ou de réfugiés?

Mlle HAYWARD: Si je ne me trompe, tous les réfugiés ont été admis comme immigrants en permanence ou à titre temporaire.

L'hon. M. DAVID: A votre avis, celui qui aurait été admis au pays à titre temporaire serait-il considéré comme immigrant?

Mlle HAYWARD: Un homme qui arrive au pays muni d'un permis temporaire doit solliciter son admission en vue d'y rester en permanence. Par conséquent, il peut s'abstenir de demander son admission. La plupart des personnes qui possédaient des permis temporaires ont demandé leur admission permanente et, peu à peu, on la leur a accordée.

Je pourrais mentionner un autre point concernant l'apport fourni par les réfugiés, mais je ne veux pas trop insister sur ceux qui ont apporté de grosses sommes d'argent et fondé de nouvelles industries. La lettre que nous avons annexée à notre mémoire renferme une liste de chiffres dressée par le ministère du Commerce. D'après cette liste, en 1942, quelque cinquante-six industries établies par des réfugiés représentaient un capital de plus de dix-huit millions de dollars, employaient près de cinq mille personnes et ont fabriqué cette année-là des marchandises d'une valeur dépassant vingt-deux millions de dollars. Vous connaissez bien, j'en suis certaine, l'histoire des industries importantes, aussi bien que l'histoire des techniciens et ingénieurs immigrants et le rôle qu'ils ont joué dans notre production en temps de guerre. Cependant, on est moins au courant des industries secondaires établies un peu partout au pays, utilisant, dans plusieurs cas, les ressources locales et fournissant de l'emploi aux gens de la place. A mon sens, un groupe de ces industries secondaires est aussi précieux au pays, dans l'ensemble, qu'une entreprise valant un million de dollars. Nul doute qu'on connaît encore moins, sauf pour ce qui est des quelques personnes qui s'y intéressent, les arts et métiers de ceux qui sont venus s'établir au pays, et je ne mentionnerai qu'un cas. Un Tchèque venu au Canada juste avant la déclaration des hostilités,—pour échapper aux nazis,—a fabriqué de la poterie en se servant d'argile que les Canadiens jugeaient inutilisable.

L'hon. M. DAVID: Voulez-vous parler de la fabrique à Saint-Jérôme?

Mlle HAYWARD: Non, cette société fabrique réellement, mais celui dont je veux parler est artiste. Je le signale spécialement parce qu'il s'agit d'une des petites entreprises; l'usine de Saint-Jérôme fournit du travail aux Canadiens.

L'hon. M. DAVID: Et une importante maison de Montréal achète tout ce qu'elle produit. La société ne peut suffire à la demande.

Mlle HAYWARD: Il en est de même de la plupart de nos industries. Elles ne peuvent exécuter toutes les commandes. L'homme dont je parle a aussi traité des minéraux canadiens, produit de nouvelles glaçures et des couleurs inconnues jusqu'ici. Cet homme ne fournit pas de travail aux Canadiens, car il fabrique chaque article de ses propres mains. Une fois, j'étais dans son atelier lorsqu'il a jeté toute une fournée au rebut parce qu'elle était imparfaite. Les connaisseurs recherchent ses œuvres, de même que les touristes,—si nous envisageons la chose du point de vue commercial. Il exploite un domaine nouveau dans l'art canadien. Je ne crois pas qu'il y ait un modèle du genre des articles qu'il fabriquait en Tchécoslovaquie; il puise ses idées au Canada.

Un article du *Saturday Night* me fait penser que ce nouveau domaine a de grandes possibilités, car seulement dix personnes au Canada gagent leur vie grâce à leurs travaux de céramique. L'article signale le besoin d'un meilleur enseignement. Un grand nombre de Canadiens étudient et travaillent, mais plutôt comme passe-temps et ils ne sont pas assez bien formés, surtout en ce qui concerne le modelage. Cet homme a enseigné le modelage de la céramique dans un collège tchécoslovaque.

On me permettra de revenir pour quelques instants au groupe de Lisbonne; je désire mentionner deux genres d'entreprises mises en œuvre par ces gens qui n'ont pu apporter de capitaux. L'un d'entre eux s'est établi au Canada au printemps de 1944; après avoir combattu dans l'armée française, il a vécu en France pendant quelque temps et gagnait sa vie en fabriquant des jouets en bois. Il a fait quelques échantillons et a obtenu des commandes, mais comme il n'avait pas de fonds il n'aurait jamais réussi sans la générosité d'amis qui lui prêtèrent \$200 afin qu'il s'achète une scie et du bois. En 1945, il a versé plus de \$11,000 en salaires à ses employés canadiens. Un autre ne peut suffire à la demande et il reçoit des commandes non seulement du Canada, mais des Etats-Unis et de l'Amérique du Sud.

Je tiens également à en signaler un troisième, avocat yougoslave; si j'en parle, c'est que de tous les immigrants, les avocats ont le plus de difficulté à s'établir, car ils ne peuvent utiliser leurs connaissances spécialisées.

L'hon. M. ROEBUCK: Ce sont des gens sans ressources, de toute façon!

Mlle HAYWARD: Je ne partage pas cet avis. Cet homme ne manquait sûrement pas d'initiative, car il a acheté des pièces de machines qu'on considérait comme du rebut, et il a lui-même fabriqué une machine servant à nettoyer les fruits et les légumes. Il a agi ainsi car, après avoir consulté les fonctionnaires de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre et certains hommes d'affaires, il a constaté que ce travail s'imposait. La loi exige qu'on nettoie tous les fruits avant de les expédier aux épiciers en gros. Sauf erreur, cet homme est le premier en Ontario qui ait des pruneaux nettoyés à sec. Il a non seulement atteint le point où son entreprise prospère et lui permet d'acheter d'autres machines, mais il a introduit une nouvelle méthode de nettoyer les fruits et les légumes, non pas en les lavant, mais en utilisant la pression de l'air. On évalue à plus de \$100,000 les denrées importées qu'on a sauvées grâce au nettoyage, et qu'il aurait fallu jeter.

On pourrait poursuivre ainsi pendant longtemps. Chaque cas est une preuve de courage et d'initiative, d'adaptation aux besoins du Canada, et démontre clairement que nous sommes perdants en restreignant les catégories d'immigrants aux seuls agriculteurs. Nous sommes d'avis qu'il faudrait étendre ces catégories. Quant aux réfugiés, comme l'a proposé M. Sandwell, je crois que nous devrions accepter des gens de plusieurs professions, métiers et nationalités.

J'aimerais ajouter que notre ligne de conduite et nos règlements ne devraient pas être trop sévères, car en spécifiant certaines professions et certains métiers admissibles, nous perdons des gens qui possèdent des aptitudes spéciales et dont il est impossible de prévoir le cas à l'avance. Nous devrions laisser quelque chose à l'imagination, afin de pouvoir acquérir des personnes de talent, et peut-être de génie, car sait-on jamais où le génie peut se cacher? Je veux dire que nous n'avons pas élaboré notre programme de façon à admettre les Einstein, les Thomas Mann, et d'autres réfugiés éminents. C'est bien malheureux.

L'hon M. HORNER: Mademoiselle Hayward, permettez-moi de faire une remarque en ce sens. Un homme qui possédait en Europe plusieurs établissements de salaisons, mais qui fut forcé de fuir les nazis et les fascistes, a établi une entreprise de salaison dans l'Ouest du Canada. A mon avis, notre seule chance de conserver le marché anglais, c'est de dire à nos exploitants de salaisons comment préparer le bacon canadien pour l'exportation. Nous avons importé des pores afin de permettre aux cultivateurs de produire une bonne qualité de bacon, mais nous n'avons jamais songé à faire venir quelqu'un qui expliquerait à nos propriétaires de salaisons la façon d'améliorer leur bacon.

Mlle HAYWARD: Si vous le permettez, je vais laisser de côté la question de notre gain matériel, car ce n'est pas le seul aspect du problème des réfugiés. Je suis heureuse de constater que, dans son mémoire, le Congrès canadien du travail a exprimé l'avis que nous avons l'obligation morale d'aider les réfugiés même

s'il nous en coûte quelque chose, que leur admission au pays nous profite ou non du point de vue économique.

L'hon. M. ROEBUCK: Oui.

Mlle HAYWARD: Comme vous le savez, nous n'avons pas suivi cette ligne de conduite. Nous ne l'avons pas suivie en 1938, alors que des milliers de réfugiés fuyaient l'Allemagne et gagnaient la Hollande, la Belgique, la Suisse et la France. A Genève, on m'a demandé si le Canada n'acceptait que les réfugiés possédant beaucoup d'argent. Je me souviens du cas d'un homme qui s'était échappé d'Allemagne et qui attendait, en Hollande, d'obtenir un permis afin de venir au Canada. Il emmena sa famille au pays, mais il fut forcé de laisser en Hollande les parents de sa femme. Cet homme apporta \$100,000 au Canada. Il m'invita à aller voir la maison qu'il s'était fait construire et me montra les pièces qu'il avait aménagées à l'intention de ses beaux-parents qu'il espérait faire venir. Puis ce fut l'invasion de la Hollande et il n'entendit plus parler d'eux jusqu'à l'été dernier. En 1942, on les avait découverts, cachés dans un sous-sol en Hollande et on les avait envoyés aux chambres à gaz de Belsen. Nous avons leur mort sur la conscience,—car ces gens désiraient venir au Canada et nous leur avons refusé l'hospitalité. Depuis l'été dernier, nos réfugiés attendent et reçoivent peu à peu des nouvelles de leurs parents. C'est une histoire bien tragique. Il arrive très rarement qu'une famille découvre qu'un de ses membres a échappé à la haine nazie. Je pourrais poursuivre pendant des heures ce pénible récit. Nous jugeons donc de la plus haute importance de réunir ceux qui ont enduré de telles souffrances aux membres de leur famille déjà au pays.

Il y a au Canada un homme qui vit dans l'aisance et dont la famille en Tchécoslovaquie ne compte plus qu'une nièce. Le mari de celle-ci est parti avec d'autres parents, et elle est seule. Notre homme est en mesure de subvenir à ses besoins, mais elle est âgée de moins de seize ans et le présent décret visant l'admission des parents la rend donc inadmissible. Le comité a maintes et maintes fois demandé l'admission des parents dans les cas de ce genre. Nous nous occupons d'abord des parents à cause du point de vue humanitaire que j'ai mentionné, et aussi parce que c'est un groupe qui se définit bien et que nous pourrions faire venir le plus facilement lorsque les moyens de transport le permettront. Si nous avons l'obligation morale d'aider un réfugié parce qu'un de ses parents a eu la chance d'être admis au Canada, à plus forte raison devons-nous assister celui qui est sans foyer, probablement sans patrie et qui demeure seul en Europe parce que ses parents sont morts dans la chambre à gaz. Je veux parler d'une partie du million de personnes déplacées que M. Sandwell a mentionnées. Ce sont des Allemands et des Autrichiens antinazis, qui ont résisté et ont eu à souffrir des effets de la doctrine nazie même avant la guerre; ceux qui ont survécu dans les camps de concentration étaient soutenus par l'espoir que nous les aiderions; d'autres furent cachés par des familles hollandaises ou belges. Certains sont restés dans la même pièce pendant douze ou dix-huit mois, et ils n'osaient pas s'approcher de la fenêtre. Une bonne partie des cent-dix mille personnes classées par le comité intergouvernemental ne sont pas des Juifs.

En général, on a l'impression que tous les réfugiés, ou la plupart de ceux-ci ont été des Juifs, mais cette impression est fautive. En effet, il y a eu des réfugiés juifs et un plus grand nombre de Juifs se sont opposés à l'hitlérisme et ont eu à en souffrir. Toutefois, contrairement à l'opinion générale, parmi les 250,000 réfugiés venus aux Etats-Unis, un peu plus de la moitié seulement étaient des Juifs,—sauf erreur la proportion était de 67.6 p. 100. Pour ce qui est du Canada, je crois que nous avons admis environ 7,000 Juifs sur un nombre total d'environ 17,000 ou 18,000 réfugiés.

Je devrais peut-être expliquer la façon dont j'ai obtenu ces chiffres, car il n'y a pas de statistique. Si nous comptons le nombre d'immigrants venus

d'Allemagne après les années 1933 et 1934 et le nombre d'immigrants israélites pour la même période, ainsi que tous les Tchèques à compter de 1938 et les Polonais à compter de 1939, nous avons un total d'environ 17,869. Nous devrions peut-être ajouter à ce nombre les quelque 3,000 personnes qui sont entrées au pays munies de permis temporaires. Le nombre de réfugiés juifs est donc relativement peu élevé. Je voudrais mentionner encore un autre chiffre. En 1931, les Juifs formaient 1.50 p. 100 de notre population. En 1941, la proportion était de 1.48 p. 100. La différence n'est pas énorme, mais au cours des dix années de la persécution hitlérienne, nous n'avons pas sauvé la vie d'un nombre suffisant de réfugiés juifs pour conserver la même proportion d'Israélites au pays. Par conséquent, il nous est impossible de refuser une bonne partie du groupe de 110,000, ou même de 350,000 Juifs qui devraient venir d'Europe, selon M. Hayes et le Congrès des Juifs qu'il représente. C'est sûrement un très petit nombre si nous considérons la perte totale de six millions de Juifs. Si le Canada veut aider à résoudre le problème des réfugiés, nous devons accepter un bon nombre de ces gens.

En résumé, je désire maintenant souligner les demandes que nous adressons au Comité, pour qu'il les soumette au Gouvernement. Tout d'abord, il y a la question des parents; comme vous le savez, l'arrêté en conseil prévoit l'admission des parents de frères et sœurs célibataires, de nièces et neveux orphelins de moins de seize ans. Nous demandons qu'on admette les frères et les sœurs, mariés ou célibataires, les oncles et les tantes, les nièces, neveux et cousins, mariés ou célibataires, et quel que soit leur âge. Nous demandons aussi qu'on admette les orphelins de moins de seize ans, lorsque des parents, amis ou autres personnes promettent de subvenir à leurs besoins. En outre, comme je l'ai déjà dit, nous proposons que les parents soient compris dans la première catégorie, et nous espérons qu'on prendra ensuite des mesures en vue d'admettre une bonne partie du groupe de personnes déplacées, y compris celles que M. Sandwell a mentionnées, ainsi que les Allemands et Autrichiens antinazis car, somme toute, ce sont eux qui ont souffert le plus longtemps.

L'hon. M. HORNER: Qu'ils aient des parents ou non?

Mlle HAYWARD: Oui. Nous proposons que le premier groupe comprenne les parents parce que c'est leur transport qui comportera le moins de difficulté. Nous ne demandons pas d'argent et, d'autre part, nous voulons qu'on supprime la restriction en ce qui concerne les professions. Nous prions les autorités de prendre les dispositions voulues dès que les moyens de transport le permettront. Au cours de mes conversations avec les réfugiés qui viennent demander l'admission de leurs parents, lesquels sont si souvent inadmissibles, je n'en ai pas rencontré un qui ne comprenne que les militaires canadiens et les personnes à leur charge doivent être les premiers à venir au pays; d'autre part, ils seraient si heureux de pouvoir écrire à leurs parents qu'on les acceptera. Même si ces gens en Europe comprennent qu'ils devront attendre, de toute façon ils ne resteront pas dans leur camp de concentration sans aucun espoir, sans la certitude qu'ils pourront plus tard s'établir ici ou ailleurs. A cet effet, nous prions les autorités d'annoncer leur décision en ce sens et de prendre les mesures voulues pour faire venir ces personnes dès qu'il y aura des moyens de transport disponibles. Il nous faudra augmenter le personnel du ministère de l'Immigration et envoyer des représentants chez ces gens. En Suisse, il y a environ 200 personnes qui ont des parents au Canada. Comment se rendront-elles aux bureaux d'immigration si nous nous bornons à rouvrir les postes que nous avions avant la guerre à Paris et à Anvers? Elles devront rester là où elles sont.

L'hon. M. DAVID: Les parents ont-ils soumis des demandes?

Mlle HAYWARD: Non, mais le comité s'efforce de suivre chaque cas de près.

L'hon. M. DAVID: A-t-on transmis les demandes au Gouvernement?

L'hon. M. HORNER: Vous voulez parler des demandes de ces 200 personnes?

Mlle HAYWARD: Elles ont été soumises par le représentant du service d'émigration suisse, qui était à Ottawa au cours de l'hiver, et l'on a transmis ces renseignements au ministre. Je signale simplement ce qui se produira si nous n'avons que deux bureaux, l'un à Paris et l'autre à Anvers. A mon sens, il est essentiel qu'on envoie des fonctionnaires d'immigration aux camps de personnes déplacées. Le transport des réfugiés est assujéti à des restrictions et ils seront détenus à toutes les frontières jusqu'à ce qu'ils obtiennent un permis d'entrée au Canada; d'autre part, ils ne pourront se procurer ce permis avant de subir un examen au bureau d'immigration. Par conséquent, ils resteront pris dans ce guépier. Dès qu'on aura ouvert ces deux bureaux, nous demandons qu'on prenne des dispositions,—et cela exigera un personnel plus nombreux,—afin d'envoyer des fonctionnaires dans les camps pour y examiner les intéressés.

L'hon. M. BUCHANAN: En faisant des démarches auprès du ministère, votre organisme a-t-il soumis une proposition en ce qui concerne l'envoi d'officiers dans les camps?

Mlle HAYWARD: Oui, il y a déjà longtemps, nous avons exprimé l'avis qu'une telle ligne de conduite s'imposait. Je ne suis pas au courant des projets élaborés par le ministère.

L'hon. M. BUCHANAN: Les autorités vous ont-elles laissé espérer quelque chose?

Mlle HAYWARD: Nous n'avons reçu aucune promesse à cet égard.

L'hon. M. DAVID: Ni essayé aucun refus?

Mlle HAYWARD: Non.

L'hon. M. KING: A mon avis, ce serait relativement facile de résoudre le problème si le ministère décidait de s'en occuper. Lorsque je suis allé dans ces bureaux, il y a plusieurs années, ils étaient très importants; on s'y occupait surtout de la visite médicale. Toutefois, pour ce qui est du nombre de fonctionnaires, je crois que la question est d'ordre administratif.

Mlle HAYWARD: En effet.

L'hon. M. HORNER: J'ai peine à croire qu'on manque réellement de moyens de transport. Ne pourrait-on pas utiliser à cette fin plusieurs des navires dont on se sert en vue de l'expérience de la bombe atomique?

L'hon. M. ROEBUCK: Il y en a soixante-quinze.

L'hon. M. HORNER: J'imagine qu'il n'y a qu'à attendre.

L'hon. M. ROEBUCK: Nous avons vendu à la Chine des vaisseaux de 10,000 tonnes.

L'hon. M. DAVID: Mademoiselle Hayward, au nom de votre comité vous demandez surtout qu'on s'occupe des parents de ceux qui se trouvent déjà au Canada, et qu'on les fasse venir au pays. Ai-je bien saisi?

Mlle HAYWARD: Oui, nous proposons qu'on fasse d'abord venir ces gens, et ensuite un groupe de personnes déplacées.

L'hon. M. ROEBUCK: Mademoiselle Hayward, votre exposé a été des plus intéressants. Je vais maintenant prier le statisticien du Dominion, M. Marshall, de nous adresser la parole.

M. Herbert Marshall, statisticien du Dominion:

Monsieur le président et honorables sénateurs, la statistique est reconnue comme une science aride; par conséquent, vous ne devez pas vous attendre à un discours humanitaire et émouvant, comme ceux que vous avez entendus ce matin. De toute façon, je m'efforcerai d'être bref.

De 1851 à 1941, près de 6,700,000 immigrants sont venus au Canada. Au cours de la même période, le nombre apparent d'émigrants s'élève à 6,300,000. L'excédent net d'immigrants est donc de 400,000 pour cette longue période.

En 1941, les immigrants du Canada, c'est-à-dire ceux qui sont nés en dehors du Canada, étaient au nombre de deux millions. Comme le produit net de l'immigration depuis 1851 n'est que de 400,000 il est évident qu'un grand nombre de Canadiens ont émigré. Les données statistiques démontrent qu'un million et quart de personnes nées au Canada demeuraient aux Etats-Unis en 1931. Sur les 6,700,000 immigrants venus au pays depuis 1851, quelques-uns sont morts au Canada, des centaines de milliers d'autres ont émigré aux Etats-Unis et plusieurs sont retournés dans leur pays.

On ne peut comprendre ces données statistiques sans parler des forces dynamiques à la base des vastes mouvements d'immigration. L'histoire des pressions qui ont amené ces mouvements est longue et complexe, et je ne puis qu'en signaler les points les plus importants. En réalité, l'immigration canadienne du passé ne peut se comprendre qu'à la lumière de l'immigration du continent nord-américain tout entier, car, jusqu'à la fin de la première Grande Guerre du moins, ce mouvement est résulté de conditions applicables à tout le continent nord-américain, mouvement où la frontière internationale entre le Canada et les Etats-Unis n'a exercé que peu d'influence.

Au cours d'une période de 300 ans, le peuplement du continent nord-américain a passé de l'Atlantique au Pacifique. Cependant, il fallait d'abord édifier des bases devant servir de points de départ aux mouvements vers le nord, le sud et l'ouest. Cela explique pourquoi les périodes des grands mouvements de population ont été suivies de périodes tranquilles durant lesquelles on édifiait de nouvelles bases devant servir à d'autres mouvements. Dans l'ensemble, jusqu'en 1896, les Etats-Unis avaient le plus grand attrait pour les immigrants, en raison de leur vaste expansion industrielle. Cependant, des circonstances particulières ont parfois amené de fortes vagues d'immigration des Etats-Unis au Canada. A titre d'exemple, signalons la venue au Canada des Loyalistes. Il est arrivé aussi, au cours de cette période, que les Américains sont venus au Canada parce que notre pays offrait de meilleures occasions de succès. Les premiers établissements en Amérique eurent lieu, bien entendu, sur le littoral de l'Atlantique. A mesure que ces régions se peuplaient, les gens se sont dirigés vers le sud et le nord, vers le milieu du dix-huitième siècle.

Après la Révolution américaine, la colonisation s'est graduellement étendue jusqu'à la frontière internationale. Quand toutes les régions au sud de la frontière furent peuplées et lorsque les mouvements vers l'ouest devaient attendre une plus grande exploitation, un grand nombre d'Américains se sont tournés vers le Canada et ont trouvé les occasions qu'ils recherchaient dans les Cantons de l'Est et les régions avoisinantes des lacs Ontario et Erié. Les partisans des Loyalistes ont afflué dans ces régions. A ce moment-là, on a calculé qu'au cours des vingt années après 1791, huit sur dix personnes demeurant dans le Haut-Canada étaient d'ascendance américaine, et qu'un quart de ce nombre étaient des Loyalistes et leurs enfants. Ce mouvement d'Américains au Canada a dû attendre l'ouverture de régions juste au sud de la frontière, puis leur saturation et leur débordement au Canada.

En 1925, le canal Erié a formé le lien qui a rendu possible la colonisation rapide des Etats de la Prairie, étape nécessaire au peuplement des Etats des Montagnes Rocheuses et du littoral du Pacifique. En raison du Bouclier laurentien, le Canada n'a pas d'Ouest moyen; par conséquent, un grand nombre de cultivateurs de la région qui forme aujourd'hui l'Ontario se sont joints aux cultivateurs de l'Ohio et des Etats de l'Est, dans le mouvement vers l'Indiana, le Michigan et l'Illinois. L'activité de l'industrie des Etats de l'Est et les grandes améliorations dans l'agriculture et les moyens de transport dans les Etats de la Prairie, aux Etats-Unis, ont supplanté les avantages dont jouissaient les provinces canadiennes depuis une dizaine d'années. Malgré ce mouvement prononcé d'émigration hors du Canada, quelques Américains ont continué d'envahir la région qui portait jadis le nom de Haut-Canada.

Vers 1863, lorsque la confiance dans le résultat de la Guerre civile a apporté beaucoup d'optimisme économique dans les Etats du nord, il y eut une forte demande de main-d'œuvre et les salaires élevés ont attiré un grand nombre de Canadiens. Beaucoup de Canadiens-français ont émigré. Il en fut de même de cultivateurs canadiens qui se sont dirigés vers le Kansas, le Missouri, le Michigan et ailleurs. A peu près vers la même époque, quelques Américains du Minnesota sont venus dans la région de la Rivière Rouge, au Manitoba. Quelques Canadiens s'y sont également rendus de l'Est canadien et des Etats-Unis.

Après la cessation de la Guerre civile aux Etats-Unis et la fin de la réciprocité, le commerce entre le Canada et les Etats-Unis a beaucoup diminué. La Confédération de 1867 a apporté une nouvelle lueur d'espoir aux provinces canadiennes, mais la crise financière de 1873 a donné naissance à une crise économique dont le Canada n'a pu se relever que vers 1895.

Aux Etats-Unis, sauf quelques brèves périodes de recul, il existait une plus grande prospérité parce qu'on ouvrait continuellement de nouvelles régions à la colonisation de plus en plus à l'ouest. Les immigrants ont continué d'affluer au Canada, mais un si grand nombre de Canadiens et de nouveaux venus émigraient aux Etats-Unis avant que la situation ne changeât, vers 1895, que le chiffre de la population du Canada a failli demeurer stationnaire.

Cet état de choses indiquait évidemment un surpeuplement de certaines régions. Dès 1851, on commençait de s'apercevoir que certains de nos comtés de l'Est avaient atteint la population maximum compatible avec le niveau de vie existant. Dans certains comtés, la population commençait à diminuer, et dans d'autres on ne pouvait réussir à en maintenir l'accroissement naturel. Comme résultat, il se produisit une poussée vers les régions où la population était moins dense, au Canada, si ces régions étaient d'accès facile, sinon aux Etats-Unis. Québec fut la première province à ressentir ces effets, et l'excédent de sa population commença à partir de 1851 à 1861. Puis ce fut le tour d'Ontario, de 1861 à 1871. Quelques-uns de ses habitants s'établirent plus au nord. La plupart s'en allèrent au sud ou à l'ouest, aux Etats-Unis. Certains franchirent le Bouclier laurentien et vinrent dans la région de la Rivière Rouge, dans l'ouest canadien. Entre 1881 et 1891, la population se faisait trop nombreuse dans les provinces Maritimes. La plupart des émigrants gagnaient les Etats-Unis, mais le Pacifique-Canadien commençait aussi à transporter en nombres toujours croissants des Canadiens de l'Est vers les provinces des Prairies.

Bref, voici ce qu'on a dit à ce sujet: "Il faut considérer ces années (1861-1896) comme une période où une bonne partie de la population canadienne, indigènes et immigrants, formait 'un ensemble de personnes temporairement établies à des centres de distribution', d'où elles se déplaçaient continuellement en vue de maintenir ou d'améliorer le niveau de vie auquel elles étaient accoutumées, bien souvent sans tenir compte des opinions politiques. La République était d'accès plus facile et offrait souvent de plus grands avantages, mais plus de la moitié des émigrants canadiens de cette période réussirent à trouver de nouveaux foyers dans le Dominion".

En 1885, non seulement le Pacifique-Canadien avait-il peré les barrières que présentaient le Bouclier laurentien, mais il s'était rendu jusqu'au Pacifique; cependant, la colonisation des dernières bonnes régions de l'Ouest devait attendre encore une dizaine d'années. Il y avait bien un flot d'immigrants et de Canadiens s'établissant au Manitoba; cette période dura de 1879 à 1882, mais elle fut suivie d'une débâcle. On en avait encore beaucoup à apprendre sur l'exploitation agricole des Prairies. La Rébellion de Riel, en 1885, fut nuisible à l'immigration, car les journaux en exagérèrent beaucoup l'importance. Quelques Américains franchirent la frontière, mais ils ne furent pas nombreux, car il y avait encore des terres disponibles aux Etats-Unis. Plusieurs Européens

qui se rendirent en Colombie-Britannique par voie du Pacifique-Canadien continuèrent leur chemin jusqu'à Seattle, Portland et San-Francisco, parce que la vie n'offrait pas suffisamment d'attrait en Colombie-Britannique. Les Québécois continuèrent d'émigrer en Nouvelle-Angleterre et ailleurs aux Etats-Unis.

Bien entendu, il y eut un mouvement inverse. La protection de la politique nationale créait des industries qui non seulement ramenèrent des Etats-Unis quelques Canadiens, mais poussèrent aussi des Américains à tenter leur chance. Le nombre d'emplois industriels augmenta modérément; le capital américain commençait à s'introduire au pays.

En 1896, le Canada entra dans sa plus grande période d'expansion. A mesure que le commerce s'améliorait, les prix commençaient à monter. En même temps, le Dominion intensifiait son programme d'immigration. La technique de l'exploitation des Prairies apprise dans l'Ouest américain pouvait servir aux cultivateurs des Prairies canadiennes et en 1900, ceux-ci avaient prouvé qu'il était possible de produire du blé malgré les gelées précoces. Les beaux jours du Canada commençaient enfin à poindre. Un monde florissant exigeait un nombre toujours croissant de denrées, et il était inévitable que des Canadiens de l'est ainsi que des Américains et des Européens viennent s'établir dans les Prairies canadiennes. Au cours des quinze années qui suivirent, près d'un million d'Américains affluèrent vers cette vaste région du blé. Un flot d'immigrants arrivèrent aussi d'Europe; plusieurs de ces derniers restèrent dans les villes et les villages florissants de l'Est mais un bon nombre se rendirent dans l'ouest. Une grande partie de ces gens travaillèrent comme domestiques et ouvriers agricoles, et non comme cultivateurs. Bien entendu, plusieurs Canadiens revinrent au pays. On a estimé que la moitié des immigrants américains qui s'établirent dans l'Ouest étaient d'ascendance canadienne. L'expansion de l'agriculture attira également dans la région des marchands, des distributeurs, des instituteurs, des artisans, des capitalistes. En outre, des Américains immigrèrent en Ontario où, par suite du départ de cultivateurs canadiens pour l'Ouest, il y avait des terres bon marché.

Une crise économique universelle commença à sévir en 1912, ce qui eut pour effet de ralentir le flot de l'immigration; puis vint la première Grande Guerre en 1914. Naturellement, la guerre exerça des influences particulières sur l'immigration dans le continent nord-américain. Il n'y eut plus d'immigrants européens; plusieurs sujets de pays ennemis quittèrent le Canada et rentrèrent chez eux, ou bien se rendirent aux Etats-Unis où ils demeurèrent. D'autre part, de nombreux sujets britanniques passèrent des Etats-Unis au Canada, en vue de s'y engager. Quelques Canadiens s'en allèrent aux Etats-Unis, pour échapper au service militaire tant que ce pays n'avait pas pris part à la mêlée. Ce fut la demande insatiable de denrées alimentaires, de munitions et d'équipement pour les forces alliées qui exerça la plus grande influence sur la migration entre les deux pays. Au Canada, les industries de première importance aussi bien que celles d'importance secondaire se développèrent sensiblement, et l'on tira tout le parti possible des immenses moyens de production des Etats-Unis. On se disputait la main-d'œuvre dans tout le continent et, une fois de plus, la frontière internationale n'entravait nullement l'émigration. En somme, il semble que, durant cette période, les Canadiens se sont dirigés vers les Etats du nord-est et du centre, alors que les Américains sont passés dans les provinces de l'ouest.

La première Grande Guerre provoqua un changement inévitable dans l'immigration en Amérique du Nord. Alors qu'il existait encore des régions inexploitées, on tenta rarement d'en enrayer le flot et il y eut de nombreux déplacements, sans qu'on tînt compte de la frontière internationale. On avait maintenant mis en valeur la dernière grande région encore vierge,—l'Ouest canadien. Immédiatement après la guerre, le Canada et les Etats-Unis durent rapatrier et rétablir leurs militaires, et des milliers de personnes en Europe

désiraient quitter les régions frappées par le chômage; d'autre part, il fallait adapter l'industrie aux nouvelles conditions du temps de paix. L'isolationisme prédominait aux Etats-Unis, et les effets s'en firent sentir dans la hausse des tarifs; de plus l'immigration fut assujettie à des restrictions de plus en plus rigoureuses jusqu'à ce que, lors de la crise des années 1930, presque toutes les catégories d'immigrants furent exclues. D'après les restrictions américaines, le contingentement ne s'appliquait pas aux Canadiens, et comme la réadaptation d'après-guerre se fit beaucoup plus rapidement aux Etats-Unis qu'au Canada, un bon nombre d'émigrants passèrent la frontière. Etant donné que les règlements avaient diminué le flot d'immigrants européens aux Etats-Unis, l'établissement dans ce pays offrait aux Canadiens de nombreuses occasions de succès. Il y eut donc un nombre considérable d'émigrants ontariens et québécois.

Le régime de contingentement américain eut aussi pour effet de diriger les immigrants vers le Canada et au cours de la période s'étendant de 1921 à 1931, il y eut en moyenne près de 120,000 immigrants par an, dont la plupart venaient d'outre-mer. Après leur arrivée au Canada, plusieurs de ces immigrants tentèrent de pénétrer aux Etats-Unis et quelques-uns y ont sans doute réussi. Toutefois, ce qui se produisit surtout, c'est que, dans bien des cas, des Canadiens furent remplacés par des immigrants; en effet, ceux-ci prirent la place des Canadiens qui émigrèrent aux Etats-Unis, où ils n'étaient pas inclus dans le contingentement. Le Canada remédia à cet état de choses en établissant des lois visant au choix minutieux des immigrants. On exigea un capital plus élevé et l'on n'admit que certaines catégories d'ouvriers.

La crise qui suivit 1929 de nouveau modifia la situation, et le chômage suscita des changements importants. On rapatria les étrangers vivant aux frais de l'Etat. On renvoya chez eux les immigrants européens entrés au pays de façon irrégulière. Plusieurs Canadiens revinrent des Etats-Unis et plusieurs Américains au Canada regagnèrent leur pays. Quelques immigrants des Iles britanniques vinrent au Canada, mais plusieurs nationaux anglais retournèrent chez eux. De 1931 à 1941, il y eut 150,000 immigrants et 260,000 émigrants, ce qui représente une perte nette de 110,000.

Pour la préparation de ce résumé historique, nous avons largement puisé dans *Mingling of the Canadian and American Peoples*, de M. C. Hansen, et, pour terminer, en voici un extrait:

"Au cours des mêmes années (1914-1938), quelques Canadiens du moins se rendirent graduellement compte d'un fait que les déplacements successifs de la population dans le continent nord-américain et le flot d'immigrants européens avaient quelque peu obscurci dans le passé, savoir que le continent américain au nord du Rio-Grande offrait en tout temps un ensemble unique de moyens d'existence. Les habitants des régions les plus anciennes tout comme les nouveaux venus n'avaient jamais cessé de se diriger vers le nord, le sud, l'est et l'ouest, de s'établir sur de nouvelles terres à mesure qu'ils y avaient accès et que les moyens de transport favorisaient le commerce, ou de saisir d'autres occasions. Les immigrants eux-mêmes ne s'étaient pas occupés de la souveraineté territoriale, de sorte que les peuples des Etats-Unis et du Canada avaient toujours représenté un seul groupe d'habitants de l'Amérique du Nord, tirant le meilleur parti possible des moyens d'existence que le continent tout entier pouvait offrir."

Après ce tableau historique, nous pouvons maintenant résumer les données statistiques, en considérant chaque dizaine d'années.

1851-1861

Ce fut une période de commerce florissant. Le traité de réciprocité avec les Etats-Unis permettait aux produits naturels d'entrer en franchise et accroissait sensiblement le commerce canadien, non seulement avec les Etats-Unis, mais aussi avec l'Europe. La population canadienne augmenta de 32.6 p. 100,

soit plus de 790,000 personnes. On ne devait atteindre une augmentation aussi considérable qu'au cours d'une autre dizaine d'années. Malgré l'émigration de 86,000 personnes, la population des immigrants s'accrut de plus de 220,000, ce qui dépasse le chiffre des 210,000 nouveaux arrivés au pays. Par conséquent, un grand nombre d'immigrants à destination des Etats-Unis avaient dû s'arrêter au Canada en cours de route.

Au cours de cette période, les conditions étaient favorables à l'absorption de la population. D'après les données statistiques des comtés, cette absorption s'est effectuée dans les régions déjà peuplées, et non dans les régions encore désertes. Quoi qu'il en soit, pendant cette période, une bonne partie des émigrants venaient du Canada français, où la population avait déjà atteint le point de saturation. Le nombre de Canadiens de naissance augmenta de 102,000 aux Etats-Unis.

1861-1871

Pendant cette période, la Guerre civile américaine fut suivie de l'abrogation du traité de réciprocité, en 1865, et du relèvement des barrières tarifaires dressées contre les exportations canadiennes. Le Canada adopta en conséquence "une politique de protection". Ce fut une période de trouble et d'agitation économique. Vers 1863, contrairement aux conditions qui existaient au Canada, la confiance dans le résultat de la Guerre civile suscita, dans les Etats du nord, un optimisme économique considérable et les ouvriers furent très recherchés. Les salaires élevés attirèrent un grand nombre de Canadiens. Des cultivateurs canadiens allèrent aussi s'établir dans les Etats de la Prairie.

La population accusa une augmentation de moins de 460,000, soit un gain de 14.2 p. 100, alors que celui de la période précédente avait été de 32.6 p. 100. Bien que 186,000 immigrants fussent entrés au Canada dans le but de s'y établir, la population des immigrants avait diminué de 91,000 à la fin de cette période. Le nombre apparent d'émigrants fut de 376,000. Ce chiffre élevé résultait du fait que l'accroissement naturel de 650,000 âmes et l'arrivée de 186,000 immigrants, soit un total de 836,000, créèrent un volume de population dont le pays ne pouvait en absorber près de 45 p. 100 au niveau de vie désiré. Le nombre de Canadiens aux Etats-Unis augmenta de 243,000.

Au Canada même, les gens quittaient les comtés surpeuplés pour se rendre dans les régions à population moins dense, dans les provinces de l'Est, et quelque 50,000 Canadiens étaient partis à destination de l'Ouest canadien. Ce déplacement eut des répercussions dans l'Ontario et le Québec.

1871-1881

Une certaine prospérité régna au début de cette période, mais la crise économique universelle de 1873 s'étendit du Royaume-Uni et des Etats-Unis au Canada, qui ne s'en dégagera finalement que vers 1895. Les Etats-Unis reprurent le dessus plus rapidement et l'expansion économique relativement supérieure de ce pays attira un flot continu d'immigrants, dont plusieurs étaient des Canadiens. L'accroissement démographique fut de 636,000, ou 17.2 p. 100,—soit plus que la période précédente. La population des immigrants n'augmenta que d'environ 11,000, bien que 353,000 immigrants fussent arrivés au pays. Il y eut 437,585 émigrants. L'accroissement naturel de 720,000 habitants ajouté au nombre d'immigrants formaient un chiffre de population si élevé que le pays ne pouvait en absorber au delà de 40 p. 100. Le nombre de Canadiens aux Etats-Unis augmenta de 224,000.

1881-1891

Pendant cette période, la crise économique fut encore plus grande. Les chemins de fer du Pacifique-Canadien avaient atteint le Pacifique en 1885, mais

il était encore trop tôt pour récolter les fruits de cette entreprise. La vie aux Etats-Unis se faisait de plus en plus prospère et l'exploitation des prairies y progressait rapidement.

La population du Canada n'augmenta que de 508,000 au cours de cette période, soit de 11.8 p. 100. La population des immigrants accusa un accroissement de 41,000. Il y eut plus de 900,000 immigrants et 1,100,000 émigrants.

Un bon nombre de Canadiens émigrèrent aux Etats-Unis (plus de 300,000). L'accroissement naturel de 715,749 et le chiffre des nouveaux immigrants fournirent une population dont une proportion de 70 p. 100 ne pouvait être absorbée. Au cours de cette période, le nombre de Canadiens aux Etats-Unis accusa une augmentation de 263,000.

Au Canada même, la population se dirigea surtout vers les villes et les régions du Nord-Ouest. Les habitants des provinces Maritimes se déplacèrent, aussi bien que ceux du Québec et de l'Ontario. Pendant cette dizaine d'années, la population des comtés de l'est se déversa dans les villes et les régions du Nord-Ouest, ainsi qu'en dehors du pays.

1891-1901

La crise devint de plus en plus forte jusqu'en 1896, alors que la prospérité universelle et la hausse des prix inaugurèrent une période d'expansion sans précédent au Canada. On avait surmonté les derniers obstacles à l'ouverture de l'Ouest canadien. Aux Etats-Unis, les Etats de la Prairie ainsi que les Etats des Montagnes Rocheuses et du littoral du Pacifique étaient remplis à capacité, comme préliminaire à l'exploitation des Prairies canadiennes. Le Pacifique-Canadien avait franchi l'obstacle du Bouclier laurentien. De plus, grâce à l'expérience acquise par les Américains, les colons de l'Ouest canadien pouvaient bénéficier des techniques spéciales nécessaires à la culture des Prairies. En conséquence, de 1896 à 1914, le Canada devint la Mecque des immigrants, y compris un grand nombre d'Américains; cependant, l'immigration ne s'intensifia qu'après 1900. Le chiffre de la population augmenta de 538,000, soit de 11.1 p. 100. Il y eut 325,000 immigrants et 500,000 émigrants. La population des immigrants accusa une augmentation de 56,000. Le nombre de Canadiens aux Etats-Unis s'accrut de près de 200,000. Par suite de l'accroissement naturel ajouté au nombre d'immigrants, le chiffre de la population atteignit presque un million, de sorte que, pendant cette période, il y eut deux fois plus de nouveaux habitants que le pays ne pouvait en absorber. Au cours des cinq premières années de cette période, les gens des comtés à population dense se dirigèrent vers les villes alors que, pendant les cinq dernières années, quelques-uns s'établirent dans les nouvelles régions de l'Est, et le plus grand nombre se rendirent dans les provinces de l'Ouest.

1901-1911

Durant cette période, il y eut un flux de colons dans les provinces des Prairies et les provinces plus anciennes se redressèrent également. On activa l'immigration de façon intense, on étendit les lignes ferroviaires et l'on exploita les industries minières.

La population augmenta de 1,835,000, ou 34.3 p. 100,—soit l'augmentation la plus élevée dans l'histoire du pays. La population des immigrants s'accrut de 887,000. Il y eut près de 1,800,000 immigrants et un peu plus d'un million d'émigrants. L'accroissement naturel de 1,120,000 et le nombre d'immigrants portèrent la population à un chiffre si élevé que, même pendant cette période de grande expansion, une proportion de 37 p. 100 ne put être absorbée.

Le nombre de Canadiens aux Etats-Unis augmenta de 25,000.

1911-1921

La prospérité de la période précédente se continua jusqu'en 1913, mais fut suivie d'une crise, puis de la guerre, ce qui activa énormément la production canadienne. En 1911, 1912 et 1913, le Canada admit plus d'un million d'immigrants. Après la déclaration des hostilités, ce nombre diminua sensiblement, mais des Américains continuèrent de s'établir dans l'Ouest.

L'accroissement démographique fut de 1,581,000, soit 21.9 p. 100. La population des immigrants augmenta de 369,000. Il y eut 1,592,000 immigrants et 1,361,000 émigrants.

1921-1931

Cette décade est marquée par le passage de la période de transition d'après-guerre à la vague de prospérité d'après-guerre, qui a atteint son point culminant en 1929 et qui s'est terminée par une crise économique. L'inauguration d'une politique d'isolation aux Etats-Unis, qui comprenait des restrictions à l'immigration et le contingentement, date de cette période. L'absence de contingentement pour les Canadiens a exercé une influence spéciale sur la migration des Canadiens pendant cette décade et la suivante.

La population a augmenté de 1,589,000, ou de 18.1 p. 100. La population d'immigrants s'est accrue de 352,000.

Les arrivées d'immigrants se sont chiffrées à 1,200,000 et l'émigration à 1,100,000. Une augmentation naturelle de 1,485,000, plus les immigrants, a formé un trop plein, dont 40 p. 100 n'a pu être absorbé. L'émigration de Canadiens de naissance aux Etats-Unis a été très considérable. Il y eut une augmentation de 153,000 Canadiens de naissance aux Etats-Unis. Le contingentement a eu pour effet d'attirer des immigrants au Canada et de chasser des Canadiens aux Etats-Unis. Les comtés en croissance de l'Est ont accusé des taux d'augmentation plus forts que l'Ouest.

1931-1941

La population a augmenté de 1,129,000, ou de 10.9 p. 100. La population d'immigrants a diminué de 289,000. Les entrées d'immigrants se sont établies à 149,000 et les sorties d'émigrants à 262,000, ce qui laisse un excédent de 113,000 en faveur de l'émigration. Un accroissement naturel de 1,242,000, plus l'immigration, donne une augmentation totale d'à peu près 1,400,000, mais environ 300,000 n'ont pu être absorbés, soit près de deux fois le nombre des nouveaux immigrants qui sont arrivés. D'anciens immigrants sont retournés aux Etats-Unis et en Europe et un grand nombre de Canadiens ont été rapatriés des Etats-Unis—90,000.

Cette revue des mouvements de migration du passé contient les germes d'un programme d'immigration pour le présent. Soulignons quelques caractéristiques.

1. Jusqu'en 1914, l'entrée en masse des immigrants sur le continent nord-américain est due en grande partie aux exigences du recul des limites des terres colonisées. Au Canada, par exemple, le peuplement des provinces des prairies a coïncidé avec la période d'immigration la plus forte. Tant qu'il restait des nouveaux territoires à mettre en valeur, nous avons besoin non seulement de cultivateurs, mais de gens d'un grand nombre de professions et il importait peu de faire un choix d'après les aptitudes professionnelles, sauf quand on avait en vue des entreprises spéciales comme la construction de chemins de fer. Aujourd'hui, il n'y a plus de nouveaux territoires à ouvrir et, par conséquent, si l'on veut admettre des immigrants il est recommandable de préparer soigneusement notre programme.

2. Il est évident que dans le passé on a laissé entrer beaucoup plus d'immigrants que le Canada ne pouvait en absorber. Même pendant la décade où

notre capacité d'assimilation avait atteint son point culminant, soit de 1901 à 1911, le nombre des immigrants excédait de 37 p. 100 notre capacité d'absorption. De 1881 à 1891, le pourcentage était de 70.

3. Ces surplus considérables d'immigrants étaient une cause de confusion et d'efforts perdus, sans la possibilité d'effectuer un désencombrement les conséquences auraient été pires encore. La frontière des Etats-Unis est restée grande ouverte jusqu'après 1920. Des centaines de mille immigrants canadiens ont traversé la frontière. Ce moyen de dégagement n'existe plus. Si on permettait aux immigrants d'entrer sans tenir compte de la capacité d'absorption du pays, on créerait un problème pour le Canada.

4. On a prétendu que l'augmentation naturelle des Canadiens aurait suffi comme nombre à réaliser tout l'accroissement de la population canadienne depuis 1851. Cette affirmation est discutable du point de vue statistique, mais en tout cas il aurait été impossible d'enrayer l'émigration massive des Canadiens de naissance aux Etats-Unis. Il fallait donc faire venir des immigrants à leur place et il en est arrivé plus que c'était nécessaire pour compenser les pertes dues à l'émigration des Canadiens de naissance. Par conséquent, la population canadienne n'aurait pas été aussi élevée aujourd'hui sans immigration ni émigration. La différence est probablement dans les trois cent à quatre cent mille.

5. On a dit également que les immigrants avaient déplacé les Canadiens de naissance, c'est-à-dire que les Canadiens avaient été forcés d'émigrer à cause de la présence des immigrants. C'est pousser trop loin la généralisation, bien que c'était vrai dans certains cas. Par exemple, de 1921 à 1931, quand les Etats-Unis ont imposé des restrictions à l'immigration sans établir de contingent à l'égard des Canadiens, le mouvement d'immigration au Canada a été relativement élevé. A cette époque, les immigrants faisaient concurrence aux Canadiens de naissance au Canada, prenaient leur place et les forçaient à se transporter aux Etats-Unis. Cependant, une foule de Canadiens sont entrés aux Etats-Unis pendant bien des décades, non pas parce que les immigrants prenaient leur place, mais parce que la fortune semblait leur sourire davantage là-bas. La migration des Canadiens français dans les Etats de la Nouvelle-Angleterre, qui remonte à la période de 1851 à 1861, n'a pas été le résultat d'un déplacement par les immigrants, mais il était dû au fait que les emplois libres à cette époque n'offraient pas les chances d'avenir que l'on pouvait trouver aux Etats-Unis. Un grand nombre de cultivateurs de naissance canadienne ont quitté le Canada pendant les premières décades, parce que le Canada n'avait pas ouvert de nouvelles régions accessibles dans le temps et que les comtés où ils vivaient étaient complètement peuplés. Par contre, les Etats-Unis défrichaient de nouvelles régions facilement accessibles.

6. Beaucoup de renseignements statistiques sur les caractéristiques de la population canadienne actuelle peuvent aider à formuler un programme d'immigration. Les données sur l'origine ethnique des Canadiens classés selon d'autres facteurs, comme l'intermariage, la ségrégation, etc., indiquent que le travail d'assimilation des immigrants présente des écarts considérables. En d'autres termes, certains groupes ethniques s'assimilent plus lentement que les autres. Il serait nécessaire d'étudier quel coefficient on devrait attribuer à cette considération dans l'institution d'une politique d'immigration. D'autres considérations pourraient faire contre-poids à une basse cote pour l'assimilation.

7. L'analyse statistique montre que les groupes d'âge de la population varient en raison inverse de l'intensité de l'immigration.

8. Les conclusions générales que l'on peut tirer de ce mémoire sont qu'à l'heure actuelle, l'absence de nouveaux territoires à défricher et l'interdiction des immigrants aux Etats-Unis changent l'aspect du problème par comparaison

aux décades antérieures. Il semble que le problème de l'immigration doit être étudié sous d'autres angles. L'essentiel est de faire précéder l'établissement d'un programme prudent d'une étude approfondie de la capacité présente d'assimilation et de se donner toute latitude pour faire les redressements nécessaires, à mesure que les tendances de l'économie changeront. En favorisant l'entrée de jeunes familles plutôt que de célibataires on ralentirait le vieillissement de la population. Enfin, le choix selon les occupations est évidemment de première importance. Ce choix réglerait le mouvement des immigrants d'après les besoins réels du pays.

L'hon. M. ROEBUCK: Vous avez dit qu'on avait admis des immigrants au Canada en nombre excédant la capacité d'absorption du pays. Comment êtes-vous arrivé à définir ce qu'était la capacité d'absorption du Canada?

M. MARSHALL: Nous y sommes arrivés en ajoutant au nombre d'immigrants l'accroissement naturel, puis en faisant la comparaison avec le grand nombre de ceux qui ont quitté le Canada. J'ai essayé de bien démontrer dans mon mémoire qu'en définissant la capacité d'absorption du pays on doit tenir compte du niveau d'existence auquel les gens sont habitués et qu'ils veulent maintenir. Si nous voulions abaisser considérablement le niveau de vie, nous pourrions bien entendu assimiler une plus forte augmentation de population.

L'hon. M. HORNER: Je crois que la meilleure façon d'exprimer notre pensée est de dire que les conditions aux Etats-Unis étaient plus favorables.

L'hon. M. ROEBUCK: Absolument.

L'hon. M. HORNER: Je suis convaincu que l'une des raisons pour lesquelles les Etats-Unis ont réussi à enlever des immigrants à notre pays est la décentralisation de leur système bancaire. L'obstacle à la marche en avant de l'industrie dans tout le Canada est la centralisation du système bancaire, en dépit de ses belles réalisations. Nous alléguons que les garanties sont meilleures, mais on achète de l'outillage du nord des Etats-Unis et on continuera à le faire, alors que, sans la centralisation du système bancaire, il aurait été possible de produire les machines au Canada même. Les états de l'Ouest n'ont pas besoin de s'adresser à New-York pour obtenir un prêt. Ici, au Canada, les banques ont leur siège social à Toronto ou à Montréal et des succursales dans tout le pays.

M. MARSHALL: Quelles qu'aient été les causes, et elles étaient nombreuses, qui ont poussé les immigrants à s'expatrier, notre pays ne pouvait pas en absorber plus.

L'hon. M. HORNER: Je n'aime pas les mots: "ne pouvait pas".

L'hon. M. ROEBUCK: Je ne raffole pas de la phrase: "on ne pouvait pas les absorber". A mon sens, vous donnez l'impression que nous ne pouvions pas les absorber et qu'ils sont passés aux Etats-Unis. Je crois qu'ils sont allés aux Etats-Unis parce que les conditions leur plaisaient plus qu'ici, peut-être à cause du niveau de vie plus élevé là-bas.

L'hon. M. DAVID: Vous dites que les pertes ont été enregistrées pendant les années de crise; vers ce temps-là un million de personnes ont quitté le Québec pour ne jamais revenir.

L'hon. M. MARSHALL: Une autre raison, c'est qu'on ne peut pas coloniser les nouvelles régions avant d'y aménager des moyens de transport. Dans l'histoire du Canada, on pourrait citer de nombreux cas où les facilités de transport entre les vieilles régions et les nouvelles manquaient complètement. Il était possible de se rendre aux Etats-Unis et les gens y allaient. Tous ces faits méritent de retenir l'attention quand on dit qu'on ne pouvait pas absorber plus d'immigrants.

L'hon. M. ROEBUCK: Ces conditions n'existaient pas après 1886, l'année de l'inauguration du chemin de fer Pacifique-Canadien.

M. MARSHALL: Dans la plupart des cas, c'était avant cette année-là. On peut dire que la même situation existait après 1886 dans le Nord de l'Ontario.

L'hon. M. DAVID: Monsieur Marshall, pouvez-vous dire, sinon exactement du moins approximativement, le nombre de Canadiens qui ont émigré aux Etats-Unis depuis 1851.

M. MARSHALL: J'ai indiqué le nombre de ceux qui y vivent actuellement. On estime qu'après 1851 environ deux millions et quart ont quitté le Canada.

L'hon. M. DAVID: Combien sont revenus?

M. MARSHALL: Je n'ai pas les chiffres.

L'hon. M. DAVID: Ne croyez-vous pas que le premier devoir du Canada est de rapatrier les Canadiens, si possible?

M. MARSHALL: Je crois que nous devrions y songer sérieusement, que nous devrions ramener ceux qui pourraient le plus facilement s'adapter à nos institutions; bien entendu, ceux qui ont déjà vécu au Canada pourraient très facilement s'y adapter.

L'hon. M. DAVID: Au sujet de l'absorption, diriez-vous que les campagnes du Canada ont une plus grande capacité d'absorption d'immigrants aujourd'hui que les centres urbains?

M. MARSHALL: Je préfère ne pas spécifier quels types d'immigrants pourraient être absorbés. Je pourrais vous citer quelques articles qui traitent de la question. Je crois que c'est une affaire de politique.

L'hon. M. DAVID: Je vais poser la question différemment. Vous avez dit que la concurrence des immigrants a forcé les Canadiens à émigrer. Dans quelles occupations la concurrence s'est-elle fait sentir?

M. MARSHALL: Je ne peux pas vous donner une liste des différents domaines de l'activité.

L'hon. M. DAVID: Je ne vous en demande que quelques-uns. Serait-ce dans l'agriculture?

M. MARSHALL: Pas très sensiblement dans l'agriculture. La concurrence a dû être très prononcée dans l'industrie. Elle existait probablement à un certain degré dans l'agriculture aussi. Sans une étude approfondie, je ne pourrais pas classer les Canadiens qui ont émigré à cette époque.

L'hon. M. HORNER: Le climat des Etats-Unis devrait être un attrait. Tant qu'il y avait de la place, il semble tout naturel que les Canadiens aient cherché à s'établir au sud.

M. MARSHALL: On peut donner un grand nombre de raisons pour l'immigration des Canadiens aux Etats-Unis.

L'hon. M. ROEBUCK: Vous avez mentionné des articles sur la capacité d'absorption du Canada que vous pouviez fournir au Comité. Pourriez-vous nous les indiquer, pour les fins de notre bibliographie?

M. MARSHALL: Avec plaisir. J'ai songé à un article écrit dans le *Farm Journal* par le professeur Hurd, sur les possibilités agricoles de la colonisation.

L'hon. M. DAVID: M. Marshall, vous avez fait remarquer que l'assimilation de certains groupes est plus lente. Avez-vous objection à nous nommer certains de ces groupes?

M. MARSHALL: Nous avons publié une monographie en marge du recensement de 1931, dont le titre est "Origine raciale et lieux de naissance des Canadiens". Elle étudie à fond et analyse la faculté d'assimilation des différents groupes, selon l'intermariage, la criminalité, la répartition par sexes, la ségrégation, etc.—c'est une longue histoire, et elle y est racontée tout au long. Il convient peut être d'ajouter que mon argumentation procède du point de vue d'un économiste et d'un statisticien et qu'à mes yeux on doit accorder une grande

importance à deux aspects de la question dans l'établissement du programme d'immigration. Le premier est les besoins économiques du pays. Je ne veux pas dire que ce soit le seul point; on a fait ressortir ici ce matin d'autres considérations, comme le point de vue humanitaire. Je ne suis pas en mesure d'en discuter. Je veux exposer seulement le côté de la question que je connais. Je sais fort bien qu'il y a d'autres manières de voir. A mon avis, l'origine ethnique doit être prise en considération quand on trace un programme d'immigration; je n'ose pas me prononcer sur le coefficient qu'on doit lui assigner.

L'hon. Mme WILSON: Sur la question soulevée par le sénateur David relativement au rapatriement des Canadiens de naissance passés aux Etats-Unis, je tiens à exprimer l'opinion que ceux qui ont fait un succès de leur vie là-bas ne veulent certainement pas revenir au Canada. Quelle offre pourrait les inciter à revenir au pays, une forte somme d'argent? Je suis allé à Hartford, Nouvelle-Angleterre, où le gouverneur a reçu en mon honneur. J'ai été étonné de rencontrer tant de Canadiens d'origine. M. Fuller, de la maison Fuller Brush, était du nombre et il y avait aussi parmi eux des personnes influentes aux Etats-Unis. La Nouvelle-Ecosse n'a pas reçu d'immigrants, mais beaucoup de ses citoyens sont professeurs de facultés aux universités américaines. Nos universités s'en plaignent. J'ai visité l'Acadie avec la veuve de l'ancien président de l'Université Washington, de St-Louis, Missouri. Elle avait l'accent des gens de St-Louis. Elle avait hâte de voir les deux universités de la Nouvelle-Ecosse, parce que, disait-elle, 50 p. 100 de leurs professeurs de facultés venaient de notre pays.

L'honorable M. DAVID: J'ai posé ma question parce qu'un certain nombre d'immigrants qui deviennent très prospères au Canada ne pensent qu'à retourner dans leur patrie après avoir gagné beaucoup d'argent. Pourquoi les Canadiens dans la même situation ne reviendraient-ils pas?

L'hon. Mme WILSON: Nous avons tous beaucoup d'admiration pour les Tchèques qui réintègrent leur pays d'origine, malgré les déboires qui les attendent, dans l'espoir de le reconstruire. J'ai été très touchée de voir que l'épouse canadienne-française de l'un d'eux voulait encore plus retourner que son mari. Elle a manifesté un désir si vif de faire sa part que le couple est retourné l'hiver dernier.

L'hon. M. HORNER: Dans l'Ouest du Canada, beaucoup d'Américains qui étaient locataires à leur arrivée ont acheté des terres à bas prix ici, ont fait de l'argent et sont retournés acheter des terres plus coûteuses dans l'Iowa. Citons le cas des Scandinaves. Ce sont de braves gens quand ils nous arrivent directement de leur pays; mais quand ils passent par les Etats-Unis, on ne peut jamais les muer en Canadiens enthousiastes. Ils restent loyaux aux Etats-Unis. Nous n'avons pas ce qu'il faut pour inspirer aux gens la fierté du pays. Un grand nombre des Scandinaves venus des Etats-Unis pour tenter fortune ici retournent dans ce pays, tandis que ceux qui arrivent directement des pays scandinaves font d'excellents colons.

L'hon. M. DAVID: Monsieur Marshall, pouvez-vous nous donner le nombre approximatif d'Américains qui ont émigré dans les provinces de l'Ouest?

M. MARSHALL: Il faudrait que je fasse des recherches. Voulez-vous parler de ceux qui y sont allés et qui y sont encore?

L'hon. M. DAVID: Oui, ceux qui se sont établis en permanence.

M. MARSHALL: Je crois pouvoir vous donner les chiffres de ceux qui y sont encore. Je le regrette; je pensais avoir apporté le bulletin avec moi, mais je me ferai un plaisir de vous en envoyer un exemplaire.

L'hon. M. DAVID: Je suis intéressé à connaître l'origine raciale des immigrants américains qui sont venus dans l'Ouest du Canada. Un sénateur vient

d'attirer mon attention sur le fait, et il a grandement raison en disant que beaucoup de Canadiens de descendance française sont passés aux Etats-Unis pour nous revenir quand les provinces des Prairies ont été ouvertes à la colonisation.

M. MARSHALL: Je me ferai un plaisir de vous obtenir le renseignement que vous demandez.

L'hon. M. ROEBUCK: Je suppose qu'on peut expliquer l'attraction exercée par les Etats-Unis de deux manières; premièrement par le climat du sud et deuxièmement par l'avance de cinquante années que l'industrialisation des Etats-Unis a pris sur la nôtre. Nous marchons sur leurs traces, mais ils n'auraient jamais pu absorber l'augmentation de population que nous savons sans leur outillage industriel. Je suppose qu'il est impossible d'absorber l'augmentation de population que nous anticipons ailleurs que dans l'industrie.

L'hon. M. DAVID: Je suis d'accord avec vous en partie, mais je crois que le Canada connaîtrait une plus grande stabilité si nous nous efforcions de diriger plus d'hommes sur la terre.

L'hon. M. ROEBUCK: Mais sans exclure les autres.

L'hon. M. DAVID: Ce n'est pas une question d'opinion, mais une question de mentalité, soit dit sans distinction injuste. A mon avis, les meilleurs immigrants seront ceux qui resteront sur la terre et ne chercheront pas à se rendre dans les villes.

L'hon. M. ROEBUCK: Nous avons ici beaucoup de documents et de renseignements à étudier et nous réalisons tout le temps et tous les efforts qu'il a fallu mettre à leur préparation.

(Discussion non consignée au compte rendu.)

L'hon. M. ROEBUCK: Les exposés du point de vue humanitaire et du sens commun qu'ont fait la sénatrice Wilson, M. Sandwell et Mlle Hayward sont admirables. Le mémoire de M. Marshall est bourré de renseignements précieux.

Je propose maintenant que le président nomme un petit sous-comité chargé de rédiger le rapport qui sera présenté au Sénat.

L'hon. M. DAVID: Je ne suis pas convaincu que le Comité ait mis à jour des faits essentiels. Ne consistent-ils pas pour nous à être renseignés sur les questions suivantes:

- (1) Combien d'immigrants le Canada peut-il absorber aujourd'hui?
- (2) D'où doivent-ils venir?
- (3) Quels types d'immigrants devraient-ils être?

L'hon. M. ROEBUCK: Y a-t-il d'autres renseignements que nous pourrions obtenir, en plus de ceux qu'on nous présentera demain?

L'hon. M. DAVID: Nous ne connaissons rien de ces faits essentiels. Personne ne peut me dire combien d'immigrants le Canada peut absorber dans les cinq prochaines années.

Le PRÉSIDENT: Le gouvernement devra se prononcer lui-même là-dessus. Le Comité peut seulement présenter une recommandation au Sénat.

L'hon. M. HORNER: Il aurait peut-être été avantageux de demander des renseignements aux exploitants de nos forêts, à nos compagnies de mines et à nos pêcheurs. Au Comité des mines, dont j'ai fait partie, on nous a dit que les mines manquaient de main-d'œuvre. Je suis certain que le travail de l'abatage et de la fabrication de la pulpe est ralenti par le manque d'ouvriers. Cependant, je crois bien qu'il serait impossible d'établir exactement quel nombre d'immigrants il faut.

L'hon. M. DAVID: Je ne veux pas dire qu'on devrait nous fournir plus que des chiffres approximatifs.

L'hon. M. HORNER: A mon avis, les sénateurs Roebuck, Buchanan et David formeraient un excellent sous-comité pour la rédaction du rapport.

L'hon. M. BUCHANAN: Laissez-moi de côté, car je siège à un comité qui devra rédiger son rapport sous peu.

Le PRÉSIDENT: Mon idée était de constituer un sous-comité de cinq.

L'hon. M. ROEBUCK: Pas plus de cinq.

Le PRÉSIDENT: Je nomme les sénateurs Roebuck, Burchill, David, Horner—

L'hon. M. ROEBUCK: Monsieur le président, vous faites partie d'office du sous-comité.

Le PRÉSIDENT: Je me ferai un plaisir de siéger au sous-comité. Alors, si tout le monde est d'accord, les sénateurs que je viens de nommer et moi-même formerons le sous-comité chargé de compiler les renseignements qui nous ont été fournis et de faire une recommandation au Sénat.

Le Comité s'ajourne pour se réunir le lendemain à 10 h. 30 du matin.

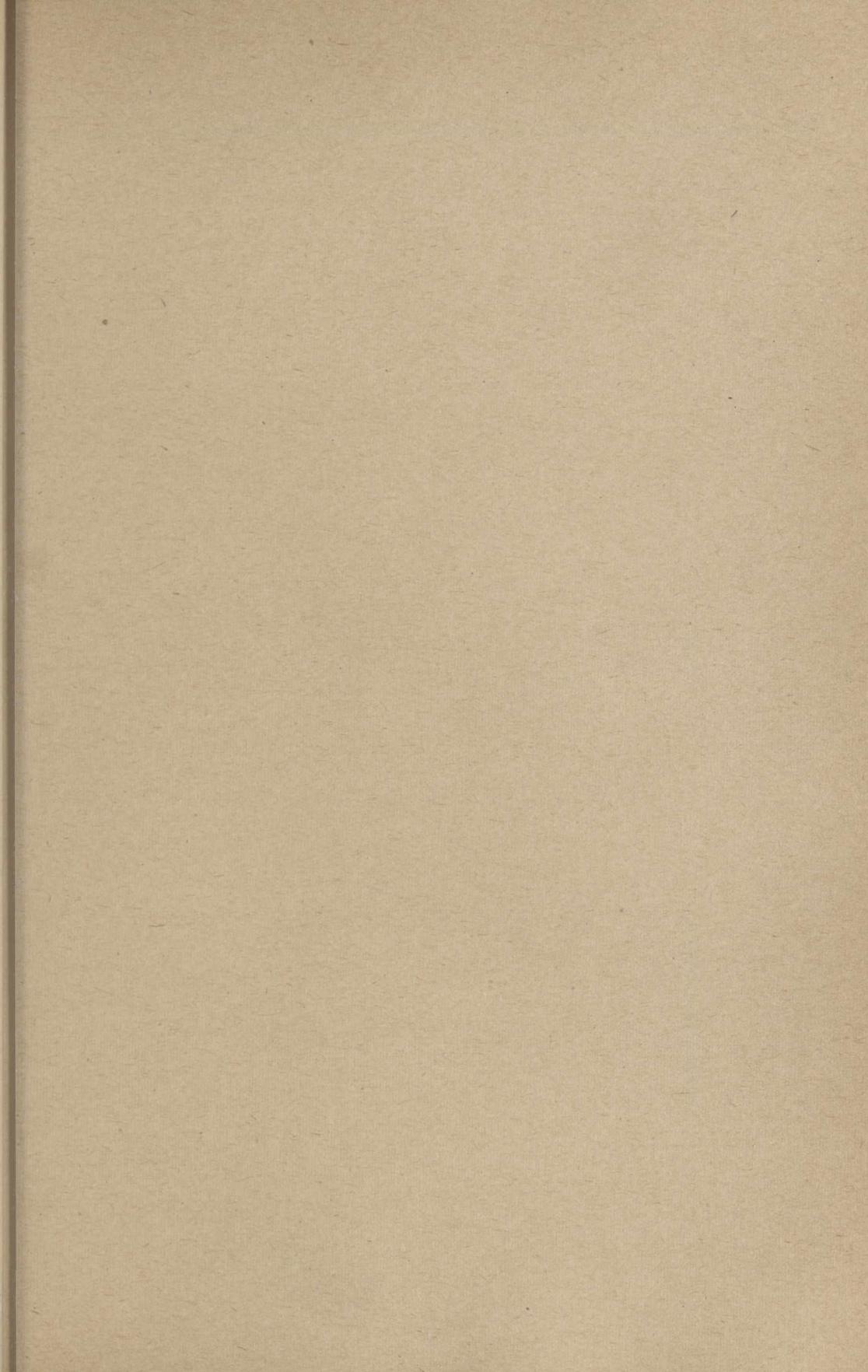
APPENDICE

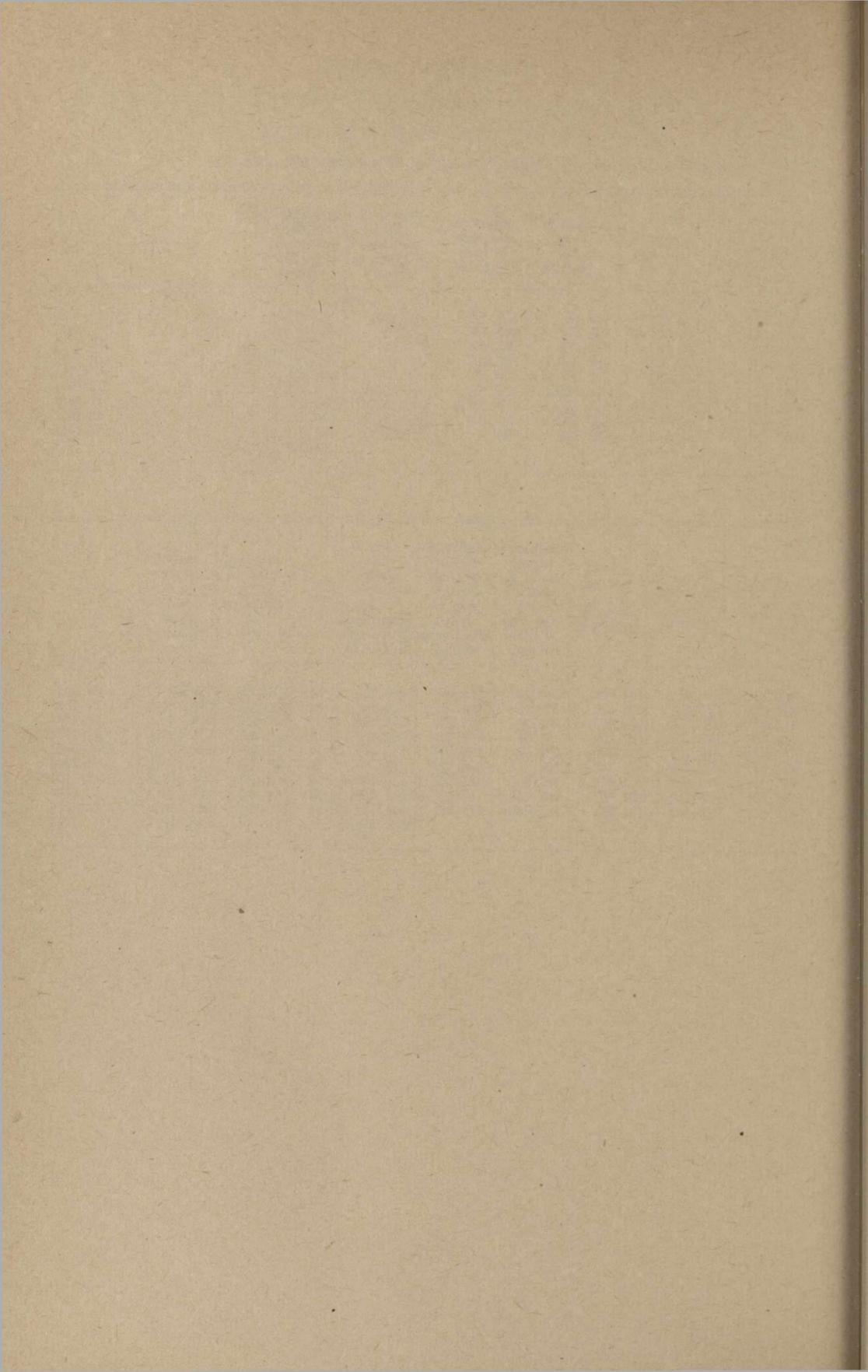
FLUCTUATIONS DE LA POPULATION

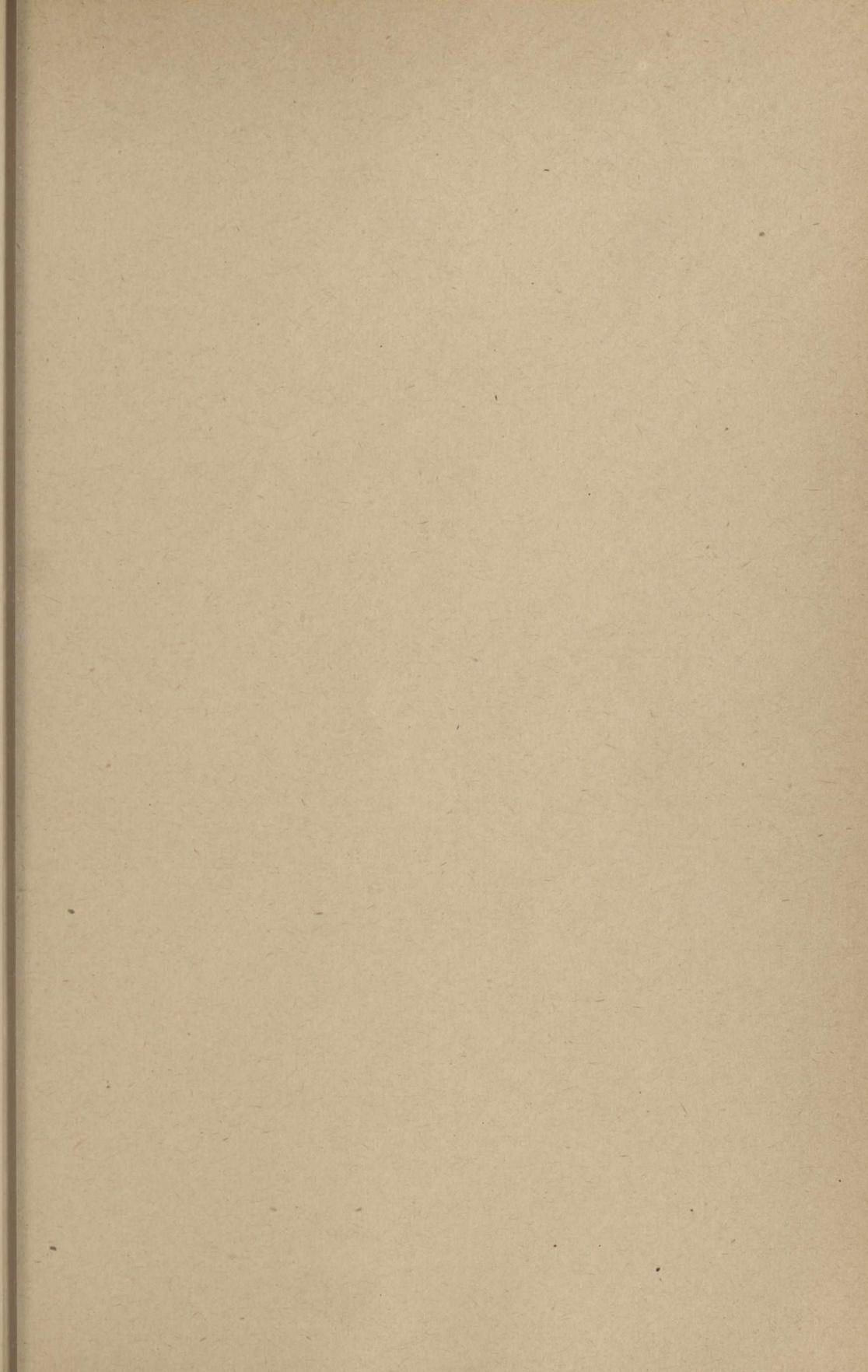
(TABLEAU PRÉSENTÉ PAR M. HERBERT MARSHALL, STATISTICIEN DU DOMINION)

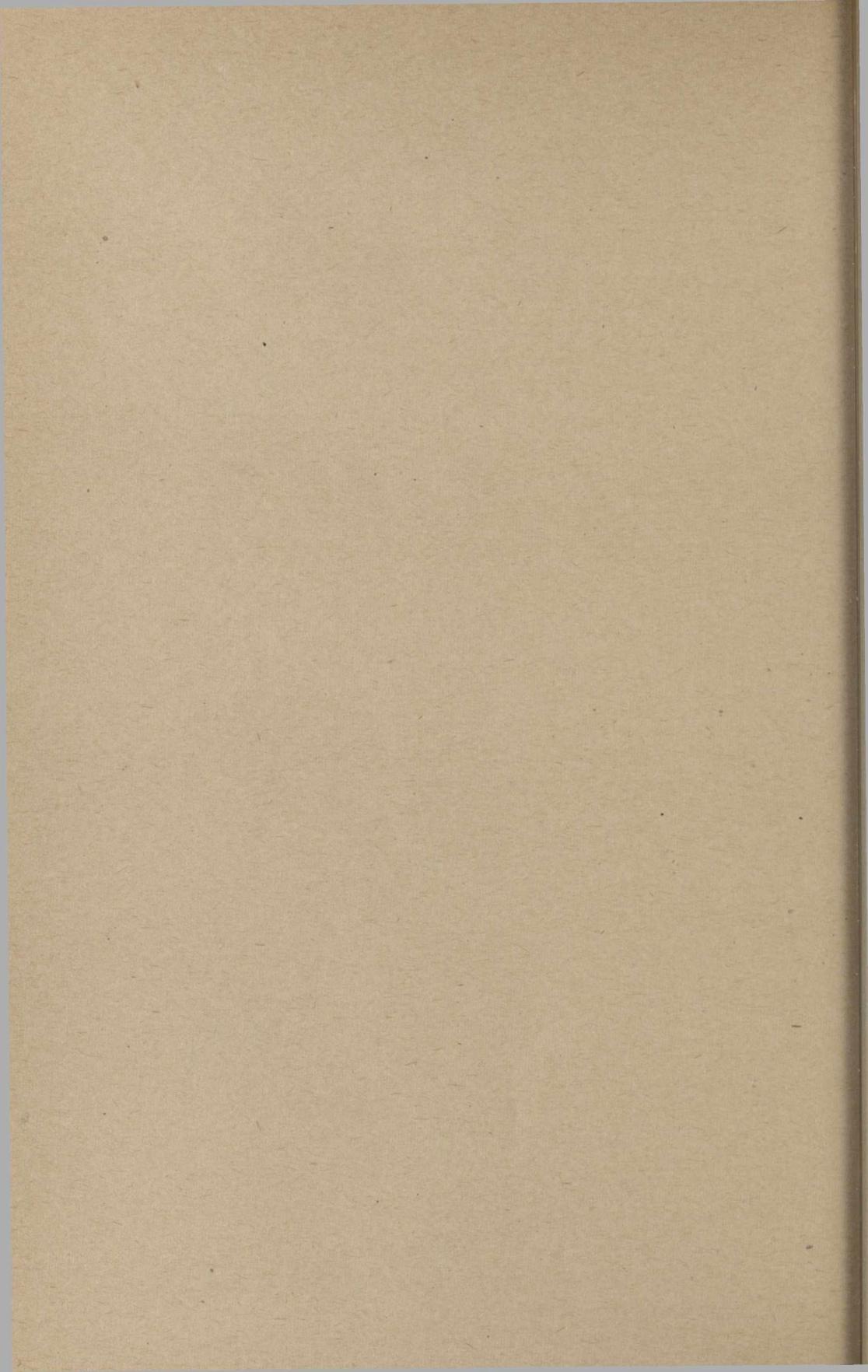
	Population totale au commencement de la décade	Accroissement naturel pendant la décade	Immigration pendant la décade	Emigration pendant la décade	Migration nette	Accroissement net de population pendant la décade
1851-61.....	2,436,297	670,132	209,437	86,233	+123,204	793,336
1861-71.....	3,229,633	650,170	185,906	376,452	-190,546	459,624
1871-81.....	3,689,257	720,354	352,784	437,585	-84,801	635,553
1881-91.....	4,324,810	715,749	903,264	1,110,584	-207,320	508,429
1891-1901.....	4,833,239	718,443	325,879	506,246	-180,367	538,076
1901-11.....	5,371,315	1,120,559	1,781,918	1,067,149	+714,769	1,835,328
1911-21.....	7,206,643	1,349,568	1,592,474	1,360,736	+231,738	1,581,306
1921-31.....	8,787,949	1,485,370	1,198,103	1,094,636	+103,467	1,588,837
1931-1941.....	10,376,786	1,242,107	149,461	261,699	-112,238	1,129,869
1941.....	11,506,655					

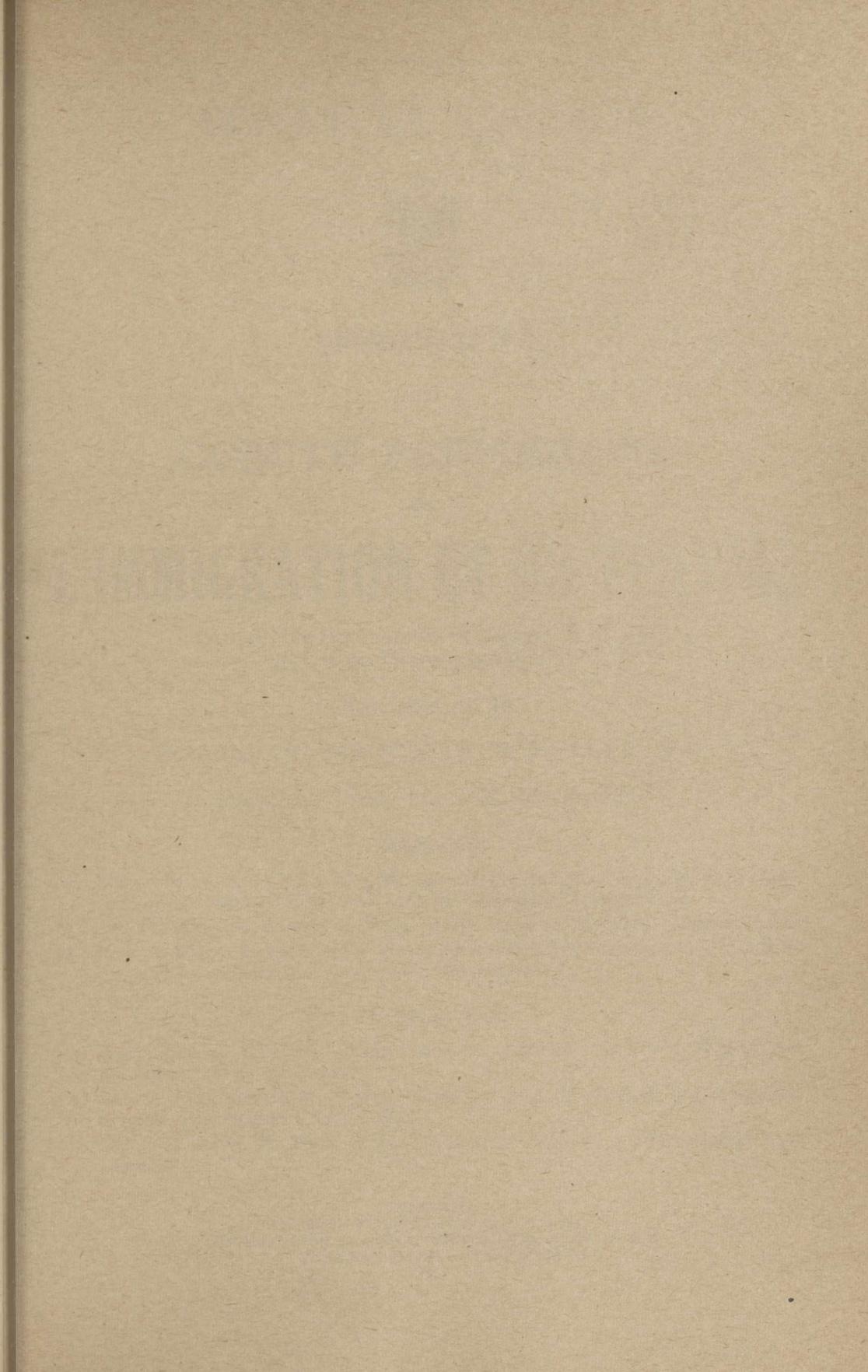
	Population au commencement de la décade	Accroissement total pendant la décade	Pourcentage	Population totale d'immigrés au commencement de la décade	Augmentation des Canadiens de naissance pendant la décade	Augmentation de la population d'immigrés pendant la décade	Immigrants entrés pendant la décade	Emigrés pendant la décade	Mouvement net
1851-61.....	2,436,297	793,336	32.6	460,000*	570,687*	222,649*	209,437	86,233	+123,204
1861-71.....	3,229,633	459,624	14.2	682,649	550,698	-91,074	185,906	376,452	-190,546
1871-81.....	3,689,257	635,553	17.2	591,575	624,144	11,409	352,784	437,585	-84,801
1881-91.....	4,324,810	508,429	11.8	602,984	467,542	40,887	903,264	1,110,584	-207,320
1891-1901.....	4,833,239	538,076	11.1	643,871	482,447	55,629	325,879	506,246	-180,367
1901-11.....	5,371,315	1,835,328	34	699,500	947,867	887,461	1,781,918	1,067,149	+714,769
1911-21.....	7,206,643	1,581,306	22	1,586,961	1,212,531	368,764	1,592,474	1,360,736	+231,738
1921-31.....	8,787,949	1,588,837	18.1	1,955,725	1,237,037	351,800	1,198,103	1,094,636	+103,467
1931-41.....	10,376,786	1,129,869	10.9	2,307,525	1,419,492	-289,623	149,461	261,699	-112,238
1941.....	11,506,655			2,017,902					











SÉNAT DU CANADA



DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ PERMANENT

DE

L'IMMIGRATION ET DU TRAVAIL

sur le fonctionnement et l'application de
la Loi de l'immigration, etc.

Fascicule no 10

SÉANCE DU MERCREDI 31 JUILLET 1946

Président: l'hon. James Murdock, C.P.

TÉMOINS:

- M. Arthur Randles, C.B.E., M.S.M., gérant général pour le Canada du trafic-passagers, Cunard White Star Ltd., et Donaldson Atlantic Line.
- M. Carl E. Waselius, Montréal, P.Q., gérant régional, Swedish American Line.
- M. Stewart Bates, sous-directeur général des recherches économiques, ministère de la Reconstruction et des approvisionnements.

APPENDICES:

- a) Appendice au mémoire présenté par M. Stewart Bates sur la politique d'immigration de l'Australie.
- b) Article du professeur W. Burton Hurd sur les possibilités de la colonisation agricole d'après-guerre au Canada.
- c) Mémoire de M. R. McC. Walker, Toronto, Ontario, sur l'immigration au Canada.

OTTAWA

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., B.A., L.Ph.

IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI

CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE

1947

COMITÉ PERMANENT DE L'IMMIGRATION ET DU TRAVAIL

Président: L'honorable JAMES MURDOCK, C.P.

Les honorables sénateurs

Aseltine	Donnelly	McGeer
Blais	Dupuis	Molloy
Bouchard	Euler	Murdock
Bourque	Ferland	Pirie
Buchanan	Haig	Robertson
Burchill	Hardy	Robinson
Calder	Horner	Roebuck
Campbell	Hushion	Taylor
Crerar	Lesage	Vaillancourt
Daigle	Macdonald (<i>Cardigan</i>)	Veniot
David	McDonald (<i>Shediac</i>)	Wilson

ORDRE DE RENVOI

EXTRAIT des *Débats* du Sénat du mercredi 8 mai 1946.

“Que le Comité permanent de l'immigration et du travail reçoive instruction et autorisation de s'enquérir de la Loi de l'immigration (S.R.C. Chapitre 93 et ses modifications), de son opération et de son application, ainsi que des circonstances et conditions qui s'y rapportent, comprenant: *a*) l'avantage d'admettre des immigrants au Canada; *b*) le type d'immigrants qui devraient avoir la préférence, avec mention de l'origine, de l'éducation et d'autres caractéristiques; *c*) la disponibilité de pareils immigrants à admettre; *d*) les facilités, les ressources et la capacité du Canada à absorber, à employer et à garder ces immigrants; et *e*) les termes et conditions convenables pour l'admission de tels immigrants.

Et que ledit Comité fasse rapport de ses conclusions à cette Chambre;

Et que ledit Comité ait pouvoir de faire comparaître des personnes et de faire produire des documents”.

Le greffier du Sénat,
L. C. MOYER.

PROCÈS-VERBAL

JEUDI 31 juillet 1946.

Sur convocation, le Comité permanent de l'immigration et du travail se réunit aujourd'hui à 10 h. 30 du matin.

Présents: Les honorables sénateurs Murdock, président, Aseltine, Burchill, David, Dupuis, Euler, Ferland, Horner, McDonald (*Shediac*), Robinson, Roebuck, Taylor, Vaillancourt et Wilson—14.

Les sténographes officiels du Sénat sont aussi présents.

Le Comité reprend l'étude de l'ordre de renvoi du 8 mai 1946, lui ordonnant de s'enquérir du fonctionnement et de l'application de la Loi de l'immigration, etc.

L'honorable sénateur Roebuck lit un rapport soumis par M. W. Van Ark, adjoint au chef du transport, zone des Etats-Unis, UNRRA, sur les personnes déplacées d'Europe, où l'auteur recommande l'entrée au Canada de certaines personnes déplacées d'Europe. On ordonne d'ajouter le document au compte rendu des délibérations.

M. Arthur Randles, C.B.E., M.S.M., gérant général pour le Canada du trafic-passagers de la Cunard White Star Limited et de la Donaldson Atlantic Line, comparait et lit un mémoire sur le rôle important que jouent les compagnies de paquebots transatlantiques dans la marche de l'immigration. Les membres du Comité lui posent des questions.

M. Carl Waselius, Montréal, P.Q., gérant régional de la Swedish American Line, fait part au Comité des services rendus par la Swedish American Line dans l'immigration canadienne. Les membres du Comité lui posent des questions.

M. Stewart Bates, sous-directeur général des recherches économiques, ministère de la Reconstruction et des approvisionnements, comparait et lit un mémoire sur le progrès économique du Canada et l'immigration canadienne. Les membres du Comité lui posent des questions.

M. Bates dépose comme appendice à son mémoire un rapport sur la politique d'immigration de l'Australie.

L'honorable sénateur Roebuck dépose les documents suivants que l'on avait ordonné d'ajouter au compte rendu des délibérations:

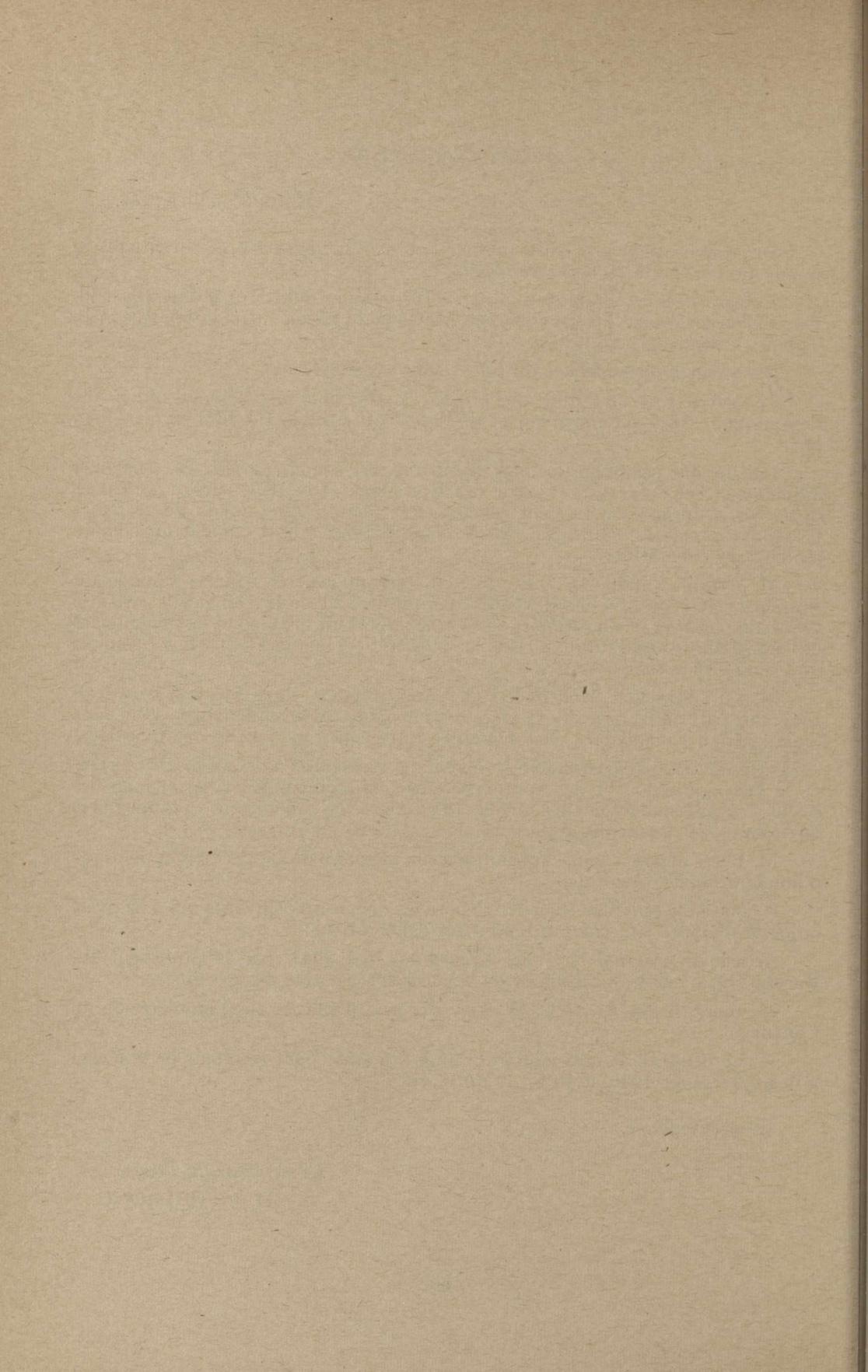
Article du *Journal of Farm Economics*, mai 1945, par le professeur W. Burton Hurd, sur les possibilités de colonisation agricole d'après-guerre.

Mémoire de M. R. McC. Walker, Toronto, Ontario, sur l'immigration au Canada.

A une heure de l'après-midi le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau le jeudi 1er août 1946, à 10 h. 30 du matin.

Certifié conforme.

Le secrétaire du Comité,
H. ARMSTRONG.



TÉMOIGNAGES

LE SÉNAT

OTTAWA, le mercredi 31 juillet 1946.

Le Comité permanent de l'immigration et du travail, chargé d'examiner la Loi de l'immigration se réunit aujourd'hui à 10 h. 30 du matin, sous la présidence de l'honorable M. Murdock.

L'hon. M. ROEBUCK: Monsieur le président, j'ai un mémoire de M. W. van Ark, chef adjoint du transport, zone des Etats-Unis, UNRRA, dont l'adresse actuelle est New-York. Il est Canadien, officier de l'armée canadienne et fonctionnaire de l'UNRRA. Je pense qu'il a été inspecteur d'immigration pour le gouvernement canadien. Il est originaire de Hollande, je crois, mais il a demeuré à Toronto. Je le connais personnellement depuis un grand nombre d'années. Si vous me le permettez, je lirai un exposé qu'il m'a fait parvenir au sujet des camps d'Europe. Il a assisté à une des réunions de notre Comité, mais il n'a pas pu revenir pour soumettre lui-même son travail. Il a donc demandé qu'on l'ajoute au compte rendu des délibérations et nous avons acquiescé à sa demande. Je commence la lecture du document:

Monsieur le président et honorables membres du Comité:

Quand je suis arrivé au Canada, il y a deux semaines, pour passer quelque temps dans ma famille à Toronto, on m'a dit que le Comité recueillait des renseignements en vue de l'établissement d'une politique d'immigration canadienne.

J'ai l'avantage d'être un haut fonctionnaire de l'UNRRA, dont les fonctions en ces quatorze derniers mois ont été celles d'un directeur de camp de personnes déplacées et, plus tard, de chef adjoint du transport dans la zone américaine.

Comme directeur de camp, j'ai eu sous ma direction un total de 15,000 personnes déplacées dans les centres de rétablissement, et j'étais chargé de mettre de l'ordre dans le chaos de la situation des aliments, de l'habillement, des abris, du bien-être général, des cliniques, et de l'hospitalisation, de l'organisation de services éducatifs et religieux, des programmes de travaux, de la police, de l'instruction ou de l'enseignement des méthodes de gouvernement autonome des régimes démocratiques.

Je ne suis ni le porte-parole de l'UNRRA ni son représentant; je m'exprime comme citoyen désireux de transmettre les renseignements les plus récents que j'ai recueillis par expérience et observation personnelles.

Je me place au point de vue de la colonisation du Canada et je m'inspire de mes vingt années d'expérience dans l'Ouest canadien et sur le continent européen.

Quand j'ai pris contact avec les centaines de mille personnes déplacées installées dans les camps d'Allemagne, je les ai toisées d'après les normes d'un inspecteur d'immigration à la recherche des qualités qui, chez des colons, promettent bien pour l'avenir d'une nation.

Je ne me ferai pas l'avocat des Juifs, en faveur de qui des représentants très compétents ont dû présenter l'argumentation, mais plutôt des masses plus considérables qui sont encore en Allemagne, soit des ressortissants polonais et baltes.

En mai 1946, le total des personnes déplacées était approximativement de 880,000 dans les zones française, anglaise et américaine et se répartissait comme il suit: 420,000 dans la zone anglaise, 400,000 dans la zone américaine et 60,000 dans la zone française.

Si vous le permettez, je parlerai tout d'abord des Polonais.

A cette date, 434,000 Polonais avaient été rapatriés. Ceux qui n'ont pas voulu retourner ont donné les raisons suivantes:

Ils refusaient de vivre sous un régime totalitaire. Quand on insistait pour les déterminer à retourner dans leur patrie, ils répondaient invariablement: "Voyons, monsieur, nous savons que votre devoir est de nous renvoyer chez nous, d'employer tous les arguments possible pour nous pousser à faire nos malles et à rentrer en Pologne, mais toutes vos belles paroles ou vos renseignements sont des on-dit. Personne d'entre vous ne sait ce que c'est que de vivre sous le régime soviétique. Nous le savons. Nous en avons fait l'expérience et nous ne retournerons jamais tant que la Pologne n'aura pas été libérée de la domination soviétique."

Les personnes déplacées étaient dans un état pitoyable quand on les a réunies dans les centres de rassemblement. On a pu assouvir leur faim, les vêtir et les abriter temporairement, mais il était horrible de constater jusqu'à quel point les hordes d'Hitler ont réussi à abaisser leur moral et à en faire des esclaves. Grâce aux efforts des Nations-Unies, l'UNRRA a pu réhabiliter ces masses et réussir à leur redonner le sentiment de la dignité humaine et à leur faire goûter et aimer de nouveau les privilèges des peuples civilisés. Les résultats ont été très consolants. Leur premier geste a été d'organiser des services religieux réguliers, de mettre de l'ordre dans leur vie domestique et de se donner une forme d'autonomie sous la directive des fonctionnaires de l'UNRRA.

Quand on eut réussi à mettre de l'ordre dans le chaos, les camps ont adopté un train de vie et on a pu traiter ces humains comme il convient. On a établi des cliniques prénatales et autres, on a appliqué rigoureusement les règles de l'hygiène, on a préparé des programmes d'instruction pour tous les âges et un horaire de travail, de même que des cours d'orientation. Comme on peut l'imaginer, la vie de camp a inculqué aux personnes déplacées le désir de survivre et de se débrouiller.

Ils sont fermement convaincus que les nations qui ont contribué à leur réhabilitation physique et morale ne les forceront pas à vivre sous la dictature soviétique, mais que par l'émigration on leur permettra de s'établir dans une démocratie telle que nous l'entendons; que nous leur fournirons l'occasion de faire leur part dans le développement du Canada, dont ils ont tant entendu parler.

Comme l'émigration est leur seule planche de salut, ils s'étonnent que personne ne puisse leur dire si le Canada est prêt à les accueillir ou non. Ils demandent donc:

Si le Canada ferme ses frontières pouvons-nous aller en Australie ou en Amérique du Sud?

Ils savent que 39,000 pourront entrer aux Etats-Unis, mais que les orphelins ont la préférence, de sorte que la situation des personnes déplacées en général ne change pas de ce fait.

Un grand nombre d'observateurs sont émerveillés de la grande force d'âme et de la patience sans bornes qui ont permis au peuple polonais de souffrir et d'endurer les privations imposées par les nazis. En comparaison, il ne sera pas difficile pour eux de s'adapter à l'état de pionnier dans l'Ouest canadien.

Le rétablissement physique est achevé maintenant et les hommes et les femmes sont aptes aux travaux manuels ardu. Ils y sont habitués, parce qu'ils viennent des régions rurales. Ils ont travaillé sur les fermes, dans les forêts et dans les mines. Ils ont vécu en grande partie dans de petits villages, où les artisans sont habitués à cultiver leur propre coin de terre afin d'en tirer suffisamment de nourriture pour leur propre consommation. Ils n'ont jamais connu le luxe sous aucune forme, et sont contents et heureux de préparer leur propre avenir à leur manière, qui dans leur cas est intimement relié aux rites de l'Église catholique. Ils sont frugals, faciles à contenter, et leur travail dans les domaines de la construction, de l'agriculture et des forêts pourraient jouer un grand rôle au Canada actuellement.

Le Canada a besoin de domestiques. Un grand nombre dans les centres de rassemblement de l'UNRRA se tiennent prêts à partir dès que le Canada leur ouvrira ses portes.

Les ressortissants Baltes:

Ce groupe, composé d'Estoniens, de Lettons et de Lituaniens, vient, immédiatement après les Polonais, au deuxième rang des personnes déplacées qui attendent une décision au sujet de l'émigration. Je suppose que vous savez, messieurs, que l'instruction est avancée dans ces pays que la Russie occupe maintenant et qui ont été inclus dans son territoire aujourd'hui. Ces gens sont des spécialistes en industrie laitière et des enthousiastes du système coopératif. On l'a tout de suite constaté dans les centres de rassemblement de personnes déplacées, où ils ont collaboré à l'établissement de nombreux services à leur intention et mis sur pied un système d'éducation complet. Ce sont des gens aimables, aux manières agréables; ils sont respectueux des lois, intelligents et bien disposés. Leur tournure d'esprit est fortement démocratique et elle coïncide avec la nôtre. Ils sont propres et possèdent le génie inventif.

Ils seraient une bonne acquisition pour n'importe quel pays. Pouvons-nous refuser l'entrée à des émigrants de cette trempe?

En plus des personnes déplacées qui veulent émigrer, on trouve un grand nombre d'émigrants possibles en Hollande et dans les autres pays de l'Europe occidentale.

Hollandais:

Il est à peine nécessaire d'énumérer les excellentes qualités des nouveaux Canadiens d'origine néerlandaise. La valeur de ces émigrants est sans aucun doute due au mode de sélection que les autorités de l'immigration canadienne ont adopté et que les services de Colonisation du chemin de fer Pacifique-Canadien et des chemins de fer Nationaux du Canada suivent en faisant une enquête soigneuse pour chaque demande, avant de la soumettre à l'inspecteur de l'immigration canadienne pour obtenir un visa au port d'embarquement. Ils ont réussi comme pionniers. Les groupes prospères de la Saskatchewan et de l'Alberta le prouvent. Ils sont de bons producteurs de lait, d'excellents éleveurs, des producteurs importants de blé — ils adoptent même des méthodes nouvelles, comme la culture en lisières dans la zone de sécheresse. Ils excellent dans la culture mixte, dans laquelle ils battent la marche. La plus grosse colonie de Hollandais, à Neerlandia, en est un exemple; elle est située à 85 milles au nord-ouest d'Edmonton, en Alberta. Ce n'est pas à cause de sa singularité qu'on l'a mise sur la carte touristique, mais bien à cause de ses méthodes exemplaires d'agriculture progressive, ses belles maisons de ferme, sa propreté et ses méthodes de coopération. Devrait-on interdire l'entrée au Canada à des gens de cette souche et de ce type.

Permettez que je souligne leurs qualités morales et civiques, en me servant des témoignages incomparables d'un membre de la Royale Gendar-

merie à cheval du Canada qui a fait une tournée d'inspection dans la région de Neerlandia. Nous discutons de la conduite des colons qui, dans le temps, avaient habité cet endroit pendant 15 ans sans que la police ou le tribunal aient eu lieu d'intervenir. "Monsieur van Ark," me dit-il, "si on peuple le pays avec des colons de ce calibre, je perdrai mon emploi!"

Les Hollandais ont la même réputation dans toutes les provinces canadiennes. A Holland-Marsh, 32 milles au nord de Toronto, les colons de cette nationalité ont fort bien réussi. Ils sont progressifs, et ont la renommée d'être loyaux, ardents au travail et dignes de confiance.

Des milliers de Hollandais qui ambitionnent d'émigrer au pays se rendront en Australie, en Nouvelle-Zélande ou en Amérique du Sud, si on les refuse. Soyons donc assez avisés pour faire le premier choix et consolider ainsi nos positions. Je tiens à souligner la grande joie que m'a apportée mon travail de colonisation quand, pendant les années de guerre, des jeunes Canadiens en uniforme m'ont rendu une visite d'adieu à Toronto avant leur départ pour outre-mer. J'avais vu leur mère les guider par la main quand ils se sont embarqués sur le navire qui devait les transporter de Hollande au Canada après que je les eus désignés comme aptes à coloniser l'Ouest. C'était signe qu'ils avaient de la valeur. Au bout de quelques années, ces jeunes gens étaient prêts à tout sacrifier pour le Canada. C'est aussi une bonne note pour notre système scolaire canadien qui réussit si bien à faire des nouveaux venus de bons citoyens canadiens.

Ces commentaires élogieux ne s'appliquent pas exclusivement aux Hollandais; on peut en dire autant des Danois et des Norvégiens. Je les ai mentionnés pour démontrer qu'on ferait bien de faire venir ce type de colons qui ont hâte de savoir si notre Gouvernement leur permettra d'entrer, si on les veut ou non. Si on ne les désire pas, c'est l'Australie et l'Amérique du Sud qui en profiteront.

Le Canada a dépensé beaucoup d'argent dans le passé pour attirer les émigrants. Actuellement des milliers de personnes espèrent vivement pouvoir s'établir chez nous.

Sur le continent européen, personne ne connaît la décision des autorités canadiennes et tout le monde l'attend. Comme on ne peut pas donner de réponse satisfaisante, ceux qui voudraient émigrer songent à la France, à l'Argentine, au Brésil et à l'Australie. Il est bien évident que si d'autres pays passent avant nous ils pourront choisir les éléments les plus désirables.

Nous avons un précieux critérium pour juger la valeur de ces gens qui s'établissent au Canada et il prouve en même temps l'efficacité de notre système de sélection des immigrants. Nous voulons ce qu'il y a de mieux d'après les normes canadiennes. Dans le passé, le pays a gardé ceux qui ont montré qu'ils pouvaient faire de bons citoyens et on a expulsé les autres. Ce critérium est la liste des expulsés par nationalité qui paraît dans l'Annuaire du Canada. Ses listes des vingt dernières années sont intéressantes à consulter et devraient être étudiées de près avant que l'on modifie les règlements.

Le Canada fait sa part des dépenses d'opérations de l'UNRRA. Il le fait avec plaisir, en vue de soulager la misère humaine et de permettre à des milliers de refaire leur vie dignement. Ce déboursé peut devenir l'un de nos meilleurs placements et un bienfait pour notre pays, si nous permettons aux personnes que nous aidons à se rétablir de venir vivre parmi nous et de faire servir leurs aptitudes au travail et leurs talents à l'expansion du Canada que la nature a si richement doté de forêts et de mines et surtout de bonne terre.

Respectueusement soumis,

(Signé) W. VAN ARK.

M. le PRÉSIDENT: Quel est le premier témoin ce matin ?

L'hon. M. ROEBUCK: Monsieur le président, j'ai aussi une précieuse contribution qui me vient de M. W. M. Carlisle. C'est un document intitulé: "Université Queen. Immigration: Problèmes, principes et politique, 1946. Thèse soutenue à la Faculté des Arts pour l'obtention du diplôme de bachelier en Commerce, Commerce et Administration, par William MacKay Carlisle, Kingston, Ontario, avril 1946." C'est une étude approfondie et intelligente de tous les aspects du problème de l'immigration. Elle se lit bien et les membres qui voudraient la consulter sont à même de le faire. Nous avons l'original du document qui a été présenté à l'université Queen et qui a valu à son auteur le degré de bachelier en Commerce. M. Carlisle nous écrit en commentaire que le travail a coûté beaucoup d'efforts et contient un grand nombre d'analyses, de sorte qu'il lui répugnerait de le voir dormir dans les archives de l'université Queen. C'est pourquoi il nous l'envoie dans l'espoir qu'il pourra nous être utile dans notre enquête. Je l'ai remercié par lettre en exprimant la grande satisfaction du Comité.

L'hon. M. FERLAND: Le document est-il inédit ?

L'hon. M. ROEBUCK: Oui, il l'est.

L'hon. M. FERLAND: Sera-t-il publié ?

L'hon. M. ROEBUCK: Non, je ne le crois pas.

Nous entendrons maintenant M. Arthur Randles, C.B.E., M.S.M., gérant général pour le Canada du trafic-passagers de la Cunard White Star Limited et de la Donaldson Atlantic Line. On nous dit que M. Randles nous apporte des renseignements sur le transport des immigrants dans notre pays.

M. Arthur Randles, C.B.E., M.S.M., gérant général pour le Canada du trafic-passagers, de la Cunard White Star Limited et de la Donaldson Atlantic Line:

Monsieur le président et honorables membres du Comité sénatorial, je vous remercie de l'occasion qui m'est offerte de comparaître devant vous et si vous le permettez je lirai mon mémoire.

1. Je suis gérant général pour le Canada de la Cunard White Star Line et je représente également la Donaldson Atlantic Line en Amérique du Nord. Je me propose de déposer le texte du bref mémoire que j'ai préparé et qui montrera, je l'espère, le rôle important que joue la compagnie de paquebots transatlantiques dans l'application d'un programme d'immigration.

2. On sait sans doute un peu partout que la Cunard Line qui est en service depuis 106 ans sans interruption, est la plus ancienne compagnie de paquebots transatlantiques. Son fondateur, M. Samuel Cunard, est né au Canada en 1787, au port d'Halifax. Après avoir réussi comme marchand et propriétaire de vaisseaux dans sa ville natale, Samuel Cunard a songé à organiser un service régulier de paquebots entre la Grande-Bretagne et le Canada. Il parvint à se faire adjuer par les autorités de Londres un contrat pour un service hebdomadaire de paquebots qui devaient en premier lieu transporter le courrier et les passagers entre les deux pays. Le service, que l'on a désigné d'abord sous le nom de British and North American Steam Packet Company Limited (Compagnie de paquebots Cunard), a commencé avec quatre vaisseaux qui marchaient exclusivement à la vapeur. Le premier vaisseau à faire le voyage a été le *Britannia* qui quitta Liverpool pour Halifax le 4 juillet 1840. A partir de cette date, à l'exception d'une interruption d'environ 30 ans, la Compagnie de paquebots Cunard a toujours maintenu un service océanique régulier à destination du Canada.

3. La Compagnie de paquebots White Star a été établie environ 30 ans plus tard et débuta dans le commerce canadien par l'acquisition de la Compagnie de

paquebots Dominion. En 1933, il y eut une fusion de la Compagnie de paquebots Cunard et de la Compagnie de paquebots White Star, ce qui explique pourquoi la raison sociale de la compagnie est actuellement la Compagnie de paquebots Cunard White Star.

4. La Donaldson Brothers Limited, de Glasgow, a maintenu un service régulier de paquebots entre l'Ecosse et le Canada pendant plus d'un demi-siècle et les paquebots de cette compagnie, qui fonctionnent sous le nom de Compagnie de paquebots Donaldson Atlantic, voyagent constamment avec ceux de la Compagnie de paquebots Cunard White Star.

5. Bien que la première flotte de la Compagnie de paquebots Cunard n'ait transporté que des voyageurs qui prenaient des billets de première classe, le mouvement de migration de l'Europe à l'Amérique du Nord, qui a commencé au milieu du siècle dernier, a naturellement encouragé les propriétaires de navires à accepter les émigrants, qui devaient prendre place dans l'entrepont.

A mesure que la demande de passages augmentait, la concurrence entre les compagnies de paquebots devenait plus vive et dans la course aux nouvelles affaires les compagnies rivales ont jugé opportun de désigner des agences de billets et, avec le temps, d'ouvrir leurs propres bureaux dans toutes les parties de l'Europe d'où les émigrants provenaient. A la fin, les organisations mises sur pied par les compagnies de paquebots sont restées les seules organisations de recrutement d'émigrants et de colons que les Etats-Unis et le Canada recherchaient tant. On peut donc conclure que sans les ramifications très étendues des compagnies de navigation en Europe, il aurait été presque impossible de recruter des immigrants et encore moins de réussir la partie importante du transport à partir du pays d'origine jusqu'au port canadien.

6. Il ne faut pas oublier que la décade antérieure à 1914 représente la période de la plus grande affluence des colons au Canada et de fait aux Etats-Unis. A cette époque, le gouvernement canadien, en offrant aux colons européens des concessions gratuites de 160 acres chacune et en versant une subvention par tête aux agences européennes des compagnies de navigation, prit des moyens énergiques pour activer la venue des immigrants. Non seulement le Canada a connu alors une période de grande prospérité et de progrès, mais ce furent aussi des années très profitables pour les compagnies de navigation, ce qui leur a permis d'affecter des capitaux à la construction des types de vaisseaux les plus modernes.

7. Pendant la première guerre mondiale, la compagnie de paquebots Cunard a eu le malheur de perdre presque toute sa flotte de navires à passagers par suite de l'intervention de l'ennemi, mais dès que la paix fut restaurée, grâce aux encouragements que leur donnait la perspective de la reprise de l'immigration, la compagnie a immobilisé un capital considérable pour refaire au complet une nouvelle flotte de bateaux spécialement construits pour le commerce du Saint-Laurent. Les nouveaux vaisseaux avaient à peine commencé à voyager que la crise économique réduisait à un simple filet, le flot d'immigrants qui venaient au Canada.

8. Il importe fort de faire savoir aux honorables membres du Comité que les navires à vapeur que ma compagnie employait pour transporter les immigrants pouvaient être adaptés à deux fins, la seconde étant la livraison régulière et rapide d'une grande quantité de produits canadiens au marché anglais. Nos vaisseaux d'une construction spéciale pouvaient arrimer dans des espaces réfrigérés ou calorifugés des charges très considérables de produits périssables, comme les viandes, le bacon, le beurre, le fromage, les œufs, etc. Les frais d'exploitation de vaisseaux de ce genre et de cette vitesse sont très élevés et j'ose affirmer que si l'on n'avait pas anticipé avec optimisme que ces vaisseaux pourraient transporter un contingent raisonnable d'immigrants, on n'aurait jamais entrepris leur construction si onéreuse. En ayant la prévoyance de construire ce type

de navires, la compagnie Cunard a joué un rôle dont on ne saurait trop apprécier la valeur dans le développement des exportations canadiennes de produits agricoles fort périssables. Les paquebots à destination du Canada sont aussi aménagés pour les touristes, les visiteurs, les gens d'affaires, etc., mais le volume de ce genre de trafic ne dédommage pas un exploitant pour les pertes de revenus attribuables à l'espace considérable réservé aux voyageurs qui reste vide faute d'immigrants.

J'essaie de prouver aussi brièvement que possible qu'en l'absence d'immigrants comme passagers l'exploitation de vaisseaux à marchandises et à passagers de grande vitesse serait un gros risque financier.

9. De 1920 à 1939, on a interdit l'entrée libre des immigrants et le mouvement des populations a été assujéti à différentes mesures restrictives. Il en est résulté que l'exploitation coûteuse de notre flotte canadienne a laissé très peu de bénéfices; aujourd'hui, à la fin de la deuxième Grande Guerre, les compagnies de navigation intéressées ont à faire face au même problème qu'à la fin de 1918. Quelle sorte de nouveaux navires devrait-on construire pour le commerce canadien? La réponse dépend sans doute du programme à long terme que le Gouvernement du Canada adoptera relativement à l'entrée des nouveaux colons. Ainsi qu'en ont témoigné d'autres témoins, les paquebots sont rares et il faut beaucoup de temps et beaucoup d'argent pour en construire de nouveaux. La durée du paquebot moderne est assez courte et l'élément qui doit décider de la construction est le volume du trafic.

10. Je ne veux pas dire qu'on devrait créer artificiellement un flot d'immigrants tout simplement pour que les compagnies de paquebots maintiennent leurs affaires, mais le Comité a intérêt à savoir qu'il est essentiel au maintien de voies suffisantes de communication modernes, condition essentielle à la vie commerciale d'une grande nation.

11. Pour revenir à l'importance d'une compagnie de navigation dans le recrutement des immigrants par l'apport de facilités en Europe, je tiens à ce que l'on sache bien qu'au Royaume-Uni un contrôle stricte est exercé par le Board of Trade, qui délivre des licences pour l'équipement et l'exploitation d'un bateau servant au transport de passagers émigrants, ce qui assure la mise en service d'une catégorie de vaisseaux de premier ordre.

Les agences de billets au Royaume-Uni sont obligées d'obtenir une licence des compagnies autorisées de navigation avant d'en vendre aux émigrants.

Tous les pays importants du continent européen ont promulgué des lois et des règlements d'émigration. En vertu de ces lois, des licences dont le coût élevé doit être payé chaque année sont délivrées exclusivement aux compagnies de navigation approuvées, qui doivent produire une grosse garantie et s'engager à vendre des billets aux émigrants dans leurs bureaux licenciés seulement. Les compagnies de navigation concessionnaires ont seules le droit de traiter avec un émigrant et elles ne doivent pas exercer de pression.

12. Contrairement à l'opinion générale, très peu de nations permettent à leurs citoyens d'émigrer sans garantie. Certaines lois d'émigration exigent que les compagnies de paquebots licenciées rapatrient gratuitement les émigrants qui tombent dans la misère à l'étranger parce que les conditions de colonisation laissent à désirer. A son tour, la Loi canadienne de l'immigration oblige les compagnies de navigation à rapatrier au cours des cinq années qui suivent l'entrée les immigrants non satisfaisants, comme ceux qui deviennent une charge publique, qui se rendent coupables d'offense criminelle ou qui contractent une maladie mentale, etc.

13. La Cunard White Star et la Compagnie de paquebots transatlantiques Donaldson ont coopéré sincèrement avec le département canadien de l'Immigration à l'organisation de l'émigration du Royaume-Uni, en assumant parfois une partie importante des taux réduits de passage ou des passages subventionnés.

Les grandes compagnies de chemins de fer ont évidemment une grande responsabilité dans l'avancement du Canada et, dans l'orientation de l'immigration et de la colonisation, les compagnies avec lesquelles je suis associé ont collaboré pendant un grand nombre d'années avec les Chemins de fer Nationaux du Canada; nous formons le chaînon principal du transport maritime dans cette vaste organisation et nous faisons ensemble le recrutement, le choix et le transport des colons qui viennent de l'ancien monde. En fait, nous mettons nos ressources en commun quand c'est possible. L'activité des Chemins de fer Nationaux du Canada dans la sphère de l'immigration et de la colonisation est exposée dans l'excellent mémoire que monsieur J. S. McGowan, directeur du service de la Colonisation et de l'Agriculture des Chemins de fer Nationaux du Canada, a présenté devant les honorables membres du Comité.

14. Une autre guerre mondiale, plus grande que la première, vient de se terminer et les prévisions semblent indiquer la possibilité d'une forte demande d'immigration si le Canada ouvre plus largement ses portes. Je le répète, le coût d'exploitation des navires modernes est formidable et ce serait une folie que de songer à immobiliser environ dix millions de dollars par bateau pour créer une nouvelle flotte à moins qu'il y ait de bonnes chances de maintenir un fort volume d'immigration.

A l'heure actuelle, il n'y a pas d'espace sur les bateaux pour les immigrants, mais nous savons que des milliers et des milliers d'Européens désirent vivement refaire leur vie à l'étranger. Nous partageons les vues des protagonistes de l'immigration et comme nous connaissons les vastes ressources du Canada, nous avons foi en lui.

15. Comme artisan important du commerce canadien outre-mer, la Cunard White Star attend naturellement une définition d'un programme d'immigration à long terme sans lequel elle ne peut pas adopter de ligne de conduite. A titre d'agence de recrutement d'émigrants, nous savons qu'une foule d'Européens, y compris des Anglais, ambitionnent d'améliorer leur sort par l'émigration. Sans directive officielle, ces gens se découragent, mais je crois que si on leur disait qu'ils peuvent compter avoir sous peu l'occasion d'entrer au Canada, ils attendraient patiemment et conserveraient leurs ressources en attendant leur départ. Par exemple, l'Australie les sollicite, offre une aide généreuse, mais avertit les requérants qu'ils devront attendre qu'il y ait de l'espace sur les bateaux.

16. Je ne veux pas m'attarder ici sur l'importance pour une grande nation en croissance de maintenir des communications océaniques avec outre-mer, mais je mentionnerai les services essentiels que la marine marchande rend dans une grande guerre. Il serait intéressant de noter que la Cunard White Star a transporté sur ses propres navires plus de 10 millions de tonnes de matériel de guerre et plus de 4 millions d'hommes de troupes au cours du récent conflit. Comme le président de la compagnie l'a dit dans son dernier rapport annuel: "Les services rendus par le *Queen Elizabeth* et le *Queen Mary* ont probablement raccourci la guerre en Europe d'au moins un an".

Le Comité aimerait probablement savoir aussi que les propres navires de la Cunard White Star ont transporté plus d'un demi-million de combattants canadiens d'Halifax en Grande-Bretagne pendant les années de guerre. C'est une bonne chose que la compagnie ait eu des navires à disposer grâce à ses entreprises antérieures.

17. Je remercie de nouveau les honorables membres du Comité de m'avoir écouté.

L'hon. M. ROEBUCK: Votre rapport a été très intéressant, monsieur Randles. En substance, il soutient que pour que nous ayons des compagnies de navigation, il faut adopter une politique qui leur permettra de dépenser de l'argent.

L'hon. M. EULER: Qu'entendez-vous par politique à long terme?

M. RANDLES: La durée d'un navire à passagers est d'environ 20 ans.

M. EULER: Voulez-vous dire que notre Gouvernement devrait préparer un programme d'encouragement de l'immigration de 20 ans ?

M. RANDLES: Oui.

L'hon. M. EULER: Et si le Gouvernement changeait ? Supposons que le Gouvernement au pouvoir élabore un plan d'immigration de 20 ans et qu'un nouveau Gouvernement le remplace d'ici à la fin de ce programme, vous pourriez être dupés.

M. RANDLES: Oui. De 1920 à 1929, nous avons construit huit bateaux coûteux, quand les prix étaient élevés, bien qu'ils n'étaient rien par comparaison avec les prix d'aujourd'hui. Je crois que chacun des huit vaisseaux a coûté environ un million de livres, soit cinq millions de dollars, mais aujourd'hui le coût serait le double.

M. le PRÉSIDENT: Le coût approcherait 10 millions de dollars ?

M. RANDLES: Il le dépasserait. Le coût de la construction des navires est énorme aujourd'hui.

L'hon. M. BURCHILL: J'ai pris bonne note de ce que vous dites au sujet de l'Australie. Ce pays a-t-il un programme à long terme défini ?

M. RANDLES: On me dit qu'il a au moins un plan de cinq ans. Je crois qu'il demande 70,000 immigrants par année de la Grande-Bretagne et du nord de l'Europe; et il va plus loin encore en offrant de payer le transport des anciens combattants et un taux de 10 livres pour ceux qui ne le sont pas.

L'hon. M. EULER: Il faut quelques années pour construire un navire, n'est-ce pas ?

M. RANDLES: Environ 5 ans.

L'hon. M. ROEBUCK: Le Royaume-Uni ne fournit-il pas une partie de l'argent dans le projet australien ?

M. RANDLES: Pas que je sache.

M. le PRÉSIDENT: Vous avez parlé de la Grande-Bretagne et du nord de l'Europe. De quelle partie de l'Europe s'agit-il ?

M. RANDLES: Disons de la Hollande, de la Belgique et des pays scandinaves, peut-être aussi de l'Italie, mais je parle sans connaissance de cause.

L'hon. M. HORNER: L'Australie s'est-elle fixé un objectif du nombre d'habitants qu'elle espère ajouter à sa population ?

M. RANDLES: Je ne suis pas chargé des affaires en Australie, mais on me dit que le but est d'accroître la population par une immigration de 70,000 par année.

L'hon. M. HORNER: J'ai vu quelque part que l'intention était de porter la population à 10 millions d'âmes avec le temps.

M. RANDLES: J'ai vu cela quelque part.

L'hon. M. EULER: Les pays de l'Amérique du Sud encouragent-ils l'immigration actuellement ?

M. RANDLES: C'est ce qu'on me dit. Ce n'est pas de mon ressort, mais je crois comprendre que le Brésil est tout particulièrement intéressé à accueillir des immigrants européens.

L'hon. M. EULER: Serait-ce des immigrants du même type que ceux qui feraient l'affaire du Canada ?

M. RANDLES: Oui, des agriculteurs. A mon emploi de guerre, à Ottawa, j'ai eu l'occasion de rencontrer le représentant du Gouvernement du Brésil, et il m'a fait un vif tableau des chances de s'établir au Brésil, non seulement dans l'agriculture, mais dans d'autres occupations. On me dit que le Brésil a une

population d'environ 30,000,000 d'habitants, soit trois fois notre population, mais qu'elle est éparse.

L'hon. M. EULER: Un grand nombre de leurs citoyens sont d'un type différent du nôtre.

L'hon. M. ROEBUCK: N'est-il pas possible d'aviser à des moyens de fortune pour transporter les immigrants? Vous avez parlé de bateaux coûtant 10 millions de dollars chacun. Serait-il possible de construire des bateaux moins luxueux? Quelqu'un a dit au Comité que les émigrants ne se montreraient pas très exigeants quant au mode de transport. Ils ne s'attendraient pas à manger des truffes.

M. RANGLES: Il ne faut pas oublier que les bateaux qui serviraient à amener les immigrants devraient transporter naturellement quelque chose au retour. En mer, la circulation se fait dans les deux sens. Il ne serait pas payant pour nous d'amener des immigrants ici et de laisser nos bateaux retourner vides. Il ne nous reste plus que deux bateaux canadiens et nous nous cassons la tête pour savoir quel modèle de navire nous devrions adopter, car nous ne savons pas quels clients nous aurons. Nous avons d'autres bateaux dans le grand service que nous maintenons à destination de New-York et je suppose que si les immigrants arrivent en masse au Canada nous transférerions certains bateaux de New-York à Halifax pour combler temporairement la lacune. Nous avons la bonne fortune d'avoir les deux services, mais il ne serait pas opportun d'improviser des bateaux pour amener des immigrants. Dans les 1880, on nous a critiqués vertement pour l'avoir fait. Je ne partage pas l'opinion qu'un émigrant est prêt à venir sur n'importe quelle sorte de bateau. Il le prétendra tant qu'il ne sera pas à bord. D'ailleurs, dans l'intérêt de la compagnie, je ne crois pas que nous consentirions à improviser des navires. Nous avons fait une spécialité d'assurer le confort aux passagers, parce que plus nous amènerons d'immigrants au Canada plus nos chances seront bonnes d'avoir des passagers pour nos voyages en direction est plus tard. Une grande partie de nos affaires dans le passé nous est venue de gens qui retournaient faire un voyage du Canada en Europe après avoir passé quelques années ici.

L'hon. M. ROEBUCK: L'espace que vous employez pour le transport des passagers dans un sens ne peut-il pas servir au transport de marchandises dans l'autre sens?

M. RANGLES: Nous ne nous servons pas du même espace, de sorte que s'il n'y a pas de passagers dans le voyage vers l'est, l'espace que nous avons employé pour les immigrants reste vide au retour. Le temps des cabines démontables est passé; de fait, il n'a pas survécu à la dernière Grande Guerre. J'ai été à l'emploi de la Ligne Cunard pendant 39 ans et j'ai vécu plusieurs années en Europe, comme gérant pour le continent. Je suis entré en service à l'étape où les compagnies fournissaient seulement les lits aux immigrants; ceux-ci devaient apporter leurs propres matelas, couteaux et cuillères. Les places des immigrants en 1929 étaient toutes aussi bonnes que celles des passagers de première classe dans les années 1890.

L'hon. Mme WILSON: Et ces gens viennent de différentes classes sociales.

M. RANGLES: Exactement, sénatrice Wilson.

L'hon. Mme WILSON: Un jeune homme, un très beau type d'agriculteur, est venu me voir dernièrement pour me raconter qu'il se proposait de faire venir son père et son frère de Suisse au Canada. Dans leur pays, ses parents ont la réputation d'être d'excellents éleveurs de vaches laitières. Il avait presque perdu l'espoir d'arriver à ses fins et il me dit qu'on ne pouvait pas compter que ses parents attendent leur chance de venir au Canada quand le Gouvernement du Brésil fait des offres très alléchantes pour attirer les cultivateurs dans ce pays.

Une maison de Woodstock a lancé un commerce d'exportation très florissant et elle a demandé si elle pouvait faire venir deux spécialistes. La compagnie a une succursale aux Etats-Unis et le gérant dit que s'il n'a pas la permission

d'amener ces spécialistes il devra faire de sa succursale des États-Unis la fabrique principale.

M. RANDLES: Une foule d'immigrants qui sont venus d'Europe au Canada voudraient bien faire venir leurs amis et parents. Il faudrait peut-être commencer par là, car nous aurions une certaine assurance que ces gens ne manqueront pas de l'aide nécessaire. Autrement, nous devons les rapatrier gratuitement.

L'hon. Mme WILSON: Nous supplions le ministère d'être plus large dans ses conditions.

L'hon. M. EULER: Monsieur Randles, est-ce la loi que si vous avez amené un immigrant qui n'a pas réussi dans les cinq années qui suivent son arrivée, vous devez le rapatrier ?

M. RANDLES: Oui, en tout temps pendant les cinq années nous sommes tenus de le rapatrier à nos frais de quelque pays qu'il soit venu. Si les immigrants sont atteints de maladie mentale, nous devons les retourner. Je me rappelle de certains cas où nous avons envoyé deux contrôleurs avec un homme tout le long du voyage à partir de l'Ouest du Canada jusqu'à Varsovie. Cette responsabilité retombe sur la compagnie de navigation.

L'hon. M. EULER: Le ministère de l'Immigration a ses propres médecins à l'étranger pour examiner ces gens.

M. RANDLES: Les compagnies de navigation aussi. J'ai organisé la compagnie Cunard après la dernière guerre et dans chaque centre important j'ai désigné un officier de santé pour notre protection.

L'hon. M. EULER: Il ne me semble pas juste que la compagnie soit tenue responsable pendant cinq ans.

M. RANDLES: Un homme peut devenir un criminel et le médecin ne saurait l'établir avant que cet homme entre dans un certain milieu. La compagnie de transport doit assumer cette charge.

L'hon. M. DUPUIS: Cet article n'a-t-il pas été inséré dans la loi de l'immigration à l'époque où les compagnies de paquebots étaient elles-mêmes intéressées à amener des immigrants ?

M. RANDLES: Je ne le crois pas. Il s'applique également aux compagnies de chemins de fer. Si le Pacifique-Canadien transporte des immigrants, la compagnie est responsable du transport à l'intérieur. L'article vise les compagnies de transport, non pas seulement les compagnies de navigation.

L'hon. M. DUPUIS: N'est-il pas vrai qu'il fut un temps où les compagnies de transport faisaient une pression pour pousser le gouvernement canadien à amener des immigrants parce que c'était une proposition payante.

M. RANDLES: A la quantité c'est payant, mais je n'irais pas jusqu'à dire qu'une compagnie de paquebots exerçait une grande influence sur le Gouvernement.

L'hon. M. DUPUIS: Les compagnies de transport persuadaient le Gouvernement d'amener des immigrants en grand nombre, et ainsi, je suppose, qu'à cette époque, le Gouvernement obligeait les compagnies à fournir le passage de retour.

M. RANDLES: Non, ce n'est pas l'exacte interprétation.

L'hon. M. DUPUIS: Je vous pose seulement la question.

M. RANDLES: Les compagnies de chemins de fer, par exemple, pressaient probablement le Gouvernement d'augmenter la population sans laquelle elles ne pouvaient maintenir lesdits chemins de fer, mais personne, de mon temps, n'est allé en imposer aux gens à dessein, en les transportant d'un pays à l'autre. Comme je l'ai dit dans mon mémoire, on ne nous permet pas d'agir ainsi. Il y eut des abus, dans les jours sombres naturellement, et il y en aura toujours.

L'hon. M. DUPUIS: J'ai entendu dire que les membres des compagnies de transport étaient ceux qui tentaient d'inciter le Gouvernement à amener des immigrants en grand nombre. C'est la raison pour laquelle je pose cette question.

M. RANDLES: Je ne le pense pas. J'ai un assez bon compte rendu du transport des immigrants, mais je pense que nous perdriions notre temps et que le Gouvernement ne sera pas disposé à nous écouter.

L'hon. M. DAVID: Par le passé, je crois savoir que le Gouvernement avait pris avec les compagnies de navigation des dispositions en vue du versement de primes pour les immigrants qui étaient amenés au Canada ?

M. RANDLES: Le Gouvernement avait conclu un accord mais ce n'était pas avec les compagnies de paquebots. Il avait ses propres bureaux en Europe, et il versait autrefois des primes aux agents de billets. Ce n'était pas les compagnies de navigation qui les touchaient, mais on encourageait l'agent à vendre des billets, et cela se passait, bien entendu, au temps des homesteads gratuits.

L'hon. M. DAVID: Ainsi les agents de billets en Europe devinrent des agents de recrutement pour le compte du gouvernement canadien ?

M. RANDLES: Oui, mais ils n'agissaient ainsi que parce que les compagnies de navigation autorisées leur avaient accordé un permis à cet effet.

L'hon. M. EULER: Ils étaient aussi à votre emploi ?

M. RANDLES: Non, ils étaient des agents de vente distincts des fonctionnaires. Nous leur payions une commission sur chaque billet vendu.

L'hon. M. DAVID: Ainsi, plus ils attiraient d'immigrants, plus ils vendaient de billets et aussi plus élevée était leur commission.

M. RANDLES: Oui, étant donné que le travailleur a droit à son salaire.

L'hon. M. DUPUIS: Ce système est-il encore en vigueur ?

M. RANDLES: Non, le Gouvernement a aboli le versement de primes en 1912 ou 1913.

L'hon. M. ROEBUCK: Monsieur Randles, vous nous avez donné là un document précieux et je vous en remercie beaucoup.

M. le PRÉSIDENT: Et vous l'avez bien présenté.

M. RANDLES: Merci, monsieur le président.

L'hon. M. ROEBUCK: Nous avons avec nous M. Carl E. Waselius qui est le représentant de la Swedish American Line. Monsieur le président, M. Waselius a un bref exposé à nous lire.

M. Carl E. Waselius:

Monsieur le président, honorables sénateurs: je désire remercier le sénateur Roebuck pour m'avoir transmis l'invitation à venir témoigner devant le Comité et ce m'est un réel plaisir d'avoir l'occasion d'exposer à grands traits devant vous, au meilleur de ma connaissance et dans la mesure de mes moyens, quelques faits concernant nos moyens de transport entre l'Europe et ce continent-ci.

La Swedish American Line que je représente, a repris son service transatlantique du temps de paix avec le départ du vapeur *Drottningholm* de son port d'attache, Gothenbourg, en Suède, le 26 mars de cette année et son retour de New-York le 13 avril.

Depuis que le paquebot *Gripsholm* fut libéré par le Gouvernement des Etats-Unis qui l'affréta à son compte de 1942 à 1946, nous avons maintenu un service semi-hebdomadaire entre la Suède et New-York. Chacun des membres du Comité a sans doute lu le nom du *Gripsholm*, une fois ou l'autre, dans les

colonnes des quotidiens relativement à l'œuvre humanitaire accomplie par ce vaisseau et son vaillant équipage pendant les années difficiles de la guerre. Le témoignage suivant, émis par le secrétaire d'Etat des Etats-Unis, se passe de commentaires :

Le vapeur *Gripsholm* pendant tout le temps qu'il a été au service du Gouvernement des Etats-Unis, de mai 1942 à avril 1946, s'est taillé une position enviable dans l'histoire de l'humanité par ses onze voyages à travers des mers troublées par la guerre pour venir en aide, dans les prisons et les hôpitaux, à des milliers de civils, de militaires malades et blessés qu'il transportait sans accident dans leurs foyers.

Une reconnaissance éternelle revient à ces hommes et femmes du *Gripsholm* qui, par leur vaillance, leur abnégation et leur charité ont assuré un prompt retour au bonheur et à la santé de milliers de rescapés. Le nom illustre du *Gripsholm* restera dans la mémoire de l'humanité comme un symbole de leurs exploits et de leur indomptable courage.

Au nom du Gouvernement des Etats-Unis, je suis heureux de donner ce témoignage de gratitude immuable du peuple américain pour le *Gripsholm* et son équipage.

Fait à Washington ce vingt-septième jour de mars de l'année du Seigneur mil neuf cent quarante-six et de la cent soixante et onzième de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

Le secrétaire d'Etat,

(Signé) JAMES F. BYRNES.

Nous avons donc deux bateaux en service régulier entre la Suède et notre continent, mais de nouvelles unités s'ajouteront à notre flotte dans un avenir pas trop éloigné. Je suis heureux d'affirmer que nous avons déjà ramené dans leur foyer, sur ces deux vapeurs, un nombre considérable de Canadiens et d'étrangers. Ces gens avaient été immobilisés en Europe au début de la guerre. Le nom de Swedish American Line ne signifie aucunement que nous transportons seulement des Suédois et des Scandinaves. Depuis que nous avons repris notre service transatlantique, nous transportons des passagers de presque toutes les nationalités de l'Europe.

On a établi des agences générales dans les villes suivantes du continent : Anvers, Belgique; Prague, Tchécoslovaquie; Paris, France; Zurich, Suisse; La Haye, Hollande; et Budapest, Hongrie. On maintient un bureau à Londres, Angleterre, c'est entendu. On ouvre ces bureaux en raison de l'augmentation constante du volume des affaires avec le continent européen, et les personnels de ces bureaux sont déjà occupés à venir au secours de nos passagers pour obtenir les documents de voyage nécessaires et à régler leur transport au port d'embarquement qui est Gothenbourg, en Suède.

Nous avons réussi jusqu'ici à faire sortir une foule de gens de la Tchécoslovaquie, de la Belgique, de la France et de la Hollande. Nous avons même fait passer quelques épouses de guerre. La dernière fois que nous avons quitté Gothenbourg, nous avons amené une passagère de Pologne. De longues démarches furent nécessaires pour la faire sortir de Pologne, mais elle a, maintenant, heureusement rejoint sa famille à Toronto.

Le point que j'essaie de mettre en lumière est celui-ci : nous sommes prêts à nous occuper du transport dès que les autorités seront prêtes à laisser entrer de nouveaux immigrants; de plus, nous avons à l'heure actuelle, de l'espace sur nos bateaux pour un nombre limité d'immigrants et cette situation s'améliorera dans un avenir assez rapproché.

Les honorables membres du Comité seraient peut-être intéressés à être renseignés sur les facilités de transport dont disposent certains de ces pays. Toutes

les trois semaines, s'effectue un départ de Anvers pour Gothenbourg. Il y a un service régulier par avion, trois fois la semaine, de Stockholm à Bruxelles, ainsi qu'un service direct par chemin de fer entre ces deux villes trois fois par semaine. Il existe également un service par avion entre Prague, en Tchécoslovaquie, et Stockholm une fois la semaine, ou encore l'on peut voyager de Prague, par autobus, directement à Copenhague d'où on peut atteindre Gothenbourg en sept heures par chemin de fer ou par bateau. On peut se rendre de Zurich, en Suisse, à Malmo, en Suède, par avion, une fois la semaine. De Pologne on se rend à Stockholm par avion ou par eau de Gdynia à la Suède. Nous projetons d'avoir notre propre bateau pour faire le transport entre Gdynia et Gothenbourg aussitôt que les conditions nous le permettront.

J'essaie d'attirer l'attention des honorables membres du Comité sur le fait que, quoique l'espace à bord soit fort limité, la situation n'est pas aussi mauvaise qu'on le laisse croire au grand public, si l'on en juge d'après ce qui se publie dans les quotidiens.

Nous transportons aussi un bon nombre de passagers du Royaume-Uni. A l'heure actuelle, nos bateaux à destination de l'ouest font escale à Liverpool pour ramasser environ 300 rapatriés à chaque voyage. Ceci résulte de mesures spéciales prises entre le ministère anglais des Transports de guerre et la Swedish American Line. Les passagers réguliers d'Angleterre doivent s'embarquer à Gothenbourg. Quand cet accord avec le ministère des Transports de guerre sera expiré, nous aurons environ 300 couchettes en disponibilité pour les immigrants, et on estime qu'il y aura des escales en direction de l'ouest dans plusieurs ports de la Manche. On pourrait aussi prendre des dispositions pour que nos navires à destination de l'ouest relâchent aussi à Halifax afin de permettre à des passagers de débarquer au Canada.

Les conditions en Suède sont avantageuses, et le Canada ne peut guère, par conséquent, attendre un grand nombre d'immigrants de ce côté-là. En Norvège et au Danemark, la situation est quelque peu différente, et à en juger par les demandes reçues de personnes qui sollicitent leur admission au Canada, on peut compter sur bien des immigrants de ces deux pays. La plupart des demandes que nous avons reçues venaient de gens d'ascendance finnoise établis au Canada; ceux-ci sollicitaient la permission d'amener quelqu'un de leur parenté au Canada.

Nous avons été heureux d'apprendre que le département de l'Immigration se propose d'ouvrir un bureau dans les pays scandinaves; ce projet sera hautement apprécié. Cette initiative ne manquera pas de nous aider dans nos opérations de transport des immigrants venant des pays scandinaves et de la Finlande.

Je vous remercie.

L'hon. M. ROEBUCK: En matière de transport, c'est le premier rayon de soleil qui nous arrive. Monsieur Waselius, vous dirigez un service de navires à vapeur entre les pays scandinaves et les Etats-Unis?

M. WASELIUS: Oui, mais nous sommes prêts à faire une escale à Halifax n'importe quand.

L'hon. M. HORNER: Avez-vous augmenté votre tonnage? Construisez-vous de nouvelles unités?

M. WASELIUS: Nous sommes en train de construire un nouveau paquebot. Nous en lancerons un dans environ un mois, mais il n'entrera en service qu'au début du printemps prochain. Je crois savoir que l'on projette d'ajouter du nouveau tonnage à ce qui existe déjà.

L'hon. M. DAVID: Monsieur Waselius, si vous n'y voyez aucun inconvénient, puis-je vous prier de revenir à l'endroit de votre mémoire où vous faites allusion à l'aménagement restreint. A quoi cela s'applique-t-il?

M. WASELIUS: Je crois avoir parlé d'espace limité. Naturellement, à l'heure actuelle, tout l'espace disponible est pratiquement tout loué dans les deux sens;

mais, en réalité, j'ai pris des dispositions pour le transport de personnes de Tchécoslovaquie, de Pologne et de Belgique, et même d'épouses de guerre ou leur ai réservé des billets de passage payés d'avance.

L'hon. M. DAVID: Combien de navires avez-vous ?

M. WASELIUS: Nous en avons trois avant la guerre.

L'hon. M. EULER: Où ces immigrants subissaient-ils leur examen médical ou autre devant les autorités canadiennes de l'immigration ?

M. WASELIUS: Le département de l'Immigration projette d'ouvrir un bureau en Scandinavie à cet effet, fort probablement à notre port d'attache de Gothenbourg.

L'hon. M. EULER: Où a lieu l'examen en question actuellement.

M. WASELIUS: Il ne s'agit que de Canadiens qui s'en reviennent au pays.

L'hon. M. EULER: Pas d'immigrants.

M. WASELIUS: Non. Je tâche de faire sortir quelques immigrants de Tchécoslovaquie à l'heure présente et ils subiront leur examen de ce côté-ci de l'océan jusqu'à ce que le Canada ait établi ses bureaux sur le continent européen.

L'hon. M. DAVID: Vous les amèneriez ici et ils seront soumis à l'examen rendus au Canada ?

M. WASELIUS: Oui.

L'hon. M. DAVID: Et, si certains d'entre eux étaient trouvés inadmissibles, vous vous chargeriez de les ramener gratuitement ?

M. WASELIUS: Non, une compagnie de navigation ne peut prendre de tels risques. Ces immigrants seraient examinés par notre médecin à Gothenbourg avant de monter à bord.

L'hon. M. HORNER: Vous avez un nombre considérable de personnes de la Lituanie et de pays semblables en Suède à l'heure présente.

M. WASELIUS: Environ 150,000 à l'heure présente.

L'hon. M. HORNER: Ils ne veulent pas retourner dans leur propre pays ?

M. WASELIUS: Non.

L'hon. M. HORNER: Il se pourrait qu'un grand nombre de ces gens restent en Suède ?

M. WASELIUS: Je présume que plusieurs resteront, mais un certain nombre pourraient désirer venir au Canada.

L'hon. M. HORNER: Travillent-ils en ce moment ?

M. WASELIUS: Je crois que tous travaillent en Suède, en ce moment.

L'hon. M. HORNER: Quels métiers exercent-ils, sont-ils agriculteurs ?

M. WASELIUS: Ils exercent toutes sortes de métiers.

L'hon. M. HORNER: Bien qu'il y ait du travail en Norvège, j'imagine que ce pays a tellement souffert de la destruction, des maisons ayant été rasées, que plusieurs de ses citoyens aimeraient aller vivre dans une contrée nouvelle.

M. WASELIUS: Ma façon d'envisager la situation se résume à ceci: les gens de la Norvège en ont tellement par-dessus la tête qu'ils aimeraient à se mettre à la recherche de nouvelles occasions.

L'hon. M. EULER: Ces Lituanien et autres gens, les 150,000 personnes dont vous avez fait mention, auraient-elles quelques ressources à apporter avec elles ?

M. WASELIUS: Je présume qu'elles ont dû amasser un assez bon montant d'argent en Suède.

L'hon. M. EULER: Elles seraient capables de pourvoir à leur propre subsistance ?

M. WASELIUS: Oui.

L'hon. M. HORNER: En est-il qui auraient emporté avec elles de l'argent de Suède ?

M. WASELIUS: Peut-être. Mais je citerai le cas d'une femme qui possédait des biens en Esthonie et qui, lors de l'invasion du pays par les Russes, s'enfuit en Suède; il y a environ trois mois, elle rentra dans son pays sans le sou.

L'hon. M. HORNER: Ils l'a dépossédèrent de tous ses biens ?

M. WASELIUS: Oui. Elle dit qu'il ne lui était pas même possible de se procurer les objets de première nécessité; elle devait se contenter de ce qui lui restait.

L'hon. M. DUPUIS: Si je vous ai bien compris, vous avez dit que vous envisagez la Tchécoslovaquie comme un pays duquel pourrait partir un mouvement d'immigrants vers le Canada ?

M. WASELIUS: Nous avons établi un bureau à cet effet, à Prague; nous y avons un agent général et, naturellement, quand nous établissons un bureau, nous ne le faisons point pour le seul plaisir d'avoir un bureau à tel endroit, mais nous nous attendons à faire des affaires.

L'hon. M. DUPUIS: Votre but est de trouver si ces gens de la Tchécoslovaquie émigreront au Canada ?

M. WASELIUS: Non. Notre bureau principal à Gothenbourg est très au courant de ce qui se passe dans les divers pays de l'Europe, de sorte que nous pouvons ouvrir des agences générales pour aider aux futurs immigrants; mais jusqu'à présent, nous ne nous lançons pas dans cette affaire, parce qu'il nous est encore impossible de nous occuper des immigrants en grand nombre.

L'hon. M. EULER: Est-ce que ces pays imposent quelques restrictions à l'émigration de leurs sujets ?

M. WASELIUS: Jusqu'à maintenant, je n'ai pas entendu parler de restrictions. Ils laissent les gens venir. Ceux que nous avons transportés jusqu'ici, cependant, étaient des étrangers qui étaient immobilisés.

L'hon. M. EULER: Mais, existe-t-il quelque restriction concernant l'émigration des natifs du pays ?

M. WASELIUS: Nous avons aussi transporté plusieurs de ces gens et jusqu'ici nul ne nous a parlé de restrictions.

L'hon. M. EULER: Peuvent-ils apporter leur argent, le cas échéant ?

M. WASELIUS: Je ne puis le dire, car la plupart allaient aux Etats-Unis au lieu de venir au Canada. En réalité, seulement deux personnes sont venues au Canada. Nous avons rouvert notre bureau de Montréal le 1er février dernier.

L'hon. M. DUPUIS: J'ai cru vous entendre dire que vous aviez établi un bureau à Prague en Tchécoslovaquie, dans le but de trouver les gens qui voulaient venir au Canada; cependant, dans votre exposé, vous affirmiez qu'il y a plus de 150,000 personnes déplacées en Suède qui, pour la plupart, aimeraient venir au Canada.

M. WASELIUS: Je n'ai pas dit que la plupart aimeraient venir ici, monsieur; j'ai dit que certains le feraient. Je ne saurais connaître au juste quel serait le pourcentage de ceux qui viendraient, car je n'ai guère eu l'occasion de m'en rendre compte, mais j'aime à croire qu'un certain nombre d'entre eux viendraient. Tout naturellement, ils gagnent beaucoup d'argent en Suède actuellement et je ne vois pas pourquoi ils se soucieraient de quitter le pays.

L'hon. M. DUPUIS: Quelle est la population de la Suède ?

M. WASELIUS: Environ 7,000,000.

L'hon. M. DUPUIS: Prétendez-vous que ces 150,000 personnes déplacées resteraient en Suède ?

M. WASELIUS: La Suède cherche des travailleurs à l'heure actuelle. Nous avons essayé d'obtenir de la main-d'œuvre du Danemark sans grand succès.

L'hon. M. DUPUIS: Il n'y aura pas beaucoup de Suédois qui émigreront au Canada tout de suite ?

M. WASELIUS: Pas tout de suite.

L'hon. M. ROEBUCK: Quel serait le nombre global de passagers que vous pouvez transporter dans une année entre la Suède et Halifax si vous pouviez opérer à plein rendement ?

M. WASELIUS: Sur les deux bateaux, disons 2,500 passagers par mois. Pour obtenir le chiffre pour un an, il faudrait multiplier ce nombre par douze.

L'hon. M. ROEBUCK: Ainsi, advenant que nous adoptions un programme d'immigration satisfaisant et énergique et que nous dirigions nos agents aux endroits convenables en Scandinavie, vous pourriez transporter à Halifax quelque 2,500 personnes par mois ?

M. WASELIUS: Je ne dirais pas exactement 2,500 immigrants, car ces chiffres comprennent les passagers de cabine, les touristes et ceux qui voyagent en troisième classe. J'affirmerais que 90 p. 100 des immigrants voyageraient en troisième classe. L'espace dont nous disposons pour les passagers de troisième classe est de 800 personnes sur un navire et de 600 sur l'autre.

L'hon. M. HORNER: L'on est porté à croire que la Suède n'aurait aucune difficulté à se procurer de la main-d'œuvre parmi les personnes déplacées venant des diverses parties de l'Allemagne prises par la Pologne et la Russie. Il doit y avoir une quantité considérable de travailleurs disponibles en Europe.

M. WASELIUS: Oui, c'est exact, mais la Suède, sans aucun doute, rechercherait plutôt des ouvriers parmi les Scandinaves qui parlent la même langue. Prenez les Danois, par exemple; ils sont Scandinaves et parlent la même langue, mais les Polonais et les Ukrainiens parlent une langue tout à fait différente.

L'hon. M. DUPUIS: Quelle est la nationalité qui prédomine parmi la plupart des 150,000 personnes déplacées actuellement en Suède ?

M. WASELIUS: Ils viennent de l'Estonie, de la Lettonie et de la Lituanie. Beaucoup d'Estoniens parlent le suédois, mais les Lituaniens et les Lettons sont absolument différents.

L'hon. M. DUPUIS: Ils sont Slaves ?

M. WASELIUS: Oui.

L'hon. M. DAVID: En admettant que le Gouvernement du Canada crée un bureau de l'immigration en Suède, quelle serait la source de renseignements en ce qui regarde les antécédents de ces prétendus immigrants ? La Suède a-t-elle examiné les dossiers de ces gens ?

M. WASELIUS: Ceci serait plus ou moins du ressort des autorités canadiennes de l'immigration.

L'hon. M. DAVID: Ces gens ne veulent pas retourner dans leur propre pays, ainsi quelle serait la source de renseignements disponibles en ce qui les concerne ?

M. WASELIUS: Le département de l'Immigration du Canada ouvrirait des bureaux en Europe. Disons qu'ils font enquête sur un cas en Tchécoslovaquie et que l'on ne puisse obtenir la permission de transporter l'individu en question par une ligne anglaise. Très bien, envoyons-le par la Suède. Si ce dernier pays a un bureau à Prague et si le fonctionnaire de l'immigration accepte l'immigrant proposé, alors, bien entendu, celui-ci peut venir en Suède.

L'hon. M. DAVID: Croyez-vous que les autorités en Tchécoslovaquie seraient satisfaites si des fonctionnaires de l'immigration du Canada allaient s'établir dans ce pays afin d'enquêter sur ce qui a trait aux futurs immigrants qui seraient déjà en Suède ?

M. WASELIUS: Je ne veux pas dire qu'ils seraient déjà en Suède ?

L'hon. M. DAVID: Je parle des 150,000 actuellement en Suède. Quelles sont les chances de succès relativement aux renseignements requis quant aux antécédents de ces gens ?

M. le PRÉSIDENT: Ce serait difficile d'obtenir ces renseignements, je suppose ?

M. WASELIUS: Très difficile.

L'hon M. EULER: En plus des 150,000 personnes de la Lituanie et des autres républiques secondaires, comptez-vous, parmi les personnes déplacées actuellement en Suède, des gens qui vinrent de l'Allemagne ?

M. WASELIUS: Oui, je le pense. Je ne suis point allé en Suède depuis que la paix a été déclarée mais, sauf erreur, il y a un assez bon nombre de Juifs dans le pays.

L'hon. M. EULER: Vous n'avez aucun détail à cet égard ?

M. WASELIUS: Je ne voudrais pas me compromettre, mais je crois savoir qu'il y a un nombre assez considérable de Juifs venus de la Pologne et d'autres pays.

L'hon. M. EULER: Je songe aux Allemands chassés de la Prusse orientale et d'ailleurs.

M. WASELIUS: Je ne sais rien à ce sujet.

L'hon. M. DUPUIS: Voulez-vous dire qu'une grande partie des 150,000 personnes déplacées actuellement en Suède sont des Juifs ?

M. WASELIUS: Non pas du tout; mais, outre ces 150,000 personnes déplacées, il faut ajouter quelques familles juives, et l'on me dit que ces dernières sont gardées dans des camps distincts.

L'hon. M. HORNER: Ces 150,000 personnes ne désirent pas retourner vivre sous le régime politique qu'ils avaient dans leur propre pays ?

M. WASELIUS: Je ne pense pas qu'ils voudraient y retourner.

L'hon. M. DAVID: Peut-on prendre pour acquis que la majorité des 150,000 personnes déplacées actuellement en Suède ne sont point communistes et que c'est la raison pour laquelle ils ont quitté leur pays ou ne veulent pas y retourner ?

M. WASELIUS: C'est cela. Ils ont quitté leur propre pays parce qu'ils ne sont pas communistes. En autant que je sache, d'après mes constatations, et depuis quinze ans je suis au service de la compagnie à Montréal, les Estoniens font de bons immigrants et je n'ai jamais rien vu qui cloche chez les Lettons et les Lituaniens.

L'hon. M. ROEBUCK: Nous avons eu quelque expérience au Canada, avec des réfugiés politiques venus des Etats-Unis après la révolution. Les loyalistes de l'Empire-Uni ont fait de très bons immigrants.

L'hon. M. HORNER: C'est possible, monsieur Waselius. Les personnes dont vous parlez appartiendraient à la classe riche et seraient possesseurs de biens considérables.

M. WASELIUS: Ils seraient dans les affaires mais je ne crois pas qu'ils pourraient faire sortir leur avoir du pays.

L'hon. M. HORNER: J'incline à croire que ces gens avaient des biens mais en ont été dépossédés. J'imagine qu'ils sont de cette catégorie de personnes qui désireraient posséder un foyer à eux.

M. WASELIUS: Je crois que, s'ils avaient la chance de venir au Canada, ils feraient de très bons citoyens, et que tous voudraient devenir citoyens du Canada après les cinq ans révolus.

L'hon. M. EULER: Seraient-ils agriculteurs ?

M. WASELIUS: Je ne sais pas exactement quel est le pourcentage de ces 150,000 personnes qui sont agriculteurs. Mais considérons la situation ainsi: la classe riche de certains pays, n'était pas communiste et ne comptait guère d'agriculteurs et d'ouvriers dans ses rangs. Le communisme n'était pas très répandu dans les Etats baltes, en tout cas.

L'hon. M. ROEBUCK: Monsieur Waselius, vous nous avez présenté un mémoire très approfondi et nous vous remercions.

M. WASELIUS: Merci, sénateur Roebuck.

L'hon. M. ROEBUCK: Monsieur le président, nous avons avec nous M. Stewart Bates, sous-directeur général des recherches économiques dans notre ministère de la Reconstruction et des approvisionnements qui, après des études poussées, a préparé un mémoire. Je suis assuré que vous trouverez le travail de M. Bates intéressant.

M. Stewart Bates, sous-directeur général des Recherches économiques, ministère de la Reconstruction et des approvisionnements

Monsieur le président, honorables sénateurs. J'ai un mémoire, ici, que j'ai intitulé "Etude sur le progrès économique et l'immigration au Canada". Avec votre permission, je commencerai à le lire.

En présentant au Comité du Sénat une étude sur le programme de l'immigration, je tiens à préciser dès le début que j'exprime mes opinions personnelles sur la question et non celles du ministre ou du Gouvernement.

Dans l'élaboration de ce travail, j'ai été grandement secondé par mes collègues de la division des Recherches économiques du ministère de la Reconstruction et des approvisionnements. Cette division, dont la création remonte à plus d'un an, a pour but de prêter son concours dans l'étude des conditions économiques courantes et de procéder à des enquêtes minutieuses sur les divers facteurs qui déterminent les niveaux du travail et des salaires. La division n'a pas fait de l'immigration une étude spéciale, mais nos analyses de la marche du développement industriel, des changements survenus dans l'économie du pays en temps de guerre, et des facteurs qui entrent en jeu dans la démobilisation et la reprise du travail, ont eu des répercussions sur la politique d'immigration.

J'ajouterai que l'exposé qui suit se borne aux seuls aspects économiques de l'immigration. Je n'ignore pas que les aspects politique, social et culturel ne soient tout aussi importants, mais, je me borne au point de vue économique de la question.

Une phase de ce problème que je me permettrai de passer sous silence c'est celle qui regarde les réfugiés. C'est une matière de première importance, qui est du domaine international et dont est saisi déjà le Conseil économique des Nations-Unies. Dans ces délibérations, le côté humanitaire aura la préséance sur les aspects économiques ou autre. Dans cet exposé, toutefois, aucune attention spéciale ne sera accordée aux problèmes des réfugiés. Plus loin, dans ce compte rendu, je fais allusion au fait que plusieurs de nos immigrants antérieurs qui obtinrent du succès étaient des jeunes (âgés de 12 à 20 ans) qui arrivèrent ici avec leurs parents et étaient en mesure de s'adapter aux conditions nouvelles du pays et de jouir des avantages qu'offrait le Canada. Ce dernier facteur et l'histoire plus récente des "industries réfugiées" au Canada, discutés plus loin dans le cours de cet exposé, comptent parmi les questions qui relèvent d'une façon toute particulière de l'étude des réfugiés et des personnes déplacées considérés comme des immigrants convenables.

L'IMMIGRATION DANS NOTRE SITUATION ÉCONOMIQUE PRÉSENTE

Il faut se rappeler que toute l'expansion économique de notre continent a été intimement liée et, en réalité, dépend de l'immigration. Dans notre histoire même, au siècle actuel, la colonisation de l'Ouest et l'industrialisation de l'Est furent stimulées et rendues possibles grâce à une affluence d'immigrants. Nous sommes arrivés, du reste, à une nouvelle étape de notre évolution économique,

et nos besoins sont différents de ce qu'ils étaient au temps passé. Nous avons, de plus, en 1930, subi la crise engendrée par une demande supérieure à l'offre dans le domaine de la main-d'œuvre, qui contribua à modifier l'attitude des Canadiens vis-à-vis de l'immigration. Cette expérience que traversa le pays non seulement n'a pas laissé de place à la dette que nous devons aux immigrants, mais encore, a créé, chez plusieurs, une aversion manifeste pour l'immigration. Pendant la dépression, il sembla qu'il nous fallait empêcher les produits des autres pays d'entrer chez nous et aussi éloigner les immigrants, et cette attitude était partagée par la plupart des pays. Nous pourrions résumer ceci en disant que le changement apporté dans notre situation économique et les constatations faites dans les années 1930 ont modifié et réduit la demande d'immigrants de ce continent.

La réserve d'immigrants s'est aussi modifiée, quant à la forme et quant au nombre, depuis le début du siècle. Il est vrai qu'aujourd'hui les réfugiés et les personnes déplacées forment un fonds de réserve facilement disponible en vue d'une migration vers n'importe quelle région qui leur accordera un asile. Mais, en dehors de ce groupe, cette réserve d'émigrés a probablement diminué, particulièrement dans l'ouest et le nord-ouest de l'Europe. Le déclin du mouvement de l'immigration vers le continent américain dans les années 1920 et 1930 n'était pas entièrement attribuable aux programmes d'immigration alors en vigueur et aux avantages trouvés de ce côté-ci de l'océan; il était en partie causé par la baisse dans la réserve d'émigrants.

Ainsi, même si nos relevés montrent que les immigrants actuels sont différents, du point de vue de la quantité et de la qualité, de ce qu'ils étaient tout au début du siècle, la capacité de trouver des immigrants du genre que nous voulons, est aussi réduite. Tout pays soucieux d'obtenir des immigrants, en dehors du groupe de réfugiés déjà mentionné, doit faire usage d'une technique spéciale, comme cela ressort des mesures particulières adoptées, à l'heure présente, par l'Australie et dont il sera fait mention, plus loin dans l'exposé.

On a fait allusion plus haut à nos besoins économiques et, à notre avis, c'est le sujet qui mérite examen. Un programme d'immigration, comme tout autre programme, doit être étudié en regard de notre régime économique variable.

En effet, notre système économique a subi des modifications qui graduellement dirigèrent le pays vers une plus grande industrialisation. La récente guerre a sensiblement hâté ce processus. Les variations croissantes survenues dans notre structure industrielle attestent que nous sommes susceptibles d'une expansion plus marquée que ne le laissait prévoir l'ère inaugurée par les années 30. Ceci eut pour résultat de réduire notre dépendance de l'agriculture comme source principale de notre revenu national. En 1919, l'agriculture était encore notre industrie la plus importante sous le rapport de la valeur des denrées; son apport représente 44 p. 100 du total contre 33 p. 100 pour les produits manufacturés. En 1939, cette position était renversée, la valeur des produits fabriqués atteignant 39 p. 100. Quand la production industrielle en temps de guerre atteignit le sommet en 1943, les produits manufacturés représentaient 54 p. 100 du chiffre total, tandis que les denrées agricoles étaient descendues à 20 p. 100. En d'autres termes, pendant la guerre, notre production brute passa de 5 milliards de dollars (1938) à plus de 11 milliards (1945) et, dans cette réalisation nous avons inventé de nouveaux procédés industriels, établi de nouvelles usines et suscité de nouvelles aptitudes chez les gens. La guerre nous lança vers de nouveaux niveaux dû au fait que l'on détourna des industries de leur cours normal; ceci s'accompagna de niveaux plus élevés dans le domaine du travail et du revenu.

Si l'on veut maintenir les revenus et le travail à un niveau élevé pendant les années difficiles de l'après-guerre, on doit continuer ce procédé de la diversification industrielle.

Avant de traiter du problème de la diversification industrielle, on peut faire une remarque au sujet de la situation agricole. Quoique la part que l'agriculture

apporte au revenu global ait décliné, son action est encore vitale dans l'économie du pays. Cette baisse est proportionnelle, mais non absolue. Depuis la dernière guerre, une révolution agricole s'est opérée dans le pays et ailleurs, accentuée par une augmentation considérable dans le domaine de la technologie agricole. Même pendant la guerre, quand la main-d'œuvre agricole était fort diminuée, le rendement se maintint bien et s'accrut encore, indication évidente qu'il existait un excédent de main-d'œuvre dans l'agriculture. On compte que les améliorations accomplies dans le domaine de la technologie agricole se continueront encore durant quelque temps dans l'avenir, et que leurs applications prendront une plus grande extension et se diffuseront et à l'intérieur du pays et dans les autres pays. En un mot, il est probable que la capacité de production agricole continuera d'augmenter et que le rendement s'obtiendra avec encore des moyens moindres. On doit toujours tenir compte de ce point important en envisageant la situation de l'offre dans la sphère économique; la disette actuelle de denrées alimentaires commencera peut-être à se transformer en un excédent d'ici 1950.

Tous ces faits portent à croire que, du point de vue national, il est peu probable qu'il se produise de besoin pressant de nature à nécessiter un nouveau mouvement de colonisation agricole au Canada. Des évaluations faites dans les dernières années montrent que quelque 25,000 immigrants pourraient être établis sur des terres dans le nord de l'Ontario, dans l'Alberta et dans le centre de la Colombie-Britannique.¹ Il est vrai, naturellement, qu'une grande partie des terres classées comme pauvres, d'après les normes en usage au Canada, seraient encore d'une qualité supérieure à celles déjà en culture dans d'autres pays, mais il ne semble guère opportun d'encourager l'exploitation en grand d'une telle sorte de terre au Canada. Le Gouvernement peut, cependant, considérer les terres agricoles disponibles comme des moyens utiles de venir en aide à certaines catégories de réfugiés.

Au point de vue national, il ne semble donc pas que le Gouvernement ait de fortes raisons de faire porter ses efforts sur l'élaboration précoce d'une politique de vaste colonisation agricole par des immigrants. La plupart des terres, du reste, sont maintenant entre les mains des gouvernements provinciaux dont certains peuvent désirer pousser davantage l'expansion des centres ruraux. Si tel était le cas, l'on pourrait s'attendre que le gouvernement fédéral donne son assentiment à l'entrée d'immigrants en vue de l'exploitation agricole, immigrants choisis par les provinces elles-mêmes. Mais, les conditions économiques ne poussent pas à désirer que le gouvernement fédéral encourage d'une façon active l'entrée d'immigrants agriculteurs en grand nombre.

D'un autre côté, les conditions actuelles exigent que l'on prête attention à l'amélioration des procédés d'industrialisation. Nous avons mentionné la guerre comme une cause indirecte de notre industrialisation et avons indiqué ses effets sur le revenu et la main-d'œuvre. Aujourd'hui, en comparaison des années d'avant-guerre, la production nationale brute atteint presque le niveau de 11 milliards de dollars contre 5 milliards en 1938, avec une augmentation de main-d'œuvre d'un million. Mais on est arrivé à ce résultat dans des conditions exceptionnelles grâce à l'impulsion produite par les fortes avances de l'Etat. A mesure que diminuera la puissance de ce stimulant (et pour 1946, les dépenses seront inférieures de 1 milliard à celles de 1945), l'initiative privée devra reprendre sa place si l'on ne veut pas voir les niveaux de revenu et de main-d'œuvre décliner également. Les placements faits par l'industrie privée, nos exportations portées à pleine capacité et les niveaux satisfaisants de la consommation domestique serviront à stimuler l'esprit d'entreprise à mesure que les débours de l'Etat baisseront aux niveaux de l'après-guerre.

A l'heure actuelle, nous entrons dans une phase de transition. Dans l'inter-valle, le commerce d'exportation est actif, mais il a l'appui du milliard de dollars de notre programme fédéral de prêt à l'étranger et nous devons envisager le fait

¹ W. B. Hurd: Report on Agricultural Settlement Possibilities in Canada (p. 315).

qu'il devra être financé par le produit du commerce privé et par les placements des particuliers. Dans la sphère de l'économie domestique, l'industrie privée opère en autant que le lui permet la pénurie des placements et des matériaux. Il demeure une accumulation énorme de commandes non remplies. Règle générale, les conditions sont favorables, sauf dans la mesure où la reconversion et l'expansion sont retardées par des grèves désastreuses ou autres obstacles.

Dans un avenir assez rapproché, cependant, l'économie du pays devra compter de plus en plus sur l'initiative et l'entreprise privée. A mesure que les déboursés de l'Etat diminueront, l'économie dépendra de son aptitude à faire concurrence sur les marchés domestique, et étrangers. On demandera de plus en plus aux patrons et aux travailleurs d'employer tout leur savoir et leur énergie pour atteindre des niveaux supérieurs d'efficacité, pour augmenter l'aptitude du Canada à faire concurrence et, par là, maintenir une production plus régulière et un revenu élevé pour l'ensemble de la nation. Ce qu'il nous faut maintenant c'est la compétence et toutes les ressources des patrons et des ouvriers pour réaliser les innovations et obtenir les compétences industrielles dont nous avons besoin pour conserver et améliorer notre position dans le monde industriel.

Puisque le maintien des niveaux d'embauchage et de revenu atteints pendant la guerre dépend du remplacement des industries et des métiers de guerre par d'autres du temps de paix, toute l'attention devra de plus en plus se concentrer sur la diversification industrielle. Ce n'est pas tant dans l'expansion des industries primaires, mais plutôt dans le domaine de la fabrication, des services et de la distribution, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, que nous devons rechercher des niveaux de revenu et de travail plus fermes et plus élevés. Un tel épanouissement gravite autour de certains genres spéciaux d'initiative et d'entreprise. Il dépend de la qualité de nos hommes de science, experts, directeurs d'entreprises, techniciens et ouvriers spécialisés. Leur intelligence, leur imagination et leurs ressources détermineront en dernière analyse notre bien-être économique. Il est vrai que nos grandes industries primaires restent des industries fondamentales, elles fournissent les denrées essentielles et les matières brutes. Toutefois, le maintien des niveaux actuels du revenu national dépend de l'amélioration apportée à la mise en valeur de ressources connues, et cette mise en valeur dépend à son tour de l'application que l'homme lui-même y met. C'est sur l'homme, et non sur la nature, que nous devons compter pour la découverte de nouveaux produits ou de nouveaux procédés, pour la réorganisation des méthodes de production, pour l'invention de nouvelles méthodes de distribution, et l'introduction d'innovations et d'adaptations industrielles desquelles dépend le progrès économique. A cet étape de notre évolution économique, nous n'avons guère besoin de beaucoup plus d'agriculteurs et de pêcheurs; en ce moment, il nous faudrait plus de mineurs et plus de bûcherons. Nous avons grandement besoin d'entrepreneurs qui pourront diriger nos ressources et nos aptitudes vers de nouvelles voies, de techniciens de métier qui s'appliqueront à l'expansion de notre économie, de certaines catégories d'ouvriers compétents qui pourront mener à bonne fin les procédés industriels de la manière la plus efficace. Le Canada manque de ces derniers ainsi que de gens employés aux gros travaux pour la mise en valeur de ses ressources potentielles. Pour obtenir plus de rendement de nos ressources et de nos placements dans les divers champs de l'entreprise privée, il serait peut-être utile de faire venir des hommes de science et des spécialistes.

Aucune nation du monde contemporain ne peut posséder trop de sagesse, d'imagination ou d'énergie en ce qui concerne l'industrie. Quant à nous, qui avons tout récemment expérimenté une soudaine expansion industrielle pendant la guerre, il est à présumer qu'une partie de cette expansion n'est que temporaire. Certaines de nos industries nouvelles ou agrandies devront subir l'épreuve de l'ardente concurrence internationale qui ne manquera pas de révéler quelques points faibles de notre structure économique, comme par exemple, des industries

dont le coût acceptable, en temps de guerre, serait excessif dans une concurrence ouverte sur le marché domestique ou sur les marchés internationaux; une main-d'œuvre dont la capacité productive ne se peut mesurer avec celle des pays rivaux; une direction dont l'esprit entreprenant n'est pas suffisant pour éviter une faillite. De telles révélations se feront jour dans l'avenir. Il est désirable qu'elles soient réduites à leur minimum ou, si elles sont inévitables, que le travail et le revenu qui se perdent de cette façon, soient dirigés vers d'autres exploitations. C'est pour toutes ces raisons qu'il est nécessaire d'appuyer sur le besoin de spécialistes, sur la nécessité de se pourvoir de gens compétents et dans la sphère technique et dans le domaine économique, gens qui résisteront à la concurrence et maintiendront notre revenu et notre main-d'œuvre. Notre réserve de tels gens de métier ne surabonde pas; elle peut être en partie augmentée par une formation plus poussée de nos concitoyens; elle pourrait être aussi conservée en encourageant notre main-d'œuvre indigène experte qui aurait tendance à passer aux Etats-Unis. Dans ce pays, en effet, les récompenses accordées à la compétence étaient si élevées qu'elles finirent par attirer plusieurs de nos ouvriers spécialisés et de nos directeurs d'entreprise. Cette seule perte a contribué et contribue encore à la rareté de ceux qui peuvent aiguillonner l'efficacité des entreprises, et des travailleurs.

Cette pénurie d'hommes se révéla pendant la guerre et fut le résultat inévitable de notre soudaine expansion industrielle. De sa nature, elle dépasse la réserve de certaines catégories de personnes et certaines lacunes apparaissent parmi les producteurs. On trouvait ces lacunes chez les chefs d'exploitation et chez des hommes de profession; elles se rencontrent également chez les techniciens et les hommes de science; elles étaient à l'état aigu dans les rangs de certaines catégories d'artisans. Quelques occupations semblent manquer de groupes d'individus d'un certain âge déterminé, cette carence étant le résultat de la longue dépression et aussi du fait que fort peu d'ouvriers débutèrent dans lesdits emplois après 1930. Ces lacunes ne se confinent pas aux seuls producteurs au sens étroit de ce mot. Le remplacement des industries du temps de guerre par des industries répondant aux exigences du temps de paix soulèvera d'importantes questions relativement à la distribution des produits, tant sur le marché domestique que sur les marchés étrangers. Les méthodes d'organisation du marché devront aussi subir des modifications fondamentales comparativement aux méthodes en usage avant la guerre.

C'est à la lumière de ces considérations fondamentales que l'on peut examiner la possibilité d'une augmentation de notre population par sélection.

IMMIGRATION SÉLECTIVE

A l'étape actuelle de notre évolution économique, il peut être utile de faire venir au pays des immigrants possédant une bonne formation, de l'expérience dans leur métier et doués d'aptitudes. Un tel concept de l'immigration sélective est naturellement différent de nos façons de concevoir l'immigration au temps passé, alors que le critère le plus important semblait être uniquement la quantité, soit pour permettre aux nouveaux venus d'entrer, soit pour les en empêcher. Aujourd'hui, nous devons faire attention à la qualité des gens que nous admettons, et à sa capacité de porter au maximum ses ressources et celles d'autres pays (par l'importation de certains matériaux et leur réexportation sous d'autres formes). C'est sous cet angle que l'on peut envisager l'immigration sélective, laquelle ferait partie intégrante d'un vaste programme d'expansion nationale. L'introduction au pays, durant les premières années de la guerre, de certaines industries "réfugiées", montre ce qu'on peut obtenir en détournant des industries de leur cours normal pour les diriger vers d'autres fins et les bénéfiques qu'on retire d'une immigration sélective bien dirigée.

Les chiffres incomplets de 1944 montrent que les réfugiés exploitaient au moins 56 firmes manufacturières. En plus, ces immigrants avaient établi des

sociétés de gros et d'exportation, tandis que des hommes de science et des techniciens contribuaient par leur savoir à la mise en valeur de nos ressources par l'invention de procédés nouveaux. Dans plusieurs cas, ces hommes possédaient un capital suffisant pour s'ancrer dans des entreprises et les exploiter avec succès. Ils avaient apporté au Canada des aptitudes non employées jusqu'ici et fabriqué des produits qui ne l'avaient pas encore été au pays. Souvent, ils ajoutèrent à tout cela une clientèle étrangère. La maison d'exportation ayant de belles relations d'affaires mondiales, le commissionnaire exportateur qui sert de trait d'union entre les divers manufacturiers (en particulier les petits fabricants) et les acheteurs à l'étranger, tout ce réseau constitue une institution d'origine européenne non encore utilisée sur une grande échelle par les Canadiens.

Les 56 firmes que nous connaissons employaient 6,000 personnes en 1944, et versaient presque dix millions de dollars en traitements et salaires. Treize de ces maisons avaient à leur service plus de 100 personnes chacune. Elles s'occupaient de fabrication d'avions, de salaisons, de chaussures, de bûcherons, de gants de cuir fin, de soie peinte à la main, de poterie, de produits chimiques, etc. En outre, des réfugiés se sont constitués en sociétés de construction; il existe une firme d'urbanisme, une maison qui exporte à 50 pays différents. Ajoutons les chimistes, les professeurs, les artistes, etc.

Cette mention est probablement suffisante pour indiquer ce qui peut être accompli en fait de plus grande industrialisation par l'importation de personnes possédant une formation, de l'expérience et de la compétence. Les immigrants qui entrent au Canada emportant avec eux un certain capital, ou sont doués d'aptitudes ou ont quelque expérience ou encore comptent des relations d'affaires dans le commerce d'exportation, créent directement ou indirectement une demande de main-d'œuvre, de matériaux et de services (transport, etc.). Au Canada, il existe de nombreuses facilités pour la transformation des matières premières (et des articles importés) en produits finis destinés au consommateur, mais nous sommes à court de moyens en ce qui regarde la fabrication de ces produits. Des immigrants doués de talents pour la direction et la gestion d'entreprises, ou d'aptitudes au point de vue technique, industriel, ou d'habileté dans le domaine de la distribution des produits et services contribueraient à un plus grand affermissement du progrès industriel déjà poussé assez loin pendant les années de guerre. L'immigration ainsi conçue concourrait à assurer un meilleur rendement industriel et le pays, en recevant ces gens, bénéficierait en ressources intellectuelles et humaines sans qu'il lui en coûte.

Aujourd'hui, plusieurs personnes de cette catégorie vivant dans l'ouest ou le nord de l'Europe seraient disposées à émigrer. Les avantages que le pays leur offre sont considérables; ils surpassent même de beaucoup ce que les autres dominions leur présentent. Notre voisinage des Etats-Unis, notre accès facile aux grandes routes commerciales du monde, nos ressources latentes du point de vue industriel, ne manquent pas de constituer des avantages plus que séduisants.

Notre position économique actuelle accentue notre besoin d'un personnel spécialisé capable de mettre en valeur nos ressources réelles et virtuelles ou de transformer des produits anciens en produits nouveaux au moyen de méthodes plus efficaces. Cette insistance sur la formation technique et la compétence n'exclut pas la nécessité de conserver un équilibre quelconque entre les diverses catégories d'immigrants. Même en favorisant la formation des citoyens canadiens en ce sens et en maintenant le revenu élevé, nous pouvons encore subir une disette de certaine main-d'œuvre (gros travaux, service domestique, etc.). Conserver un certain équilibre parmi les occupations exercées par les immigrants est nécessaire, mais l'on ne saurait exagérer l'importance des aptitudes requises en vue d'accroître le rendement de l'administration, son efficacité à organiser la production et la distribution ou toute autre aptitude susceptible d'améliorer l'utilisation de nos ressources potentielles.

Si l'on tente de justifier l'immigration sélective, une certaine attitude d'esprit née durant les années de dépression, pourrait être plutôt portée à considérer les dangers inhérents à un tel programme d'immigration, particulièrement le risque du chômage sur le marché du travail.

Eu égard à tous ces désavantages, il est peu probable que le marché du travail soit inondé par suite de l'adoption d'un programme d'immigration sélective. Nos besoins de l'heure présente ne nécessitent aucunement l'entrée dans le pays d'un grand nombre de colons et il ne s'agit guère de l'immigration en grand telle que prônée sous l'ancien système. En tout cas, par le passé, comme le montrent les chiffres fournis par le Bureau fédéral de la Statistique, on a laissé entrer au pays depuis 1880 quelque six millions de colons. Durant la même période de temps, 5 millions $\frac{1}{2}$ d'émigrés quittèrent le Canada, surtout pour les Etats-Unis. Depuis 1880, l'immigration a fort peu ajouté à notre population et notre croissance était le fait de l'augmentation naturelle. Si nous examinons davantage les chiffres des immigrants masculins, qui forment l'élément important quand on parle de marché du travail, la moyenne est seulement de 111,400 par année pour la période 1911-1920; elle est tombée à 61,500 par année pour la période 1921-1930 et elle a été réduite au chiffre peu important de 4,100 hommes par année pour les années 1931 à 1940. Jusqu'en 1930, époque où l'immigration ne se faisait qu'en très petits groupes, presque 75 p. 100 de ces hommes étaient des cultivateurs et des manœuvres. Il est vrai que peu de temps après leur établissement sur des terres, plusieurs laissèrent la campagne pour la ville en quête d'une autre occupation. La statistique pour cette période ne justifie aucunement l'affirmation que ces gens inondèrent le marché du travail. Ils contribuèrent seulement à contrebalancer les pertes causées par les émigrés qui se dirigeaient vers les Etats-Unis. Il convient de noter que ces pertes sont encore manifestes en 1946, en particulier dans le groupe des hommes de profession et des ouvriers spécialisés. On pourrait peut-être recourir à l'immigration sélective pour remédier au manque de formation technique et de compétence dont souffre l'économie du Canada à l'heure actuelle.

L'immigration antérieure ne peut avoir eu une influence bien grande sur l'inondation du marché du travail au Canada. Le chômage dont nous avons souffert, n'a pas été causé en particulier par une pléthore de main-d'œuvre (qui comprend les administrateurs, les professions libérales, etc.), tout comme le maintien d'un petit effectif de main-d'œuvre n'assure pas davantage contre les crises de chômage, car l'assurance contre le malheur ne s'achète pas aussi facilement. Le chômage tire son origine non d'une masse de main-d'œuvre mais d'adaptations défectueuses au sein de l'économie nationale ou de l'économie internationale. Il n'est guère de mise de traiter ici des causes qui engendrent le chômage, mais puisque l'immigration sélective pourrait aider à les éliminer, une allusion brève aux causes en question est nécessaire.

- 1) Il y aura chômage si la demande réelle pour les produits du travail, tant à l'intérieur du pays qu'à l'étranger, n'est pas suffisante pour employer toute la main-d'œuvre.
- 2) Il y aura chômage si la demande, quoique suffisante en général, n'est pas en accord avec les produits fabriqués par la main-d'œuvre.
- 3) Il y aura chômage si l'industrie est organisée de telle sorte qu'elle comporte des réserves excessives de travailleurs ou s'il existe des obstacles qui empêchent ceux-là de suivre les modifications exigées.

On peut difficilement affirmer que l'immigration sélective, qui augmente à peine la population totale d'un pays, contribue à toutes ces causes, mais on pourrait plutôt dire qu'elle aide à y remédier. Les nouveaux venus, c'est vrai, accroissent la main-d'œuvre et la complètent, mais ils élèvent également la demande domestique pour les produits du travail. Un marché domestique plus étendu, allié à une plus grande variété de produits diminuerait, dans une certaine

mesure, notre dépendance des marchés étrangers. Certains de nos principaux produits d'exportation sont très sensibles aux fluctuations des conditions internationales, et tout accroissement de population et de rendement dans les opérations de transformation de la matière brute en produits ouvrés aiderait à réduire cette sensibilité. Nous ne faisons nullement allusion à ces augmentations qui seraient de nature à nous rendre indépendants: il ne saurait être question d'atteindre dans un avenir rapproché la population quintuplée jugée nécessaire pour consommer l'excédent de nos exportations. Mais, une augmentation, si minime soit-elle, peut ajouter d'une manière assez sensible à la stabilité des industries qui maintenant dépendent surtout de l'exportation.

Un marché domestique agrandi amènerait encore d'autres avantages. Quelques industries et services fonctionneraient sur une plus grande échelle et pourraient, par là, effectuer certaines baisses dans le coût de production. Un accroissement de population diminuerait nos frais généraux (frais de dette par tête, frais fixes de transport, dépenses fixes d'administration, etc.). On pourrait s'attendre aussi qu'une expansion ou une augmentation dans la diversification des industries et des services à l'intérieur du pays, aurait pour effet, en augmentant les chances d'emploi, de tendre à décourager l'émigration des Canadiens de haute compétence.

Quant aux perturbations qui crée le chômage, l'immigration préconisée dans cet exposé devrait aider à y remédier. Le but visé est une économie mieux équilibrée; on insiste d'une manière spéciale sur le besoin de la compétence et l'augmentation de l'entreprise. L'habileté et l'esprit d'entreprise sont les principaux remèdes aux perturbations et aux obstacles à la continuité de l'emploi; c'est par l'habileté et la débrouillardise que l'homme réussit à établir les institutions, gouvernementales ou industrielles les mieux appropriées, et c'est sur ces qualités qu'il nous faut compter pour obtenir les améliorations dans la technique, les innovations propres à réduire le coût de production, la réorganisation de la production et de la distribution et la découverte de nouvelles sources de matériaux et de nouveaux débouchés pour les produits ouvrés. Telles sont les méthodes qui permettront d'atteindre des niveaux élevés d'emploi et de revenu, et elles dépendent toutes de la trempe et de l'esprit d'entreprise des gens. L'immigration sélective pourrait être d'un précieux secours à la réalisation de cet objectif. A supposer que le Canada ait atteint une phase d'économie avancée, il a besoin de l'esprit d'entreprise même pour conserver son état actuel; à supposer que le pays ait encore quelque chose à accomplir dans le domaine de l'industrialisation, alors le besoin d'esprit d'entreprise est encore plus grand.

CONCLUSIONS EN VUE DE L'EXAMEN D'UN PROGRAMME

Les conclusions qui découlent de ces quelques remarques permettront de montrer quelles seraient les mesures possibles et logiques à prendre dans l'exécution prochaine d'un programme d'immigration.

Par le passé, on a eu recours à divers critères pour formuler notre programme d'immigration, mais, aujourd'hui, deux critères semblent dominer les autres; l'un consiste dans nos besoins économiques et le second, dans l'aptitude et la disponibilité des immigrants à pourvoir à nos besoins.

Besoins économiques. Pour renforcer et affermir nos assises industrielles, il est manifeste qu'il y aurait avantage à importer de la main-d'œuvre possédant des connaissances techniques, de l'expérience dans le métier, et de la compétence. La valeur d'une telle acquisition aura tendance à revêtir une importance considérable pour nous, quand il s'agira d'industriels, de marchands, de techniciens (y compris les hommes de profession) et d'artisans. Ces groupes concourent le plus à l'efficacité et au progrès.

En second lieu, d'autres catégories industrielles comme manœuvres, les domestiques, etc., peuvent aussi être nécessaires. De même que l'émigration

de travailleurs hautement qualifiés a laissé des trouées dans les rangs de la première catégorie, ainsi le récent classement ascendant qui s'est opéré dans le domaine des occupations chez les Canadiens, a laissé des vides dans cette seconde catégorie de travailleurs.

Troisièmement, il semble que l'on doit accorder quelque attention à l'importation de jeunes gens, à ceux peut-être des groupes de réfugiés. Dans le passé, plusieurs des immigrants qui réussirent arrivèrent au Canada quand ils étaient encore jeunes (ordinairement avec leurs parents) et ils démontrèrent qu'ils étaient capables de s'adapter aux conditions nouvelles et aux possibilités que leur offrait le Canada. Le Gouvernement devrait étudier l'opportunité d'encourager ce genre d'immigrants. On pourrait pourvoir à leur formation et à leurs besoins au moyen de mesures administratives d'un caractère spécial. Le témoignage de l'histoire de l'immigration au Canada doit inciter le Comité à porter son attention sur les jeunes en tant que groupe d'immigrants éventuels et sur la disponibilité de jeunes personnes en Europe qui sont en quête d'un foyer et d'une occasion de se faire une vie digne.

Aptitudes des immigrants. Tel qu'énoncé ci-dessus, la formation, l'expérience et la compétence peuvent figurer en première ligne quand il s'agit d'établir les qualités requises des nouveaux venus, quoique leurs antécédents au point de vue national, ethnique et culturel doivent être appréciés comme il convient. Admettant que l'on établisse un objectif de tant d'immigrants par année, l'attention devrait d'abord porter sur les connaissances et la compétence des aspirants. Ce facteur, à lui seul, conditionne, en quelque sorte, la priorité accordée aux groupes ethniques desquels on cherchera à obtenir des genres d'immigrants, parce que ces derniers nous viendront surtout de certains Etats, de préférence ceux de l'ouest et du nord de l'Europe.

Cette étude pourrait comprendre trois phases si on désire élaborer un tel projet.

- 1) Déterminer le genre d'immigrants que nous considérons le plus nécessaire et le plus propre à promouvoir l'expansion économique et sociale du Canada dans les années à venir. On trouvera quelque indice de réponse à cette question dans les alinéas qui précèdent.
- 2) On déterminera les pays où ces genres d'immigrants se trouvent. Ces pays sont probablement ceux qui ont des affinités avec le Canada sous le rapport du mode de vie tant politique qu'économique et ces gens se rencontrent, de préférence, dans l'ouest et le nord de l'Europe. On devrait aller chercher ceux qui possèdent les qualités requises d'abord dans les pays dont les types ethniques se sont révélés dans le passé les plus adaptables aux conditions canadiennes.
- 3) Advenant qu'on adopte un programme d'immigration sélective, la machine administrative devra s'ajuster de manière à ce qu'on obtienne la réalisation du but désiré, en l'occurrence, un choix judicieux d'immigrants, car il n'existe pas de grande réserve de cette catégorie. Le Gouvernement de certains pays peut fort bien s'opposer à ce que de telles personnes, exception faite du groupe des réfugiés, quittent le pays. De plus, le Canada ne manquera pas de rencontrer de la concurrence dans ce domaine.

Il sera donc nécessaire de s'assurer d'abord quelles sont les sources de réserve, quel est le nombre d'individus que l'on peut en obtenir et dans quels pays ils se trouvent, etc. Avec ces renseignements, on pourra élaborer la technique du recrutement et le choix des immigrants; la technique devra varier selon les conditions des différents pays. Ce recrutement exigera probablement que des accords soient d'abord conclus entre les gouvernements intéressés, qu'une publicité se fasse dans certains centres et qu'un personnel compétent posté outre-mer se mette en contact direct avec les immigrants éventuels qui remplissent les conditions requises.

Dans l'étude de ce programme et de la technique administrative qu'elle implique on devrait observer ce qui se passe en Australie. Ce pays peut avoir à faire face à des nécessités plus nombreuses que le Canada et sa politique peut être jugée un peu plus expansionniste que celle qui s'impose au Canada. Néanmoins, cet exemple est digne de considération.

L'Australie est le dominion qui a montré le plus d'empressement à rechercher des immigrants; pour mener son projet à bonne fin, elle a créé un ministère spécial.

L'hon. M. HORNER: Puis-je me permettre de vous interrompre? Ce n'est que tout récemment que l'Australie a déployé une si grande activité en matière d'immigration.

M. BATES: Elle recherche activement des immigrants à l'heure actuelle et dans les années passées, elle a jugé cette politique nécessaire. Sa politique en la matière a été mise à l'étude dès le début de la guerre.

L'hon. M. HORNER: Oui, mais ce programme est plutôt de date récente?

M. BATES: C'est vrai. J'ai fait préparé sur l'attitude de l'Australie en matière d'immigration, un mémoire que je puis distribuer aux membres du Comité s'ils le désirent. Il contient aussi le résumé d'un rapport fait par l'Australie sur les possibilités d'obtenir des immigrants des divers pays d'Europe. C'est un bref aperçu pour chaque pays.

L'hon. M. ROEBUCK: Nous aimerions voir ce document.

M. BATES: Je puis le distribuer après la lecture de mon exposé.

(Voir Appendice A.)

L'exécution complète du programme¹ officiel du Gouvernement concernant l'immigration fut retardée à cause de la crise du logement et du manque d'espace sur les navires pour amener les colons en Australie. Cependant, le Gouvernement adopta certaines mesures concrètes à cet effet. On aboutit à un accord² avec le Royaume-Uni à l'effet de pourvoir au passage gratuit des anciens militaires anglais et des personnes à leur charge, et de subventionner le passage de certains autres citoyens anglais appropriés, ledit accord devant entrer en vigueur aussitôt que les facilités de transport seront disponibles. Le ministre de l'Immigration a suggéré qu'on pourrait remédier à l'embouteillage maritime actuel au moyen de la remise en liberté par les Etats-Unis³ de quelques-uns des navires du type Liberty. Le gouvernement australien projette une campagne de publicité dans tous les centres où il pourrait être possible d'obtenir des immigrants et déjà une énorme quantité de publications se distribuent en Angleterre dans le but de faire face aux nombreuses demandes de renseignements concernant l'Australie et les possibilités de s'établir dans ce pays. Etant donné que plusieurs pays de l'Europe fourniront de futurs colons, un relevé a été effectué dans certains pays européens afin d'obtenir les données requises quant au nombre d'émigrés en perspective et de savoir quel est le sentiment des gouvernements, des patrons, des unions ouvrières et des gens eux-mêmes sur la question de l'émigration. Afin de stimuler d'une façon directe le développement industriel, le commonwealth se propose d'encourager le transport sur son territoire d'usines (avec leur personnel) de la Grande-Bretagne et du continent européen, et tentera aussi d'amener au pays, certains ouvriers spécialisés qu'on ne peut obtenir dans le dominion. L'Australie semble avoir pris une grande avance sur le Canada en ce qui regarde l'organisation de l'immigration.

Le Gouvernement de l'Australie a décidé que son plafond serait de 70,000 personnes par année. Au Canada, les dispositions qui doivent être prises en vue de fixer un objectif ne se peuvent définir avec précision pas plus qu'il n'est possible de spécifier le nombre d'avocats, de marchands, etc., dont nous avons

¹ Une déclaration ministérielle sur le programme de l'immigration du Gouvernement de l'Australie fut publiée le 2 août 1945. Voir à l'Appendice A pour le résumé de la politique australienne à ce sujet.

² Voir la déclaration de l'honorable Arthur A. Calwell, M.H.R. ministre de l'Immigration en date du 5 mars 1946.

³ Pour un exposé plus détaillé de la politique australienne d'immigration, voir l'Appendice.

besoin pour une année déterminée. En ce moment, la pénurie des moyens de transport maritime et l'insuffisance de logements ferait obstacle à la réalisation de cet objectif quoiqu'en 1947 la situation se sera quelque peu améliorée, mais la question du logement ne saurait être regardée comme le facteur déterminant final en matière de politique d'immigration si d'autres conditions incitent à agir en ce sens.

Il est difficile d'exposer les besoins économiques des immigrants avec précision, mais on pourrait tenter d'atteindre un objectif, disons en cinq ans, quitte à apporter des modifications, selon les résultats obtenus, soit pendant la période d'épreuve soit à la fin de cette période. Dans l'intervalle, on procédera à une étude très attentive des résultats obtenus, et l'immigrant sera lui-même suivi de près afin qu'on puisse juger du processus d'assimilation économique. Au début, cet objectif pourra être déterminé à la lumière des leçons du passé. On pourrait facilement fixer un chiffre plus élevé que pendant les années 1930, alors qu'environ 4,000 hommes seulement arrivaient au pays chaque année, d'autre part, il faudrait peut-être fixer un chiffre plus bas que celui des années 1920, alors que plus de 60,000 hommes entraient annuellement au pays. Pour débiter, on pourrait fixer le nombre d'immigrants adultes entre ces deux chiffres, soit de 30,000 à 40,000 par année, et donner la préférence aux membres des groupes ethniques qui semblent s'adapter le mieux à la vie canadienne, ainsi qu'aux personnes qui possèdent une formation, de l'expérience et des aptitudes spéciales. En même temps, les bureaux européens s'efforceraient probablement d'attirer des industriels et des marchands (qui pourraient plus tard créer de nouveaux emplois), ainsi que des savants, des techniciens et des artisans du genre qui conviendrait le mieux à nos besoins. Ces nouveaux citoyens seraient accompagnés de leur famille et des personnes à leur charge, — dont nos lois prévoient déjà l'admission.

En plus du nombre fixé pour les adultes, le Gouvernement pourrait également accepter un certain contingent d'enfants réfugiés, en vue de leur donner la formation et les moyens de subsistance nécessaires.

Le succès d'un tel programme sélectif, même au cours de la période d'essai, dépendrait pour une large part de l'administration énergique des bureaux européens établis afin de recruter et de choisir les immigrants. Si l'on voulait suivre l'expérience de près, il faudrait prévoir le soin et l'adaptation de l'immigrant une fois arrivé au Canada.

L'hon. M. ROEBUCK: Vous avez donné un splendide exposé, monsieur Bates.

L'hon. M. HORNER: Vous avez mentionné le niveau élevé de production maintenu par les cultivateurs au cours de la guerre, alors qu'il y avait un si grand nombre d'hommes outre-mer. Ce niveau élevé ne continuera sûrement pas. Dès maintenant, la production du bacon a sensiblement diminué. Plusieurs cultivateurs en âge de se retirer avaient continué de travailler pendant la guerre, mais ils abandonnent maintenant la tâche et ils ne sont pas tous remplacés. Nous n'avons qu'à nous rendre à une cinquantaine de milles d'Ottawa pour voir des fermes et dépendances abandonnées par les cultivateurs, qui y élevaient autrefois de grosses familles sans recevoir aucun secours du Gouvernement. Dans l'Ouest du Canada, un bon nombre de gens exploitent des fermes tout en demeurant à la ville; ils se rendent à la ferme tous les matins en automobile. A mon avis, le Canada ne pourra pas garder ses hommes compétents; ils se rendront naturellement là où la population est plus nombreuse. Ce n'est pas seulement de quelques milliers de personnes dont nous avons besoin, mais de plusieurs millions; si nous les obtenions, nous pourrions espérer garder nos jeunes au pays. Nous possédons des terrains vacants à profusion et, que ce soit du point de vue moral ou chrétien, nous n'avons pas le droit de forcer les habitants d'autres pays à élever une famille sur deux ou trois arpents de terre. Nous pratiquons là une politique mesquine. C'est en admettant de nombreux immigrants que les Etats-Unis sont devenus un grand pays, et les salaires élevés y attirent maintenant nos jeunes gens.

Nos chemins de fer traversent des milliers d'acres de terres vacantes. En compagnie d'un Européen, je passais récemment devant une ferme de quatre ou cinq cents acres, où un homme était à travailler. Mon compagnon me dit: "Dans mon pays, cinq cents personnes pourraient gagner leur vie en cultivant cette terre". Je répondis: "Vous voulez dire trente ou quarante personnes, mais pas cinq cents". "Non, dit-il, j'ai bien dit cinq cents". L'homme qui exploitait cette ferme ignorait la technique de la culture et, par conséquent, il ne tirait pas le meilleur parti possible du terrain.

On rencontre partout des jeunes gens qui ont été élevés aux champs et si on leur demande s'ils ont l'intention d'y retourner, ils répondent dans la négative. Le Gouvernement a pris certaines dispositions en vue d'encourager les jeunes à reprendre les travaux agricoles, mais le résultat a été décevant. Nous avons un dirigeant ouvrier qui était d'avis que les hommes devraient travailler de moins en moins; mais comment pourrions-nous exporter nos produits agricoles et maintenir les prix au même niveau, si nos cultivateurs décidaient de subvenir simplement à leurs besoins? Chacun ne peut pas cesser de travailler en attendant d'obtenir le genre d'emploi qui lui convient. C'est une utopie. Je répète que la grande production agricole dont vous avez parlé ne se maintiendra pas, car plusieurs cultivateurs sont en âge de se retirer et ne sont pas remplacés par des jeunes.

L'hon. M. DAVID: Si je saisis bien, vous dites que, au cours des dernières années, l'industrialisation des fermes a permis aux cultivateurs de produire plus de denrées tout en employant moins d'hommes qu'auparavant. Est-ce exact?

M. BATES: Oui.

L'hon. M. DAVID: Alors, comment un immigrant sans ressources pourrait-il exploiter une ferme aussi bien qu'un voisin bien pourvu de machines et d'instruments aratoires? Je ne contredis pas votre raisonnement; j'essaie simplement de le suivre.

M. BATES: Bien entendu, les circonstances diffèrent dans les divers domaines de l'agriculture. Par exemple, l'élevage des volailles requiert très peu d'outillage. L'immigrant qui possède très peu d'argent a peut-être de meilleures chances de réussir dans ce domaine que dans la culture du blé, qui exige des machines plus compliquées.

L'hon. M. DAVID: Mais vous conviendrez qu'on a industrialisé même l'élevage des volailles. On y a appliqué de nouvelles inventions et de nouveaux bâtimens, ainsi qu'une meilleure exploitation que dans le passé.

M. BATES: Mais la possibilité de remplacer la main-d'œuvre par des machines est moindre dans ce domaine.

L'hon. Mme WILSON: Dans le Connecticut où je me suis rendue récemment, des Polonais et des Italiens ont pris possession de plusieurs fermes abandonnées; ils obtiennent un succès magnifique et sont en train de rétablir la prospérité dans certaines régions. Ils font de la culture maraîchère et, malgré la petite étendue de leurs terrains, ils réussissent très bien car ils ont accès au marché de New-York. Les Américains n'avaient pu mener à bonne fin l'exploitation de ces petites fermes, mais ces nouveaux venus semblent ressentir de l'attachement à la terre.

L'hon. M. HORNER: Plusieurs de ces gens parviendraient à cultiver la terre, munis simplement d'un râteau et d'un bœuf pour battre le blé.

L'hon. M. DAVID: Il est certain qu'en Europe les fermes sont très petites si on les compare à celles de l'Ouest canadien. Un immigrant qui s'établirait sur une de nos grandes fermes serait sûrement perdu s'il n'avait pas d'argent pour acheter des machines et s'il devait compter uniquement sur la main-d'œuvre.

L'hon. M. HORNER: Dans n'importe quel groupe, que ce soient des indigènes ou des immigrants, il y en aura toujours qui manqueront leur coup, tout comme dans les familles. Un membre d'une famille pourra réussir, alors que son frère

devra obtenir l'aide du Gouvernement. Si nous faisons venir des immigrants, un certain nombre d'entre eux réussiront. Ils devront peut-être travailler dans l'Ouest pendant quelques années, afin d'acquérir l'expérience nécessaire et de mettre de l'argent de côté, et ils achèteront ensuite leur propre ferme; du moins, ils pouvaient le faire autrefois. Dans ce temps-là, alors que chacun était censé payer ses dettes, ils pouvaient acheter une ferme en se servant de leurs économies et en empruntant le montant d'argent qui leur manquait.

L'hon. M. BURCHILL: Dans l'élaboration d'un programme canadien d'immigration, quel rôle jouent les provinces? Votre exposé m'a fait penser à cette question, monsieur Bates. Ne faudrait-il pas les consulter? Je ne demande pas si notre constitution exige que nous les consultations, mais je songe au point de vue pratique. Ne faudrait-il pas leur demander combien d'immigrants elles peuvent absorber? Dans le Nouveau-Brunswick, nous avons des terres de la Couronne destinées aux colons; ce sont les lois provinciales qui les régissent. Si nous élaborons un programme canadien d'immigration de grande envergure, est-ce que le gouvernement fédéral ne devrait pas demander au Gouvernement du Nouveau-Brunswick, par exemple, combien de cultivateurs cette province peut utiliser?

L'hon. M. HORNER: Je crois que vous avez raison, sénateur.

L'hon. M. BURCHILL: Le gouvernement fédéral ne devrait-il pas discuter la question avec toutes les provinces?

M. BATES: Si le gouvernement fédéral jugeait opportun d'augmenter le nombre d'agriculteurs parmi les immigrants, il serait essentiel de discuter cette partie du programme avec les provinces, étant donné que ce sont ces dernières qui administrent les terres. A mon sens, en ce qui regarde l'immigration des agriculteurs, il vous faudrait d'abord débattre la question avec les provinces. Il n'en est pas de même pour les immigrants employés dans les différents domaines de l'industrie.

L'hon. M. BURCHILL: Non, mais vous avez mentionné les terres appartenant aux provinces.

M. BATES: C'est pourquoi je faisais remarquer qu'il faudrait demander leur avis.

L'hon. M. ROEBUCK: M. Bates a signalé qu'il y aurait lieu d'admettre, parmi les immigrants, des administrateurs compétents qui pourraient accroître le nombre de nos emplois, et développer ainsi graduellement nos ressources industrielles, tout en étendant notre marché local et en assurant un régime économique plus stable.

M. le PRÉSIDENT: Sénateur Roebuck, M. Bates nous a aussi présenté un document marqué "Appendice A", et traitant du programme d'immigration adopté par le gouvernement australien.

L'hon. M. ROEBUCK: Consignons-le au compte rendu des délibérations, sans demander à M. Bates d'en donner lecture.

M. le PRÉSIDENT: Nous le consignerons alors au compte rendu, sans le lire.
(Voir l'Appendice A)

L'hon. M. ROEBUCK: Monsieur le président, je désire maintenant signaler au Comité une ou deux autres questions. Dans les remarques qu'il adressait hier au Comité, le statisticien du Dominion, M. Marshall, a mentionné un article paru dans le *Journal of Farm Economics*. Il m'a fait parvenir le texte de cet article intitulé "Possibilités de colonisation agricole au Canada après la guerre". A mon avis, il faudrait consigner ce document au compte rendu.

(Voir l'Appendice B)

J'ai également reçu de M. R. McC. Walker, 26, avenue Rowanwood, Toronto, une lettre accompagnée d'un mémoire d'une page concernant l'immigration. Je

crois que nous devrions aussi consigner ce document au compte rendu, mais permettez-moi tout d'abord d'en lire le passage suivant:

Je propose que le Canada prenne l'initiative d'un programme d'immigration, sous la direction du gouvernement fédéral, en offrant un asile permanent aux enfants européens de moins de 10 ans, qui ont eu à souffrir, qui souffrent encore et qui souffriront toujours des suites de la guerre, dont nous ne pouvons nullement les tenir responsables.

En outre, je propose que ces enfants soient reçus, dans la mesure du possible, chez des Canadiens qui seraient disposés à les adopter, et que les autres soient logés dans les camps militaires qu'on pourrait transformer en crèches et écoles de l'Etat.

(Voir l'Appendice C)

L'hon. M. DAVID: Ce régime existait déjà, lorsque nous avions les écoles Barnardo.

L'hon. M. ROEBUCK: Le plan Barnardo a remporté un succès douteux.

L'hon. M. HORNER: Autant que je sache, le projet a été couronné de succès.

L'hon. M. DAVID: Ce régime est-il encore en vigueur ?

L'hon. M. ROBINSON: Oui, en Angleterre.

M. le PRÉSIDENT: Ils ont encore un bureau à Toronto.

L'hon. M. ROEBUCK: Au début de la guerre, on avait proposé que le Canada fasse venir de France un millier d'enfants réfugiés. Nous étions prêts à le faire, mais Hitler s'y est opposé.

M. le PRÉSIDENT: Plusieurs sont venus au Canada, mais sont rentrés chez eux depuis la fin des hostilités.

L'hon. M. ROEBUCK: Il s'agissait des enfants de nos amis anglais, qui sont venus chez nous temporairement, et nous les avons accueillis pour la durée de la guerre. Les mille réfugiés français étaient des orphelins et ils seraient demeurés au pays en permanence.

L'hon. M. HORNER: J'ai récemment entendu une conférence très intéressante sur l'histoire des écoles Barnardo. Il semble que 50,000 enfants soient venus au Canada sous ce régime; ils ont appris diverses professions, et plusieurs sont devenus maires de grandes villes du Canada, députés à la Chambre des communes, ou même sénateurs. J'ai entendu parler de plusieurs enfants qui sont venus au pays en vertu de ce projet, et qui ont dû travailler dur à l'âge de treize ans. J'ai appris qu'un jeune garçon d'Ontario était devenu préfet de son comté et citoyen respecté de tous. Il avait connu des heures pénibles, car la famille qui l'avait adopté l'avait envoyé dans des camps de bûcherons à l'âge de treize ans, mais il a remporté un succès complet.

L'hon. M. DAVID: Les enfants qui sont venus au Canada sous ce régime étaient-ils des orphelins anglais ?

L'hon. M. HORNER: Je le crois. Le conférencier dont j'ai parlé a raconté comment le docteur Barnardo, un jeune Irlandais, lors d'une promenade par les rues de Londres, avait trouvé quatorze enfants vivant dans un hangar en tôle. A l'occasion d'un banquet, il prononça un discours que nous qualifierions de radical et il parla de ces enfants. On releva son affirmation et cinq ou six personnes se mirent à parcourir les rues de Londres en tenue de soirée. Elles trouvèrent non pas quatorze enfants, mais soixante-dix. On appuya alors l'initiative du docteur Barnardo.

Le Comité s'ajourne jusqu'à demain, jeudi 1er août, à 10 h. 30 du matin.

APPENDICE A

PROGRAMME D'IMMIGRATION DE L'AUSTRALIE

(Appendice au mémoire présenté par M. Stewart Bates)

De tous les dominions britanniques, jusqu'ici l'Australie a été le plus actif en ce qui concerne l'expansion graduelle de son programme d'immigration. Le Gouvernement reconnaît que le pays a grandement besoin d'accroître sa population, tant pour des motifs de défense que pour la pleine expansion de son économie. L'Australie a une population de sept millions d'âmes et une superficie de trois millions de milles carrés; elle ne compte que 2.5 personnes au mille carré. De vastes régions sont inhabitables, mais on pourrait mettre en valeur et coloniser d'autres régions plus propices. Supposant que son économie a atteint son plus haut point, l'Australie a imposé un plafond de 70,000 immigrants par année. On compte qu'il ne sera pas facile d'attirer en Australie un grand nombre d'immigrants d'une catégorie désirable. En Grande-Bretagne et dans les autres pays européens, la natalité a tellement baissé qu'on ne demandera pas aux gouvernements de ces pays de permettre à leurs ressortissants d'émigrer. Au pays même, il faut régler trois problèmes de première importance avant de mettre à exécution un programme d'immigration bien organisé sur une grande échelle. Le premier de ces problèmes est la tâche que constituent la démobilisation, le rétablissement et l'embauchage des militaires, hommes et femmes, des forces armées australiennes. Le deuxième problème consiste à fournir les logements nécessaires à la population qui augmente. En troisième lieu, il faut fournir des moyens de transport convenables pour amener au pays avec suffisamment de confort ceux qui voudront s'y établir.

LIGNE DE CONDUITE ACTUELLE

On ne pourra reprendre un programme d'envergure concernant l'immigration qu'environ deux ans après la fin des hostilités; cependant l'Australie ne manquera aucune occasion d'attirer l'attention d'immigrants éventuels et de les inviter à s'établir dans ce pays. Le Gouvernement se propose de lancer une campagne de publicité en Grande-Bretagne et dans les autres pays de l'Europe continentale d'où l'on peut attirer des immigrants. Cette campagne aura pour objet de renseigner les gens sur l'expansion du programme d'immigration de l'Australie et d'expliquer les raisons motivant les délais inévitables. On a déjà commencé à distribuer des renseignements en Grande-Bretagne, à la suite du grand nombre de demandes concernant les possibilités d'établissement dans le commonwealth. Pendant la période de reconstruction, on encouragera les personnes demeurant en Australie à faire venir leur famille de Grande-Bretagne. On accueillera avec empressement les ouvriers spécialisés, dont le métier est inconnu en Australie, afin qu'ils créent des emplois pour d'autres immigrants. Quant aux citoyens des nations britanniques et des Etats-Unis, l'Australie est prête à accepter tous ceux qui sont en mesure de s'y établir dès leur arrivée.

Afin d'éviter les retards dans la reprise de l'immigration, lorsque les conditions économiques le permettront, le Gouvernement a récemment conclu des ententes avec le Royaume-Uni et les autres nations du Commonwealth en vue de favoriser l'immigration britannique en Australie. On fournira le transport gratuit aux ex-militaires britanniques et aux personnes à leur charge. Ceux-ci peuvent soumettre une demande à cette fin dans les deux ans qui suivent la date de leur libération des forces armées, ou dans les deux ans qui suivent la mise

en vigueur de ce programme, selon la plus éloignée de ces deux dates. En outre, le gouvernement australien aidera à défrayer le transport de civils britanniques convenables, ainsi que celui des personnes à leur charge, désireux d'immigrer en Australie dans les deux ans qui suivront l'adoption de ce programme. La date de mise en vigueur du programme dépendra surtout de la possibilité d'obtenir des moyens de transport convenables à bord de navires à destination de l'Australie. En vertu de l'entente, les hommes et les femmes désirant quitter la Grande-Bretagne doivent obtenir du ministère du Travail et du Service national l'autorisation de laisser leur emploi; le gouvernement britannique peut retarder son approbation s'il existe une pénurie de certaines catégories d'ouvriers spécialisés en Angleterre. Le Gouvernement du commonwealth fournit également le transport gratuit à partir du port de débarquement en Australie jusqu'au lieu d'établissement du colon et il fournira même, au besoin, un logement pendant une période limitée. Les mesures concernant la réception, le placement et l'entretien des nouveaux colons en Australie donneront aussi droit à certains services sociaux, à compter de la date d'arrivée. Les colons, qui devront être en bonne santé, pourront se prévaloir du service de placement du commonwealth, mais n'auront pas droit à la préférence qu'on accordera pendant sept ans aux anciens combattants australiens. Ces dispositions ne resteront en vigueur qu'aussi longtemps que des conditions favorables de colonisation existeront dans le Dominion. L'allocation de subsistance versée à l'ancien combattant pendant qu'il se cherchera un emploi, influera énormément sur le nombre des immigrants désirables et fournira un moyen de parer à l'éventualité du chômage.¹

Le Gouvernement a approuvé en principe un programme en vertu duquel on amènerait en Australie, au cours des trois années suivant la fin des hostilités, 50,000 orphelins de Grande-Bretagne et d'autres pays ravagés par la guerre. Ces enfants ne constitueront pas une concurrence immédiate sur le marché de la main-d'œuvre; en outre, les enfants étrangers s'assimileront plus facilement, pourront apprendre l'anglais et s'adapteront au point de vue australien beaucoup plus rapidement que des adultes.

Il existe aussi un autre domaine d'immigration possible absolument indépendant du point de vue économique. On a demandé à des manufacturiers de Grande-Bretagne et d'autres pays de transporter en Australie leur centre de production, ou une partie de celui-ci, amenant non seulement leurs usines et leur clientèle, mais aussi leurs employés et leurs familles. Ceci est conforme à la ligne de conduite générale du Gouvernement visant à créer de nouvelles industries.

La déclaration ministérielle exposant la ligne de conduite générale du Gouvernement relative à l'immigration ne mentionne pas l'admission des races asiatiques, mais dans l'ensemble, on paraît vouloir aider au relèvement du niveau d'existence en Asie, plutôt que d'admettre des Asiatiques en Australie.²

Le plus grand obstacle au programme d'immigration en Australie est le manque de moyens de transport pour le déplacement d'un grand nombre de personnes. Il n'y a à peu près pas de navires disponibles et si cet état de choses se maintient plus tard que 1946, il aura des effets désastreux sur l'immigration projetée. Dans le domaine de l'immigration, l'élément temps est d'une très grande importance car on est d'avis que l'Australie a une occasion unique d'obtenir de Grande-Bretagne et d'Europe des immigrants très désirables, en raison des effets de la guerre et du fait que l'Australie est l'un des quelques vastes pays désireux d'accepter un grand nombre d'immigrants. La déclaration du ministre de l'Immigration, où il propose que le Gouvernement des États-Unis mette des navires Liberty en disponibilité, en vue de remédier à la pénurie de moyens de transport, indique bien que le Gouvernement tente de résoudre ce problème.

¹ Déclaration concernant l'immigration britannique en Australie, faite le 5 mars 1946 par l'hon. Arthur A. Calwell, ministre de l'Immigration.

² Immigration — ligne de conduite du Gouvernement, déclaration ministérielle faite le 2 août 1945.

EXPOSÉ DES POSSIBILITÉS DE L'IMMIGRATION EUROPÉENNE¹

L'Australie se rend compte du fait que certains pays européens fourniront des immigrants au commonwealth. En vue de connaître les opinions des gouvernements, des organisations patronales, des syndicats ouvriers et des gens eux-mêmes sur l'immigration, un Comité consultatif de l'immigration dans le commonwealth a étudié, au début de l'année, la situation qui existe en Grande-Bretagne et dans certains autres pays européens. Le comité a proposé, entre autres choses, de conclure des ententes avec les gouvernements des pays qui seraient des centres éventuels d'immigration, et de lancer outre-mer une campagne de publicité en vue de stimuler et de soutenir l'intérêt à l'égard de l'Australie. Le comité a également proposé qu'on renseigne les groupes industriels en Grande-Bretagne sur l'avantage d'établir de nouvelles usines ou succursales en Australie. Le rapport du comité traite de la colonisation dans le commonwealth, mais, dans bien des cas, les renseignements obtenus des différents pays s'appliquent aussi au Canada.

Grande-Bretagne

Comme on l'a déjà dit, le Royaume-Uni a conclu une entente avec le commonwealth en vue de favoriser l'immigration britannique dans ce pays, et les Anglais manifestent actuellement un vif intérêt à ce sujet. Le Gouvernement et les journaux s'entendent sur le principe de l'immigration au sein de l'Empire, mais on n'appuierait pas l'émigration des ouvriers spécialisés dans une mesure qui porterait atteinte au programme de reconstruction de la Grande-Bretagne. Les chefs de l'industrie ne s'y opposent pas et, une fois convaincues que les syndicats australiens autoriseraient l'entrée des Anglais libérés par leur propre syndicat, les unions ouvrières ont exprimé l'avis qu'il y aura peu d'opposition. Ce qui les a aussi encouragées, c'est que, en vertu de l'entente, les immigrants britanniques auront droit à des indemnités de chômage et de maladie. Il y aura probablement un grand nombre d'immigrants disponibles, de tous les métiers et professions. Etant donné l'âge auquel ils se sont engagés, la plupart des anciens combattants sont des ouvriers inexpérimentés ou semi-spécialisés, mais les civils s'entendent tant à la culture qu'à l'industrie — plusieurs sont versés dans les industries secondaires aussi bien que dans les industries primaires. Il y a également les personnes qui désirent rejoindre leurs parents déjà installés en Australie, et quelques Anglais qui possèdent le capital requis pour s'y établir. L'industrie anglaise s'intéresse à fonder de nouvelles industries ou succursales par transplantation des usines et des membres du personnel occupant des postes de commande et, dans plusieurs cas, en transférant la propriété industrielle outre-mer. Toutefois, le régime de double imposition actuellement en vigueur en Australie pourrait avoir un effet déplorable sur les placements anglais.

Suisse

On peut compter recevoir un grand nombre d'immigrants suisses, car la population a atteint le point de saturation dans ce pays et le niveau d'instruction y est trop élevé pour le genre d'emplois disponibles. Le Gouvernement approuve l'émigration, mais il favorise le départ de familles plutôt que l'émigration d'un grand nombre de jeunes gens (surtout les futurs militaires). Dans certains cas, le Gouvernement peut avancer le prix du passage, comme il l'a déjà fait, et l'on verrait à ce que les aspirants répondent aux exigences concernant le métier et autres conditions. Les émigrants auraient la permission d'apporter leur capital (probablement une moyenne de 150 livres australiennes), car le Gouvernement désire que ses ressortissants débutent bien dans leur nouvelle patrie. Les industriels s'opposeraient fortement à l'exportation de machines ou d'ouvriers spécialisés dans le domaine de l'horlogerie. Les syndicats étaient satisfaits des conditions

¹ Rapport du Comité consultatif de l'immigration du commonwealth, présenté le 27 février 1946.

auxquelles leurs membres entreraient en Australie et plusieurs ouvriers spécialisés et artisans suisses sont disponibles. Les immigrants comprendraient des techniciens, médecins, économistes, et employés d'hôtel.

Hollande

Comme la Suisse, la Hollande est certainement la source d'un grand nombre de futurs immigrants. Le pays a été dévasté par la guerre et plusieurs jeunes gens désirent s'installer immédiatement dans un nouveau pays. Le Gouvernement collabore dans la mesure du possible, les syndicats ouvriers sont enthousiastes et il n'y aura probablement pas d'obstacles à l'émigration. La plupart des émigrants seraient des agriculteurs, mais il y aurait aussi un certain nombre d'hommes et de femmes qui se livrent à l'industrie, surtout des mécaniciens et employés d'usine. Vu les besoins de reconstruction dans les Pays-Bas, on ne favoriserait pas le départ des employés des industries du bâtiment (mais on ne l'interdirait pas formellement). Il faudrait probablement accorder une aide pécuniaire, étant donné l'insuffisance de change étranger. Les industries du carton paille et de la rayonne ainsi que l'industrie textile ont manifesté l'intention de transporter leur outillage si les conditions étaient suffisamment avantageuses.

Norvège

Les Norvégiens ont toujours été portés à émigrer et cette tendance s'est intensifiée par suite de la guerre, surtout chez les jeunes. Devant l'énorme tâche de reconstruction, le Gouvernement est disposé à décourager l'émigration et même à l'interdire, surtout en ce qui concerne les employés spécialisés. Les syndicats ne s'opposent pas au départ des ouvriers et vu l'enthousiasme des gens eux-mêmes, on a jugé que la Norvège pourrait être la source d'un flot d'immigrants, de tous les domaines de l'industrie, de l'agriculture et du commerce, et comprenant des constructeurs de navires, des spécialistes en sylviculture, des charpentiers, des entrepreneurs et des ingénieurs.

Finlande

Le Comité ne s'est pas rendu dans ce pays, mais au cours d'entrevues avec des Finlandais, il a appris qu'un grand nombre de constructeurs de navires, de cultivateurs, de pêcheurs, de charpentiers et d'autres désiraient vivement émigrer.

Suède

La situation économique de ce pays est relativement satisfaisante et c'est pourquoi les Suédois ne s'intéressent pas beaucoup à l'émigration. Le Gouvernement ne veut pas que ses ressortissants quittent le pays, vu la pénurie d'ouvriers spécialisés. Toutefois, on ne forcerait pas à rester ceux qui désirent partir, et on leur permettrait probablement d'apporter leur capital. Il n'y aura sûrement pas une multitude d'émigrants suédois, mais il y auraient un certain nombre de forestiers, matelots, ingénieurs, membres des professions libérales, ainsi que des ouvriers (quelques-uns de l'industrie du bâtiment), et plusieurs de ces personnes auraient le prix de leur passage et suffisamment d'argent pour vivre environ un an après leur arrivée en Australie.

Belgique

Le rétablissement économique de la Belgique semble progresser de façon satisfaisante et, vu que les Belges ne font pas de bons colons, on ne peut compter sur un grand nombre d'immigrants de ce pays. Le Gouvernement et les syndicats n'encouragent pas l'émigration — de fait, ces derniers s'opposent formellement au départ des mineurs, dont le pays manque actuellement. Certains techniciens, verriers, mécaniciens et membres des professions libérales quitteront peut-être la Belgique si les occasions de succès sont suffisamment alléchantes.

Danemark

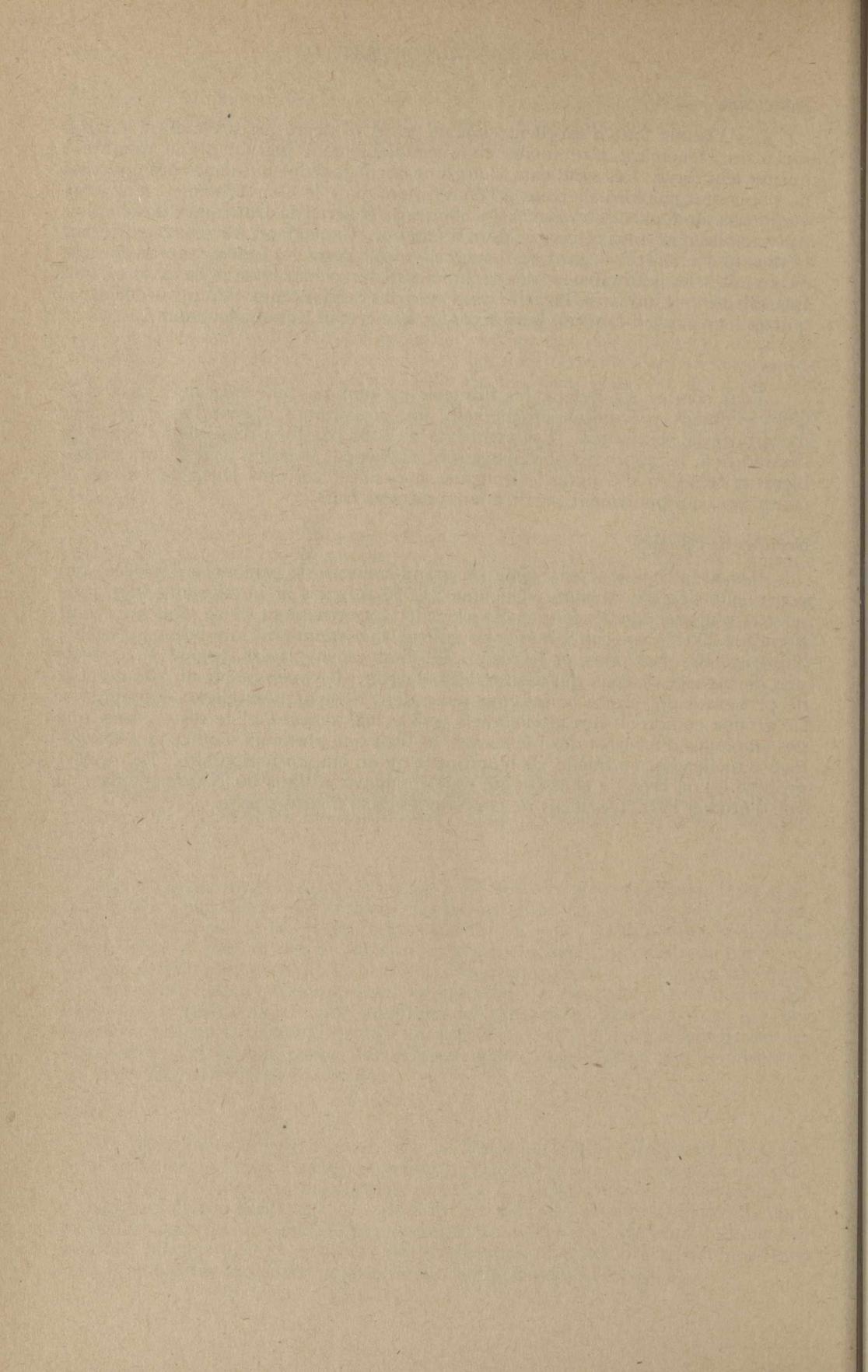
Les Danois font d'excellents colons, mais le degré assez élevé de progrès social au Danemark n'en incitera vraisemblablement pas un grand nombre à quitter leur pays. Les syndicats, dont font partie les sept huitièmes des ouvriers, ne s'opposent pas formellement à l'émigration, mais le Gouvernement n'approuverait pas un départ en masse et il s'efforce de trouver au Danemark des emplois convenables pour tous ceux qui désirent émigrer. Cependant, les gens manifestent beaucoup d'intérêt à l'égard de l'émigration et, parmi les immigrants éventuels, on compte des journalistes, des techniciens, des constructeurs de navires, des spécialistes de l'industrie laitière, ainsi que des cultivateurs. Pour les décider à quitter leur pays, il faudrait leur accorder une certaine aide pécuniaire.

France

Tout comme les Belges, les Français ne sont pas une race de colons et le Gouvernement préconise actuellement un programme d'immigration en vue d'accroître la population. Les syndicats ne sont pas bien disposés à l'égard de l'émigration, les journaux socialistes sont nettement hostiles, et il y aura probablement très peu d'émigrants français, si ce n'est certains chefs de cuisine et couturiers, qui pourraient partir à leurs propres frais.

Groupes de réfugiés

Il y a en Suisse et en Suède un grand nombre de personnes déplacées qui pourraient s'établir ailleurs. Quelque 21,000 réfugiés et immigrants (des Juifs pour la plupart) sont encore en Suisse et le Gouvernement de ce pays apprenait à environ 200 d'entre eux le métier de tailleur, la cordonnerie, la soudure autogène, l'ajustage des machines, et le reste. Le Gouvernement est disposé à verser le prix du passage de ceux qui désireraient émigrer. Il y a en Suède un bon nombre de personnes des Etats baltes, qui pourraient devenir d'excellents immigrants. Ce groupe comprend des intellectuels (médecins, avocats, et le reste), ainsi que des employés d'usine et des bûcherons, et bien que plusieurs d'entre eux travaillent actuellement en Suède, ils n'occupent qu'un emploi temporaire. Le rapport propose qu'on crée un sous-comité de l'immigration dans les Nations-Unies, en vue d'étudier l'établissement de ces réfugiés dans d'autres pays.



APPENDICE B

POSSIBILITÉS DE COLONISATION AGRICOLE AU CANADA APRÈS LA GUERRE

W. BURTON HURD, *JOURNAL OF FARM ECONOMICS*, MAI 1945

Si l'on considère le Canada dans l'ensemble, on constate qu'il existe environ 27 à 29 millions d'acres de terres inutilisées, d'accès assez facile et que les spécialistes jugent propres à la colonisation agricole.¹ De cette étendue, environ 10 millions d'acres se trouvent dans la province de Québec; cette estimation est peut-être du quart trop forte, ce qui réduirait la superficie à 25 ou 27 millions d'acres environ. Quelle que soit l'étendue exacte, les autorités du Gouvernement de Québec sont d'avis qu'on aura besoin de toute la terre arable non utilisée dans la province, en vue de fournir des domaines agricoles qui absorberont l'accroissement de la population rurale locale au cours des quelques dizaines d'années prochaines.

On estime qu'il existe une étendue de 17 à 19 millions d'acres de terre arable non utilisée au Canada, en dehors de Québec; en se fondant sur la façon d'utiliser les terres dans les régions en question, on calcule que cette superficie pourrait suffire à l'établissement de 70,000 à 80,000 colons permanents. Si l'on donne suite aux projets d'irrigation dans les provinces des Prairies, cette région permettrait d'accroître le nombre des fermes d'environ 13,000, ce qui porte à 83,000 ou 93,000 l'augmentation possible. Ce sont là des chiffres maximums. Il faudra conduire une enquête minutieuse avant de préciser la valeur économique et la possibilité de réalisation d'une grande partie de ce programme d'irrigation.

Les autorités provinciales estiment qu'il faudrait accorder la priorité dans le choix des terres arables inutilisées à ceux qui exploitent actuellement des terres pauvres. On calcule qu'il y a dans la Saskatchewan environ 9,000 cultivateurs de cette catégorie qu'il faudrait établir ailleurs. Il n'existe aucun chiffre officiel pour l'Alberta, mais on croit que le nombre de ces exploitants est d'environ 3,000, soit 12,000 en tout.² On ne sait pas combien déménageront ni combien on pourra en établir ailleurs, mais les provinces intéressées sont d'avis qu'il faudrait leur réserver d'autres domaines dans les régions non colonisées relevant de l'administration provinciale. Dans ce cas, il serait peut-être plus exact de fixer entre 71,000 et 81,000 le nombre de nouveaux domaines agricoles, en dehors de la province de Québec, qu'on pourrait peut-être consacrer à la colonisation d'après-guerre.

Si l'on en croit les spécialistes, il faudra probablement de dix à vingt ans pour mettre en valeur tous ces domaines éventuels, en supposant toutefois qu'il soit économiquement possible de poursuivre ce programme sans interruption et d'une façon ordonnée. Dans certaines provinces, on pourrait probablement procéder plus rapidement qu'ailleurs.

Outre les colons qui s'occupent exclusivement d'agriculture, on pourrait sans doute établir un grand nombre de travailleurs forestiers sur de petits domaines agricoles dans les vastes régions forestières du Canada, à mesure qu'on trouvera des moyens plus efficaces de combiner l'exploitation forestière et le travail agricole intermittent. Le nombre de ces gens pourrait atteindre plusieurs milliers. On songe également à combiner le travail agricole intermittent avec la pêche, l'exploitation minière et les industries urbaines en général. On ne peut

¹ La superficie potentielle des terres arables dans le Yukon et les Territoires du Nord-ouest n'est pas comprise dans ces chiffres pour des raisons indiquées dans le texte.

² Le chiffre maximum signalé ci-dessus tient compte du départ des exploitants des terres pauvres dans le Nord ontarien.

actuellement préciser quelles seraient les possibilités de colonisation dans ces divers domaines, mais elles constituent une partie importante de l'après-guerre.

Dans trois importantes régions en dehors de Québec, à savoir le Nord ontarien, le Nord albertain et le Centre de la Colombie-Britannique, il existe un nombre de terres arables appropriées à l'exploitation agricole continue, et ce nombre est plus considérable que les besoins éventuels immédiats des habitants de ces provinces. On calcule que ces colons éventuels porteraient à plus de 50,000 le nombre des nouvelles familles rurales. Dans ce total, on compte un nombre restreint de militaires démobilisés, qui ne peuvent se procurer de terres ailleurs, ainsi qu'un certain nombre de personnes antérieurement employées dans les usines de guerre et qui retourneront à l'agriculture. En outre, il faudra satisfaire aux besoins du surplus de notre population rurale qui désirera s'établir dans ces régions à mesure qu'on les colonisera. On ne peut indiquer l'étendue exacte de ces besoins domestiques, mais même s'ils devaient exiger la moitié de toutes les terres disponibles, il en resterait encore suffisamment pour environ 25,000 immigrants colons. Le chiffre réel peut être sensiblement plus élevé — ou quelque peu inférieur. Il est impossible de le fixer à l'avance, mais il est certain que le Canada ne peut accepter qu'un nombre limité de colons agricoles venant de l'étranger.

De même, il est impossible de préciser l'augmentation de la colonisation qui pourra résulter d'une plus grande utilisation des terres déjà habitées. L'expansion de la colonisation, que ce soit par l'augmentation du nombre d'acres de terre ou par une plus grande utilisation des terres existantes, repose en définitive sur la demande de produits agricoles.

A cet égard, les études de MM. McFarlane, Saunderson et Dean Kirk, qui résumant tous les renseignements dignes de foi concernant les utilisations industrielles possibles des produits agricoles, démontrent qu'il ne faut pas s'attendre, dans la période d'après-guerre, à une augmentation phénoménale dans la demande de ces produits à des fins industrielles parce qu'on peut fabriquer plus économiquement les plastiques, l'alcool et les autres produits importants en utilisant des matières premières ne provenant pas de l'agriculture. On peut compter sur une augmentation graduelle, mais elle ne sera sûrement pas suffisante pour influencer sur les possibilités de colonisation agricole. En outre, d'après les renseignements fragmentaires que l'auteur a pu recueillir, on peut conclure que la même chose se produira sans doute dans l'expansion générale de notre industrie.

Pour ce qui est de la possibilité d'une plus forte demande sur le marché domestique en raison d'une amélioration de notre régime alimentaire, le Dr W. C. Hopper, de la division économique, ministère fédéral de l'Agriculture, a calculé qu'il faudrait environ 2 millions d'acres de plus pour fournir la pâture aux troupeaux de vaches laitières et cultiver le supplément requis de fruits et de légumes si l'on veut relever le régime alimentaire de tous les Canadiens à la norme fixée par le Conseil canadien de l'alimentation.¹ C'est à peu près le nombre d'acres dont nous disposerions si nous réduisions de deux cent soixante-quinze millions de livres nos exportations annuelles de porc et de bacon à la Grande-Bretagne. Ce chiffre constitue à peu près 8 p. 100 de la superficie estimative de nos terres arables disponibles, mais non utilisées. Il est donc évident que tout essor important dans la colonisation agricole au pays, s'il doit résulter d'améliorations dans les normes alimentaires, devra reposer sur une augmentation de nos exportations provenant d'une amélioration dans le régime alimentaire des autres pays.

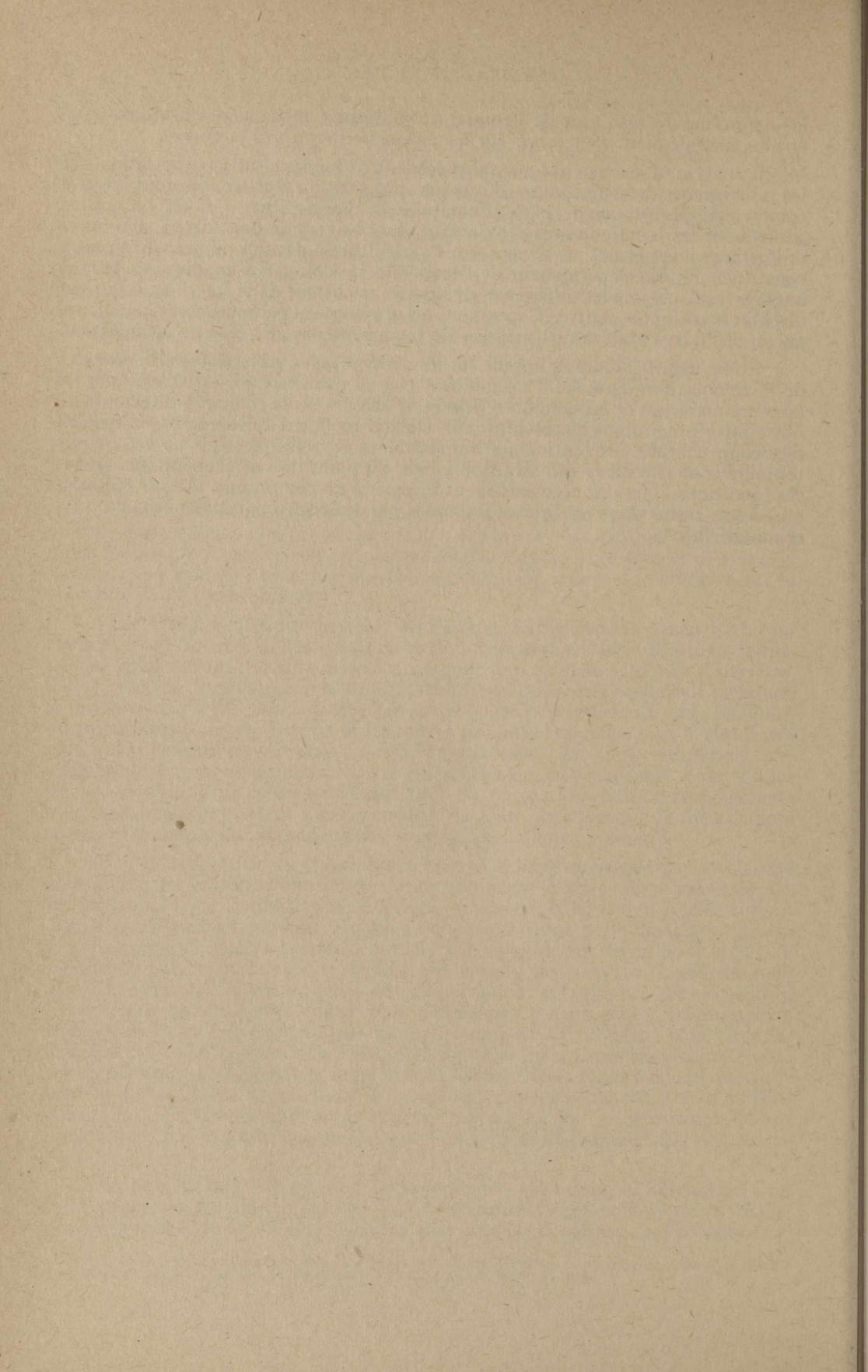
Cela ne veut pas dire que le fait de répondre aux exigences alimentaires de notre propre population n'aiderait pas à accroître l'embauchage de la main-d'œuvre sur nos terres. Cela dépendra dans une large mesure de l'économie de

¹ "Food Consumption in Canada in Post-War Years with Special Reference to Nutritionally Adequate Diets". Travail présenté par W. C. Hopper, au congrès de la CSTA, à Toronto, le 28 juin 1944.

la main-d'œuvre résultant de l'emploi de nouveaux instruments aratoires construits spécialement pour servir sur les petites fermes après la guerre.

L'analyse et les conclusions qui précèdent se fondent sur la supposition que les programmes de colonisation (du moins en dehors du Québec) viseront l'aspect commercial plutôt que le côté alimentaire de l'agriculture. C'est l'intention générale et les fonctionnaires provinciaux semblent avoir des raisons suffisantes et légitimes à cet égard. Il se peut que l'agriculture à des fins alimentaires puisse constituer un aspect permanent de l'économie agricole des Canadiens de langue anglaise tout comme les différences de salaires persistent dans les villes. On peut discuter le pour et le contre. Cependant, les provinces qui administrent la majeure partie des terres arables non utilisées ne favorisent pas ce genre de colonisation.

Enfin, même si l'auteur appuie sur les désavantages matériels et économiques de la colonisation agricole, il ne faudrait pas en déduire qu'il est d'avis que les facteurs matériels et économiques devraient être les seuls principes directeurs de notre futur programme de colonisation. Dans le monde d'après-guerre, on tiendra beaucoup compte des sentiments humanitaires et politiques qui ne seront pas toujours conformes à ce qui serait opportun du point de vue économique. Dans ces conditions, il faudra nécessairement recourir à un compromis, mais ce compromis devra rester dans les limites imposées par les réglementations économiques et matérielles.



APPENDICE C

(Mémoire de M. R. McC. Walker, de Toronto)

1. L'immigration.
2. La population.
3. La famine en Europe.

Tous les pays de notre continent se trouvent en présence de ces trois problèmes, le Canada surtout puisque c'est un pays exportateur dont la population est relativement peu nombreuse pour son étendue, sa capacité de production et les possibilités qu'il offre.

Le Canada ne pourrait-il pas adopter une ligne de conduite qui aiderait à résoudre ces trois problèmes et dont il pourrait aussi tirer avantage avec le temps ?

Je propose que le Canada prenne l'initiative d'un programme d'immigration, sous la direction du gouvernement fédéral, en offrant un asile permanent aux enfants européens de moins de 10 ans qui ont eu à souffrir, qui souffrent encore et qui souffriront toujours des suites de la guerre dont nous ne pouvons nullement les tenir responsables.

Je propose qu'on fasse venir ces enfants au Canada et qu'on les élève comme des Canadiens, leur nombre devant être réparti selon les proportions ethniques de la population actuelle du Canada, c'est-à-dire que la moitié des enfants seront d'ascendance britannique, 30 p. 100 d'ascendance française, les autres 20 p. 100 comprenant des enfants des autres races, et qu'on n'admette que des enfants blancs.

Je propose également que l'immigration des adultes se limite rigoureusement à ceux qui viennent des Nations-Unies, et qui sont disposés à s'établir au pays sans obtenir l'aide du Gouvernement ou les prestations qui reviendraient aux Canadiens rapatriés ou chômeurs.

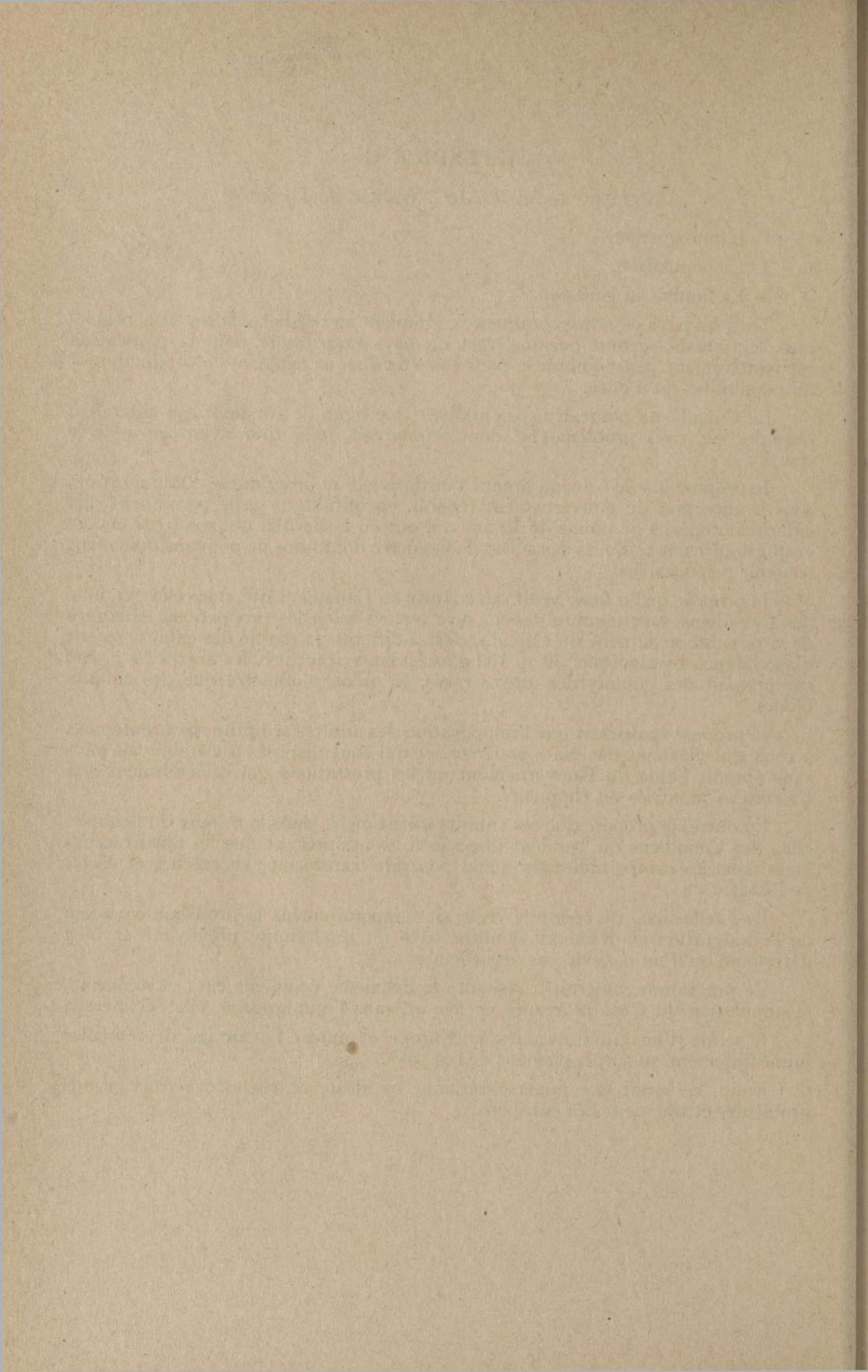
En outre, je propose que ces enfants soient reçus, dans la mesure du possible, chez des Canadiens qui seraient disposés à les adopter, et que les autres soient logés dans les camps militaires qu'on pourrait transformer en crèches et écoles de l'Etat.

Une telle ligne de conduite réglerait temporairement le problème canadien de l'immigration et donnerait à notre pays un programme prévoyant et bien déterminé qu'il ne possède pas actuellement.

Ce programme aiderait à résoudre le deuxième problème car, en moyenne, la population du Canada avance en âge et, sans l'immigration, elle déclinerait.

Il serait d'un grand secours à l'Europe et aurait l'avantage de remédier immédiatement au surpeuplement de ces pays.

Enfin, ce serait une façon chrétienne et idéale de régler ces trois grands problèmes étroitement liés entre eux.



1946

SÉNAT DU CANADA



DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ PERMANENT

DE

L'IMMIGRATION ET DU TRAVAIL

sur le fonctionnement et l'application de
la Loi de l'immigration, etc.

Fascicule no 11

SÉANCE DU MARDI 13 AOÛT 1946

Président: L'honorable James Murdock, C.P.

RAPPORT DU COMITÉ

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER, C.M.G., B.A., L.Ph.
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
1947

COMITÉ PERMANENT DE L'IMMIGRATION ET DU TRAVAIL

Président: L'honorable JAMES MURDOCK, C.P.

Les honorables sénateurs

Aseltine	Donnelly	McGeer
Blais	Dupuis	Molloy
Bouchard	Euler	Murdock
Bourque	Ferland	Pirie
Buchanan	Haig	Robertson
Burchill	Hardy	Robinson
Calder	Horner	Roebuck
Campbell	Hushion	Taylor
Crerar	Lesage	Vaillancourt
Daigle	Macdonald (<i>Cardigan</i>)	Veniot
David	McDonald (<i>Shediac</i>)	Wilson

ORDRE DE RENVOI

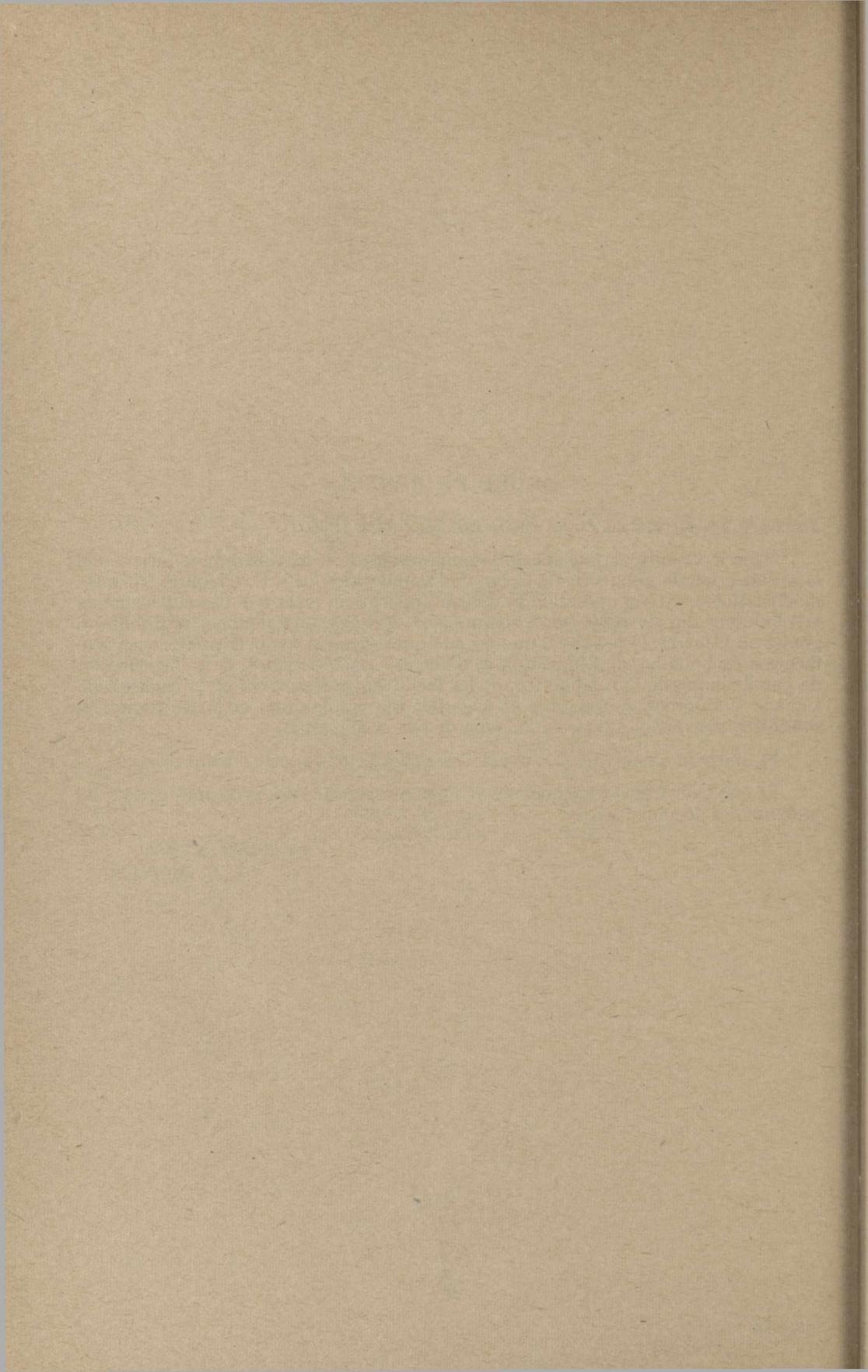
EXTRAIT des *Débats* du Sénat du mardi 30 juillet 1946.

“Que le Comité permanent de l’immigration et du travail reçoive instruction et autorisation de s’enquérir de la Loi de l’immigration (S.R.C. Chapitre 93 et ses modifications), de son opération et de son application, ainsi que des circonstances et conditions qui s’y rapportent, comprenant: *a*) l’avantage d’admettre des immigrants au Canada; *b*) le type d’immigrants qui devraient avoir la préférence, avec mention de l’origine, de l’éducation et d’autres caractéristiques; *c*) la disponibilité de pareils immigrants à admettre; *d*) les facilités, les ressources et la capacité du Canada à absorber, à employer et à garder ces immigrants; et *e*) les termes et conditions convenables pour l’admission de tels immigrants.

Et que ledit Comité fasse rapport de ses conclusions à cette Chambre;

Et que ledit Comité ait pouvoir de faire comparaître des personnes et de faire produire des documents.”

Le greffier du Sénat,
L. C. MOYER.



PROCÈS-VERBAL

MARDI 13 août 1946.

Sur convocation, le Comité permanent de l'immigration et du travail se réunit aujourd'hui à 8 heures du soir.

Présents: Les honorables sénateurs Murdock, président, Aseltine, Blais, Buchanan, Crerar, Daigle, Euler, Ferland, Haig, Horner, Hushion, Macdonald (*Cardigan*), McDonald (*Shediac*), McGeer, Robertson, Robinson, Roebuck, Taylor, Vaillancourt et Wilson—20.

Le Comité reprend l'étude de l'ordre de renvoi du 8 mai 1946, lui ordonnant de s'enquérir du fonctionnement et de l'application de la Loi de l'immigration, etc.

Un projet de rapport est étudié et modifié.

Sur la proposition de l'honorable sénateur Horner, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald (*Cardigan*), le projet de rapport ainsi modifié est adopté.

A 9 h. 50 du soir, le Comité s'ajourne et se tient à la disposition du président.

Certifié conforme.

Le secrétaire du Comité,
H. ARMSTRONG.

RAPPORT

Le Comité permanent de l'immigration et du travail a l'honneur de déposer le rapport suivant:

Aux termes des instructions qu'il a reçues le mercredi 8 mai 1946, votre Comité a été chargé:

... de s'enquérir de la Loi de l'immigration (S.R.C. Chapitre 93 et ses modifications), de son opération et de son application, ainsi que des circonstances et conditions qui s'y rapportent; comprenant *a*) l'avantage d'admettre des immigrants au Canada; *b*) le type d'immigrants qui devraient avoir la préférence, avec mention de l'origine, de l'éducation et d'autres caractéristiques; *c*) la disponibilité de pareils immigrants à admettre; *d*) les facilités, les ressources et la capacité du Canada à absorber, à employer et à garder ces immigrants; et *e*) les termes et conditions convenables pour l'admission de tels immigrants.

Conformément à ces instructions, le Comité a fait une étude de tout le problème de l'immigration; au cours de son enquête il a recueilli, aux dates indiquées, les témoignages des personnes et des groupements suivants:

1. Mardi 21 mai 1946—*Le ministère des Mines et ressources*, par M. A. L. Jolliffe, directeur de l'immigration.

2. Mercredi 29 mai 1946—*Ukrainian Association of Canada*, par A. Hlynka, M.P.; *Comité ukraino-canadien*, par J. R. Soloman, M.P.P., Winnipeg (Man.); le Rév. Père W. Kushner, président, Winnipeg (Man.); le Rév. S. W. Sawchuk, vice-président, Winnipeg (Man.); et le lieutenant de section B. Panchuk, M.B.E.; *Ukrainian Labour Temple Association*, par John Boychuk, secrétaire national, Toronto (Ont.); *Association of Ukrainian Canadians, the Ukrainian Labour Farmer Temple Association, the Workers Benevolent Association et the Ukrainian Life Newspaper*, par M. Stephen Macievich, Toronto (Ont.).

3. Mardi 25 juin 1946—*Canadian Polish Congress*, par M. J. S. W. Grocholski, président, Toronto (Ont.); *Comité démocratique d'aide à la Pologne*, par W. Walter Dutkiewicz, secrétaire général, Toronto (Ont.); *Associated Poles of Canada*, par M. John Gorowski; *le Comité des associations professionnelles polonaises*, par l'honorable Victor Podoski, Ottawa (Ont.).

4. Mercredi 26 juin 1946—*Les Chemins de fer Nationaux*, par M. S. W. Fairweather, vice-président chargé des recherches de l'expansion; M. J. S. McGowan, directeur, service de la colonisation et de l'agriculture; et M. W. Maxwell, chef du service d'expansion.

5. Mardi 2 juillet 1946—*Le Pacifique-Canadien*, par M. H. C. P. Cresswell, commissaire en chef du service de l'immigration et de la colonisation; M. G. M. Hutt, commissaire chargé de l'expansion; et Frank W. Collins, directeur du service industriel.

6. Mercredi 3 juillet 1946—*Canadian Jewish Congress*, par M. Saul Hayes, directeur national, Montréal (Qué.) et M. L. Rosenberg, directeur des recherches, Montréal (Qué.).

7. Mercredi 24 juillet 1946—*Finnish Advancement Association of Toronto*, par M. Sven Stadius; *Finnish Organization of Canada*, par M. Gustef Sundquist, secrétaire, Toronto (Ont.); *Czechoslovak National Alliance in Canada*, par M. Karl Buzek, secrétaire, Toronto (Ont.); M. Rudolph Koren, président, Toronto (Ont.); et le lieutenant-col. Arthur J. Hicks, Trois-Rivières (Qué.).

8. Jeudi 25 juillet 1946—*Le Congrès canadien du travail*, par M. A. R. Mosher, C.B.E., président; M. Eugène Forsey, M.A., Ph.D., directeur des recherches; *le Congrès canadien des métiers et du travail*, par M. Percy R. Bengough, C.B.E., président; M. J.-Arthur D'Aoust, vice-président.

9. Mardi 30 juillet 1946—*Canadian National Committee on Refugees*, par M. B. L. Sandwell, LL.D., D.C.L., F.R.S.C., président honoraire, Toronto (Ont.); Mlle Constance Hayward, secrétaire général, Toronto (Ont.); *le Bureau fédéral de la statistique*, par M. Herbert Marshall, statisticien du Dominion.

10. Mercredi 31 juillet 1946—*Cunard White Star Ltd. & Donaldson Atlantic Line*, par M. Arthur Randles, C.B.E., M.S.M., directeur général du trafic-passagers (pour le Canada); *Swedish American Line*, par M. Carl E. Waselius, gérant régional, Montréal (Qué.); *le ministère de la Reconstruction et des approvisionnements*, par M. Stewart Bates, sous-directeur général des recherches dans le domaine économique.

Le comité a reçu, en outre, des communiqués et des mémoires des sources suivantes:

Le Dr Alfred Fiderkiewicz, ministre de Pologne.

La Compagnie de la Baie d'Hudson.

M. R. McG. Walker, Toronto (Ont.).

M. W. van Ark, adjoint du chef, division du transport, zone américaine, ASRNU.

Le capitaine Mary Eden, Children's Friendship and Relief Association, 28, rue Victoria, Londres.

M. Fred J. Savage, 338, avenue Atlas, Toronto (Ont.).

M. S. R. Curry, directeur, The Tweed News, Tweed (Ont.).

M. J. F. Booth, ministère de l'Agriculture, Ottawa (Ont.).

M. H. Eric Stangroom, ministère du Travail, Ottawa (Ont.).

M. Herbert T. Owens, 495, rue Metcalfe, Ottawa (Ont.).

M. Aubrey Davis, avenue Mellard, Newmarket (Ont.).

M. John B. Harvey, 200, rue Bay, Toronto (Ont.).

M. Wm. M. Carlyle, Barrie (Ont.).

M. Bert Torok, président, Toronto Hungarian House Inc., 245, rue College, Toronto (Ont.).

M. John J. Fitzgerald, Blind-River (Ont.).

M. Watson Kirkconnell, Hamilton (Ont.).

M. Basil Dickie, directeur, Ukrainian News, Edmonton (Alberta).

Le rabbin A. A. Price, Toronto (Ont.).

M. L. L. Anthes, St. Catharines (Ont.).

M. Louis Kon, C.P. 123, station "G", Montréal (Qué.).

M. J. D. Cameron, Pacifique-Canadien, Trafalgar Square, Londres.

Le lieutenant-commander R. D. Wall, Service d'information du Royaume-Uni, 10, rue Albert, Ottawa (Ont.).

M. S. M. Hancock, 92, rue Alexander, Toronto (Ont.).

Mme Kasper Fraser, 482, chemin Russell Hill, Toronto (Ont.).

PROBLÈME URGENT

Votre Comité constate que, de tous ceux qui ont témoigné, pas un seul ne s'oppose au principe général de l'immigration au Canada. Tous s'accordent à reconnaître la nécessité d'admettre des immigrants, pourvu qu'on en fasse un choix judicieux et que le nombre de personnes ainsi admises de temps à autre puisse être absorbé sans créer de chômage, sans abaisser le niveau de vie, ni compromettre en quoi que ce soit l'économie canadienne.

Tous étaient à peu près d'avis que l'immigration est d'une importance capitale pour le Canada, étant donné qu'il est indispensable d'accroître le chiffre de notre population si nous voulons conserver notre rang parmi les nations du monde, de même que maintenir et améliorer le niveau de vie de notre population. D'autres

pays prennent les mesures qui s'imposent et la situation change si rapidement que le problème devient extrêmement urgent pour le Canada.

Tous conviennent que le Canada, à titre de nation humanitaire et chrétienne, doit contribuer au soulagement des réfugiés et des personnes déplacées.

Votre Comité répartit le problème de l'immigration en trois grandes divisions: agricole, industrielle et domestique. Le rapport traite de chacune dans l'ordre indiqué.

PERSPECTIVES DANS LE DOMAINE AGRICOLE

On a fixé à 3,466,882 milles carrés la superficie totale de notre vaste pays, mais il est évident qu'une faible partie seulement de ces terres sont propres à l'agriculture, telle qu'on l'entend à l'heure actuelle. 735,000 fermes canadiennes d'une superficie globale de 175 millions d'acres sont présentement occupées. De ce total, 89 millions d'acres sont en culture, tandis qu'il y a 53 millions d'acres de prairies et pâturages naturels, ce qui laisse 33 millions d'acres occupées mais non utilisées. L'Annuaire du Canada, édition de 1945, établit à 350 millions d'acres la superficie totale des terres arables présentement ou éventuellement disponibles; si l'on en déduit la superficie occupée, il reste 175 millions d'acres inoccupés. Cependant, une grande partie des terres non occupées ne sont pas réellement disponibles pour la colonisation. On ne possède que très peu de données exactes permettant d'estimer la superficie de terres arables disponibles au Canada pour les fins de colonisation. M. Booth, de la division de l'économie au ministère fédéral de l'Agriculture fixait récemment à 27 millions le nombre d'acres non utilisées, raisonnablement accessibles et propres à l'agriculture; cette étendue permettrait d'établir de 150,000 à 160,000 fermes. Le Pacifique-Canadien a encore en disponibilité 1,307,876 acres dont un grand nombre de "bonnes terres". La Compagnie de la Baie d'Hudson possède encore un fond de 822,000 acres, dont une partie considérable pourrait servir à la culture. Dans les provinces de l'Ouest, l'irrigation permettrait de remettre en valeur plusieurs millions d'acres de terre. D'ailleurs une bonne partie des terres qu'on dit être occupées ne sont ni cultivées ni autrement utilisées. Le recensement de 1941 indiquait que plus de 32,000 fermes, d'une superficie globale de 5 millions d'acres, ne sont pas exploitées ou sont complètement abandonnées.

Quels que soient les chiffres exacts, les témoins renseignés qui ont comparu devant votre Comité s'accordent à reconnaître qu'une très grande partie du sol arable n'est pas utilisée et que l'exploitation de cet actif ajouterait grandement à la richesse et à l'importance du Canada.

Terres non exploitées

Le Canada, prétend-on, possède de vastes régions arables non encore exploitées et que l'industrie, c'est-à-dire un effort sagement dirigé, pourrait transformer en avoir précieux. Cet avis est conforme à ce que nous savons déjà des terres non occupées et de la piètre exploitation de certaines terres occupées. Nous savons, par exemple, qu'il existe une grande pénurie de main-d'œuvre.

Vastes, précieuses et riches, nos régions présentement en culture sont le fruit d'un esprit d'initiative constant et d'efforts soutenus pendant une période prolongée. Cette expansion se fonde d'abord sur l'immigration car les Canadiens sont, à de rares exceptions près, des immigrants ou des descendants d'immigrants. L'agriculture réalisera des progrès et un développement malheureusement trop lents si nous ne comptons que sur l'accroissement naturel de notre population, tandis que l'expansion agricole due, par le passé, à l'immigration, se continuera dans l'avenir si des occasions comparables de s'étendre lui sont offertes. Pour que notre progrès futur soit comparable à celui du passé, il faut ouvrir la porte à l'immigration intelligemment dirigée et maintenue d'année en année.

Comme la plupart des terres disponibles aux colons sont entre les mains des gouvernements provinciaux et comme les provinces s'intéressent à l'accroissement possible de leur population agricole, nous conseillons de consulter les provinces à ce sujet.

IMMIGRATION INDUSTRIELLE

L'économie canadienne a grandement évolué depuis le jour où les premiers immigrants ont entaillé les arbres de nos forêts et creusé de longs sillons dans les prairies de l'Ouest moyen. Une expansion industrielle continue s'est opérée et est allée en accélérant au cours de la dernière guerre. En 1943, la fabrication industrielle représentait 54 p. 100 de la production totale du Canada. La diversité des entreprises de guerre a créé de nouveaux emplois et de nouveaux revenus.

Bien que l'agriculture conservera toute son importance dans notre économie et se développera grâce à l'amélioration des modes de culture, une expansion industrielle équivalente est aussi importante et elle doit être encouragée de manière à maintenir et à améliorer notre niveau d'existence comparativement élevé.

Des témoins ont déclaré à votre Comité que l'immigration pourrait être d'un précieux apport au développement industriel du pays et que des immigrants judicieusement choisis parmi les chefs d'entreprises, les techniciens et les artisans augmenteraient les sphères d'emploi plutôt qu'ils accaparaient les emplois de ceux qui sont déjà installés parmi nous. On nous a dit qu'il nous fallait des pivots de l'industrie, des hommes qui puissent exploiter à des usages nouveaux le potentiel de nos ressources ou qui puissent améliorer les méthodes en cours. Il est évident que nous avons besoin d'hommes disposés à entreprendre de rudes travaux comme nous en avons quand il s'est agi de construire des chemins de fer et de défricher le sol. Ceux qui se consacrent à de nouvelles entreprises, qui sont très compétents à diriger des ouvriers, comme ceux qui sont versés dans les travaux techniques et scientifiques, créent des emplois pour les autres et cela convient très bien au Canada où tant de ressources sont inexploitées et tant d'occasions perdues. Il nous faut surtout des "entrepreneurs" capables de transformer nos ressources latentes en industries productives, des artisans adroits dans les nouveaux métiers ou maîtres des métiers existants, de même que des techniciens avertis dans tous les domaines. De tels hommes accroissent nos possibilités d'emploi.

Nous parlons d'expérience. Ce sont des réfugiés qui ont importé en Angleterre l'industrie des lainages, des tissages et des poteries. La plupart de nos propres industries ont été fondées par des artisans importés et, même au cours de la dernière guerre, le Canada a grandement bénéficié des talents spéciaux et des aptitudes de certains réfugiés à gérer des entreprises. Des témoins ont fait part à votre Comité du résultat des nouvelles entreprises créées par des nouveaux venus qui, à leur dire, ont établi plus de cent industries nouvelles au pays. On nous a fourni des exemples où ces industries nouvelles étaient dues aux connaissances scientifiques et à l'habileté d'immigrants.

Matières premières

Le Canada a beaucoup à offrir à de tels hommes. Nous avons des matières premières en abondance, de même que l'énergie électrique et les moyens de transport voulus. Nous avons des marchés locaux et nous avons accès à ceux du monde entier, y compris les marchés de notre grande voisine, la république des Etats-Unis. Nous avons toutes les occasions favorables à l'industrie mais, pour les accepter, elles doivent nous être offertes d'une manière pratique et avec un véritable sens des affaires et grâce à l'adoption d'une politique d'immigration généreuse et consistante.

Une ligne de conduite bien établie, pour ce qui est de cette immigration, et un effort soutenu en ce sens sont nécessaires si nous voulons attirer ici les immigrants ayant les qualités dont nous venons de parler. Des hommes de valeur, habiles et entreprenants, n'abandonnent pas volontiers leur pays natal pour émigrer dans des sphères nouvelles et inconnues, mais nous savons que de tels hommes sont prêts à venir au Canada. Le bouleversement des conditions mondiales offre au Canada une occasion qu'il perdra s'il tarde trop longtemps. Nos agents devraient déjà être en Europe à la recherche de tels hommes afin d'intéresser ceux que nous désirons avoir, le jour où nous aurons des navires disponibles. Le temps est un élément précieux pour des hommes de cette trempe, susceptibles de savoir ce qu'ils veulent.

BESOINS DE DOMESTIQUES

Votre Comité a appris que bien des institutions publiques, comme les hôpitaux, les refuges pour les vieillards, etc., souffrent du manque de domestiques. On nous a dit qu'en Europe bien des femmes, bonnes ménagères, seraient fort heureuses d'être admises au Canada pour travailler comme domestiques dans ces institutions ou des maisons privées.

APPROBATION DES SYNDICATS

Les syndicats ouvriers ne sont pas opposés à ce genre d'immigration. Le président du Congrès canadien du Travail et celui du Congrès des métiers et du travail du Canada ont tous assuré votre Comité que leur organisation était en faveur de l'immigration, à condition qu'elle n'avilisse pas le niveau d'existence qu'ils ont si longtemps cherché à améliorer. Le monde ouvrier est catégoriquement opposé à ce qu'on importe ici des ouvriers incompetents et mous, mais il approuve l'idée d'une immigration choisie destinée à exploiter nos ressources et, de ce fait, à procurer plus d'emplois à nos gens. Les syndicats ouvriers sont d'avis que le Canada devrait faire sa part, de concert avec les autres nations, pour régler le problème des réfugiés, et que nous devrions recevoir notre contingent de personnes qui ont été chassées de leurs foyers pendant la guerre, même s'il doit en coûter quelque chose, du moment que cette immigration ne nuira pas à notre niveau d'existence.

LES CHEMINS DE FER

Les grands réseaux ferroviaires canadiens ont tous leurs services d'agriculture, de colonisation et d'expansion industrielle. Ces bureaux sont dirigés par des hommes au courant des questions agricoles et industrielles et ils ont pour mission de promouvoir de toute manière les entreprises solides et pratiques. Ces hommes ont acquis de grandes connaissances sur les ressources du Canada et les occasions qu'elles offrent à l'entreprise privée et ils voient de façon assidue à offrir des débouchés aux immigrants et à faire concorder l'offre et la demande. C'est grâce au travail soutenu des chemins de fer Nationaux et du Pacifique-Canadien que ces services ont bien fonctionné, même durant les années creuses, alors qu'il ne se faisait pas beaucoup d'immigration, surtout après la première grande guerre. Le Canada doit être reconnaissant envers ses chemins de fer pour l'encouragement actif accordé à l'immigration et à la colonisation, pour le lancement d'industries nouvelles, pour l'expansion du tourisme et du commerce étranger et pour l'accès qu'ils ont donné à des millions d'acres arables ou en friche. Le Comité a été heureux de constater l'optimisme des témoins des compagnies ferroviaires quant aux possibilités du pays, optimisme qui se résume en ces quelques mots: "Les ressources sont là; il ne reste qu'à décider comment les exploiter".

Les compagnies maritimes ont coopéré avec les chemins de fer dans le passé pour transporter au Canada des immigrants, mais elles ont subi de lourdes pertes en navires durant la guerre. Un représentant des lignes Cunard White Star et Donaldson Atlantic ont exprimé au Comité leur foi dans les ressources du Canada et son pouvoir d'expansion, mais il a fait remarquer que les navires coûtent cher et qu'il importe que le Gouvernement fasse part d'un projet d'immigration à longue portée pour inciter les compagnies maritimes à construire plusieurs navires.

La ligne suédo-américaine transporte actuellement des immigrants des pays scandinaves aux Etats-Unis à bord du *Gripsholm*, qui a fait parler de lui pendant la guerre, et d'un autre navire de même tonnage. Un représentant de cette compagnie a assuré à votre Comité qu'il verra à ce que ces navires ainsi que d'autres fassent escale à Halifax pour y débarquer des immigrants dès que le Canada sera prêt à les accueillir.

LA LOI

La loi d'immigration du Canada est plutôt, comme cela s'est constaté dans le passé, une loi de non immigration. Elle semble avoir plutôt pour but l'exclusion des immigrants. En effet, la plupart de ces dispositions tendent à éloigner ces gens et non à les attirer. Le pouvoir exécutif, chargé de modifier la loi, a recouru à un décret du conseil pour exclure toute immigration, sauf dans des cas très restreints. Il est vain de discuter tous les détails de la loi. Ce qui importe, c'est d'instaurer une méthode nouvelle d'attirer les immigrants en faisant un bon choix, au lieu de les repousser. Il convient aussi d'avoir une administration énergique qui cherchera à recruter le nombre suffisant d'immigrants désirables, à aviser au moyen de les amener au pays et à les aider à réussir dans leurs entreprises, une fois installés. On devrait les accueillir et leur enseigner les bienfaits de l'existence au Canada et en faire des Canadiens de cœur et d'esprit dans le plus court délai possible.

Au cours des années passées, le ministère de l'Immigration a eu la tâche peu enviable de repousser toute immigration. De nombreux fonctionnaires se sont efforcés dans leurs lettres à expliquer pourquoi rien ne pouvait s'accomplir dans ce sens et à trouver à cela les meilleures excuses possibles. Ces fonctionnaires ne demanderaient pas mieux que de voir la fin d'un tel procédé.

Il conviendrait d'éviter toute idée de distinction odieuse à propos de la race et de la religion des immigrants, tant dans la loi que dans son application, l'immigration asiatique reposant sur le nombre de sujets que le pays peut absorber. Il faudrait tirer au clair les restrictions inutiles et d'ordre technique, comme celles du transport direct des immigrants de leur pays d'origine, la possession de fonds quand d'autres se chargent de venir en aide à ces immigrants et enfin le degré de consanguinité ou de parenté, laissant aux autorités la plus grande discrétion dans le choix des gens désirables même s'ils ne sont pas admissibles en droit, en accordant la préférence à ceux qui sont amenés ici par des amis ou des parents qui s'en tiennent responsables.

L'IMMIGRATION EST CHOSE DÉSIRABLE

Après un examen approfondi des dépositions, votre Comité est d'avis qu'il est désirable d'admettre des immigrants au Canada en nombre considérable et aussitôt que possible. Que le Canada puisse faire vivre une population beaucoup plus forte, cela ne fait aucun doute. On peut du moins se demander s'il est sage que le Canada interdise aux habitants des pays surpeuplés l'accès de son vaste territoire et de ses ressources inexploitées.

Il faudrait choisir avec soin les immigrants admis au pays. Le Canada ne devrait pas se contenter, par exemple, d'accepter ceux qui établissent une demande. Les agences du Gouvernement devraient rechercher activement les personnes qui, par leur caractère ou leur habileté en industrie ou en agriculture, peuvent donner de la valeur à notre capital humain et ajouter à notre capacité de production.

Les habitants des Îles Britanniques ont l'avantage de parler la langue qui se parle ici et de comprendre les éléments des institutions politiques et du mode de vie du Canada, mais on ne saurait poser des règles fixes à cet égard. Il ne faut pas décimer le capital humain de la Grande-Bretagne au moyen d'une migration intense. D'ailleurs, le gouvernement britannique ne favoriserait probablement pas cela. Il faudrait lancer une invitation aux personnes qui possèdent les qualités et la compétence voulues et qui veulent s'établir chez nous. Il faudrait aussi leur faciliter les choses.

Les personnes qui font de bons immigrants ne se trouvent pas tous dans une même localité. Votre Comité a été profondément impressionné par l'œuvre qu'ont accomplie, au Canada, les hommes et les femmes de toutes les parties de l'Europe qui sont venus ici en nombre considérable, au cours des années antérieures à la 1^{ère} Grande Guerre.

DISPONIBILITÉ

C'est un fait bien établi que l'on peut maintenant obtenir en grand nombre des immigrants désirables. L'Europe est encore dans une situation profondément troublée et plusieurs bons citoyens, qui autrefois se livraient avec succès à l'industrie et à l'agriculture, sont en détresse et cherchent une occasion de refaire leur vie. Ce ne sont pas des employés de bureau à Ottawa qui peuvent trouver ces gens et encore moins faire enquête sur leur compte et les classer. Cette tâche appartient aux agents du Gouvernement qui sont en fonctions dans les localités où l'on trouve ces gens. Si le Canada veut se procurer les meilleurs immigrants, il lui faut prendre les devants. Il faut aller chercher ces gens, et, si l'on veut que leur migration soit un succès et pour eux-mêmes et pour le Canada, il convient de les diriger, de les aider et même de les surveiller, dans une certaine mesure, jusqu'à ce qu'ils soient établis ici. On pourra ainsi éviter ce qui s'est produit si manifestement dans le passé, alors que l'émigration a contrebalancé l'immigration et nous a fait perdre les avantages d'un accroissement de population.

PARENTS ET AMIS

Les immigrants qui viennent au Canada à la charge de leurs parents ou amis jouissent déjà d'un véritable avantage sur ceux qui nous parviennent en parfaits étrangers. Le droit de faire venir ici des parents et amis est un privilège que notre Gouvernement pourrait très bien étendre à tous les citoyens canadiens. Le Gouvernement a déjà reconnu ce principe dans le décret du conseil C.P. 2071, en date du 28 mai 1946.

Certains décrets du conseil adoptés par la suite, en 1931, 1937 et 1944, ont modifié l'application de la loi de l'immigration de manière à interdire le débarquement au Canada des immigrants de toutes classes et occupations, sauf certaines exceptions fort restreintes. Or, à ces exceptions, le décret en question a ajouté l'alinéa suivant :

- a) Le père ou la mère, le fils ou la fille célibataires âgés de dix-huit ans ou plus, le frère ou la sœur célibataires, le neveu orphelin ou la nièce orpheline de moins de seize ans, de toute personne légalement admise au Canada et y résidant, et qui est en mesure de recevoir et de prendre soin de tels parents. Le terme "orphelin" employé dans cette disposition signifie un enfant dont le père et la mère sont décédés.

Le Comité ne voit aucune raison valable à l'exclusion des fils, des filles, des frères ou des sœurs mariés, ainsi que des neveux et nièces orphelins ou non, qu'ils soient âgés de moins ou de plus de seize ans. Ce ne sont là que des questions de forme, qui donnent l'impression qu'on ouvre la porte à contre-cœur. Ce qui compte vraiment, c'est que les immigrants en perspective soient bien portants, disposés à travailler et capables de jouer leur rôle dans la vie canadienne. En pareil cas, si un immigrant a déjà des parents ici pour le prendre à leur charge et lui assurer de l'aide, il jouit d'un avantage assez considérable pour justifier une priorité. Il faut ajouter que nous devrions donner à nos propres citoyens toute la latitude voulue pour tendre une main amie à leurs parents et amis qui sont dans la mauvaise fortune à l'étranger. On devrait étendre de tels privilèges non seulement aux parents mais aussi aux amis. Il ne fait pas de doute que ces gens, qui seraient admis au pays dès que le permettra l'espace disponible à bord des navires, constitueront la première migration d'après-guerre au Canada. Grâce à la collaboration de leurs parents et amis canadiens, ils peuvent être facilement absorbés dans notre économie et n'offrent aucun problème d'assimilation.

ORGANISATION DISSOUE

Toutefois, jusqu'à maintenant, le décret en conseil est resté sans effet, car, dans le moment, on n'admet presque pas d'immigrants, qu'ils soient des parents ou non, et on ne prend aucune mesure en vue de les admettre à l'avenir.

Lorsque la guerre éclata en 1939, le Canada avait en Europe des officiers d'immigration capables de faire des examens médicaux ou autres à Paris, Anvers, Rotterdam, Hambourg, Dantzig, Gdynia et Riga. Il y avait aussi des officiers à Hong-Kong et des bureaux d'inspection à Londres, Liverpool, Glasgow et Belfast au Royaume-Uni, ainsi qu'un groupe canadien de médecins britanniques à divers endroits du Royaume-Uni.

Cette organisation fut dissoute au début de la guerre. Sauf les femmes et les enfants des militaires, débarqués tout récemment, très peu de nouveaux venus d'Europe ou d'Asie nous sont arrivés depuis le début ou la fin des hostilités. Les paquebots qui n'ont pas été coulés durant la guerre sont affectés exclusivement au rapatriement de l'armée canadienne outre-mer et des personnes à la charge des militaires. Il en sera probablement ainsi jusqu'à la fin de l'année. Le rapatriement terminé, nous disposerons d'un plus grand nombre de paquebots et nous pourrons tout probablement songer alors à amener des immigrants au Canada.

Mais la guerre est finie depuis plusieurs mois et il faudrait renvoyer à leurs postes, en Europe, les fonctionnaires préposés à l'immigration et à l'inspection. Les gens qui veulent émigrer ne devraient pas être laissés dans le doute jusqu'à ce que l'on ait réglé le dernier problème d'espace à bord des navires. Si l'on émet des visas, plusieurs pourraient trouver moyen de résoudre eux-mêmes la question de leur transport. Le premier pas à faire est d'ouvrir nos bureaux européens. Il ne faut pas tarder davantage.

NOMBREUSES DEMANDES

Actuellement, les demandes ne manquent pas, soit de la part de Canadiens qui veulent faire venir ici leurs parents et amis, soit de la part de personnes désireuses d'immigrer. Il se peut que nous éprouvions des difficultés du fait que d'autres gouvernements refuseront à leurs ressortissants la permission de partir, mais compte tenu de cette réserve, le directeur de l'immigration canadienne prévoit que nous n'aurons pas de peine à trouver des immigrants désirables ou à établir des rouages ministériels en vue de les examiner, de les choisir et de les admettre au pays.

SUJETS POLONAIS

Votre Comité a appris qu'un grand nombre de Polonais, immigrants éventuels, veulent venir au Canada. Plusieurs d'entre eux sont des soldats qui ont combattu sous les ordres du général Crerar. A la fin de 1945, plus de 200,000 hommes de l'armée polonaise faisaient la guerre au côté des Alliés. Certains d'entre eux se trouvent présentement au Royaume-Uni. Comme ils étaient d'âge militaire, ils sont en pleine vigueur. Environ 60 p.100 d'entre eux sont cultivateurs de profession et tous sont formés aux arts mécaniques. On en compte de tous les métiers et de toutes les professions. Depuis la nomination du présent Comité, le Gouvernement a annoncé que, conformément à un accord avec le Royaume-Uni, 4,000 de ces soldats polonais seraient admis au Canada, à condition de demeurer sur des terres pendant au moins deux ans.

En outre, on dit que des milliers de Polonais, "personnes déplacées" ou anciens prisonniers de guerre, ont été trouvés dans des camps allemands ou erraient ici et là à la fin des hostilités. On ne connaît pas précisément le nombre de ces gens, mais il est sûr que beaucoup de Polonais et de Polonaises, qui sont dans la force de l'âge, qui possèdent pour la plupart des talents précieux et qui ont presque tous des ressources matérielles, constituent une réserve humaine où le Canada peut puiser.

UKRAINIENS DISPONIBLES

Il y a, semble-t-il, un nombre égal de réfugiés et de personnes déplacées d'origine ukrainienne dans les camps d'Allemagne ou à la dérive en Europe. Les Allemands ont délogé des millions d'hommes et de femmes des territoires que ces derniers

habitaient et les ont soumis à un travail d'esclaves. Plusieurs de ces gens dont le pays natal a été dévasté seraient heureux, croit-on, de refaire leur vie au Canada. On pourrait, au moyen d'enquêtes soigneuses et autrement, s'assurer s'ils feraient de bons sujets. Actuellement, nos agents devraient être en Europe à faire ce travail, car si ces gens ressemblent aux colons ukrainiens qui sont venus au Canada avant la dernière guerre, ils posséderont des qualités d'intelligence et d'esprit de travail qui pourront très bien contribuer au développement du Canada.

RESSORTISSANTS D'AUTRES PAYS

Les représentants des Canadiens d'origine tchécoslovaque, finlandaise, polonaise, ukrainienne et autres ont exposé à votre Comité le rôle qu'ont joué leurs compatriotes dans le développement industriel et agricole du Canada. Ils ont aussi rappelé que ceux qu'on peut appeler "les nouveaux Canadiens" désirent une politique d'immigration raisonnable. Ils conviennent que le choix des sujets doit se faire avec discernement et qu'il faut accorder la préférence et la priorité à ceux qui ont déjà des parents et des amis établis au Canada.

Des témoins bien renseignés ont aussi déclaré à votre Comité qu'on peut obtenir des immigrants des pays baltiques, de la Hollande et du Danemark et que ces gens peuvent faire d'excellents Canadiens.

Les représentants du Congrès juif canadien ont insisté sur les pertes et les souffrances terribles qu'ont éprouvées les populations juives de l'Europe et ils ont demandé que la loi d'immigration canadienne et son application ne comportent aucune distinction injuste en matière de religion ou de race. On a fait un plaidoyer en faveur de l'admission au Canada des personnes "déplacées" en Europe et particulièrement des enfants disgraciés de la fortune.

RÉFUGIÉS

Le Canada est un pays chrétien, humanitaire et tout disposé à satisfaire à ses obligations morales. Avec ses vastes espaces et ses immenses ressources il a assurément à prendre certaines responsabilités en ce qui concerne les malheureux parmi les peuples européens déchirés par la guerre. Il n'est pas juste que nous fermions absolument nos portes aux victimes des bouleversements mondiaux, et surtout aux enfants.

Dans les classifications statistiques de l'immigration on ne trouve pas le mot "réfugié" et n'existe pas de système permettant de donner des chiffres exacts. Le mot "réfugié" a pris les huit ou neuf dernières années un sens beaucoup plus large. Après la première Grande Guerre il s'appliquait surtout à ceux qui avaient perdu à la fois leur citoyenneté et leur foyer, plus tard il a désigné tous ceux que des troubles politiques, raciaux, religieux ou économiques, présents ou éventuels, ont forcé ou encouragé à se déplacer. Lors même que l'on ne désigne pas les immigrants dans les registres de la statistique sous le nom de "réfugiés", il est évident que la plupart des immigrants venus depuis quelques années de l'Europe occidentale appartiennent à cette catégorie.

Au cours des années 1938 et 1939 on a admis beaucoup de réfugiés du continent disant de capitaux d'importance inégale.

En 1939, plus de 300 familles tchèques et plus de 100 célibataires qui avaient été obligés de quitter la région des Sudètes quand celle-ci fut occupée par les Allemands, furent admis au Canada et s'établirent sur la terre. Ce mouvement aurait eu une ampleur beaucoup plus grande si la guerre n'avait pas éclaté.

En 1940-1941 des groupes isolés de nationaux belges, tchèques ou hollandais, soit plusieurs centaines de personnes au total, sont entrés au Canada à titre de réfugiés.

En 1940, un grand nombre de réfugiés civils dont la plupart avait reçu asile au Royaume-Uni quelques mois avant le début de la guerre, furent transférés de camps d'internement provisoires en Angleterre à des camps d'internement civils au Canada. Environ un millier de ces individus furent subséquemment relâchés au Canada.

Après la défaite de la France, on avait pris les dispositions nécessaires pour permettre l'entrée au Canada d'ingénieurs et de techniciens polonais qui se trouvaient alors dans ce pays. Environ 800 d'entre eux vinrent au Canada dont quelques-uns avec leur famille, et ils furent employés à des travaux de guerre.

En 1941, environ 300 réfugiés d'Extrême-Orient furent admis au Canada. Une cinquantaine sont arrivés depuis la fin de la guerre, l'attaque japonaise de Pearl-Harbor les ayant empêché de partir dès 1941.

En 1944, cent soixante-deux familles, comprenant en tout 450 personnes, en provenance de la péninsule ibérique, furent admises au Canada.

On avait autorisé en 1942 l'entrée au Canada de 1,000 enfants juifs orphelins se trouvant alors en France, mais l'occupation ultérieure de ce pays par les Allemands a empêché de donner suite à ce projet. Au cours de la guerre un grand nombre d'individus et de familles appartenant à la catégorie des réfugiés, qui étaient parvenus à échapper à l'ennemi, furent autorisés à entrer au Canada; leur nombre dépasse plusieurs centaines.

L'arrêté en conseil C.P. 6687 du 26 octobre 1945 a autorisé l'octroi du statut permanent aux réfugiés qui sont entrés en cette qualité au Canada après le 1er septembre 1939.

Concessions d'ordre secondaire

Les arrêtés en conseil C.P. 2070 et C.P. 2071 du 28 mai 1946 ont autorisé la suspension des règlements concernant les passeports là où il s'agit de "personnes déplacées" et l'extension des classes d'immigrants qu'il est possible d'admettre au pays en se fondant sur les liens de parenté qui peuvent exister entre eux et des résidents du pays. Dans la déclaration faite le 29 mai dernier à la Chambre des communes, M. Glen a dit ce qui suit:

Cette mesure n'est que provisoire et vise à permettre l'entrée au Canada de personnes acceptées par les autorités de l'immigration et auxquelles des parents s'engagent à fournir la nourriture et le logement jusqu'à ce qu'elles soient en mesure de se subvenir à elles-mêmes. Elle vise également, jusqu'à un certain point, à répondre aux demandes pressantes faites au nom des réfugiés qui ont au Canada des parents qui désirent s'occuper d'eux.

Le 8 juillet, à la Chambre des communes, le premier ministre, parlant des règlements dont il a été question ci-dessus, ajoutait notamment ce qui suit:

Cette initiative n'est envisagée que comme mesure provisoire en vue d'apporter immédiatement une certaine aide dans divers cas particuliers. Le problème général des réfugiés est tellement vaste que seule une réunion plénière des Nations Unies pourra le résoudre. Le Canada a participé sans réserve à l'étude qu'a faite de ce problème, lors de sa récente réunion à New-York, le conseil économique et social. Nous nous joindrons à d'autres membres du conseil à la réunion projetée pour le 30 août, alors que, prévoit-on, une recommandation sera soumise à l'Assemblée générale en vue de l'établissement d'un organisme des Nations Unies chargé de s'occuper des réfugiés.

Votre Comité est d'avis que l'on devrait accorder la préférence à ceux des réfugiés qui sont des immigrants de bonne foi et qui entendent s'établir définitivement au Canada.

ÉTATS-UNIS

D'autres pays donnent l'exemple en matière d'immigration. Depuis 1820 les États-Unis ont admis 38,461,395 immigrants, ce qui explique dans une très

large mesure la richesse, le pouvoir et l'influence mondiale dont jouit maintenant ce pays. Dans les années 1905, 1906, 1907, 1910, 1913 on a admis plus d'un million de personnes annuellement. Ce rythme s'est brusquement ralenti avec la première Grande-Guerre et, en 1924, on a instauré la politique du quantum. Ce quantum s'établit maintenant à 153,774 immigrants par année, quoique l'on ait admis en moyenne 64,036 personnes annuellement entre 1925 et 1944. Pendant les années de guerre, de 1939 à 1944 inclusivement, le nombre des immigrants a été en moyenne de 46,386, y compris les pays non soumis au quantum, comme le Canada, Terre-Neuve, le Mexique, le Cuba, Haïti, la République Dominicaine, la zone du canal de Panama, et les pays indépendants de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud.

Depuis la fin des hostilités la question de l'immigration a fait l'objet de grandes discussions aux Etats-Unis, et, le 22 décembre 1945, une proclamation du président Truman a recommandé que tous les quantum soient consacrés aux personnes déplacées en Europe. Le Président a émis une directive à l'intention des hauts fonctionnaires intéressés leur enjoignant de faciliter l'entrée de ces personnes. Il a parlé de l'importance de s'occuper des enfants orphelins d'Europe. Il a dit que les visas seraient répartis avec justice entre les personnes de toute croyance, de toute conviction et de toute nationalité. Il a été enjoint à la War Shipping Administration des Etats-Unis d'organiser le transport maritime du port d'embarquement en Europe aux Etats-Unis, sous réserve que ce mouvement d'immigration ne nuirait en rien au rapatriement des soldats et des personnes à leur charge qui se trouveraient dans la zone européenne des opérations militaires.

Conformément à la ligne de conduite tracée par le Président, près de mille réfugiés de camps de concentration nazis sont arrivés à New-York le 20 mars dernier sur des transports militaires. Il est entendu que ce n'est là qu'un début.

GRANDE-BRETAGNE

La Grande-Bretagne est un pays surpeuplé, où la densité de population est de 500 individus par mille carré contre 44 aux Etats-Unis et 3½ au Canada, et pourtant le Royaume-Uni n'a jamais fermé ses portes aux victimes de l'oppression nazie. Depuis le début de la guerre jusqu'à maintenant 200,000 réfugiés au bas mot sont entrés en Grande-Bretagne. Au mois de juin 1944 on a déclaré officiellement qu'on admettait des réfugiés au taux de 800 par mois.

AUSTRALIE

Le gouvernement australien a déjà annoncé un vaste projet d'immigration qui sera mis à exécution dès que la démobilisation et la réadaptation des forces armées seront suffisamment avancées. On a construit des maisons supplémentaires où l'on pourra loger une population plus forte et on s'est assuré de navires pour transporter ces immigrants. L'Australie ne se contente pas seulement d'attendre que ces choses arrivent. On rapporte qu'elle transforme des cargos *Liberty* en paquebots. Elle a fixé son quantum annuel à 70,000 et a entrepris une campagne de publicité pour expliquer aux immigrants futurs les raisons de ces retards. Il a été conclu dernièrement un accord entre les gouvernements d'Australie et du Royaume-Uni aux termes duquel les anciens combattants britanniques et leurs familles seront transportés gratuitement en Australie. Le gouvernement australien a approuvé en principe l'entrée en Australie de 50,000 orphelins venant des pays dévastés par la guerre, au cours des trois premières années qui suivront la fin des hostilités.

CONCLUSIONS

Votre Comité émet l'avis suivant à titre de conclusion. Ce qu'il faut au Canada c'est une politique d'immigration rationnelle et soutenue, de caractère sélectif et que poursuivront les autorités canadiennes avec vigueur et initiative. Il faudrait que nous mettions à la recherche des immigrants que nous désirons et

qui contribueront à notre économie agricole et industrielle et nous aideront à maintenir notre niveau de vie élevé en augmentant d'autant notre capacité de production; des immigrants dont l'esprit et l'éducation leur permettront de participer à la vie publique, sociale et économique du Canada. Ce dont nous avons besoin, c'est un flot continu de bons immigrants, urbains ou ruraux, et non pas une affluence désordonnée et brusque. Il faut en cela, bien entendu, ne pas cesser de tenir compte de la situation économique variable et des besoins occasionnels de notre pays. On ne peut assurer le succès de l'immigration qu'en suivant des plans rationnels et soigneusement établis, et cela pendant plusieurs années. La continuité dans la ligne de conduite qu'on s'est tracée est essentielle à un succès important et durable.

Il ne faudrait pas non plus mesurer le succès au nombre des immigrants qui débarquent dans nos ports, s'ils ne sont en somme que des oiseaux de passage destinés à nous quitter un jour pour un autre pays. Il faut mesurer le succès au chiffre des personnes définitivement et heureusement établies au Canada. C'est pour ce motif qu'il faut préférer les immigrants qui ont déjà des parents ou amis établis ici. Il importe encore de rester sans cesse en contact avec l'immigrant, après son arrivée, afin de lui fournir de l'aide, des conseils et de l'encouragement. Il faudrait encore trouver un moyen de donner des renseignements utiles et des bons conseils aux nouveaux venus en ce qui concerne les occasions que leur offre le Canada et les conditions de vie qu'ils peuvent s'attendre d'y trouver.

Il y a des problèmes à résoudre, à l'intérieur du pays comme à l'extérieur. Ainsi les mesures de sécurité sociale, les indemnités aux anciens combattants, les relations religieuses, syndicales et autres que l'immigrant devra abandonner en quittant son pays, et la façon dont on pourrait lui rendre ces avantages ici, devraient faire l'objet d'études et de considérations sérieuses.

Les gouvernements pourraient peut-être conclure des accords en vertu desquels l'immigrant partirait avec l'autorisation et l'assistance du pays dont il relève. Ils pourraient peut-être s'entendre afin que l'intéressé ne perde pas toutes les prestations qu'il recevait de l'Etat. Pourquoi les crédits d'assurance-chômage qu'il a accumulés dans son pays d'origine ne seraient-ils pas versés à son compte dans son pays d'adoption ?

Tous ces problèmes sont surtout de caractère administratif et ils permettent de constater quelle œuvre pourrait accomplir un ministère d'immigration énergique, bien financé et intelligemment dirigé.

L'Australie se livre déjà à des relevés et à d'autres travaux de ce genre. Le Canada devrait aussi se mettre à l'œuvre. Le problème de l'immigration est pressant. Il faut agir sans tarder, sinon les occasions passeront ou d'autres les saisiront.

Dans les circonstances, des hommes d'action, de jugement et de prévoyance peuvent rendre de précieux services au Canada.

VOEUX

En conséquence, votre Comité émet les vœux suivants:

1. Que le Gouvernement du Canada annonce immédiatement un programme d'immigration sélective, en vertu duquel il admettra des travailleurs agricoles et industriels.

2. Qu'une telle immigration soit restreinte au nombre de sujets que le pays paraît pouvoir absorber périodiquement, qu'elle soit limitée par des considérations pratiques de transport et d'établissement et qu'elle soit sujette à la priorité accordée à bord des navires aux militaires, aux personnes à leur charge et à d'autres citoyens canadiens.

3. Qu'en prévision de la disponibilité de navires aux fins de l'immigration:

- a) On fasse connaître, dans les pays étrangers voulus, le programme d'immigration du Canada, en expliquant les motifs qui rendent le délai inévitable.
- b) On dépêche dès maintenant en Europe des agents et des inspecteurs du service d'immigration du Canada chargés d'ouvrir des bureaux en vue d'accueillir les futurs immigrants et de choisir les plus désirables.
- c) Des enquêtes soient faites immédiatement en Europe pour savoir où localiser les immigrants et pour aviser aux conditions et aux problèmes à résoudre.
- d) Une enquête soit entreprise au Canada afin de s'assurer des ressources agricoles et industrielles disponibles aux futurs immigrants et d'aviser aux conditions et aux problèmes à résoudre.
- e) Le ministère de l'Immigration étudie dès maintenant les moyens d'entreprendre un mouvement migratoire et veille à l'application immédiate de ces moyens.

4. Qu'on s'efforce de trouver des navires, tout en tenant compte du rapatriement et de la préférence à accorder aux parents et aux connaissances des citoyens canadiens qui se chargent du soin et de l'installation des nouveaux venus et qui sont en mesure et consentants de le faire.

5. Que la loi et les règlements d'immigration soient révisés de façon à permettre la recherche et le choix des immigrants, l'admission de ceux qui sont désirables et la surveillance et l'aide aux nouveaux venus déjà installés au Canada.

Ci-annexé copie des procès-verbaux et des témoignages entendus par le comité.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,
JAMES MURDOCK.

